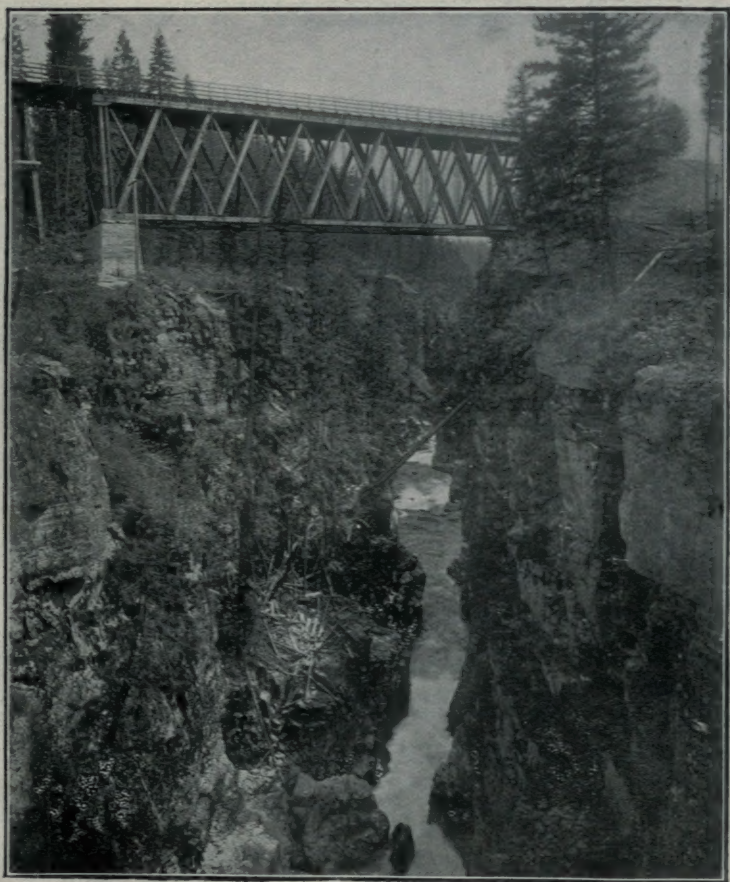
55990

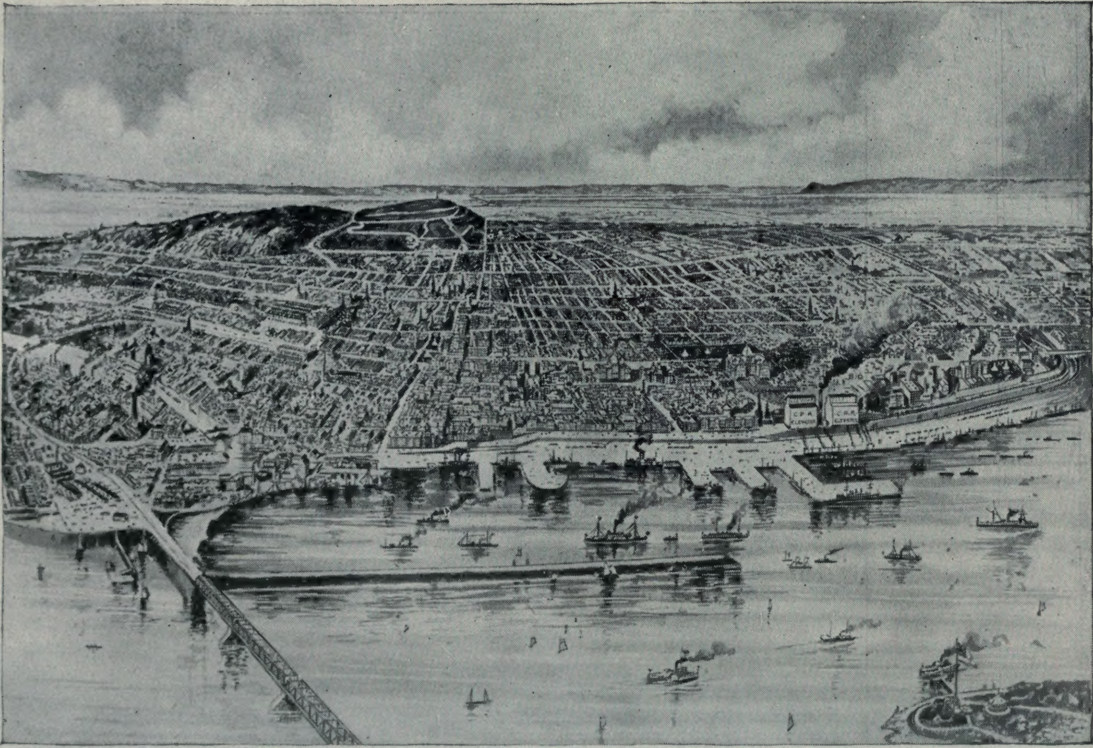
L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. X. No 1. Montréal, 1er NOVEMBRE 1912



Gorge de la rivière au Mouflon, traversée par la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique.



MONTRÉAL.—Ce dessin de Montréal, vue à vol d'oiseau, a au-delà de cinquante ans, alors que la population n'était que de 90,000



Montréal, aujourd'hui, a une population de plus de 600,000 habitants dont les quatre-cinquièmes sont d'origine française. Vue prise de la Montagne, montrant le quartier où se trouve la fameuse gare du chemin de fer Canadien du Pacifique.

L'Agriculture au Canada

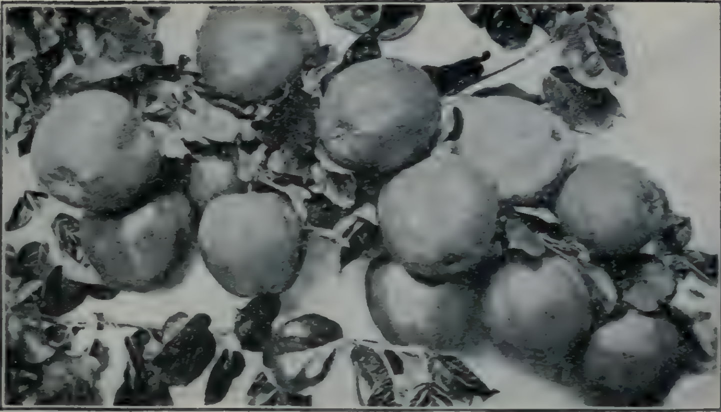


Le poulailler est une des branches les plus payantes de la ferme.



L'élevage du cheval dans l'Ouest Canadien.

Clichés du chemin de fer Canadien du Pacifique



Pommes Keremess, médaillées à l'exposition de Vancouver.



Raisins de la Colombie Britannique.

Clichés du ehemin de fer Canadien du Pacifique.



BATTAGE DU BLÉ dans l'Ouest Canadien, sur le parcours du chemin de fer Canadien du Pacifique.



Les Lacs de la Flèche. Colombie Britannique.—Le "Rossland," navire de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.



UNE VILLE D'AVENIR.—Ville de Nelson, Colombie Britannique, sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique

La Revue
Franco-Américaine

LA SOCIETE DE
LA REVUE FRANCO-AMERICAINE
MONTREAL, CANADA

La Revue Franco-Américaine

Cinquième année

Tome X

de Novembre 1912 à Avril 1913

Société de la Revue Franco-Américaine

Montréal, Canada



Les filles du Roi et les filles de l'Evêque

Jean-Baptiste Colbert, Contrôleur des Finances,
Surintendant du Roi pour toutes les deux Frances,
A Monseigneur François Champvallon de Harlay,
Primat de Normandie, à Rouen.

(*Sans délai.*)

De Versaille, au cinq mars de mil six cent septante.

" Le Roi vous fait mander une chose importante,
Monsieur l'Evêque, et pour laquelle il a compté
Sur votre dévouement et votre autorité.
Voici : c'est du progrès de la Nouvelle-France,
Lequel depuis Champlain reste trop en souffrance,
Qu'il s'agit à présent. Le temps ayant dissous
La Compagnie à qui n'importaient que les sous,
Nous avons le champ libre, et Monsieur de Courcelle
Qui travaille là-bas et déploie un grand zèle
Avec Monsieur Talon, son premier intendant,
Ecrit que désormais tout va bien. Cependant,
Il réclame, à grand cris, pour fonder des familles
Qu'on envoie au plus tôt le plus de jeunes filles
Nubiles qu'il se puisse,—et cela d'autant plus
Qu'il vient tout récemment de recevoir l'afflux,
Bien vite réparti dans les dix colonies,
D'un millier de soldats venant des compagnies
De Monsieur de Tracy, puis du licenciement
De Royal-Carignan, notre vieux régiment.
Or ces colons sont tous jeunes hommes robustes :
Il faut donc satisfaire à leurs vœux les plus justes,
Et pourvoir leurs foyers de femmes et d'enfants
Qui fassent d'eux, Monsieur, des pères triomphants.
Pouvons-nous les réduire à prendre des Huronnes ?...
Mais il ne faut là-bas que de fortes luronnes,
Car le climat est rude et rude le souci.
Il est vrai qu'on envoie à Québec jusqu'ici
Chaque année, au printemps, les nobles orphelines

Que le Roi, par les soins des Dames Ursulines,
Gratis fait élever en son grand hôpital
De Paris, et qu'il dote avec un capital
Payé sur sa cassette au jour du mariage ;
Mais ces *Filles du Roi*, trop frêles pour leur âge,
Ne réussissent guère en ces pays nouveaux
Où leur sang est trop bleu pour de trop durs travaux.
Ce qu'il faut là, Monsieur, et ce que je demande,
Ce sont filles du peuple et de race normande,
Braves, et s'entendant à tout prendre en bon soin
Dans la ferme, et dehors à conduire au besoin
La charrue.—Or, voyez comment vous devrez faire :
Le but importe seul, le moyen indiffère,
Et pour l'argent qu'il faut, les fonds sont assurés.
Par exemple, un dimanche à Messieurs vos curés
Prescrivez qu'ils annoncent au prône de paroisse,
Qu'en tout village, et sans pour si peu qu'il décroisse,
Il sera fait choix pour aller au Canada
De deux pucelles, et que le Roi décida
De leur donner en dot sur sa propre cassette
Mille écus à chacune.—Ils pourront, en cachette,
Dire que nos colons sont beaux et vigoureux,
Et que, longtemps privés, ils seront amoureux.—
Recommandez surtout qu'on choisisse les filles
Saines et sans défauts,—plus que sans peccadilles.—
Donc vous pouvez, Monsieur, en enrôler un cent.
Le bateau partira, sauf temps trop menaçant,
Du Havre, au huit mai, jour de Sainte-Félicie.
Sur quoi, je vous salue et je vous remercie."

ENVOI

De la lettre que j'ai prêtée au grand Colbert
Ou plutôt du départ qui suivit, il appert
Que vos mères, Messieurs de la Nouvelle-France,
Soit les *Filles du Roi*, nobles par la naissance,
Soit celles de l'Evêque et du peuple normand,
Des nôtres sont les sœurs, indiscutablement,
Et que la France, en vous, a su mêler, en somme,
La force populaire à l'honneur gentilhomme.

Dr Ed. Imbeaux.

Retour de vacances

Beaucoup de nos lecteurs ne sont pas loin de croire que nous avons plutôt abusé de leur confiance en prolongeant de plusieurs semaines notre séjour en Europe. Nous l'avons deviné en lisant les lettres nombreuses qu'ils nous ont adressées, surtout depuis le 1er janvier, s'informant, avec d'infinies précautions, ou même une anxiété à peine voilée, du sort de la "Revue Franco-Américaine."

Certains mêmes ont cru devoir nous offrir un plaidoyer en règle contre toute idée d'en suspendre définitivement la publication. Ceux-là, certes, ne pouvaient prêcher à gens plus faciles à convaincre. Et, s'ils ont relu ce que nous disions dans notre numéro d'octobre, le dernier paru cette année, ils ont pu voir que loin de songer à abandonner notre publication nous nous proposions de la faire profiter de nos pérégrinations à l'étranger. Et nous allons tenir parole.

D'autre part, nous pouvons bien dire que cette sollicitude exprimée à notre endroit nous flatte plus qu'elle ne nous inspire de remords pour avoir abusé de la confiance de nos amis. Nous y voyons une marque nouvelle de la solidarité étroite qui unit la Revue à ses lecteurs, bien plus, de la solidarité indestructible qui nous unit toujours, nous tous, rédacteurs, collaborateurs et patrons, autour de la cause que notre journal n'a pas cessé de défendre depuis cinq ans.

Aussi, le moment serait bien mal choisi pour mettre bas les armes. Ce n'est pas, en effet, quand de toutes parts nous arrive le cri répété que l'influence française diminue jusque dans ses derniers retranchements, quand on se prépare à signer notre arrêt de mort au nom même et pour le compte d'une religion que nous avons sauvée en Amérique, et défendue depuis trois cents ans passés, ce n'est pas, assurément, quand nous sommes peut-être à la veille d'écrire une page tragique de notre histoire que nous songerions à abandonner la lutte.

Loin de là. "La Revue" reprend aujourd'hui son travail suspendu depuis plusieurs semaines, mais elle le reprend avec une ardeur renouvelée, après avoir fourbi à neuf ses armes, après avoir ravitaillé à des sources fraîches son arsenal d'informations.

On peut, du reste, le constater à la lecture du document inédit et exceptionnellement important dont nous commençons aujourd'hui la publication. D'autres suivront qui feront voir dans quelle situation nous sommes au point de vu national, quels obstacles nous avons à surmonter, quels intérêts nous avons à combattre. On verra, malheureusement, que si nous ne triomphons pas toujours, c'est moins parce que nous n'avons pas le droit de notre côté, que parce que notre droit s'accorde mal avec certaines préoccupations politiques savamment défendues.

Au reste, pourquoi s'attarder à énumérer dans cet article ce que nous allons faire. Revenons à notre vieille ligne de conduite qui est encore la meilleure—ne pas promettre, mais agir; ne pas menacer l'adversaire, et le combattre par tous les moyens loyaux mais sans merci.

C'est une tâche à laquelle nous sommes accoutumés et que nous reprendrons avec ardeur. Nos collaborateurs nous y aideront. J'en sais même qui n'ont pas perdu leur temps pendant la longue vacance qu'ils ont été forcés de prendre avec nous.

Il existe quelque chose comme l'enthousiasme désespéré qu'inspire une entreprise dont l'issue est lointaine. Les grands exemples ne manquent pas de petits peuples luttant avec héroïsme contre la mort nationale après la mort politique. Pour ceux-là, tout devient arme à résistance, et il n'est pas jusqu'à la mélancolique éloquence des tombeaux qui ne devienne, pour les âmes bien nées, des motifs d'espoir et des gages de succès.

Le premier souci, celui qui préservera des surprises comme des défaites, doit être de maintenir intacte, continue, la chaîne des traditions. On ne s'écarte pas impunément de la pensée nationale qui relie à travers les âges

chaque citoyen des temps présents à la longue lignée de ses ancêtres, et qui est la manifestation continuée des idéaux qui ont posé la race parmi les peuples qui ne vivent que parce qu'ils ont mérité de vivre.

Si nous n'étions pas de ceux-là, nous n'assisterions pas parmi les nôtres à cette manifestation fébrile de patriotisme qui, jusque dans ses erreurs mêmes, est, au fond, une manifestation de vie.

Notre seul espoir est de voir, un jour, bien disciplinée, unanime dans la lutte essentielle, la force splendide que nous possédons déjà pour les efforts individuels. Ce jour-là, le fait que nous sommes une minorité—un fait qu'on nous a rappelé beaucoup trop souvent, hélas ! pour justifier d'inexplicables et désastreuses compromissions,—ce jour-là, le fait que nous sommes une minorité ne comptera plus, parce que nous serons devenus une force.

C'est à l'organisation de cette force que la "Revue Franco-Américaine" s'est appliquée depuis sa fondation. C'est vers ce but qu'elle va continuer de diriger tous ses efforts. Elle a pu, dans les moyens employés, ne pas répondre à l'attente de tous ses amis. Quelle publication est parfaite sous tous rapports ? Ce qui est certain, c'est que son idéal est resté aussi immuable que son dévouement. Ce témoignage, elle peut se le rendre, et nous osons croire que peu de ses lecteurs voudront le lui refuser.

Nous nous remettons à la besogne ; c'est dire que nous invitons tous nos amis, non seulement à nous continuer leur précieux patronage, mais encore à devenir d'une façon plus soutenue des collaborateurs actifs de notre œuvre.

Ils comprendront que le succès de l'oeuvre que nous poursuivons sera surtout leur succès à tous.

La Direction.

Lettre de France

Les questions franco-canadiennes et le public français.—Le jeu de la politique et des ambitions.—L'exemple des républiques de l'Amérique du Sud.

Mon cher Directeur,

Vous voilà rendu dans vos foyers, repris par le tourbillon quotidien de vos affaires. Il n'y a pourtant pas si longtemps que nous cherchions ensemble la solution de tant de problèmes auxquels tient la vie nationale des Canadiens-Français!

Je vous entends encore déplorer le trop peu d'intérêt que soulevait en France la lutte ardente que soutient en Amérique votre peuple admirable de 4,000,000 de Français. Pour ma part, je ne cesse pas de déplorer, comme vous, cette apathie, et je suis toujours disposé à la combattre.

Mais comment y parvenir ? Vous savez tous les obstacles qu'il faudra surmonter, vous connaissez, maintenant, pour l'avoir constaté en passant à Paris, combien peu d'attention accordent nos journaux, voire même nos revues, à ce qu'on est convenu d'appeler "la vie des coloniaux."

On dirait qu'il est de bon ton de tenir en marge des vieilles nations ceux qui, dans les parties nouvelles et les moins explorées du monde, consacrent une si large part de leur vie à agrandir la richesse et la renommée des métropoles.

C'est ce défaut que je veux combattre avec vous.

Et c'est pour cela—mais aussi pour remplir une promesse—que je vous adresse ces quelques lignes sur la situation exacte que vous me paraissez occuper dans ce que nous appelons ici "les milieux renseignés."

Il faut bien le dire, la plupart de mes compatriotes

sont hors d'éclat de comprendre votre attachement à *notre* langue combiné avec l'attachement au suzerain anglais.

Bref, votre question bilingue devient très difficile à traiter pour deux raisons dont je vous ai déjà fait part, en vous rendant compte de mes démarches en faveur de votre cause auprès de certains publicistes dont je vous ai donné les noms :

1° Cette question est devenue chez nous (j'estime humblement que c'est une faute) la question *Franco-Irlandaise*. Notre public aurait pu, avec un effort vers le sérieux, prendre partie dans une question *Anglo-Canadienne-Française*. Mais il devient assez difficile de lui faire comprendre que la " catholique Irlande " est une ennemie pour le Catholique Canada. Encore plus, que les Irlandais, ennemis jurés de l'Angleterre, soient autre chose que des alliés pour les Canadiens luttant contre l'Anglicisation. Ne perdez pas de vue que, depuis un siècle et demi, l'Irlande a toujours eu notre sympathie, soit au point de vue religieux soit au point de vue politique. Elle est beaucoup plus près de nous que le Canada et, surtout, elle s'est donné plus de peine pour attirer et maintenir notre attention.

Certes, nous vous aimons beaucoup, au fond. Mais nous vous aimons comme on aime des cousins partis en voyage et trop paresseux pour écrire. Et vous n'avez ici personne pour faire une démarche ou même accompagner un Parisien de bonne volonté auprès d'un directeur quelconque.

2° Bien plus, les Canadiens présents à Paris déclarent que l'agitation bilingue est un de ces incidents inévitables dans la vie d'une nation dont il ne faut pas s'exagérer l'importance. Cette note m'a été donnée pas plus tard qu'hier, dans un salon canadien-français. Joli seau d'eau sur mon enthousiasme.

Les rares Français qui s'intéressent aux choses transatlantiques se sont intéressés, par exemple, à une question canadienne qu'ils comprennent plus ou moins : celle du *Tariff Reciprocity*. Certains journaux qui n'ont pas eu le temps de la creuser nous disaient : C'est un grand pas vers

l'annexion du Canada aux Etats-Unis. A la bonne heure, *cela est une question !* Si l'on vient leur parler de la question langue, ils trouvent qu'elle importe assez peu. Se préoccuper de la langue, alors qu'il s'agit de savoir si votre nationalité va changer son axe, c'est enfantin.

Vous voyez comme la question est embrouillée.

Beaucoup des vôtres mêmes ne l'abordent qu'avec une extrême prudence.

Il y a plusieurs mois, j'ai rencontré un Canadien récemment nommé camérier du Pape et je lui ai commencé une phrase sur cette question. Il a fait un bond en arrière, et j'ai compris qu'il avait peur d'avoir la brouille avec le Pape, ou encore avec certains ecclésiastiques puissants auprès du roi George V, ce qui revient bien au même.

Vous voyez comme le terrain est difficile, et je suis absolument seul pour y manoeuvrer. Plus que jamais j'arrive à cette conclusion : si les Canadiens-français veulent arriver à quelque chose chez nous, il faut qu'ils aient ici *un des leurs*, sans titre officiel et sans écriteau sur sa porte, mais capable d'aller causer avec un journaliste et même de l'inviter à déjeuner. C'est le seul moyen de nous rappeler votre existence. Un *agent* estampillé, s'il vient faire autre chose qu'accompagner vos dames chez nos couturières, fera loucher l'ambassade anglaise qui l'étouffera. Souvenez-vous de ces paroles.

J'ai toujours déploré cette ignorance et cette indifférence contre lesquelles le Canada français n'a pas assez lutté. Voyez ce qu'a fait l'Amérique du Sud. Elle s'est syndiquée pour entretenir ici un homme de talent qui s'est introduit dans un de nos grands journaux, où il possède son cabinet et son secrétaire. Aussi tous les matins vous lisez quelque chose sur l'Amérique du Sud.

Il paraît que les résultats sont considérables. *It does pay !*

Une des choses qui m'étonnent—je l'ai répété vingt fois—c'est l'indifférence de mon pays pour le vôtre. Nous oublions l'histoire avec une facilité déplorable, et notre gouvernement considère cet oubli comme nécessaire à sa

conservation. De votre côté, vous ne faites rien pour nous rappeler votre existence. Un long séjour de M. Fabre sur notre sol a été complètement inutile sous ce rapport. Canadien-Français, on aurait pu croire qu'il nous ferait entendre, au moins quelquefois, l'appel de ceux dont les ancêtres répandirent leur sang pour rester nôtres, puis, l'arrêt du sort prononcé, pour conserver notre foi et notre langue. Fabre n'en a rien fait. C'est à se demander si on le lui avait défendu.

Il paraît, si l'on en croit une chanson fameuse, qu'il fut un temps où l'on était fier d'être français. La chanson a vieilli. Vous êtes heureux, vous autres, si vous n'avez pas d'autre inquiétude que celle de la langue. Pour nous, l'avenir dresse des points d'interrogation plus terribles. *Prius est esse quam loqui.*

Léon de St-Castin.

Paris, le 1er février 1913.

———:o:———

La Revue des Revues

On connaît Banville poète, le Banville des *Odes funambulesques*, des *Stalactites* et des *Cariatides*, mais on est moins familiarisé avec Banville prosateur.

M. Fortunat Strowski croit que c'est un tort, et il écrit : " Mais ce n'est pas dans ses vers qu'il faut rechercher la meilleure image et la plus fidèle de son génie. Ce don de transfiguration, de gaieté, de beauté, et pour ainsi dire de mystification qui ennoblit tous ses vers lyriques, se trouvera particulièrement dans son théâtre et dans ses œuvres en prose. Et même cette espèce de monotonie que l'incomparable adresse de sa versification ne nous empêche pas de ressentir à la lecture des *Odes funambulesques*, par exemple, nous n'avons pas à la redouter dans des œuvres où d'exquises et charmantes figures vivent devant vous d'une vie imprévue, tantôt comique, tantôt sentimentale, toujours ingénues, piquantes et émouvantes, dans des pièces de théâtre, telles que *Gringoire* et *le Baiser*." Suit la narration enthousiaste du *Baiser*.

" Pourtant les *Souvenirs* de Banville me paraissent encore d'une qualité supérieure, bien qu'ils soient écrits en prose, parce qu'ils ont un fond de réalité. Dans ce domaine de la causerie en prose, Banville est, pour le moins, l'égal de son confrère et maître Théophile Gautier ; avec infiniment moins de pensées, il offre sur Gautier l'avantage d'être toujours, par nature, un poète, et les moindres détails de nos réalités quotidiennes revêtent sous sa plume une allure tantôt gigantesque et tantôt irrésistiblement comique ; les figures les plus insignifiantes s'animent et vivent, le décor s'amplifie et rayonne de lumière. Lisez l'oeuvre personnelle de Banville. Nous n'y chercherons ni les aventures de sa vie ni ses aventures métaphysiques s'il en a jamais

eues, mais sa personne elle-même,comme celle d'un délicieux ami, nous y retiendra toujours."

*
* *

Dans la *Revue critique,* M. André Thérive vient d'exprimer le juste dégoût qu'inspirent à une classe de jeunes Français, les hymnes à la vie que l'on rencontre, un peu partout, dans la littérature officielle ou encore chez les auteurs de la renaissance idéaliste. Il intitule son article : " Une fausse critique du romantisme." Il n'est pas loin de trouver plus distingué le pessimisme d'un Chateaubriand et déclarer vulgaire la frénésie de vivre d'un Michelet ou d'un Jean-Christophe. Et voici les bonnes lignes où il fait justice de la naïveté optimiste de ces gens-là et de leur façon bruyante de chanter la vie. On ne lira pas sans profit. " Nous n'étions pas dignes de rejeter le romantisme à l'oubli. Sans doute il faut bien que les bonnes gens relèvent à leur usage quelques idoles ; mais est-ce là une idée bien consolante ? Avouons-le sans trop de feinte : les hymnes nous effraient un peu, surtout quand ils annoncent ne r eligion nouvelle et qu'ils n'expriment que des banalités sonores, prétentieuses... M. Romain Roland nous proclame-t-il que le *grand ennemi c'est le doute,* nous comprenons bien qu'il entend *la critique.* Ainsi d'autres ont tonné contre l'intellectualisme et tonnent à présent contre l'intelligence. Nous pensons bien qu'un jour on réclamera au nom de l'intellectualisme vrai, car j'appelle de Maistre un intellectuel, et je refuse ce titre à Victor Hugo. L'intellectualisme n'est que le respect d'une hiérarchie naturelle. Ecoutez en effet ce qu'en viennent à écrire ceux qui l'ont renié : *Tout est bien qui exalte la vie... La première de toutes les lois morales est de n'être pas neurasthénique... L'erreur qui s'efforce vers la vérité vivante est plus féconde et plus sainte que la vérité morte...* Lieux communs ou non-sens, il n'importe vraiment ; c'est en l'occasion le lyrisme qui est dangereux ; et je ne sais comment la postérité qualifierait cette crise si le mot de romantisme ne lui parvenait pas."

Et plus loin, ces notes pénétrantes : " Depuis plus de cent ans, les mortels chantent non pas leur marche mais le chemin qui marche sous eux, le courant qui les entraîne, le flux du monde où ils se veulent confondre si glorieusement. Il n'est rien de plus antichrétien ni de plus odieux à la froide sagesse. Et l'on peut dire que c'est par cette profession que se distinguent, de sorte irréparable, les classiques qui sont lucidité, et les romantiques qui sont illumination, ou du moins, ceux-ci trop grande hâte, et ceux-là modestie. Quoi qu'on en dise, le classiscisme et la religion sont aisément compatibles, là même où ils semblent se combattre le plus, car l'un élève l'homme extrêmement dans l'ordre de la nature, et l'autre le rabaisse beaucoup dans la hiérarchie de l'univers. Cette humilité ne va point mal avec cet orgueil ; car l'orgueil de l'animal doué d'intelligence, peut seul le promouvoir à l'honneur d'être doué d'intelligence, peut seul le promouvoir à l'honneur d'être doué de piété. Il est très noble de se faire modeste et de se défier de soi-même : si le classiscisme engage l'homme à rester roi de certaines choses créées, la religion lui ordonne de combattre toujours pour amener dans le monde la suprématie d'un ordre supérieur, c'est-à-dire à combattre le règne de la bête, de la bête qu'il a dépassée. Défiance, confiance, c'est toute la querelle classique du point de vue chrétien, et l'on voit de quel côté est le vrai, l'utile pessimisme. Les uns sont dits classiques parce qu'il refusent l'arrogance, n'osant croire à leur idée en ce monde. Les autres prêchent l'abandon à des faciles enthousiasmes, changent la dépendance naturelle des espoirs et des responsabilités, on les dit alors romantiques."



Verlaine occupera toujours les critiques : c'est un poète éternel. Aussi bien, revues et journaux ne cessent de saisir l'occasion de revenir sur sa poésie et l'homme lui-même. Hier encore, M. Saint Georges-de-Benhélier lui consacrait un article vivant dans *Comœdia*. Aujourd'hui, M. Ernest Dupuy, historien du romantisme, nous parle de l'évolution

poétique de Verlaine. C'est à la *Revue des Deux-Mondes* qu'il étudie l'oeuvre du poète. Les lecteurs de la *Revue Franco-Américaine* se reporteront à la grande revue française, s'ils veulent goûter entièrement cette belle étude. Nous en détachons le paragraphe de la fin. Il y est question des *Romances sans paroles :*

" Quelque brûlante et amère que soit parfois la poésie de ces *Romances sans paroles,* elle est oeuvre d'abeille, au moins par ce mystérieux pouvoir de condenser en une seule strophe, ou même en un seul vers, tout un faisceau de sensations et, dans trois mots évocateurs, de nous faire entrevoir tout l'infini de la pensée. Que d'élégies, que d'harmonies, que de méditations, que d'odes on entasserait sur l'un des deux plateaux de la balance pour faire à peu près l'équilibre au petit volume sorti des presses du journal de sens ! Il contient moins de cinq cents vers ; il offre à peine vingt pièces ; mais presque toutes ont l'étrangeté et le prolongement des deux stances ainsi datées : Mai, juin 1872 :

" L'ombre des arbres dans la rivière embrumée
" Meurt comme de la fumée,
" Tandis qu'en l'air parmi les ramures réelles,
" Se plaignent les tourterelles."

" Combien, ô voyageur, ce paysage blême
" Te mira blême toi-même,
" Et que tristes pleuraient, dans les hautes feuillées
" Tes espérances noyées."

Saint-Jacques.

———:o:———

La Colonisation en 1781

Extrait du Journal du chevalier de Chastellux, général sous Rochambeau, pendant la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis.

"—Près d'Hartford,(1) dit-il, avant d'arriver chez M. Kindall, je passai devant une hutte qui méritait à peine le nom de *log-house* et qui n'était pas à moitié couverte. C'était un Canadien-Français qui était journalier et qui avait changé plusieurs fois de demeure. Il avait sept enfants et maintenant il était bien décidé de mourir où il avait bâti sa cabane."

. . . .

"—Tandis que je méditais sur le grand travail de la nature qui emploie des milliers et des milliers d'années à rendre la terre habitable, un nouveau spectacle, bien propre à contraster avec l'objet de mes contemplations, fixa mes regards et excita ma curiosité. C'était l'ouvrage d'un seul homme qui, dans l'espace d'une année, avait abattu plusieurs arpents de bois et s'était construit une maison au milieu d'un terrain assez vaste qu'il avait déjà défriché. Je voyais pour la première fois ce que j'ai vu cent fois depuis. En effet, quelque montagnes que j'aie gravies, quelque forêts que j'aie traversées, quelque chemins détournés que j'aie suivis je n'ai jamais fait trois milles sans trouver un établissement ou commençant à se former ou étant en valeur.

"—Voici comment on procède à ces nouvelles cultures qu'on appelle *improvements* ou *new settlements*—améliorations ou nouveaux établissements—. Tout homme qui a pu se procurer un fonds de six à sept cents livres de notre monnaie et qui se sent la force et la volonté de travailler, peut aller dans les bois et y acheter une portion de terre, com-

---

(1) Dans l'Etat du Connecticut, Etats-Unis.

munément de 150 à 200 acres, qui ne lui revient guère qu'à un dollar ou cent sous l'acre et dont il ne paie qu'une petite partie en argent comptant. Là, il conduit une vache à lait, quelques cochons, ou seulement une truie pleine et deux chevaux médiocres qui ne lui coûtent pas plus que quatre louis chacun. A ces précautions il joint celle d'avoir quelques provisions en farine et cidre.

"—Muni de ce premier capital, il commence par abattre tous les petits arbres et quelques fortes branches des plus gros; il s'en sert pour faire des *fences* ou barrières du premier champ qu'il veut défricher; ensuite il attaque hardiment ces chênes ou ces pins immenses qu'on prendrait pour les anciens seigneurs du terrain qu'il vient usurper. Il les dépouille de leur écorce, ou les cerne tout autour avec la hache. Ces arbres blessés mortellement se voient au printemps suivant privés de leurs honneurs et bientôt leurs tiges ne sont plus qu'un squelette hideux. Cette tige semble encore braver les efforts du nouveau colon; mais pour peu qu'elle offre quelques crevasses, quelques fentes, on l'entoure de feu et la flamme consume ce que le fer n'a pu détruire. Mais il suffit que les petits arbres soient abattus et que les grands aient perdu leur sève; lorsque cet objet est rempli le terrain est éclairci, *cleared*; l'air et le soleil commencent à entrer en contact avec cette terre toute formée de végétaux détruits, cette terre féconde qui ne demande qu'à produire. (1) L'herbe croît avec rapidité; dès la première année les bestiaux ont de quoi vivre; on les laisse se multiplier ou même on en achète de nouveaux et on les emploie à labourer une portion de terrain dans lequel on sème du grain qui rend vingt à trente pour un."

"—L'année d'après nouveaux abatis, nouvelles *fences*, nouveaux progrès. Enfin au bout de deux ans le colon a de quoi vivre et même de quoi envoyer des denrées au marché. Au bout de cinq ans il achève de payer son terrain et se trouve un cultivateur aisé. Alors l'habitation qui n'était d'abord qu'une grande hutte fermée par un carré de

(1) Aujourd'hui le colon vend le bois au lieu de le brûler.

troncs d'arbres qu'on avait placés les uns sur les autres, et dont les intervalles étaient remplis par de la terre pétrie dans l'eau, se change en une jolie maison de bois, où l'on se ménage des appartements plus commodes et certainement plus propres que la plupart que ceux que l'on trouve dans nos petites villes, C'est l'ouvrage d'un mois ou de trois semaines. La première habitation a été celui de deux fois vingt-quatre heures. On me demandera peut-être comment un seul homme ou un seul ménage peut se loger si promptement. Je répondrai qu'en Amérique un homme n'est jamais seul, jamais un être isolé. Les voisins, car on en trouve partout, se font une partie de plaisir d'aider le nouveau venu; une pièce de cidre bue en commun et gaiement, ou bien un gallon de rhum, sont les seules récompenses dont ces services soient payés. Tels sont les moyens par lesquels l'Amérique septentrionale qui n'était, il y a cent ans, qu'une vaste forêt, s'est peuplée de trois millions d'habitants, et tel est le bénéfice inconnu assuré à l'agriculture, que malgré la guerre non seulement elle se soutient partout où elle a déjà été établie, mais qu'elle s'étend encore dans les lieux qui paraissent les moins propres à seconder ses efforts. Il y a quatre ans qu'on aurait fait dix milles dans les bois que j'ai traversés, sans voir une seule habitation.

———:o:———

VIEUX DOCUMENTS

Origine des Acadiens (1)

Par PASCAL POIRIER

I.—CE QUI A DONNÉ LIEU A LA SUPPOSITION DU MÉLANGE DES SANGS ENTRE LES ACADIENS ET LES ABÉNAQUIS.

Un petit incident prend quelquefois, par la force des circonstances, les proportions d'un événement ; une fable—et ce n'est pas seulement chez les Grecs—répétée dans les commencements d'une colonie, devient une vérité historique, s'il n'y a pas, ou s'il y a peu de documents pour en démontrer la fausseté. C'est jusqu'à un certain point ce qui est arrivé au sujet du prétendu mélange du sang acadien et du sang sauvage.

A l'époque où les Anglais, cinq fois maîtres de l'Acadie et cinq fois chassés du pays conquis, faisaient un sixième et suprême effort pour s'emparer définitivement de cette petite colonie qui leur échappait toujours, et pour cette fin montaient des flottes et organisaient des armées contre une ville défendue par deux cents hommes à peine, un homme se trouva sur leur chemin qui, avec quelques sauvages, déjoua tous leurs efforts, ruina coup sur coup trois de leurs expéditions, faisant de leurs soldats un massacre épouvantable. Cet homme s'appelait le baron de St. Castin. Passé au Canada en 1665, comme enseigne au régiment de Carignan, puis vers 1670 en Acadie, St. Castin s'était établi à Pentagaët où il s'était mêlé aux tribus abénaquises, avait épousé la fille du grand-chef,

(1) Brochure publiée en 1874.

et, à l'époque dont nous parlons, était grand-chef lui-même.

Il suffisait aux Bostonais battus en tous sens, que celui qui les harcelait ainsi fût marié à une sauvagesse, pour inférer que tous les Acadiens étaient cousins ou beaux-frères des Micmacs et des Abénaquis. Il fallait flétrir le peuple qu'on ne pouvait vaincre, et l'on n'est pas peu surpris d'entendre Hildreth lui-même, l'un des historiens américains les plus judicieux, affirmer à ses compatriotes que "le Baron Castin avait marié *plusieurs* femmes abénaquises, filles des chefs."(1) Et cependant St. Castin n'avait qu'une femme, Mathilde, fille du chef Madockawando (2).

Les chroniqueurs puritains, au milieu des imprécations que leur arrachait ce terrible *Mormon*, l'abénaquisaient quelquefois lui-même, tous ceux qui prenaient part à ses expéditions, et jusqu'aux détachements canadiens qui, comme lui, allaient porter la dévastation et la mort jusque sous les murs de Boston. "Les Français ont recommencé leurs ravages "cette année (1690). Les expéditions se composaient de "Français et de sauvages, étant, comme parle Mather, moitié "l'un moitié l'autre ; des Français demi-sauvages et des sau- "vages demi-Français (3)." Or ces *Métis* étaient simplement des détachements canadiens envoyés par Frontenac, dont l'un avait brûlé Salmon's Fall, un autre était tombé sur Schenectada, près New-York, où il avait tué 60 personnes, et un troisième avait saccagé Corland, grand bourg anglais situé près d'Orange.

Un autre aventurier non moins célèbre, Charles St. Etienne de La Tour, que M. Moreau (4) nous montre tantôt fran-

---

(1) Hildreth vol. 1 p. 496.

(2) Maine Historical Society, vol. III. p. 134.
vol. VI. p. 283. "Matekuando."
Documents français manuscrits, 2ème serie, pp. 281-2 : "Mataouando."

(3) Maine Historical Society. vol, I. p. 201.

(4) Histoire de l'Acadie Française, publiée à Paris en 1873.

çais tantôt anglais, catholique ou protestant, selon l'exigence des situations, finit par ruiner quelques-uns des principaux marchands de Boston, entre autres les Gibbons. La Tour avait mené, disait-on, avant de se marier, une vie déréglée avec les sauvages du Cap Sable, où il avait un fort. On ne manqua pas, à cause de lui, d'infiltrer du sang sauvage dans les veines de tous les Acadiens de l'époque.

Mais un fait qui a été regardé comme la preuve certaine du mélange des sangs entre les Abénaquis et les Acadiens, c'est l'amitié constante, inaltérable, qui a tenu unis ces deux petits peuples, durant les rudes épreuves d'une des carrières les plus orageuses dont l'Histoire fasse mention, jusqu'à ce que l'un ait été décimé par le fer et l'émigration, et l'autre dispersé aux quatre vents du ciel par la plus inique des proscriptions. L'Américain n'a jamais pu s'expliquer un attachement aussi inviolable—attachement dont il n'a jamais été capable—autrement que par les liens du sang. Les historiens qui ont cru au mélange des deux races, et ils ne sont pas aussi nombreux que le pense M. Sulte, n'ont produit d'autres preuves, pour soutenir leur opinion, que l'héroïsme de cette amitié. Ce fait est assez curieux et mérite d'être remarqué. M. Rameau même, à bout de suppositions sur la cause et l'origine de la fusion des deux races, a cru plus prudent de simplifier le tout en invoquant et appelant à son secours cette amitié, *conséquence des mariages*, comme il l'appelle. "En effet," dit-il, "une *tradition* constante, chez tous ceux qui "se sont occupés de leur histoire (des Acadiens) a attribué à "ces fréquentes unions l'étroite amitié qui a toujours régné, "sans jamais s'altérer, entre les Acadiens et leurs voisins, les "Micmacs et les Abénaquis (1)."

Tout ceci est traditionnel, il ne faut pas l'oublier. Il y a dans les premiers historiens de l'Acadie plusieurs traditions du même genre, souvent reproduites depuis que des docu-

---

(1) Rameau, p. 124.

ments authentiques et nouvellement trouvés viennent de reléguer dans le domaine des fables. Sur la véracité de celle-ci pourtant, M. Rameau n'émet point de doutes. Veut-on savoir ce que l'on entend ici par traditions historiques ? Un auteur hasarde un fait sur lequel il n'a pas de données certaines. Ce fait devient positif sous la plume d'un second historien ; pour un troisième c'est une vérité historique. Révoquez-le en doute, comme n'étant appuyé sur aucun document, vous êtes aussitôt accablé d'une foule d'autorités qui ne sont, après tout, que l'écho grossi d'une première hypothèse. Ceci s'est pratiqué dans l'histoire de l'Acadie avant que M. Rameau ait écrit son livre. C'est encore ce qu'ont fait, depuis, l'Abbé Maurault et M. Moreau, le premier dans son *Histoire des Abénaquis,* le second dans son *Histoire de l'Acadie Française.*

L'un et l'autre affirment positivement le mélange du sang entre les races acadienne et abénaquise. Vous croyez peut-être qu'ils s'appuient de documents authentiques pour établir ce fait d'une manière aussi positive ? Nullement. Ils renvoient l'un et l'autre à M. Rameau (1). Celui-ci heureusement, nous indique les autorités sur lesquelles il se base pour affirmer l'existence de ces mariages traditionnels. Ce sont, dit-il, Charlevoix, Haliburton, Hildreth, etc. (2). M. Sulte complète la liste en ajoutant les noms de O'Callaghan et de La Fargue.

II.—PREMIÈRE ERREUR DE M. RAMEAU

Cette *tradition* de cinq historiens est imposante. Elle le serait davantage accompagnée des citations mêmes des auteurs nommés. Je remplirai volontiers ces omissions en reproduisant tous les passages qui peuvent se rapporter à la

(1) Abbé Maurault, p. 75. M. Moreau. p. 276.

(2) Rameau, p. 124.

question, sans promettre toutefois qu'ils répondront à l'interprétation qu'on leur a donnée.

Pour commencer par Charlevoix, je dois avouer que je n'ai rien trouvé dans son histoire qui justifie les conclusions de M. Rameau. J'ai lu ses œuvres dans la traduction anglaise de M. Shea, historien lui-même. Ce savant écrivain n'aurait pas manqué, ce me semblait, dans les notes qu'il ajoute à sa traduction, de donner des éclaircissements sur un point aussi important. En définitive, je n'ai remarqué que deux passages qui puissent se rapporter à la question des mariages mixtes. "Les Français ne furent pas longtemps en Acadie avant de s'apercevoir que la familiarité avec les femmes sauvages n'était pas aimée, et les femmes de leur côté ont toujours montré beaucoup de modestie et de discrétion." (1). Ailleurs je lis encore sans commentaires : " Les sauvages ont toujours vécu en bons termes avec les Français."

Voilà une tradition qui fait usage de beaucoup de ménagements pour abénaquiser les Acadiens. Et remarquez que le Père Charlevoix est le plus ancien des historiens de l'Acadie, généralement le mieux renseigné, et celui sur lequel s'appuient les auteurs plus récents—anglais et français. Si tel mélange s'était pratiqué, il n'aurait certainement pas manqué d'en faire mention, et d'y ajouter des réflexions. A la date que leur assigne M. Rameau, ces mariages, du reste, auraient été tout nouvellement contractés quand le Révérend Père écrivait son histoire.

Haliburton, historien anglais de la Nouvelle-Ecosse, en parle en termes assez obscurs, mais il ne dit nulle part où il a puisé cette *tradition* : " A dater de leurs premiers établis-
" sements en Amérique, les Français ont fortifié leur alliance
" avec les indiens, par une assimilation de mœurs, de famille,

---

(1) *Charlevoix*, traduction anglaise de Shea, vol. I. p 266-267.

"et de religion." (1). Il n'y a jamais eu d'assimilation de mœurs entre les Acadiens et les Micmacs. Le seul côté où l'on trouve de la ressemblance entre leurs mœurs, est l'esprit belliqueux, la bravoure et la ténacité dans les privations et les fatigues. Sauf quelques aventuriers, que la faim et le besoin de s'unir contre les Anglais ont fait vivre pendant quelque temps à la manière des sauvages, et St. Castin à qui l'esprit d'aventure fit préférer la vie guerrière de l'habitant des bois à la paisible jouissance de sa baronnie en France, rien, dans toute l'histoire de l'Acadie, n'autorise une pareille assertion. Qu'entend-il par l'*assimilation de religion?* Assurément il n'y a jamais eu entre les Acadiens et les sauvages, d'autre assimilation de croyances religieuses que la conversion de ces derniers au catholicisme. Quant aux Acadiens, il n'est pas besoin d'ajouter qu'il n'ont jamais cédé sur ce terrain un *iota* aux sauvages *pour fortifier leur amitié.* Que veut-il dire, à présent, par l'*assimilation des familles?* Sontce les unions matrimoniales? l'avantage pour la mère acadienne d'avoir pour gendre un robuste Micmac, à qui le père de la fille pût laisser en dot une partie de son héritage? ou bien simplement un rapprochement entre les familles, basé sur une bienveillance charitable et des rapports d'amitié de part et d'autre? Ce qui précède, comme ce qui suit le passage cité, semble autoriser cette dernière interprétation. Quoiqu'il en soit, c'est là tout ce que dit Haliburton sur les prétendus mariages mixtes.

Le témoignage de Hildreth est plus explicite. C'est à l'occasion d'un mariage entre Pocahontas, fille de Powhathan, sauvage du Potomac, et un anglais de Jamestown, John Rolfe, qu'il fait les réflexions suivantes: "Les sauvages exi-
"geaient les mariages mixtes comme la seule preuve de sin-

---

(1) "*From their first settlements in America the French strenghtened their alliance with the Indians by an assimilation of manners, of families and of worship.*"—Halburton, p. 101.

cère amitié. Par ce moyen on aurait empêché les guerres " subséquentes avec eux, et absorbé graduellement les abori- " gènes dans l'augmentation de la population des colons euro- " péens. Mais l'idée de ces mariages mixtes était en horreur " aux Anglais." (1). Malgré toute leur *horreur*, les Anglais ne laissaient pas de contracter assez fréquemment de ces alliances, voire même dans l'enceinte de leurs villes, comme le montre le mariage qui a donné lieu à ces remarques. Voilà tout ce que dit Hildreth à ce propos. Pas un mot des Acadiens, lorsque l'occasion était si belle de faire un rapprochement.

A la page 434, le même auteur, pour ne rien omettre de ce qui était de nature à excuser les susdites alliances des Anglais, revient à la charge et dit : " Quand on n'envoyait pas " de femmes aux Français (de la Nouvelle-Orléans), ils se " mariaient avec les sauvagesses." Il ne mentionne pas encore ici les Acadiens. Et pourtant M. Rameau et M. Sulte invoquent, l'un et l'autre, le témoignage de Hildreth à l'appui de leur opinion. C'est peut-être sur cet autre passage de l'auteur qu'ils se basent, le seul, avec les deux passages cités, où je vois qu'il soit question des mariages mixtes. Parlant des Pères Récollets et Jésuites : " Les sauvages qu'ils avaient " convertis," dit-il, " étaient admis à la jouissance de tous les " droits du sujet français : *les mariages mixtes étaient nom-* " *breux*." (2). Voilà qui est clair et positif. Seulement il est ici question des Canadiens et des Canadiens seuls. S'il en dit autant des Acadiens, M. Rameau et M. Sulte voudront bien m'en indiquer la page ; pour moi je n'ai rien trouvé dans ce sens.

Restent encore O'Callaghan et de La Fargue. Faut-il dire que le premier est de l'opinion de M. Rameau ? Il n'a

---

(1) Hildreth, p. 114.

(2) Hildreth, vol. II. p. 85 : " *Intermarriages became frequent.*"

pas un mot, concernant les mariages mixtes, qui puisse autoriser qui que ce soit à se prévaloir de son autorité. La Fargue garde le même silence. Tout ce que je trouve dans cet auteur concernant la question, c'est l'extrait que j'en vais faire, pour ne pas frustrer tout à fait l'attente de ceux qui invoquent son témoignage. "Une des méthodes, dit-il, "dont les Français ont fait usage, en établissant leurs premières colonies (au Canada) pour s'introduire dans la confiance des sauvages (Iroquois), a été de donner en adoption leurs enfants aux chefs les plus renommés. *Ces adoptions étaient très-communes,* et avaient cet avantage, que "l'enfant adopté n'était jamais inquiété en cas de guerre."(1)

Il est malheureux de se tromper parfois sur les auteurs que l'on cite ! Mentionner La Fargue, Hildreth, Dierreville ou l'abbé Maurault, quand on veut prouver que les Canadiens sont purs de tout mélange avec les sauvages, c'est, pendant la tempête, tendre les bras au rocher sur lequel son vaisseau n'a qu'à toucher pour se briser en éclats.

Pour ce qui concerne les Acadiens, on voit à quoi se trouve réduite cette formidable *tradition* de cinq ou six auteurs, qui devait opérer entre eux et les Micmacs une fusion radicale : un mot de Hildreth parlant des Anglais : "les "sauvages exigeaient les mariages mixtes comme la seule "preuve de sincère amitié ;" et une phrase ambiguë de Halliburton : "*the assimilation of families*." Avec cela on abénaquise toute une race de Français.

III.—POURQUOI LES ABÉNAQUIS ÉTAIENT SI ATTACHÉS AUX ACADIENS.

Veut-on connaître à présent la véritable cause de l'amitié qui a existé autrefois entre les Acadiens et les Micmacs,

---

(1) "*The Geographical History of Nova-Scotia,*" p. 70. C'est l'original que La Fargue a traduit. L'ouvrage est connu sous le nom du traducteur.

Souriquois ou Abénaquis, comme on voudra les appeler ? Rien de plus facile à expliquer que ce mystère. Si les *Relations* du P. Biard et les autres documents qui se rapportent à l'histoire primitive de la colonie acadienne, étaient entre les mains de tout le monde, je dirais simplement : ouvrez ces documents, puis lisez au hasard, et vous saurez tout.

Mais ces pièces sont très-rares ; c'est pourquoi je répondrai, après les avoir lues et compulsées : la véritable cause de l'amitié qui a existé autrefois entre les Acadiens et les Abénaquis, c'est :—1o. La conduite des Français ; 2o. Le besoin mutuel de se protéger contre les Anglais ; 3o. Les mœurs de ces sauvages ; 4o. L'œuvre des missionnaires.

1o. Les Européens, en venant s'établir sur le continent dont Colomb avait doté le monde, y apportaient chacun leur ambition, leur convoitise, leur avarice ou leur charité. Cortez couvrit de sang les vallées du Mexique afin d'y recueillir de l'or ; Pizarre, au Pérou, rendit en exécration le nom espagnol par sa trahison et sa lâche cruauté ; l'égoïsme des Anglais les fit abhorrer des sauvages paisibles, tandis que leurs promesses et leur eau de feu leur attachèrent les tribus avides de sang. En Acadie, au contraire, l'Abénaquis, ingénu et sensible aux bons procédés, ne vit dans les Français que des protecteurs, des amis dépouillés d'arrogance, dont l'ambition la plus manifeste était de gagner leur âme immortelle au Grand-Esprit. Il y avait sans doute, chez certains seigneurs, de la politique cachée sous leur officieuse protection, mais chez la plupart des gouverneurs, le zèle pour la conversion des sauvages et l'amélioration de leur condition était sincère. Les efforts qu'ils faisaient dans ce but n'étaient pas inspirés par la charité seulement ; il leur était intimé en toutes lettres, dans chacun des édits, mandements et chartes du roi et des ministres, de travailler avant tout à la conversion des sauvages. Nul autre gouvernement européen n'a montré le même zèle religieux dans l'établissement des colonies d'Amérique. Le soin des intérêts de la religion et du

bien-être des sauvages présidait au choix des gouverneurs. Maisonneuve à Montréal, Poutrincourt et Razilly en Acadie, se faisaient les apôtres de la religion dans les pays dont ils étaient les gouverneurs. Même soin dans le choix des colons. Ils devaient être catholiques et concourir avec les gouverneurs et les missionnaires à répandre la lumière de l'Evangile au milieu des aborigènes. Aussi c'est la Religion qui, dès les commencements de l'Acadie, a rapproché le Français du sauvage, le fils de la civilisalion de l'enfant des bois. Ce rapprochement, cette union, basés sur la charité chrétienne d'une part, et sur une soumission affectueuse de l'autre, auraient certainement sauvé les deux races de la domination étrangère s'il eut été écrit qu'elles seraient sauvées. La supériorité de l'homme, même de l'homme véritablement supérieur, est détestable et abhorrée si elle est manifestée par la présomption et le dédain ; mais que le plus puissant et le plus éclairé condescende, sans morgue et sans arrière-pensée, à se faire le guide et le protecteur de celui qui l'est moins, il fera naître dans le cœur de celui-ci un attachement, une amitié, que ni le temps, ni les hommes, plus destructeurs que le temps, ne pourront jamais briser. Telle a été l'amitié des sauvages pour les Français de l'Acadie.

Déjà en 1607, au départ de Poutrincourt et de sa colonie, nous voyons Membertou et sa tribu pleurer amèrement sur l'éloignement des Français, et faire promettre au gouverneur qu'il reviendra avec des familles " pour habiter totalement " leurs terres et leur enseigner des métiers pour les faire " vivre comme des Français." (1).

Mais remarquons que cette amitié n'était pas le fruit d'une familiarité qui dégrade l'homme supérieur et le perd dans la considération de l'inférieur. C'était une familiarité bienveillante de la part des Français, et respectueuse du côté des sauvages. Un exemple éclaircira ma pensée.

---

(1) Lescarbot, p. 578.

Poutrincourt donnait quelquefois tabagie, c'est-à-dire festin aux aborigènes. Il y avait toujours, nous dit Lescarbot, vingt à trente sauvages à ces festins. " Mais Membertou seul et les autres sagamos (1) étaient à la table mangeant et buvant avec nous." (2). " Aux autres," nous dit le même auteur, " nous distribuions des vivres comme à des pauvres." Voilà la nature des relations entre les Français et les sauvages. Les égards rendus aux sagamos étaient flatteurs pour eux et leur tribu ; mais la distinction dans le choix des convives à table, montrait aux uns et aux autres que les Français n'étaient pas esclaves de leur amitié.

L'Abbé Maurault, dans son *Histoire des Abénaquis*, attribue en outre l'amitié des sauvages pour les Acadiens, à l'admiration que leur causaient ceux-ci par leur courage et leur valeur.

" L'habileté des Européens dans les arts et métiers, dit-il, " n'excitait nullement l'émulation des Abénaquis. Mais lors- " qu'ils entendaient parler d'un européen qui se distinguait " dans les voyages et la chasse, qui pouvait conduire son " canot dans les rapides les plus dangereux, qui connaissait " leurs ruses de guerre, qui voyageait sans guide au travers " la forêt, et supportait courageusement la faim, la soif et " les fatigues, ces récits les intéressaient à un très-haut de- " gré. Ils disaient alors que cet homme était presqu'aussi " habile qu'un sauvage." " Et, ajoute-t-il, *la vie aventu-* " *rière des Français causa tant d'admiration parmi eux,* " *qu'elle contribua pour beaucoup à attirer leur amitié.*"(3).

Cette amitié, commencée avec De Monts, fortifiée avec Poutrincourt et Latour, fut portée à l'enthousiasme quand St. Castin vint révéler à ces sauvages que les Français pou-

(1) C'est-à-dire *chefs*.

(2) Lescarbot, p. 555.

(3) Abbé Maurault, p. 17.

vaient non-seulement les égaler dans leurs prouesses guerrières les plus hardies, mais les surpasser même. Aussi les Américains, qui n'entendaient rien à cette vie d'aventure, qui n'osaient jamais disputer aux Français la victoire qu'appuyés par le nombre, s'attiraient-ils le mépris des sauvages. Une seule des embuscades de St. Castin, un seul coup de main de Villebon, élevaient les Français bien plus haut dans leur esprit que tous les massacres et les ruineuses victoires des Anglais.

2°.—Le besoin de vengeance et de protection contre les ennemis de leurs alliés et de la religion que leur prêchaient les robes noires, vint encore resserrer les liens qui les unissaient aux Acadiens. Les Abénaquis étaient naturellement simples et paisibles ; mais quand on avait surexcité leur fureur, ces timides agneaux devenaient des tigres et des panthères avides de sang. Les Américains eurent souvent à déplorer leur perfidi[illegible] vis-à-vis de cette nation redoutable. Depuis le commenc[illegible]ent de leurs relations avec eux, ils n'avaient que le parju[illegible] trahison et le viol, à enrégistrer à côté des bons procédés [illegible] gouverneurs français, et de la charité des colons ; aussi ne parvinrent-ils jamais à détacher des Acadiens ces sauvages chez qui la vengeance était héréditaire, et qui alors se délectaient plus dans l'enlèvement d'une chevelure que dans la possession de toutes les richesses du continent. Le cœur de l'homme est ainsi fait. Il ne peut être en inimitié avec tout le monde ; plus la haine que nous inspire notre ennemi est profonde, plus celui qui en la partageant, semble la légitimer, nous est étroitement lié, est près de notre cœur. La haine pour un sujet engendre souvent l'amitié pour un autre, et nulle amitié n'est plus endurante que celle que le sang vient cimenter.

Les Anglais avaient compris qu'une barrière infranchissable les séparait à jamais des Abénaquis. Ils en voyaient la cause, et se l'avouaient même quelquefois. "Il faut remarquer," dit Lincoln dans un de ses mémoires, "que les Fran-

çais, dans leurs rapports avec les sauvages, ont fait preuve ' d'une intégrité et d'une pureté d'intention, surtout à l'égard " de leurs intérêts religieux, bien au-dessus de tout ce qu'on " peut attribuer aux Anglais pour leurs fins politiques ou re- "ligieuses." (1). Et Dormer, constatant cet état de choses, écrivait dès l'année 1619 : " Partout où les Indiens sont de quelque force, ils cherchent à nous trahir." (2). Devait-il en être étonné après la cruauté et la perfidie dont ces mêmes Indiens avaient été les victimes de la part de ses compatriotes ? C'était simplement la loi du talion que l'enfant de la forêt prenait dans ses mains : loi du bourreau qui ôte la vie à qui l'a ôtée, et que l'Anglo-Américain aurait évitée en n'étant pas déloyal envers son ennemi.

(*A suivre.*)

---

(1) Maine Historical Society, p. 307.

(2) Maine Hist. Society, vol. V. p. 165.

Le Canada sous Napoléon 1er

Extraits de la *Revue de la Révolution.*

En les donnant au public, le rédacteur les fait précéder de ces lignes :

"—Cette correspondance du général Turreau, ambassadeur de Napoléon 1er aux Etats-Unis, relate quelques intrigues sur lesquelles les historiens canadiens n'avaient jusqu'ici que peu de renseignements. Toutefois on a conservé en certains endroits de la province de Québec, à l'état de légende populaire en quelque sorte, le souvenir de personnages mystérieux qui pourraient bien se rapporter, en effet, aux agents employés par le général Turreau.

La publication de pareils documents, il y a un demi siècle, aurait pu présenter quelque danger, et rendre ombrageuse l'administration militaire qui gouvernait alors le pays ; aujourd'hui elle n'offre qu'un intérêt purement historique.

Il est généralement connu, et les Anglais eux-mêmes sont forcés d'avouer que les Canadiens conservent un attachement sincère, religieux, inaltérable pour leur ancienne métropole.

Le temps et l'absence totale de toute espèce de relations avec la France n'ont fait qu'irriter ce sentiment, et il est aujourd'hui trop profond pour que le gouvernement britannique puisse espérer de le détruire.

J'étais à peine arrivé à Washington, qu'un Canadien, gros fermier et propriétaire, dont les biens sont situés sur la frontière du Canada et des Etats-Unis, vint me voir et m'entretint des espérances des Canadiens, et m'invitant à faire part au gouvernement français des dispositions de ses concitoyens.

Je répondis qu'il serait nécessaire que j'eusse acquis des notions plus détaillées et plus positives sur le caractère et

les moyens de ceux qui se mettraient à la tête du mouvement, avant d'en faire part à mon gouvernement, et de solliciter en leur faveur son adhésion et son appui. Il m'assura, en me quittant, que je recevrais avant peu tous les renseignements que je pouvais désirer. Effectivement, je reçus quelques mois après de Newark, ville de l'Etat du New-Jersey, une lettre sous la date du 15 septembre 1806, et que je transcris ici, l'original étant entre mes mains.

" Qu'il plaise à votre Excellence,

" Nous, les envoyés des nations sauvages des Régions du Nord, arrivant en ce moment du Canada, prenons la liberté d'informer Votre Excellence, que ce fut le vingtième jour de la septième lune, que, dans un conseil secret et général des Nations du Nord assistés de leurs frères les Canadiens, il fut résolu de déterrer cette hache meurtrière teinte si souvent du sang de l'Anglais, et ensevelie qu'à la sollicitation de nos pères. Mais pour effectuer ce projet, il fallait obtenir l'appui du Régisseur de l'Univers.

" En conséquence : il fut ordonné d'envoyer par devers les Ministres représentants Sa Majesté Impériale l'Empereur des Français notre père, demander passage au pied du trône de ce même père ; et là à ses genoux lui demander et tâcher d'obtenir son appui.

" Voilà le sujet de notre message : choisis dans ce conseil pour les représenter, nous croyons de notre devoir de nous adresser à Votre Excellence, la conjurant au nom de l'humanité de prendre notre cause sous sa considération. Nous osons nous persuader qu'elle le voudra. Un mot de votre part suffira pour nous faire rendre auprès de vous, et vous informer plus au long du sujet de notre message.

" Etant connus dans ce pays, la crainte d'une découverte nous oblige à des précautions. En conséquence nous avons jugé à propos de nous retirer chez M. Maiçon, à Newark, où Votre Excellence aura la bonté d'adresser la réponse qui doit décider du sort de plus d'un million d'âmes dont le vœu le plus ardent est la prospérité de l'Empire Français ;

en attendant laquelle nous faisons gloire de nous souscrire, de Votre Excellence, les plus dévoués serviteurs.

Signé : J. Perreault et Finlay de Gros Pin."

Suit la réponse non signée :

" On a reçu, Messieurs, votre lettre écrite de Newark, sous la date du 15 de ce mois.

" Les sentiments que vous manifestez inspirent le désir de vous être utile.

" On vous attend avec impatience à Baltimore où vous obtiendrez la conférence que vous demandez avec la personne qui d'après son attachement pour vos commettants, s'empressera de transmettre et de seconder de tous ses moyens vos vœux et vos espérances."

Quelques jours après, je reçus une autre lettre écrite de Québec et en anglais, sous la date du 4 octobre 1806, par un nommé Samuel Turner, qu'on m'a dit depuis être capitaine dans la milice canandienne. En voici la copie traduite :

" Monsieur, nous vous envoyons cette lettre pour vous informer de l'occasion heureuse du temps présent, si vous la jugez ainsi dans ce moment ; c'est un bon temps pour assurer la gloire de la nation française par la conquête du Canada et de la Nouvelle-Ecosse. Nous avons concerté tous nos plans, si vous jugez à propos d'accepter nos offres. Nous sommes bien connu de la garnison de Québec ; et nous connaissons toutes les situations, avec tous ses ouvrages intérieurs et extérieurs, ses magasins et ses approvisionnements. Nous connaisons aussi toutes les sondes de la rivière Saint-Laurent, depuis Montréal jusqu'au Golphe, et il y a des hommes parmi nous qui peuvent piloter tout bâtiment avec toute sécurité. Il y en a aussi qui parlent bon français et qui peuvent engager un grand nombre de troupes pour le service français avec votre permission et vos ordres.

" Nous en avons un nombre suffisant pour former garnison, jusqu'à ce que des secours arrivent de France. Il n'y a

point de doute du tout de réussir. Nous avons prié M. Johnson, notre ami, de se charger de cette affaire pour nous et de se rendre près de Votre Excellence, et nous vous prions de le renvoyer le plus promptement possible, parce que le temps actuel est celui de l'entreprendre, si vous le jugez à propos. De la part de votre très obéissant serviteur. Signé : Samuel Turner."

Suit la réponse non signée et en Anglais :

" On a reçu le quatre novembre des mains de M. Johnson, une lettre signée Samuel Turner, datée de Québec. On approuve entièrement le projet concerté. Mais avant d'y prendre aucune part, il est nécessaire d'avoir des renseignements positifs sur le caractère, l'existence et l'influence des chefs et sur les moyens qu'ils ont en leur pouvoir. La puissance intéressée applaudira et soutiendra ce glorieux effort, lorsque celui qui est honoré de sa confiance aura pu lui transmettre des données satisfaisantes sur les démarches qui doivent assurer le succès de l'entreprise."

Le 27 du même mois (octobre) je reçus de la députation du Canada la lettre suivante en réponse à celle que je lui avais écrite :

" Qu'il plaise à Votre Excellence,

" Votre Excellence doit sans doute être surprise de n'avoir eu aucune nouvelle de nous d'après la gracieuse réponse qu'elle a daigné faire à notre lettre du 15 septembre dernier.

" Que Votre Excellence juge de notre indignation en apprenant par voye certaine que l'on suspectait fort en Canada le sujet de notre message et que loin de recevoir les moyens pécuniaires suffisans pour pouvoir nous rendre auprès de Votre Excellence avec décence, nos parens nous conseillent de nous désister de nos poursuites et engagements, en nous exposant les dangers de notre retour au Canada. Nos amis, les amis de la gloire, approuvent notre détermination, et n'apréhendent aucun obstacle. Le même esprit nous anime ; nous faisons gloire de mourir dans le généreux effort d'obtenir le bonheur de hailer le grand

Napoléon pour notre Souverain et le magnanime...... pour notre Libérateur.

" Quoique jeunes. nous avions apprécier le bonheur d'être Français, trop heureux de mériter par notre mort le plus glorieux des titres.

" Les Canadiens sont Français. Le local n'a point dégénéré leur ancien amour patriotique. On les traite comme un peuple conquis. Des parvenus étrangers les tyrannisent. Ces tirans n'évitent le châtiment de leurs péculats et crimes horribles que par une loyauté simulée qu'un vil intérêt leur ferait abjurer bien vite. Il sont en petit nombre. La masse du peuple souffre et languit. De là les souhaits et désirs d'un changement. Les connaissances politiques de Votre Excellence doivent la convaincre de cette assertion. Nous sommes forcés de nous retirer à New-York. Un seul mot de Votre Excellence adressé à l'un de nous, et laissé à l'office de la poste nous parviendra assurément. Nous reclamons l'humanité des Français. Si jamais une cause mérita d'être appuyée par la justice, c'est celle des Canadiens.

" La juste renommée qui publie les exploits de Votre Excellence nous assure de son intérêt et de sa protection auprès de l'Empereur et de la Nation Française.

" Nous attendons impatiemment l'honneur de la réponse de Votre Excellence. Si notre rapport et nos efforts lui peuvent être agréables, nous nous ferons un devoir des plus sacrés de mériter sa considération plus particulière, et les vœux du peuple pour lequel nous vous adressons. Nous avons l'honneur d'être, de Votre Excellence, les plus dévoués et fidèles serviteurs. Signé J. Perrault et Finlay de Gros Pin, officiers Canadiens."

On répondit de Washington le 5 novembre par la lettre qui suit :

" La personne à qui vous avez écrit de New-York le 27 octobre dernier, s'en réfère à sa réponse précédente et vous attend ici pour conférer avec vous."

Les officiers Canadiens, ne m'ayant point donné leur adresse à New-York, je les fis chercher secrètement dans cette ville; l'on m'apprit qu'ils étaient retournés dans le Canada et n'avaient été que cinq ou six jours à New-York.

Les années de 1807 et 1808 se passèrent sans que je reçusse aucune lettre du Canada. Les seules informations que j'acquis indirectement me confirmèrent cependant dans l'opinion que les Canadiens étaient toujours les mêmes, haïssaient mortellement les Anglais, et soupiraient après la domination Française.

TURREAU.

Au commencement de 1809, je reçus une lettre du général de division Saint-Hilaire qui m'imformait que son cousin, le chevalier le Blond de Saint-Hilaire, repassait aux Etats-Unis où il était marié. Le général, à titre de camarade, provoquait mon intérêt en faveur de son cousin et me priait de lui avancer j'usqu'à la somme de huit mille francs s'il avait besoin d'argent. Le général était déjà mort, lorsque sa lettre me parvint; à peine le chevalier de Saint-Hilaire était-il arrivé qu'il m'écrivit, m'adressa la lettre de son cousin et me demanda de l'argent que je lui envoyai. Il me marquait qu'ayant des amis et même des parents de sa femme (née Américaine) dans le Canada, il se proposait d'y faire un voyage; qu'il en profiterait, si je l'aprouvais pour y organiser un plan d'insurrection, etc. Comme je n'ai point retrouvé cette lettre ni la réponse, je présume qu'elles sont restées dans les archives de la Légation ou dans celles du Consulat de Baltimore où j'ai déposé toutes les pièces justificatives de mes dépenses secrètes.

Quoi qu'il en soit, j'approuvai le projet de M. de Saint-Hilaire qui fit le voyage projeté et qui, à son retour, m'écrivit la lettre suivante :

" Utica, Oneïda County, mars 24-1810.

" Général, je suis arrivé hier le 24 de ce mois du Canada. J'ai lieu de croire que vous serez satisfait de mes travaux; mais les fonds m'ont manqué. J'espère avoir l'honneur de

vous voir dans deux ou trois semaines. En attendant les fonds que j'ai demandés à M. Félix, je vais mettre tous mes papiers et desseins en ordre. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé : le Blond de Saint-Hilaire."

Au mois de mai suivant : le Gouverneur du Canada fit arrêter trois ou quatre personnes dans les environs de Montréal et mit à prix la tête d'un habitant du pays, nommé Caseaux, que le rapport de nom fit soupçonner être le vice-consul de Sa Majesté à Portsmouth. Le motif ou le prétexte de cette mesure fut la découverte d'une prétendue conspiration, à laquelle cependant on ne donnait pas une grande importance puisque les détenus furent relâchés quelques jours après, et qu'on n'en parla plus dans le journal de Québec, que je voyais alors.

Cependant, j'étais inquiet du chevalier de Saint-Hilaire qui n'arrivait point et ne m'écrivait plus ; lorsqu'au commencement de décembre il vint chez moi à Washington, me rendre compte de sa mission en Canada, mais n'ayant avec lui ni plans, ni papiers.

Je lui observai que le faux mouvement qu'il y avait eu dans le Canada, pouvait nuire à l'effet et peut-être même empêcher l'explosion générale, lorsqu'il serait nécessaire de l'exciter. Qu'il entrait dans mes vues comme dans les instructions que je lui avais données, de tout préparer pour une insurrection, mais non pas de l'effectuer avant que le Gouvernement Français eut pris un parti et fut déterminé à le soutenir, etc.

Le chevalier de Saint-Hilaire me répondit que l'indiscrétion d'un agent avait été la cause de la mesure prise par le Gouverneur du Canada ; qu'au surplus tout était apaisé et que le gouverneur était sans inquiétude, etc.

"Une expédition contre le Canada, poursuivit le chevalier de Saint-Hilaire, n'est pour la France qu'une prise de possession. Tous les coeurs et tous les bras non seulement des habitants du Canada, mais encore des sauvages qui les environnent sont dévoués à l'Empereur. Les Anglais sont si bien convaincus de cette disposition que si le Pavillon

Français paraissait à l'embouchure de la rivière de Saint-Laurent, les troupes dispersées en petit nombre, se retireraient immédiatement à Québec et à Halifax, et l'on deviendrait maître du Bas-Canada, peut être sans brûler une amorce, etc., etc. Les ordres, m'a-t-il assuré, ont été donnés pour ne tenter aucune résistance dans la plaine, etc., etc."

Le chevalier de Saint-Hilaire me promit en me quittant de retourner en Canada, de se contenter d'y entretenir les liaisons et de n'agir que quand je lui en aurais donné l'ordre et tracé la marche qu'il devait suivre. Un mois après cette entrevue, Mme de Saint-Hilaire m'écrivit que son mari était mort.

Les rapports que j'ai obtenus sur le Canada durant mon séjour aux Etats-Unis et même par des personnes désintéressées, s'accordent tous sur l'impatience que témoignent les habitants de se soustraire au joug de l'Angleterre.

Telles sont les informations que j'ai reçues relativement au Canada et conséquemment le peu de notions que j'ai acquises. Mais elles ont suffi pour faire naître et même fortifier chez moi l'opinion qu'il n'y a point d'expédition d'outre-Mer qui présente au Gouvernement Français plus de chances favorables que celle du Canada, et dont les suites ou les conséquences puissent avoir un effet plus sensible et plus étendu sur le commerce et même sur la puissance Britannique dans l'autre continent.

" Je m'explique : si le Gouvernement Français veut un point d'appui dans le Nouveau-Monde, je pense que dans les circonstances actuelles il ne peut l'obtenir que par une possession continentale. Toute possession insulaire serait nécessairement dangereuse et précaire. Or, la possession du Canada serait d'autant plus assurée que sa préservation reposerait sur l'affection générale des habitants, et que les dépenses qu'exigerait sa conquête seraient immensément compensées par les avantages d'une pareille acquisition.

Quiconque connaît l'Amérique du Nord, conviendra sans peine qu'un débarquement de troupes françaises opéré sur l'une des rives du fleuve Saint-Laurent, et il est impossible

de l'empêcher autrement que par des moyens maritimes, produira un effet électrique non seulement sur les Canadiens, mais sur les tribus de sauvages qui environnent cette vaste contrée ; effet qui se prolongera sur toutes les tribus de l'Ouest. J'ai vu, j'ai entendu quelques sauvages, et ces sauvages étaient des chefs, de cette dernière contrée, et j'ai pu juger de leurs sentimens à l'égard de la France et surtout à l'égard de Sa Majesté dont le nom et la gloire ont fait naître un enthousiasme extraordinaire chez ces hommes de la nature. Je n'hazarderai rien en ajoutant que tous ceux qui ont approché des sauvages partagent nécessairement mon opinion.

La ruine entière du commerce des pelleteries et peut-être celle de la pêche au banc de Terre-Neuve, sont les moindres coups que cette expédition doit porter à la puissance mercantile des Anglais. Un pareil événement opérerait une nouvelle secousse dans les colonies continentales Espagnoles de cette partie de l'Amérique ; je veux dire, dans les deux Mexiques où les Anglais n'ont acquis quelque influence commerciale et politique qu'à la faveur des circonstances du moment, dans les deux Mexiques où tous les préjugés sont contre l'Angleterre et même contre ses marchandises, etc., dans les deux Mexiques où l'on a déjà contracté, ainsi que dans toutes les possessions Espagnoles de l'autre continent, une dette considérable envers les Anglais, en raison de l'énorme quantité de marchandises qu'ils ont jetées dans ces nouveaux débouchés depuis qu'ils sont privés du commerce de l'Europe continentale.

Le seul obstacle qu'il y ait à craindre dans une expédition contre le Canada, est l'opposition secrète qu'y pourrait mettre le Gouvernement Américain ou plutôt les peuplades qui le dirigent. Les habitants des Etats-Unis haïssent mortellement les Canadiens qui le leur rendent bien. Il est peut-être sans exemple que deux peuples aussi voisins et dont les habitudes et les mœurs devraient avoir tant de rapports, ayent une aversion aussi prononcée l'un pour l'autre. C'est que précisément les habitudes, les mœurs, les préjugés et le caractère des Américains et des Canadiens n'ont aucune

espèce d'analogie. L'influence du climat même est tellement neutralisée dans ce pays que les habitants des Etats du Nord sont peut-être ceux de toute l'Union qui ont la haine la plus profonde pour les Canadiens. Et le sentiment qui domine chez les Canadiens est un souverain mépris pour les habitants de la Nouvelle-Angleterre.

J'aurais pu m'étendre et justifier mon opinion à ce sujet d'après les notions qu'un séjour de près de huit ans parmi les Américains a dû me donner sur leur caractère. Mais ce développement m'entraînerait à des détails sur une expédition qui peut être le secret du gouvernement et sur laquelle il serait au moins déplacé de donner mes idées, s'il ne les provoque pas. Mais je dois dire que si bien que soit concerté le plan de la conquête du Canada, son exécution éprouvera beaucoup d'obstacles d'autant plus dangereux qu'ils seront inaperçus, si l'on ne parvient pas par des mesures politiques et préalables à neutraliser entièrement l'opposition ou la coopération du peuple et du gouvernement Américain.

TURREAU.

———:o:———

Le Canada vu par un Français de France

COUP D'OEIL HISTORIQUE

Rapport de M. E. Agostini, délégué du syndicat Maritime et fluvial de France au Canada, en 1886.

I

Le Canada fut la première colonie fondée par la France.

Jacques-Cartier, parti de Saint-Malo, le 20 avril 1534, pour aller à la découverte de nouveaux territoires, débarquait le 16 juillet suivant sur les rivages de la Gaspésie, où il prit possession, au nom du roi de France, de ce sol qui n'avait encore été foulé par le pied d'aucun européen.

Il revint ensuite rendre compte de sa mission, et le 19 mai 1535 il appareillait de nouveau pour pousser plus loin ses explorations et remonter le Saint-Laurent.

En 1541, le Sieur de Roberval fut nommé Gouverneur des Terres Neuves d'Amérique ; mais ces premières tentatives de colonisation ayant échoué, il faut attendre l'année 1603 pour trouver la base de notre établissement dans le Nouveau-Monde, par la concession octroyée à Pierre du Guast, sieur de Monts, que le roi Henri IV nomma ensuite Lieutenant-Général de la *Nouvelle France*.

Le sieur de Monts, après un premier voyage au Canada, délégua ses pouvoirs à son Lieutenant, Samuel de Champlain, qui est réellement le fondateur de la colonie.

Citons ici le premier habitant blanc du Canada (1617) l'apothicaire Hébert, de Paris, qui fut avec son gendre, Guillaume Couillard, propriétaire de toute la Haute-Ville de Québec. (1)

---

(1) Dictionnaire Généalogique des familles Canadiennes par l'abbé Cyprien Tanguay. Cette oeuvre gigantesque dont les premiers volumes

Ce fut l'initiative privée qui fonda le Canada. Champlain n'était en effet que le fondé de pouvoirs d'une compagnie de marchands. Son caractère officiel n'était en résumé qu'un titre sans valeur, jusqu'au jour où le cardinal de Richelieu s'intéressant, après le prince de Condé et le duc de Montmorency, aux doléances de Champlain, forma "la *Compagnie des Cent Associés*" (1627), qui, contre l'octroi de privilèges exclusifs, s'engageait à transporter au Canada, dès la première année de son privilège, c'est-à-dire, dans le courant de 1628, deux ou trois cents ouvriers de professions diverses et quatre mille colons des deux sexes, dans l'espace de quinze années. Les colons devaient être français et catholiques. La Compagnie s'obligeait à les nourrir, à les entretenir pendant trois ans et à leur distribuer ensuite des terres défrichées, avec les premières semences nécessaires.

Pendant ce temps, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, celle-ci s'emparait de la ville de Québec (1629) qui ne retourna à la France qu'à la suite du traité de Saint-Germain-en-Laye (1632) par lequel l'Angleterre s'engageait à restituer à notre pays tout ce qu'elle avait conquis sur lui en Amérique.

En 1633, Champlain qui avait réussi à créer un sérieux mouvement d'émigration, retournait au Canada avec le titre de Gouverneur-général de la Nouvelle-France, où il mourut deux ans après, (1635).

Le fondateur de la colonie française, qui n'avait pas eu le temps d'asseoir son œuvre, avait amené une population d'origine européenne, qui ne dépassait pas deux cents âmes.

Vers cette époque s'établissaient les premières maisons d'éducation et plusieurs institutions charitables.

---

sont achevés, constitue un travail unique au monde : la généalogie complète de tout un peuple issu de notre sang, dans lequel on trouve côte à côte les noms de la plus grande noblesse française et ceux des plus infirmes roturiers qui ont travaillé ensemble à la fondation de ce grand pays.

Les successeurs de Champlain MM. de Montmagny, d'Ailleboust, de Lauzon, d'Argenson, etc., etc., eurent maille à partir avec les Indiens dont ils ne crurent pas devoir épouser les querelles intestines ; puis, la *Compagnie des Cent Associés* n'ayant pas tenu ces engagements fut dissoute (1663), et Colbert dota le Canada d'une constitution établissant un Conseil Souverain.

Malgré les événements, naissaient les villes de Montréal et de Trois-Rivières. Mgr de Laval Montmorency, envoyé au Canada en qualité de vicaire-apostolique, fondait le séminaire de Québec, (1663) pendant que les Sulpiciens devenaient, en vertu d'une charte royale, les administrateurs et les suzerains de l'Ile de Montréal.

Des dissensions ayant éclaté au sein du Conseil Souverain, il fallut en modifier la constitution, et le nouveau système fut inauguré en 1665, avec le marquis de Tracy, comme vice-roi. Monsieur de Tracy fit faire de grands progrès à la colonie. Ayant amené avec lui vingt-quatre compagnies du régiment de Carignan, il réduisit les tribus sauvages ennemies à l'impuissance, aidé aussi, disons-le, par la petite vérole qui décima les races aborigènes à cette époque.

Le comte de Frontenac administra la colonie de 1672 à 1682, et fut remplacé par M. de la Barre, dont la science maritime ne pouvait compenser un manque d'habileté administrative qui suscita le mécontentement général.

On ne fut pas plus heureux dans le choix de M. de Denonville, sous l'administration duquel eut lieu le massacre de Montréal (1689) par les Iroquois. Ce fut le signal de la guerre qui éclata entre la Colonie française et la Colonie anglaise de l'Amérique du Nord, cette dernière ayant pour alliée la terrible tribu sauvage. Il est bon en outre de noter qu'à cette époque la Nouvelle Angleterre comptait déjà 200,000 habitants, tandis que notre colonie n'avait qu'une population de 11,000 âmes,

Cependant, le comte de Frontenac qui revint une seconde

fois au Canada (1689) pour succéder à M. de Denonville, organisa la défense, vaillamment secondé par ses lieutenants : MM. de Pontneuf, de St-Hélène, d'Ailleboust, de Hertel et d'Iberville, que sa bravoure avait fait surnommer le Cid du Canada. L'on dut rester sept années les armes à la main.

En 1697, le traité de Ryswyk mettait fin aux hostillités entre la France et l'Angleterre, en assurant aux deux nations les territoires que chacune d'elles possédait avant la guerre.

De plus, la Baie d'Hudson était cédée à la France.

M. de Frontenac mourut en 1698, après avoir préparé un traité de paix définitif avec les tribus indigènes. Ce fut sous son successeur, M. de Callières, que fut enterrée, selon la coutume indienne, la hache de combat qui avait ensanglanté l'Amérique du Nord pendant de si nombreuses années (1701).

Malheureusement, la guerre de la Succession d'Espagne qui éclata en Europe, eut son contre-coup en Amérique, et les deux colonies rivales reprirent les armes pour ne les déposer qu'en 1713, au traité d'Utrecht, par lequel la France abandonnait à l'Angleterre non-seulement la Baie d'Hudson, mais aussi l'Acadie.

Le Canada sortit épuisé de la lutte. Il ne comptait sous M. de Vaudreuil que 25,000 âmes, mais la paix y amena bientôt de nouveaux français gentilshommes, bourgeois et artisans.

M. de Beauharnois qui succéda à M. de Vaudreuil eut à son tour à soutenir une nouvelle guerre contre la colonie anglaise, et fut remplacé en 1747 par le comte de la Galissonnière, remplissant l'intérim de M. le marquis de la Jonquière, fait prisonnier par les Anglais en allant se mettre à la tête du gouvernement de la Nouvelle-France, où il ne put se rendre qu'après le traité d'Aix-la-Chapelle en 1749.

Le nouveau gouverneur mourut trois ans après et eut pour successeur le marquis Duquesne de Menneville (1752).

Dès 1754, il fallut reprendre les hostilités et commencer avec treize mille combattants la dernière lutte que les armes françaises soutinrent en Amérique.

En 1756, sous l'administration de Pierre Rigaud de Vaudreuil, le marquis de Montcalm arriva au Canada avec deux bataillons, en qualité de lieutenant-général des armées du roi, ayant pour lieutenants le chevalier de Lévis, le colonel de Bourlamaque et M. de Bougainville.

Dès ce moment la guerre se fit, pour ainsi dire, sans trève, et le rôle néfaste de l'intendant Bigot ne contribua pas peu aux revers des armées françaises.

Après de nombreux faits d'armes, en tête desquels il faut citer la bataille de Carillon, les deux généraux en chef, français et anglais, perdaient la vie dans les plaines d'Abraham (1759) et la ville de Québec capitulait.

Quelques mois plus tard, le 28 avril 1760, le chevalier de Lévis livrait, avec une poignée de héros, dans les mêmes plaines d'Abraham, le dernier combat où il défit les Anglais ; mais au lieu des secours attendus de France, les vaisseaux qui venaient d'Europe portaient le pavillon anglais et il fallut déposer les armes le 8 septembre 1760, après avoir encore essayé de résister dans Montréal.

Moins de trois ans après, le 10 février 1763, Louis XV cédait le Canada à l'Angleterre, par le traité de Paris.

A la suite du traité de Paris, tous les Français possédant quelques ressources retournèrent dans la mère-patrie ; et il ne resta au Canada que 63,000 habitants de notre sang, qui, groupés autour de leurs prêtres, résistèrent, dès le premier jour, à toute tentative d'assimilation avec les vainqueurs, et sûrent non seulement garder pour la France et léguer à leurs descendants le plus vif amour pour l'ancienne métropole, mais conquérir peu à peu et sans aucun secours la place qui leur est dûe sur ce sol arrosé du sang de leurs ancêtres, et par conséquent des nôtres.

Le clergé a joué, dès cette époque, un rôle patriotique qu'il

serait injuste de ne pas reconnaître. Il a été sur le continent américain le fidèle gardien de notre langue, le plus zélé défenseur des traditions de notre race. Il a fait plus, il a compris que le jour viendrait où la France aurait besoin de se répandre hors d'Europe ; il a pressenti le moment de la pléthore du vieux-monde, et il a voulu que les efforts des siècles passés ne fussent pas entièrement perdus pour nous. Sans ressources, sans secours, en butte à toutes les tribulations et à toutes les oppressions, il a soutenu le courage des vaillants abandonnés à eux-mêmes, et fort du principe de l'Evangile, il a puisé dans cette parole : "*Croissez et multipliez*" les seuls éléments d'une vitalité puissante pour le pays. (1)

Les 63,000 Canadiens-français de 1763 se retrouvent aujourd'hui près de 2,000,000 ! Ils doublent en nombre tous les 28 ans. Qui oserait prétendre après cela que la race française n'est pas colonisatrice ?

Loyaux sujets de l'Angleterre, les Canadiens-français n'ont aucun esprit de retour vers l'ancienne mère-patrie, mais ils seraient fiers de la voir se souvenir d'un passé glorieux et prendre son rang dans le vaste pays qui se forme, à la grandeur duquel ils travaillent, et où le Canada appelle tous les peuples.

De 1763 à 1774 le régime militaire et les lois britanniques furent en vigueur.

En 1774, "l'Acte de Québec" établissait le gouvernement civil absolu, avec le libre exercice du culte et l'usage des lois civiles françaises.

---

(1) Parmi les principaux membres du clergé canadien-français qui continuent l'œuvre de leurs devanciers, nous devons une mention spéciale à Sa Grandeur Monseigneur A. Taché, archevèque de Saint-Boniface, le propagateur et le défenseur de la race française dans le Manitoba ; au révérend Labelle, le populaire curé de Saint-Jérôme, surnommé, à bon droit, l'apôtre de la colonisation.

Nous citerons ensuite Monseigneur Fabre, évêque de Montréal, le révérend Ritchot, curé de Saint-Norbert, le révérend Prud'homme, curé de Sainte-Anne, etc., etc.

Cependant, les plus grands efforts étaient faits par les nouveaux gouvernants pour *anglifier* le pays.

Le 4 juillet 1776, Washington, aidé par Lafayette et Rochambeau, soulevait la Nouvelle-Angleterre, mais malgré les efforts de leurs voisins, les Canadiens-français restèrent fidèles au traité de Paris, et refusèrent la liberté qu'ils pouvaient conquérir en s'alliant aux fondateurs de la République Américaine.

Ils furent récompensés de leur loyauté par la tyrannique administration du général Haldimand, puis de Lord Dorchester.

Cependant, en 1791, la colonie fut divisée en deux provinces : Haut et Bas-Canada. On laissait la suprématie aux Anglais dans la première, et un semblant d'initiative aux Canadiens-français dans la seconde.

Les luttes intestines n'en devinrent que plus vives, les Canadiens-français restant toujours sur le terrain des légitimes revendications.

Les gouverneurs Prescott, Milnes et Craig ne furent pas moins durs que leurs prédécesseurs.

Enfin, Sir George Provost, gouverneur de 1811 à 1815, sut s'attirer les sympathies des Canadiens-français qui prirent même les armes pour la couronne britannique, en 1812, lors de la guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

De 1815 à 1822, les luttes de race et de religion recommencèrent avec plus d'ardeur, quand Lord Dalhousie, alors gouverneur, voulut doter le Canada d'une nouvelle constitution, réunissant les deux provinces sous une même administration, et donnant la prépondérance à l'élément anglais. Mais MM. Papineau et Nelson, qui se rendirent en Angleterre, parvinrent à faire échouer cette tentative.

De nouvelles vexations suscitées par Lord Dalhousie et ses successeurs Sir James Kempt et Lord Aylmer, un sanglant épisode qui eut lieu aux élections de 1831, surexcitaient le peuple ; cependant, l'Assemblée législative de Québec, voulant

toujours rester sur le terrain constitutionnel, rédigea le manifeste des *quatre-vingt-douze résolutions*, qui fut envoyé à Londres, avec de nombreuses pétitions portant même beaucoup de signatures anglaises.

Ce fut en vain : le Bureau Colonial de Londres enterra la question, et le nouveau gouverneur, Lord Gosford, ne sut que créer de nouvelles complications.

Malgré les efforts de Mgr Lartigue évêque de Montréal, et des chefs de l'opposition, l'insurrection éclata le 7 novembre 1837, et se répandit même dans le Haut-Canada ; mais les troupes anglaises s'en rendirent maîtresses en peu de temps, n'ayant devant elles qu'une poignée d'hommes armés de faulx, de fourches, de fusils de chasse et d'*un canon en bois !*

Douze des chefs furent condamnés à mort, et cette échauffourée n'eut pour résultat que l'oppression plus accentuée de l'élément français.

De nouveaux soulèvements, cruellement réprimés, eurent lieu en 1838 ; et le parlement anglais, sur le rapport de Lord Durham, qui n'avait été que quelques mois gouverneur du Canada, vota l'Union des Deux-Provinces, abolissant l'usage de la langue française (Acte d'Union de 1840).

Mais bientôt le développement prodigieux des Canadiens-français, (ils n'étaient alors que 850,000) offrit un réel danger pour l'avenir de la colonie, si le régime oppresseur continuait ses excès, et dès 1860, on étudiait les bases de la Confédération actuelle, qui fut votée par le parlement britannique en 1867, sous le nom " d'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord.*"

Maintenant, les Canadiens-français ont recouvré le libre usage de leur langue qui est sur le pied d'égalité avec la langue anglaise, dans les actes officiels comme au parlement. Les immunités du traité de Paris ont été ratifiées, et toute la population du Canada jouit également des plus grandes libertés politiques et religieuses.

En 1867, la Confédération ne comprenait que la province d'Ontario (Haut-Canada), la province de Québec (Bas-Canada), la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. En 1870, la province de Manitoba, détachée des Territoires du Nord-Ouest, entre dans la Confédération puis la Colombie Britannique en 1871, et enfin l'Ile du Prince-Edouard en 1873.

En 1870, la Compagnie de la Baie d'Hudson cédait au Canada les Territoires du Nord-Ouest.

De toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, l'Ile de Terre-Neuve est la seule qui ne fasse point partie de la Confédération.

(*A suivre*)

———:o:———

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Les entreprises de Sir Rodolphe Forget et leurs actionnaires français. Elles fournissent le sujet d'un incident au parlement canadien.

Le Parlement canadien a été, le 27 et le 28 janvier 1913, le théâtre de scènes fort disgracieuses.

A la séance du 27, M. Rodolphe Lemieux, député de Rouville et ancien ministre des postes, a fait une attaque à fond de train contre les entreprises de Sir Rodolphe Forget dans le district de Québec. Il s'est, à cette occasion, montré d'une violence extraordinaire. M. Forget, prévenu par télégramme, était à son siège le lendemain et répondait avec non moins de violence à son dénonciateur de la veille.

L'incident a fait beaucoup jaser, tout particulièrement dans les cercles politiques où les deux adversaires sont également connus. La plupart ne voient dans l'acte de M. Lemieux qu'une manœuvre de parti, n'ayant pas d'autre but que de diminuer le prestige d'un adversaire politique très redoutable.

C'est un côté de la question qui intéresse peu les gens qui ont placé des capitaux dans les entreprises de M. Forget. Si ce dernier a eu un tort,—et à mon avis, ce fut un grand tort—, c'est bien d'avoir voulu traiter avec un mépris souverain et par le silence, des accusations de la plus haute gravité.

Nous écrivons cet article afin de renseigner quelques capitalistes français, que nous avons rencontrés à Paris et qui nous font l'honneur de lire la " Revue Franco-Américaine", sur les suites d'une affaire dont ils nous ont parlé et qui doit son embarras passager en France à l'ambition déraisonnée de cette sorte de financiers, de flibustiers de la bourse, qui manœuvrent toujours pour réaliser de gros profits en ruinant comme en lançant une entreprise. M. Forget, qui est pourtant un homme averti, n'a pas eu la main heureuse dans le choix de

ses agents français. On sait qu'on le lui a fait payer assez cher. L'attaque dont il a été l'objet au Parlement canadien n'en a que moins d'importance. C'est du moins l'impression qui nous est resté à la lecture des discours de MM. Lemieux et Laurier et de la réponse de M. Forget. M. Laurier, comme toujours, s'est tenu sur ses gardes et s'est contenté d'arroser, pour leur mieux faire prendre racine, les doutes semés presque inconsciemment par le député de Rouville.

M. Lemieux s'est constitué le porte-voix de certains capitalistes français qui auraient été induits, prétendent-ils, par de fausses représentations de la part de M. Forget à placer des capitaux dans des entreprises canadiennes de chemins de fer, d'électricité, de gaz et de banque. Il s'est même montré avocat aussi retors que violent.

Voici, par exemple, comment il formulait son attaque contre M. Forget. "Je ne fais que répéter ici, disait-il en commençant, ce que les gazettes ont redit à satiété chaque semaine et cela depuis des mois. Personnellement, je n'assume pas la responsabilité de ces avancés." (Débats édition non revisée, page 2299, 27 jan., 1913).

Plus loin, comme on lui fait observer que tout n'est pas clair, qu'il avance des choses absurdes et ridicules, il dit : "Je n'ai pas parlé étourdiment ; j'ai dit la vérité, toute la vérité et rien que la vérité". (Débats, page 2376, 27 janvier 1913).

Rapprochez ces deux déclarations et jugez du contraste.

M. Lemieux cite un ingénieur français que, dans l'intérêt de sa thèse, il nous présente dans les termes suivants : "M. Paul Gaudin, l'un des ingénieurs qui possèdent l'expérience la plus complète en ces matières (gaz, électricité, chemin de fer, pouvoirs hydrauliques, bourse, dividendes, etc. etc.) qui est venu au Canada l'année dernière et qui a soumis un rapport des plus détaillés aux détenteurs d'obligations à son retour en France". (Débats, page 2300, 27 janvier 1913).

A la vérité, si M. Gaudin compte sur ce rapport pour être admis à l'Académie des Sciences Pratiques, il sera certainement déçu. Celui qui connait notre pays, et en particulier le district de Québec, y découvre à chaque page des ineffabilités sans nom.

Je prends au hasard trois des reproches qu'il adresse à M. Forget :

1° On a payé trois ou quatre dividendes sur le stock commun puis on a cessé.

2° Au lieu de faire une ligne de ceinture dans Limoilou (district récemment annexé à Québec) on a construit sur les hauteurs pour favoriser certains spéculateurs.

3° Au lieu de continuer pour l'exploitation, le chemin de fer *Québec et Saguenay* entre St-Joachim et la Malbaie, on a terminé un tronçon avant de le relier à la ligne principale.

A cela on peut répondre :

1° En Amérique, presque toutes les compagnies, même les plus prospères, suspendent le paiement régulier de dividendes pour des fins de développement.

2° Limoilou se compose de deux villages, Stadacona et Hedleyville, déjà traversés par la ligne du *Québec*. Pour faire un chemin de ceinture pratique, la compagnie aurait été forcée de construire, à ses frais, deux ponts sur la rivière St-Charles, au coût minimum de $500,000 chacun. Or, la ville de Québec, en annexant Limoilou, s'est engagée à construire ces deux ponts et à en laisser le libre usage à la compagnie. Mais, il y a à Limoilou des spéculateurs en immeubles, adversaires politiques de M. Forget, qui désirent une ligne de tramway capable d'augmenter la valeur de leurs propriétés. C'est à ces gens-là que M. Gaudin est, selon toute apparence, allé demander des renseignements. Quant à la ligne construite sur les hauteurs, la compagnie de Québec l'a construite pour ne pas laisser périmer les droits que lui conférait une charte du gouvernement de Québec. D'un autre côté, cette ligne est construite dans un des quartiers (Montcalmville) actuellement très fréquentés et promettant de l'être davantage dans l'avenir.

3o. Toutes les compagnies de chemins de fer, en établissant leurs lignes, construisent d'abord les tronçons où elles sont sûres d'avoir un trafic immédiat. C'est le cas pour

le tronçon de la Malbaie qui est alimenté par une pulperie importante.

M. Gaudin parle quelque part du fret pauvre et du fret riche en plaçant le bois de pulpe et de construction dans la première catégorie. C'est une classification qui n'est pas connue au Canada. Nous avons vu en France des trains entiers chargés de fumier. Nous supposons que les compagnies françaises trouvent leur profit à transporter ce genre de fret. Est-ce un fret plus pauvre ou plus riche que le bois canadien ?

Si la lutte que l'on a faite à la Banque Internationale ne vaut pas mieux que celle dont nous venons de parler au sujet des autres entreprises de M. Forget, les actionnaires français ont eu tort de s'alarmer.

Il resterait à établir la perspicacité que les actionnaires français ont mise à déjouer la prétendue conspiration dirigée contre leur bourse. Il y a, malheureusement, des farceurs qui font dans tous les genres d'entreprises. Les hommes d'affaires le savent et leur premier soin est de s'assurer qu'ils ont affaire à des gens sérieux, ce qui n'est pas toujours une besogne facile. C'est un peu comme les occasions qu'il faut saisir par les cheveux, mais en s'assurant d'abord qu'on ne ramasse pas des perruques.

Et ce serait faire vraiment un compliment immérité à John Bull que de lui attribuer sous ce rapport plus de prudence qu'à Jacques Bonhomme. Ceux qui sont un peu au courant des affaires canadiennes savent que Jonn Bull est venu plus d'une fois chez nous faire une ample provision de perruques rousses, ou "rouges," comme disent nos Canadiens. Aussi, nous comprenons très mal pourquoi M. Lemieux s'est cru justifié de faire la déclaration suivante :

" Je ne présume pas que Jacques Bonhomme—non pas John Bull—soit disposé à se faire leurrer par des requins comme ceux qui sont allés du Canada à Paris."

Pourquoi essayer de montrer Johh Bull plus malin que Jacques Bonhomme ?

Nous avons souvenance du lancement d'une affaire canadienne en Angleterre. Les prospectus en avaient été préparés

par des maîtres et portaient en caractères gras les noms de plus d'un ministre cossu. Après la lecture de ces prospectus alléchants, le prudent John Bull, non seulement acheta des actions d'un chemin de fer *projeté*, mais encore fit ample provisions de titres d'une compagnie projetant l'exploitation d'inépuisables puits de pétrole, de pêcheries miraculeuses, de mines, de richesses forestières toujours inépuisables. Ce pays de cocagne n'était pas autre que la Gaspésie. Même, l'entreprise était tellement considérable qu'elle nécessita la création d'une banque qui fut fondée sous le nom de Charing Cross Bank. John Bull en eut sa part et nous doutons fort qu'il ait oublié ce nom là aussi bien que les entreprises qui s'y rattachaient. Au fond, il n'avait pas de raison de douter de la bonne foi des prospectus qu'on lui avait mis entre les mains et où il pouvait lire les noms de gros bonnets du gouvernement d'alors. M. Lemieux, dans le temps, était le député de Gaspé, le nouveau pays du pétrole et des etcétera ; M. Lemieux était ministre des postes, associé légal de M. Gouin, premier ministre de Québec, bras droit de M. Laurier, premier ministre du Canada, bras gauche de M. Fielding, ministre fédéral des finances et l'homme le plus intègre (1) du Canada. Et pourtant nous ne sachons pas qu'il ait jamais protesté contre les opérations du chemin de fer Atlantic & Western, des puits de pétrole de la Gaspésie et de la banque Charing Cross. Il ne s'est pas attendri non plus sur la naïveté de John Bull qui, à le juger par ce qu'il venait de faire, aurait acheté des mines de chocolat pourvu qu'elles fussent situées dans la Gaspésie et qu'elles lui fussent présentées par les brillants rédacteurs des prospectus dont nous venons de parlar.

Tout ceci prouve bien que mêler la politique à une question d'affaires c'est l'embrouiller invariablement. M. Lemieux nous le prouve encore lorsqu'il dit :

" Je sais que c'est très désagréable et très ennuyeux de parler de ces questions à la Chambre ; mais nous qui faisons partie du plus haut tribunal du pays, allons-nous permettre que l'on salisse le nom sans tache du Canada qui tout récemment jouissait d'une si belle réputation sur le marché européen ? Resterons-nous silencieux lorsque ces différentes entre-

prises lancées sur le marché d'Europe apporteront la ruine et la désolation dans un très grand nombre de familles." (Débats, 27 janvier 1913, page 2330).

Avant cela, M. Lemieux avait dit : " Le gouvernement français a ordonné une enquête dans le cas qui nous occupe."

Mais alors pourquoi ce long débat ? Pourquoi ne pas attendre le rapport du gouvernement français ? Pourquoi avoir entrainé dans cette chicane M. Laurier, qui, à son titre de chef politique, aurait sans doute préféré consacrer son temps et son éloquence à d'autres questions d'une beaucoup plus haute portée ?

Après tout, nous ne sommes pas sûrs que dans cette affaire, les grands coupables, les flibustiers, les voleurs, les requins de la finance ne sont pas en France. Certes, en France, se trouvent les gens les plus honorables du monde et leur nombre est ncalculable, mais on y trouvent aussi des brigands, des escarpes les plus cyniquement féroces.

Le hasard a voulu que nous rencontrions un des intéressés français dans les entreprises de M. Forget. Nous ne connaissions pas, dans le temps, très long de cette affaire. Et nous vous avouons que ce monsieur nous a inspiré une certaine sympathie jusqu'au jour où nous l'avons vu, jetant son masque de commis-voyageur en moralité, se livrer avec l'argent de ceux qui l'avaient envoyé au Canada " venger leur honneur et le sien," à tous les débordements. Nous l'avons vu, au milieu d'une société respectable, et malheureusement impuissante à se protéger contre son contact déshonorant, afficher publiquement, en sablant le champagne et en proclamant sa condition de banquier, les instincts de la plus abjecte dépravation.

Si le gouvernement français doit faire une enquête, qu'il la fasse complète et qu'il s'enquiert des antécédents et des dispositions spéciales de conscience des messieurs qui recherchent sa protection. Les faits qui ressortiront de cette enquête édifieront, nous n'en doutons pas, les quelques Canadiens qui ferment les yeux sur les filouteries dont John Bull a pu être être victime chez nous et qui ajoutent foi sans discernement

aux jérémiades des escrocs qui ont réussi à tromper en même temps et les Canadiens et les Français honnêtes.

Quant à M. Forget, il paie très chèrement la confiance inconsidérée qu'il a accordée à des gens dont tout le mérite était d'avoir la langue bien pendue. Ses amis, les bons actionnaires français, qui ont encore confiance en lui et qui savent que ses entreprises à Québec ne sont pas de pures inventions mais des institutions forcément appelées à être florissantes, ont été cruellement punis pour avoir commis la même erreur. Ceux qui se sont laissés prendre de panique ont subi le sort de tous ceux qui s'effraient avant de s'assurer que le danger existe réellement. Pour avoir voulu mépriser des adversaires peu scrupuleux, M. Forget s'est attiré d'inutiles désagréments.

Nous pourrions bien dire comme M. Lemieux qu'il est excessivement pénible d'avoir à parler d'une affaire comme celle-là. Nous avions promis à quelques amis français de les tenir *publiquement* au courant de cette prétendue affaire Forget et nons avons voulu nous acquitter de cette promesse. Si nous avions un conseil à donner à ceux d'entre eux qui détiennent encore des valeurs dans ces entreprises, noûs leur dirions tout simplement de ne pas s'en départir. Elles valent mille fois les exploitations de pétrole de la Gaspésie et bien d'autres valeurs lancées en France par des Français ou des étrangers.

Charles Bourgoin.

———:o:———

Commerce Franco-Canadien

Initiative en vue de développer les relations commerciales entre la France et le Canada.—Importance d'un service direct entre les deux pays.—M. Albert Fribourg correspondant, à Paris, de la "Revue Franco-Américaine."

La France devrait avoir fait la conquête des marchés canadiens. Du moins, elle devrait y avoir sa part de notre commerce qui se chiffre dans les $800,000,000 (4 milliards de francs).

On attribue à diverses causes l'absence à peu près complète de relations commerciales solidement établies entre les deux pays. La principale est sans contredit le manque d'initiative dont on a fait preuve de part et d'autre. Une autre qui n'est pas moins importante c'est que l'Angleterre sait très bien contrôler, à son profit, tout le commerce étranger qui est destiné à ses colonies. Le Canada fait peut-être exception à cette règle, mais seulement pour ce qui est de son commerce avec les Etats-Unis. On comprend qu'ici la situation géographique a posé un problème absolument insoluble à la métropole anglaise.

L'importance de la population française au Canada aurait dû favoriser le développement de nos relations commerciales avec la France. Il n'en a rien été. C'est un fait d'autant plus étrange que nous avons depuis nombre d'années des représentants officiels, commissaire général, agents commerciaux, etc., à Paris. Le meilleur des produits français n'en continue pas moins à arriver chez nous en passant par Liverpool.

Au point de vue commercial la France ignore à peu près complètement le Canada. De notre commerce total, exportations et importations, elle ne reçoit qu'une part infinitésimale.

Il est bien vrai que de tout temps nos négociants et nos industriels se sont plaints de cet état de choses ; mais on a fait

peu pour rémédier au mal et toutes les plaintes sont restées vaines.

L'adoption du dernier traité commercial entre le Canada et la France offre une chance exceptionnelle de reprendre le temps perdu et d'établir entre les deux pays les relations commerciales que tout le monde désire.

Pour atteindre ce résultat il faudrait déployer une initiative systématique et hardie à la fois. Si les obstacles sont nombreux il est encore facile de les vaincre. Or, c'est à la poursuite de ce résultat que " La Revue Franco-Américaine" à décidé de consacrer son influence et ses efforts.

Pour cela nous nous sommes engagés à trouver, au Canada, de bons agents, de bons voyageurs, d'honnêtes et consciencieux représentants pour une quarantaine de producteurs français, propriétaires de moulins, que nous avons rencontrés dans un banquet d'industriels, à Paris.

C'est pourquoi nous conseillons aujourd'hui à ceux de nos lecteurs qui sont dans le commerce et qui désirent représenter des maisons françaises de tout premier ordre—dans toutes lignes,—ou qui auraient des produits, mines, minéraux, à placer en France,—de nous écrire ou encore mieux de s'adresser à nos bureaux, 71a rue St-Jacques, Montréal.

Ils recevront là tous les renseignements désirés. Nous pourrons même leur faire voir des échantillons que certaines maisons françaises, confiantes dans nos promesses et désireuses de seconder notre entreprise, nous ont déjà envoyés.

Afin de seconder dans toute la mesure du possible la réussite de cette entreprise " La Revue Franco-Américaine " s'est assuré les services d'nn correspondant à Paris :

M. Albert Fribourg,
14, rue Danrémont, Paris.

M. Fribourg, négociant averti, homme d'initiative et de progrès, jouissant des plus précieuses relations dans le monde des affaires, en France, est en mesure de faciliter de la façon la plus complète et la plus sûre le développement de relations suivies entre les commerçants du Canada et ceux de notre ancienne mère-patrie. Nous avons eu l'avantage de le con-

naître pendant notre récent voyage en France, bien mieux, nous avons eu le rare bonheur de mettre à contribution ses qualités de correspondant, et nous pouvons le recommander chaleureusement à tous nos amis.

Voici du reste ce que nous lui écrivions quelques heures avant notre départ :

" Nous partons demain matin pour le Canada, mais nous ne voulons pas quitter Paris avant de vous exprimer toute notre reconnaissance pour les services nombreux que vous nous avez rendus et pour l'amabilité vraiment extraordinaire avec laquelle vous vous êtes mis à notre disposition en toutes circonstances. Sous ce rapport, nous avons été, avouons-le, plus heureux que nombre de Canadiens venus en France et qui n'ont pas eu l'avantage de bénéficier de l'expérience d'un homme aussi averti que vous l'êtes, et aussi bien disposé à favoriser les entreprises sérieuses.

Vous avez bien voulu accepter la charge de correspondant à Paris de " La Revue Franco-Américaine " et de notre maison d'affaires. Il est tout juste que nous vous exprimions en partant nos meilleurs souhaits pour le succès des entreprises qui doivent nous intéresser également. Pour nous ce succès ne fait pas de doute ; nous vous avons vu à l'œuvre et n'en demandons pas davantage. A ce point nous faisons le vœu très sincère que les Canadiens qui viendront à Paris soient aussi heureux que nous l'avons été dans le choix de leurs représentants.

A cette lettre nous ne pouvons qu'ajouter une chose, c'est que nos compatriotes qui voyagent en Europe trouveront profit à se rappeler l'adresse de M. Fribourg et à rechercher ses bons offices. Une lettre de notre part, que nous nous ferons un plaisir de donner à tous les patrons de " La Revue Franco-Américaine " leur tiendra lieu de présentation. Dans tous les cas, il suffira de se réclamer de la Revue Franco-Américaine, auprès de son correspondant pour en recevoir les meilleures marques d'attention.

Le jour, qui n'est peut-être pas éloigné, où la Revue Franco-Américaine aura ses bureaux à Paris, les avantages que nous venons d'offrir à nos lecteurs ne pourront être qu'augmentés.

Le prochain numéro de la Revue, qui paraîtra dans une quinzaine de jours, puisqu'il faut rattrapper le temps perdu, contiendra de nouveaux détails sur notre entreprise.

J.-A. Lefebvre,
Directeur-gérant.

Pour aider à la solution de questions qui s'agitent aux Etats-Unis et au Canada

MEMOIRE

adressé à Sa Sainteté Pie X, aux Eminentissimes Cardinaux, ainsi qu'aux principaux archevêques et évêques des Etats-Unis et du Canada intéressés dans la matière et à leurs conseillers.

SECTION I.—DES DROITS RESPECTIFS, ETC.

CHAPITRE I

Le travail que nous publions sous ce titre ne demande que quelques mots d'introduction. A part qu'il est absolument inédit, il a le rare mérite de présenter la question nationale telle que nous l'entendons et sous toutes ses faces. Ceux qui en ont pris connaissance avant qu'il fut remis aux autorités romaines ont été unanimes à reconnaître qu'il était une démonstration décisive et complète des droits que les Canadiens-Français réclament aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis ou dans les provinces de l'ancienne Acadie.

Le fait que ce document a été remis aux autorités romaines en font un document historique de première valeur. Devons-nous ajouter que si on ne s'est pas rendu à la force de la preuve qu'il représente, personne, du moins, n'a entrepris de le réfuter. C'est à des faits absolument étrangers à la thèse qu'il soutient qu'il faut attribuer le peu de succès dont il a été couronné. Il y a cinquaute ans que les Franco-Américains souffrent d'un fait politique non-seulement dans leurs écoles, mais jusque dans leurs églises. Nos compatriotes subissent la même épreuve, dans leur propre pays où la constitution les protège.

Nous aurions tort de croire que certains prélats anglicisateurs vont se gêner avec un document purement civil, lorsqu'ils prennent toutes les libertés avec les lois et les coutumes les plus saintes de l'Eglise.

Il importait avant tout de faire notre preuve devant la justice quelquefois lente, mais toujours sûre des tribunaux romains.

C'est ce que l'auteur de ce mémoire a surtout voulu faire. On verra qu'il a complètement réussi.

Dans la courte préface dont il fait précéder l'ouvrage il invite ceux qui vont avoir à juger sa preuve à se rappeler cette parole de sagesse :

" Ne vous prévenez point contre l'auteur ; mais, sans vous inquiéter s'il a peu ou beaucoup de science, que le pur amour de la vérité vous porte à le lire. Considérez ce qu'on vous dit, sans rechercher qui le dit."

Beaucoup s'étonneront comme nous qu'une voix exprimant aussi fortement la vérité n'ait pas été écoutée. Il suffit qu'on lui ait donné raison sur certains points. L'abolition du "Corporation Sole" dans les églises américaines, bien qu'incomplète et plutôt destinée à favoriser une réforme complète, est tout de même un grand point de gagner. Rome n'est, d'ordinaire, pas lente à suivre le principe qu'elle a une fois posé.

Le mémoire que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs n'a pas fini d'accomplir son œuvre. Ceux qui le liront avec soin y trouveront même qu'une thèse victorieusement soutenue ; ils y trouveront un encouragement à défendre plus chèrement encore les positions qu'ils occupent et devront occuper sans faiblir jusqu'au triomphe final de la cause.

6. On a discuté énormément dans le courant du 19e siècle sur les droits des parents, de l'Eglise et de l'Etat par rapport à l'éducation ; des milliers de pages furent écrites en faveur des droits des parents et de l'Eglise en face de l'Etat. L'occasion principale qui donna naissance à ces travaux intellectuels fut la diffusion par la presse et l'introduction dans les lois de certains principes exagérés et même tout à fait faux sur les droits de l'Etat dans l'éducation. A cause de cela, les nombreux écrivains catholiques s'occupent en général uniquement ou presque uniquement d'établir et de défendre les droits des parents et surtout de l'Eglise, d'une part, contre les droits prétendus de l'Etat, d'autre part. Pourtant parmi eux on en trouve plusieurs qui, bien qu'ordinairement assez succinctement, ont traité aussi des droits respectifs des parents et de l'Eglise.

Les passages que j'ai extraits de ces derniers écrivains, déterminent ces droits et montrent clairement que les assimilateurs ecclésiastiques du Canada et des Etats-Unis, dans certains de leurs agissements, s'attribuent des pouvoirs que ni la loi naturelle ni l'Eglise ne leur concèdent et lèsent tout à fait les droits sacrés des parents.

7. Entendons d'abord le Père Alphonse Jansen, Rédemp-

toriste, dans son ouvrage *De facultate docendi* (1885 Paris). Cet ouvrage est divisé en trois sections, dans lesquelles sont examinés successivement les devoirs et les droits de l'Eglise, des parents et de l'Etat. Dans la seconde section nous trouvons :

Pag. 106 ss. : "Thèse XX. *Les parents, ont, de préférence à tout autre, la charge d'élever leurs enfants*".

Pag. 111 ss. : Thèse XXI. *Les parents seuls ont le droit d'élever leurs enfants.*

" 153. I. S'il est vrai que Dieu, de par la loi naturelle, leur a imposé, préférablement à tout autre, le devoir de l'éducation, il est manifeste que nul n'a le droit de leur créer des entraves, ou de leur enlever en quelque manière ce noble office. Cette même liberté leur est garantie quant au mode de l'éducation. Quiconque, en effet, a droit à la substance d'une chose, a pareillement droit au mode de la chose.—II. Ensuite, puisque l'éducation est complètement dépendante de l'organisation spéciale de la famille, les parents ont seuls qualité pour en juger.—III. Finalement, l'immixtion d'un autre pouvoir détruirait la liberté de la famille, ou pour mieux dire, l'anéantirait complètement. L'unité de l'éducation, ou pour parler plus exactement, l'éducation elle-même serait annullée, puisque celle que l'enfant aurait reçue de ses parents n'atteindrait pas son but, grâce à celle, peut-être contraire, qui lui serait donnée par d'autres. Et remarquez que dans l'hypothèse que nous combattons, ce désordre aurait lieu par la faute de la nature elle-même qui aurait créé ce double droit. Mais cette hypothèse répugne absolument à l'ordre. Donc, les parents seuls ont le droit d'élever leurs enfants, et par conséquent seuls, ils reçoivent de Dieu l'autorité sur leurs enfants, requise pour l'accomplissement de cette fonction. Grotius a donc dit vrai en déclarant que "les parents sont des magistrats naturels". Et puisque l'instruction n'est qu'une partie de l'éducation (8), les parents seuls ont le droit naturel d'instruire leurs enfants ; c'est à eux aussi qu'il appartient de fixer le mode et la mesure de l'instruction.

" 154. Bien que les parents ne remplissent pas le devoir de l'éducation en vertu d'une prescription de la justice (152),

cependant ceux qui les entravent dans l'exercice de la puissance paternelle, pèchent contre la justice, parce qu'ils leur enlèvent une chose qui est leur propriété."

3. A la page 114 il a ce qui suit :

" Thèse XXII. *Il n'est permis à personne d'instruire les enfants, à moins qu'on n'ait reçu des parents l'autorisation ou le droit d'enseigner.*

"156. Il est indubitable que, pour enseigner, le maître doit avoir de l'autorité sur son élève. L'enseignement, en effet, l'enseignement élémentaire surtout, fait partie de l'éducation, et ne peut se faire sans elle. Mais, " qui pourra, dit Lactance, élever les enfants, s'il n'a sur eux le pouvoir d'un maître ? " *Div. instit. L. VI. c. 3, Migne, IV.* 457. Or, si l'on cherche dans l'ordre naturel, en dehors des parents, on ne trouvera personne qui, de son propre droit, soit investi de ce pouvoir (153-155). Ensuite, l'enfant, de son côté, puisqu'il n'est pas encore son propre maître, ne peut s'y soumettre à son gré. Il n'y a donc plus d'autre moyen que de demander aux parents le pouvoir en question. Cependant, quand il s'agit de l'ordre surnaturel, ce principe n'est plus aussi vrai, dans toute son étendue. Lorsqu'en effet, les ministres de l'Eglise s'occupent de l'éducation morale, et religieuse surtout, des enfants, avec le consentement des parents ou en dehors de lui, ils agissent de leur propre autorité, que Dieu leur a confiée en vue du salut éternel des hommes. Mais, si par une distinction subtile, on voulait envisager *l'instruction littéraire séparément, les ministres de l'Eglise ne peuvent pas la donner, si ce n'est au nom des parents.*"

9. Citons aussi ce qui suit de la première section :

" Thèse IX. *Les Ministres de l'Eglise ont le droit de diriger l'éducation morale des enfants.*

" *Conséquence.* A raison de l'unité de nature chez l'enfant, et de la liaison étroite qui existe entre toutes ses facultés, il résulte, en outre, de la thèse que nous venons de prouver, que l'Eglise a encore *certains* droits sur les autres détails de l'éducation, *en tant que ceux-ci constituent soit un moyen, soit une entrave en vue de l'éducation morale.* En effet, quiconque a droit à la fin, doit pareillement avoir droit aux moyens qui, *de*

leur nature, contribuent à l'atteindre. L'Eglise peut donc réprimander les parents négligents et leur infliger des peines convenables pour les ramener à leur devoir. Mais, bien que l'Eglise jouisse, en cette matière, d'une autorité si étendue, elle s'abstient d'user de contrainte à l'égard de parents semblables, et préfère l'action indirecte et la persuation. Que si la mort vient à enlever les parents, l'autorité sur les enfants passe aux tuteurs, sur lesquels l'Eglise a les mêmes droits, et à défaut du tuteur, quoi de plus conforme à l'ordre de la Providence que de voir l'Eglise elle-même ouvrir son sein maternel à l'enfant délaissé, dons des asiles créés par elle, pour qu'elle y puisse veiller au bien spirituel et temporel de l'enfant ?

" Thèse X. *L'Eglise a un droit de direction sur toutes les écoles où s'élèvent des enfants catholiques.*

" 111. *Ire Preuve.* L'Eglise catholique a le droit de direction sur ces instituts où se fait l'éducation religieuse des enfants ; elle l'a encore là où se donne une éducation qui, de sa nature, se relie à la religion catholique. Nous avons, en effet, prouvé précédemment que l'instruction religieuse appartient tellement de droit à l'Eglise, qu'elle ne peut être publiquement donnée qu'en son nom (90). La seconde partie de la preuve se démontre par le même argument. Quand on a droit sur un objet, on a droit aussi de diriger les moyens qui peuvent ou bien l'empêcher de se réaliser, ou contribuer à sa réalisation. Or, l'école est manifestement une institution pareille, d'autant plus que la religion doit être dans toute école vraiment digne de ce nom, la partie principale de l'enseignement ".

" 114. *Conséquence.* I. Cette direction que revendique l'Eglise renferme le droit pour ses ministres de juger avec la commission scolaire de la capacité et de la moralité du maître, d'examiner les livres dont celui-ci se sert à l'école, de fixer la méthode à suivre pour les différentes branches, et enfin de visiter l'école, selon les règles de la prudence. Le caractère même de l'école et les fonctions du curé proclament ce droit. Il est donc certain que celui-ci comme ayant l'autorité prépondérante en cette matière, est de droit à la tête de l'école ".

10. "Thèse XII. *L'Eglise jouit de la pleine liberté d'ériger des écoles élémentaires.*

"121. *Preuve.* I. En vertu de la charge que Dieu lui a confiée, l'Eglise doit conduire les enfants à la béatitude surnaturelle par l'observance de la morale et de la religion. Elle a donc le droit d'employer à cette fin les moyens qui lui sont utiles ou nécessaires. Or, l'école est un des moyens principaux, pour ne pas dire le moyen principal qui y conduit. Nous l'avons prouvé à l'évidence, dans la première partie de ce travail (12-25).

"122. II. Quiconque a les qualités nécessaires, pour donner l'éducation et l'instruction, a, sans contredit, le droit d'ériger des écoles (79). Mais les ministres de l'Eglise sont de ce nombre.

"123. III. Cette fonction, que l'Eglise a exercée depuis les temps les plus reculés en son propre nom, elle la revendique comme un droit . . .".

II. Venons à un autre écrivain, homme de la plus grande autorité, à savoir, Mgr Henri Sauvé, qui fut théologien du Pape au Concile du Vatican.

Voici comment il parle dans son ouvrage *Questions religieuses et sociales de notre temps* (1887, Paris), chap. X : *De la liberté d'enseignement*, pag. 240:

"Le droit qui appartient aux parents d'élever leurs enfants, ne se borne pas à l'intérieur de la famille ; il n'expire pas au seuil du sanctuaire domestique. Le père a le droit, non seulement d'élever son fils, ou de le faire élever par un précepteur privé, il a le droit aussi de le confier à plusieurs maîtres, qui, en dehors de la maison paternelle, lui donnent les soins requis".

Pag. 282. "Tout père, en vertu de la loi naturelle et divine, a le droit, dans les limites de sa puissance, de régler, de diriger, de surveiller l'enseignement donné à ses enfants, et d'exiger que les maîtres choisis par lui suivent ses désirs légitimes, sous peine d'être remerciés ou congédiés".

Pag. 284. "Il y a de plus ; les écoles, collèges et institutions *quelconques* doivent être soumis à la puissance ecclésiastique, non seulement quant à l'enseignement religieux, mais encore quant à l'enseignement des sciences et des lettres pro-

fanes, avec cette différence pourtant que l'enseignement religieux dépend directement de l'Eglise, et ne dépend que d'elle, tandis que l'enseignement profane, soumis *directement* à l'autorité civile ou *domestique*, ne relève qu'*indirectement* de l'Eglise au point de vue de la foi et des mœurs ; ce qui revient à dire que l'Eglise a le droit de veiller à ce que l'enseignement d'une science ou d'un art quelconque ne préjudicie en rien à la foi, aux mœurs ou au salut des âmes dont elle a la garde. C'est ce que déclare le Pape Clément XIV dans le Bref déjà cité (*Gratum nobis*, au Roi de Pologne) : "Outre les deux facultés (de théologie et de droit canonique), les autres études dans les écoles, soit privées, soit publiques, doivent être soumises à l'autorité des évêques, dans toutes les choses qui ont trait à la religion et aux mœurs".

Pag. 287. "En un mot, le pouvoir de surveillance et de contrôle qui appartient à l'Eglise sur l'éducation ne me paraît pas créer au profit de l'autorité ecclésiastique le droit de monopoliser l'enseignement entre ses propres mains, ou entre celles de délégués spécialement choisis par elle".

12. Voyons ce que dit le savant Père V. Cathrein S. J., dans sa *Philosophia moralis* (1893), P. II, L. II, c. III, art. 4.

"567. Le droit d'avoir soin directement et immédiatement de l'éducation des enfants dans l'ordre purement naturel appartient de soi aux parents seuls.

"Etat de la question. Nous disons de soi, c'est-à dire faisant abstraction des cas, tout à fait extraordinaires où il serait évidemment clair que certains parents négligent entièrement l'éducation de leurs enfants. En effet, il incombe aux parents le devoir très grave de donner à leurs fils l'éducation nécessaire. Ainsi donc, si dans quelque cas il est manifestement certain qu'ils manquent tout à fait à ce devoir,—ce qui en général ne doit pas être supposé mais doit être prouvé dans chaque cas particulier – le magistrat, en vue du bien commun, peut les forcer par des moyens appropriés de satisfaire à leur devoir au moins dans les choses essentielles ; mais il ne peut nullement de par soi assumer directement la charge de l'éducation, tant que les parents sont capables d'y suffire par eux-mêmes.

"568. *Prob. 1.* Aux parents seuls la nature a confié directement la charge d'élever leurs enfants. Donc eux seuls aussi ont le *droit* d'exercer cette charge, Le droit en effet suppose le devoir.

"*Prob. 2.* Si cette charge avait été également confiée directement à d'autres qu'aux parents, il manquerait l'*unité* nécessaire à la bonne éducation; bien plus ceux-là pourraient en vertu du droit naturel rendre vains les justes efforts des parents.

"569. *Prob. 3.* Si le droit d'éduquer appartenait à quelqu'un qui ne fût pas de la famille, ce serait à l'autorité publique. Or celle-ci ne possède point ce droit. Donc...

"*Prob. min. 1.* L'éducation, en effet, est de soi un bien domestique, et c'est pour l'atteindre que la famille elle-même a été instituée par Dieu ; et ce bien n'est pas de telle nature qu'il ne puisse en général être atteint par la famille elle-même. Donc, au moins s'il s'agit d'action directe, l'éducation n'appartient pas à l'autorité politique. 2. Les raisons qu'on a coutume de produire en faveur de ce droit de l'autorité publique, n'établissent pas son existence".

"592. Comme l'Eglise a le droit et le devoir de donner l'éducation religieuse, elle a aussi droit à tout ce qui est nécessaire pour bien remplir ce devoir. Elle peut donc, si cela paraît nécessaire en quelque lieu pour l'éducation religieuse, obliger les parents à envoyer leurs enfants un certain laps de temps dans quelque école. Quoiqu'en effet la formation littéraire ne se rapporte pas de soi à la fin de l'Eglise, celle-ci cependant peut, si c'est nécessaire, s'en servir comme d'un moyen pour la formation religieuse. Car le droit naturel des parents à l'éducation des enfants est subordonné au droit surnaturel de l'Eglise. Dans ce cas donc, même l'autorité civile peut, au nom et en vertu du pouvoir de l'Eglise, faire une loi pour obliger les parents à envoyer leurs enfants pour un temps dans une école approuvée (au moins tacitement) par l'Eglise".

14. Non différente est la doctrine de la célèbre revue *La Civiltà Cattolica*, à laquelle, certes, personne ne reprochera de s'écarter d'une ligne de la plus stricte orthodoxie. Voici

ce que j'y lis, Série XII, vol. XI, dans un article intitulé : *Del diritto della Chiesa sopra l'insegnamento;* parag. II : *Diritto della Chiesa sopra l'insegnamento dei laïci*, p. 25 :

" Ici également la question est très claire. L'instruction religieuse des laïques appartient à l'Eglise de droit et ne peut appartenir qu'à l'Eglise. Il reste seulement à savoir quel est le droit qu'elle possède sur l'enseignement que nous pouvons appeler purement civil, c'est-à-dire l'enseignement des lettres et des sciences, donné aux jeunes gens laïques dans les universités, les lycées et les gymnases. Or, à ce sujet nous dirons que le droit de l'Eglise est de juridiction, non directe comme pour l'enseignement religieux, mais indirecte, c'est-à-dire, un droit de vigilance et d'exclusion par rapport à ce qui pourrait s'introduire de contraire à la pureté de la foi et à la saine morale. Celui qui possède le droit sur une chose, a le droit d'écarter tout ce qui la corrompt ou la dénature et qui en empêche seulement la jouissance pacifique.... Cela posé, l'Eglise, qui est gardienne et maîtresse infaillible de la vérité, est de sa nature juge de toute autre science, sous le rapport de conformité ou d'opposition avec elle... Donc la juridiction indirecte que nous avons dit appartenir à l'Eglise sur les lettres et les sciences purement naturelles, en tant que cette juridiction regarde l'exclusion de tout ce qu'elles pourraient avoir de contraire à la foi et à la morale chrétienne, est une chose qu'on ne peut nier pourvu seulement qu'on concède à l'Eglise le droit à l'enseignement religieux de ses jeunes enfants. L'un est corollaire de l'autre ".

15. Parfaitement identique à la doctrine des écrivains déjà cités est aussi l'enseignement du savant Père Costa-Rossetti S. I. dans son volumineux ouvrage *Institutiones Ethicae et Iuris naturae* (2[e] éd., Innsbruck, 1886). J'en tire ce qui suit :

" Thèse 145. *Le lien social qui unit le père au fils n'appartient pas à la justice commutative* (1. p.); *cependant ceux qui usurpent le droit des parents sur l'éducation de leurs enfants blessent la justice commutative* (2. p.) ".

"*Démonstration de la partie 2.* Ceux qui usurpent le droit des parents d'élever leurs enfants, blessent la justice commutative ; car par là même ils usurpent un bien utile qui est vraiment la propriété personnelle d'autrui. *Preuve I.* Ceux qui usurpent le droit d'élever les enfants mettent arbitrairement obstacle à l'exercice de l'éducation. Or, l'éducation est vraiment un bien utile commun, à divers degrés, aux enfants et aux parents ; mais, relativement aux autres hommes, cependant c'est un bien utile vraiment personnel des parents et des enfants, soit de la société de père à fils. Donc etc. C'est pourquoi ceux qui créent arbitrairement des obstacles aux parents dans l'œuvre de l'éducation, blessent non seulement le droit des parents, mais encore celui des enfants, puisque c'est là un bien utile, qui leur appartient vraiment en propre, de n'être pas élevés par d'autres malgré leurs parents. 2. La liberté dans l'accomplissement de son devoir est un bien utile qui appartient vraiment à celui qui a le devoir, même quand ce devoir est pénible, soit parce que le libre exercice des facultés sans que d'autres nous gênent arbitrairement est un bien vraiment propre, soit parce que la notion du bien utile implique essentiellement l'idée de bien moral (Cf. pag. 94). Or les parents, avant tous les autres, ont le devoir d'élever leurs enfants, si bien que, s'ils veulent s'en acquitter par eux-mêmes, seuls ils en ont le devoir. Donc la liberté dans l'éducation des enfants est un bien utile qui appartient en propre aux parents. Donc etc. 3. La possession de toute autorité est un bien utile vraiment propre à celui qui en est revêtu ; or celui qui usurpe le droit d'éducation, usurpe par là même la possession de l'autorité sur les enfants que renferme le droit d'éducation. Donc etc. Et ne dites pas que l'exercice de toute autorité (excepté celle du maître sur le serviteur) est formellement et principalement un bien utile de l'inférieur, car néanmoins : *a*) la possession de l'autorité considérée en elle-même n'est pas un bien utile propre à l'inférieur, puisqu'il est dépourvu de cette autorité ; et *b*) avoir l'autorité est chose de sa nature considérée par les hommes comme un bien utile à son pos-

sesseur, et vraiment propre à celui qui la possède, puisque cela apporte ordinairement avec soi l'honneur, la puissance, et souvent d'autres biens, comme la fortune. Aussi, non seulement les autres hommes, mais encore les inférieurs (nous ne parlons pas des serviteurs), bien que par leur désobéissance, ils ne pèchent pas contre la justice commutative, commettent cependant une injustice contre le supérieur lorsqu'ils s'arrogent son autorité ou au moins la lui dénient".

16. "Thèse 176. *D'après le droit naturel, les parents ne peuvent pas en principe être justement astreints par l'autorité civile à envoyer leurs enfants à l'école primaire ; mais ils peuvent y être obligés indirectement dans des cas particuliers.*

"*Scholie.* Quant au droit de l'Eglise vis-à-vis de l'école, il faut distinguer: I. *Le droit divin* de l'Eglise d'enseigner tous les peuples, d'où découle le droit pour elle d'élever les enfants dans la religion catholique, et de veiller sur leur éducation après leur baptême (bien que pour éviter de plus grands maux, ordinairement elle n'use pas de ce droit à l'égard des enfants baptisés protestants), de là provient le droit de l'Eglise de veiller sur les écoles, autant qu'il le faut pour qu'elle ait un gage certain que l'éducation catholique y est en vigueur; ainsi, elle peut défendre, par ex., que l'on y emploie de mauvais livres, qu'il y ait des maîtres impies, hérétiques, etc. II. *Le droit humain* que l'Eglise peut avoir en outre sur les écoles fondées par elle-même, ou qu'elle a reçues des fondateurs: dans ces écoles, elle a certainement plein droit de direction sur tout l'enseignement, même profane, plein droit de réglementation, comme tout homme a le droit d'ordonner ses propres affaires. (Voir le *Sillabus* de Pie IX, nn. 45-48)".

De ce que dit Costa-Rossetti sur le droit humain (*ius humanum*) de l'Eglise, que l'on n'objecte pas qu'elle confère aux évêques la pleine faculté de faire ce que certains assimilateurs aux Etats-Unis et au Canada font par rapport aux écoles paroissiales, car on ne peut nullement soutenir que ces écoles ont été fondées par l'Eglise ou lui ont été données par ses fondateurs. Pour le premier point il

faudrait que l'Eglise y eût employé de l'argent qui lui appartenait et qu'elle payât de ses deniers les instituteurs et institutrices ; le fait est que tout cela est l'œuvre des fidèles et surtout des parents. On ne peut nullement affirmer non plus que les parents aient donné les écoles à l'Eglise : je reviendrai à ce point plus loin.

17. Entendons maintenant sur ces matières un des hommes les plus savants qui vivent à Rome, un homme qui. parmi les nombreux sujets qu'il a traités dans sa vie, a écrit sur les droits de l'Eglise dans l'éducation, homme qui connaît parfaitement toutes les discussions qui ont eu lieu aux Etats-Unis et ailleurs sur ce sujet, homme de l'orthodoxie duquel on ne peut avoir même l'ombre d'un doute. Connaissant sa science vaste et sûre, et la position spéciale qu'il occupe, deux choses qui lui confèrent une autorité doctrinale des plus hautes dans tout l'univers catholique, je l'interrogeai sur sa manière de voir quant aux droits des parents et des assimilateurs aux Etats-Unis et au Canada. Voici comment il me répondit : "Quant aux matières non-religieuses l'Eglise a le droit indirect que vous venez de décrire. Si l'école est fondée par l'évêque avec son argent et qu'il paie aussi les maîtres, il a le droit de forcer les enfants qui fréquentent cette école à apprendre l'anglais et il peut ne pas faire enseigner le français dans cette école Mais si l'école est fondée et entretenue avec l'argent des parents, l'évêque n'a aucun de ces droits ". Comme je n'ai pas demandé à cet homme la permission de le nommer, en indiquant son nom j'agirais contre mon habitude dans les cas de ce genre et je ferais ce que je regarderais comme une indélicatesse.

18. Venons à un autre savant de grande autorité, à savoir le Père Wernz, général actuel de la Compagnie de Jésus, dans son *Ius decretalium*, ed. 2, 1908, Tom. III. P. I. Tit. III. Après avoir dit au n. 67, qu'il présuppose déjà connus les vrais principes sur les droits de la famille et de l'autorité civile établis dans la philosophie morale, et après avoir renvoyé à *Cathrein*, à *Costa-Rossetti* et à *Cavagnis*, il parle comme suit, n. 68 :

" 68. L'Eglise catholique, *a*) de droit propre, lui venant de Dieu, et avec une juridiction réelle, libre, indépendante du pouvoir civil, peut, elle seule, non seulement diriger l'instruction *religieuse* de la jeunesse catholique et son éducation dans toutes les écoles soit publiques soit privées : mais aussi, *b*) elle estime à bon droit et sans nulle hésitation que l'instruction *littéraire* et civile lui est subordonnée en tant que cela est nécessaire pour que l'instruction religieuse et l'éducation de la jeunesse catholique soient sauvegardées... Enfin, *d*) de même que l'Eglise peut de son propre droit *éloigner* les fidèles de certaines écoles mauvaises, de la même manière elle peut *prescrire positivement* à ses sujets la fréquentation des écoles fondées ou approuvées par elle ; et cela soit d'une manière absolue, par ex. aux enfants par rapport aux écoles élémentaires, soit d'une manière conditionnelle, par ex. aux clercs par rapport aux séminaires ".

" 69. *b*) De ce que l'instruction, même littéraire et civile, de la jeunesse catholique est commise à l'Eglise catholique, il s'ensuit que le pouvoir ecclésiastique dans ces choses s'étend entièrement à toutes les études profanes, aux maîtres et aux livres, sans en excepter les universités ; et s'appuie sur les principes généraux des vrais rapports entre la foi et la raison. Mais ce même pouvoir n'est nullement *absolu* et *direct*, mais *relatif* et *indirect* et ordinairement il faut l'appeler plutôt *négatif*, en tant que son exercice est requis pour l'intégrité de *la foi* catholique et des bonnes *mœurs*. Pour que ce droit négatif de l'Eglise soit efficace à éloigner des fidèles les dangers pour la foi et les mœurs, outre le pouvoir de veiller pour assurer la conformité des écoles avec la doctrine et la discipline chrétiennes, il faut qu'il renferme tout d'abord la faculté d'interdire aux fidèles la fréquentation des écoles mauvaises, d'exiger que dans la société catholique on éloigne des écoles ouvertes à la jeunesse catholique les maîtres, les livres et toutes les choses qui pourraient mettre en danger la foi et les mœurs. Comme il est plus difficile de réparer le dommage déjà causé que de prévenir le danger menaçant, l'Eglise, en

droit préventif, peut demander qu'au moins dans certaines écoles, par ex. les écoles élémentaires, on n'admette point en qualité de maître quelqu'un qui ne soit auparavant approuvé par elle ".

" 72. *d*) Ensuite, comme il peut se présenter des circonstances où les parents ne peuvent donner une instruction et une éducation religieuses suffisantes à leurs enfants dans leur propre maison, ni par eux-mêmes ni par un autre, l'Eglise de par son office d'instruire et d'éduquer ces enfants dans la religion catholique, a aussi le droit d'employer le moyen uniquement adapté dans ces circonstances concrètes, et plus d'une fois nécessaire, à savoir d'obliger les parents d'envoyer leurs enfants pendant un temps suffisant à une école élémentaire vraiment catholique ".

CHAPITRE II.

19. Je vais maintenant citer ensemble deux auteurs qui ont combattu dans les camps opposés quant à la question des droit de l'Etat par rapport à l'éducation, je veux parler de Mr Bouquillon, professeur à l'Université de Washington et de Mgr Messmer, archevêque de Milwaudee, alors professeur aussi à la même Université. L'abbé Bouquillon publia en 1891 un opuscule intitulé *Education : To whom does it belong*. Au jugement de la plupart il concédait trop à l'Etat ; aussi fut-ce une levée à peu près générale de boucliers contre lui. Mgr Messmer publia deux articles dans l'*American Ecc. Review*, 1892, p. 104 ss. et 279 ss. Il y fait la critique de l'opuscule de Mr Bouquillon et de celui du P. Holaind S. J. (*The Parent First*), tout à fait opposé à Mr Bouquillon, et combat celui-ci quant aux droits qu'il concédait à l'Etat de fixer un *minimum* d'instruction et de le rendre obligatoire. Ecoutons Mgr Messmer parlant de l'opuscule de Mr Bouquillon.

" Les principes et les arguments de l'auteur, en tant qu'appliqués à l'instruction, seront en substance admis par tous, si nous exceptons son opinion concernant l'étendue des droits de l'Etat relativement à l'enseignement obliga-

toire. Quant à nous, nous accordons volontiers à l'Etat le plein pouvoir et l'autorité de promouvoir l'instruction profane, élémentaire et supérieure, autant que le demandent les besoins de la société ; ainsi que le droit de contraindre les parents, *s'il y a lieu*, d'éduquer leurs enfants et celui de prendre, *dans certains cas*, la place des parents dans l'accomplissement de ce devoir (pag. 25).

" Mais nous nions absolument qu'il ait le droit de " déterminer un minimum d'instruction et de le rendre obligatoire ", et " d'exiger ce minimum par voie de prévention ou de précepte général " (pag. 26); ou qu'il ait le droit d'examiner les maîtres (pag. 24), et de prescrire une méthode ou un régime uniforme pour des écoles qui ne lui appartiennent pas. Mais avant de donner nos raisons, nous désirons citer un passage pertinent tiré du chapitre sur l'autorité de l'Eglise dans l'éducation. Après avoir d'abord revendiqué pour l'Eglise le droit direct sur l'éducation religieuse et morale des jeunes gens catholiques, Mr Bouquillon continue comme suit à la pag. 29:

" Quant à l'enseignement des lettres, des sciences et dss arts. l'Eglise n'a qu'une autorité indirecte; elle ne peut s'en occuper que dans leurs relations avec la religion et la moralité. Les écoles, les collèges et autres institutions similaires, sont sujets à l'autorité ecclésiastique, non seulement quant à l'instruction religieuse, mais aussi pour l'instruction profane, avec cette grande différence toutefois : que l'enseignement religieux tombe directement et exclusivement sous son contrôle, tandis que l'instruction profane, qui est directement sous le contrôle de l'autorité civile ou domestique, dépend de l'Eglise seulement indirectement, au nom de la foi et de la morale. Cela équivaut à dire que l'Eglise a le droit de veiller à ce que n'importe quel enseignement ne compromet pas la foi, les mœurs, le salut des hommes; choses qui sont sous sa sauvegarde ".

Comme on le voit clairement, Mgr Messmer admet la doctrine de l'abbé Bouquillon quant aux droits des parents et quant à l'autorité seulement indirecte de l'Eglise dans

les matières qui ne se rapportent pas à la morale ou à la religion.

20. Il est à propos de reproduire aussi ce qui suit dans Bouquillon après le passage qui vient d'être cité : "Telle est la doctrine proposée dans le *Schema* du Concile du Vatican déjà cité : "Le droit d'intervenir positivement dans la direction des écoles, en tant qu'on y enseigne les lettres et les sciences naturelles, n'est pas attribué à la puissance ecclésiastique comme dérivant de son institution divine ; mais ce pouvoir de diriger les écoles est revendiqué pour l'Eglise en tant que sa fin même l'exige ; et c'est pourquoi on affirme son droit et son devoir de veiller sur la foi et les mœurs chrétiennes de la jeunesse catholique, et pour cela même, elle doit prendre garde que ces biens précieux ne soient gâtés dans les écoles par l'éducation même".

21. Pour illustrer encore davantage les vrais principes sur cette matière, il est utile de citer un autre passage de l'opuscule de Mr Bouquillon, passage dont la doctrine sera sans nul doute admise par tous ceux qui ont des idées correctes. Pag. (20), il parle comme suit :

"L'Eglise a reçu de son divin Fondateur la mission d'enseigner les vérités surnaturelles. Son devoir est de faire connaître à l'homme ses rapports avec Dieu, sa fin, les règles qu'il doit suivre et les moyens qu'il doit employer pour atteindre cette fin. Mais l'Eglise n'a pas reçu la mission de faire connaître les sciences humaines, elle n'a pas été établie pour le progrès des nations dans les arts et les sciences, pas plus que pour les rendre puissantes et riches. Sans doute, en vertu de l'harmonie générale qui règne en toutes choses, l'Eglise, en communiquant la science des choses célestes, contribue puissamment au développement des sciences humaines ; tout à fait comme elle contribue au bonheur temporel et à la force des nations en inculquant la pratique des vertus surnaturelles. Mais ceci est un résultat et non l'objet propre de la mission de l'Eglise. Son devoir d'enseigner les sciences humaines est seulement indirect, une œuvre de *charité* ou de *nécessité* : de charité lorsqu'elles ne sont pas ensei-

gnées suffisamment par ceux qui en ont le devoir ; de nécessité lorsqu'elles sont mal enseignées, c'est-à-dire, enseignées dans un sens opposée à la vérité surnaturelle et à la morale. Voilà pourquoi le missionnaire, s'établissant dans un pays sauvage, quoiqu'il commence par la prédication de l'Evangile, fonde de bonne heure des écoles. Dans ce cas son action est une nécessité. Car pour former des chrétiens il faut d'abord avoir des hommes faisant usage de leurs facultés mentales. Lorsque l'empire romain tombait en ruine, les évêques prirent en mains l'administration et la défense des cités. C'était une œuvre de nécessité, car pour servir Dieu les hommes doivent être en état de mener une vie tranquille. Dans ces jours d'indifférence religieuse, en présence d'une éducation qui est indifférente ou hostile à la religion, les évêques fondent des écoles, des collèges, des académies et des universités".

22. Comme les Canadiens-Français ne sont pas à l'état sauvage et comme les sciences naturelles ne sont pas enseignées dans leurs écoles dans un sens opposé aux vérités révélées ou à la morale, les assimilateurs, membres du clergé, ne peuvent pas dire que, comme représentants de l'Eglise, ils ont la mission de *nécessité* d'enseigner aux enfants des Franco-Américains les sciences humaines ; surtout ils ne pourraient jamais dire qu'ils ont celle d'enseigner l'anglais plutôt que le français: car les fils des Canadiens-Français apprennent plus facilement les vérités religieuses dans leur langue maternelle et avec moins de danger qu'ils ne le feraient en anglais. En outre, il est certain (les assimilateurs doivent admettre la chose au moins comme probable) que pour ces enfants devenus adultes la conservation de la langue maternelle est d'une grande aide pour la conservation de la foi. Qui douterait de cette vérité pourrait voir toutes les considérations et toutes les autorités que j'ai apportées dans mon premier opuscule sur cette matière, et qui seront reproduites en grande partie dans la troisième section du présent travail. Il y a peu de jours encore un savant Cardinal me disait : "Inutile que vous me parliez de ce point ; je suis tout à

fait de votre avis ; j'étudie la question depuis trente ans. La conservation de la langue des ancêtres est une aide puissante pour la conservation de la foi ".

23. Les assimilateurs pourraient-ils au moins invoquer la mission de *charité*, qui, d'après Bouquillon, se vérifie lorsque les sciences humaines ne sont pas suffisamment enseignées par ceux qui en ont le devoir. Certes ce *suffisamment* ne doit pas s'entendre en tant qu'il se rapporterait directement à la félicité temporelle : ce serait renverser l'ordre des choses et donner à une société surnaturelle une fin naturelle. Nous devons l'entendre surtout en tant qu'il se rapporte directement aux avantages que les sciences profanes et les lettres peuvent avoir pour la foi, pour sa défense et pour sa splendeur. Admettons pourtant qu'un certain degré de bien-être, de tranquillité et de sécurité par rapport aux moyens de subsistance étant nécessaire à la vie chrétienne ordinaire, et que ce degré ne pouvant être atteint sans une certaine dose d'intelligence et souvent sans une certaine somme d'instruction scolaire, l'Eglise pourrait en conséquence avoir la mission (indirecte) de *charité* d'aider à l'acquisition de cette somme d'instruction, suppléant en tout ou en partie à la négligence ou à l'incapacité des parents. Pour ma part, j'admets tout cela, mais je ne vois pas ce que les assimilateurs pourraient en déduire. En effet, les Canadiens-Français. tant des Etats-Unis que du Canada, donnent à leurs enfants beaucoup plus que la somme d'instruction dont je viens de parler.

24. J'ai entendu dire que certains assimilateurs se croient revêtus de la mission de disposer les choses de manière à ce que les enfants se préparent pour la *high-school* ou pour trouver des emplois plus honorables, lorsqu'ils seront adultes. En outre, la presse rapporte qu'il y en a qui, jugeant que les enfants qui apprennent à la fois l'anglais et le français sont inférieurs en capacité à ceux qui n'apprennent qu'une de ces deux langues, voudraient abolir le système des écoles bilingues suivi chez les Franco-Américains du Canada et des Etats-Unis. Il est évident que,

malgré toutes les bonnes intentions qu'ont sans doute ces Messieurs, ils s'attribuent une mission qu'ils n'ont certainement pas. En effet, ce qu'ils veulent dépasse la somme d'instruction dont nous avons parlé, et il ne peut être question de la défense et de la splendeur de la foi dans ces degrés infimes des sciences et des lettres. Quant à la question en particulier des écoles bilingues et quant à l'affirmation qui aurait été faite, que ces écoles préparent mal les enfants à certains examens sur quelques matières, supposant que la chose soit exacte,—ce qui est nié par beaucoup qui déclarent exagérés ou faux les fondements de ce jugement et dans tous les cas expliquent tout autrement une certaine infériorité rencontrée plus ou moins chez des enfants de certains districts—nous répondons que cela n'est qu'un côté de la question, et qu'il y a plusieurs autres côtés. Les Franco-Américains dans la pratique ont besoin de savoir l'anglais, et en conséquence ils ne peuvent abandonner le système des écoles bilingues sans sacrifier la langue française ; et si on leur dit : "Que vos enfants apprennent l'anglais ou le français, mais non pas les deux à la fois", cela équivaut à leur dire : "Que vos enfants n'apprennent que l'anglais".

25. Si l'anglais leur est utile pour leurs intérêts matériels, les seuls dont nous parlons pour le moment, le français n'est pas non plus sans utilité pour ces mêmes intérêts. "En sachant ces deux langues d'une manière même imparfaite à l'école, les Canadiens-Français se placent dans la vie extérieure tout de suite en un état de supériorité sur ceux qui n'ont appris qu'une langue, l'anglais". (*La Vérité*, 22 Nov. 1910). Bien des faits pourraient être relatés ici pour montrer les grands avantages qu'ont ceux qui savent plusieurs langues ; cela vaut pour le Canada, pour les Etats-Unis et pour tous les pays où plusieurs langues sont parlées, ou dont les maisons de commerce, les banques, etc. doivent traiter avec d'autres nations.

Parmi les autres témoignages qui pourraient être apportés en faveur de cette vérité, très important est le suivant, que je copie de *la Revue Franco-Américaine*, Janv. 1911, p.

229, sous ce titre : *L'expérience de trois hommes d'état anglais et protestants d'Ontario* : " Quarante années de vie publique, —disait au Sénat à la dernière session l'honorable McKenzie Bowell, ancien premier ministre du Canada—m'ont permis de mesurer les inconvénients de mon ignorance de la langue française. J'ai souvent pensé qu'un des plus grands désavantages pour l'homme qui occupe dans la vie publique une position éminente, c'est le fait de ne pas comprendre les deux langues. Dans un pays comme le nôtre, où une si forte proportion de la population parle le français, je crois que tout le monde devrait comprendre cette langue aussi bien que l'anglais. Je n'ai pas eu l'occasion de l'apprendre. En grandissant je l'aurais pu, si je ne m'en étais abstenu par indolence. Ma conviction sur ce point est si ferme que j'envoie mes enfants s'instruire dans la province de Québec, afin qu'ils puissent mieux accepter n'importe quel poste qui pourrait leur être offert au cours de la vie ". Ecoutons également les paroles de l'abbé Chagnon (*Première Convention des Canadiens-Français de l'Etat du New-Hampshire*, (1890), p. 62 : " Alors au lieu que ce soit un malheur pour vos enfants d'avoir étudié les deux langues, îls seront supérieurs aux yeux des Américains. Ils trouveront facilement à se placer dans le commerce, les banques, les chemins de fer. Si ces enfants ont une bonne conduite, ils feront partout sentir leur supériorité ". Très à propos sont aussi les paroles suivantes de l'Abbé Klein, op. c., p. 184 s., parlant des Louisianais d'origine française : " Le mélange des deux cultures: française et américaine, leur confère, du reste, un caractère de distinction qui les rend, à ce qu'il me semble, tout à fait supérieurs ".

(*A suivre*)

———:o:———

Le Salon de la Revue

"La Revue Franco-Américaine" ouvrira prochainement à Montréal un salon des beaux-arts. Elle a conclu, avec des artistes français, peintres et sculpteurs, des arrangements qui nous permettront de mettre à la disposition du public amateur des beaux-arts, des œuvres de tout premier ordre.

Il n'est pas même sans intérêt de dire que, sur le nombre, se trouvent de jeunes artistes canadiens qui ont déjà figuré au Salon et continuent de remporter les premiers prix dans les grandes écoles de peinture ou de sculpture de France.

Sans doute le Salon de la "Revue" ne contiendra pas les œuvres de peintres renommés comme les Détaille, les Corot, les Carolus Duran, ou des sculpteurs comme les Falguières ou les Rodin : mais il contiendra des œuvres de ceux qui sont appelés à leur succéder.

C'est ainsi, par exemple, que la "Revue" possède déjà plusieurs toiles de M. Marcel Breyne, jeune peintre de grand talent, médaillé de plusieurs Salons, que l'on proclame déjà à l'unanimité le futur prix de Rome du prochain concours.

A part les originaux que le Salon de la "Revue" sera en état de fournir, les artistes qui y figurent pourront assurer à notre clientèle des copies parfaites des grands sujets classiques exposés dans les musées du Louvre, du Luxembourg, etc.

Pendant que nous étions à Paris on a beaucoup parlé d'un peintre à peu près inconnu, il y a dix ans, et qui venait d'entrer du coup dans la célébrité. Nous voulons parler de M. Degas, aujourd'hui presque aveugle, n'ayant pas atteint la fortune, malgré son génie, mais apprenant qu'une seule de ses toiles, "les Danseuses à la barre," venait de se vendre au delà de $80,000.00 (435,000 francs). Ceux qui, il y a dix ans, ont acheté des toiles de ce peintre en demandent aujourd'hui de petites fortunes.

Ce sont les peintres de demain qu'il est important de connaître et c'est ceux-là que "La Revue Franco-Américaine" présentera à ses lecteurs.

J.-A. Lefebvre.

Paris. — Chronique Théâtrale (Janvier)

Théâtre du Gymnase.—La Femme seule, comédie en 3 actes de M. Brieux.

C'est une thèse sociale un peu difficultueuse à soutenir. Comment va se conduire une jeune fille ruinée qui ne peut plus épouser son fiancé? Après bien des embûches que son honnêteté lui permet d'écarter, elle arrive enfin à gagner son existence et son fiancé parvenu à faire fléchir l'opposition première de ses parents veut l'épouser; mais par suite d'un serment fait aux parents elle se refuse à l'épouser.

Bonne interprétation avec Mlle Provot, Mrs Lignoret et Calmette malgré des situations difficiles.

Bouffes Parisiens.—Gros succès avec la pièce de MM. Nouézy, Eon et Nancey, comédie bouffonne bien interprétée par Mlles Arlette Dorgère et Praince, Mrs Victor Boucher, André Lefour, etc.

Opéra.—Fervaal, action musicale en 3 actes et 1 prologue, Poëme et Musique de M. Vincent d'Indy.

C'est une belle œuvre musicale écrite par M. Vincent d'Indy avec une conscience scrupuleuse. Jolie mise en scène, bonne exécution de l'orchestre et des chœurs, excellente interprétation avec Mlle Bréval, Mrs Delmas et Muratore.

Théâtre Réjane.—Alsace, Pièce en 3 actes de Gaston Leroux et Lucien Camille. Cette pièce fait revivre les sentiments de fidélité sincère qui existent toujours dans les malheureuses provinces annexées. L'interprétation est parfaite, ce qui ne peut surprendre avec Madame Réjane qui, dans son rôle de mère française, s'est encore surpassée. Citons encore Mlle Tergine, Mme Maurel, Mrs Simon, Rollan.

Athénée.—La Main Mystérieuse, comédie d'aventures en 3 actes de Fred Amy et Jean Marsèle. C'est une comédie policière où apparaît la veuve du fameux Arsène Lupin. Quelques

épisodes de gaité ; malheureusement la fin traine un peu en longueur. Malgré cela avec des artistes tels que Mme Leriche et Guyon fils on est obligé de s'amuser.

Renaissance.—La Folle Enchère, comédie en 3 actes de M. Lucien Besnard.

Comédie charmante où on rit de bon cœur ; on passe une très agréable soirée. Mrs Calmette et Allerme se sont créé des rôles bien nature et Mlles Andrée Pascal et Fonteney se sont fait applaudir.

Vaudeville.—La Prise de Berg-op-Tomm, comédie en 4 actes de Sacha Guitry.

Gros succès, M. Sacha Guitry auteur en doit une bonne partie à M. Sacha Guitry acteur ainsi qu'à la toute charmante Mlle Lysès.

Théâtre Femina.—L'Epate, comédie en 3 actes de Alfred Savoir et André Picard.

Comédie satirique visant ce monde si spécial et si parisien des parvenus. Mlle Géniat, la brillante sociétaire de la Comédie Française, y a fait de brillants débuts accompagnée de Mlle Darcoux et Mme Marguerite Deval et de Mrs Vibert et Varny.

Théâtre Marigny.—Les Eclaireuses, pièce en 4 actes de Maurice Donnay, de l'Académie Française. M. Donnay porte sur la scène l'émancipation de la femme, l'égalité totale des 2 sexes devant la loi. Il montre que la femme qui se croit libérée reste tributaire des lois naturelles, c'est-à-dirc de l'amour et même du mariage.

Interprétation parfaite avec Mlles Gabrielle Dorziat, Blanche Toutain, Marcelle Lender et Mrs Garry, Henry Roussell et Signoret.

Odéon.—Sylla, tragédie de M. Alfred Mortier. Tragédie nullement ennuyeuse,—c'est déjà un grand succès—ce qui l'a fait vivement applaudir par le public. La troupe de l'Odéon s'est bien comportée et Mme Gilda Darthy a montré de vraies qualités de tragédienne.

Théâtre Apollo.—M. de la Palisse, opérette en 3 actes, livret de Robert de Flers et C. de Caillavet, musique de Claude

Terrasse. Succès obligatoire et mérité avec de pareils auteurs aidés par Mrs Defreyn, Frey, Jean Capoul, Mmes Régent, Dhervilly, Devries et Mlle Polaire.

Opéra.—Le Sortilège, conte de fées en 3 actes et 6 tableaux, de M. Maurice Magre, musique de M. André Gailhard.

On a fait un succès à M. André Gailhard, prix de Rome, à peine de retour de la villa Médicis qui certainement prendra d'ici peu une place intéressante au théâtre.

Beaux décors et costumes; orchestre bien dirigé par M. Büsser.

Mrs Muratore, Marvini, Cerdan, Mlle Mérentié, Mmes Courbière, Laute, Brun ont par leur talent aidé au succès de M. Gailhard.

———:o:———

Index des Attractions Parisiennes

LES THEATRES.

Opéra.— Place de l'Opéra.
Comédie Française.—Place du Théâtre Français.
Opéra Comique.—Rues Favart et Marivaux.
Odéon.—Place de l'Odéon.
Gaité Lyrique.—Square des Arts et Métiers.
Comédie Marigny.—Champs Elysées.
Porte St-Martin.—Boulevard St-Martin.
Renaissance. – Boulevard St-Martin.
Variétés.—Boulevard Montmartre.
Vaudeville. - Boulevard des Capucines.
Sarah-Bernhardt.—Place du Châtelet.
Trianon Lyrique.—Boulevard Rochechouart.
Théâtre Antoine.—Boulevard de Strasbourg.
Gymnase.—Boulevard Bonne, Nouvelle.
Théâtre Réjane.—Rue Blanche.
Palais-Royal.—Rue Montpensier.
Ambigu.—Boulevard St-Martin.
Grand Guignol.—Rue Chaptal.
Comédie Royale.—Rue Caumartin.
Athénée.—Rue Boudreau.
Châtelet.—Place du Châtelet.
Bouffes Parisiens.—Rue Monsigny.
Théâtre Apollo.—Rue de Clichy.
Folies Dramatiques.—Rue de Bondy.
Théâtre du Château d'Eau.—Rue du Château d'Eau.
Théâtre Impérial.—Avenue des Ch. Elysées.
Nouveau Théâtre.—Rue Fontaine.
Théâtre des Capucines.—Boulevard des Capucines.
Théâtre Cluny.—Boulevard St-Germain.
Théâtre Déjazet.—Boulevard du Temple.
Théâtre Femina.—Avenue des Ch. Elysées.

MUSIC HALLS ET CONCERTS.

Boite à Fursy.—Rue Pigalle.
Folies Bergères.—Rue Richer.
La Cigale.—Boulevard Rochechouart.
Olympia.—Boulevard des Capucines.
La Scala.—Boulevard de Strasbourg.

CIRQUES.

Nouveau Cirque.—Rue St-Honoré.

Pour répondre au désir d'un certain nombre d'abonnés, nous établissons une EDITION DE LUXE sur beau papier sur-glacé.

Hors la force et la qualité du papier, il n'y aura aucune différence entre l'édition de luxe et l'édition ordinaire. Cette dernière garde toute sa valeur.

Le prix de cette édition de luxe est fixé à $3.00 ou 15 frs.

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. X. No 2. Montréal, 1er DÉCEMBRE 1912



Les bureaux de la Compagnie du Télégraphe du Pacifique Canadien.
un ancêtre des gratte-ciel de Montréal

Quelques vues prises des magnifiques "chars observatoires" du chemin de fer du Pacifique Canadien.

L'AGRICULTURE DANS L'OUEST CANADIEN



La culture du maïs dans l'Alberta.



L'apiculture aide à créer des rentes aux cultivateurs de la Colombie Britannique.





Les troupeaux de bêtes, à cornes, Provinces du Manitoba et de l'Alberta,



Les vergers de la Colombie Britannique



Prunes des vergers d'Agassiz, Colombie Britannique.



L'élevage des porcs, Colombie Britannique.



La Colombie Britannique fournit un tabac de très boune quallté.



Les chûtes Bomington qui fourniront la force motrice à la ville de Nelson.



Nouveaux colons pour Strathmore, province d'Alberta, ville fondée tout récemment sur le parcours du Pacifique Canadien.

SPORTS

Les chasseurs d'orignal campés sur le bord du lac Kipewa.



Touristes visitant le Grand Glacier, à Glacier, Montagnes Rocheuses canadiennes, le long du Pacifique Canadien.

Wolfe et Montcalm

(SONNET)

Mortem virtus communem
Famam historia,
Monumentum posteritas,
Dedit.

Certe, ils ont eu ceux-là superbement raison
Qui sur la même stèle, ont pour toute mémoire
Ecrit seuls vos deux noms. Pour votre double gloire,
Héros, qu'est-il besoin de plus longue oraison ?

Entre deux ennemis suprême liaison,
Une commune mort vous a joints dans l'histoire,
N'admettant du vainqueur tué par sa victoire
Au moribond vaincu d'autre comparaison.

Aussi, sans rechercher lequel fut le plus brave,
Au même monument la postérité grave
Ensemble vos deux noms en toute égalité ;

Et vos deux nations vous y donnent leurs larmes.
Wolfe et Montcalm, rivaux devenus frères d'armes,
Soldats qu'unit la mort dans l'immortalité !

A MESSIEURS LES INGENIEURS ET HYGIENISTES DU CANADA,
SOUVENIR DE MA VISITE.

Montréal, le 3 septembre 1912.

Dr Ed. Imbeaux.

Le nombre des descendants Français aux Etats-Unis

Près de quatre millions des notres dans l'Amérique du Nord.—Tel est l'indication donnée par les chiffres du recensement américain.—Les origines des divers Etats.—Nouvelle et rassurante situation pour l'avenir Catholique et Français toujours

---

D'une analyse que je viens de faire des premiers tableaux livrés par le bureau du recensement de Washington, j'en arrive à la conclusion qu'il y avait aux Etats-Unis, en 1910, pas moins de 1,600,000 personnes d'origine française, dont 1,200,000 nées au Canada ou descendant de parents canadiens-français. Dans les 400,000 autres il faut comprendre les personnes nées en France (117,000), leurs enfants et les descendants français venant de la Belgique, de la Suisse et de l'Alsace-Lorraine. Il y a une dizaine d'années, me basant sur une étude suivie de tous les recensements des Etats-Unis depuis leur origine et d'autres documents historiques, j'estimais la population française des Etats-Unis au commencement du vingtième siècle à 1,350,000. En acceptant les chiffres du recensement du Canada, publiés à la même époque nous trouvions donc, en 1900, plus de trois millions de Français dans l'Amérique du Nord. Le bureau canadien du recensement n'a pas encore publié les chiffres donnant la population du Canada par origine pour l'année 1911. Cependant, le recensement des Etats-Unis, comme nous allons le voir bientôt, établi ce fait que, depuis 1900, le Canada-français n'a pas perdu beaucoup par l'émigration vers le Sud. On devra donc retrouver au Canada l'augmentation naturelle des 1,675,000 Français qui s'y trouvaient en 1901, plus l'apport de l'immigration française et belge depuis dix ans. Cette augmentation étant de pas moins de 25 pour cent, il devrait donc y avoir aujourd'hui en Canada 2,200,000 descendants français ce qui, avec les 1,600,000 vivants aux Etats-Unis, ferait un total de 3,800,000, chiffre en tout conforme avec la marche ascendante de notre race.

Mais voyons d'abord les chiffres tels que communiqués par le bureau de Washington.

Tableau de la population Française des Etats-Unis distinguant entre Français nés au Canada et Français nés en Europe pour les années 1910 et 1900.

DIVISION GEOGRAPHIQUE	1910		1900	
	Français du Canada	Français d'Europe	Français du Canada	Français d'Europe
DIVISION NORD DE L'ATLANTIQUE	304,585	64,505	305,498	51,508
Etat du Maine	34,984	290	30,895	180
New Hampshire	40,624	320	14,922	215
Vermont	14,629	212	14,922	221
Massachusetts	134,460	7,916	134,381	4,501
Rhode Island	34,043	2,662	31,530	1,062
Connecticut	18,869	2,917	19,167	2,634
New-York	24.532	26,875	27,150	22,674
New Jersey	1,203	8,074	1,105	6,741
Pennsylvanie	1,246	15,239	1,450	13,280
DIVISION NORD DU CENTRE	64,529	57,413	76,786	58,210
Etat Ohio	2,310	6,344	2,270	6,200
Indiana	789	4,686	947	4.508
Illinois	7,427	17,259	9,102	12,483
Michigan	28,082	8,056	32,422	5,180
Wisconsin	7,970	5,205	10,079	6,049
Minnesota	10,977	2,956	12,047	2,407
Iowa	974	2,587	1,515	2,345
Missouri	779	3.790	1,047	4.154
Dakota, Nord	2,362	433	3,105	304
Dakota, Sud	998	492	1,135	388
Nebraska	674	1,125	1,035	1,147
Kansas	1,087	4,480	1,480	2,915
DIVISION SUD DE L'ATLANTIQUE	763	3,483	627	2,253
Etat Delaware	63	169	41	118
Maryland	110	550	81	524
Colombie	109	510	93	385
Virginie	104	380	103	316
Virginie Occidentale	88	1,262	71	377
Caroline Septentrionale	29	112	36	95
Caroline Méridionale	39	....	30	....
Georgie	70	221	79	247
Floride	151	279	87	256

TABLEAU DE LA POPULATION FRANÇAISE, ETC.—(*Suite*)

DIVISION GEOGRAPHIQUE	1910 Français du Canada	1910 Français d'Europe	1911 Français du Canada	1911 Français d'Europe
DIVISION SUD DU CENTRE	1,376	11,023	1,334	12,135
Kentucky	98	645	134	982
Tennessee	91	305	119	330
Alabama	96	590	89	535
Mississipi	46	289	70	360
Louisiana	250	5,590	247	6,768
Arkansas	119	498	159	399
Oklahoma	320	935	224	509
Texas	356	2,171	397	2,252
DIVISION DE L'OUEST	13,235	29,934	10,527	18,966
Montana	2,874	874	3,266	684
Idaho	796	333	395	194
Wyoming	143	314	150	183
Colorado	789	1,740	959	1,321
New Mexico	111	326	84	296
Arizona	177	323	152	253
Utah	114	303	128	219
Nevada	272	653	222	303
Washington	3,704	4,539	1,892	1,403
Oregon	1,146	1,722	872	1,073
Californie	3,109	18,807	2,407	13,037
Total pour les Etats-Unis	384,488	166,358	394,777	142,072

Les chiffres, pour la population française née en Europe sont approximatifs, car le recensement des Etats-Unis, dans ce cas ne donne que les lieux de la naissance, et ne tient pas compte de la langue maternelle des Belges ni des Suisses. Quant aux Alsaciens-Lorrains, ils sont énumérés avec ceux nés en Allemagne. Je crois être resté au-dessous de la vérité en mettant à 50,000 le nombre des personnes bien françaises nées en dehors de la France et qui habitent maintenant les Etats-Unis.

Pour les Canadiens-français, qui nous occupent plus particulièrement, en 1890, sur une requête que je presentai aux autorités de Washington le bureau de recensement à décidé de

faire la distinction entre les "French" et les "English", nés au Canada. La première constatation qui résulte de cette distinction c'est que si le nombre des Canadiens de naissance vivant aux Etats-Unis a continué à augmenter légèrement depuis 1900, cette augmentation est entièrement due à l'émigration des provinces Anglaises. Le nombre des Canadiens-français, au contraire, accuse une dimunition assez sensible de 394,000 à 384,000 entre 1900 et 1910. Ce fait qui sera considéré comme un excellent signe pour tous ceux qui voyaient un danger pour notre race dans l'émigration vers les Etats-Unis mérite d'autant plus d'être noté qu'il est tout à fait nouveau et qu'il paraît devoir être le commencement d'une nouvelle ère dans le mouvement d'expansion française en Amérique.

Ainsi que je le démontrais il y a dix ans l'émmigration des nôtres vers les Etats-Unis date du commencement de la République. Dès la fin de la guerre d'indépendance, les Français du Canada se glissaient le long du Richelieu et de l'Hudson jusqu'à New-York où remontaient les lacs vers le Détroit et les pays de traite au-delà. La premiète tentative d'indiquer l'origine des habitants des Etats-Unis démontre déjà l'existence de plus de 150,000 Canadiens au sud de la frontière. Une grosse poussée avait été donnee à l'émigration par la rébellion de 1837-38; l'ouverture des chemins de fer, le développement des industries manufacturières de la Nouvelle-Angleterre, le rappel des lois douanières de la Grande-Bretagne qui fermait un marché au cultivateur canadien, le progrès merveilleux des régions du Mississippi et des chantiers sur les grands lacs, la découverte de l'or en Californie, furent autant de cause puissantes qui contribuèrent à accélérer l'émigration vers les Etats-Unis.

D'année en année on voyait aussi les centres canadiens-français se multiplier dans la République et s'agrandir d'une façon qui augmentaient encore la tentation de s'y aller joindre. Les enfants, nés aux Etats-Unis, tout en gardant souvenance de leur langue maternelle et du pays d'origine ne songeaient plus guère au retour. Par l'augmentation naturelle et par les accessions constantes du Canada, on arrivait donc a former ce groupe d'un million dont je constatais la présence en 1900.

UNE NOUVELLE SITUATION

Les accessions venant du Canada sont maintenant en baisse, et sont plus que compensées par les retours ou par les décès. C'est un fait de la plus haute importance pour notre race et qui mérite qu'on s'y arrête. Il est certain qu'il est encore passé du Canada aux Etats-Unis un nombre considérable de Canadiens-français durant les années 1900 à 1910. Sans cela, les décès et le mouvement incontestable de rapatriement auraient amené une baisse beaucoup plus considérable que ne le constate le recensement dans le nombre des "nés au Canada." Comme Canadiens-français, ayant à cœur la perpétuation et l'avancement de notre race, il faut plutôt se réjouir qu'il en soit ainsi. Tel qu'il nous montre maintenant, le mouvement de notre race n'offre plus rien des dangers d'une hégire, avec ses enthousiasmes irréfléchis et ses mécomptes ruineux. Pour les Canadiens-français du Canada, il est bon d'avoir le concours de compatriotes qui ont puisé dans leurs voyages à l'étranger une plus grande expérience des affaires et du monde. Un jour, ayant a faire de courtes biographies de plusieurs centaines des hommes en vue dans le monde commercial de Montréal, je fus très surpris de constater qu'une forte proportion des plus heureux avaient commencé leur carrière aux Etats-Unis. De même, il est essentiel pour la perpétuation de l'idée française au sein des colonies transplantées aux Etats-Unis qu'elles reçoivent de temps à autres un sang nouveau de la mère-patrie et que des relations suivies soient ainsi maintenues.

Cet heureux état de chose, qui n'est pas arrivé trop tôt, semble devoir se perpétuer, car, tout indique un mouvement normal, réfléchi de notre population. Tel qu'on peut le voir par le tableau ci-dessous, la diminution des Canadiens-français nés au Canada s'est surtout fait sentir dans les Etats du centre, en grande partie agricoles, depuis New-York jusqu'au Montana. C'est dans ces Etats que se sont recrutés les rapatriés qui cultivent maintenant avec succès les prairies de la Saskatchewan et de l'Alberta. Le Rhode Island et le Maine sont les Etats qui conservent encore le plus d'attraits pour nos com-

patriotes, surtout pour les Acadiens. Les quelques centaines de Canadiens dispersés dans les Etats du sud et de l'intérieur jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, où ils n'avaient aucune chance de faire souche, n'ont heureusement pas vu leur nombre s'augmenter. C'est un autre bon indice que l'esprit d'aventure, cause de déperdition pour notre race, est aussi en baisse.

L'ÉMIGRATION DANS LES VILLES

Enfin, il est intéressant de constater comment se trouve distribué l'élément français dans les principales villes des Etats-Unis. Ici, il convient tout d'abord de grouper les Français d'Europe avec les Français du Canada, parce que dans les villes, la langue commune est un lien qui amène souvent des réunions de tous les groupes soit à l'église, soit dans les démonstrations patriotiques, soit dans la vie sociale. Tel est le cas à Boston, New-York, Chicago, Détroit et Seattle. Dans les villes de la Californie, St-Louis, la Nouvelle-Orléans et Philadelphie, l'élément "vieille France" donne absolument tandis qu'il n'entre guère en ligne de compte dans les grandes villes canadiennes françaises comme Fall River, Lowell, Providence, Worcester et autres centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre. Le nombre de Français d'Europe indique une augmentation assez considérable dans toutes les grandes villes dans lesquelles ils étaient déjà en nombre avant 1900, sauf à la Nouvelle-Orléans. Par contre la plus forte partie des colonies canadiennes-françaises indiquent une forte diminution dans le nombre des "nés au Canada", à commencer par Fall-River qui reste encore, proportionnellement, la ville la plus française des Etats-Unis. Détroit continue à attirer les Canadiens-français de l'Ontario et Boston les Acadiens.

Les chiffres valent, du reste, d'être publiés :

Etat de la Population Française des principales Villes des Etats-Unis en 1910 et 1900.

	1910		1900	
	Canada	Europe	Canada	Europe
Boston, Mass	3,098	1,873	2,895	1,221
Cambridge, Mass	1,445	152	1,480	106
Fall River, Mass	15,281	160	20,172	108
Worcester, Mass	4,988	143	5,203	107
Lowell Mass	12,269	274	14,674	83
Bridgeport, Ct	499	179	367	144
New Haven, Ct	454	269	411	212
Providence, R. I	4,456	562	3,849	408
New York City	2,844	20,519	2,511	17,246
Albany, N. Y	286	127	313	120
Buffalo, N. Y	566	729	730	812
Rochester N. Y	566	488	552	380
Philadelphie	301	3,122	289	2,812
Pittsburg, Penn	86	990	118	19,150
Jersey City	108	766	133	792
Newark, N. J	194	888	157	672
Paterson, N. J	155	1,541	174	1,340
Cincinnati, Ohio	73	789	100	86
Cleveland, O	571	583	759	50
Toledo	681	323	835	291
Chicago	4,633	5,556	5,287	4,136
Detroit	4,166	2,874	3,533	1,050
Milwaukee	218	458	213	389
Minneapolis	1,637	390	1,702	258
St-Paul	1,067	446	1,012	329
St-Louis	260	1,533	335	1,688
Kansas City	149	516	178	353
Nouvelle Orléans	101	3,727	82	4,485
Denver	232	455	245	353
Seattle	836	1,041	255	330
Spokane	310	248	138	110
Portland, Ore	442	729	261	328
San Francisco	474	6,673	429	5,157
Las Angelos, Col	592	2,115	213	1,080
Oakland, Col	245	1,288	223	426

LES GÉNÉRATIONS NÉES AUX ETATS-UNIS

Jusqu'ici, nous avons parlé que des Français nés en dehors des Etats-Unis et qui habitent ce pays. Les tableaux donnant le nombre de personnes nées aux Etats-Unis de parents fran-

çais ne sont pas encore prêts. Cependant, le recensement de 1900 peut nous fournir une base pour des calculs assez précis. Ainsi, avec une population de 394,000 "nés au Canada", le recensement de 1900 accusait 635,000 enfants nés de pères et mères canadiens-français, et 176,000 enfants nés d'un père où d'une mère canadienne-française. Pour les Français d'Europe la proportion des enfants nés aux Etats-Unis aux parents nés dans les vieux pays était à peu près la même. Or, faisant abstraction des enfants nés de mariages mixtes, comme indiquant probablement le nombre de nos pertes par l'assimilation, nous avions donc en 1900, 1,038,000 Canadiens-français et leurs enfants de naissance américaine. Aujourd'hui, on pourrait sans crainte ajouter un grand nombre de petits enfants qui conservent encore fort bien la langue de leurs ancêtres bien qu'ils soient de la deuxième génération née aux Etats-Unis. Tenons donc compte de l'augmentation naturelle de notre population qui n'est pas moins vigoureuse sur le sol américain qu'au Canada, soit 25 pour cent en dix ans. Cela représente plus d'un quart de million. Il n'y aurait donc rien de téméraire à prétendre que l'élément canadien-français aux Etats-Unis est plus près de 1,300,000 que de 1,200,000. En nous arrêtant à ce dernier chiffre, nous avons fait une large part aux pertes par l'assimiliation. Nous avons été aussi conservateur dans le cas des Français d'Europe. Il y avait, en 1910, deux cent mille Belges et Suisses de naissance aux Etats-Unis, sans compter les Alsaciens. Nous n'en reclamons que 50,000 pour la race française, et en comptant les enfants de ces immigrants nés aux Etats-Unis nous arrivons sans crainte au chiffre de 400,000.

Enfin nous n'avons pas encore fait entrer en ligne de compte la Louisiane, cette vieille province française où le français fut l'une des langues officielles jusqu'à ces dernières années et où il est encore la langue de la bonne société et de nombre de vieilles paroisses. Le fait que le nombre des immigrants français dans cet Etat est en baisse et qu'il m'est difficile, avec les renseignements à ma portée, de juger du nombre de ceux qui parlent le français habituellement.

FRANÇAIS ET CATHOLIQUES TOUJOURS

S'il fallait une corroboration des chiffres que nous venons de donner, on pourrait la trouver dans une enquête que le gouvernement américain fit en 1906 sur la condition des associations religieuses, indépendamment du gouvernement. Que cette enquête n'embrassât pas toute la population est prouvée de prime abord par le fait que le nombre total des "communiants des diverses églises ne se monte qu'à 32,000,000, soit environ un tiers de la population du pays". Or, par cette énumération partielle on a constaté l'existence de 389 églises de tous cultes comptant pas moins de 1,160,420 communicants,—dans lesquelles le français était employé pour les offices. Dans 287 de ces églises on ne parlait que le français, et elles comptaient 569,037 communiants. Dans 102 autres on parlait deux ou plusieurs langues, et le nombre total des "communiants" était de 591,383. En prenant pour acquis que la moitié de ce dernier nombre représentait l'élément français et en ajoutant 225,000 comme représentant le nombre des enfants et autres membres de la famille qui ne sont pas comptés, on arrive à un total de 1,100,000 personnes de language française vivant en relation avec les églises qui ont fait rapport au gouvernement.

Cette énumération contient des chiffres encore plus rassurant pour les amis de notre race. D'abord, constatant que sur les 1,160,420 fidèles dont il est ici question, pas moins de 1,031, 530 fréquentaient les églises catholiques où on parlait le français.

L'énumération de ces églises est ainsi faite pour les principales nationalités :

	Eglises et Langues	Membres
254	Français seulement	566, 689
469	" et Anglais	464, 841
42	Français Allemand et Anglais	38, 973
15	" Italien et Anglais	19, 793

Si on ajoute les enfants de moins de 10 ans qui ne sont pas compris dans cette énumération et qu'on exclut la moitié de ceux qui fréquentent les paroisses mixtes on arrive encore au-dessus du million. Et cela ne comprend pas les personnes qui appartiennent forcément ou non à des paroisses ou le curé ne parle pas français ! Et ces chiffres datent déjà de 1906 ; depuis ce temps il y a eu augmentation certaine.

Ainsi, nous n'avons plus seulement la preuve du nombre de personnes d'origine française ; nous avons aussi celle du soin qu'ils apportent à la conservation de leur langue et de leur foi. Nous pouvons en conclnre, en toute sûreté, que la diminution de l'émigration va permettre à notre race de se fortifier au Canada sans que pour cela nous soyons forcés d'abandonner les positions que nous avons conquises par delà les frontières. Jamais les faits positifs n'ont autorisé de plus belles espérances pour l'avenir de la race française en Amérique.

T. Saint-Pierre.

———:o:———

La Nation Franco-Normande au Canada

Par le VICOMTE FORSYTH DE FRONSAC

XI

LA PLEBE

Il est souvent question du " peuple " dans le sens de " plèbe " dans l'histoire du Canada, sous le régime anglais (1763 à 1800). Le mot " peuple " a plusieurs significations, la plus générale est celle qui désigne tous les habitants d'un pays, et la plus spéciale indique les conglomérés au-dessous de la noblesse et de la bourgeoisie : c'est-à-dire " la plèbe " proprement dite.

Un peu avant la cession du Canada, 1763, Murray décrit la plèbe anglaise au pays et son étonnante ambition à gouverner seule. Il dit : " Le gouvernement civil établi, il a fallu choisir des magistrats et prendre des jurés parmi quatre cent cinquante commerçants, artisans et fermiers, méprisables principalement par leur ignorance. Ils haïssent la noblesse à cause de sa naissance et parce qu'elle a des titres à leur respect : ils détestent les *autres habitants* parce qu'ils les voient soustraits à l'oppression dont ils les ont menacés."

En 1759, la lettre de la Noblesse et de la Bourgeoisie continue le portrait de cette plèbe qui, peu à peu, a gagné toutes les fonctions du gouvernement, favorisée par la démocratie au pouvoir en Angleterre, et qui a couvert le renom du Canada avec ses haillons misérables d'avarice, de chicane et de tyrannie démocratique. Cette lettre dit que cette " cabale ne mérite aucune préférence, tant par leur ignorance que par leur conduite méprisable, qui ont

entraîné avec elles quelques-uns de nos compatriotes. Plusieurs avaient avec eux la plus parfaite ressemblance, des gens sans naissance, sans éducation, incapables de sentiments délicats, des barbiers, des domestiques, des juifs même."

Encore dans la lettre de Sir Guy Carleton, gouverneur en 1767, il est dit: "Le commun (la plèbe) se laissera grandement influencer par les seigneurs." et dans sa lettre à Lord Dartmouth en 1775 : " La Noblesse et le Clergé ont été d'un grand secours, mais l'une et l'autre ont perdu beaucoup d'influence sur le peuple " (la plèbe), et encore dans sa lettre du 7 juin 1775 : " On a eu recours, sans succès, à tous les moyens pour amener le paysan canadien au sentiment de son devoir, mais justice doit être rendue à la Noblesse, au Clergé et à la plus grande partie de la Bourgeoisie qui ont donné des preuves de zèle et de fidélité au service, et fait de grands efforts pour faire entendre raison aux paysans infatués."

DISTINCTION DE LA PLEBE

La plèbe n'est pas une classe, c'est une distinction de races, et comme cette distinction a sa source dans la nature, elle existe toujours tant que les races différentes existent. Dès les temps les plus reculés, il y avait dans la famille patriarchale une certaine hiérarchie. Le chef et ses parents y formaient une véritable aristocratie, et, au-dessous d'eux se trouvait une race inférieure composée des serviteurs libres et des esclaves. Quand ces familles se furent groupées pour constituer une ville, la même distinction subsista. Si l'on examine l'état social de la Grèce, à l'époque la plus ancienne, c'est-à-dire pendant la période monarchique, on y remarque, en premier lieu, une classe qui comprend tous les chefs de famille, les hommes sont souvent aussi nobles que le roi, et il s'attribuent volontiers une origine divine.

Chez les Romains, au-dessous des gentes patriciennes (la noblesse et la bourgeoisie) vivait une multitude con-

fuse, c'était la plèbe. On a expliqué très diversement son origine. L'opinion la plus plausible est que les plébéiens étaient d'anciens serviteurs, dégagés du lien de la clientèle. Qu'un client sortit, pour une raison ou pour une âutre, de la famille de son patron, il tombait dans la plèbe. Qu'une famille noble s'éteignit, ses clients devenaient aussitôt plébéiens. Si l'on joint à celà les aventuriers, les individus bannis des villes voisines, les étrangers emmenés de gré ou de force à Rome, les patriciens frappés d'infâmie et répudiés par leurs parents, on connaît toute les sources —Juifs, Nègres, Arabes, Bohémiens,—de la plèbe. Cette classe, dans tous les temps et dans tous les pays, a haï et hait encore les classes au-dessus d'elle, la race supérieure, parce qu'elle possède toutes les supériorités naturelles que la plèbe désire ardemment écarter et anéantir. Ce qui caractérisa, à l'origine, les assemblées plébéiennes, c'est que les patriciens en étaient exclus. Le nom " plébiscite " servit à désigner toute résolution votée par l'assemblée de la plèbe. A Rome, d'abord, ces plébiscistes n'eurent pas force de loi pour tout le peuple romain ; ils ne lièrent que les plébéiens. En 287, après une sécession des plébéiens sur le Janicule, le dictateur L. Hortencius fit voter une loi qui assimilait complètement et sans condition les plébiscistes aux lois proprement dites. C'est le commencement de la décadence romaine,—parce que dès ce jour, en pratique, nulle différence de race n'existant en droit, les patriciens, la noblesse et la bourgeoisie, en furent exclus et n'obtinrent leurs droits qu'à la condition d'être plébeiens.

La conquête germanique rétablit les ordres du peuple,—la noblesse, la bourgeoisie, la plèbe,—qui existent encore dans les lois fondamentales du Canada, mais pas en Angleterre depuis la révolution puritaine de 1688 et l'établissement sur le trône de la théorie nivelante de la démocratie anglo-saxonne. La race anglo-saxonne est la plèbe du peuple des Iles Britanniques. Le roi de cette démocratie n'est qu'une personne fictive : ses ministres sont des

gouverneurs qui le prennent en tutelle, et règnent en son nom, démocratiquement, excluant du pouvoir la noblesse de race et la bourgeoisie de profession, par la volonté d'une plèbe souveraine, composée d'une multitude confuse, métis de toutes races et de nulle race (sans naissance) méprisable par son manque de foi et d'honneur, par son ignorance et par ses préjugés, ses haines accumulées par des générations tenues en servilité depuis l'origine des temps. La même révolution s'accomplit aux Etats-Unis, rejeton anglo-saxon, depuis la loi de 1787 qui donne à la plèbe une souveraineté exclusive. En France, la plèbe, laissée derrière lui par le régime romain, sortit de son silence dans la révolution française. Elle abolit la noblesse; elle renverse la royauté, la rétablit sous la forme parlementaire, puis essaie, plusieurs fois, sous différents noms, la dictature; enfin, de nos jours, elle semble prendre le parti de gouverner elle-même par l'un des siens (république et président).

Mais, quelle que soit la forme du gouvernement, (monarchie, empire, république), on y voit manifestement la même volonté fixe de commander, de substituer dans la conduite des affaires générales aux facteurs traditionnels, religieux, intellectuels, la prépondérance exclusive de l'argent, parce que c'est la ploutocratie, sortie de la plèbe, qui la domine. La raison en est que, sans la distinction de race et d'esprit (qui est la seule manifestation de culture), il n'y a que la richesse accumulée par tous les moyens possibles qui règne par les droits achetés sur le suffrage de la plèbe. "Aujourd'hui, dit Alex. Dumas, que les voiles ont été déchirés, aujourd'hui que les peuples prométhés ont dix fois été renversés par le feu qu'ils ont volé eux-mêmes aux dieux, dites-nous, ce que pouvait voir le penseur dans la fin de cet étrange siècle sinon la décomposition d'un monde ?"

On trouve une réponse à cette question dans "L'Esprit Public en Allemagne, vingt ans après Bismark," écrit par Moyssets :

"Une aristocratie militaire, dit l'auteur, n'a pas la même conception que les philosophes, les juristes, les législateurs, sur l'organisation de la vie et du progrès des sociétés. Son histoire propre l'incline à considérer que c'est la conquête qui a établi les ordres et qui a consolidé la propriété; que la paix sociale des temps modernes résulte d'une série de restaurations successives de l'ordre publique par l'épée; que l'effusion du sang porte en soi la chance sinon d'arrêter, au moins de dévier une coulée d'idées; que l'avènement de la démocratie au pouvoir est incompatible avec les droits des autres."

C'est-à-dire que l'avènement de la démocratie est incompatible avec les divisions naturelles, les droits de famille et la liberté de l'individu, le principe héréditaire de l'état et la foi de tous à la domination de la constitution de la volonté des multitudes ignorantes et grossières. De ces intentions secrètes de la noblesse prussienne, dépendent l'avenir de l'empire germanique et peut-être l'avenir de l'Europe. C'est une grave question de savoir si elle laissera faire la plèbe en Allemagne, sans coup férir.

C'est ce que firent les Francs lorsqu'ils s'établirent dans la Gaule romaine; ils restaurèrent tous les privilèges déchus, et reconnurent la noblesse romaine, gauloise et gothique, déjà établie dans le pays de France. Mais les Vandales et les Saxons s'emparèrent de toutes les terres de quelque valeur et réduisirent leurs possesseurs, même s'ils étaient de noble extraction, à la condition la plus misérable. C'est avec la même brutalité qu'ont déjà agit les Saxons en Angleterre. La race Saxonne était formée par l'union des bannis des autres races du Nord, des aventuriers, des vauriens, des vagabonds, des pillards. Le mot Saxon dérive de Sacca, (un sac) dans lequel ces pillards portaient leur butin. N'ayant pas de distinction de race, ses chefs avait l'autorité par suffrage universel et leur rang ainsi que leur influence dépendaient du montant de leur butin—leur société, depuis les premiers temps, est ploutocratique, elle n'avait pas d'autre noblesse. La richesse

surpassa en éclat parmi eux tous les attributs d'honneur. Le monde entier se méfia de leur parole. Après leur établissement dans les îles britanniques leur règne devient le plus odieux et le plus tyrannique qu'on puisse imaginer. "Les Anglais n'ont communiqué avec le continent que pour s'efforcer d'y conquérir des territoires ou pour y faire du commerce.

Nous voyons Charlemagne obligé de réprimer la mauvaise foi des marchands anglais, ils importaient dans les états francs des robes de laine de médiocre qualité ou de taille trop exigüe et de plus, ils essayaient de frauder la douane.

Au Ve siècle, dans les Débats des Hérauts des Armes, on dit que l'Angleterre est reine des mers du Nord, mais, qu'au lieu de se servir de cette royauté pour transporter ses marchandises, elle s'en sert pour piller les navires marchands des autres nations."

"*Esquisse Psychologiques des Peuples Européens*," page 194. Dans les temps modernes on voit la noblesse Franco-Normande (établie en Angleterre depuis Guillaume le Conquérant) étouffée sous une ploutocratie à seule base d'argent. Tout ministère de la plèbe anglo-saxonne en quittant le pouvoir laisse son lot de "riches" élevé à la dignité de "Lords."

Au Canada, le régime de la plèbe, introduit par les Anglo-Saxons, veut dire le règne de la lie du peuple menée par les politiciens et dominée par la ploutocratie. Il exclut, au moyen du suffrage, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie de toute participation dans les affaires publiques. Les politiciens exploitent les terres dites de "la Couronne" au mépris des droits innés de l'avenir, usant la bourse commune à leur propre compte, réduisant l'Etat à l'anarchie. Ils finiront par être brûlés par le feu qu'ils ont volé aux dieux.

LA COUR SEIGNEURIALE EN CANADA

Cette cour, représentant la couronne de France, au traité de Paris en 1763 et reconnue dans l'Acte du Canada de 1774, a résolu, dans son assemblée tenue du 9 au 14 septembre dernier, d'envoyer son représentant au gouvernement des Etats-Unis pour en obtenir le consentement de laisser la Cour de la Haye prendre en considération les différends existants entre la Cour Seigneuriale et le gouvernement anglais avant la considération de tout sujet relatif au canal de Panama.

———:o:———

Lettre de France

Les questions franco-américaines et canadiennes.-françaises à l'étranger. — La presse française n'est pas d'un accès facile. — Va-t-on froisser l'Angleterrc et entamer une mauvaise affaire avec Rome ?

Mon cher Directeur,

Je n'ai pas encore terminé la lecture des numéros de la *Revue Franco-Américaine*, mais je puis déjà apprécier la valeur de votre œuvre. Quel travail accompli dans cinq ans !

Votre revue va nous être d'une grande utilité dans l'étude des graves questions qui se débattent actuellement tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Car, nous sommes décidément gagnés à votre cause et nous n'épargnerons rien pour vous venir en aide.

Il ne faut pas se dissimuler que c'est une véritable conspiration qui est ourdie par le clergé irlandais, sans doute de connivence avec les autorités politiques anglaises, contre notre élément canadien-français ou franco-américain. Enorme immigration cosmopolite d'un côté, destruction progressive de l'influence protectrice du haut clergé de l'autre, le péril est double, imminent et rude. Le pire danger serait celui qui vient du dedans, des *endormeurs*. Heureusement, du moins en ce qui concerne la pression irlandaise, l'éveil est général. Bon sang ne peut mentir ! La lutte sera chaude, mais j'ai confiance dans la victoire.

Il faut que je vous conte la petite aventure qui m'est arrivée au sujet du projet que nous avons formé ensemble d'exposer vos griefs dans les grands journaux parisiens. Nous y parviendrons, mais vous allez voir que ce n'est pas aussi facile que l'on pourrait croire. Voici donc ce qui m'est arrivé.

Désirant confier votre cause à une célébrité, je m'étais adressé à Mme Adam. Elle a pris feu de suite, comme je m'y attendais. Elle m'a *parlé* son article, vous comparant à l'Al-

sace persécutée par Guillaume et à la Pologne persécutée par le Tzar, vous brouillant en un mot avec George V... J'ai réussi à arrêter ce zèle aiguillé sur un mauvais track, et alors cette femme de grand cœur m'écrit : " faites l'article vous-même et allez la porter à Judet (directeur de l'Eclair) avec ce mot de recommandation." Connaissant les journalistes, je n'ai pas fini mon article mais je suis allé voir Judet avec le mot et j'ai trouvé... un accueil d'extrême politesse.

Vous voyez comme la question est embrouillée.

Faites attention que l'avocat de votre cause qui entre dans un bureau de rédaction est un Français, qui y pénètre sans son client, et qui, bien reçu d'ailleurs, devine ce travail intérieur dans l'esprit du personnage : " Pourquoi diable vous intéressez-vous si fort aux Canadiens ? Ou vous le faites gratuitement, et alors vous êtes un naïf—ou vous êtes subventionné et alors il faudrait nous entendre."

Tel journal aura peur de froisser l'Angleterre, tel autre de me voir entamer une mauvaise affaire avec Rome. C'est un peu décourageant vous l'admettrez.

Mais je suis agacé, pour ne pas dire plus, à la pensée qu'un écrivain demandant la parole pour occuper le public d'un intérêt Canadien est obligé de se faire humble solliciteur. Si j'avais envoyé 200 lignes sur le maintien ou la suppression de la queue chez les Chinois, on ne m'aurait pas fait attendre à la porte.

Toutefois je ne dépose pas les armes. J'aurai peut-être une occasion d'arborer ma cocarde de Français Canadien. Je la porte au fond du cœur.

L. de Saint-Castin.

Paris, le 15 mars 1913.

———:o:———

Jusqu'aux Montagnes Rocheuses

On n'a pas oublié, je suppose, la poussée extraordinaire donnée par le Congrès Eucharistique de Montréal à ce que nous pouvons bien appeler "l'apostolat catholique de langue anglaise." Le fameux discours de Mgr Bourne, aujourd'hui Cardinal, et la non moins fameuse réplique qui lui fut donnée, sont encore dans toutes le mémoires.

On sait encore que depuis cette date le "Tablet", la grande revue catholique anglaise publiée sous les yeux du Cardinal Bourne, n'a pas désarmé et qu'il défend toujours les théories assimilatrices destinées à asseoir la religion catholique plus solidement que ne l'ont fait Nos Seigneurs Provencher, Taché et Langevin dans l'Ouest Canadien.

Nous comprenons ce sentiment de la part du groupe Catholique si vigoureusement dirigé par le successeur du Cardinal Newman. Nous comprenons même que ce sentiment obtienne une certaine faveur en Europe où les problèmes qui nous intéressent sont toujours traités de très haut et de très loin. N'avons-nous pas sous les yeux cette revue, organe de l'Œuvre fondée par l'Ordre très français des Sulpiciens pour la conversion au Catholicisme des peuples de langue anglaise ? Et n'y voyons-nous pas, du moins dans les numéros que nous avons pu examiner, qu'on ne mentionne nulle part dans l'énumération des peuples catholiques anglais, parmi lesquels le Canada est compris, qu'il y a en Amérique bien près de 5,000,000 de catholiques français.

Beaucoup des nôtres sont portés à s'insurger contre cette façon systématique de les ignorer complètement ou, quand on les compte, de les regarder comme un élément instable et peu sûr pour la propagation de la foi catholique au Canada, de les regarder plutôt comme un obstacle à l'essor que, dans l'esprit de certains rêveurs, prendra la religion le jour où l'assimilation de toutes les races au profit de l'anglaise sera un fait accompli.

Mais quand les nôtres protestent contre les théories nouvelles dont nous venons de parler, ce n'est pas qu'ils soient jaloux des succès possibles de ceux qui ont atteint ce degré de progrès qu'ils peuvent transporter la foi avec les véhicules les plus modernes. Non, trois cents ans d'apostolat et un long martyrologe leur ont appris à se réjouir de tous les succès de leur Eglise. Mais, ils trouvent plutôt cruel le sort qui les priverait du fruit de leur labeur. *Alii laboraverunt....*

Sur ce point, on l'admettra, il est beaucoup plus facile de faire la sourde oreille à leurs plaintes que de nier le bien-fondé de leurs réclamations.

Lorsque nous avons ajouté notre protestation aux protestations de tant d'autres on nous disait : " Vous luttez contre des forces irrésistibles, contre un plan élaboré avec le plus grand soin par des maîtres dans l'art de l'intrigue, favorisé surtout, et on insistait sur ce point, favorisé par les plus hautes influences politiques et religieuses."

Pour ce qui est des influences religieuses auxquelles on faisait allusion, il n'était pas difficile d'en déterminer la nature ou même d'en découvrir les titres. Nous l'avons, à plus d'une reprise, fait avec assez de succès et de précision.

Quant aux influences politiques elles étaient moins apparentes, ce qui, du reste, ne les empêchaient pas d'agir avec toute l'efficacité désirée. Elles appartiennent à cette catégorie de faits qui attendent longtemps avant de tomber dans le domaine de l'histoire. Beaucoup d'événements nous passionnent aujourd'hui dont les causes véritables ne nous sont révélées que plus tard.

Il en sera de même assurément pour cette évolution forcée, pour cet élan frénétique, imposés depuis deux ou trois ans au développement religieux de notre pays. Tout ce qu'il y a à faire, c'est d'inscrire au bon moment les protestations nécessaires et de laisser passer l'orage. Tout à coup, surgit la série des petits faits passés inaperçus qui favorise lentement l'éclosion de la vérité. Certes, notre époque réserve de colossales surprises à l'historien. Après tout, il ne suffit pas de tracer des programmes, d'émettre des théories, il faut, un jour ou l'autre, en arriver à l'exécution.

Qui, par exemple, se serait douté qu'un ancien gouverneur du Canada se serait occupé de recruter des missionnaires anglais pour l'Ouest Canadien ? C'est pourtant ce qu'à fait Son Excellence Lord Grey.

Il y a quelque temps nous avons pu mettre la main sur une lettre écrite dans le mois de juin 1911 par un bénédictin de Malvern à un de ses amis Canadiens. Le brave religieux disait au sujet de parents qu'il a au Canada :

" Ainsi, de quelque façon, je compte aller les voir un de ces jours ; même si un de mes plus chers désirs ne se réalise pas, celui d'aller travailler dans l'Ouest Canadien *où nous sommes invités par tant d'évêques et même par le Gouverneur-Général.*"

Les Bénédictins anglais sont rendus dans l'Ouest Canadien et, certes, ils y sont les bienvenus !

L'Ouest ! C'est là que va se livrer d'ici à vingt-cinq ans la grande bataille qui décidera des destinées du peuple Canadien. Il faut au moins rendre aux assimilateurs canadiens ce témoignage qu'ils savent diriger leurs efforts du bon côté, sur le point stratégique qu'il importe d'enlever. Mais quoi qu'il arrive, si nous nous plaçons au point de vue Canadien-français, notre défaite ne sera pas si complète ni la victoire de l'assimilation si décisive que certains veulent le croire. Nos chances de succès égalent même celles des mieux favorisés. La diversité des races qui existe dans l'Ouest établit un équilibre que des conditions spéciales d'immigration, impossibles à prévoir aussi bien qu'à réaliser, pouraient seules déranger.

Même nous pouvons déjà percevoir dans les événements qui se dessinent certains indices plutôt favorables à l'idéal que nous poursuivons. Si ceux qui nous entourent font des progrès incontestables, nous ne sommes pas, de notre côté, sans remporter certains avantages.

Un missionnaire de l'Ouest, Canadien-français et patriote, nous le faisait observer tout récemment ;

" L'avenir de notre race, disait-il, ne m'inspire pas de craintes. Vous ne pouvez pas juger de l'Ouest sans l'avoir vu. Tenez, si vous prenez la peine d'étudier soigneusement le développement de nos nouveaux diocèses vous verrez quels progrès énormes nous avons faits, en dépit des retards causés

par certaines législations hâtives et opportunistes. Il n'est même pas impossible que nous finissions par contribuer au règlement de vos questions les plus épineuses.

"Ainsi Mgr Legal vient d'être nommé archevêque d'Edmonton ; mais il continuera de résider pendant quelque temps, du moins, à St-Albert. Qu'est-ce que cela indique ? La création d'un nouveau diocèse à Calgary.

"On ne se gêne même pas de dire, dans les cercles ecclésiastiques bien informés, que le titulaire du nouveau diocèse serait Mgr Sinnott, un irlandais, ancien secrétaire de Mgr Sbaretti, qui désire depuis longtemps le voir élevé à l'épiscopat.

"Comme compensation aux Canadiens-français Mgr Scollard serait transféré à Peterborough et un Canadien-français élevé au siège épiscopal du Sault Ste-Marie.

"Voyez-vous les diocèses français de l'Ouest, St-Boniface, Edmonton, Régina, réunis à l'est par le diocèse de Témiscamingue. C'est le développement français poussé jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Le rêve de La Vérandrye et des premiers missionnaires ! Qu'en pensez-vous ?"

Je pense M. l'abbé que votre optimisme est consolant. Et les lecteurs de la *Revue Franco-Américaine* seront aussi de cet avis.

Cela ne ressemble pas beaucoup aux projets de nos puissants et rusés antagonistes. Du reste, pour que les vœux de mon ami se réalisent il faudra bien sacrifier Calgary. Ce ne sont pas, assurément, les fidèles du Sault St-Marie qui s'en plaindront !

L'histoire, n'est-ce pas, valait d'être racontée.

J.-L. K.-Laflamme.

——:o:——

Revue des faits et des oeuvres

Télesphore St-Pierre

"L'Ami du Foyer", une revue publiée à St-Boniface annonçait dans son numéro du 1er décembre la mort d'un des journalistes les plus dévoués à la cause française. "Il a passé sa vie, disait-il, à écrire pour les journaux, anglais ou français. Il a dû traiter bien des sujets, s'adresser à différentes classes de lecteurs, mais il a eu le courage de toujours rester fidèle à son drapeau, à sa devise ; "catholique ou français". Nous savons qu'à sa dernière heure il a reçu les secours et les consolations de la religion."

Nous étions à peine revenu de l'émotion profonde où nous avait jeté cette nouvelle, apprise malheureusement très tard, que M. l'abbé Gravel, missionnaire colonisateur dans l'Ouest, actuellement de passage dans la Province de Québec, nous apportait le dernier article écrit de la main de notre confrère défunt.

Nos lecteurs trouveront cet article dans une autre page de ce numéro.

Cet article, qui avait d'abord été remis au Révérend Père Gladu, de St-Boniface, le directeur de l'"Ami du Foyer", est comme le testament patriotique de St-Pierre. On y retrouve, plus profondément accusés, les caractères du talent solide de l'auteur. Et je ne sais quelle émotion vous saisit en relisant cette œuvre suprême, cette œuvre d'espérance invincible dans l'avenir de la race, et que l'on songe à toutes les infortunes de celui qui, malgré les sévérités tragiques du sort, a su chanter jusqu'au bout l'œuvre qui avait pris les meilleurs instants de sa vie.

St-Pierre appartient tout entier au mouvement Canadien-français développé en dehors de la province de Québec. C'est au sort des siens établis loin de la province-mère,

c'est à ses compagnons de voyage, qu'il a consacré toute son attention et tout son dévouement.

L'espace nous manque pour donner de ses ouvrages une analyse complète. Nous y reviendrons.

Contentons-nous, pour le moment, de terminer cette note en citant la biographie que donne de St-Pierre, M. Alexandre Belisle, de Worcester, Mass., dans son "*Histoire de la presse Franco-Américaine et des Canadiens-Français des Etats-Unis :*

"Né à Lavaltrie, P. Q., en 1869. Immigré, alors tout jeune, à Windsor, Ont. Entre au service de MM. Rousseau et Fils, à Détroit, Mich., puis à une imprimerie anglo-américaine où il se perfectionne dans l'art de la typographie. Entre ses heures de travail, d'étude mécanique des presses, de l'agencement artistique des "caractères", St-Pierre commence l'étude de l'histoire du Canada-français à la bibliothèque de Détroit, la plus considérable peut-être que nous ayons en Amérique, au point de vue franco-américain. Il y passe ses soirées, ses samedis après-midi.

"En 1885, il n'avait que seize ans, la révolte,— le mouvement national des métis du Nord-Ouest — enflamme son imagination. Il accepte une position de rédacteur au *Progrès* de Windsor, Ont., pour faire la guerre à ceux qui, Canadiens-français conservateurs et conservateurs anglo-canadiens, trouvaient naturelle la condamnation à mort d'un patriote un peu exalté peut-être, mais qui avait le grand défaut d'aimer trop les siens, Louis Riel.

"En juin 1888, St-Pierre fonde, à Bay City, Michigan, en société avec M. Charles Guérin, le journal *L'Ouest Français*. Une couple de mois plus tard il abandonne le journal pour faire, dans le Michigan, la campagne démocratique en faveur des candidats de M. Grover Cleveland. La campagne finie, il revint à Détroit.

"Je me rappelle que dans *l'Ouest Français*, comme dans son journal de Lake Linden, St-Pierre n'avait qu'une idée fixe, dira-t-on, mais belle quand même : réveiller l'idée française, la fierté de la race, en rappelant notre origine, les luttes héroïques des ancêtres pour la conservation de

notre langue, de nos mœurs et de notre foi. C'était presque une manie chez lui.

"Donc, M. St-Pierre fonde l'*Union Frauco-Américaine* à Lake Linden, Mich. Il appuie par ses écrits et sa parole — il est très puissant orateur — le mouvement de concentration des forces Canadiennes-françaises du Michigan. A cet effet, il publia une série de fascicules où il vante le courage, l'abnégation, le dévouement des directeurs de nos sociétés qu'il cite comme exemple aux apathiques, aux lâches.

"Entre temps, il publiait *L'Histoire des Canadiens-français du Michigan* et celle des Français qui ont découvert, colonisé et civilisé la haute et basse péninsule du Michigan. Cet ouvrage a fait le sujet de commentaires flatteurs de la part de M. Benjamin Sulte.

"St-Pierre a tour à tour été rédacteur à la *Minerve*, au *Canadien*, à la *Presse*, à *The Gazette*, *The Herald*. Il s'est particulièrement fait remarquer à ces deux derniers journaux. A Montréal, il a publié nombre d'articles dans les revues anglaises et françaises.

"Il a été rédacteur à l'*Indépendant*, de Fall River, à l'*Opinion Publique* de Worcester, au *Free Press* de Winnipeg.

Les petits drapeaux

Pour les jeunes qui lisent toujours les comptes rendus de la guerre des Balkans, ce délicieux petit article de M. Gaston Deschamps dans le "*Temps*" *de Paris* (1er nov. 1912):

On crie sur le boulevard:

— Demandez la carte des Balkans! Cinquante centimes au lieu d'un franc!

Et l'on achète, pour "cinquante centimes au lieu d'un franc", la feuille vivement coloriée où se détachent en vert, en rouge, en jaune, les territoires occupés par les armées belligérantes, tandis qu'une belle teinte bleue s'étend sur l'espace illimité où resplendit l'azur de la Méditerranée. On cherche Mustapha-Pacha, Kirk-Kilissé, Tchorlou, Lule-Bourgas, Eski-Baba... Tout d'abord, on est dérouté par

l'exotisme de ces noms étranges, dont la couleur locale réjouirait un romantique du temps des *Orientales* et de *Lalla-Roukh*. Mais, si peu que l'on soit humaniste, on se familiarise bientôt avec le théâtre de la guerre, en songeant que les batailles homériques de cette formidable lutte réveillent les échos des montagnes et des vallées dont les noms furent illustrés par la poésie harmonieuse de l'*Odyssée* et de l'*Iliade*.

Les "evzones" du diadoque, guerriers "à la belle ceinture", escaladent les pentes radieuses de l'Olympe, en Macédoine.

— C'est très curieux, me disait hier un helléniste éminent, c'est très curieux, cette expédition des Hellènes dans l'ancien royaume d'Alexandre. C'est la répétition de la bataille de Pydna...

Chaque soir, chez les bons bourgeois de Paris, sous la lampe familiale, il y a des séances bien instructives pour les jeunes gens épris d'histoire ancienne. Le père, en sortant de son bureau, a pris soin d'acheter non seulement la carte des Balkans, mais aussi une collection de petits drapeaux bulgares, turcs, serbes, grecs et monténégrins. Sur la table de famille, quand le dîner est desservi, on étale la carte. Et l'on pique çà et là, conformément aux dernières nouvelles de la journée, selon les plus récentes péripéties du duel séculaire de la Croix et du Croissant, les drapeaux des nations chrétiennes et les étendards du Prophète. Du reste, le retour quotidien de cette scène d'intérieur, dont le paisible aspect contraste avec la grandeur tragique du drame ainsi résumé, montre une fois de plus le goût inné des Français pour les questions de stratégie et de tactique. Les plus pacifiques d'entre nous, et même, à l'occasion, les plus pacifistes cèdent volontiers à la tentation d'émerveiller leur entourage par leur habileté à faire manœuvrer des armées. Nombreux sont les cafés, en province et même à Paris, où les porte-allumettes, promus à la dignité de forteresses plus ou moins imprenables, portent les noms d'Andrinople, de Scutari, d'Uskub, de Prizrend, etc., tandis que les dominos, savamment disposés sur la table de marbre,

ont l'honneur de représenter les divisions, les brigades ou les régiments mis en ligne par les généraux victorieux dans dans la plaine de la Maritza, sur les rives de l'Haliacmon, aux pentes du Rhodope ou parmi les vallées alpestres du sandjak de Novi-Bazar.

Mais le triomphe du père de famille faisant suivre à ses enfants, sur la carte déployée, les marches et les contre-marches des armées en campagne, c'est de pouvoir utiliser avec succès l'enseignement de ses professeurs et les souvenirs de ses années d'études. Certains bacheliers d'antan regrettent sans doute de n'avoir point poussé plus loin leur apprentissage classique. C'est que, maintenant, ils voient combien il est utile d'avoir fait, au lycée, quelques versions grecques ou latines.

— Tiens ! La flotte grecque est à Lemnos... Ah ! oui, je me souviens... Lemnos, c'est l'île où Philoctète a poussé les beaux gémissements dont Sophocle a prolongé magnifiquement l'écho à travers les siècles... *w nénot...* On m'a fait expliquer ça au baccalauréat. Ce n'était pas très difficile à comprendre.

— Et Tenedos, papa ?

— Tenedos ? Voyez Virgile, au deuxième chant de l'*Enéide :*

Est in conspectu Tenedos...

C'est de Tenedos que sont venus les serpents qui ont étouffé dans leurs replis tortueux l'infortuné Laocoon...

Et ainsi de suite. On retrouve, en regardant cette péninsule des Balkans, l'Hellespont et la Propontide, Potidée, Acanthos, Apollonie. La guerre de Thrace fait songer au Strymon glacé dont l'eau froide a gardé jusqu'aux tièdes rivages de l'Archipel le goût des neiges de l'Hémus, chanté par André Chénier.

Il y a quelque temps, Mme Marcelle Tinayre, se trouvant à Andrinople, inscrivait dans ses pittoresques *Notes d'une voyageuse en Turquie,* cette remarque suggestive : " Une rivière largement répandue dans les sables miroite entre des bouquets de peupliers, et la plaine finit là où se dressent

les montagnes bleues. On vient de m'apprendre que ces montagnes ce sont les hauteurs du Rhodope... et que cette rivière, c'est la Maritza, l'Hèbre des anciens. Je suis bien étonnée, car je ne me représentais pas ainsi le fleuve aimé des bacchantes, celui qui roula, pêle-mêle avec des thyrses sanglants, la lyre muette et la tête morte d'Orphée..."

Ainsi les terribles événements d'aujourd'hui offrent aux défenseurs des études classiques une occasion d'entretiens passionnants. Le monde antique est, de plus en plus, un sujet d'actualité. Voilà un argument auquel les imprévoyants adversaires de l'humanisme ne s'attendaient pas.—*G. D.*

Prédiction sur les Etats-Unis et le Canada

Un confrère rappelle cette prédiction de M. Izoulet :

" En un siècle, les Etats-Unis sont passés de cinq millions d'habitants à près de cent millions !

" Et les Etats-Unis sont environ seize fois grands comme la France !

" Les Etats-Unis peuvent donc nourrir un milliard d'habitants ; et avant la fin du vingtième siècle, ils peuvent en avoir cinq cent millions !

" De son côté, le Canada, lui aussi, est environ seize fois la France ; mais moins uniformément peuplade d'ailleurs que les Etats-Unis. Contentons-nous de lui prédire le demi-milliard."

Le nouveau cabinet américain

M. Wilson, le nouveau président démocrate des Etats-Unis, vient d'entrer en fonction.

Voici les noms des ministres qui forment son cabinet :

Secrétaire d'Etat, William Jennings Bryan, du Nebraska.

Secrétaire de la trésorerie—William G. McAdoo, de New-York.

Secrétaire de la guerre—Lindley M. Garrison, du New Jersey.

Procureur général—James McReynalds, du Tennessee.

Maître général des postes—Représentant Robert Breuleson, du Texas.

Secrétaire de la marine—Josephus Daniels, de la Caroline du Nord.

Secrétaire de l'Intérieur—Franklin K. Lane, de Californie.

Secrétaire de l'agriculture—David F. Houston, du Missouri.

Secrétaire du commerce—Représentant William C. Redfield, de New-York.

Secrétaire du travail—Représentant William B. Wilson, de Pennsylvanie.

Catholiques Canadiens-français

Un état qui vient d'être soumis au Sénat nous donne la population catholique et canadienne-française du Canada, d'après le dernier recensement.

Le nombre total des catholiques est de 2,833,041, sur une population de 7,206,643. La population catholique se divise comme suit :

Alberta	62,193
Colombie Anglaise	58,397
Manitoba	73,994
Nouveau-Brunswick	144,889
Nouvelle-Ecosse	144,991
Ontario	484,997
Ile du Prince-Edouard	41,994
Québec	1,724,683
Saskatchewan	90,092
Yukon	1,849
Territoire du Nord-Ouest	4,962

Sur ce total, il y a 2,054,890 Canadiens-français. Ces derniers se divisent comme suit :

Alberta	19,825
Colombie Anglaise	8,907
Manitoba	30,944
Nouveau-Brunswick	98,611
Nouvelle-Ecosse	51,746
Ontario	202,442

Ile du Prince-Edouard....................	13,117
Québec	1,605,339
Saskatchewan	23,251
Yukon	482
Territoires du Nord-Ouest	226

L'inventeur du téléphone

Charles Bourseul, l'inventeur du téléphone est mort, il y a quelques mois (nov. 1912) à Saint-Céré, la petite ville du Lot (France) où il s'était retiré. Il était âgé de 82 ans. Un journal français, *Paris-Midi*, donne de lui cette courte note biographique :

" Ignoré de la foule, cet homme génial, qui fixa le premier principe de la téléphonie, fut toute sa vie un modeste.

" Il y a trente ans, Graham-Bell et Edison reconnaissaient en lui le précurseur qui, 25 ans plus tôt, avait découvert la possibilité d'une transmission de la phrase parlée.

" Comment Charles Bourseul ne mit-il pas sa découverte en application ? C'est ce qui vaut la peine d'être conté.

" En 1855, Bourseul qui avait poursuivi des études scientifiques très complètes, faisait partie de la première brigade de huit agents chargée de substituer au système Chappe, la télégraphie électrique.

" L'étude des lois de la transmission de la phrase écrite lui donna l'idée de la téléphonie.

" Il prépara un ouvrage sur sa découverte et avant de le livrer à l'*Illustration* qui le publia, il soumit l'idée à ses chefs.

" —Occupez-vous de choses sérieuses, lui dit-on.

" Charles Bourseul n'insista pas.

" Et c'est ainsi que M. Lebureau, qui sévissait en 1855 comme en 1912, retarda de 25 ans l'application de la téléphonie dont l'Amérique s'empara, il y a trente ans.

" M. Charles Bourseul qui meurt pauvre, ne laissant qu'un nom à ses enfants, était officier de la Légion d'honneur."

Léon Kemner

VIEUX DOCUMENTS

Origine des Acadiens

Par PASCAL POIRIER

(*Suite*)

Au reste, les choses à cette époque en étaient rendues au point, entre les Anglais et les Français, que l'existence d'une colonie excluait celle de l'autre ; les deux ne pouvaient vivre ensemble sur le même continent devenu trop étroit pour leur ambition. Les Abénaquis, sur le territoire desquels tant de passions étaient soulevées, tant d'ambuscades dressées, tant de sang répandu, ne pouvaient demeurer témoins pacifiques de ce duel à mort. Des deux côtés on briguait leur amitié—mais avec des procédés différents. Ils n'avaient pas hésité, comme nous l'avons vu, à prendre parti pour les Français. Mais ce n'était déjà plus ces paisibles sauvages dont Lescarbot nous a décrit les mœurs. Cette lutte suprême de leurs amis contre les Anglais, devenue leur propre querelle ; l'enivrement habituel du carnage, les avaient transformés au point qu'à l'époque où les Iroquois, alliés des Anglais, étaient devenus la terreur de toutes les autres tribus, les Abénaquis seuls ne voulurent pas leur offrir le calumet de la paix, ni enterrer la hache : à leur tour ils firent trembler ceux devant qui tous les sauvages de l'Amérique tremblaient. Cependant, aussitôt qu'ils étaient revenus dans leurs cabanes, leur bon naturel prenait le dessus, et, jusqu'à ce qu'une nouvelle guerre fût déclarée, la voix de l'amitié faisait taire la voix du sang.

3o.—De toutes les nations indigènes du continent, les Abénaquis ont été non-seulement les plus persévérants contre

leurs ennemis et par contre les plus fidèles à leurs alliés, mais aussi ceux qui ont apporté le plus de dispositions à recevoir la lumière de la civilisation. Longtemps avant que la parole de Dieu eût retenti aux oreilles des autres tribus, les Abénaquis étaient déjà devenus chrétiens ; longtemps après que de toutes parts on eût brisé le tomahawk et enterré la dernière hache, ils combattaient encore les ennemis des alliés. Et quand, écrasés par le nombre toujours croissant de leurs antagonistes, mais non vaincus, il leur fallut se choisir ou se trouver un petit coin au soleil pour y dresser leurs cabanes, ils vinrent tous au Canada où il y avait encore des crânes anglais à briser, s'y fixèrent et s'y sont maintenus en petit nombre jusqu'aujourd'hui. Est-il étonnant qu'une nation aussi franche et ingénue dans la paix, d'un dévouement aussi héroïque dans la guerre, se soit attachée comme elle l'a fait aux Acadiens ? Ensemble ils avaient enduré la fatigue, la soif et la faim ; sous la même tente ils avaient mangé le morceau de pain noir ; côte à côte ils avaient prié le Grand-esprit. Eux pour qui l'ami, le "nidoba," était un être inséparable pendant la vie, et, selon leur croyance religieuse, même après la mort, pouvaient-ils laisser les Acadiens chanter seuls l'hymne de la guerre ? Non, la querelle de l'un était la querelle de l'autre ; quand l'un déterrait la hache, tous deux la déterraient, tous deux allaient combattre, contents de tomber côte à côte s'ils ne pouvaient vaincre ensemble.

4.o—Il faut reconnaître pourtant que la cause première de cette amitié, a été la religion. Aucune nation américaine n'a subi autant l'influence religieuse des Européens que les Abénaquis.

Un auteur anglais nous dit qu'en arrivant en Amérique, les Anglais élevaient une taverne, les Espagnols un fort et les Français une croix. C'est ainsi qu'au lieu de recevoir des Européens la lumière et la civilisation, les Indiens recevaient le plus souvent l'empreinte de leurs vices et en gardaient le cachet. Dans les colonies espagnoles où ils ne virent que la

soif de l'or, ils devinrent avaricieux, défiants et traîtres ; dans la Nouvelle-Angleterre, les Anglais, en ne leur montrant que l'égoïsme, et, pour favoriser leur commerce en leur distribuant l'eau de feu, les rendirent ivrognes et féroces ; en Acadie, la parole des missionnaires en fit une nation profondément catholique, et l'exemple des Français, une nation éminemment guerrière. Les sauvages comprenaient bien les effets de cette influence des blancs ; ils distinguaient également la différence de leurs caractères et de leurs motifs. La réponse que fit un jour un chef abenaquis au gouverneur du Massachusetts, Hutchinson, le montre assez clairement : ' Comment se fait-il que si la religion est si importante, les Anglais, pendant vingt-six ans, ne nous en aient pas dit un mot ?" Puis continuant : " Ni toi, ni tes prédécesseurs, ni leurs domestiques, ne m'ont jamais parlé de la prière, ni du Grand-Esprit ; les Français au contraire......etc." (1).

Le gouvernement français n'épargnait rien pour entretenir toujours au milieu de ces tribus des missionnaires nombreux et zélés qui, tout en travaillant aux intérêts de la religion, devaient en faire autant d'alliées en cas de guerre. Son attente ne fut pas vaine : les Indiens sauvèrent maintes fois la colonie et retardèrent de beaucoup d'années la domination anglaise en Acadie. Ainsi la haine des Anglo-Américains contre les missionnaires catholiques, fut-elle poussée jusqu'au délire. Une peine de mort leur défendait de passer la frontière, leur tête était à prix. Quelquefois pour s'en débarrasser quand même, ils envoyaient des pelotons d'hommes surprendre et massacrer un missionnaire au milieu des sau-

---

(1(Rapporté par le gouverneur Hutchinson lui-même. *Maine Hist. Soeiety*, vol. 2. p. 168.—Ce chef abenaquis s'appelait Norridgewock.

Un autre Abenaquis répondit à un émissaire anglais dont le nom m'échappe ; " Dans vos relations avec nous vous vous informez d'abord de la quantité des pelleteries que nous avons. Les robes noires, au contraire, n'emportent jamais les présents que nous leur faisons, mais ils nous parlent du Grand-Esprit"

vages de l'Acadie. Que gagnaient-ils à ces actes de vandalisme ? De rendre les Abénaquis plus intraitables encore. Montés alors au paroxisme de la fureur, ils ne s'arrêtaient que lorsqu'ils avaient porté le deuil et la désolation jusqu'au cœur des colonies américaines, que des villages entiers avaient été saccagés, que des flots de sang avaient coulé. Dans les expéditions, ils avaient toujours des Français pour les commander ; de là leur admiration pour ceux-ci.

Les chroniqueurs puritains se vengeaient de tant de massacres, en répétant parmi leurs compatriotes que les Jésuites enseignaient aux sauvages " que Jésus-Christ avait été crucifié par les Anglais." Un autre écrivait : " Le Jésuite n'a pas porté la civilisatien à l'Indien, il n'a fait qu'adopter sa vie de sauvage ; ni l'Evangile, il a seulement supplanté le *powwow*. La nouvelle superstition ne valait pas mieux que l'ancien *diabolisme* ; il n'a pas prêché l'Evangile, il l'a dégradé à quelques manipulations. (1)."

Il faut constater pourtant que plusieurs écrivains américains ont rendu justice au zèle, au désintéressement du missionnaire français. Hildreth, entre autres, dit qu'en la Nouvelle France, il y avait un grand nombre de missionnaires *(dozens of missionaries)* non moins zélés qu'Elliott et bien plus charitables et habiles. (2). Un autre américain cité par Garneau (3) ajoute : " Le zèle religieux des Français avait " porté la croix sur les bords du Sault Ste Marie et sur les " confins du Lac Supérieur, cinq ans avant qu'Elliott. de la " Nouvelle-Angleterre, eut adressé une parole aux Indiens " qui étaient à six milles du havre de Boston." Cet Elliott était le chef-d'œuvre de l'apostolat anglican dans la Nouvelle-Angleterre. Pendant vingt à trente ans il consuma sa

---

(1) Maine Hist. Society. vol. V. p. 175-6,

(2) Hildreth, vol. p. 85.

(3) Garneau, p. 230.

vie à la conversion de tant de pauvres âmes ; et j'ai lu dans quelqu'histoire, qu'après cinq ans de zèle, il avait opéré *une* conversion !

En Acadie, au contraire, tous les sauvages étaient catholiques. Longtemps après que la Hève eut été abandonnée (1), des pêcheurs français furent étonnés d'y trouver des Souriquois pratiquant encore scrupuleusement leurs devoirs religieux, chantant les hymnes de l'Eglise et récitant leurs prières qu'ils accompagnaient toujours du signe de la croix. La croix était en vénération particulière auprès des Souriquois et des Abénaquis ; ils la portaient sur eux, ils en décoraient leurs cabanes et même les proues de leurs pirogues.

Quand une bourgade avait eu le malheur de perdre son missionnaire, ou de le voir massacrer par les ennemis, les chefs se rendaient à travers monts et déserts jusqu'à Québec, supplier l'Evêque de leur en envoyer un autre. Si les Anglais avaient en même temps brûlé leur chapelle, et qu'ils fussent trop pauvres pour en bâtir une nouvelle, ils allaient à l'église des Acadiens, qui leur était toujours ouverte, mêler leur prière à celle de leurs amis ; et ces voix qui avaient chanté ensemble les louanges du même Dieu, devenaient formidables quand elles entonnaient l'hymne de la guerre. Ils aimaient à répéter ce fait en toutes circonstances, mais surtout aux Anglais dans les harangues publiques. Le colonel Schuyler croyait un jour les avoir détachés, au moyen de promesses et de présents, de leurs alliés, les Acadiens : c'est-à-dire, s'être assuré leur neutralité—les Anglais n'ayant jamais osé espérer davantage. Mais le chef lui repartit tranquillement : " Grand " capitaine, tu nous dis de ne pas nous joindre au Français, " supposé que tu lui déclares la guerre. Sache que le Français " est mon frère (en J. C.) *Nous avons une même prière lui* " *et moi* ; et nous sommes sous une cabane à deux feux. Si

(1) La Hève fut abandonnée en 1636-7.

" je te vois entrer dans la cabane du côté du feu où est assis " mon frère le Français, je t'observe de dessus ma natte où je " suis assis à l'autre feu. Si en t'observant, je m'aperçois " que tu portes une hache, j'aurai la pensée : que veut faire " l'Anglais de cette hache ? Je me lève alors sur ma natte " pour considérer ce qu'il fait. S'il lève la hache pour frapper " mon frère le Français, je prends la mienne et je cours à " l'Anglais pour le frapper. Est-ce que je pourrais voir " frapper mon frère et demeurer en repos ? Non, non. Ainsi " je te dis, Grand capitaine, ne fais rien à mon frère, et je ne " te ferai rien ; demeure tranquille sur ta natte, et je demeu- " rai tranquille sur la mienne." (1) Il n'en fallait pas la moitié autant pour anéantir les espérances du "grand capitaine."

Un autre anglais ayant demandé à un sagamo d'une autre tribu d'Abénaquis pourquoi ils avaient tant d'attachement pour les Français, et d'eux tant de défiance," c'est, lui répondit-il aussitôt, parce que les Français nous ont enseigné à prier et que vous ne l'avez jamais fait." (2). Ainsi répondaient-ils chaque fois qu'on leur posait la même question. Mais nulle part je n'ai vu qu'ils aient allégué comme motif de leur amitié pour les Acadiens, ni mentionné en aucune circonstance, leurs unions mutuelles par les mariages. Ceci mérite d'être noté, car l'Abénaquis, profondément loquace et harangueur de sa nature, n'aurait certainement pas oublié un fait si flatteur pour sa nation, s'il eut existé.

Voilà quelle a été la véritable, la seule cause de l'amitié inviolable des Abénaquis pour les Français d'Acadie : les bons procédés et la bravoure guerrière de ceux-ci, le besoin mutuel de se protéger contre les Anglais, puis finalement et surtout le lien de la religion. Je ne puis m'expliquer com-

---

(1) Cité par M. Moreau, p. 302.

(2) Relations des Jésuites, (A. D. 1651-2) p. 15.

ment ce fait a pu échapper à M. Rameau ; comment cet historien, au reste si judicieux, n'a pu trouvé le véritable motif de cette amitié, quand plusieurs auteurs américains l'ont reconnu et l'ont avoué.

IV. —SECONDE ERREUR

La tradition qu'on supposait religieusement conservée dans Charlevoix, Haliburton, Hildreth, O'Callaghan et La Fargue, se trouvant affaiblie au point où nous l'avons laissée, il suffirait à M. Rameau de s'étayer sur cette base, véritablement de sable, pour que tout l'édifice qu'il a élevé s'écroulât sur lui-même. Que deviendrait alors l'opinion de M. Sulte, *appuyee* sur celle de M. Rameau ? Il y a bien encore M. Moreau et l'Abbé Maurault qui professent la même opinion ; mais l'un et l'autre ne font que répéter les paroles de M. Rameau sur lequel ils *s'appuient.*

Cependant, comme l'auteur de " La France aux Colonies " dans ses observations sur les alliances des Acadiens et des sauvages, apporte d'autres preuves que celle de *l'amitié résultant des mariages mixtes*, il est important d'examiner ces preuves.

Voici comment il énonce le fait du mélange des sangs. " *Tout nous porte à penser que les unions avec les femmes* " *sauvages furent plus fréquentes chez eux* (les Acadiens) " *que chez les Canadiens.* On trouve sans doute plusieurs " exemples de Canadiens ayant épousé des squaws, non-seule- " ment dans les territoires de l'Ouest, mais dans le Canada " même, surtout aux premiers temps de la colonie ; mais " chez les Acadiens, vu la *proportion de leur petit nombre*, " ils sont bien plus fréquents et ont dû par conséquent exer- " cer beaucoup plus d'influence sur la race entière.

" Dans le recensement de 1671, nous trouvons un Pierre " Martin marié à une squaw ; et en 1686, Saint Castin et un

" de ses hommes ; Enaud seigneur de Népissigny ; un autre " Martin demeurant à la Hève. Ainsi en deux recense- " ments, sur une population de 60 à 70 familles, nous voyons " cinq mariages avec des femmes sauvages. *Mais de* 1606 " *à* 1671, *quand la population se recrutait* D'AVENTURIERS, " *venant d'habitude seuls et sans famille*, quand les femmes " européennes étaient par conséquent bien plus rares que " les hommes, combien dût-il y avoir d'unions de cette " espèce ! "... " Comme les *familles originaires* des Acadiens " ont été peu nombreuses, on peut donc affirmer que, *par* " *suite des mariages subséquents, il est peu de familles aca-* " *diennes qui n'aient quelques gouttes de sang indien dans* " *les veines*." (1).

M. Rameau n'est pas tendre ponr les *familles originaires* des Acadiens. Il leur donne ici la flatteuse épithète *d'aventuriers*. Ailleurs il dit tout justement que les premiers Acadiens n'étaient pas " une réunion de brigands ", et l'Acadie, " une colonie pénale " ; et dans l'énumération qu'il fait des premiers colons, après avoir expliqué comment ils se composaient " d'un singulier mélange de matelots, de pêcheurs hivernants, de traitants aventuriers," etc., " aux habitudes flibustières," il ajoute qu'il y avait *même* des cultivateurs (2). C'est ainsi qu'il prépare sa grande découverte où il trouve qu'aujourd'hui, " il est peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang dans les veines."

Il est évident, pour tous ceux qui ont étudié l'histoire de la colonie acadienne, que M. Rameau fait ici une grave erreur. Dans l'histoire de l'Acadie qu'il est à écrire actuellement, je n'ai pas le moindre doute qu'il ne rétablisse les faits sous leur véritable lumière. Il est d'autant plus tenu à cette correction, que tout ce qui tombe de sa plume éloquente

---

(1) M. Rameau, p. 24, puis page 123-4.

(2) Rameau p. 20 et p. 23.

concernant l'histoire de l'Acadie ou du Canada, fait généralement autorité.

M. Rameau confond ici évidemment les pêcheurs et les aventuriers basques, normands et bretons, qui, depuis le commencement du XVIe siècle, avant la découverte du Canada par Cartier, et pendant les premières années de la colonie jusqu'au temps de Latour, faisaient la pêche de la morue sur les côtes de la Nouvelle-France, avec les véritables colons acadiens, les familles *originaires*, comme il les appelle. Tous les documents de l'histoire de l'Acadie sont là pour attester que les premiers colons n'étaient point une " réunion de brigands ", d'aventuriers " aux habitudes flibustières," ni l'Acadie, " une colonie pénale." Ils n'ont été *errants* que lorsqu'ils ont été chassés de leurs terres *cultivées ;* ils sont devenus guerriers parce que la France oubliait de les défendre contre des ennemis que leur suscitait sa politique.

Le premier soin des colons français, en arrivant en Acadie, a toujours été la culture de la terre. Le Père Biard et Lescarbot nous le répètent sous toutes les formes. On cultivait à Port Royal toutes espèces de céréales, trente-cinq, quarante ans avant qu'au Canada ont eût semé le premier grain de blé ! Lescarbot nous dit que Poutrincourt avait emmené à Port Royal " nombre de menuisiers, charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, serruriers, taillandiers, scieurs d'ais, matelots " (A.D. 1606). Est-ce à dire qu'il n'avait pas emmené de cultivateurs ? Mais Lescarbot lui-même " dès le lendemain de son arrivée " se livre à l'agriculture avec une ardeur toute édifiante dans un avocat. Il loue Poutrincourt sans mesure pour l'attention qu'il donne à la culture de la terre, et fait à ce propos des réflexions aussi philosophiques que diffuses. Ailleurs il dit : " Poutrincourt étant allé à " l'Ile Ste. Croix, trouva du blé mur de celui que *deux ans* " *auparavant* le sieur De Monts avait semé, lequel était

" beau, gros, pesant et bien nourri." (1). Ce voyage de Poutrincourt est à la date de 1606. Deux ans auparavant correspondent donc au premier établissement en Acadie par De Monts. Je lis à la page 553, même volume, "Après la " réjouissance publique cessée, le sieur de Poutrincourt eut " soin de voir ses blés, dont il avait semé la plus grande " partie à deux lieues loin du Fort en amont de la Rivière " du Dauphin et l'autre à l'entour de notre dit Fort." (2).

Les récoltes répondent si bien à leurs travaux que bientôt il leur faut bâtir un moulin à eau pour moudre le grain " parce qu'un moulin à bras apportait trop de travail ;" (3) et à son retour en France, Lescarbot emporte des épis de blé pour montrer la grande fertilité des terres de l'Acadie. Pour opérer ce travail il fallait des laboureurs. Le fait seul de passer l'Atlantique ne transforme pas en cultivateurs des serruriers, des taillandiers et des scieurs d'ais. Evidemment le grand nombre des colons étaient des cultivateurs auxquels on avait joint des artisans.

Quant aux *aventuriers* de 1610, que mentionne M. Rameau, "les historiens s'accordent à reconnaître qu'ils avaient été *choisis avec soin* dans les deux classes des laboureurs et des artisans." (4). Les immigrations subséquentes furent composées d'hommes choisis avec un égal soin ; tout nous l'atteste, la conduite, la moralité, l'industrie des Acadiens dès l'enfance de la colonie ; tous les mémoires du temps, la *Gazette* qui dit que M. de Razilly passa en Acadie amenant 300 *hommes d'élite*, et M. Moreau dont le témoignage, à cause des recherches qu'il a faites à ce sujet, vaut bien celui d'un autre, qui écrit : " on n'aura pas de peine à admettre ce que dit la *Gazette* ; *l'embarquement de force noblesse* avait rendu illustre le commencement de la colonie." (5).

---

(1) Lescarbot, vol. 2, p. 527.
(2) Le témoignage du Père Biard est aussi formel.
(3) Lescarbot, vol. 2, p. 560.
(4) Moreau, p. 51.
(5) Moreau, p. 119.

Voilà comment tombe la troisième pierre de cet édifice élevé au prix de tant de travaux. En nous montrant l'Acadie comme une colonie pénale, et les ancêtres des Acadiens comme le rebut de la France au XVIIème siècle, on arrivait sans transition aux mariages de prime abord avec les Abénaquis. A la place de ces ancêtres "flibustiers," nous avons pour fondateurs de l'Acadie les colons *choisis* par De Monts, par Poutrincourt, par la Marquise de Guercheville, par Razilly, par d'Aunay, par de Grande-Fontaine, &c., auxquels les gouvernements de Louis XIII et de Louis XIV adjoignaient de zélés missionnaires jésuites, capucins, récollets. On en verra plus clairement la preuve lorsque nous aurons à suivre le développement de la race acadienne. Il n'y a peut-être pas un peuple, dans toute l'Amérique, dont les descendants aient moins à rougir de leurs ancêtres que le peuple acadien.

Ce fait n'est pas moins important que la revendication même de la pureté du sang. L'honneur des aïeux est l'honneur des enfants ; nous héritons des vertus de nos pères s'ils ont été vertueux, de même que nous portons l'opprobre de leurs actions si elles ont été honteuses. Ce sera pour moi une double satisfaction, si, par mes humbles efforts, j'ai réussi à effacer de l'Histoire de mon pays ces deux pages également flétrissantes.

V.—TROISIEME ERREUR.

Un grand poète et penseur qui eut prêté de l'enthousiasme à Pindare, et devant lequel Horace, s'il l'eut pu connaître, n'eut jamais songé à son ode *Exegi monumentum*, le roi David disait : Un abîme en attire un autre. Ne pourrait-on pas appliquer cet apophthegme aux compositeurs de l'histoire, chez lesquels une erreur est toujours suivie et souvent précédée d'une autre erreur ?

M. Rameau ayant posé comme fait l'existence d'un nombre donné de gouttes de sang indien dans les veines des Aca-

diens, appuie cette hypothèse sur deux suppositions dont je viens de démontrer la fausseté. De fait il serait plus exact de dire trois, puisque le paragraphe sur *les causes de l'amitié* forme une fausse proposition, indépendamment des deux autres. N'eut-il pas mieux fait de s'arrêter à ce nombre de bon augure, auquel Pythagore attribuait tant d'excellentes propriétés ! Un abîme en attire un autre.

Pour justifier la date qu'il donne à ses mariages mixtes,—de 1606 à 1671—l'auteur de la France *aux Colonies* nous dit qu'un bon nombre des *familles originaires des Acadiens*, mentionnées dans le recensement de 1671, remontent à Poutrincourt. Je cite ses paroles : " La physionomie générale que présentent les familles (nommées dans le recensement de 1671), le grand nombre de subdivisions qu'elles offrent déjà, le *croisement nombreux des alliances*, tout tend à faire présumer, pour beaucoup d'entre eux au moins, que leur installation dans le pays est déjà ancienne et date *peut-être* de deux générations, quelques-uns même comme les Martin, les Bourc, Landry, Tériau, Trahan, Gaudet, Boudro, remontaient *peut-être* jusqu'aux premiers temps de l'Acadie et seraient alors les fondateurs de cette race." (1). A la page 127, il avait dit la même chose ; seulement, au lieu des *peut-être*, il affirmait carrément : " il est *évident* que plusieurs familles sont à leur deuxième et *troisième* génération dans le pays, et datent, sinon des émigrants emmenés par Poutrincourt, au moins de ceux qui survinrent après la prise du Port Royal par Argall." (en 1613).

Le passage, comme au reste tous les passages qui se rapportent à la même question, est plein de tâtonnements et de contradictions. Il dit d'abord qu'il est *évident* que plusieurs familles sont à leur deuxième et *troisième* génération dans le pays ; puis, un peu plus loin, que ces mêmes familles

(1) M. Rameau, p. 152-3.

" datent *peut-être* de deux générations." Il avait avancé, à la page 123, que les premiers mariages mixtes remontent à l'établissement de Poutrincourt en 1606, et s'appuyant sur cette hypothèse, il avait découvert dans les veines des Acadiens d'aujourd'hui une certaine mesure de sang sauvage. Ici où il scrute un peu plus les faits, il pense que les " fondateurs de cette même race datent, sinon des émigrants emmenés par Poutrincourt, au moins de ceux qui survinrent après la prise du Port Royal par Argall "; (1). Remarquez que tous ces *peut-être* et ces *sinon*, ne l'empêchent pas finalement de tirer la même conclusion, savoir : que ces familles remontent à Poutrincourt !

Que faire au milieu de tant de contradictions ? Qu'entend-il ensuite par " les émigrants qui survinrent après la prise du Port Royal par Argall ? " Sont-ce de nouveaux émigrés français, ou bien les colons emmenés par Argall, qui revinrent mourir de faim dans une colonie qui n'appartenait plus à la France ? (2). En effet, après la conquête d'Argall en 1613, la France ne rentra en possession de l'Acadie qu'en 1632, par le traité de St-Germain.

M. Moreau essaye en vain de trouver et de saisir le fil de ce dédale. Abasourdi par toutes les suppositions, par tous les chiffres de M. Rameau, il ne voit bientôt plus d'issue et finit par endosser sans examen toutes les conclusions de l'auteur de la *France aux Colonies*, heureux encore de s'en tirer à ce prix. Voici comment il se hâte de résumer : " Les patientes " recherches de M. Rameau ont démontré que la plupart des " familles acadiennes sont descendues des colons de

(1) Rameau, p. 252.

(2) Halliburton et M. Moreau disent que les prisonniers de St-Sauveur emmenés par Argall en Virginie, revinrent en Acadie. Mais à quelle date ? Revinrent-ils tous ? Ils étaient quinze prisonniers. Où se fixèrent-ils ? N'auraient-ils pas préféré retourner en France sur des bâtiments pêcheurs, y rejoindre leurs compagnons, que de rester en Acadie où ils n'étaient pas encore acclimatés, où ils avaient à peine passé six mois ? ou bien traverser à Québec avec ceux de Port Royal ?

1610." (1). Il répète ensuite la même chose à différents endroits de son livre, avec une légère variante. Lisons plutôt : " M. Rameau fait remarquer très *judicieusement* qu'il " résulte de ces indications fournies par le recensement (de " 1671) que plusieurs familles en étaient à leur deuxième et " troisième génération, et qu'*ainsi* elles devaient être sorties " des colons emmenés par Poutrincourt." (2). Une autre tournure : " Quand, à l'aide des recensements nominaux, on suit dans les familles l'ordre des filiations, on arrive presque toujours aux compagnons de Poutrincourt." (3). Toujours la même finale. Et pourtant jamais syllogisme n'a été moins rigoureux dans sa conclusion. Parce qu'il y avait, en 1671, quelques pères de famille dont les enfants aînés étaient mariés depuis quelques années, il ne s'ensuit nullement que ces vieillards soient venus en Acadie avec Poutrincourt.

Je dis donc que les familles indiquées dans le recensement de 1671 ne remontent pas aux établissements de Poutrincaurt en 1606, ni en 1610 ; qu'elles ne *survinrent* pas, non plus, après l'expédition d'Argall, mais qu'elles sont venues s'établir en Acadie, après le traité de St. Germain (4), emmenées par Razilly, d'Aunay, etc.

Pour éclairoir cette question, il faut nécessairement remonter à l'origine de la colonie acadienne, en suivre le développement jusqu'aux générations qui tombent sous le domaine du premier recensement. Au milieu de tant de données disparates qui toutes, chose étrange, arrivent à la même conclusion, c'est par ce moyen là seul que l'on parviendra à rétablir les faits sous leur véritable jour, et donner à la question une solution définitive.

(*A suivre.*)

---

(1) M. Moreau, p. 15.

(2) M. Moreau, p. 276.

(3) M. Moreau, p. 286.

(4) Le traité de St-Germain ne fut définitivement signé qu'en 1632, mais depuis quatre ans, la Compagnie des Cent Associés faisait des préparatifs pour le repeuplement de l'Acadie.

Le Canada vu par un Français de France

COUP D'OEIL HISTORIQUE

Rapport de M. E. Agostini, délégué du syndicat Maritime et fluvial de France au Canada, en 1886.

(*Suite*)

II

APERÇU GÉNÉRAL

Le Canada, presque aussi grand que l'Europe, couvre une superficie de 3,470,392 milles carrés—(8,987,937 kil. carrés).—Situé au nord des Etats-Unis, il est borné à l'est par l'Océan Atlantique, à l'ouest par l'Océan Pacifique, au nord par le territoire de la Baie d'Hudson.

Au dénombrement de 1881, il comptait 4,324,810 habitants.

On peut dire que actuellement il a 4,500,000 habitants dont 1,500,000 Canadiens-Français, (1) parlant notre langue, et ayant gardé intactes les traditions de notre race dans le Nouveau-Monde, où ils sont la dernière épave de notre prépondérance, et peut-être l'espoir d'une influence future de notre sang dans les destinées de l'Amérique.

Aujourd'hui colonie anglaise, le Canada jouit d'une autonomie complète. Le seul lien qui le rattache directement à

(1) En outre, près de 500,000 Canadiens-français sont aux Etats-Unis.

la Couronne britannique est le gouverneur-général nommé par la reine d'Angleterre.

Le gouverneur-général (actuellement Lord Landsdowne, fils d'une française) est changé tous les cinq ans. Son traitement est à la charge du budget de la Confédération dont la principale et, pour ainsi dire, l'unique recette se trouve dans le revenu des douanes.

La population n'est astreinte à aucun impôt foncier, les les villes seules lèvent une contribution sur les citoyens.

La Confédération est administrée par un conseil des ministres, choisis par le gouverneur-général dans la majorité du parlement, lequel est composé d'un Sénat de 77 membres, nommés à vie par le gouverneur en conseil, et d'une Chambre des Communes comptant 211 membres désignés par les électeurs.

Chaque province a à sa tête un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouvernement fédéral, un conseil législatif, composé de sénateurs à vie, et une assemblée législative éligible tous les quatre ans, à l'exception de celle de Québec qui dure cinq années.

Cependant, les provinces d'Ontario, de Manitoba, et la Colombie britannique n'ont pas de conseil législatif.

Le lieutenant-gouverneur est assisté d'un conseil des ministres.

Les législatures provinciales sont complètement indépendantes du parlement fédéral en ce qui regarde la législation civile et l'administration des terres qui leur appartenaient avant la Confédération. L'éducation et les institutions de bienfaisance ainsi que les institutions municipales entre autres sont de leur ressort.

Le gouvernement fédéral répartit les revenus entre les diverses provinces.

L'instruction primaire est obligatoire, c'est-à-dire que pour chaque enfant de 7 à 14 ans, le chef de famille est tenu de

payer une contribution annuelle destinée à couvrir les frais des écoles du canton.

La milice est composée de volontaires. Les troupes régulières se sont retirée en 1871, sauf une garnison de 2,000 hommes entretenue à Halifax aux frais du gouvernement britannique.

Le réseau des chemins de fer canadiens comprend actuellement environ 16,900 kilomètres de voies ferrées, et le réseau télégraphique plus de 25.000 milles de fils.

A l'aide des canaux, la navigation intérieure peut laisser parcourir à des navires de fort tonnage un espace de 3,000 milles.

La marine marchande du Canada s'élevait en 1883 à 7,390 navires représentant 1,310.896 tonneaux, c'est-à-dire s'élevant au quatrième rang parmi les puissances maritimes.

Les ports de Halifax, Québec et Montréal sont, dans l'Amérique du Nord, les plus rapprochés du Havre.

Le Canada fait partie de l'union postale, et toutes les localités quelque éloignées qu'elles soient des grands centres, sont desservies régulièrement.

Quoique situé sous les mêmes latitudes que le Nord de la France, le climat du Canada est plus rigoureux que le nôtre ; mais si l'air y est plus vif, il est sans contredit plus sain que nos temps brumeux, et il serait ridicule de comparer le Canada à une région polaire où nos races européennes ne pourraient s'acclimater. Nos pères n'étaient pas autrement bâtis que nous, ils ne jouissaient pas du confortable que l'on rencontre dans la plus modeste habitation canadienne, et cependant ils y ont fait souche, ils y ont soutenu des luttes gigantesques et y ont donné naissance à une race vigoureuse.

Du reste si la température varie de –26 degrés centigr. en hiver à + 29 degrés en été, on doit ajouter que ces extrêmes ne se rencontrent que dans les rares jours de froids *noirs* de l'hiver, quand le vent du nord souffle, ou dans les journées

caniculaires dont nous souffrons encore davantage sur nos climats.

La neige couvre, il est vrai, le sol pendant cinq mois dans certaines parties, mais elle est loin de présenter les désagréments de notre neige d'Europe. Les temps humides sont inconnus au Canada, et la période des pluies en novembre, n'est qu'une courte transition comme le dégel en avril.

La température moyenne est de –10 à 11 degrés en janvier et + 19 à 20 en juillet.

Nous ne voyons pas là un sérieux obstacle à l'établissement des races latines en Canada, surtout si nous comparons ces conditions aux multiples inconvénients qui se rencontrent dans les pays intertropicaux et dans l'extrême Orient.

Les fièvres et les épidémies n'existent pas au Canada. Le choléra y fut importé en 1832 mais ne s'y acclimata point, et si, en 1885, la petite vérole fit son apparition à Montréal, elle fut introduite par un voyageur venu de Chicago, et elle surprit la population, qui n'était nullement préparée à cette visite.

Les préjugés populaires dont nous avons été témoins, ainsi que une vive opposition à la pratique de la vaccine, prouvent surabondamment que le pays ne connaît pas les épidémies contre lesquelles du reste il prend maintenant, par mesure de sûreté, toutes les précautions pour en prévenir l'invasion.

La presse joue un grand rôle au Canada, les journaux sont très nombreux, et l'on ne compte pas moins de trente organes de langue française.

L'esprit de race s'est manifesté en toute liberté, dans les derniers événements du Nord-Ouest qui n'étaient en résumé que la rébellion d'une poignée de Métis, revendiquant des droits dont le gouvernement aurait peut-être pu se préoccuper plus tôt, mais qui n'auraient jamais dû prendre la proportion que leur a donnée le supplice de Riel, leur chef, métis Canadien-français. Malheureusement, l'ancienne antipathie de race semble s'être ravivée, sans cependant faire

sortir de la légalité, même les plus irrités, et c'est en cela qu'il faut admirer la liberté morale et politique dont jouit le Canada, où nous avons pu voir discuter et attaquer violemment le gouvernement actuel en maintes assemblées imposantes, sans qu'il y ait eu lieu à désordre. Forts de leurs droits constitutionnels, les mécontents comptent en faire usage, mais ne pas aller au-delà.

Du reste, l'avenir du Canada ne nous semble pas douteux. Le pays est évidemment destiné à suivre tôt ou tard l'exemple de la Nouvelle-Angleterre, sa voisine, aujourd'hui les Etats-Unis. L'ancienne *Nouvelle-France* nous parait devoir être un jour un Etat indépendant, s'il ne se désagrège pas peu à peu pour aller grossir la Confédération américaine. Seulement cette fois l'événement aura lieu sans secousse, et comme se détache un fruit mûr. L'Angleterre elle-même à laquelle il n'est soudé que par des liens très peu puissants, laissera transformer l'autonomie en indépendance quand cet immense pays sera assez fort par lui-même pour se passer de l'égide britannique ; mais alors l'œuvre anglaise sera achevée ; le pays ne sera pas *anglifié*, mais la race saxonne se sera créé d'assez fortes racines dans la politique, les finances, l'industrie, le commerce et l'agriculture, pour ne pas craindre l'émancipation d'un pays, trop grand pour l'occuper, trop peuplé pour le dominer, n'ayant pas affaire ici, comme dans l'Inde, à des peuplades sauvages.

Il ne tient qu'aux autres nations de s'assurer pour l'avenir une part de cette prépondérance qui est assurément l'ambition de l'Angleterre. Le pays est ouvert, son gouvernement convie le Vieux-Monde à venir y prendre place. Peuplé de 4,500,000 habitants, il peut en contenir 100,000,000 ; son sol est plus fertile que celui de l'Inde, de l'Australie et des Etats-Unis ; son commerce croît dans des proportions considérables ; des usines s'élèvent de tous côtés, des villes se fondent, des mines se découvrent, on peut maintenant le par-

courir d'un bout à l'autre en cinq jours, tout cela est bien fait, ce nous semble, pour attirer l'attention des peuples trop à l'étroit dans leurs anciennes limites.

III

AGRICULTURE

C'est d'abord au point de vue des questions agricoles que le Canada doit attirer la sérieuse attention de la France. Il y a non seulement un intérêt national à reconquérir pacifiquement l'ancienne iufluence de notre race dans le Nouveau-monde, mais là peut-être est aussi la solution du problème économique qui ébranle l'édifice social de l'ancien continent.

L'agriculture européenne est menacée de toutes parts.

Il faut avoir vu ces immensités qui n'attendent que la main de l'homme, il faut avoir parcouru ces territoires vierges, ces plaines fertiles, ces vastes étendues, et en face de ce que les regards peuvent embrasser, avoir songé à ces autres immensités des Etats-Unis, du Mexique, de l'Amérique du Sud, de l'Australie, des Indes et de l'Afrique, pour envisager la gravité de notre situation agricole et quand on pense au peu de soin des détails, au manque de science des cultures dans ce pays, il est facile d'apercevoir le parti que des hommes compétents tireraient d'une connaissance approfondie de ces contrées, s'Ils voulaient se donner la peine de se mettre sérieusement au travail et entreprendre l'œuvre d'extension extérieure qui se manifeste chez tous les peuples soucieux de leur avenir.

Nous ne sommes pas de ceux qui condamnent la politique coloniale, mais doit-elle se cantonner uniquement dans les questions du Tonkin et de Madagascar, où le climat, les fièvres, des races non civilisées, parlant des langues difficiles à transformer, une culture à laquelle nous sommes étrangers, sont autant d'obstacles à un développement rapide, à de prompts résultats pratiques ?

Ne devons-nous pas également tourner nos yeux vers ces pays nouvellement ouverts, sillonnés déjà de chemins de fer et de canaux, d'uu climat plus sain, d'un sol propre à la culture de nos contrées, sur lequel nous retrouvons notre langue et des peuples issus de notre sang, qui offrent à nos capitaux et à notre commerce d'importants débouchés et de solides placements ?

Le Canada, à plus d'un titre, doit compter dans notre politique extérieure, et en évoquant le passé nous devons songer à l'avenir.

Loin de nous la pensée de le voir de nouveau faire partie de notre empire colonial, l'indépendance l'attend. Sachons donc reprendre racine dans cet immense pays, et nouer avec lui des relations d'intérêt commun, qui nous assureront, quand il sera devenu grande nation, un puissant auxiliaire de prospérité.

Les Etats-Unis appartiennent-ils à l'Allemagne ? Non, certes. Eh bien ! sur une population de cinquante millions d'habitants, on compte dans la République américaine douze millions d'Allemands.

Croit-on que ce n'est pas dans ce fait qu'il faut chercher la cause de l'accroissement prodigieux de l'exportation des produits allemands aux Etats-Unis, et l'influence de la race germanique de l'autre côté de l'Atlantique ?

A l'époque où nous vivons, la prépondérance d'un peuple ne se maintient pas seulement en s'ingéniant à tirer, à force de combinaisons, d'une terre surchargée d'intérêts et d'impôts, des revenus insignifiants, et à attendre derrière des comptoirs le client que d'autres vont rechercher jusque chez lui, ou bien à se borner aux conquêtes de nouveaux pays dans lesquels la question d'honneur national engagée joue le principal rôle.

Non. Il faut être plus pratique et faire promptement bon marché de cette vaine théorie qui prétend que l'émigration

appauvrit le sol natal au profit de nations étrangères vers lesquelles elle se dirige.

N'est-il pas étrange d'entendre émettre de pareilles idées qui ne peuvent être qu'une excuse à notre apathie ?

L'émigrant n'est-il pas le plus puissant propagateur des idées d'un peuple, le plus grand zélateur de son influence et le plus sûr des commis voyageurs pour ses produits ? N'est-ce pas l'émigrant qui a répandu la langue anglaise dans les cinq parties du monde? N'est-ce pas lui qui a développé le commerce de l'Allemagne, et qui aide chaque jour au relèvement de l'Italie ?

Faisons donc une bonne fois justice de ces préjugés indignes d'une nation dont l'intelligence peut se créer partout la place qui lui est due, d'une nation que sa production étouffe, et qui ferait croire qu'elle dégénère en n'allant pas prendre son rang parmi celles qui marchent hardiment à l'encontre des obstacles que le progrès et la civilisation semblent opposer à ceux qui se refusent à voir la lumière et veulent résister au courant qui entraîne le monde.

Nos capitaux dorment, notre agriculture demande à des droits protecteurs un dernier souffle de vie, notre commerce périclite, notre industrie déborde, et nous ne réagirions pas ? Allons donc ! Que les plus découragés, au lieu de se lamenter sur l'asphalte de nos boulevards, parcourent le globe ; ils y recueilleront la conviction qu'il y a place partout pour l'élément français, et qu'il suffit de vouloir pour pouvoir reconquérir le terrain que nous avons perdu.

Mais revenons *à nos moutons*, comme on dit, revenons à l'agriculture.

En France, comme dans les pays voisins, la situation agricole est devenue critique, c'est en vain que des hommes compétents cherchent des solutions qu'ils ne trouvent pas. Plus l'on va, plus le péril grandit, et moins efficaces sont les palliatifs appliqués à une question qui semble sans issue.

Le prix des terres s'est sans cesse accru, grevant les pro-

duits d'un énorme intérêt de capital que viennent encore grossir l'impôt foncier et d'onéreux engrais devenus partout indispensables.

Puis les travaux de drainage et d'irrigation, l'entretien de bâtiments qui ont déjà fait un long service, l'exigence de la main-d'œuvre ; en un mot, un ensemble défectueux dont quelques parties pourraient être améliorées, mais dont la base ne saurait être ni changée, ni modifiée, constituent réellement le siège du mal qu'il est impossible de vaincre en s'acharnant à l'attaquer de front.

Triple complication de la valeur des terres, de l'impôt et de l'engrais.

Comment en effet les productions de notre sol pourraient-elles lutter contre celles de pays nouvellement ouverts, où une terre fertile qui n'aura besoin d'aucun amendement pendant de nombreuses années, quelque culture qu'on y fasse, est offerte soit en concession gratuite, soit à des prix nominaux dont l'intérêt de la valeur est négligeable et qui de plus n'a à supporter aucun impôt ?

Dégrevés de ces trois lourdes charges les plus importantes de notre agriculture, il n'est pas étonnant que les produits d'outre-mer viennent jusque sur nos marchés, faire à nos propres produits une concurrence que nous sommes impuissants à soutenir.

Ainsi, par exemple, pour ne parler que du blé, un hectolitre parti du fin fond du Nord-Ouest canadien va parvenir à Liverpool à un prix qui laisse encore une importante marge pour dévier les droits protecteurs les plus exagérés qu'un parlement pourrait voter.

Et ces droits, combien de temps pense-t-on les maintenir, si tant est qu'ils soient autre chose qu'un semblant de protection pour notre agriculture ? Croit-on pouvoir impunément en conserver le principe et surtout les élever ? A quelles catastrophes autrement grandes ne nous entraînerait-on pas ? L'alimentation, cette première nécessité de l'ouvrier,

se renchérissant, ou même restant au niveau actuel, le prix de la main-d'œuvre qui pèse si lourdement sur notre industrie, ne ferait que s'accroître. Que pourrait notre activité nationale contre l'étranger qui, de plus en plus perspicace, tend à diminuer sans cesse les charges de sa production manufacturière ?

On creusera l'abîme, on le rendra insondable, au lieu d'un péril nous en aurons deux, à côté d'une situation agricole embarrassée se perpétuera une crise industrielle, aboutissant à un désastre général.

Je sais bien que l'on peut objecter ici que la crise industrielle existe déjà ; nous reviendrons sur ce sujet à propos des questions commerciales, mais il est bon d'observer que si l'agriculture qui n'a pas voulu porter ses études au-delà des limites de nos frontières, n'avait pas par ses exigences, encouragé indirectement le renchérissement de la main-d'œuvre, nous n'en serions pas au point où nous en sommes industriellement.

Une réaction doit fatalement arriver sur le prix de revient de nos produits, si nous voulons soutenir la concurrence, et le premier effort de cette réaction doit être fait par l'agriculture. Elle en a les éléments à sa disposition.

Nous n'aurions pas voulu entrer ici dans la question sociale, mais le sujet exigeait ces préliminaires, afin de bien faire saisir le résultat de nos observations au Canada, basées sur une logique appréciation des choses.

* * *

Comment est-il possible à l'agriculture d'arrêter le mal qui la dévore et qui menace l'édifice social ?

Comment peut-elle apporter à ce mal plus qu'un soulagement ; un remède radical ?

Tel est le problème que nous nous sommes posé, et que nous allons essayer de résoudre.

Il y aurait utopie, nous croyons le fait assez démontré, à tenter une lutte directe avec les produits d'outre-mer. Les

armes sont inégales, et malgré nos plus intelligents efforts, nous ne pourrions l'emporter.

Mais les pays nouveaux se peuplent chaque jour davantage. Des bras et des capitaux y défrichent sans cesse des sols vierges un jour viendra, jour encore éloigné, très éloigné même, où ces terres à cette heure sans valeur en auront acquis une, un jour viendra où les exigences de grands Etats auront nécessité l'établissement d'impôts, un jour viendra où le sol demandera des engrais, enfin où les conditions générales de la vitalité des contrées peuplées avec densité s'imposeront à ces pays comme elles s'imposent au nôtre actuellement.

Pendant ce temps, nos vieilles terres d'Europe auront insensiblement et graduellement diminué de valeur relative, l'équilibre se sera fait, et des conditions normales de libre et intelligente concurrence auront remplacé l'inégalité d'aujourd'hui.

Il s'agit pour nous, habitants de l'ancien continent, de savoir léguer à nos descendants une situation à l'abri de dangereuses éventualités. Il faut que nous conservions le patrimoine de nos familles pour qu'il passe du père au fils jusqu'à l'époque d'équilibre dont nous parlons.

Loin d'abandonner nos exploitations d'Europe, travaillons à les améliorer. Etudions des transformations sages, prudentes, qui nous permettent d'attendre patiemment. Notre agriculture souffre, ne nous décourageons point. Ce n'est pas en présence d'une maladie grave qu'on doit se laisser abattre. Empêchons-la, au contraire, de devenir mortelle.

N'est-il pas un moyen de contrebalancer les malheureux efforts des baux que tant de fermiers épuisés ne payent plus, et notre agriculture ne pourrait-elle pas obtenir plus avantageusement pour tous et pour elle-même des produits que nous sommes sans cesse obligés de livrer à la consommation à des prix de plus en plus bas.

Ce moyen se trouverait facilement par une compensation territoriale dans les pays nouveaux.

Tel propriétaire agricole qui a, par exemple, une terre en Europe d'une valeur de 100,000 frs, ne lui en rapportant pas 2,000, pourrait, divisant ses forces, faire au Canada un placement foncier d'une valeur égale à celle de sa propriété en France, et cette exploitation nouvelle, même dans les conditions rudimentaires où l'agriculture est encore là-bas, lui rapporterait 7, 8, 9, 10% et plus....

Ce système de compensation présente à la fois 1° un placement de capitaux garantis par la fertilité des terres et par leur valeur croissante en raison de leur culture ; 2° un soulagement immédiat pour nos agriculteurs, le calme d'une attente sans crainte, et 3° peut-être enfin la solution d'une question sociale des plus graves.

" Mais, me dira-t-on, comment un propriétaire qui possède en France une terre dont il peut à peine supporter les charges, trouverait-il des ressources pour acquérir et pour gérer une propriété nouvelle, à distance, au-delà des mers ?

" Où prendre la somme de ce placement que vous conseillez ?

(*A suivre*)

———:o:———

Pour aider à la solution de questions qui s'agitent aux Etats-Unis et au Canada

MEMOIRE

adressé à Sa Sainteté Pie X, aux Eminentissimes Cardinaux, ainsi qu'aux principaux archevêques et évêques des Etats-Unis et du Canada intéressés dans la matière et à leurs conseillers.

SECTION I.—DES DROITS RESPECTIFS, ETC.

CHAPITRE II

(*Suite*)

On trouvera aussi dans la troisième section du présent opuscule certaines considérations qui montrent la supériorité, au point de vue du développement intellectuel et des avantages matériels, de l'homme qui a étudié et qui sait deux langues, si on le compare à celui qui n'a étudié et ne sait qu'une langue : c'est bien le cas de dire :

" *L'homme qui sait deux langues en vaut deux* ".

26. Mais allons plus loin et supposons, ce qui n'est pas vrai, que l'étude du français nuise plus ou moins aux intérêts matériels des Canadiens-Français. Je répondrais : " *Inter duo mala elige minus* "—Entre deux maux il faut choisir le moindre. Le système bilingue, dans la supposition que nous faisons, aurait quelques désavantages matériels, mais il a d'immenses avantages spirituels ; tandis que le système contraire aurait des avantages matériels, mais il a de grands désavantages spirituels. Or, comme le spirituel est infiniment supérieur au matériel, il est clair

de quel côté penche la balance, même s'il n'y avait que probabilité du côté du mal spirituel, tandis qu'il y aurait certitude du côté du bien matériel. Il est à propos de faire remarquer ici qu'on oublie trop souvent la vérité élémentaire que toutes les institutions, toutes les lois, tous les usages humains ont toujours de bons et de mauvais effets; souvent on voit des hommes, même sérieux, impressionnés par l'un ou l'autre mauvais effet d'une chose, la condamner et la combattre sans remarquer que les bons effets sont beaucoup supérieurs au mauvais. Voir ce qui a été dit n. 3.

27. Dans le but de prouver cette *mission* de charité du clergé, on recourra peut-être aux *Acta et Decreta Concil, Plen. Balt. Tertii*, où on lit ce qui suit au n. 197, p. 101 ss.: "De plus, la S. Cong. de la Propagande, le 24 Novembre 1875, envoya à nos Evêques une instruction du St. Office, avertissant les Ordinaires d'user de tous les moyens et de mettre tous leurs soins *pour éloigner* leurs ouailles de *l'éducation purement civile.* Et pour cela, d'un avis unanime, rien n'est aussi nécessaire aux catholiques que d'avoir partout des écoles à eux, et celles-ci nullement inférieures aux écoles publiques. Il faut donc s'occuper sérieusement des écoles catholiques, soit pour les fonder là où elles manquent, soit pour les agrandir, les mieux organiser et les mieux pourvoir, afin qu'elles soient à la hauteur des écoles publiques par l'enseignement et par l'éducation". On trouve l'instruction d'où ces paroles sont tirées reproduite à l'*Appendix* p. 279 s. des mêmes décrets.

Quel est le but de ces instructions, de ces exhortations, de ces injonctions? Il est indiqué clairement par les paroles *ab educatione mere saeculari arcere* (éloigner d'une éducation purement civile), par tout le contexte de l'instruction, et par la fin visée. Le but direct est d'exciter les évêques, les prêtres et les fidèles à faire tous leurs efforts pour avoir d'excellentes écoles à tous les points de vue, afin que les parents n'envoient pas leurs enfants aux écoles publiques sous prétexte que les écoles catholiques leur sont inférieures. Si l'on voulait soutenir qu'il y avait aussi le but indirect et non exprimé de procurer aux enfants cette

somme minime d'instruction dont nous avons parlé plus haut et même de leur procurer quelque chose en plus, il resterait quand même toujours certain que le St. Siège et les Pères du Concile de Baltimore, qui ne se sont aucunement occupés de ce point de vue de la question, lequel n'était pas alors en litige, par ces injonctions n'entendaient nullement déclarer que l'Eglise et ses représentants ont sur l'éducation une mission soit directe soit indirecte plus étendue que celle qui est décrite dans les citations et les considérations exposées dans le présent travail. C'eût été aller contre la doctrine claire et évidente *enseignée publiquement par des hommes parfaitement orthodoxes dans les écoles de l'Eglise et dans les livres publiés avec son approbation ;* doctrine admise aussi par Clément XIV dans son Bref *Gratum Nobis* (Voir plus haut n. II). Si le St. Siège et les Pères du Concile de Baltimore avaient traité du point de vue qui nous occupe, il est certain qu'ils n'auraient jamais formulé des règles qui seraient l'expression des opinions que certains assimilateurs semblent avoir, au moins dans leurs manières d'agir.

28. Ajoutons que nous avons dans ces mêmes décrets du Concile de Baltimore des choses qui positivement excluent ces opinions, nous y lisons n. 202, p. 108 :

"Qu'aux laïcs aussi soient concédés relativement aux écoles certains droits et privilèges à déterminer plus soigneusement dans les statuts diocésains, sauvegardant toutefois les droits de l'Eglise par rapport à l'admission et au renvoi des maîtres ainsi qu'à la discipline et à la direction de l'enseignement".

Et au n. 204, p. 109 : "Outre cette commission instituée dans tout le diocèse pour examiner les maîtres, que les Evêques, eu égard à la diversité des lieux et des *langues*, établissent plusieurs commissions scolaires composées d'un ou plusieurs prêtres, pour inspecter les écoles des villes et des campagnes".

Ces paroles montrent clairement que le 3ième Concile de Baltimore n'est nullement opposé aux droits des parents et à ceux des diverses nationalités ; bien au contraire : il veut,

en effet, que ces droits soient déterminés dans les statuts diocésains,—chose certes prudente, attendu que les circonstances peuvent ne pas être les mêmes partout—il veut plusieurs commissions scolaires si les fidèles parlent des langues différentes.

Il y a plus, les paroles : *quoad magistros instituendos vel dimittendos, necnon quoad disciplinam et directionem doctrinae* (quand à l'admission ou au renvoi des maîtres ainsi qu'à la discipline et à la direction de l'enseignement), qui expliquent les droits ecclésiastiques (*salvis iuribus ecclesiasticis*), indiquent, sans laisser subsister le moindre doute, que les Pères du Concile de Baltimore avaient devant les yeux la doctrine admise par Clément XIV et reconnue par tous les catholiques. Cette doctrine est suivie en pratique dans la très orthodoxe province de Québec; voici ce que nous lisons dans l'ouvrage remarquable : *La Race Française en Amérique*, par MM. Desrosiers et Fournet, Montréal, 1910, p. 108 : " Dans la province de Québec, les évêques sont de droit membres du conseil de l'Instruction publique. Ce conseil se compose en outre de laïques, nommés par le gouvernement de Québec, en nombre égal à celui des évêques. Il est présidé par un laïque qui a le titre de surintendant de l'Instruction publique; il se réunit deux fois par année pour statuer sur tout ce qui intéresse l'enseignement ".

Quant à la question des langues, il faut ajouter que les devoirs des représentants de l'Eglise ne peuvent certainement pas être inférieurs, ni leurs droits supérieurs à ceux de l'Etat; or voici comment le célèbre Card. Cavagnis parle des devoirs et des droits de l'Etat : " L'affaire peut devenir plus complexe si les questions de nationalités sont en jeu. Car là où le peuple n'a pas la même langue, si l'on prescrivait l'instruction populaire, il ne faudrait pas aller contre les droits des nationalités ".

29. Il y en aura peut-être qui insisteront. disant : Concédons que les assimilateurs représentants de l'Eglise n'ont pas, en vertu de leur état, cette mission indirecte de *charité* de suppléer à la négligence ou à l'incapacité des parents

dans le cas que nous examinons ; mais il leur reste quelque chose d'équivalent, à savoir comme une délégation de la minorité des parents, qui comprenant que d'un côté l'anglais est nécessaire et le français seulement utile, et que de l'autre il est très difficile de bien apprendre les deux à la fois, préfèrent que leurs enfants s'adonnent à l'étude exclusive de l'anglais et négligent le français.

A cela nous répondons : Il faudrait d'abord prouver que telle est bien la volonté de la majorité des parents libres d'exprimer leur pensée. "*Quod gratis asseritur, gratis negatur*" = Ce qui est affimé sans preuve, se nie de la même manière. Mais supposons, ce qui est entièrement faux, qu'il en soit ainsi ; cela ne prouverait rien. En effet, une telle volonté serait déraisonnable, et en conséquence sans valeur ; elle serait basée sur une fausse conception des choses. Car, comme nous l'avons vu plus haut, la connaissance du français a les plus grands avantages matériels pour les Franco-Américains ; nous verrons plus loin qu'elle est en plus la source d'immenses bienfaits spirituels. En outre, il resterait encore la minorité ayant une volonté différente ; et certes dans cette supposée minorité nous trouvons presque toute l'élite de la race, laquelle, grâce à ses connaissances, à son expérience des choses, à sa prévoyance du futur, à ses sentiments plus élevés, est mille fois plus apte à juger quels sont les vrais intérêts matériels et spirituels de la race. Cette valeur des minorités d'élite a toujours été admise ; les faits historiques et les manières de parler des philosophes et des théologiens en sont des garants ; nous devons appliquer ici le principe proclamé par les moralistes en traitant de la valeur de la probabilité extrinsèque : "*Auctores sunt ponderandi, non vero numerandi*" ; ce que nous pouvons traduire librement de la manière suivante : Lorsqu'il s'agit de décider un point en litige, il faut tenir compte presque uniquement de la valeur des autorités, et à peine du nombre de ceux qui sont pour l'une ou l'autre des parties, s'ils ont peu de valeur.

30. Qu'on ne dise pas que cette question de nationalités et de langues doit être négligée, parce qu'elle n'existe que

dans la tête et les écrits de certains exaltés, de certains agitateurs. Car, d'abord ces prétendus agitateurs sont des hommes de grande capacité et de grand mérite et leur opinion vaut celle de cent mille hommes ordinaires. De plus, outre ceux qui écrivent et qui s'agitent, il y en a des milliers et des milliers, hommes également appartenant à l'élite, qui, quoique n'écrivant pas, pensent pourtant comme eux, et le disent, au moins quand ils ne craignent pas de se compromettre devant les assimilateurs. Ajoutons que si les écrits de ces agitateurs n'exprimaient pas l'opinion de presque toute l'élite de la race, celle-ci réclamerait; or nous voyons qu'elle fait le contraire, sauf quelques cas où l'intérêt matériel personnel est plus fort que tout le reste.

31. Qu'on ne dise pas non plus, pour détruire la valeur des assertions de certains membres de cette élite, qu'ils mêlent les questions politiques et de race à la question religieuse, et même que la question religieuse n'est qu'une chose accessoire pour eux. Examinons d'abord la première partie de l'accusation. Ce n'est pas le lieu de rechercher si ces hommes se trompent ou non dans leurs opinions politiques; et l'Eglise certes laisse à tous la plus grande liberté dans les questions purement politiques. Mais supposons qu'ils se trompent; cela ne changerait rien aux choses; en effet, si les arguments d'ordre politique qui les meuvent sont faux, les arguments d'ordre religieux et d'ordre matériel restent quand même debout. Venons à la seconde partie de l'accusation. L'homme qui n'a vu les choses que superficiellement, qui n'a passé que quelques jours au Canada, qui a été frappé par certaines manifestations bruyantes où cette noble race montrait publiquement son attachement à ses premiers ancêtres de France; comme aussi celui qui, vivant dans le camp opposé, ne voit les choses qu'à travers l'antipathie et le ressentiment, que sous l'influence inconsciente du désir d'avoir raison, et de certaines idées exagérées; ceux-là, dis-je, pourront de bonne foi accuser certains hommes d'élite d'être guidés uniquement ou presque uniquement par des vues politiques: mais cette chose est absolument fausse pour ceux qui con-

naissent la conduite pratique avec ses diverses manifestations en paroles et en actes. Certains fourbes savent jouer la comédie ; mais pour l'œil attentif du psychologue, il est impossible absolument d'admettre même la probabilité de la chose dans le cas de ces hommes d'une nature franche, sincère, loyale et de principes clairement chrétiens.

Je ne veux certes entrer pour rien dans l'examen des questions politiques du Canada ; mais je crois utile et équitable de faire remarquer que la race canadienne ayant eu, comme aussi l'immortelle Irlande, à souffrir beaucoup de ses patrons anglais dans la défense de sa religion et de sa nationalité, il est assez naturel que dans certains cas, se rappelant les vieilles injustices et en craignant de nouvelles, elle unisse les questions politiques et de races à la question religieuse. Si même certains allaient trop loin dans l'une ou l'autre revendication, ils seraient certes bien pardonnables aux yeux de ceux qui connaissent à fond d'un côté les injustices criantes dont ils ont été les victimes et de l'autre leur inviolable fidélité à leurs vainqueurs ; de ceux qui savent comment ils sont traités encore trop souvent en vaincus et en parias par leurs jaloux, inquiets, orgueilleux rivaux anglo-saxons auxquels s'unissent parfois certains Irlandais ;—eux qui sentent qu'ils ont été les premiers à explorer le Canada, à évangéliser les tribus indiennes de ce pays et d'une partie des Etats-Unis, à fonder les séminaires et autres établissements, à fournir les premiers Evêques ;—eux qui se rappellent qu'ils défendirent aux prix de leur sang leur pays adoptif, soit le Canada, soit les Etats-Unis ;—eux qui considèrent qu'ils respectent si loyalement les droits de l'elément anglais et ne demandent que ce que la justice et les lois leur concèdent. Pour ceux, dis-je, qui connaissent tout cela et qui savent aussi comment leurs adversaires se conduisent trop fréquemment, certains écarts de langage, certaines exagérations sont certes de vraies peccadilles, qui n'enlèvent rien à la valeur de la vérité et de la justice de leurs réclamations.

Quant au fait que les Franco-Canadiens du Canada et des Etats-Unis semblent unir ensemble la question de religion et de races, il faut observer que la nationalité, la langue, les coutumes, la religion sont des choses qui s'aident mutuellement.

Le P. Hamon, S. J., *Le Canadien Français de la Nouvelle-Angleterre*, Québec, 1891, p. 64, très sagement rapporte en l'approuvant le passage suivant: " La langue, concluait un organe canadien, garde notre nationalité, et notre nationalité à son tour gardera notre religion et nos mœurs. Tant que nos enfants parleront français, ils resteront Canadiens, et tant qu'ils resteront Canadiens, ils seront catholiques. Si, par malheur, ils *s'américanisaient*, ils iraient au protestantisme, ou du moins à l'indifférence religieuse. N'en a-t-on pas la preuve dans les Etats de l'Ouest où l'on a poussé le plus vivement à l'*unification obligatoire ?* Que sont devenus les fils de ces Canadiens émigrés ? Se sont-ils ralliés aux congrégations irlandaises ? Quelques-uns, peut-être, mais la grande masse a disparu dans le torrent de l'incrédulité.

" Nous voulons des pasteurs qui pensent comme nous, qui travaillent avec nous à sauvegarder, sur la terre étrangère, ces trois grandes choses qui nous tiennent également au cœur : Notre langue, notre religion, nos mœurs ".

Je reviendrai à cette question dans la 3ième section du présent ouvrage.

32. D'aucuns semblent attribuer peu ou point de valeur aux dires de ces prétendus agitateurs, parce que, selon eux, emportés par la passion, ils interprètent facilement en noir des choses indifférentes ou même bonnes. Dans toutes les discussions ardentes il y a de part et d'autre des exagérations, des inexactitudes dans l'expression des opinions : les extrêmes font parfois naître les extrêmes. Pour celui qui connaît les hommes avec leurs passions, qui est habitué à réfléchir, à aller au fond des choses, ces scories ne l'empêchent pas de voir le métal précieux caché en dessous. Et encore ici les Canadiens-Français sont bien excusables, s'ils exagèrent certaines choses dans leur exci-

tation contre les agissements des assimilateurs. Si réellement ils s'étaient montrés parfois soupçonneux, défiants (et à cause de cela jugés petits par certains) et interprétant en mal certaines choses indifférentes, pour moi je m'expliquerais facilement le fait : des gens qui ont été traités injustement très souvent, qui ont été trompés parfois, sont naturellement enclins aux défauts mentionnés ; mais à qui en serait la faute ? J'estime pour ma part qu'on peut répondre d'une manière générale à la présente objection en citant le texte de l'Evangile : " Pourquoi regardes-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, et ne remarques-tu pas la poutre qui est dans le tien ? "

33. Après avoir répondu à diverses objections, je reviens aux auteurs qui traitent des droits respectifs des parents et de l'Eglise. Entendons un écrivain qui examine d'une manière spéciale les erreurs condamnées dans le *Syllabus* de Pie IX. C'est le chanoine Dom. P. Benoit, *Les erreurs modernes*, 4e éd., Paris, 1894. Voici comment il parle dans son 1er vol. :

" 162... Ce principe est si fondamental que le langage même lui rend témoignage, puisque le nom d'autorité est dérivé du nom d'auteur. De ce principe découle la conclusion générale suivante : l'autorité pour développer et parfaire appartient à l'auteur qui a donné au commencement ce qui doit être développé et rendu parfait ".

" 163. Appliquons ce principe fécond. L'enfant naît des parents à la vie naturelle et renaît de Jésus-Christ et de l'Eglise à la vie surnaturelle. Donc : Les parents auteurs de la vie naturelle, ont originairement autorité pour développer cette vie. L'Eglise, auteur de la vie surnaturelle, a originairement autorité pour la développer. Les parents ont ainsi par un titre primordial le devoir et le droit de donner l'éducation naturelle, comme l'Eglise a, par un privilège semblable et antérieur à toute autre institution, le devoir et le droit de donner l'éducation surnaturelle ".

" 165... Donc encore, l'Eglise qui est directement chargée de l'éducation surnaturelle, se trouve obligée de veiller et de pourvoir à ce que l'instruction naturelle ne nuise pas

à la première, mais la serve ; et ainsi elle a indirectement, c'est-à-dire en raison de sa mission spirituelle, un droit de haute surveillance sur l'instruction naturelle elle-même ".

" 167. Il ne faudrait pas néanmoins conclure de tout ceci que l'Eglise a le monopole de l'enseignement. Ce serait commettre là une erreur semblable à celle de prétendre que la subordination de l'Etat à l'Eglise donne à celle-ci le droit de commander à l'Etat dans les choses purement temporelles. L'instruction dans les connaissances naturelles appartient à la famille comme le gouvernement des choses terrestres appartient à l'Etat ; l'Eglise n'a d'autorité sur la famille dans cet ordre d'instruction, comme elle n'a d'autorité sur l'Etat dans le gouvernement des peuples, que dans la mesure où les intérêts spirituels l'exigent."

" 169... La fondation de l'école appartient en premier lieu à ceux qui ont proprement la charge de l'éducation, la famille et l'Eglise. Elle appartient ensuite, à moins d'interdiction légitime, à tout particulier et à toute corporation : aux simples fidèles et aux ordres religieux, et à la plus petite paroisse comme à la cité épiscopale ou au diocèse, à la commune et aux autres corps civils et politiques."

Dans le chapitre d'où ces passages sont tirés, l'auteur combat les erreurs condamnées dans les propositions 45, 47, 48 du *Syllabus*. Parmi les commentateurs du *Syllabus* de Pie IX, on peut voir encore : Petitalot, *Le Syllabus*, Paris, 1877, p. 146 ; Stazzuglia, *Vindiciae Syllabi Pii IX*, Riparra, 1889, p. 509 s.

34. J'estime que ces témoignages suffisent amplement ; il est certain que j'en trouverais d'autres encore, si je continuais à fouiller les bibliothèques de Rome. Bien que les auteurs cités, excepté Jansen, *De facultate docendi*, soient tout occupés à établir et à défendre les droits des parents et surtout de l'Eglise contre l'Etat, ils parlent pourtant et assez clairement des droits des parents relativement aux droits dè l'Eglise. Il est à propos de faire remarquer que des nombreux auteurs que j'ai examinés, je n'en ai rencontré aucun qui professe une doctrine contraire.

Je finis la liste des autorités en donnant le témoignage d'un savant Cardinal (autre que celui dont j'ai parlé plus haut), que je fis consulter sur son opinion quant à la question que je traite. Il répondit qu'il était entièrement de mon avis. Je pourrais ajouter les témoignages de savants professeurs de droit canon ou d'autres prêtres distingués par leur science.

CHAPITRE III

35. Il reste à répondre à une objection que probablement l'on fera contre tout ce qui a été établi, objection dont il a déjà été fait mention au n. 16. On peut la formuler comme suit : Lorsque l'école a été fondée par l'Eglise ou lui a été donnée par les fondateurs, l'Eglise a un droit absolu d'y régler tout l'enseignement. Or les écoles paroissiales aux Etats-Unis sont fondées par l'Eglise, ou au moins lui sont données ; ce que l'on doit dire aussi de l'argent nécessaire au payement du salaire des maîtres, argent qui provient des fidèles, mais est donné par eux à l'Eglise. Aussi voyons-nous le IIIe Concile national de Baltimore non seulement déterminer les droits des évêques et des curés relativement aux écoles en général, mais prescrire en outre à tous les fidèles de donner l'argent requis pour la fondation et le maintien des écoles, décréter l'établissement de commissions composées de prêtres pour examiner les instituteurs et institutrices et pour inspecter les écoles, etc. ; en un mot le Concile semble agir à l'égard des écoles comme si elles étaient tout à fait ecclésiastiques. De plus, le même Concile (n. 202) ordonne aux évêques et aux prêtres d'instruire les fidèles de telle façon qu'ils s'habituent à regarder l'école paroissiale presque comme une partie essentielle de la paroisse (*quasi partem essentialem*). Il faut ajouter que dans certains diocèses les biens ecclésiastiques, y compris les écoles paroissiales, appartiennent à l'évêque constituant une *corporation sole*, ou bien sous la forme *in trust*, ou sous celle *in fee simple*. (Voir *Acta et Decreta Concil. Plen. Baltim. III*, n. 267).

36. Je compte que les considérations qui vont suivre, suffiront pour éclaircir la question et résoudre toutes les difficultés.

Outre les écoles appartenant strictement à l'Eglise, nous pouvons distinguer celles qui appartiennent à l'Etat, aux parents ou à des personnes privées. Dans tous les cas l'Eglise a, pour les matières non-religieuses, le droit indirect dont parlent les auteurs cités ; et, si les écoles lui appartiennent entièrement, elle a un droit direct sur tout l'enseignement. Les écoles paroissiales aux Etats-Unis, en général, et surtout chez les Canadiens-Français, ont été bâties par les fidèles ou au moins avec leurs offrandes, et c'est aussi avec leur argent que les maîtres sont payés ; malgré ces faits certaines raisons semblent faire croire qu'elles appartiennent absolument à l'Eglise. Cela ne peut être que si les fidèles les lui ont cédées et lui cèdent l'argent qu'ils continuent de donner, sans aucune condition, ou, pour parler plus correctement, sans l'adjonction exprimée ou sous-entendue d'une clause, d'une obligation conventionnelle, d'un *modus*, qui modifierait la nature de la donation. Or nous verrons bientôt que de fait telle adjonction existe, et que les représentants de l'Eglise sont tenus de la respecter en vertu de la justice.

87. Quant au fait spécial que dans plusieurs diocèses, les biens ecclésiastiques, y compris les écoles, appartiennent à l'évêque, formant une *corporation sole*, ou bien sous la forme *in trust*, ou sous celle *in fee simple*,—modes de possession et d'administration qui rendent, surtout le dernier, les évêques maîtres absolus de ces biens et en conséquence leur confèrent le droit de disposer de tout comme ils l'entendent, — il faut observer que si même on admet que devant les lois civiles, l'évêque est le maître absolu de ces biens,—ce qui importe peu pour la présente question ecclésiastique—il ne l'est certes nullement devant Dieu et devant l'Eglise. Le IIIe Concile de Baltimore, n. 267, après avoir admis comme chose nécessitée par des circonstances spéciales même le mode de posséder qu'on appelle *in fee simple*, a soin d'ajouter ce qui suit : " que dans ce cas l'évê-

que ait bien devant les yeux que, quoique l'autorité civile lui ait octroyé le plein domaine des biens ecclésiastiques, les saints canons l'avertissent qu'il n'en est pas le propriétaire, *mais simplement l'administrateur*". Et dans la *Lettre pastorale* des Pères du Concile nous lisons (p. LXXXI): "La manière de posséder légalement ces biens diffère avec les lieux, selon les exigences diverses des lois civiles locales; mais que légalement la propriété soit dans les mains de l'évêque ou dans celles d'un conseil de diocésains ou paroissiens, il reste toujours vrai que ces biens sont possédés par eux comme substituts de l'Eglise pour l'utilité des fidèles."

De tout cela il ressort que le fait que dans certains diocèses des Etats-Unis les évêques seuls possèdent les écoles devant la loi civile, ne prouve nullement que ces écoles appartiennent nullement et absolument à l'Eglise par l'évêque et que celui-ci y peut disposer le tout comme il l'entend. Même supposé que ces écoles soient des biens ecclésiastiques dans le sens strict, l'évêque n'en est que l'administrateur et doit gérer le tout pour le bien des fidèles, *for the benefit of the people = pour l'utitité des gens*, comme dit la *Lettre pastorale* citée plus haut. Les fidèles sont au moins *subiectum utilitatis*, sujet qui a le domaine utile de ces biens, et ils ont en conséquence le droit strict, que les biens soient employés à leur avantage. Or nous avons vu plus haut quels sont les intérêts spirituels et temporels des Canadiens-Français par rapport à l'enseignemént du français dans les écoles.

38. Mais faisons un pas en avant, et montrons que les écoles paroissiales aux Etats-Unis ne sont pas des biens ecclésiastiques dans le sens strict, mais peuvent et doivent être regardées comme des biens ecclésiastiques *sui generis* (d'un genre particulier); et qu'en tout cas les parents, comme nous venons de l'établir déjà au n. 37, ont les droits que leur accordent les auteurs cités plus haut. Nous aurons ainsi montré le manque de valeur de toutes les raisons apportées dans l'objection.

a) La Constitutlon *Romanos Pontifices* (1881), qui règle certaines difficultés entre les évêques et les religieux d'Angleterre et d'Ecosse, parle comme suit : "Est enim sanctissimum docendi ministerium, et *proximum piis locis ordinem* tenent scholae de quibus agendum est." Car tout à fait sacré est l'office d'enseigner, et les écoles dont nous allons traiter occupent un rang très voisin de celui des lieux pies. Léon XIII n'appelle pas ces écoles des lieux sacrés, des biens ecclésiastiques stricts, mais il les range dans une autre catégorie. Or il s'agit d'écoles substantiellement identiques aux écoles paroissiales des Etats-Unis. En effet, comme me le disait il y a peu de temps un savant canoniste anglais, elles furent fondées avec l'argent des fidèles sur les exhortations et les conseils des évêques et des prêtres; elles étaient maintenues de la même manière, et l'aide que l'Etat accorda après ne changea pas leur nature dans l'esprit des catholiques anglais, qui regardaient et regardent encore ces écoles comme écoles de l'Eglise catholique, *et dirigées par elle ;* tout à fait comme on pense aux Etats-Unis. En outre, les expressions employées dans la Constitution *Romanos Pontifices* le démontrent à l'évidence ; en effet nous y lisons entre autres choses : " Il a été jugé à propos (par les Conciles) d'établir dans chaque paroisse des écoles pour les enfants ; on leur a donné le nom d'écoles *paroissiales ;* on a prescrit aux curés de se charger de l'enseignement, se faisant aider par des maîtres et des maîtresses ; aux mêmes curés on a confié la charge de diriger et d'administrer très soigneusement les écoles ; si ces curés n'accomplissent pas ces choses fidèlement et entièrement on les reprend comme ayant manqué à leur devoir et on les juge dignes d'être punis par l'évêque. Tous les arguments tirés de la raison et des faits s'unissent donc pour montrer que les écoles dites des pauvres doivent à bon droit être mises au nombre des institutions diocésaines et paroissiales." (Voir *Acta et Decreta Conc. Balt. III. Appendix*, p. 223).

39. *b*) Comme nous l'avons vu plus haut, n. 28, le IIIe Concile de Baltimore, n. 202, veut que des droits dans la

direction des écoles paroissiales soient accordés aux fidèles ; en cela il ne fait qu'interpréter le droit naturel et qu'appliquer la doctrine que nous avons exposée plus haut. Au chap. IV du titre IX, traitant des conseillers et des marguilliers laïcs dans l'administration des biens ecclésiastiques, il montre bien son grand désir que l'évêque établisse ces aides, mais lui laisse, dans les cas particuliers, la décision de l'exécution. On voit la différence entre les deux cas : ici liberté laissée à l'évêque d'établir la chose, là aucune liberté : *iura concedantur* — que des droits soient accordés.

40. *c*) Rappelons-nous les paroles d'un savant rapportées n. 17 : " Si l'école est fondée par l'évêque avec son argent et qu'il paie aussi lui seul les maîtres, il a le droit de forcer les enfants qui fréquentent cette école à apprendre l'anglais et il peut ne pas faire enseigner le français. Mais, si l'école est fondée et entretenue avec l'argent des parents, l'évêque n'a aucun de ces droits."

Ayons aussi devant les yeux divers passages cités plus haut, surtout ceux de Jansen ; ces passages montrent clairement que la doctrine de ces écrivains est que les droits des parents,—droits naturels qui leur appartiennent absolument de par la nature des choses, droits que l'ordre surnaturel ne détruit pas, mais peut seulement élever, corroborer et perfectionner—subsistent indubitablement dans toute leur intégrité et dans toute leur force dans toutes les écoles, excepté celles qui sans discussion appartiendraient tout à fait à l'Eglise, à l'Etat ou à des particuliers, pourvu toutefois que les parents soient, en principe et en règle générale, entièrement libres de ne pas y envoyer leurs enfants. Il faut de toute nécessité admettre cette restriction ; sans cela nous arriverions à la contradiction suivante : les parents ayant d'un côté des droits sur l'éducation civile de leurs enfants, et de l'autre ayant le devoir de les envoyer à une école où se donne peut-être une éducation civile contraire à leurs vues.

Dans cette exception avec la restriction qui l'accompagne ne peuvent nullement entrer les écoles paroissiales

des Etats-Unis et du Canada. En effet, 1) on ne peut soutenir qu'elles appartiennent tout à fait à l'Eglise sans distinction ni limitation, vu qu'elles furent fondées et sont entretenues par les fidèles aidés ou non par l'Etat, et qu'on ne peut pas prouver que les fidèles les aient données à l'Eglise, et cela sans l'adjonction au moins sous-entendue d'une clause spéciale qui limite les droits de l'Eglise ; 2) les parents ne sont pas libres de ne pas y envoyer leurs enfants, car, en général, il n'y a pas d'autres écoles, ou bien ce sont des écoles publiques protestantes ou neutres ; et étant tenus de donner l'éducation religieuse et civile à leurs enfants, les parents doivent nécessairement se servir des écoles paroissiales.

Si Jansen avait eu à juger les écoles paroissiales des Franco-Américains aux Etats-Unis et au Canada, il les aurait sans doute regardées comme appartenant autant (pour ne pas dire plus) aux parents qu'à l'Eglise, et aurait déclaré que les parents y avaient indubitablement des droits relativement à l'éducation civile de leurs enfants. Je vais rapporter un autre passage du même auteur. Uni à ceux qui furent déjà cités et compris dans leur lumière, il confirme les vérités que je viens d'énoncer, vérités qui ont toujours été admises, au moins implicitement, par tout e monde et seuls certains assimilateurs semblent ne pas accepter ou au moins ne pas mettre en pratique.

41. Voici donc comment parle Jansen, op. cit., p. 116 s. :
" 159. *Conséquence.* Puisque l'école attire dans son sein les enfants de plusieurs familles dn même voisinage, il se fait naturellement que les pères de famille s'associent à cet effet. Ce que l'homme, en effet, ne peut réaliser, ou ce qu'il obtient difficilement par ses forces individuelles, il cherche à l'obtenir par une action commune avec ceux qui tendent au même but. Or. l'école est un établissement de cette nature que les familles isolées sont généralement incapables d'ériger, et qui devient plus florissant quand il est la chose commune de plusieurs familles (8). Donc, les parents qui sont voisins, se réuniront spontanément pour ériger, à frais communs, une école pour leurs enfants. Mais,

comme dans le régime d'une école inférieure, la morale et la religion doivent dominer avant tout le reste, et être favorisées au-dessus de tout (12), l'école ne peut être un bien commun que pour les familles professant une même religion. Il s'ensuit que pour la fondation d'une école, les parents qui appartiennent au même culte, peuvent seuls s'associer; mais cette communauté n'est autre que la paroisse ecclésiastique. La paroisse, en effet, si nous ne nous trompons pas, n'est autre chose que la société secondaire des fidèles qui se réunissent pour motif de religion. La nature des choses exige donc évidemment que l'école inférieure soit une institution paroissiale. D'autant plus que le Curé a: de droit, sous sa garde, le régime de l'école (111-114). Donc, bien que l'école inférieure soit, de sa nature, une institution dépendante de la famille (156), néanmoins, à raison de la religion de l'enfant, elle est considérée à juste titre comme une attribution de la paroisse, et ce n'est qu'alors qu'elle cadre complètement avec l'idée que nous en avons donnée (23).

" 160. Si les pères de famille d'une même commune sont à peu près de la même condition, et d'une manière de voir identique par rapport à la morale et à la religion, rien n'empêche que le régime de l'école soit transféré à l'autorité muncipale. Il appartient, en effet, au pouvoir municipal, (comme nous le verrons par après), de traiter les affaires qui, tout en se rapportant à l'ordre domestique, ne peuvent être gérées par les chefs de famille, pris isolément. Mais, que l'école soit paroissiale ou municipale, il est utile que les pères de famille soient appelés à choisir un conseil d'hommes, versés dans la science pédagogique. Cette commission, dans laquelle le Curé aura, de droit, la première place (114), veillera avec prudence à ce que les intérêts moraux et matériels de l'école soient sauvegardés."

Nous voyons comment Jansen regarde l'école comme dépendante des parents, et en même temps comme une institution paroissiale; de là on comprend comment par un raisonnement très simple il arriverait à la déduction

qu'elle est *presque une partie essentielle de la paroisse ;* ce qui ne l'empêche pas de proclamer les droits des parents.

42. *d*) Les Canadiens-Français des Etats-Unis qui ont donné leur argent pour bâtir les écoles et le donnent encore pour payer les maîtres et les maîtresses, ne le donnent pas proprement comme une chose qu'on donne à l'Eglise, qu'on consacre à Dieu ou aux saints dans un but purement religieux. Il font cela dans l'intention d'obtenir pour leurs enfants une éducation conforme à leurs droits et à leurs vues, c'est-à-dire d'accord avec l'enseignement des écrivains cités,—avec les prescriptions du IIIe Concile de Baltimore, qui reconnaît les droits des parents et des nationalités,...avec les usages de leur mère-patrie, le Canada. Je pourrais apporter divers passages d'auteurs qui ont écrit sur les Franco-Américains, pour montrer comme ils ont tâcher d'imiter ce qu'ils avaient laissé au Canada. En voici quelques-uns :

" L'Eglise catholique des Etats-Unis a reçu de tout temps une aide généreuse de la part des Canadiens-Français, car une de leurs préoccupations, quand ils émigrent, est de savoir s'ils pourront, comme dans leur patrie d'origine, pratiquer leur religion et procurer à leurs enfants une éducation chrétienne solide. Sans vouloir apporter avec eux, au-delà de la frontière, l'organisation paroissiale et scolaire qui donne dans Québec de si heureux résultats, ils ont été les plus ardents à encourager toute organisation religieuse qui s'en rapprochât." Par là s'explique le grand nombre relatif de leurs écoles paroissiales, de leurs religieuses, de leurs hospices, de leurs paroisses et de leurs missions. (*La Race Française en Amérique par MM. Desrosiers et Fournet*, 1910, p. 223).

" Pour l'aider dans sa mission religieuse et patriotique, le prêtre a un auxiliaire précieux, le couvent. C'est après l'Eglise, ou, mieux encore, avec l'Eglise, la citadelle qui gardera la religion et la langue des émigrés. Ainsi dès que la paroisse est organisée, le premier soin du pasteur et des paroissiens est-il de songer à l'éducation des enfan ts

"Il nous faut un couvent ou du moins une bonne école paroissiale française."

"Tout s'est uni pour faire entrer cette idée profondément dans la tête et dans le cœur du Canadien : des écoles publiques hostiles à leur foi et à leur nationalité, les efforts des Américains pour s'emparer des enfants et les angliciser, la guerre ouverte qu'on leur a faite dans certains quartiers, tout cela, dis-je, a eu pour résultat, de faire inscrire en tête du programme national, la création de couvents ou d'écoles de paroisse françaises.

"Les prêtres canadiens n'ont pas rencontré, sur ce terrain, les obstacles qui, si souvent, ont entravé les efforts de leurs confrères de langue anglaise.

"En Canada, les Canadiens accoutumés à payer pour l'éducation de leurs enfants, ne trouve pas étrange qu'on leur demande de l'argent pour bâtir des couvents et les soutenir." (*Les Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre*, par E. Hamon, S. J., 1891, p. 101 ss.)

"Malgré les charges pesantes qu'entraîne la construction des églises et de presbytères, les Canadiens émigrés ont bâti, à l'heure qu'il est (1890), 50 couvents, la plupart fort beaux et d'une valeur de 10,000, de 15,000 et même de 20,000 piastres. Plusieurs autres encore sont en voie de construction et seront ouverts prochainement. Là où le pasteur n'a pu établir des religieuses canadiennes,—elles ne peuvent suffire à toutes les demandes,—on a du moins, à côté de l'Eglise, l'école paroissiale." (*Ibidem* p. 108).

43. Or, cela établi, voici comme nous pouvons légitimement raisonner. Un très grand nombre de fidèles ont donné et donnent leur argent ayant plus ou moins devant l'esprit les choses que nous venons d'exposer; ils n'ont donné qu'à la condition *sine qua non*, ou, pour parler plus techniquement et suivant la méthode classique des moralistes, ils n'ont donné qu'avec l'injonction de la clause, de l'obligation conventionnelle, du *modus*, que leurs droits soient respectés et que leurs vues soient prises en considération. Les autres, et j'estime qu'ils sont relativement peu nombreux, car dès le commencement de la grande émigra-

tion des Canadiens-Français aux Etats-Unis, on a disputé sur les questions des langues et des nationalités, comme on peut le voir dans l'ouvrage du P. Hamon que nous venons de citer ; les autres, dis-je, bien que n'ayant pas expressément pensé à ces choses, avaient pourtant la même volonté que les premiers. En effet, donnant avec l'intention générale d'avoir des écoles qui leur seraient favorables et qui seraient selon les usages de la mère-patrie, ils excluaient suffisamment l'intention de donner leur argent pour être employé comme le voudraient les assimilateurs. Ils étaient ainsi disposés qu'ils n'auraient pas donné leur argent, s'ils avaient su qu'il seraient employé contrairement à leurs désirs et à leurs droits ; cette intention générale était certes prédominante en eux. De sorte qu'il y a ici également une condition *sine qua non*, qui est supposé avoir existé et qui devait exister en vertu de la doctrine des écrivains cités, des prescriptions du IIIe Concile de Baltimore et des usages du Canada. Mais, dira-t-on, cette condition n'a pas été exprimée, ni même formulée dans l'esprit. Cela ne crée pas une grande difficulté, car cette condition a existé très certainement dans la volonté du donateur qui n'a pu penser et agir que selon les mœurs de son pays natal et les vues habituelles qu'elles font naître. Elle a existé dans le fait public que ses compatriotes admettaient et proclamaient ces vues. Quel besoin y a-t-il d'exprimer une condition *sine qua non* dans une donation, quel besoin même d'y penser au moment où on la fait, si cette condition est publiquement dans les mœurs et les vues du peuple auquel appartient le donateur. Tout cela a absolument la même valeur si l'on appelle la donation non pas conditionnelle, faite sous condition *sine qua non*, mais bien donation avec clause, avec obligation conventionnelle ou *sub modo*.

44. Il est nécessaire d'exposer brièvement la nature de cette donation avec clause, avec obligation conventionnelle ou *sub modo*.

Entendons Lehmkuhl, *Theologia moralis*, edit. IV: vol. I, n. 1075 s., traitant des modifications du contrat qui se rapportent à la justice, s'exprime comme suit : " *Le mode* (*ou*

clause) se distingue de la condition en ce que de celle-ci dépendent l'existence et la valeur du contrat; le mode, au contraire, suppose le contrat déjà valide, et y ajoute seulement une obligation nouvelle...

"L'accomplissement du mode, quand le contrat en est grevé, devient une obligation de justice. Aussi peut-il arriver, si le mode n'est pas exécuté, que le contrat devienne rescindible au gré de l'autre partie, et même que cela ne suffise pas à la dédommager.

"Un autre mode encore à remarquer, c'est celui qui est appelé "*sub causa*"; le mot *causa*, ici, est pris pour la fin en vue de laquelle un droit est concédé à quelqu'un ou bien un don lui est fait. Ce qui arrive, par exemple, quand on fait une donation d'une somme d'argent, " pour acheter des livres, pour jouer, pour tenir des chevaux etc... Ici, la fin s'impose-t-elle réellement comme mode (clause, obligation conventionnelle), c'est-à-dire, y a-t-il obligation d'employer l'argent reçu pour la fin désignée, ou bien n'y a-t-il là qu'une indication montrant que le donateur a voulu mettre le destinataire à même de faire la chose, s'il le voulait! Tout cela doit être déduit des circonstances. Souvent, en effet, il n'y a absolument aucune intention d'obliger. Et même, le plus souvent, si le mode est assigné *uniquement* pour *l'utilité du donataire*, il n'y a pas lieu d'admettre une obligation de l'accomplir (à moins toutefois que le donataire ne soit imprévoyant pour lui-même et que le donateur n'ait voulu lui faire prendre sur ce point particulier une mesure de juste prévoyance). Mais si le mode imposé tourne au profit d'un tiers ou de plusieurs, ou bien à l'utilité générale, on reconnaît parfaitement l'obligation de s'y conformer, et cela au point que, si ce n'est pas fait, la donation devient invalide, ou plus exactement il y a obligation de restituer le don."

Gury, *Theologia moralis*, vol. I, n. 794, écrit: "Le mode (la clause) est une modification ajoutée au contrat, qui, la plupart du temps, ne le suspend pas, mais ajoute quelque chose à charge ou en faveur de l'un des contractants." Et

dans les *Solutions* il dit : " Le mode doit être observé en vertu de la justice, à moins qu'il ne répugne à la substance du contrat."

Citons encore Busquet, *Thesaurus Confessarii*, ed. IV, 1909, n. 396, IV : " Le contrat *sub modo* (avec clause) vaut aussitôt qu'il est fait ; mais la partie contractante à laquelle le mode est imposé est tenue de le remplir. Une mode (une clause) contraire à la substance du contrat, s'il revêt la nature d'une condition, invalide le contrat ; s'il a pour objet une chose impossible ou déshonnête, il est regardé comme non avenu."

45. De tout cela il ressort que l'on ne peut dire que l'argent donné par les Canadiens-Français pour bâtir et entretenir leurs écoles a été donné simplement et sans clause, c'est le contraire que l'on doit dire ; il ressort aussi qu'il y a obligation stricte d'employer cet argent selon les vues et droits des donateurs.

Les quatre considérations exposées aux nn. 38-44 prouvent certes à l'évidence que les écoles paroissiales des Canadiens-Français ne sont pas des biens ecclésiastiques dans le sens strict, et que les parents ont les droits que revendiquent pour eux les auteurs cités plus haut.

Tout ce qui a été dit montre que l'objection est destituée de toute valeur et que la doctrine établie auparavant reste parfaitement debout. Concluons : que chacun reconnaisse les droits des autres et les respecte : les gouvernants comme les gouvernés et les gouvernés comme les gouvernants : voilà la première condition de l'entente et de la paix.

SECTION II.—DE LA PART DES LAÏQUES DANS L'ADMINISTRATION DES BIENS ECCLESIASTIQUES

CHAPITRE I

46. Pour éviter toute confusion dans la présente matière et pour rendre bien clair tout ce qui sera dit, il est nécessaire de voir d'abord si les laïques ont quelque participation dans la *propriété* des biens ecclésiastiques.

Quel est le propriétaire des biens ecclésiastiques? Il s'agit de la personne en qui réside le droit de propriété ou domaine direct (*subiectum inhaesionis iuris dominii*), et non du bénéficiaire qui retire des avantages de ces biens (*subiectum utilitatis*). Il y a eu sur ce point bien des opinions diverses. D'après certains auteurs le domaine direct des biens ecclésiastiques appartient à l'Etat; pour d'autres, il appartient aux communautés paroissiales, c'est-à-dire aux fidèles. Il y en a qui font le Pape sujet de ce domaine; une autre opinion déclare que c'est Dieu ou Jésus-Christ qui est ce sujet: pour d'autres encore ce sont les pauvres. Les plus sages, à mon avis, distinguent entre les biens de l'Eglise universelle et ceux des divers corps qui la composent. Aussi voyons-nous le savant Père X. Wernz S. J. (*Ius Decretalium*, 2e éd., Rome, 1908, tom. 3, n. 137 ss.) professer que l'Eglise universelle ou le Siège Apostolique est le sujet des biens communs à tout le corps, et que les divers instituts et les corps ecclésiastiques particuliers, membres de l'Eglise universelle, sont eux-mêmes, d'après le droit commun, non seulement bénéficiaires (*subiectum utilitatis, dominii utilis sive usus et usufructus*), mais aussi vrais sujets du domaine direct des biens qui leur sont affectés, toutefois sous la subordination au Souverain Pontife. Pour prouver cette dernière partie de sa doctrine il apporte, entre autres, le témoignage du Card. D'Annibale: "La propriété de tels biens réside dans les personnes morales elles-mêmes; l'administration, dans leurs recteurs."

47. Il est utile de dire quelque chose en plus touchant ce point. Ecoutons Duballet, *Traité des choses ecclésiastiques*, Paris, 1902, nn. 851-854: "Le domaine des biens ecclésiastiques appartient indubitablement à l'Eglise. Mais *qui dans l'Eglise, est réellement propriétaire de ces biens?*

"Il y a ici désaccord complet parmi les auteurs.

"Quelques-uns, notamment Schmalzgrueber, croient pouvoir distinguer un double domaine: le *dominium particulare* et le *dominium universale*. D'après eux, le premier revient à la communauté, collège séculier ou régulier; le

second appartient exclusivement au chef suprême de l'Eglise, c'est-à-dire au pape. " Distinguit inter dominium *partisulare* seu, quod eodem reddit, partis alicuius bonorum ecclesiasticorum et dominium *universale* scilicet in omnia ecclesiarum et monasteriorum bona. Ad dominium particulare quod attinet dicit communem esse sententiam illud esse penes ecclesias ipsas, collegia, capitula clericorum ; aut si haec desint penes communitatem fidelium ad ecclesiam spectatium si ecclesia sit saecularis, si vero regularis penes monasteria si illa sint capaces dominii.

"Quod vero attinet ad dominium *universale*, hoc univer-" salis Ecclesia habet."

" 852.—Chez les auteurs récents, on trouve trois opinions " différentes : Un premier sentiment, rejetant comme pro-" priétaire tout homme privé et social, regarde *Dieu seul* " comme sujet du domaine de l'Eglise...

" 853. — D'autres canonistes, en assez grand nombre, " prétendent que le pape seul est propriétaire du domaine " ecclésiastique...

" 854.—La troisième opinion regarde comme propriétaire " des biens d'Eglise l'institut, l'établissement, l'église par-" ticulière, etc., auquel ces biens ont été assignés par les " donateurs.

" Les textes des Décrétales et des Conciles, disent les partisans de cette opinion, lui sont favorables : l'intention et le sentiment intime des fidèles qui assignent à leurs dons une destination spéciale en faveur de tel ou tel établissement, de telle ou telle œuvre de bienfaisauce, l'établissent; l'acception des églises particulières qui agissent en leur nom propre et qui se regardent réellement comme propriétaires, le confirment. Enfin, dit-on, cette opinion réserve tous les droits du Saint-Siège. Si, en effet, elle ne regarde point le chef de l'Eglise comme propriétaire réel des biens de tel ou tel institut particulier, elle lui reconnaît sur tous ces biens sans aucune exception un haut domaine, *altum dominium*, en vertu duquel il peut, non pas à son gré, capricieusement et sans raison plausible, mais sous l'empire d'une grande utilité, disposer de la propriété ecclé-

siastique, la restreindre, l'aliéner aussi bien pour le domaine direct que pour le domaine utile."

Au n. 855 l'auteur dit que ces divergences d'opinion sont plus apparentes que réelles.

48. Le lecteur aura déjà observé que cette matière est bien obscure. Qu'est-ce par ex. que cette *Eglise universelle* comme sujet du domaine des biens ecclésiastiques communs à tout le corps : est-ce toute la société chrétienne composée du Pape, des évêques, des prêtres et des laïcs, ou bien les premiers à l'exclusion des laïcs, auxquels plusieurs écrivains refusent toute part dans la propriété des biens ecclésiastiques ? Et qu'entend D'Annibale par les *personnes morales ?* Est-ce, quant aux paroisses, l'ensemble des fidèles avec leur curé ?

Ce que je vais dire apportera, j'espère, quelque lumière, sans peut-être dissiper toutes les ténèbres.

On distingue sous le rapport juridique des personnes physiques et les personnes morales. Les personnes physiques sont constituées par les hommes. Il y a bien des opinions et des disputes sur la nature, le sujet d'inhérence et l'extension des attributions de la personnalité morale. Je prends ce qui suit surtout dans le docte et profond Père Vermeersch S. I., *Quaestiones de iustitia*, ed. 2, 1904, qu. XIV, n. 532 :

" Jusque très récemment la plupart des juristes retenaient que la personne morale est créée par une fiction de droit et n'est qu'un être imaginaire auquel pourtant on attribue des droits à juste titre. De nos jours pour beaucoup de juristes c'est quelque chose de réel, d'inhérent à la communauté. Plusieurs théologiens et canonistes, suivant comme une voie moyenne, distinguent les personnes morales vraies (*verae*) et les fictives (*fictae*). Les premières sont l'Etat et l'Eglise avec les communautés qui en dépendent naturellement comme la province, la commune, le diocèse, la paroisse ; les secondes sont les associations privées formées pour une cause de gain et quelques autres institutions qui doivent leur existence seulement à une disposition de la loi. Traitant des personnes morales vraies,

ils disent qu'en tant que sujets juridiques elles sont, par abstraction, distinctes des membres de la communauté, même pris collectivement. "Il y a, dit le P. Vermeersch, une quatriême opinion ; elle regarde la personne morale comme n'étant qu'une création de l'esprit, destituée de toute efficacité juridique, mais pouvant aider l'intelligence des choses et à l'expression des idées. Cette persuasion s'est déjà beaucoup répandue en Allemagne, et a trouvé en France et en Belgique des défenseurs distingués."

49. Les tenants de cette quatrième opinion varient dans la détermination du sujet de la propriété des biens de la communauté et peuvent se grouper en trois classes. Voici comment le P. Vermeersch parle de la troisième et dernière des classes : " D'autres enfin, suivant le grand juriste Ihering, attribuent tous les biens et droits aux membres même de la communauté. Cette opinion a été récemment établie et défendue en France par le professeur de Vareilles Sommières au moyen d'arguments très solides ; et elle est pour nous, dans sa substance, plus probable et plus conforme à l'antiquité."

Ensuite le P. Termeersch, op. c., n. 534 ss.. énonce et démontre la thèse suivante : " Bien qu'on puisse accorder la " distinction de personne physique et de personne morale " à l'usage reçu et à la commodité du langage ; en réalité " pourtant il n'y a dans une société d'hommes aucun sujet " des droits en dehors des personnes physiques ; mais tous " les biens et droits de toute communauté sont biens et " droits de ses membres, possédés néanmoins non séparé- " ment mais en commun."

(*A suivre*)

Paris. – Chronique Théâtrale (Février)

Théâtre Sarah-Berhardt.—*Servir.* Drame de M. Henri Lavedan.

Pièce d'où se dégage un sentiment de haute moralité et qui montre de la part d'un officier un sacrifice, un don total à la patrie. Celui-ci se trouve en opposition avec un antimilitariste, son fils, qui, lui aussi, est officier. Cette situation tragique a son dénouement le jour de la déclaration de guerre qui provoque la réconciliation du père et du fils. On a fait une ovation à l'auteur qui a trouvé un interprète incomparable en M. Guitry ; Mlle Gilda Darthy y a développé un vrai talent de tragédienne.

Cette pièce était accompagnée d'un acte du même auteur "La Chienne du Roi" où Mme Jane Hading et M. André Calmette se sont fait applaudir.

Théâtre Français.—*L'Embuscade.* Drame en 4 actes de M. Henry Kistemaeckers. M. Henry Kistemaeckers met en opposition dans des situations tragiques un fils naturel de la mère avec le père. Après avoir été son collaborateur dans l'usine, le fils devient l'ennemi du père, se met à la tête des ouvriers en grève et finalement provoque la destruction de l'usine. C'est dans les décombres de l'usine qu'a lieu le dénouement par une réconciliation générale. Cette pièce trouvera près du public un grand succès surtout avec des interprètes tels que M. de Féraudy et Mlle Berthe Cerny.

Théâtre du Gymnase.—*La Demoiselle de Magasin* de MM. Ponson et Wicheler.

Pièce sans prétention, a remporté un joli succès mérité. Les rôles principaux sont bien rendus par MM. Jacques et Duquesne et Mlle Jane Delmar.

Théâtre du Châtelet.—*Le Champion de l'Air.* Pièce à grand spectacle. C'est certainement un des meilleurs spec-

tacles que le Châtelet nous ait donné depuis longtemps. On assiste après une explosion de chaudière à toutes les péripéties émouvantes du navire qui s'enfonce peu à peu dans l'abîme, et, pour terminer, l'atterrissage sur la scène d'un véritable aéroplane.

Nouveau Cirque.—Changement de spectacle avec les Frediani, la troupe Binder, etc., que tout le monde voudra applaudir.

Gaité Lyrique.— *Carmosine* d'Alfred de Musset, adaptation de MM. Henri Cain et Louis Payen, partition de M. Henri Cain et Louis Payen, partition de M. Henry Février.

La bonne adaptation ainsi que la partition réellement personnelle ont fait applaudir cette comédie lyrique Mmes Lamber-Wuillaume et Fierens ainsi que M. Fugère sans oublier M. Amalou avec son orchestre ont contribué au succès.

———:o:———

Index des Attractions Parisiennes

LES THEATRES.

Opéra.—Place de l'Opéra.
Comédie Française.—Place du Théâtre Français.
Opéra Comique.—Rues Favart et Marivaux.
Odéon.—Place de l'Odéon.
Gaité Lyrique.—Square des Arts et Métiers.
Comédie Marigny.—Champs Elysées.
Porte St-Martin.—Boulevard St-Martin.
Renaissance. – Boulevard St-Martin.
Variétés.—Boulevard Montmartre.
Vaudeville. – Boulevard des Capucines.
Sarah-Bernhardt.—Place du Châtelet.
Trianon Lyrique.—Boulevard Rochechouart.
Théâtre Antoine.—Boulevard de Strasbourg.
Gymnase.—Boulevard Bonne, Nouvelle.
Théâtre Réjane.—Rue Blanche.
Palais-Royal.—Rue Montpensier.
Ambigu.—Boulevard St-Martin.
Grand Guignol.—Rue Chaptal.
Comédie Royale.—Rue Caumartin.
Athénée.—Rue Boudreau.
Châtelet.—Place du Châtelet.
Bouffes Parisiens.—Rue Monsigny.
Théâtre Apollo.—Rue de Clichy.
Folies Dramatiques.—Rue de Bondy.
Théâtre du Château d'Eau.—Rue du Château d'Eau.
Théâtre Impérial.—Avenue des Ch. Elysées.
Nouveau Théâtre.—Rue Fontaine.
Théâtre des Capucines.—Boulevard des Capucines.
Théâtre Cluny.—Boulevard St-Germain.
Théâtre Déjazet.—Boulevard du Temple.
Théâtre Femina.—Avenue des Ch. Elysées.

MUSIC HALLS ET CONCERTS.

Boite à Fursy.—Rue Pigalle.
Folies Bergères.—Rue Richer.
La Cigale.—Boulevard Rochechouart.
Olympia.—Boulevard des Capucines.
La Scala.—Boulevard de Strasbourg.

CIRQUES.

Nouveau Cirque.—Rue St-Honoré.

Bibliographie

Pour paraître en avril 1913.—LE MANOIR MYSTERIEUX (ou les Victimes de l'Ambition). — Roman historique canadien palpitant d'intérêt, de FREDERIC HOUDE.—1847-1884.

Dans quelques semaines, la littérature canadienne s'enrichira d'une œuvre nouvelle par la publication du roman de Frédéric Houde, le **Manoir Mystérieux**, resté depuis trente ans, par suite de la mort prématurée de son auteur, perdu dans les bas de colonnes du *Nouveau-Monde*, de Montréal, et du *Foyer-Canadien*, de Worcester, deux journaux dont Frédéric Houde était éditeur-propriétaire. Ce patriote, dont les Canadiens des Etats-Unis gardent un souvenir impérissable et qu'ils ne peuvent séparer de Ferdinand Gagnon, son associé, a laissé au Canada la réputation d'un écrivain vigoureux, d'un polémiste redoutable, d'un lutteur infatigable, d'un patriote éclairé, plein d'honneur et d'indépendance. Il mourut à 37 ans, laissant un roman canadien dont le héros est l'intendant Gilles Hocquart et dont toute l'intrigue se déroule entre Louiseville, Trois-Rivières et Québec, dans une succession d'incidents qui amènent le dénouement fatal et le châtiment des ambitieux, qui ont tout sacrifié pour parvenir : honneur, amour et patrie. Il n'est rien de touchant comme le martyre de cette admirable et noble Joséphine Pezard de la Touche, que l'ambition d'un mari condamné à la folie et conduit à la mort. Le doigt de Dieu était là pour punir Hocquart et son mauvais génie Dénéchau.

C'est ce roman, digne de prendre place dans notre littérature, que M. Casimir Hébert, un bibliophile et un littérateur dont le zèle pour les choses canadiennes est bien connu, vient d'exhumer des vieux journaux, et pour lequel il a écrit une préface donnant une intéressante biographie de l'auteur. M. Casimir Hébert, que nous connaissons comme libraire et comme linguiste, y laisse des preuves non équivoques de son érudition.

Le prix du livre sera populaire.

Un beau volume in-12 d'environ 250 pp., sur un bon papier, avec portraits de Frédéric Houde et de l'intendant Hocquart.

En attendant qu'il soit en vente chez tous les libraires du Canada et des Etats-Unis, on pourra commander un ordre par l'entremise de la REVUE FRANCO-AMERICAINE, 2469, Case postale, Montréal.

50 cents l'exemplaire, $5.00 la douzaine.

***

DELEGUES CANADIENS-FRANÇAIS EN ANGLETERRE.—Depuis la cession du pays à l'Angleterre jusqu'à la Confédération [1763 à 1867].

Le chevalier de Léry.—Le chevaller Charest.—M. l'abbé de Montgolfier.—Mgr Briand.—L'honorable Chartier de Lotbinière.—L'honorable Frs. Baby.—M. Pierre DuCalvet, seigneur de Chambly.—MM. Adhémar et Delisle.—Mgr Plessis.—Mgr Lartigue.—Les honorables L. J. Papineau, D. B. Viger, Aug. Cuvillier, A. N. Morin, M. Vital Tétu.—Les honorables Sir Geo. Cartier, Sir Et. Pascal Taché, Sir Hector Langevin, Ulric Tessier, Victor Sicotte, M. l'abbé Casault.

Brochure de 246 pages. Prix : $1.00 l'exemplaire.

Envoi sur réception du prix par mandat-poste. S'adresser à l'auteur, Georges Bellerive, avocat, Québec.

AVIS

Nous annoncions, dans le dernier numéro de la " Revue ", le catalogue des **"Grands Magasins du Louvre",** de Paris. Quelques-uns de nos abonnés ont cru que nous avions ces catalogues en mains, pour distribution, et nous en ont fait la demande. D'après entente, nous ne faisons que transmettre ces demandes à Paris.

Si nos amis préféraient s'adresser directement à Paris, voici l'adresse : **MM. les Directeurs, Grands Magasins du Louvre, Paris, France.** Toutefois, nous leur conseillons de se réclamer de la " Revue Franco-Américaine. "

A cet effet nous publions, la liste des Catalogues : fascicules, catalogues spéciaux et planches de cette importante maison, la plus importante du monde entier. Ainsi l'on aura qu'à spécifier et l'on sera servi à souhait.

Grands Magasins du Louvre

PARIS

Indépendamment des Catalogues des saisons, qui sont adressés à toute la clientèle, les **Grands Magasins du Louvre** envoient franco sur demande les fascicules et planches suivants :

CATALOGUES

FASCICULE No 1	Toiles. Linge de table. Blanc de coton. Mouchoirs· Trousseaux. Layettes. Lingerie. Corsets.
FASCICULE No 2	Mercerie. Fournitures pour modes. Machines à coudre. Ouvrages de Dames.
FASCICULE No 3	Ameublements. Tapisserie. Ebénisterie. Sièges. Glaces. Vitraux. Billards. Pianos. Meubles en pitchpin. Petits meubles de fantaisie. Meubles pour cuisines.
FASCICULE No 4	Literie. Couvertures. Edredons. Couvre-lits. Couvre-pieds. Garnitures de foyer. Toilettes. Chaises et fauteuils cannés et paillés.
FASCICULE No 5	Rideaux blancs. Stores. Brise-bise. Couvre-Lits.
FASCICULE No 6	Ustensiles de ménage. Articles de cave, de cuisine, de jardinage. Hydrothérapie. Cages. Vannerie. Brosserie de ménage.
FASCICULE No 7	Photographie. Peinture. Gravures et tableaux. Encadrements. Instruments de musique. Phonographes et Gramophones et accessoires.
FASCICULE No 8	Sellerie. Harnachement. Voitures. Articles d'écurie.
FASCICULE No 9	Bonneterie pour dames, hommes et enfants. Chemises pour hommes et garçonnets. Bretelles.
CATALOGUE SPÉCIAL	Rideaux confectionnés. Panneaux. Tapis de table. Ornements. Embrasses. Meubles en bois blanc à peindre et à pyrograver.
	Porcelaine. Cristaux. Garnitures de Toilettes Orfèvrerie. Coutellerie.

CATALOGUE SPECIAL

Sport. Bicyclettes et accessoires. Voitures et charrettes pour enfants. Voitures pour malades. Jeux de plein air. Jouets et jeux. Tentes. Parasols. Campements.
Eclairage. Electricité. Lustres. Flambeaux. Abat-jour.
Maroquinerie. Cadres et albums. Marpueterie. Articles de fumeurs. Sacs. Ceintures de dames. Jarretelles. Papeterie. Librairie. Objets de piété. Eventails. Optique.
Bijouterie. Or. Argent. Deuil. Montres et chaines· Parfumerie. Brosserie. Accessoires de toilette.
Vêtements pour hommes et jeuues gens. Articles pour hommes.
Vêtements et articles pour ecclésiastiques. Ornements d'église.
Fourrures. Manchons, Boas. Etoles. Chancelières.
Parapluies. Ombrelles. Cannes. En-cas. Rubans. Chapeaux non garnis. Fleurs et plumes. Ceintures.
Fichus. Echarpes haute nouveauté. Boas de plumes. Cravaies et fantaisies pour dames.
Vêtements et Articles de 1ère Communion. Objets religieux.
Vêtements et Articles de Deuil.
Articles de voyage. Automobile. Escrime.
Articles de pêche.
Armes et munitions. Vêtements et accessoires pour la chasse.
Articles pour Œuvres de Bienfaisance.
Caves et Comestibles du Terminus Hotel.
Meubles de jardin en osier, en fer et bois.
Gants, de peau. de tissus.
Modes. Chapeaux pour dames et enfants.
Chaussures, dames, hommes et enfants.
Corsets et Ceintures.
Layettes. Vêtements pour bébés.
Hygiène. Orthopédie, Pansement.

A fin octobre et à fin mars est édité l'Album spécial des dernières nouveautés parues en Modes, Costumes, Manteaux, Confections, pour dames, Jupons, Vêtements d.enfants, Lingerie et Fichus.

PLANCHES

Argenterie. Articles de bains de mer, de la Chine et du Japon, terres cuites. Broderies blanches Broderies Madère. Bronzes d'art et Garnitures de cheminée. Chapeaux pour hommes. Cravates. Confections pour dames. Costumes pour dames. Couronnes mortuaires. Dentelles blanches. Dentelles Chantilly guipure, et laizes noires. Dentelles de fil. Dentelles plissées par pièces. Dentelles de laine et Mantilles. Dentelles Ruches et Balayeuses. Dentelles tulle perlé et Robes dentelle. Dentelles crêpe brodé et Voilettes. Embrasses et accessoires. Fleurs d'appartement. Fournitures pour modes. Glaces d'appartement. Jupes et Jupons. Lingerie fantaisie et deuil. Manteaux de voyage. Meubles en pitchpin. Meubles de cuisine et de bureau. Orfèvrerie. Passementerie, Broderies et Agréments. Passementerie, Garnitures et Boutons. Passementerie, Tresses et Gallons. Peignoirs Robes d'intérieur. Petits meubles fantaisie. Toilettes de mariées Tricot et Fichus de laine. Trousseaux. Vêtements pour automobile et voyage. Vêtements pour fillettes. Vêtements pour garconnets. Vannerie.

Paraîtra dans le prochain numéro

VIEUX DOCUMENTS

L'Empire Britannique et ses Colonies

Examen du Docteur Benjamin Franklin devant la Chambre des Communes sur le rappel de l'Acte du Timbre, en 1776.

Extrait de la " Correspondance de Benjamin Franklin," traduite de l'anglais et annotée par Edouard Laboulaye, de l'Institut de France et des Sociétés historiques de New-York et de Massachusetts, Paris, 1866.

RESEAU DE CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

HORAIRE DES TRAINS PASSAGERS

QUITTANT LA GARE BONAVENTURE JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

x 7.16 A.M.—**Pour Richmond et gares intermédiaires.**

a 7.26 A.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.

x 8.00 A.M.—Pour Richmond, Sherbrooke, Portland ; tous les jours, dimanche excepté, pour Lévis (Québec.)

x 8.16 A.M.—Pour Ste-Anne, Coteau Jct., Ottawa et gares intermédiaires.

a 9.30 A.M.—Pour Coteau Jct., Alexandria, Ottawa et le Parc Algonquin.

x 8.31 A.M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, New-York via V. C. R'y.

x 8.45 A.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie D. & H.

a 8.50 A.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham et Waterloo.

x 9.00 A.M.—"International Limitée" pour Cornwall, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Chutes Niagara, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points à l'Ouest.

x 9.40 A.M.—Pour Vaudreuil, Cornwall, Prescott, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto et gares intermédiaires.

a 1.35 P.M.—Pour St-Jean, Iberville, St-Albans, Burlington, White River Jct. et gares intermédiaires.

a 3.00 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point Plattsburg, Troy, Albany et New-York. via Cie. D. & H.

a 3.55 P.M.—Pour Ste-Anne, Coteau Jct., Valleyfield, Alexandria, Ottawa.

a 4.16 P.M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis (Québec), Sherbrooke et Island Pond.

a 4.20 P.M.—Pour Vaudreuil, Valleyfield, Cornwall, Brockville et gares intermédiaires.

a 4.40 P.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.

a 4.50 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point et gares intermédiaires.

a 4.55 P.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham, Frelighsburg, Granby et Waterloo.

a 5.15 P.M.—Pour Ste-Anne, Vaudreuil et gares intermédiaires.

a 5.20 P.M.—Pour St-Hyacinthe et gares intermédiaires.

a 5.30 P.M.—Pour St-Jean, Iberville, St-Albans et gares intermédiaires.

a 6.25 P.M.—Pour St-Lambert, Chambly, Marieville et St-Césaire.

x 7.25 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via Cie D. & H.

x 7.30 P.M.—Pour Cornwall, Brockville, Kingston. Belleville et Toronto.

x 8.00 P.M.—Pour Coteau Jct., Alexandria, Ottawa.

x 8.10 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via Cie D & H.

x 8.15 P. M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis, (Québec), Sherbrooke, Island Pond et Portland.

x 8.30 P. M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York, via V. C. R'y.

x 10.30 P.M.—Pour Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, London, Detroit, Chicago et tous les points à l'Ouest.

x : Tous les jours. a : Tous les jours, dimanche excepté.

Pour billets, taux, mappes, indicateurs, wagons-lits, et toute autre information s'adresser au bureau de la compagnie, 122, rue St-Jacques, Tél. Main 6905 ou à la gare Bonaventure, Tel Main 477 9.

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. X. No 3. Montréal, 1er JANVIER 1913

Le Canada vu d'un "char observatoire" du Canadien Pacifique



Une rue spacieuse et ombragée des villes modernes d'Amérique



"Imperial Limited", le fameux train du Canadien Pacifique



Intérieur d'un train de luxe



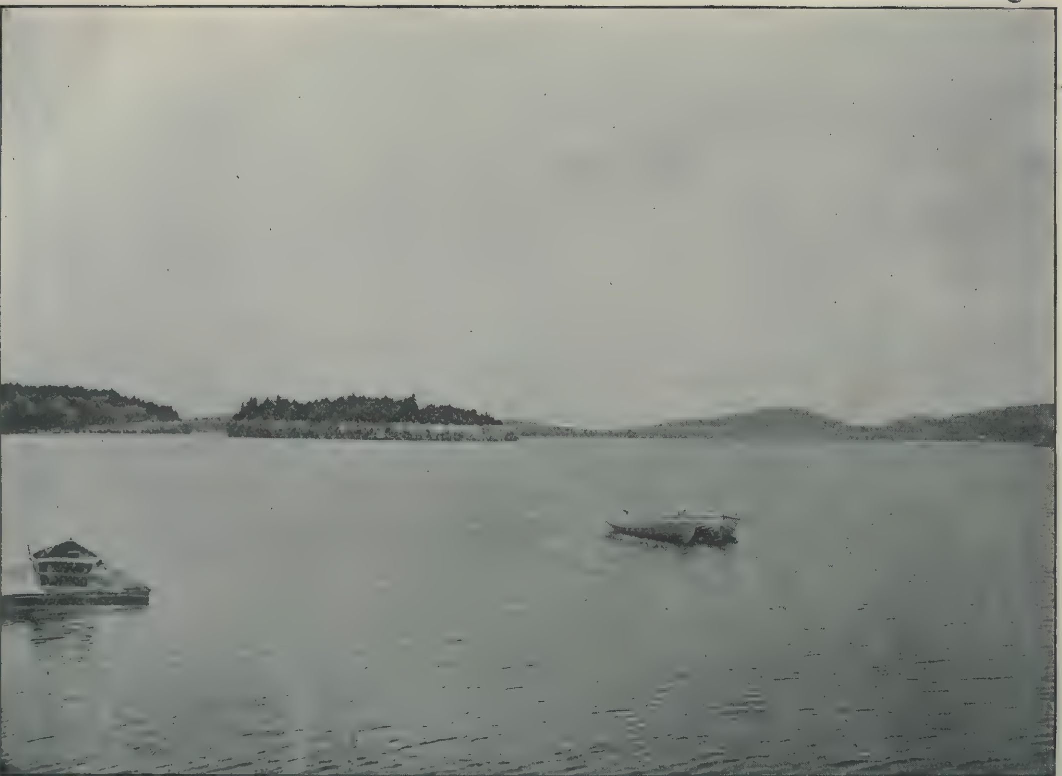
Un coin de verdure, qu'il est agréable de rencontrer après une randonnée de deux jours à travers les champs de blé



Elevateurs de grains.— Ouest Canadien



L'élevage dans l'Ouest Canadien



Un rendez-vous des "sportmen" dans l'Etat du Maine

L'agriculture



Tout se fait à la machine dans les grandes fermes canadiennes



Le labourage mécanique



Le Port de Montréal, appelé à devenir un des plus importants du globe



Le Parlement du Canada, Ottawa, se trouve actuellement le point de mire du "British Empire"

PIECE A DIRE

Le jour de Madame

C'est le vendredi : madame est chez elle,
Madame reçoit cet après-midi ;
Du salon voisin m'arrive, assourdi,
Un bruit continu de vague crécelle...
C'est le vendredi : madame est chez elle.

Elles sont là cinq, six et souvent plus,
Jacassant ainsi qu'oiselets en cage...
Gentils gloussements, joli verbiage,
Compliments sucrés, propos superflus...
Elles sont là cinq, six et souvent plus.

Ce bruit continu me vrille l'oreille :
Je veux travailler, je veux lire ; en vain !
Crécelle, ai-je dit ? Non, plutôt lointain
Et très irritant murmure d'abeille...
Ce bruit continu me vrille l'oreille.

Un moment, voici qu'à toutes ces voix
Se joint une voix plus mâle, plus grave :
C'est un visiteur—cet homme est un brave !—
Qui mêle un trombone à tous ces hautbois
En joignant sa voix à toutes ces voix.

D'abord je l'entends, ferme et masculine...
Mais, à l'unisson, le sexe opposé
Reprend le dessus ; et, vite écrasé,
L'humble visiteur renonce, s'incline...
Et je n'entends plus la voix masculine !

Et puis tout à coup, sans raison, pour rien,
—Il leur faut si peu pour être amusées !—
Un rire enfantin, partant en fusées,
Naît, grandit et meurt, sans qu'on sache bien
Quelle en est la cause... ou si c'est pour rien.

Voici maintenant—ô joie ! un silence...
Non !... Une arrivée, ou bien un départ :
" Bonjour... Au revoir !" Alors sans retard,
L'éternel babil reprend, recommence...
Il faut rattrapper le petit silence !

Et les langues vont, les langues toujours
Vont, vont, vont... Et l'eau bouillonne et chantonne
Dans le samovar son chant monotone...
Le thé ! vain prétexte à ces vains discours !...
Et les langues vont, vont, vont, vont toujours.

L'heure cependant vient—l'heure bénie !—
Où le bruit des voix cesse peu à peu...
Trois... puis deux... puis rien... Serait-ce, ô mon Dieu !
Le dernier soupir de la symphonie ?
Toucherai-je enfin à l'heure bénie ?

Soudain : " Quel plaisir de vous trouver là,
" Si tard !... Je craignais... Sept heures passées...
" Chère, excusez-moi... Des courses pressées.
" Un petit quart-d'heure, et je pars... voilà !"
Huit heures sonnant, elle est encore là !. .

Tous les vendredis, madame est chez elle,
Madame reçoit chaque vendredi ;
Chaque vendredi m'arrive, assourdi,
A travers le mur, ce bruit de crécelle...
C'est le vendredi : Madame est chez elle !

Jacques NORMAND.

La Revue des Revues

M. Fortunat Strowski et André Powianski. — Un portrait de Bouddha par Madame la comtesse Mathieu de Noailles. — M. Louis Gillet. — Les vers nouveaux de M. Henri de Régnier. — M. Emile Faguet à la Société des Conférences. — M. Gabriel Hanotaux et " La France Vivante."

Connaissez-vous André Powianski ? Non, peut-être non. Ni moi non plus, il y a deux mois. Une foule de français l'ignorent. Et pourtant, c'est un homme extraordinaire, une sorte de Messie qui a joué un rôle considérable au dix-neuvième siècle. Nous nous entretiendrons de lui. Mais comme le premier devoir de celui qui tient la rubrique d'une *Revue des Revues* est de s'effacer le plus possible derrière les auteurs cités, nous n'avons aucune peine à nous soumettre à cette coutume traditionnelle. Nous laisserons parler M. Fortunat Strowski qui nous fera connaître le héros polonais. Il le connaît bien ainsi que tous les grands hommes qui ont illustré sa race et ajouté au capital intellectuel et moral de l'humanité.

Ecoutons-le. Qu'est-ce que André Powianski ? " Il était né " en Lithuanie le 1er janvier 1799, près de Vilna ; il appartenait " à une famille noble de fortune moyenne. Il avait fait des " études sérieuses, quoique jusqu'à l'âge de 12 ans, il y eut senti " beaucoup de difficultés, ne pouvant pas et ne devant jamais " pouvoir lire un livre jusqu'au bout..... Il comprenait tout ; " et depuis lors toute les choses humaines lui parurent avoir " une clarté merveilleuse (car il s'unissait avec le monde supé- " rieur sur la voie qui a été tracée par Jésus-Christ,)" quand il les abordait par la " voie intuitive supérieure " et à la lumière du sentiment religieux. Il fut conseiller de justice à la Cour Suprême de Vilna. Un jour, dans un village pauvre,

il s'exerça à l'action sociale. " Il trouva un paysan qui, après " le travail de la corvée, se mourait de fatigue, de froid et de " misère. Un réformateur social eut immédiatement songé à " modifier la loi ou l'organisation de ce travail de corvée ; " Powianski, au contraire, fit appel à une action plus haute. " Il commença par guérir l'âme des paysans de ce village, par " leur inspirer une foi, une humilité, une résignation toutes " chrétiennes. C'est seulement à la suite de cette conversion " des cœurs et par le mouvement naturel des choses que les " habitudes, les lois, les rapports des paysans avec les nobles " et toute la situation matérielle de ces pauvres gens se trou-" vèrent transformés."

A quarante ans, il va à Paris, et vêtu d'une façon bizarre, (redingote boutonnée jusqu'au cou, et les yeux couverts de grandes lunettes rondes) il se présente chez Adam Mickiewicz, l'auteur célèbre du *Livre des Pèlerins Polonais* et qui, alors, donnait des cours au Collège de France. La femme de ce poète-conférencier était devenue folle ; il raconta ses malheurs à Powianski qui lui dit d'aller à la maison de santé et là, de prononcer quelques paroles et qu'il la ramènerait guérie.

Et c'est ce qui arriva.

Le 27 septembre 1841, à une messe qu'il fit chanté à Notre-Dame, Powianski, entouré de polonais et de tous ses disciples, après avoir communié, adressa la parole à ses auditeurs. Il leur parla en un style biblique, et il leur annonça qu'il était un envoyé de Dieu. " Je viens vous annoncer l'époque chrétienne " supérieure qui se fait aujourd'hui dans le monde, et l'œu-" vre de Dieu qui introduit l'homme dans cette époque. Ap-" pelé a servir l'homme dans cette époque supérieure, dans la " foi du christianisme vivant, se pratiquant sur tous les chants " de la vie de l'homme, je m'efforcerai de représenter le chris-" tianisme dans son accomplissement en action dans ma vie. " En vous servant, je ne désirerai rien que votre union frater-" nelle dans l'amour et l'accomplissement de la volonté de " Dieu qui est le même pour tous... Puisse le fil de mes jours " être tranché plutôt que je laisse s'introduire dans ma con-" duite quoi que ce soit d'impur et de contraire à ce que j'an-

" nonce. En terminant, je vous promets que ce que je vous
" ai annoncé aujourd'hui de manière très générale, je tâcherai
" de vous l'éclaircir par la suite dans les services que je vous
" offre. J'ajoute seulement pour votre consolation, frères
" compatriotes, que dans l'œuvre de Dieu est contenu tout le
" grand avenir de la Pologne, car notre nation qui, pendant
" des siècles, a fidèlement couservé le christianisme dans son
" âme, est appelée aujourd'hui, par l'œuvre de Dieu, à mani-
" fester le christianisme dans sa vie privée et dans sa vie pu-
" blique, a devenir ainsi, dans cette époque supérieure, une
" nation serviteur de Dieu, présentant au monde le modèle de
" la vie chrétienne. Cette vocation nous est commune avec
" d'autres nations, mais la Pologne, partie imminente de la
" race slave, qui a conservé dans son âme plus purement et
" plus ardemment que d'autres le trésor du feu de Jésus-
" Christ, le trésor de l'amour, du sentiment, la Pologne est la
" pierre fondamentale éminente pour l'œuvre de Dieu qui se
" lève, œuvre du salut du monde."

Ce mystique eut de nombreux adeptes et son action dévorante, pleine de mystère, se manifestait de cent manières différentes. Il écrivait, il parlait en maître, en prêcheur des nations. " Ajoutons enfin que peut-être, il y avait en lui, outre
" l'ascendant du génie et de l'éloquence, cette mystérieuse
" faculté physique dont nous ne connaissons ni la nature ni la
" source, et qui permet à certains hommes d'exercer un pou-
" voir fascinant sur leurs semblables."

Mais enfin, dirai-vous, cet André Powianski a-t-il une doctrine? Non. Un mot de Mickiewicz résume son action: "Il est parole." Ce n'est pas un philosophe.

M. Strowski dit encore: "Point de métaphysique dans le Powianisme ; tout au plus relève-t-on une croyance non approfondie à la métempsychose, à l'existence des esprits, à des communications directes de l'homme avec Dieu, curieux et superficiel mélange des doctrines de Hégel avcc celles de Pythagore... Selon le Powianisme. chaque homme a une destinée a remplir, une épreuve à subir et, après la mort, l'épreuve recommence et il le faut jusqu'à l'acquisition de la

pureté suprême.'' La doctrine du Maître se trouve enfermée dans un livre intitulé le *Banquet*.

'' Mais, à défaut d'une véritable doctrine, il y a dans l'en-
'' seignement de Powianski une pensée constante, une pensée
'' essentielle, qui est beaucoup moins inaccessible à nos in-
'' vestigations et beaucoup moins éloignée de notre mentalité :
'' presque du quiétisme. Pour Powianski, en effet, le devoir
'' de l'homme est le *sacrifice*. Et par là, il ne faut pas enten-
'' dre l'ascétisme et l'immolation de soi ; au contraire, dans un
'' tel *sacrifice*, l'homme ne renonce à aucune de ses facultés et
'' puissances ; il ne renonce qu'à en profiter pour elles et pour
'' soi-même dans des vues égoïstes ; il les soumet toutes à
'' Dieu ; un sentiment central et absolu d'obéissance à Dieu et
'' d'amour de Dieu, absorbant tout, sans rien détruire, c'est le
sacrifice... Et puis, chaque homme individuellement doit réaliser dans tous ses membres, par tous ses sens, par tous ses actes, le sacrifice déjà fait au fond du cœur. Et ce sacrifice étendu à la vie extérieure des individus ne s'arrêtera pas là. Voici l'*œuvre chrétiennc nouvelle*, qui consistera à faire rayonner le sacrifice dans la vie même des nations,''

Voilà le Powianisme.

La Revue de Paris publie un magnifique article de Madame la Comtesse Mathieu de Noailles. Il est temps que l'on sache que c'est l'un des grands poètes de France, d'Europe et de tous les temps. Lisons ensemble ce portrait pittoresque de Bouddha.

***

Le Bouddha et Madame de Noailles.

'' J'écoute le silence indéfini des temple d'Angkor et d'Ana-
'' dapoura, où dans la forêt de piliers le Bouddha de granit
'' veille au fond de l'ombre mystérieuse : ses genoux pliés sont
'' glissants comme les queues des sirènes, et son pied, dans sa
'' main, repose avec la nonchalance et l'abandon délicat d'un
'' pigeon assoupi. Dans ce sommeil du corps tout l'être est
'' opaque, rond, engourdi ; une tige de lotus ou de nénuphar
'' s'enroule autour du bras, fleurit contre l'oreille, chante
'' son mystère à ce visage calme et pensif.

" Le Bouddha sourit : rire secret, sagace, sensuel. Au bord " des joues, ces deux plis d'un rire éternel, comme une pa- " renthèse qui s'ouvre et se referme, contiennent la connais- " sance du monde. Et le Bouddha, que je voyais à l'ombre de " son temple de pierre, un matin de printemps, dans le musée " du Trocadéro, alors que le soleil, par le vitrage teinté répan- " dait dans la salle la lumière bleuâtre des matins exotiques— " le Bouddha me disait : Chère mortelle, mets ton front " contre ma poitrine. Entends-tu comme elles poussent en " moi leurs ramures, les forêts de l'Inde aux feuilles innom- " brables, dont tu ne peux avoir l'idée que si tu imagines les " marronniers de France combattant d'autres marronniers, les " chevauchant, les dévorant et portant jusqu'aux nues leurs " toits de feuillage ?

Ecoute encore dans mon cœur : " Du phalène délicat au " noble éléphant, lourd comme la montagne et bleu comme " les sombres nuits, ce ne sont que tortures et que soupirs..."

J'ai dû abréger ; j'ai dû ne pas citer le début.

Mais le tout est baigné d'une merveilleuse poésie. Cette admirable femme transforme en or pur tout ce qu'elle touche.



Il n'est pas trop tard pour parler du beau livre de M. Louis Gillet : " Histoire artistique des ordres mendiants," Laurens, éditeur. Les frères Tharaud ont consacré un article remarquable à M. Gillet qu'ils ont intitulé : "Le Pathétique des Mendiants." Ils écrivent : " C'est un de ces livres d'une érudition vaste et sûre et de la plus belle imagination que vient de publier M. Louis Gillet. Son " Histoire artistique des ordres mendiants" est une magnifique étude d'historien et d'artiste, où la science ne fait que servir le sentiment et où le scrupule le plus sévère ne vient jamais paralyser l'intelligence et la poésie. Je ne sais quel accueil les professeurs feront à ce volume, mais le grand public devrait lui réserver le succès que connut, en d'autres temps, le livre fameux d'Ozanam sur les Poètes franciscains, ce livre qui enchantait Renan à sa sortie du séminaire et qui ouvrit des horizons nouveaux à la piété et à la sensibilité romantiques."

Suit une analyse du livre au cours de laquelle, les frères Tharaud citent M. Gillet qui nous expose la théorie de l'amour, si je puis dire, des ordres mendiants, de leur soif de souffrir en Dieu et pour Dieu : " Ce monde est une énigme, une cruelle impasse, une basse-fosse d'ambition, d'égoïsme, de cupidités, où les passions s'entre-heurtent, où les plus forts piétinent et écrasent les faibles ; seule l'expiation librement acceptée, la souffrance volontaire, contient le mot du problème et la clef de la délivrance. L'erreur, c'est le désir de primer, de jouir, c'est la concupiscence du luxe et de la chair, l'orgueil diabolique de la vie : nulle issue au monde, que de renoncer au monde, de ruiner la vieille et mauvaise illusion et, à la place de l'antique idole exorcisée, de diviniser la douleur."

Vous entendez la clameur pessimiste : elle n'est pas d'hier. Qui la répandait au temps des moines mendiants ? les sectes protestantes. C'est pourquoi saint François va leur faire la guerre. En quelques phrases M. Gillet résume son action bienfaisante : " Il ne livre nulle bataille. Il ne raisonne pas, il oublie la mêlée et le heurt des doctrines : il ne voit que des hommes qui avaient faim de Dieu. Il ne cherche pas à détruire le dualisme funèbre, le clair-obscur farouche du cauchemar albigeois : mais par la naïveté et la tendresse de son cœur, par son sentiment délicieux et poétique des choses, il retrouve la simplicité adorable du plan divin, l'unité de la vie. Il voit que l'univers est une œuvre d'amour."

Les frères Tharaud terminent ainsi leur étude de l'œuvre de M. Gillet : ".....livre plein de jeunesse et de vie, qui ne pouvait être écrit que par un artiste familier avec les grandes œuvres de l'art, un érudit au courant de tous les travaux modernes, un pèlerin qui connaît sur le bout du doigt son Europe, et surtout un homme qui communique non pas seulement par la pensée, mais par la foi avec le mouvement d'âme qu'il a entrepris de décrire, car cette *Histoire artistique des ordres mendiants* n'est rien moins qu'une histoire de la sensibilité et de l'imagination dans les trois siècles du Moyen-âge les plus riches, les plus passionnés — ceux d'où la Renaissance est sortie."

Des vers nouveaux de M. Henri de Régnier que publie *La Revue de Paris* : A Théophile Gautier.

" Je pense à vous, ce soir, Gautier ! Venise est telle
" Que vous la décriviez d'une plume fidèle
" En ce livre parfait que signa votre main.
" Vous avez contemplé de votre œil souverain
" Où, des choses, l'aspect à tout jamais s'imprime
" Le spectacle mouvant de la Séressime...
" Nul n'a dit, mieux que vous, d'un style toujours sûr,
" Son fier Lion, dressant son aile vers l'azur,
" Sur le Môle, près de Saint-Marc aux cinq coupoles,
" Sa Zecca, son Palais ducal et ses gondoles
" Qui croisent leur sillage en fuite sur les eaux
" Et dont la forme aiguë est celle des fuseaux
" Et qui semblent tisser, sur toute la lagune,
" Une étoffe couleur de soleil ou de lune.
" Tout cela, vous l'avez fait revivre, ô Gautier,
" Paroisse par paroisse et quartier par quartier ;
" Vous avez célébré le rio qui miroite
" Et l'obscure " carte " et la " calle " étroite ;
" Vous avez dit le pas que redouble l'écho
" Lorsque l'on passe sous le " sotto portico."
" Le haut mur écaillé, peint d'ocre ou de cinabre,
" Tel pont courbe et ses quatre obélisques de marbre
" Où quelque mascaron, une herbe entre les dents,
" Rit entre deux Dauphins liés à deux tridents.

" Avec vous, nous sommes entrés dans chaque église
" De San Zobenigo jusque à Sant Alvise ;
" Que leur nom fût baroque, éclatant ou joli,
" Toutes, Saut Aponal ou les Miracoli,
" Vous les avez, avec amour, si bien décrites,
" Les glorieuses, les charmantes, les petites,
" Peintes par Pintoret, peintes par Tiepolo,
" Les Frari, San Stae ou San Zainpolo
" Celle où dort Vénitien, çelle où dort Véronèse,
" Qu'en chacune notre œil dès la porte est à l'aise
" Et que nous y cherchons, de la voûte au pavé,
" Le détail devant qui votre esprit a rêvé,
" Que votre goût distingue et cite avec éloge,
" Tel somptueux tombeau de prélat ou de Doge,
" Dont l'antique palais, portant toujours leur nom,
" Est encore debout, de la base au merlon,
" Et montre fièrement, vétuste et magnifique,
" Sa façade de marbre et sa porte héraldique
" Que timbre encor, vainqueur du temps qui l'a terni
" Le " stemma " d'un Corner ou d'un Pontarini ! "

" C'est ainsi qu'avec toi, depuis plusieurs semaines,
" A travers le dédale où sans fin tu m'entraînes,
" Paroisse par paroisse et quartier par quartier,
" J'ai revu toute ta Venise, o cher Gautier !
" Ton livre maintenant chante dans ma mémoire.
" Je ne consulte plus sa page blanche et noire
" Car je n'ai plus besoin de l'ouvrir et, fermé,
" J'en sais chaque chapitre et tout passage aimé.
" Il est devant mes yeux, vivant dans la lumière
" Qui moire l'eau et colore la pierre,
" Empourprant quelque rose au faîte d'un vieux mur
" Et, selon que s'éclaire ou se fonce l'azur
" Fait du ciel de Venise, avec l'heure changeante,
" Un songe tour à tour qui se dore ou s'argente. "
....

*
* *

M. Emile Fagnet, dans une série de conférences de huit leçons, nous a parlé de Lafontaine. Il l'a fait avec sa science habituelle, son sens très fin des choses littéraires, une souplesse merveilleuse qui triomphe de toutes les questions.

Les deux dernières conférences auxquelles il nous a été donné d'assister, furent un véritable régal littéraire. Il y avait de l'ironie, des paradoxes charmants, des mots vifs qui jetaient des lueurs neuves sur des problèmes que l'on essaye de compliquer a dessein, mais qui demeurent clairs si on les veut approcher sans opinions préconçues. M. Faguet était digne de comprendre Lafontaine et de nous conquérir entièrement à l'admiration du grand poète des contes.

L'activité de l'admirable critique ne se ralentit pas. C'est ainsi, qu'après cinq volumes sur Rousseau, il publie, chez Hachette, un Balzac sur lequel nous reviendrons quand il nous aura été possible de le lire.

*
* *

L'Amérique et le Canada ne sont pas près de devenir des sujets épuisés. La grande république américaine, parce qu'elle est un pays de liberté complète, de production intense, où des revues rivalisent en beauté et en profondeur avec les meilleures publications européennes, pour mille autres raisons

aussi, attirent la curiosité des penseurs et des lettrés. On sent bien qu'elle représente l'avenir et qu'elle est en train d'enfanter une civilisation qui étonnera le monde.

Le Canada a sa part de curiosité. Le bon livre de M. Arnould qui n'était qu'un recueil d'articles parus dans le *Correspondant* et la *Revue des Deux-Mondes* et qui, pour cela, fut un livre incomplet, offrit à l'attention des français quelques-unes des questions les plus passionnantes du Canada. Vint le *Nord-Sud* de M. Bazin. Enfin, M. Gabriel Hanotaux, à la librairie Hachette, publie un autre livre sur le même sujet. Cette fois-ci, il sera question de toute l'Amérique, du voyage triomphal des délégués de France-Amérique aux Etats-Unis et en terre canadienne.

La première partie traite des rapports de la France et des Etats-Unis, des liens de parenté morale et politique qui doivent exister entre les deux peuples, mais qui, de fait, ne semblent pas apparents. Il y a l'article paru dans la *Revue des Deux-Mondes* : " La leçon du Canada." Nous n'appuierons pas sur ce sujet-là. Il y a toujours quelque impudeur pour un étranger, à se mêler des questions politiques et religieuses de la France. Nous ne sommes pas de ceux qui peuvent régler en deux phrases une situation aussi difficile, aussi inextricable que celle de la France en face de l'Europe. Nous constatons que les Français ne savent pas comment en sortir et que les Canadiens, quelqu'ils soient, s'aventurant à se prononcer sur ce grave sujet, réussissent à bafouiller.

La deuxième partie du livre de M. Hanotaux renferme la relation du voyage en Amérique et au Canada. Vous y pouvez lire les discours de la délégation française, les fêtes du retour et la dernière allocution de M. Gabriel Hanotaux au banquet que *France-Amérique* organisa en l'honneur de Sir Lomer Gouin, premier ministre de la Province de Québec.

L'auteur de la *France Vivante* écrit, au début de son livre : " Le présent volume est un livre d'action. Son objet est concret et précis : développer les relations entre la France et

l'Amérique. C'est précisément le but que s'est proposé le comité France-Amérique : le même esprit anime les deux œuvres.''

Saint-Jacques.

P. S.—Reprise triomphale de *Cyrano de Bergerac* de M. Edmond Rostand, à la Porte Saint-Martin. Depuis une semaine, on refuse des centaines de personnes. Voilà de quoi consoler M. Edmond Rostand des envieux qui cherchent à le détruire.

———:o:———

Petite et grande Patrie

Lorsque la vie vous aura, pour un temps plus ou moins long, arrachés les uns ou les autres à cette ville où vous aurez grandi, vous retrouverez ici, en y revenant, l'image de vos premières années, et mille choses, qui vous sont aujourd'hui presque indifférentes, prendront à vos yeux une beauté nouvelle... Il ne faudra jamais vous défendre, mes amis, contre la séduction de ces retours en arrière. Plus vous vous y abandonnerez, mieux vous apprécierez la force des liens qui vous attachent à la terre où nous sommes nés; et l'amour de cette petite patrie qui s'appelle notre ville, notre canton, notre département, entretiendra en vous, l'amour de la grande patrie qui s'appelle la France.

Se souvenir, c'est relier le passé à l'avenir, c'est maintenir les traditions, c'est donner aux existences, à celles des peuples comme des individus, leur suite, leur teneur et leur unité. La grandeur des nations se mesure à la résistance de leurs souvenirs.

Vous entendrez certainement les gens qui vous diront que toutes les nations sont sœurs et qu'il ne saurait plus y avoir d'autre patrie que l'humanité. Mais avant d'ambitionner le titre un peu lourd de citoyens du monde, vous tiendrez à honneur d'être des citoyens français. Le plus sûr moyen de bien servir l'humanité est encore de bien servir cette partie de l'humanité qui vous touche de plus près, celle que nous connaissons le mieux, celle qui nous a faits ce que nous sommes.

La prospérité de la France est indispensable à l'harmonie universelle, au progrès, à l'évolution naturelle des hommes et des choses. Tout ce qui amoindrirait la gloire de notre pays ou en affaiblirait la puissance aurait le plus dangereux, le plus funeste contre-coup dans les régions les plus lointaines du monde civilisé. Vous ne vous laisserez donc détourner de vos devoirs de patriotes par aucun de ces sophismes où l'on dissimule, sous les nuages d'une philosophie cosmopolite, les plus méprisables capitulations.

Ce n'est pas d'ailleurs sous le ciel de Lorraine que pourraient germer et fleurir les doctrines vénéneuses des internationalistes. Elles se dessécheraient vite dans l'air pur et sain que nous respirons et seraient emportées loin d'ici par les souffles qui nous viennent des provinces perdues. Je n'ai pas la prétention de dire que nous soyons, dans la Meuse, de meilleurs Français que nos compatriotes du Nord, de l'Ouest ou du Midi.

Ce qui fait de la France le type le plus achevé de la nation moderne, c'est qu'elle n'a vraiment qu'une âme, c'est qu'elle se sent partout une et indivisible, que, d'une extrémité à l'autre de son territoire, tous les cœurs battent à l'unisson, et que, de la multiplicité des consciences individuelles qui la composent, se dégage victorieusement une conscience supérieure et collective.

Mais notre patriotisme, sans être plus sincère ni plus vrai que celui des autres Français, est peut-être mieux renseigné, plus éveillé et plus sensible aussi. Nous n'avons hélas à faire aucun effort de mémoire pour nous rappeler les épreuves du passé. Elles ont laissé dans nos yeux des traces sanglantes qui ne se sont pas effacées. On peut dire que chaque jour qui se lève, chaque heure qui sonne, chaque soir qui tombe renouvelle pour nous la cruelle et vivante leçon de l'histoire.

Autrefois, au Moyen-Age, à l'époque la plus troublée de la féodalité, il y avait aussi, sur les limites des royaumes et des empires, des seigneuries qui avaient le redoutable privilège d'être exposées à toutes les invasions et de servir, en quelque sorte, de champ de bataille périodique. On les appelait des marches. Elles étaient ordinairement habitees par des populations vaillantes, accoutumées à toutes les alertes, et aguerries contre tous les périls. Nous demeurons, nous, la marche de la France.

Puisse l'avenir tenir en réserve pour vous, jeunes gens, la destinée sereine des braves et loyaux serviteurs du pays ; —pour vous, jeunes filles, le bonheur simple et sûr des affections familiales ;—pour la France que vous aimerez, l'effacement des affronts inoubliables et la réparation des injustices imméritées. **Raymond Poincaré.**

La psychologie du milliardaire [1]

Pierpont-Morgan, le milliardaire américaiu, roi de l'acier et du charbon, vient de mourir. C'était, comme ses compatriotes se plaisaient à le proclamer avec une fierté où se mêlait une sorte de tendresse, l'homme le plus riche du monde. Et il est mort de faim ! Quel sujet de méditation pour le philosophe ; quel modif d'édification pour le chrétien !

Dans la page magnifique que l'on va lire, notre illustre collaborateur, M. Paul Bourget, nous dit ce qu'est, au vrai, la trépidante existence de ces gigantesques manieurs de dollars, et combien peu enviable, au fond, est leur sort.

Le réalisme le plus humble, le plus asservi à la minutieuse observation des faits, et en même temps une audace d'imagination qui ne recule jamais, qui greffe les projets sur les projets, qui enfle sans cesse des entreprises déjà énormes, qui s'exalte en combinaisons de plus en plus en plus colossales ;—l'individualisme le plus âpre, le plus implacable, celui d'une bête de proie de haute espèce qui va, dévorant toute vie autour d'elle, ou, si l'on veut, la violence d'action d'un fleuve qui déborde, absorbant toutes les eaux, noyant toutes les terres, roulant à travers un pays ravagé son flot insatiable, et en même temps une générosité qui ne compte pas, une magnanimité de passion civique qui prodigue les millions pour des œuvres désintéressées, qui se répand en infatigables sacrifices pour la patrie commune ;—un plébéianisme tout récent d'origine, une modestie, une bassesse souvent de naissance, de famille, d'éducation, que n'a pu, semble-t-il, améliorer un labeur tout professionnel, et en même temps des magnificences et des somptuosités de grands seigneurs, le goût des arts, la large entente d'un luxe intelligent, une naturelle aisance dans le maniement de ces formidables richesses acquises d'hier,—tels sont les traits contradictoires que l'analyse, même superficielle, découvre dans cette complexe figure de l'homme d'affaires Américain. Rien qu'à les noter dans ce bref résumé je

---

[1] La Revue Française politique et littéraire, 17, rue Cassette, Paris.

crois apercevoir que ces traits sont aussi ceux de la race tout entière, et, par-dessous le potentat qui règne en maître dans son chemin de fer, dans sa manufacture, dans son journal, dans sa mine, je reconnais le colon primitif avec ses linéaments moraux que la fortune n'a pu changer. Il est venu, ce colon, voici cent ans, voici cinquante ans, s'établir sur cette terre neuve encore, et il a dû y lutter de la lutte la plus directe, la moins adoucie de conventions sociales, lutter contre les gens, lutter contre la nature, lutter contre lui-même. Sa chair se rebellait contre les âpretés des premières années. La prairie était hostile. Les voisins étaient durs, dangereux, sans merci. La nécessité d'agir a forcé l'homme à observer, à ne se faire d'idées que précises et nettes. C'est une éducatrice qui, par tous pays, guérit des phrases et des formules, des préjugés et de l'à-peu-près... Voilà pour le réalisme.—Mais cette lutte du colon avait devant elle toutes les possibilités. Des expatriements de cette sorte ne s'expliquent pas sans une de ces folies d'espérance comme les désespérés en retrouvent en eux aux minutes suprêmes, alors que l'âme se retourne tout entière sous une secousse qui n'y laisse rien du passé. Sitôt arrivé ici, tout contribuait à exalter encore cette fièvre d'espérance chez l'exilé : la terre incroyablement fertile, le mystère des mines d'or et d'argent toujours à découvrir, la prairie follement giboyeuse, les forêts inépuisables, et l'exemple quotidien de gigantesques fortunes improvisées en quelques années... Voilà pour l'imagination.—Cependant l'afflux des émigrants continuait si nombreux, la concurrence vitale se faisait si violente dans cette cohue d'aventuriers, tous hommes de misère et d'énergie, la justice s'accomplissait d'une façon si sommaire qu'il fallut bien avoir recours au *Faustrecht*, à ce "droit du poing" qui fut le principe de l'ordre dans le moyen-âge allemand. Le lynchage en est un dernier reste.'. Voilà pour l'individualisme.—D'autre part, ces mêmes colons trouvaient du moins, dans cette dure existence, un renouveau de leur personnalité. Ils se refaisaient une destinée sans passé, et ils éprouvaient pour la libre terre qui leur avait permis ce recommencement une gratitude passionnée. C'est l'origine du patriotisme Américain, si différent du nôtre. La tradition n'y

entre pas, puisque ces gens ont leur tradition ailleurs. Ce qu'ils aiment de cette nouvelle patrie, c'est justement qu'elle est nouvelle. Ils la créent, eux, cette tradition. Ils sont des ancêtres et ils le savent... Voilà pour l'exaltation du civisme. —Enfin ces colons étaient tous des plébéiens, ou force leur était de le redevenir, puisqu'ils devaient travailler de leurs mains. Seulement, la vaste étendue de leurs domaines, le fait de ne dépendre de personne, la joie d'être les maîtres et seigneurs d'une terre défrichée par eux-mêmes, la conscience d'une virilité régénérée, l'habitude d'une initiative sans contrôle, tout se réunissait pour hausser en eux cet orgueil que le moindre Américain né dans le pays manifeste naturellement.—Regardez-y bien, l'homme d'affaires n'est pas autre chose que ce colon simplifié, développé, agrandi. Jamais la loi de l'hérédité ne fut plus visible qu'ici, dans cette transposition, sublimée si l'on peut dire. Tout l'âme du pionnier des premiers jours réapparaît dans les entreprises et les fantaisies des millionnaires, et comme cette même âme continue de s'agiter dans l'Américain pauvre qui n'a pas vaincu le sort, une ressemblance morale s'établit entre les plus malheureux et les plus comblés, ressemblance intime et profonde dont est faite la véritable cohésion de ce pays.

Le trait particulier que les hommes d'affaires manifestent—trait si caractéristique qu'il en est national—c'est l'usage unique et constant, un usage, poussé jusqu'à l'abus, d'une seule des puissances humaines : la volonté. Visiblement, elle est ici la pièce centrale du rouage, et toutes les autres lui sont subordonnées. Si vous regardez quelques-uns de ces grands hommes d'affaires, après avoir étudié de près leur œuvre, vous découvrez bien vite que même l'appareil physiologique, d'ordinaire très robuste, est tout entier tendu dans ce sens. Qu'ils aient trente ans, qu'ils en aient quarante, qu'ils en aient cinquante, ils ont pour idéal unique le *hard work*, ce travail intense, qu'ils réclament de leurs employés aussi bien que d'eux-mêmes. On m'affiirme qu'il faut des mois pour dresser les ouvriers Anglais, et ce sont les plus durs d'Europe, à l'énergie de besogne habituelle aux ateliers américains. Le patron, cependant est lui-même à son bureau dès les toutes premières

heures du jour, pour n'en sortir qu'aux toutes dernières. Le plus souvent il n'a eu pour se restaurer, durant cette longue séance, que deux sandwiches et six huîtres apportées d'un bar voisin. Après des années de ce labeur, sa constitution, si dure soit-elle, se trouve profondément atteinte. Il doit s'arrêter. Le genre de repos que lui prescrivent les médecins suffit à mesurer la nature et l'intensité de sa lassitude. Il lui faut des six mois de voyage, presque toujours sur mer, afin d'assurer à sa machine surmenée, brisée aux trois quarts, un peu de réparation. Ceux qui résistent portent la trace d'énormes fatigues supportées avec un énorme tempérament. Ce sont des géants au torse carré, alourdis par d'innombrables séances à leur *office*, avec des faces grises où se lit comme une vieillesse du sang. L'expression de ces visages révèle une intelligence si constamment absorbée qu'elle ne pourra plus jamais se distraire. Vous vous expliquez, en causant avec eux, pourquoi les journaux annoncent sans cesse quelque mort subite d'un millionnaire, survenue dans un bureau, dans une cabine de bateau, dans un compartiment de chemin de fer. Les mots *heart disease,—maladie du cœur*, accompagnent d'ordinaire la funèbre nouvelle d'un commentaire qui vous fait deviner un organisme usé jusque dans son fond par la continuité ininterrompue de la dépense nerveuse. Ces manieurs de dollars sont en définitive des héros modernes et chez qui la force d'attaque et de résistance est analogue, sous des formes bien différentes, à la force d'attaque et de résistance d'un grognard de l'empereur. Ils en meurent après en avoir vécu, et après avoir vécu de cela seulement. C'est la grandeur et c'est la force de cette civilisation : la vie intellectuelle y est à l'arrière-plan, à l'arrière-plan la vie sentimentale, à l'arrière-plan la vie religieuse. La vie volontaire y consomme toute la sève de l'individu. Cette vie volontaire semble parfois, tant elle est hypertrophiée, exaspérée, jouer à vide et sans but. C'est le défaut aussi de toute cette société. On sent à des milliers de signes que les Américains se sont trop passés du temps, et que, par une loi mystérieuse, ils ne font rien non plus qui doive durer. Le colossal de ces villes babéliques va être remplacé par un autre. On en a la vision anticipée. Ces machines vont céder la place

à d'autres machines, plus simples ou plus compliquées. Dans dix ans, ces hôtels perforés de mille tuyaux, éclairés à l'électricité, sillonnés d'eau chaude et d'eau froide, parcourus incessamment par des ascenseurs si rapides, meublés avec une extravagante magnificence, seront démodés, — *old fashioned.* D'autres les auront remplacés. Il en ira de même de toutes choses, depuis les machines à écrire jusqu'aux fortunes, et ainsi de suite, semble-t-il indéfiniment, à moins que cette Amérique des industriels et des spéculateurs ne doive passer elle-même, comme a passé l'Amérique des pionniers, et qu'à cette frénésie d'entreprise succède une civilisation où la pièce maîtresse soit, non plus la volonté consciente et calculatrice, mais l'instinct, mais l'habitude, mais la nature héritée et subie. Cette métamorphose suprême demeure, en tout cas bien éloignée. J'aime mieux les villes de la vieille Europe, mais j'admire davantage les gens d'affaires du Nouveau-Monde. L'œuvre faite chez eux à coups de volonté improvisatrice ne vaut pas l'œuvre élaborée chez nous par les siècles, mais les constructeurs actuels de ce pays-ci sont des échantillons d'une humanité plus vigoureuse.

Paul Bourget,
de l'Académie française.

———:o:———

Revue des faits et des oeuvres

Plus de garçons que de filles ?

Une opinion du Dr Fontenelle sur ce sujet épineux :

" Les savants ont fait maintes recherches pour connaître les raisons qui déterminent le sexe. Fille ou garçon? La science en tel domaine en est encore réduite aux hypothèses. Le travail que M. René Worms vient de publier sur la sexualité des naissances françaises éclaire d'un jour nouveau ce problème dont la solution, grâce à lui, nous apparaît comme prochaine.

" Si l'on examine les régistres de l'état civil et qu'on fasse le dépouillement des naissances depuis un siècle, on remarque que le nombre des garçons l'emporte de beaucoup sur celui des filles. Par contre, si l'on examine les recensements, on observe qu'il y a plus de femmes que d'hommes. D'où il faut logiquement conclure que le sexe masculin est davantage frappé par la mort que le sexe féminin. Cette vulnérabilité à la maladie apparaît surtout comme manifeste lorsqu'on constate la grande proportion d'enfants mâles frappés durant les premiers mois de leur vie. Cette proportion l'emporte de beaucoup sur la quantité de filles frappées à la même phase de leur existence.

" Tels sont les faits. Il s'agit de les interpréter. Les médecins savent et leurs études ont prouvé que la femme avait une plus grande résistance à la maladie. De là à conclure que l'épithète de sexe fort lui conviendrait mieux qu'à l'homme, il n'y a qu'un pas que les observations de M. Réné Worms nous incitent également à franchir. Et c'est dans cette supériorité physiologique de la femme que nous trouverons la solution du problème exposé plus haut.

" Les chiffres suivants souligneront davantage cette supériorité de l'organisme féminin. Voici, pour mille enfants nés vivants, le nombre de ceux qui sont morts avant d'avoir accompli leur première année :

Années	Garçons	Filles
1806-1810	200	173
1856-1860	192	165
1901-1905	151	126

" Si, d'autre part, on examine les tables de natalité, celles de mortalité et le pourcentage des enfants mâles pendant tout le cours du dix-neuvième siècle, on remarque que ces trois données différentes subissent toutes une baisse de même valeur. Cela ne peut s'expliquer que par l'évolution économique qui, en procurant aux hommes une vie plus facile, a fait baisser la mortalité et le nombre des naissances.

" Cette heureuse amélioration des conditions de vie économique a-t-elle influencé également la sexualité des enfants et faut-il s'en prendre à elle pour comprendre la diminution du nombre des enfants mâles ? M. Réné Worms le croit et il en donne comme preuve les différences qui existent entre les différents pays, entre les différentes régions d'un même pays et entre les mois d'une même année.

" Les pays pauvres donnent un pourcentage plus élevé de garçons et ce pourcentage augmeute dans les années de vie difficile. Dans un même pays, les régions les moins riches sont exposées à voir s'augmenter le nombre des enfants mâles. Enfin, on a remarqué que les mois de septembre et d'octobre étaient ceux où le plus de garçons venaient au monde, tandis que les mois de mai et de juin étaient ceux où il en naissait le moins. Pour M. Réné Worms cette constatation relève de ce fait que les naissances de septembre et d'octobre relèvent des mois de janvier et de février où l'organisme a davantage à lutter contre mille maux et parfois, contre des circonstances économiques difficiles. A organisme débilité ou intoxiqué, correspondraient donc les naissances d'enfants mâles.

" Enfin, le coefficient de masculinité s'élève encore lorsque l'écart est assez considérable entre l'âge du père et celui de la mère et lorsqu'une guerre ou un désastre ont augmenter les difficultés de l'existence.

" En conclusion, l'excès des garçons dans le tableau des naissances, tient sans doute à la nutrition défectueuse des parents et cet excès tendra de plus en plus à disparaître à mesure que s'amélioreront les conditions de vie et d'hygiène dont le progrès suit celui de la richesse publique.

L'enfant prodige !

Il est des mots d'enfant qui nous laissent rêveurs. Mais ceux de M. Maurice Rostand, à peine évadé du maillot, découvraient déjà une intelligence singulièrement éveillée.

Certain jour, l'auteur de *Cyrano* surprend, dans un coin de l'office, le tout-petit Rostand, la bouche embarbouillée de l'excellente confiture qu'il devait, plus tard, sacrifier au miel de l'Hymette, et promenant sur son père et les environs immédiats un regard vif, mais embarrassé.

Notre grand poète interroge brusquement :

—Que fais-tu donc ici ?

—Je me le demande comme vous, répondit l'enfant prédestiné.

M. Rostand fit un nez à consoler Cyrano lui-même.

Et le journal parisien qui rapporte cette anecdote ajoute :

" Et nous terminerons cette jolie anecdote par cette simple question : M. Maurice Rostand " se le demandait-il " déjà en vers ou en prose ? "

La germanisation de la France.

Il y a, paraît-il, 180,000 Allemands à Paris seulement. Aussi certains journaux français discutent-ils avec une certaine vivacité ce qu'ils appellent la lente germanisation de leur pays. Témoin cet article signé Paul de Mirecourt :

" Si je vais là-bas, dit une chanson populaire allemande, adieu pommes de terre et navets ! J'aurai un château, une voiture à quatre ! Quand nous serons à Paris, je mangerai

à crever sans qu'il m'en coûte un liard; je me rasssasierai de champagne et de truffes!"

Cette chanson, le maître d'école allemand l'apprend à ses élèves en ne manquant jamais d'opposer devant eux la "riche France" à la Grande Allemagne." Dans les sphères dirigeantes qui voient plus loin et qui pratiquent le pangermanisme à outrance, on dit ce que reproduisait, tout dernièrement, une revue berlinoise: "Il est indispensable d'assurer le domaine du commerce, de l'industrie et de l'émigration allemands: les voisins de l'est et de l'ouest n'ont-ils pas de vastes territoires mal peuplés qui s'offrent au trop plein de la population germanique? Nous avons besoin de place en Europe."

Ainsi s'explique l'invasion allemande qui depuis dix ans fait chaque jour des progrès considérables en France. Les Allemands ont besoin de place et c'est chez nous qu'ils viennent la prendre. Le malheur est que bénévolement nous nous serrons pour leur en faire.

Mais les Allemands choisirent la bonne place en terre française. Ce n'était ni à la Bretegne pauvre, ni à l'Auvergne, ni aux provinces de l'Est trop patriotes qu'ils allaient s'attaquer, mais à une de ces régions de France les plus riches et où l'on n'avait pas senti trente ans auparavant les atrocités de l'invasion prussienne. Ils choisirent la Côte d'Azur.

Un changement radical venait de s'opérer dans cette région. On s'était aperçu que les tuberculeux de tout âge, qui quinze ans auparavant venaient seuls au pays du soleil, y étaient boycottés par les habitants par crainte de la contagion. Les hôteliers qui les refusaient commençaient à voir une recrudescence de touristes étrangers. Les Anglais vinrent alors en masse sur la Côte d'Azur. Une richesse nouvelle s'offrait à ceux qui sauraient exploiter la beauté du pays pour y attirer les étrangers riches, aimant surtout les plaisirs.

Cette riche exploitation, que nous ne soupçonnions pas, les Allemands la découvrirent avant nous et, sans souci des rancunes possibles, fondèrent les premiers hôtels con-

fortables de la région. Leur succès fut bientôt considérable. Les hôtels allemands depuis quinze ans n'ont cessé de se multiplier d'Hyères à San-Remo. Ce ne fut du reste pas sans craintes qu'ils les fondèrent. Au début de leur invasion, les Allemands, quelque peu intimidés, se donnaient comme Suisses, Alsaciens ou Belges. En présence de notre inertie pour les combattré, ils avouèrent peu après leur véritable nationalité.

Ce résultat est déplorable pour la France, d'abord, parce qu'il a permis l'invasion de milliers d'Allemands sur la Côte d'Azur, ensuite parce que la présence des Teutons a indisposé les Anglais qui viennent de moins en moins à Nice, Cannes et Menton.

Malheureusement, la population française reste indifférente, ne se rendant pas compte du danger.

Les Anglais nous ont cependant donné un exemple dont nous devrions profiter.

Chez nous, les amis de l'Entente cordiale boycottent tous les hôtels allemands. En fuyant la Côte d'Azur pour se retirer à Pau ou à Biarritz qui sont devenus les rendez-vous de la colonie d'hivernage anglaise, ils ont montré aux Français du littoral méditerranéen tout le tort qu'ils avaient eu à se laisser envahir par les sujets du kaiser."

Monsieur Raymond Poincaré et les jeunes

Nous publions, sous un autre titre, les conseils patriotiques que donnait à ses jeunes compatriotes Lorrains, il y a quelques années, le nouveau président de la République Française, M. Raymond Poincaré.

Les lecteurs de la *Revue Franco-Américaine*, qui n'ont pas oublié la sympathie que M. Poincaré témoigna un jour à notre publication, liront avec plaisir ces pages chaudes et inspirées où l'on retrouve l'idéal nouveau, le réveil inconstestable que l'on observe aujourd'hui en France. Ce n'est un secret pour personne que le président actuel de la République ne représente rien de la politique étrange et ruineuse qui depuis nombre d'années a semé la tristesse dans l'âme des meil-

leurs Français et des amis, certes très nombreux, que la France possède aux quatre coins du monde.

Et on ne peut guère exprimer la joie intense qui s'est emparé de toutes les âmes lorsqu'on a compris que les destinées de la Patrie allaient être confiées au descendant d'une de ces vieilles familles Lorraines sur lesquelles pèsent encore les deuils inoubliés de 1870. On a étudié davantage cet homme nouveau dont le talent avait déjà conquis tant de palmes dans le domaine de l'esprit français, qui est toujours la grande scène de la pensée humaine, on a écouté ses œuvres, pesé ses paroles, avec le résultat que l'on s'est trouvé en face du principe d'union, de l'idéal cherché. Et l'on a proclamé, en Europe, en même temps que la victoire française remportée dans les Balkans, que la France soudainement unie, s'était redressée après plusieurs années d'épreuves et que ses ennemis lui retrouvaient sa taille des anciens jours.

M. Raymond Poincaré est plus que l'homme des circonstances politiques ; il est l'homme de son temps. Aussi les conseils qu'il donnait jadis à ses jeunes compatriotes de Lorraine empruntent-ils une éloquence plus forte à la gloire subite de leur auteur. Qu'on les lise avec soin, qu'on les fasse lire aux jeunes Canadiens-français qui, comme les fils de la Lorraine patriotique, ont besoin qu'on dirige leurs premiers pas vers les responsabilités et les devoirs de demain.

Les conseils que M. Poincaré donne aux siens sont de tous les temps et de toutes les patries.

Banquet de journalistes

Le 29 mars, les courriéristes parlementaires, ont donné à Ottawa leur banquet annuel. Jamais événement social mieux réussi n'occupe moins d'espace dans les journaux du pays. Modestie, certes, très louable chez ceux qui pendant plusieurs mois de l'année, mènent en laisse gouvernements et oppositions, et déroulent devant le pays la cinématographie parfois agitée et aussi parfois languissante de la vie de nos parlementaires.

Cette fête se pique surtout de renverser les rôles en ce qu'elle met en face les uns des autres les gens de la poli-

tique, en les invitant à parler, pour une fois et le plus aimablement possible, de ceux dont le métier est de parler des autres.

M. Grange, du reste, le président de la tribune des journalistes, et ses collègues, MM. King, Fortier et Bassett, ont conduit avec un tact parfait ces agapes que, par une assez originale parodie de l' "Ordre du jour" en usage au parlement on avait intitulé les "Désordres de la nuit." Et les chefs politiques des deux partis, M. Borden, premier ministre, M. Laurier, chef de l'opposition, plusieurs députés, ont vanté tour à tour les qualités terribles de la presse et fait des vœux pour la prospérité continue de cette institution quelquefois gênante.

M. Rodolphe Lemieux, ancien ministre, resté journaliste d'instinct après avoir fait au journal les débuts de sa carrière d'homme public, a adressé aux journalistes des paroles fort aimables.

" Votre tribune, a-t-il dit, a vu au travail les plus fortes intelligences de notre patrie ; votre profession a attiré les premiers enthousiasmes de beaucoup de ceux que la politique et les soins plus nombreux du gouvernement de la nation devaient plus tard absorber. Un illustre exemple que j'ai sous les yeux, Sir Wilfrid Laurier, fut un jour enrôlé sous votre bannière. Il en est de même pour l'ancien ministre des chemins de fer, M. Graham. Dans le gouvernement actuel, l'hon. M. White, ministre des Finances, continue vos traditions.

" Je sais bien qu'il est toujours imprudent de faire des comparaisons. Mais il en est une qui me vient à l'esprit et que votre bienveillance inlassable m'encourage à vous signaler.

" Je vous vois côte à côte, et dans une parfaite harmonie, journalistes anglais et journalistes français. Avez-vous jamais observé toute la différence qui existe entre vos méthodes. Le journalisme anglais, sans manquer de vigueur, sans même manquer d'une extrême énergie, m'apparaît plus "humain."

" Notre journalisme français est encore plus impitoyable. On n'y combat pas l'adversaire, on l'exécute sommairement on le piétine tant qu'il en reste quelque vestige.

" Vous comptez, certes, dans vos annales—je vous l'ai dit en commençant—les meilleurs écrivains qui ont honoré le pays. Je ne parle pas des anglais, vous les connaissez ; mais aux journalistes anglais de mon temps qu'il me soit permis de signaler quelques noms français qui appartiennent sans contredit à la plus pure gloire de la presse canadienne : M. Hector Fabre, fondateur de l'*Evénement* de Québec, ancien Commissaire Général du Canada à Paris ; M. Decelle, le conservateur de la bibliothèque du Parlement, ancien rédacteur à la *Minerve* et au journal de Québec ; M. J.-Israël Tarte, ancien rédacteur du *Canadien* puis de la *Patrie* après sa sortie du cabinet Laurier.

" M. Fabre était un maître. Le directeur du *Temps*, de Paris, un journal qui est à la France ce que le *Times* est à l'Angleterre, disait que les articles de M. Fabre étaient dignes, comme fond et comme forme, des plus grands journaux de France.

" M. Tarte a laissé une réputation universelle. Ses articles serrés, incisifs, à phrases courtes, allaient toujours droit au but. Quand on les avait lus, et on les lisait, on n'était pas toujours convaincu, mais on était sûr d'avoir beaucoup de matière à de profondes réflexions.

"M. Decelle après avoir fait ses premières armes au *Journal de Québec* passa à la *Minerve*. Ce fut une des fines plumes de son temps. Il l'a, du reste, prouvé dans la suite par les ouvrages remarquables qu'il a publiés.

" Tout près de vous, à vos côtés, un de vos camarades français continue, avec un talent admirable, dans une langue parfaite, les traditions de ce que le journalisme français a produit de mieux en ce pays. Je le dis avec d'autant plus de liberté qu'il n'est pas présent ici, ce soir, et que son humilité n'en souffrira pas.

" M. Georges Pelletier, le correspondant du *Devoir*, de Montréal, est assurément l'égal de ce que notre presse canadienne compte aujourd'hui d'écrivains les meilleurs, en toutes langues. Certains de ses portraits parlementaires sont de véritables modèles du genre."

—Que dites-vous de Bourassa ? demande quelqu'un qui connait l'intensité des sentiments qui existent entre ces deux hommes.

—Bourassa, réplique M. Lemieux, est au *Devoir* ce qu'il a été au Parlement, une personnalité toujours sûre d'être écoutée !

On peut voir que les journalistes n'ont pas eu à se plaindre de leurs hôtes.

Quant aux observations de M. Lemieux sur la presse française du Canada, elles valaient d'être rapportées.

M. Bourassa et les Irlandais

M. Henri Bourassa a été invité à adresser la parole à l'occasion de la Saint-Patrice.

Après avoir félicité les Irlandais qui travaillent à faire revivre le gaélique, le chef nationaliste a donné quelques conseils amicaux aux Irlandais :

"Que les heures de prospérité ne vous fassent pas oublier les heures sombres du passé ! Rappelez-vous aussi qu'un jour aussi vous avez été faibles et ne vous mettez jamais du côté des forts contre les faibles d'aujourd'hui : rappelez-vous que si le plus noble des instincts de race vous fait écarter les portes du tombeau où l'on avait enfermé votre langue, et veut que vous lui donniez, avec une vie nouvelle, une gloire et des hommages nouveaux, il est d'autres peuples aussi qui aiment leur langue aussi passionnément que vous aimez la vôtre, pour qui cette langue est pareillement la seule gardienne, la seule exacte interprète de leur pensée, de leurs inspirations et de leur amour.

Ne soyez jamais avec ceux qui veulent courber sous le joug d'une factice uniformité toutes les âmes et toutes les consciences. Ne soyez jamais avec ceux qui veulent abolir ces aspirations et ces caractéristiques nationales pour le maintien desquelles la race irlandaise a lutté pendant des siècles à travers des périodes de paix et de guerre.

Les premiers immigrants irlandais qui sont venus sur le sol de ce pays, n'ont rencontré nulle part de cœurs plus chauds,

de bras plus largement ouverts que ceux des Canadiens-français. N'avons-nous pas le droit aujourd'hui de compter sur votre sympathie lorsque nous faisons les luttes qui furent les vôtres pendant des siècles.

Pourquoi Irlandais et Canadiens-français ne combattraient-ils pas côte à côte en ce grand pays, non point pour assurer la domination de leurs races sur les autres, non pour imposer leur idéal aux groupes voisins, mais pour assurer le respect des droits de tous, le libre épanouissement de toutes les forces nationales ? ''

Le nouveau ministère français

M. Jean Barthou, le successeur de M. Briand, a formé son cabinet comme suit :

Premier ministre et ministre de l'instruction publique—Jean Barthou.

Justice—Antony Ratier.

Finances—Charles Dumont.

Affaires étrangères—Etienne Pichon.

Intérieur—Louis L. Klotz.

Guerre—Eugène Etienne.

Marine—Pierre Baudin.

Agriculture—Etienne Clémentel.

Colonies—Jean Morel.

Travaux publics—M. Thierry.

Commerce et Postes—Louis F. A. P. Massé.

Travail—M. Choron.

Sous-secrétaires :

Intérieur—Paul Morel.

Finance—M. Bourley.

Beaux-Arts—Léon Bérard.

Le sous-secrétariat des Postes a été supprimé, et on a créé un nouveau sous-secrétariat pour la marine marchande, et cette position a été confiée à M. A. P. De Monziè.

M. Barthou s'est engagé à suivre le programme politique de M. Poincaré.

Pourquoi ne pas créer un marché pour ce qu' reste ?

Un bulletin du Bureau des statistiques, à Ottawa, donne des chiffres intéressants sur les récoltes de l'année dernière et les perspectives des récoltes de cette année.

Suivant un bulletin publié par le Bureau des Recensements et Statistiques, d'après les rapports de ses correspondants, à la fin de mars 92 p.c. du blé de la récolte de l'année dernière au Canada, c'est-à-dire 183,611,000 boisseaux sur une évaluation totale de 199,236,000 boisseaux ont pu être vendus. Dans les provinces maritimes, dans Québec, et dans Ontario, la proportion a été moindre: 88 p.c. dons l'Ile du Prince-Edouard, 86 p.c. en Nouvelle-Ecosse, 82 p.c. au Nouveau-Brunswick, 75 p.c. dans la province de Québec, 83 p.c. dans Ontario; mais dans les provinces du Nord-Ouest, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, qui produisent la plus forte proportion de la récolte le pour cent du blé de qualité vendable a été, dans chaque cas, d'environ 93 p.c. Dans la Colombie-Britannique, la quantité vendable n'a été que de 75 p.c.; mais, dans cette province, la production totale a été relativement faible.

On estime qu'environ 22 p.c. de la récolte totale du blé au Canada, c'est-à-dire 44,668,000 boisseaux, étaient encore entre les mains des fermiers le 31 mars; tandis que 27 p.c., soit 58,129,000 boisseaux de la récolte de 1911, leur étaient restés le 31 mars 1912. La quantité du blé estimée comme demeurant entre les mains des fermiers, au 31 mars 1913, a été de 336,000 boisseaux dans les provinces maritimes, 350,000 dans la province de Québec, 3,232,000 dans Ontario, 40,704,000 dans les provinces du Nord-Ouest, et 46,000 dans la Colombie-Anglaise.

Quand à l'avoine, dont la production a été évaluée, l'année dernière à 361,733,000 boisseaux, il en a été de qualité vendable 91 p.c., soit 328,483,000 boisseaux et il en restait aux mains des fermiers 44.22 p.c., ou 159,948,000 boisseaux; tandis que l'année dernière, 89 p.c. ou 310,074,000 boisseaux ont pu être vendus, et 44.18 p.c. soit 153,846,000 boisseaux

étaient entre les mains des fermiers, au 31 mars 1912. La proportion de la récolte de 1912 capable d'être livrée au commerce, par province, a été comme suit : Ile du Prince-Edouard, 95 p.c. (6,857,000 boisseaux); Nouvelle-Ecosse, 87 p.c. (2,753,000 boisseaux); Nouveau-Brunswick, 86 p.c. (4,612,000 boisseaux); Québec 75 p.c. (22,016,000 boisseaux); Ontario, 83 p.c. (76,074,000 boisseaux); Manitoba, 99 p.c. (53,171,000 boisseaux); Saskatchewan, 94 p.c. (99,239.000 boisseaux); Alberta, 99 p.c. (62,193,000 boisseaux) ; et Colombie-Britannique. 80 p.c. (1,568,000 boisseaux).

Sur une récolte totale d'orge de 44.014,000 boisseaux, on estime que 87 p.c. ou 38,299,000 boisseaux, ont été de qualité vendable, et que 35 p.c., ou 15,404,000 boisseaux, étaient entre les mains des fermiers, à la fin de mars. Les chiffres correspondants pour l'année dernière, étaient de 90.26 p.c., ou 36,683;000 boisseaux de qualité vendable, et 32.56 p.c. ou 13,234.000 boisseaux entre les mains des fermiers, au 31 mars 1912. La majorité de l'orge vient d'Ontario et du Manitoba. Dans la première de ces provinces, 12,001,000 boisseaux, ou 81 p.c. ont été de qualité vendable tandis, qu'il y en eut 13,416,000,ou 90 p.c., dans la dernière.

La quantité de maïs à grain de qualité vendable, a été de 76 p.c. de la récolte totale : celle du sarrasin, 81 p.c., celle de la graine de lin, 89 p.c,, celle de pommes de terre, 78 p.c. ; celle des navets et autres racines, 90 p.c., et celle du foin et du trèfle, 81 p.c. Les quantités restant aux mains des cultivateurs au 31 mars, étaient maïs, 3,969,000 boisseaux, graine de lin, 5,893,000 boisseaux; pommes de terre, 35.-097,000 boisseaux ; navets et autres racines, 18,884,000 boisseaux, le foin et le trèfle, 3,444,000 tonnes.

Notre documentation

Nos lecteurs ont pu observer que la *Revue Franco-Américaine* avait entrepris simultanément la publication de trois pièces d'un intérêt spécial concernant les Acadiens, les intérêts canadiens-français en France et les Canadiens des Etats-Unis. En cela elle reste fidèle à cet article de son programme

qui consiste à réunir toutes les pièces rares ou peu connues intéressant quelque phase de notre ère nationale.

La mémoire sur la condition des catholiques Franco-Américains est d'un égal intérêt pour tous les Canadiens-français établis en dehors de la Province de Québec, surtout pour ceux qui ont à se défendre contre les assimilateurs religieux, beaucoup plus redoutables et plus difficiles à combattre que les assimilateurs politiques. Le document est un peu long, mais il constitue un véritable arsenal pour ceux qui sont dans la lutte. Nous avons voulu, pour le donner à nos lecteurs, profiter de l'occasion qui nous est fournie par la publication rapide des numéros de la *Revue* retardée par le voyage que ses propriétaires ont dû faire en Europe il y a quelques mois.

A part cela nous continuerons de donner à nos lecteurs quelques pièces inédites devant servir à l'histoire politique, économique et religieuse des Canadiens-français.

Dans un de nos prochain numéros nous publierons quelques lettres inédites de Papineau sur les événements politiques de son temps.

Et notre réserve ne sera pas encore épuisée.

Léon Kemner.



Origine des Acadiens

Par PASCAL POIRIER

(*Suite*)

VI.—ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE FRANÇAISE EN ACADIE

La colonisation de l'Acadie commence avec De Monts. Au mois de Mars 1604 il fait voile avec Champlain, Poutrincourt et une petite colonie qu'il débarque à l'Ile Ste-Croix. au sud de la presqu'île acadienne, Pendant l'hiver la maladie se met dans l'habitation et emporte trente-six hommes. Au printemps suivant (1605) Pontgravé comble le vide fait par l'épidémie, en emmenant à De Monts un renfort de 40 colons. Peu de temps après, la colonie tout entière va s'établir à Port Royal. Cependant, De Monts passe en France " avec ceux qui veulent le suivre ", (1) et laisse à Pontgravé le commandement de la colonie. Six mois s'écoulent et De Monts, qui devait leur apporter un prompt secours, n'arrive pas. Menacés par la faim, Pontgravé et tous ses compagnons s'embarquent le 15 juillet 1606 pour la France, ne laissant pour garder le drapeau français à Port Royal que la Taille et Miquelet, deux braves.

Quelques jours après leur départ, le 27 juillet, Poutrincourt, associé de De Monts, arrive à Port Royal, emmenant

(1) Lescarbot, p, 478. Champlain qui était du voyage resta à Port Royal.

avec lui une colonie " de menuisiers, charpentiers, maçons, taillandiers, serruriers, scieurs d'ais," (1) et, il va sans dire, de cultivateurs. L'historien Lescarbot est du voyage. Dès le lendemain de son arrivée, Poutrincourt met ses gens à la culture de la terre. La colonie avait déjà pris un aspect assez florissant quand, au mois de mai de l'année suivante, 1607, De Monts écrivit à Poutrincourt que les Hollandais l'avaient ruiné, et que le privilège du commerce des pelleteries lui était retiré. Il fallut abandonner Port Royal. Une partie de la colonie fit voile le 29 juillet, et le reste, avec Poutrincourt et Lescarbot, le 11 août " au milieu des pleurs des sauvages."

Il ne restait plus de Français dans la colonie acadienne, excepté quelques pêcheurs hivernants et avec eux peut-être Robert Gravé, fils de Pontgravé. Trois ans se passèrent ainsi.

Dans l'intervalle, le privilège de la traite fut rendu à De Monts qui céda ensuite tous ses droits à Poutrincourt. Celui-ci s'embarqua avec Charles de Biencourt, son fils, et une petite colonie, pour Port Royal. où il arriva vers la fin de Mai, 1610. Aussitôt on releva les maisons et l'on se livra à l'agriculture comme en 1604 et 1606.

Cependant, la colonie que Poutrincourt venait de fonder n'était pas une *colonie pénale*, ni les colons des *brigands*, ni même des *aventuriers*. " Les historiens s'accordent à reconnaître que les colons avaient été choisis avec soin dans les " deux classes des laboureurs et des artisans." (2) Il n'avait pas, non plus, emmené de femmes (3).

Au mois de juillet de la même année, le fils de Poutrincourt passa en France, et ne revint à Port Royal que le 11

(1) Lescarbot, p. 528.

(2) M. Moreau, p. 51.

(3) " *Unica hic adest D. Poutrincourtii familia sine feminis · capita sumus vigenti.*"—P. Biard, lettre à son supérieur.

mai de l'année suivante, 1611. Il emmenait avec lui une trentaine d'hommes "ouvriers et laboureurs." (1) Mais c'était des provisions et non des hommes qu'il fallait à la colonie prête à périr. Pour lui en procurer, Poutrincourt n'hésita pas à s'embarquer de nouveau pour la France. Malgré son héroïsme il ne devait pas sauver finalement la colonie. Entouré d'ennemis et d'intrigants, il ne put envoyer au secours de son fils qu'un vaissean qui, malheureusement, n'arriva à Port Royal que le 23 janvier 1612. Lui-même il avait dû rester en France, où il passa l'année en négociations, et finit par être jeté en prison. Pendant ce temps la désunion s'était mise entre les Jésuites et le jeune gouverneur. On ne recevait plus de nouvelles de France, et l'hiver se passa dans la famine. Au mois de mars 1613, Mme de Guercheville, qui s'était substituée dans tous les droits de Poutrincourt, envoya une colonie de 48 personnes et deux Jésuites, sous les ordres de la Saussaye qui s'établit à St. Sauveur.

On commençait à concevoir les plus belles espérances, quand les Anglais, sous Argall, vinrent en pirates, dans l'automne, détruire l'établissement de la Saussaye et Port Royal.

Argall emmena sur ses vaisseaux le tiers des habitants de St. Sauveur ; le reste put regagner la France sur un vaisseau malouin appartenant à Robert Gravé. A Port Royal, il ne fit que brûler le fort après l'avoir pillé. Au moment de l'attaque, les habitants étaient occupés à cultiver la terre, à deux lieues plus haut, sur la rivière Dauphin, et échappèrent à leurs ennemis.

Poutrincourt, aussitôt qu'il eut appris le désastre survenu à sa colonie, se hâta de venir de France à son secours. Quand il arriva, le 27 mars 1614, ce qui restait à Port Royal de colons "avaient vécu depuis la Toussaint de racines et de bourgeons d'herbes, et plusieurs étaient morts de faim." (2)

(1) Moreau, p. 69.

(2) Lescarbot, cité par Moreau, p. 97.

Une partie de ces malheureux avaient traversé au Canada fuyant la mort et la domination anglaise. Quelques-uns avaient gagné, avec Biencourt, le sud de la presqu'île, à ce que l'on croit ; car on ne voit pas qu'ils aient retourné en France avec Poutrincourt qui ne put les rencontrer. Au Cap Sable, ils bâtirent, selon toutes les apparences, le fort Lamoron, appelé plus tard fort Latour, et vécurent de pêche et de traite avec les sauvages.

Voilà en peu de mots quels ont été les commencements de l'Acadie. Abandonnée en 1607, reprise en 1610, elle est finalement dépeuplée en 1613. Comment, après cela, M. Rameau peut-il affirmer que la filiation des Acadiens remonte à 1606, quand de 1607 à 1610, il n'est pas resté un colon français en Acadie ! L'abbé Maurault qui, sur cette question copie M. Rameau, a vu cette difficulté. Il y remédie à sa manière. " Les Français de l'Acadie, dit-il, ne passèrent pas tous " en France (avec Poutrincourt en 1607) ; un grand nombre " restèrent et se dispersèrent parmi les sauvages. La plupart " se marièrent à des squaws, et passèrent leurs jours parmi " les sauvages, adoptant leur manière de vivre. De cette " époque datent les premiers mariages français avec les sau- " vages de l'Acadie." (1) Voilà un remède pire que le mal même, en ce qu'il prouve que dans le domaine des hypothèses on ne prévoit jamais à quelles suppositions atroces peut nous conduire une première supposition qu'on veut soutenir quand même. Où l'abbé Maurault trouve-t-il " qu'un grand nombre de Français restèrent en Acadie en 1607, et se dispersèrent dans les bois ? " Assurément il ne peut avoir, pour prouver ce fait, d'autre autorité que Lescarbot et les Révérends Pères Jésuites. Or ni l'un ni les autres ne disent rien de semblable. Au contraire, Lescarbot qui était à Port Royal, affirme positivement que quand la lettre de De Monts annonçant qu'il était ruiné, que le privilége de la traite lui

---

(1) L'abbé Maurault, p. 84.

était retiré, et qu'il déliait les colons de leurs engagements, fut lue par Poutrincourt aux colons rassemblés, " *tous d'une voix* " décidèrent qu'il fallait retourner en France immédiatement. Vainement Poutrincourt leur conseilla-t-il de demeurer et d'attendre des jours meilleurs ; sa courageuse résolution ne fut ni partagée ni comprise ; il dût se rendre au vœu unanime, et donner ses ordres pour les préparatifs du départ. La colonie mit a voile les 29 et 30 juillet. Poutrincourt resta encore douze jours à Port Royal, ne pouvant s'en détacher. Quand il partit " ce fut pitié de voir pleurer les sauvages lesquels on avait toujours tenus en espérance que *quelques-uns des nôtres demeureraient auprès d'eux.* Il fallut leur promettre que l'an suivant on leur enverrait des ménages et des familles pour habiter totalement leurs terres, et leur enseigner des métiers pour les faire vivre comme nous. (1) " C'est après un pareil témoignage que l'abbé Maurault nous raconte qu'un grand nombre de Français restèrent à Port Royal après le départ de Poutrincourt, et se dispersèrent dans les bois !

Biencourt, établi au Cap Sable où nous l'avons laissé, voyait sa petite troupe s'accroître de jour en jour par l'arrivée de pêcheurs et d'aventuriers. Il avait aussi à sa disposition les sauvages du Cap avec lesquels il était en relations ; et tous ensemble ils étaient devenus si redoutables, que les premiers émigrants écossais emmenés par Sir William Alexander en 1623, jugèrent prudent de faire en Acadie un séjour de courte durée, et s'en retournèrent immédiatement.

Vers le même temps, 1623 ou 1624, survint, selon toutes les apparences, la mort de Biencourt. Il fut remplacé dans la possession du fort Lamoron par le jeune La Tour qui, en 1631, changea ce nom en celui de Fort La Tour.

---

(1) Lescarbot, vol. 2, p. 578, etc.

Cependant, de nouvelles lettres patentes furent accordées à Sir Alexander, qui revint avec un convoi considérable de ses compatriotes s'établir, en 1628, aux environs de Port Royal.

En 1627, une compagnie, dite des "Cent Associés," fut formée en France, dans le but de coloniser le Canada, et surtout l'Acadie dont on anticipait la rentrée en possession.

Les frères David, Thomas et Louis Kirk, firent semblant, en 1628, de s'emparer de l'Acadie, désormais appelée *Nouvelle-Ecosse*, en occupant les places qui appartenaient déjà aux Anglais.

Les affaires de la colonie restèrent en cet état précaire jusqu'en 1632, époque où fut signé le traité de St. Germain qui rendait le pays définitivement à ses premiers maîtres. La "Compagnie des Cent Associés," prête depuis longtemps pour ses opérations, envoya immédiatement le commandeur de Razilly avec "trois cents hommes d'élite" (1), déloger de l'Acadie les colons de Sir Alexander, en prendre possession et s'y établir.

A partir de cette époque, la colonie entre en pleine voie de progrès. Chaque année la compagnie y fait passer un certain nombre de familles qu'elle établit à la Hève. Elle s'était engagée d'envoyer au Canada et en Acadie, dans l'espace de quinze ans, 4,000 *colons de l'un ou l'autre sexe.* Les circonstances, il est vrai, ne lui permirent pas de remplir à la lettre cet engagement. Néanmoins, à la mort de Razilly en 1635, elle avait déjà fait passer trente à quarante familles qui, au témoignage de Denys, "recueillaient quantité de froment."

Après Razilly vint d'Aunay. Le premier acte de son autorité fut de transférer les habitants de la Hève à Port Royal. Malgré les luttes incessantes qu'il eut à soutenir contre les Anglais et surtout contre La Tour et ses flibus-

---

(1) *Gazette*, citée par Moreau.

tiers, il fit venir de France, pendant son administration, une vingtaine de familles qu'il établit également à Port Royal.

Ces cinquante à soixante familles sont évidemment les familles mentionnées dans le recensement de 1671, les véritables ancêtres, *les familles originaires* des Acadiens. Le croisement des alliances dont parle M. Rameau avait, en 1671, porté à soixante et sept ou soixante et neuf le nombre de ces familles.

VII.—LA TOUR ET SES COMPAGNONS.

Qu'étaient devenus, pendant ce laps de temps, les compagnons de Poutrincourt laissés avec La Tour au Cap Sable, et les aventuriers qui s'étaient joints à eux ? Cette période de l'Histoire de l'Acadie est très obscure ; c'est celle où les historiens se sont le plus contredits, celle par conséquent où il était moins dangereux de hasarder des suppositions. Aussi M. Rameau et M. Moreau n'ont pas manqué d'en profiter pour faire des aventuriers du Cap Sable les premiers ancêtres de la race actuelle des Acadiens. C'est par eux qu'ils en font remonter la descendance à 1606. Comment s'y prennent-ils pour nouer la filiation des familles emmenées par Razilly et d'Aunay, avec les flibustiers nomades de La Tour ; fondre en une commune origine les colons de la Hève et de Port Royal, avec les aventuriers du Cap Sable, pendant qu'il est de fait historique que ces deux groupes distincts et séparés par la rivalité de leurs chefs respectifs, ont continué de se faire une guerre à outrance, jusqu'à l'extinction presque radicale de celui du Cap Sable : c'est-à-dire, jusqu'à l'extermination des pères par les enfants ? C'est ce que nous examinerons plus tard. Pour le présent, constatons que cette origine primitive de laquelle MM. Rameau et Moreau font descendre les Acadiens, est essentiellement métisse. Les compagnons de Poutrincourt, La Tour et ses aventuriers auraient, selon ces deux historiens, contracté force alliances

avec les Micmacques ; et les enfants issus de ces unions seraient devenus, Dieu sait comment, les pères des Acadiens de Port Royal mentionnés nominalement dans le recensement de 1671.

M, Rameau n'avait pas prévu toutes ces difficultés. Il n'avait pas été frappé de l'absurdité qu'il y avait de faire des deux groupes de Français en Acadie, les aventuriers du Cap Sable, et les colons " d'élite " de Razilly, des parents aussi rapprochés, pour les voir s'égorger ensuite les uns les autres, sans qu'au moins les filles et les femmes se fussent jetées au milieu des combattants, dont les uns étaient leurs pères, les autres leurs maris et leurs enfants, pour les séparer comme autrefois les Romaines et les Sabines.

Mais du moins devait-il apporter quelques documents qui établissent le mélange primitif, la fusion des aventuriers du Cap Sable et des colons de la Hève et du Port Royal, avec les sauvages. Pas une preuve, pas un document. M. Moreau vient à sa rescousse. Dans la découverte qu'il a faite de manuscrits importants, conservés dans la famille de Menou (1). Il nous montre un mémoire dans lequel il est dit " qu'après le dêcès de Biencourt, (1623 ou 1624) La Tour courut dans les bois avec dix-huit ou vingt hommes, se mêlant avec les sauvages, vivant d'une vie libertine et infâme comme bêtes brutes, sans aucun exercice de religion, n'ayant pas même le soin de faire baptiser les enfants procréés d'eux et de ces pauvres misérables femmes, au contraire les abandonnant à leurs misères, comme encore à présent ils font." (2).

Malgré l'importance qu'attache M. Moreau aux documents dont il est devenu possesseur ; malgré le désavantage manifeste et le tort exagéré qu'il se plaît à donner à La Tour, dans le cours de sa rivalité avec d'Aunay, la portée de ces

---

(1) La famille de Menou est la même que celle de D'Aunay, successeur de Razilly. Ces manuscrits sont ceux de D'Aunay lui.même.

(2) Moreau p. 126.

acc ations le frappe, et contre son habitude, il fait précéder ce passage par des observations qui, sous sa plume, en affaiblissent singulièrement la teneur. "Il faut en convenir, dit-il : toutes les assertions de d'Aunay ont un fondement. *Qu'elles soient exagérées dans la forme*, à la bonne heure ; assurément elles ne sont pas fausses." Mais ce n'est pas chez l'admirateur outré de d'Aunay, qu'il faut chercher si les accusations de cet homme contre son ennemi sont exagérées dans la forme ou autrement ; ce sont les faits que nous devons examiner, et nous avons sur les faits et les hommes de cette époque des documents authentiques et exempts de partialité.

La rivalité de La Tour et de d'Aunay, dont les suites ont été si funestes à l'Acadie, a été diversement interprétée par les historiens. Denys, La Fargue, Charlevoix, Garneau même, donnent en majeure partie, droit de cause à La Tour il a tout le tort, selon M. Moreau. Sans m'arrêter à des détails qui pourraient fatiguer le lecteur, je dis que le gouvernement français est avant tout condamnable pour avoir favorisé, nourri ce duel à mort, en accordant tantôt à l'un tantôt à l'autre des deux prétendants, souvent à l'un et à l'autre en même temps, le gouvernement de l'Acadie. cela faute de prendre connaissance exacte de la géographie du pays, et la plupart du temps en se hâtant de condamner un rival sur les accusations de l'autre. Après coup, lorsque le pays était ruiné sans ressources, la cour réservait à l'un des adversaires ruiné également, des réhabilitations stériles qui ne le relevaient pas, qui ne rétablissaient pas les affaires de la colonie, et qui montraient seulement avec quelle précipitation funeste jugement avait été rendu.

La Tour, maître du fort Lamoron par la mort de Biencourt survenue en 1623 ou 1624, et du fort St. Louis bâti vers le même temps, fut confirmé dans la possession, ou si l'on veut dans la lieutenance de ces deux forts, en 1631, par une com-

mission de Richelieu (1). D'Aunay, comme nous l'avons vu, s'était établi à Port Royal après la mort de Razilly en 1635, et avait juridiction sur la Hève, sur Pentagoët (2) et sur l'Acadie généralement. La paix ne pouvait être de longue durée entre deux lieutenants gouverneurs aussi rapprochés dans leurs établissements, mal déterminés dans leurs possessions respectives, l'un (3) voyant ses prétentions lésées, l'autre aspirant à la domination exclusive de la Nouvelle-France.

La première querelle fut vidée devant les tribunaux. L'avantage resta à La Tour. Il obtint que l'Acadie fût partagée à peu près également entre lui et son rival. Le roi, par une lettre datée le 10 février 1638, établit d'Aunay " son lieutenant général en la côte des Etchemins, (Nouveau-Brunswick, partie sud-est) à prendre depuis le milieu de la terre ferme de la Baie Française en tirant vers les Virginies et gouvernement de Pentagoët (Penobscot, Maine) ; et La Tour son lieutenant général en la côte de l'Acadie, depuis le milieu de la dite Baie Française jusqu'au détroit de Conceaux." Il ajoute sur la même lettre : " l'habitation de la rivière St. Jean restera ainsi au Sieur de La Tour, qui ordonnera de son économie et peuple comme il le jugera à propos ; et le dit sieur de La Tour ne s'ingèrera de rien changer aux habitations de la Hève et du Port Royal " appartenant à d'Aunay. De sorte qu'en définitive, La Tour recevait le titre

(1) Latour tenait déjà, par l'entremise de son père, une commission de Sir William Alexander, datée 30 Novembre 1630. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'Acadie appartenait à l'Angleterre, Cette commission le constituait seigneur " des pays, côtes et îles à partir du Cap et Rivière Ingogan (près du Cap Clouen) jusqu'au fort Latour, puis en continuant jusqu'au Mirliguestre et au delà (près du Port de Hève) sur une profondeur de quinze lieues dans les terres tirant vers le nord." Il avait une autre commission de la compagnie elle-même.

(2) Bâti par La Tour ; Denys, p. 23, 24—Charlevoix, traduction de Shea p. 129, vol. III.

(3) Latour.

de lieutenant-général dans une partie de la colonie, où de fait il n'avait plus d'autórité ni de possesion, et d'Aunay se trouvait dans le même cas. Que dire de ce partage où l'ignorance du gouvernement, sur la géographie des contrées dont il prend sur lui de déterminer les limites, est si lamentablement manifestée ? Loin d'avoir réglé les différends des deux rivaux, un nouveau champ de discorde et de querelle leur est ouvert. La guerre éclata bientôt, "guerre à la fois de pirate et de procureur, guerre où les ruses de procédure se mêlèrent aux violences des combats;" et M. Moreau aurait pu ajouter, où les armes de la calomnie furent largement mises à contribution.

Au second procès La Tour perdit tout. Le roi révoqua toutes les concessions faites quelques années auparavant en sa faveur. Mais voyez sur quels griefs : "La commission ci-devant donnée à Charles de St. Etienne, sieur de La Tour, etc., est révoquée *pour ses mauvais comportements*, avec commandement au sieur de La Tour de venir rendre raison à Sa Majesté.........Le dit sieur La Tour *empêche le progrès et l'avancement de la foi et religion chrétienne* parmi les sauvages et l'établissement de la colonic française" (1).

C'est durant ces guerres ruineuses et ces procès interminables que d'Aunay avait écrit contre La Tour cette série d'accusations dont M. Moreau s'est saisi avec avidité. Remarquons la coïncidence qu'il y a entre les clauses de la condamnation et les accusations de d'Aunay.

" Après la mort de Biencourt, La Tour courut dans les bois, se mêlant avec les sauvages, vivant d'une vie libertine et infâme comme bête brute, sans aucun exercice de religion, n'ayant pas même soin de faire baptiser les enfants procréés, etc." Ailleurs, il lui impute d'avoir fait éprouver de mauvais traitements aux Pères Capucins, d'avoir fait plusieurs fois

(1) Seconde série, vol. I, p. 113, etc,

des tentatives "pour révolter les Indiens contre Razilly" (1). Il l'accuse encore "d'être demeuré trois ans avec les sauvages (de 1836 à 1839), et de leur avoir persuadé de faire quelque désordre" (2).

Pour ce qui concerne la première accusation, La Tour, dans une lettre au roi, écrite en 1627, lui rendant compte de ses rapports avec les sauvages, dit : "J'ai été contraint par le "mauvais traitement que nous avons reçu des Anglais, (la "prise de Port Royal en 1613) de vivre ainsi que les peuples "du pays et vêtu comme eux, chasser à force les bêtes et "pêcher les poissons pour vivre." Et encore : "Les Anglais "ont charge et dessein de se saisir du pays de la Nouvelle-"France.... ce à quoi je me suis opposé avec les familles de "mes alliés, peuples du pays et ceux que j'ai d'ordinaire avec "moi, ma petite troupe de Français."

Ce sont ces relations de La Tour avec les Souriquois, qui ont inspiré à d'Aunay les odieuses imputations que nous venons de voir. Mais était-ce bien à lui qu'il appartenait de se plaindre des prétendus mauvais traitements infligés par son ennemi aux Capucins, et des tentatives de révolte contre Razilly faites, dans le même temps, auprès des sauvages ? En 1634, en date du 15 juillet, Razilly envoie lui-même à Richelieu un mémoire long et détaillé sur les affaires de la colonie dont il était le *commandeur*, et pas un mot de reproche contre La Tour ne tombe de sa plume.

Il ne parle ni d'insubordination, ce que d'Aunay lui reproche encore, ni de mauvais comportements avec les sauvages. Ce qu'il n'eut assurément pas omis de mentionner au cardinal, lui le vertueux, le dévotieux Razilly, membre de la société de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui sollicitait le Grand-Maître de fonder en Acadie un prieuré de l'ordre, ce sont les mauvais traitements subis par les Pères Capucins. Rien encore. Il dit

(1) Moreau, p. 133.

(2) Idem, p. 149.

au contraire : " Les Pères Capucins nous ont si bien conduits " par leur exemple, que, par la grâce de Dieu, le vice ne " règne point en cette habitation (1)......*la charité et l'a-" mitié y sont sans contrainte.*" Pour les sauvages, " ils se " soumettent de leur franche volonté, ajoute-t-il, à toutes les " lois qu'on veut leur imposer, soit divines soit humaines, re-" connaissant Sa Majesté Très-Chrétienne pour roi." (2), Après ce témoignage non équivoque, il reste peu de place aux accusations de d'Aunay.

La troisième imputation est aussi malheureuse que les deux précédentes ; elle tombe encore à faux. Dans le temps même que le gouvernement révoquait, en faveur de d'Aunay, la commission précédemment accordée à La tour, celui-ci produisait, pour sa propre justification et *contre d'Aunay*, un certificat des deux Pères Récollets demeurant avec lui dans son fort de la rivière St. Jean (1642). Deux ans plus tard, étant une seconde fois condamné en France, il en produisit un autre dans le même sens, signé encore par les deux religieux.

Pour mieux perdre son ennemi, d'Aunay ne s'arrête pas là. Cette fois au moins, chacun reconnaîtra la basse animosité qui le poussait. Non satisfait d'avoir calomnié La Tour dans sa vie privée et publique, d'avoir souillé sa réputation, il pénètre dans le foyer intime de la famille, et a l'effronterie d'accuser sa femme, celle qui a défendu si héroïquement,

---

(1) Par " cette habitation" peut-être entend-il la Hève seulement ; je suis d'avis pourtant qu'il comprend aussi l'établissement de La Tour qui relevait en partie de lui, et auquel il envoyait des religieux. Parlant des Capucins, il ne pouvait faire cette distinction ; tous relevaient de lui.

(2) Ce qui a pu fournir à d'Aunay l'idée d'accuser La Tour de mauvais traitements contre les religieux, c'est peut-être cette lettre du secrétaire d'état, Bouthilier, à la date du 16 mars 1633 : " Vous ferez retirer de " votre fort, mande-t-il à La Tour, tous les gens d'église séculiers et re-" ligieux qui y peuvent être, lesquels vous aurez soin de reconduire en " France, et mettrez en leur lieu et place des pères capucins." La Tour, comme bien on le pense, se conforma à cette injonction.

contre d'Aunay lui-même, le fort de son époux à la rivière St. Jean, d'être de basse extraction et de mauvaises mœurs (1). Lorsqu'un chef de guerre, pour détruire son rival, s'abaisse à ces viles imputations sur l'honneur d'une femme, fût-elle coupable, cet homme n'est pas loyal. Au reste, le gouvernement français qui vient d'enlever à La Tour ses forts et ses habitations au profit de son ennemi, le réintègre plus tard dans ses droits et dans son honneur, et fait complète justice les calomnies qui l'avaient perdu. C'est à la date du 27 février 1651, que Louis XIV, dans une lettre signée de lui et de son ministre, le réhabilite enfin. " Etant bien informé et assuré " de la louable et recommandable affection, peines et dili- " gence de notre cher et bien aimé Charles de St. Etienne, " chevalier sieur de La Tour. . . .lequel depuis quarante deux " ans a coapporté (*sic*) et utilement employé tous ses soins " tant à la conversion des sauvages du dit pays, et *à la foi et* " *religion chrétienne*, qu'à l'établissement de notre autorité " dans toute l'étendue du pays ; ayant construit deux forts et " contribué de son possible pour *l'instruction des sauvages*, " et par son courage chassé les étrangers religionnaires des " forts desquels ils s'étaient emparé, *ce qu'il aurait continué* " *à faire, s'il n'en eut été empêché par le défunct Charles de* " *Menou, sieur d'Aunay Charnisay, lequel aurait favorisé* " *ses ennemis dans les accusations et suppositions qu'ils* " *n'ont pu vérifier*, et desquelles le dit sieur de St. Etienne " a été absous le 16 février dernier. . . . . . par l'avis de la " Reine Régente. . . . . .et de notre pleine autorité Royale. . . . " confirmons de nouveau, ordonnons et établissons icelui sieur " de La Tour, gouverneur et notre lieutenant général en tous " les pays, havres, côtes et confins de l'Acadie. . . .avec pou- " voir d'établir lois, statuts et ordonnances. . . .de contracter " paix et alliance et de faire guerre ouverte pour conserver " notre autorité, etc," (2).

(1) M. Moreau, p. 156.
[2] 2de série, vol. 1., pp. 207 à 210.

(*A Suivre*)

Le Canada vu par un Français de France

COUP D'OEIL HISTORIQUE

Rapport de M. E. Agostini, délégué du syndicat Maritime et fluvial de France au Canada, en 1886.

III

AGRICULTURE

(*Suite*)

" Le cultivateur est obligé de dépenser ses ressources métalliques pour l'achat de ses semences, pour l'emblavure, pour les frais de moisson; pour ceux de bourrellerie et de charronnage; il lui faut réserver la nourriture d'hiver pour son bétail. C'est là aussi une immobilisation dont il y a lieu de tenir compte. D'un autre côté, il ne récolte une portion de ses produits qu'au bout de 12 mois et une autre portion après 6 mois environ. Quant à la rentrée des fonds, résultat de ses élèves en chevaux, en bêtes de race ovine et bovine, elle ne se fait pas à court délai. Ainsi le cultivateur ne commence à recueillir la contre-partie de ses dépenses de ferme et quelques profits, s'il en reste, qu'au 1er septembre. D'autres avances ne lui font retour qu'après plusieurs années, pour une partie des avantages que lui procurent les engrais, le drainage et les instruments aratoires perfectionnés.

" Enfin s'il dresse tous les douze mois son budget, il ne peut judicieusement faire son inventaire définitif que tous les dix ans, ou tous les six ans au plus tôt, à cause des lois

climatologiques qui produiseut par intermittence des accidents et diverses phases destructives. L'équilibre n'est établi qu'après les récoltes *belles, bonnes, ordinaires, médiocres* ou *mauvaises* sur une grande variété de produits.

" L'agriculture aurait besoin d'emprunter et d'emprunter à long terme, et vous voulez qu'elle songe à des opérations lointaines qui peuvent être excellentes, mais qui sont hors de sa portée ?

" En outre depuis longtemps on se plaint du dépeuplement des campagnes, depuis longtemps on cherche les moyens d'entraîner les ouvriers ruraux à retourner aux champs pour rendre à la culture les bras qui lui manquent, où prendrez-vous des auxiliaires pour aller défricher au loin et mettre en produit les terres nouvelles ?" (1)

" On aura beau préconiser l'application des instruments aratoires perfectionnés, la main et l'intelligence de l'homme seront toujours indispensables à une bonne production.

" Or, pour que les hommes demeurent à la campagne et s'y multiplient, il faut qu'ils y trouvent *un travail de corps un intérêt de cœur et une stimulation de l'esprit,* selon la formule du Dr. Guyot.

" Pour que l'ouvrier s'attache et se fixe à la campagne, pour qu'il s'y marie, y installe son ménage, sa famille, il faut qu'il voie une base de travail rémunéré par un salaire qui lui permette de loger, de nourrir et de vêtir sa famille en travaillant avec énergie, avec intelligence, avec dévouement, il faut qu'un espoir d'aisance et de repos dans l'avenir luise à ses yeux, soit par les épargnes possibles, soit par la stabilité du groupe auquel il se sera attaché. Ce problème loin d'être insoluble, a été de temps immémorial résolu par le patriarcat rural, par l'association de la propriété et du travail dans le partage des fruits de la terre ; le Beaujolais, le Jura, la Savoie, ont consacré ces conditions naturelles. Pour que le

---

(1) Commentaires des travaux du Dr. Guyot.

d'intelligence et de dévouement, qui le rendent si puissant, travail de l'homme comporte les trois éléments d'énergie, il faut que l'ouvrier ait un salaire assuré et un bénéfice éventuel,

" Le salaire achète sa main-d'œuvre et lui fournit l'existence matérielle strictement nécessaire pour lui et pour les siens, l'éventualité du profit récompense son intelligence active et lui donne l'espérance, il ne lui manque plus alors pour se dévouer, corps, tête et cœur, à l'agriculture que de trouver des chefs qui lui inspirent amour et respect par leur justice et surtout par leur capacité supérieure et qui le guident dans le progrès, le comprennent et l'apprécient en ce qu'il a de bon et en ce qu'il fait de bien. En un mot, le propriétaire doit avoir la supériorité du père de famille sur ses enfants, et les ouvriers agricoles de leur côté doivent trouver une part dans la prospérité commune.

" Il y a là une donnée primordiale d'où peut sortir une organisation excellente.

" La rente de la terre est partagée en trois : la part du propriétaire du sol, celle du fermier et celle de l'ouvrier. On a voulu faire la part de l'ouvrier trop petite, on l'a dégoûté du métier et du village. On peut l'y ramener. Les bras ne manqueront pas là où le bien-être sera assuré, que ce soit dans la vieille ou dans la nouvelle France.

" En tout cas nous devons rappeler qu'il est d'une nécessité impérieuse que la France fortifie son agriculture en lui donnant à pleines mains les moyens de se sauver elle-même.

" Il est bon d'avoir le courage de l'avouer. Sans une prompte réforme, notre belle fortune rurale déclinera de jour en jour ; or, ce serait d'autant plus déplorable, que nous entrevoyons la possibilité d'inoculer à nos agriculteurs une vigueur nouvelle, de leur faire acquérir une propriété que nos paysans et leurs propriétaires n'ont pas encore connue.

" Les promesses administratives n'ont jamais fait défaut, nous déclarons toutefois qu'il n'entre nullement dans notre

pensée de réclamer pour les cultivaeurs ce que l'on peut appeler des faveurs exceptionnelles. L'intérêt général vu de haut est notre seul guide.

" Ce qui manque à notre premier chef à notre agriculture, c'est une institution de crédit combinée selon les besoins de cette industrie, différant complètement de toutes les autres branches du travail, elle veut être assise sur des bases particulières et non sur celles des établissements qui distribuent le crédit au commerce. à la manufacture et à la marine marchande."

En conseillant le système des compensations territoriales que nous avons indiqué, nous n'avons songé ni à la fondation de vastes sociétés agricoles, ni à l'expatriement complet de ceux que de sérieuses attaches retiennent en Europe, ni à l'émigration isolée de nos paysans sans travail et sans argent, émigration pour laquelle ne sont point faites les races latines.

Nos idées sont puisées dans l'étude d'un pays où notre race s'est déjà montrée foncièrement colonisatrice. Nous avons vu dans quelles conditions elle s'y est implantée, comment elle s'y est comportée, et ce que l'on peut attendre d'un mouvement de la France vers le Canada.

Nous n'avons qu'une confiance très limitée dans la formation de grandes sociétés de colonisation ou de terrains, comme il en pullule aux Etats-Unis et dans certains pays.

Créées dans un but spéculatif évident, elles n'ont fermé aucune plaie ; elles en ont ouvert de nouvelles. Ce n'est pas dans de semblables eventures que l'agriculture doit s'engager. Il y a au Canada autre chose à faire.

Rappelons-nous d'abord comment se forma notre ancienne colonie.

Des concessions pour récompenser des services rendus étaient octroyées par le roi de France à des officiers, à des seigneurs ou même à des roturiers à charge par eux d'établir sur les terres concédées un certain nombre de colons dans un délai déterminé. C'étaient les anciennes seigneuries dont

quelques-unes subsistent encore dans la province de Québec. Ces seigneurs amenant de France des colons, étaient tenus de bâtir un moulin pour moudre le blé de leurs censitaires qui leur payaient un droit de mouture et une rente des plus minimes.

Ce système de colonisation développé par Colbert rendit en son temps de précieux services.

C'est dans *les lettres et instructions* de l'éminent homme d'Etat que l'on peut puiser les plus forts arguments contre ceux qui prétendent que nous ne sommes pas colonisateurs.

Colbert avait compris que l'isolement serait néfaste à notre développement au Canada : aussi donne-t-il les instructions les plus détaillées aux représentants du roi, pour grouper les colons, non seulement afin de se défendre contre leurs voisins ennemis les Iroquois et les Anglais, mais aussi pour soutenir le moral de ceux qui allaient ainsi fonder un pays nouveau, et pour les aider à supporter l'éloignement de la patrie.

Là est le secret de la colonisation propre à la race latine.

A l'encontre de l'Anglais, de l'Ecossais, de l'Irlandais, de l'Allemand, le découragement nous saisit vite quand nous nous sentons sur la terre étrangère, loin de nos foyers. Le travail solitaire n'est pas notre fait. Nous avons besoin d'entrain. Il faut que nous nous entretenions du pays dans notre propre langue, que nous sentions autour de nous des compatriotes, et cela est si vrai que les Canadiens-français ont conservé entre eux le culte de l'ancienne mère-patrie, en même temps qu'ils pratiquent un loyal attachement pour Sa Majesté Britannique.

S'il y a des exemples de Français établis dans le Nord-Ouest du Canada, nous n'engagerions pourtant pas nos compatriotes à se rendre dans la Confédération pour s'y établir séparément, à moins que, disposant de ressources suffisantes, ils n'aient l'intention de se fixer dans la province de Québec, ou dans le comté d'Essex (province d'Ontario) ou dans quel-

ques autres rares places où ils se retrouveraient, pour ainsi dire, en France, la majorité de la population étant canadienne française.

Dans ces régions un cultivateur peut avec quelque argent, trouver des terres déjà défrichées, des fermes en rapport, et s'y créer une belle exploitation rurale, surtout en apportant dans ses travaux la pratique d'une science agricole que nos agriculteurs possèdent bien plus que l'agriculteur américain.

Pour en revenir à la question fondamentale, c'est dans le Nord-Ouest que notre grande agriculture peut trouver la compensation dont nous parlons plus haut.

A l'aide de combinaisons multiples que l'on peut faire avec le gouvernement fédéral et le chemin de fer du Pacifique Canadien, auquel a été octroyée une quantité très considérable de terres, on peut obtenir de grandes concessions territoriales sur lesquelles en appliquant, non pas le système des seigneuries, qui n'est plus en vigueur depuis 1854, mais notre système de fermage ou de métayage, il est facile d'établir de superbes exploitations agricoles.

Rejetant toute idée de spéculation des terres, ainsi que tout projet de société de colonisation, dégageant de toute pensée parasite le ferme désir de compenser directement la moins-value de leurs domaines, nos propriétaires ruraux pourraient se grouper en associations particulières, réunissant entre eux des capitaux suffisants.

Ils confieraient à un ou à plusieurs d'entre eux, ou à des mandataires de leur choix, dans lesquels ils auraient déjà, par expérience, pleine et entière confiance, comme gérants, le soin de leurs intérêts dans le Nord-Ouest ; ils s'y feraient concéder les terrains nécessaires et y enverraient de France le nombre de fermiers ou de métayers voulus pour l'exploitation de leurs propriétés.

Sur ces propriétés seraient construits à très peu de frais, des bâtiments pour les tenanciers et leurs familles, ainsi que pour l'usage des industries agricoles que ces groupes vou-

draient créer ; enfin on mettrait à la disposition des travailleurs, des instruments et des bêtes de somme, suivant arrangements faits d'avance.

Une pareille organisation donnerait à nos agriculteurs une compensation à la moins-value sans cesse croissante de leurs exploitations d'Europe, et occuperait utilement nos ouvriers des campagnes qui vont chaque jour grossir les rangs des oisifs malheureux en quête de travail dans nos villes.

Mais comme chez nous il est toujours indispensable qu'une action officielle vienne éclairer la route du progrès, comme nous ne pouvons jamais inaugurer un système sans recourir au patronage du gouvernement, malgré notre soi-disant esprit d'initiative privée, pourquoi, à côté des chambres de commerce françaises constituées à l'étranger par le Ministère du commerce, le Ministère de l'agriculture ou d'accord avec lui, la Société nationale d'agriculture de France, la Société des agriculteurs, et les Sociétés agricoles départementales, ne créeraient-ils pas dans le Nord-Ouest canadien une ferme modèle d'expérimentation, dont la direction serait confiée à des hommes compétents ?

Outre les renseignements précieux qui fournirait un pareil établissement, il pourrait en même temps, et contre rétribution, recevoir pour un temps déterminé, un certain nombre de pensionnaires français, désireux d'aller se rendre compte sur place de la station agricole du pays, et de puiser, avant de s'établir, des connaissances approfondies sur la culture, l'élevage, l'horticulture, etc., dans ces contrées.

Une semblable institution serait le pivot d'une sérieuse colonisation française dans le Nord-Ouest américain, et le point de départ d'une amélioration assurée pour l'avenir de notre agriculture.

Nous livrons ces conclusions aux intéressés, persuadé qu'ils y trouveront les éléments de vitalité à la recherche desquels nous devons tous nous dévouer, si nous sommes soucieux du sort de notre pays, non-seulement sur le territoire de la mé-

tropole, mais sur tous les points du globe où il est facile de reconquérir notre influence, sans canon, sans baïonnettes, en ne sacrifiant pour cela, ni l'argent des contribuables, ni le sang de nos enfants.

En allant au Canada, il ne faut pas s'attendre à trouver l'Eldorado, ou la source de l'immortalité et les merveilleuses chimères que les fables populaires plaçaient jadis dans les profondeurs inconnues du Nouveau-Monde. Il ne faut pas non plus y chercher des jardins anglais, des routes macadamisées, des parterres émaillés de fleurs, des charmilles et de frais cottages, en un mot l'art moderne qui décore notre continent et ces atours dont une civilisation raffinée a su l'agrémenter.

La nature a conservé sur l'immense étendue de la Confédération canadienne son aspect sauvage et abrupte et, que ce soit dans les imposantes montagnes de la province de Québec, dans les vastes plaines du Nord-Ouest, sur les rives du majestueux Saint-Laurent, aux Chutes du Niagara, ou aux Montagnes Rocheuses, le progrès n'a pas encore transformé ces pays en riants coteaux, en prés fleuris ou en vertes pelouses.

Du reste, il y avait de plus pressants besoins. Au lieu de paver des routes, on a fait des chemins de fer. Plutôt que de tailler des pierres pour bâtir des maisons, on a coupé du bois pour construire des demeures, dont le *confort*, il faut le dire, n'est pas toujours exclu.

Nous parlons ici des campagnes ; quant aux villes, si elles montrent des monuments, des maisons de pierre et de brique, des squares et des tramways, nous devons dire en passant qu'elles offrent des rues larges mais défectueuses. La défectuosité tient à ce que ces voies bordées d'habitations qui ne contiennent presque généralement qu'une seule famille, ne sont point entretenues. Les frais d'entretien seraient trop onéreux pour les habitants. Cet inconvénient se trouve d'ailleurs dans toutes les villes américaines, qui présentent aussi

un autre désagrément : je veux parler des nouvelles cités en damier, sans rues transversales ; il faut toujours faire les deux côtés d'un triangle ; ajoutons les trottoirs en bois, les poteaux de fils télégraphiques et téléphoniques, les bornes où chacun attache ses chevaux pendant qu'il vaque à ses affaires, tout cela peut avoir son côté pittoresque, mais est loin de ressembler à nos villes européennes.

Retournons à la campagne.

L'habitation du cultivateur est en bois, ainsi que ses écuries, ses remises, ses étables et ses granges ; tout est bien compris et aménagé pour mettre à l'abri du froid bêtes et gens. Divers systèmes de chauffage comportant les derniers perfectionnements, sont en usage dans les plus modestes demeures. Le bois est le combustible généralement employé dans les contrées où il abonde ; dans d'autres, c'est le charbon que les voies de communication permettent de transporter facilement partout.

On pourrait croire que la rigueur du climat est un obstacle à la culture des céréales, des plantes fourragères, des racines, des fruits, etc. Bien au contraire. Le Canada est d'une fertilité exceptionnelle et la neige qui recouvre le sol, pendant cinq mois de l'année, garantit les plantes contre la gelée. Elle n'empêche nullement l'élevage ; le climat donne, au contraire, au bétail un vigueur remarquable et l'a mis jusqu'ici à l'abri des épidémies.

La neige a encore un précieux avantage. Elle protège la terre et lui donne un repos absolu. Au printemps le dégel l'imbibe et la prépare admirablement pour la production, en développant naturellement les sucs les plus nutritifs que nous sommes obligés de provoquer chez nous artificiellement.

En Europe, la Suède et la Norvège, où l'hiver est plus long et plus rude dans les parties les plus septentrionales, ne voient-elles pas l'orge et le seigle, pour ne citer que ces deux exemples, parvenir à leur pleine maturité ? Ces pays ne

sont-ils pas considérés comme l'étalon granifère auquel il faut s'adresser pour revivifier les semences des autres régions ?

Dès le siècle dernier, l'attention s'était déjà fixée sur ce fait que diverses plantes cultivées se développent plus facilement et prospèrent mieux par l'emploi de semences provenant d'altitudes polaires, qu'en se servant de graines qui ont mûri dans des zônes méridionales.

Sur ce point, les observations des hommes les plus compétents peuvent se résumer ainsi :

1°. Presque tous les végétaux croissant sous des latitudes élevées, possèdent dans toutes leurs parties, une quantité sensiblement plus forte d'arôme et de pigment que les mêmes plantes cultivées à des latitudes inférieures.

Les plantes septentrionales ont des feuilles plus grandes et d'un vert plus foncé que celles de localités plus méridionales.

2°. Les graines de la plupart des végétaux augmentent jusqu'à un certain point en dimension et en poids, à mesure qu'on transporte ces végétaux dans le nord.

3°. Les graines des localités septentrionales ont une écorce plus mince, germent plus promptement et mieux, et donnent naissance à des plantes plus vigoureuses et plus rustiques que les graines de provenance méridionale.

4°. Quand on déplace un végétal du sud au nord, il s'accoutume peu à peu à son nouvel habitat et y parvient à son parfait développement en un temps plus court qu'auparavant, malgré la température moyenne de cet habitat, sensiblement inférieure à celle du local primitif.

Le pouvoir germinatif des graines du nord est incomparablement supérieur à celui des semences méridionales, non seulement par le nombre de graines aptes à germer, mais aussi par l'énergie avec laquelle la germination s'engage et par leur haut degré de pureté.

Par sa situation entre les 42e et 70e degrés de latitude nord, et les 50e et 142e longitude, le Canada offre la plus grande variété de terres arables douées d'un rare pouvoir fertilisant.

PROVINCES DE L'EST

Les provinces de l'Est, (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, les provinces de Québec et d'Ontario) qui offrent tant d'avantages aux Européens, présentent dans leurs parties vierges un grand inconvénient au colon nouveau venu. Il faut la plupart du temps conquérir la terre arable sur les forêts ou les terrains caillouteux.

Si la difficulté de ce défrichement n'est pas un obstacle pour le Canadien, pour le Canadien-français, ce véritable pionnier du Nord de l'Amérique, il ne faudrait pas songer à y faire travailler l'Européen débarquant sur les rives du Saint-Laurent. Il trouve là du reste assez de terres défrichées pour s'y établir sans risque d'être promptement découragé par un labeur pénible auquel il est indispensable d'être accoutumé dès l'enfance.

Défricher la forêt, c'est élaguer les arbres, brûler les branches avec les broussailles, abattre les troncs, les convertir en clôtures, entasser le surplus pour y mettre le feu, enfin terminer l'œuvre de transformation en répandant dans les racines un corrosif qui les désagrège et permet plus tard de les enlever facilement. Il s'agit également d'extraire les roches que l'on rencontre fréquemment dans cette partie du Canada, de les amonceler ou de s'en servir pour les clôtures, cette tâche est d'autant plus difficile qu'il faut la pratiquer généralement loin des centres, c'est-à-dire dans un isolement qui ne saurait convenir aux travailleurs de nos contrées.

Le sol y est argileux en maints endroits, et susceptible de tous les genres de culture, malgré de grands accidents de terrain. Nombre de cours d'eau et de lacs arrosent cette partie du Canada, couverte encore de forêts considérables produisant une grande variété de bois.

Les céréales, le foin, les plantes fourragères, les légumes de toutes sortes, le maïs, le lin, le houblon, le tabac, les pommes

de terre, et toutes les variétés de fruits y sont cultivées avec succès.

Cependant comme certaines terres depuis longtemps défrichées ont été exploitées sans aucune méthode, il est quelquefois nécessaire, dans les plus anciennes, de recourir à des fumures, mais on se contente d'enfouir l'herbe d'une récolte ou d'employer des fumiers naturels, fumiers d'étable ou engrais verts.

Aussi l'agriculture a-t-elle une tendance à se livrer plus assidûment à l'élevage du bétail et à la fabrication du fromage et du beurre qui donne de bons résultats.

L'exportation du fromage du Canada qui ne se montait en 1858 qu'à 13,104 livres, représentant $1,497, s'élevait en 1878 à 39,371,139 livres, représentant $4,121,301, et atteignait en 1883, 58,041, 387 livres, d'une valeur de $6,451,870. Cette industrie ne comptait cependant par une seule fromagerie avant 1872, dans les établissements canadiens-français des provinces de Québec et d'Ontario, qui, à eux seuls, produisent maintenant plus du quart de tout le fromage fait au Canada.

La production des œufs est totalement négligée. La plupart des cultivateurs n'attachent pas la moindre importance à leur récolte sur la ferme, et c'est généralement la ménagère qui en fait un revenu casuel ; pourtant les œufs sont très abondants, et non-seulement le pays en fait une très grande consommation, mais leur exportation se montait en 1884 au chiffre de 11,490,855 douzaines, représentant une valeur de $1,960,197.

L'élevage du cheval est loin d'être encore assez sérieusement pratiqué. Cependant les chevaux sont excellents au Canada, et l'exportation des produits de la race chevaline pourrait être facilement décuplée, si au lieu d'expédier à l'étranger des quantités considérables de foin et de menus

grains qui partent chaque année. on les appliquait à cet élevage (1)

Betteraves.—L'insuccès qu'ont rencontré les tentatives faites dans l'essai de l'industrie du sucre de betterave au Canada, ne doit pas cependant la faire rejeter comme impraticable. En effet la partie du Canada où cette industrie pourrait être implantée, offre des conditions analogues à celles des contrées de la Russie où elle réussit si admirablement ; comme à tout début inconscient, on a subi au Canada des mécomptes inhérents à une transformation de culture pour laquelle les cultivateurs canadiens n'étaient nullement préparés.

Afin de vulgariser la culture de la betterave, on a demandé sans raison à des cultivateurs qui n'avaient pas des terres suffisamment appropriées, de planter de betteraves une parcelle de leur terrain. L'expérience et les instruments faisant défaut, le cultivateur se préoccupait bien plus de ses autres produits, et au lieu de concentrer les premiers soins sur une production rationnelle qui aurait certainement donné un rendement abondant, on a par cette méthode rebuté le cultivateur qui n'a considéré cette tentative que comme un essai accessoire, et l'a négligé n'en connaissant pas la valeur.

Au contraire si une fabrique de sucre s'établissait dans un centre dont le sol serait propre à la culture de la betterave, comme il s'en rencontre beaucoup au Canada, si cette fabrique pouvait elle-même, ou sous son contrôle direct, mettre en exploitation, une certaine étendue de terrain, l'assurant de l'alimentation régulière de sa fabrication, on verrait bientôt un pareil établissement prospérer et faire prospérer avec lui les autres industries agricoles qui se rattachent à la culture de la betterave.

---

(1) Le Marquis de Tracy amenait en 1665 les premiers chevaux qu'on eût encore vus au Canada. On assure cependant que M. de Montmagny qui fut gouverneur de 1636 à 1648 avait un cheval qu'il avait fait venir de France.

Des analyses souvent répétées ont révélé dans les betteraves du Canada une très grande richesse saccharine. La plante pourrait être livrée à la fabrique à des prix très-bas. On peut produire le noir animal à bon marché, et se procurer très-facilement la pierre à chaux ; enfin le combustible ne manque point.

En outre, on peut obtenir pour l'entrée du matériel la franchise des droits de douane, et il convient d'ajouter qu'une prime très élevée frappe les sucres étrangers à leur introduction dans le pays.

L'importation des sucres au Canada s'est montée en 1884 à 178,807,717 livres, entrées pour la consommation, représentant une valeur de $6,632,500.

(*A suivre*)

———:o:———

Pour aider à la solution de questions qui s'agitent aux Etats-Unis et au Canada

MEMOIRE

adressé à Sa Sainteté Pie X, aux Eminentissimes Cardinaux, ainsi qu'aux principaux archevêques et évêques des Etats-Unis et du Canada intéressés dans la matière et à leurs conseillers.

SECTION II.—DE LA PART DES LAÏQUES DANS L'ADMINISTRATION DES BIENS ECCLESIASTIQUES

CHAPITRE I

(*Suite*)

50. Appliquant cette doctrine aux biens des paroisses, on doit dire que ces biens, de par le droit commun, appartiennent à la paroisse conçue non comme une personne morale, un être fictif, mais comme un composé d'individus qui possèdent ces biens en commun. Or, comme les individus qui composent la paroisse sont les fidèles laïcs ayant à leur tête le curé, nous sommes amenés à conclure que les laïcs ne sont pas exclus de la propriété des biens ecclésiastiques, comme le professent certains auteurs.

J'estime pour ma part que l'opinion qui concède quelque chose aux laïcs a été combattue en partie parce qn'elle prête à des abus, parce qu'elle était proposée d'une manière exagérée sans faire intervenir le curé comme chef de la paroisse et l'évêque comme suprême administrateur des biens ecclésiast!ques dans le diocèse ; parce que certains

de ses auteurs et défenseurs faisaient dériver les droits des fidèles de l'autorité civile, et considéraient ceux-ci plutôt comme citoyens que comme membres de l'Eglise. Les arguments qu'on fait valoir contre l'opinion qui regarde les fidèles comme propriétaires ou mieux copropriétaires sont loin de convaincre tout le monde, et perdent encore de leur force si l'on conçoit les choses selon l'opinion défendue par Vermeersch et avec les réserves que je viens d'indiquer.

Tout récemment encore un grand canoniste de Rome, bien que n'étant pas partisan de la doctrine du P. Vermeersch, me disait en substance : " Mais certes les biens paroissiaux sont possédés par la paroisse, c'est-à-dire par le curé et les fidèles." Et le savant canoniste Lombardi, *Iuris canonici privati institutiones*, ed. 2, Romae, 1901, v. II, p. 418, dit en parlant des églises : "Cependant rien ne s'oppose à ce que parfois elles appartiennent aux laïcs, par exemple, à une association de laïcs." Et qu'on se rappelle ici les paroles de Schmalzgrueber rapportées par Sanguinetti (voir plus haut n. 47) : "communauté des fidèles appartenant à l'église." D'après la manière humaine de concevoir les choses, qu'est-ce que cette communauté ? Certes ce sont les fidèles unis sous quelque rapport.

51. L'objection principale contre cette doctrine est que toutes les affaires ecclésiassiques de la paroisse sont réglées sans qu'on demande le consentement de la communauté paroissiale, et que certainement les laïcs n'ont aucun droit propre (*non délégué*) dans l'administration des biens ecclésiastiques. On peut répondre que les cas ne manquent pas dans le droit où le sujet du domaine direct, et même du domaine utile, n'a pas l'administration de ses biens : qu'on voie par ex. ce que les juristes disent sur le domaine et l'administration des biens des enfants mineurs et des épouses.

Le P. Vermeersch répondant (n. 539) à l'objection tirée du fait que les membres de la communauté ne peuvent disposer de ses biens, ou, en d'autres termes, en ont seulement le domaine direct et utile sans l'administration, ne

voit là-dedans aucune difficulté; et dit que cela ne provient pas de ce qu'ils ne sont pas les sujets du domaine, mais dérive d'une charge (*onus*) attachée à ces biens. Dans notre cas l'*onus*, la charge, la condition spéciale est que les biens paroissiaux ayant été donnés pour des fins spirtuelles se trouvent placés sous l'administration de ceux qui sont les juges des choses spirituelles.

CHAPITRE II

52. Venons à l'administration des biens ecclésiastiques. Je veux traiter cette question surtout en tant qu'elle se rapporte aux lois et aux usages des Etats-Unis, du Canada et de la France à l'époque où les Canadiens Français prirent d'elle leurs us et coutumes.

Entendons d'abord *The Catholic Encyclopedia* (en publication aux Etats-Unis), v. V, art. *Fabrica ecclesiae*, où nous trouvons un excellent résumé de la partie historique du sujet.

" Dans les premiers temps de l'Eglise, l'évêque administrait les biens ecclésiastiques avec l'aide de diacres et de prêtres ; mais au IVe siècle, apparurent en Orient et dans certaines contrées de l'Occident des économes qui, soumis à la direction de l'évêque, avaient en mains l'administration temporelle des églises ; dans d'autres pays l'évêque continua à administrer les biens ecclésiastiques avec l'assistance de quelques hommes de confiance de son choix. Quand chaque église finit par avoir son patrimoine particulier, l'évêque fut naturellement obligé de remettre l'administration du dit patrimoine au clergé local, se réservant néammoins un droit de contrôle.

Durant la longue querelle des investitures, ce droit a pu être complètement annihilé ; la paix rétablie, le clergé fut souvent obligé de faire appel aux habitants de la paroisse pour couvrir les frais du culte. En France et en Angleterre spécialement, l'assemblée des paroissiens déterminait la part des dépenses à supporter par la communauté ; et conséquemment, à partir de ce temps, cette assemblée était naturellement consultée sur les mesures les plus importantes relatives à l'administration du

temporel de la paroisse. Dans ce but on choisissait des délégués laïcs qui devaient prendre part à l'administration ordinaire des biens ecclésiastiques destinés au service de la paroisse. On les appelait marguillers, administrateurs, procureurs, etc.

" Dans les conciles du XIIIe siècle, il est fait fréquemment mention des laïcs choisis par les fidèles pour participer à l'administration des affaires temporelles ; mais en même temps les droits du curé et de l'autorité ecclésiastique étaient reconnus. Une réaction est visible dans les conciles des XIVe, XVe et XVIe siècles, qui s'efforcent d'enrayer la tendance à rendre exclusivement laïque l'administration des biens paroissiaux. Enfin le *Concile de Trente* (sess. XXII, de ref., c. IX) admit la participation des laïques dans l'administration de la propriété ecclésiastique, mais demanda qu'en tout temps et partout les administrateurs laïcs rendissent un compte annuel à l'évêque ou à son délégué. Comme aucune loi générale n'a déterminé ni la compétence, ni la composition du conseil de fabrique, il y a eu sous ce rapport de très grandes variations. Dans les temps modernes le pouvoir séculier s'est fréquemment mêlé de l'administration des propriétés ecclésiastiques destinées au culte et de l'organisation des fabriques. Même actuellement, dans la plupart des pays d'Europe, l'Etat réglemente l'administration des biens ecclésiastiques et la procédure des fabriques."

A ce résumé, que je pourrais confirmer par de nombreuses citations, j'ajoute seulement ce qui suit : " Dès les premiers siècles, les évêques ont rempli cette charge, soit par eux-mêmes dans le lieu de leur résidence, soit par les curés qu'ils plaçaient à la tête des paroisses. Toutefois ils permettaient assez souvent que le curé s'adjoignît un petit nombre de laïques pieux, pour lui venir en aide dans l'administration des biens qui composaient la dotation de la paroisse". (Sabathier, *Traité pratique de l'administration temporelle et spirituelle des paroisses*, Tome, I, n. 367).

53. Voyons maintenant quelques extraits de l'ouvrage *Legal Formulary* par le canoniste américain Baart, 5e éd., New-York, 1898.

72. " Dans les premiers âges de l'Eglise, comme nous l'ap-

prennent les Conciles de Gangra et d'Antioche, les évêques administraient les biens ecclésiastiques ; mais ils avaient deux freins : le 1er c'est qu'ils étaient obligés de prendre conseil de leurs prêtres et de leurs diacres, c'est-à-dire du chapitre de la cathédrale ; le 2d c'est que sur plainte ils pouvaient être forcés de rendre leurs comptes devant le Concile provincial et d'en subir le jugement. Le Concile de Chalcédoine, can. 26, ordonna que chaque évêque nommât un membre de son clergé économe pour l'administration des biens de l'Eglise ; et cette loi devint si absolue que plus tard Photius rapporte que l'une des accusations contre *Chrysostome* était qu'il administrait les biens ecclésiastiques sans conseil, que personne ne savait où allaient les revenus de l'Eglise, qu'il avait vendu, par l'entremise de Théodule, des biens laissés par Thecla....

74. "Les canons apostoliques, n. 39, donnaient aux évêques la pleine administration des offrandes des fidèles. Mais cette discipline ne pouvait pas durer et de fait elle ne dura pas longtemps. Quand le montant des offrandes eut augmenté et que des biens immeubles eurent été acquis, un autre mode devint nécessaire. Les évêques, même dans les premiers âges, délibéraient, avec leurs prêtres ou chapitres sur ce qui regardait l'administration et la distribution des biens de l'Eglise. Plus tard, certains conciles, tant en Orient qu'en Occident, firent une obligation aux évêques de nommer des administrateurs, pris dans le clergé. Peu à peu aussi les chapitres des cathédrales acquirent beaucoup de droits dans l'administration des biens du diocèse, tandis que tous les biens paroissiaux devenaient soumis à l'administration de leurs curés respectifs. Il est certain également que les évêques étaient obligés de rendre compte de leur administration au Concile provincial tous les trois ans et qu'en conséquence ils n'eurent jamais un contrôle absolu et irresponsable des biens ecclésiastiques.

75. "Bien que dans les pays de missions beaucoup d'exceptions soient faites aux lois générales de l'Eglise aussi longtemps que c'est nécessaire, pourtant la prudence exige que les lois fondées sur la triste expérience du passé soient mises en vigueur le plus tôt possible même dans les contrées soumises à la Propagande. *La possession absolue des biens de l'Eglise par*

un titre légal qui en attribue à l'évêque seul la propriété, est contraire à l'esprit et aux lois de l'Eglise, bien qu'elle soit admise par les Conciles de Baltimore pour des raisons exceptionnelles comme un moyen extrême. Le mode de possession devant la loi civile qui s'harmonise le mieux avec les lois et l'esprit de l'Eglise, est le plan d'une corporation formée de l'évêque et de plusieurs prêtres, auxquels, si on le juge à propos, on peut adjoindre une minorité de laïques. C'est ce qui est en usage dans plusieurs états et a donné beaucoup de satisfaction. C'est le mode qui assure le mieux la propriété, et en même temps sauvegarde largement l'autorité de l'évêque. En outre, ce système semble se rapprocher de celui des chapitres et fera disparaître l'odieux qu'il y a dans le fait qu'un seul homme soit le maître d'immenses propriétés ''.

54. De ces citations il apparaît : 1. qne l'évêque est dans chaque diocêse le suprême administrateur des biens ecclésiastiques ; 2° qu'il est selon les usages et les lois de l'Eglise que l'évêque soit assisté dans cette œuvre et que sa gestion soit contrôlée de quelque façon ; 3° que certains modes de posséder et d'administrer les biens ecclésiastiques aux Etats-Unis sont contraires à l'esprit et aux lois générales de l'Eglise ; 4° qu'au moins à partlr du 13e siècleles laïques, quoique n'ayant pas l'administration des biens strictement ecclésiastiques aucun droit propre, furent appelés d'une manière assez générale à prendre part à l'administration des biens paroissiaux ; 5° que les élections des fabriciens étaient faites en général par les fidèles.

J'estime qu'il n'y aura aucune contestation quant aux points 1°, 2°, 4°, 5°, mais qu'il n'en sera pas de même pour le 3°. Des hommes qui, par manque d'étude ou pour d'autres causes, n'ont que des idées superficielles sur ces matières objecteront certainement que le canoniste Baart (et moi avec lui) se trompe quand il affirme que des modes de posséder et d'administrer les biens ecclésiastiques approuvés par le IIIe Concile national de Baltimore sont opposés à l'esprit et même aux lois générales de l'Eglise. Ils iront même jnsqu'à parler comme si ces modes étaient les seuls existants aux Etats-Unis et constituaient une loi générale pour ce pays.

Un tel jugement est tout à fait erroné et clairement contraire aux paroles employées par le Concile. Ecoutons-le parler :

" 206... Comme les biens temporels sont souvent exposés à de très graves dangers quand les évêques ne peuvent pas les administrer selon les lois de l'Eglise, il faut grandement déplorer que dans beaucoup de parties des Etats-Unis les lois civiles ont, touchant la possession et l'administration des biens temporels, des principes que l'Eglise ne peut admettre sans renoncer à un usage perpétuellement en vigueur depuis le moment où l'Eglise a joui de la liberté " (Conc. nat. de Balt. II, I. c.). Mais on ne pourrait dire que cette parfaite liberté existe si ce n'est dans le cas où les lois et les dispositions de l'Eglise elle-même seraient également reconnues au for civil et obtiendraient ainsi force de loi dans l'Etat... Mais comme les lois et les tribunaux ecclésiastiques ne sont pas encore reconnus dans certains états, il est de notre devoir de disposer les choses de manière à écarter complètement ou à amoindrir le plus possible les obstacles que les lois civiles mettent à l'indépendance de l'Eglise et à la sécurité de ses biens (*Ibid.*, n. 200).

"267. Dans les états où il n'existe pas une incorporation légale des paroisses où des autres associations ecclésiastiques qui soit conforme aux lois de l'Eglise, l'évêque lui-même, par une loi du parlement, peut se constituer en personne morale ou civile (*corporation sole*) pour posséder et administrer tous les biens du diocèse ;—ou encore, par une loi semblable, les biens du diocèse pourront être confiés à l'évêque *in trust*, afin qu'il les tienne au nom du diocèse et les administre pour l'utilité de ses ouailles selon l'esprit de l'Eglise ;—ou enfin que l'évêque tienne et administre les biens temporels du diocèse en son propre nom, à savoir en vertu de ce titre juridique absolu qui est appelé en anglais *in fee simple* ; dans ces cas l'évêque doit bien se souvenir que, tout en ayant plein pouvoir sur les biens ecclésiastiques devant l'autorité civile, les saints canons le préviennent qu'il n'en est point le possesseur, mais simplement

l'administrateur" (C. *Fraternitatem*, 2, de Donat., I, II Decret).

55. Pour quiconque comprend le langage humain, il est clair comme deux et deux font quatre que les trois modes de posséder et d'administrer les biens ecclésiastiques dont il s'agit, non seulement ne sont pas prescrits, mais même sont défendus là où l'on peut obtenir l'incorporation légale des paroisses; et qu'il n'est permis d'y recourir que dans les états où un mode conforme aux lois canoniques n'est pas admis. L'Eglise n'aime pas ces modes où un seul est maître; elle veut, comme dans les âges passés, un système où le pouvoir des évêques soit limité. Ce sentiment est explicitement manifesté dans le IIe Concile national de Baltimore n. 200, auquel renvoie le IIIe Concile; voici ses paroles: "Mais on ne pourrait dire que cette liberté entière existe si ce n'est dans les cas où les lois et les dispositions établies par l'Eglise, seraient également reconnues dans le for civil et obtiendraient ainsi force de loi dans l'Etat. De cette manière les droits de tous seraient sauvegardés; les abus possibles seraient pleinement prévenus; et le pouvoir des évêques loin d'être augmenté serait plutôt diminué grâce aux dispositions établies par l'Eglise."

On constate avec plaisir que ces modes sont suivis dans peu d'états: de trois auteurs consultés sur le sujet je n'ai pu arriver qu'à une somme de douze états où l'un ou l'autre des trois procédés est en vigueur; pourtant il n'est pas sûr qu'il n'y en ait pas d'autres. Klein, *Au pays de la vie intense*, 7e éd., Paris, 1905, p. 333, regardant la chose plutôt comme une exception, s'exprime comme suit: "La propriété et l'administration des biens appartiennent à la paroisse considérée comme personne civile et représentée par le conseil de fabrique, dont le curé est le principal membre... Dans quelque provinces, la personnalité civile réside dans le diocèse représenté par l'évêque seul."

56. Qu'on ne croie pas que je sois le seul avec Baart à comprendre le IIIe Concile nationale de Baltimore comme je viens de l'exposer. J'avais déjà écrit ce qui précède lorsque je lus le passage suivant dans l'ouvrage *The Church*

and the Law par l'avocat H. J. Desmond, Chicago, 1898, p. 71 : " Le IIIe Concile national de Baltimore, dans ses décrets relatifs à la propriété ecclésiastique, exhorte fortement les évêques à placer tous les biens de l'Eglise sous la sauvegarde de l'incorporation légale, où la chose peut se faire avec sécurité, comme cela a lieu dans l'Etat de New-York. Pour les lieux où la chose ne peut se faire le Concile demande que l'évêque se constitue lui-même en *corposatio sole* et possède de cette manière la propriété ecclésiastique comme le ferait toute autre corporation ; et si cela ne peut se faire, le Concile permet à l'évêque de tenir la propriété *in fee simple*." Ces paroles sont du Rév. J. M. Farley, actuellement évêque de New-York, dans le *The Forum*, juin 1894."

57. Plus haut au n. 54 nous avons conclu qu'au moins à commencer au XIIIe siècle, les laïques avaient eu part dans l'administration des propriétés de l'Eglise. Il est nécessaire de dire quelque chose en plus relativement à la partie historique de ce sujet, surtout par rapport à l'élection des fabriciens.

Comme certains Canadiens-Français des Etats-Unis voudraient, quant à la présente matière, y introduire,—au moins pour les Canadiens-Français et avec les modifications exigées par les conditions différentes—les lois et les usages de la province de Québec, leur pays d'origine, il est utile, pour bien comprendre l'esprit qui anime ces lois et ces usages, de voir comment les choses se passaient en France au temps où les ancêtres des Canadiens-Français quittèrent leur terre natale, emportant avec eux ses idées et ses institutions.

Afin que personne ne puisse dire que, en avocat de la cause franco-canadienne, j'ai interprété les auteurs à ma façon, je veux, ici comme ailleurs, les faire parler eux-mêmes.

Entendons d'abord l'abbé H. Lesêtre, *La paroisse*, 3e éd., Paris, 1908, ch. V : *La paroisse du XIVe siècle à la révolution*, p. 120 s. : " Les fabriques avaient deux sortes de réunions, celles des marguilliers ou fabriciens chargés du règlement des affaires courantes, et les assemblées de paroisse, qui compre-

naient à la fois les fabriciens et les notables de la localité. Les premières réunions étaient mensuelles ou plus fréquentes ; les assemblées de paroisse se tenaient au moins deux fois l'an. On voit que dans ces dernières étaient appelés non seulement les représentants ordinaires de la paroisse, mais encore ceux qui, à raison de leurs fonctions civiles, de leur influence ou de leur fortune, étaient plus à même de donner des conseils autorisés. Les attributions de ces assemblées consistaient à élire les nouveaux marguilliers, à arrêter les comptes, à régler tout ce qui concernait l'emploi des fonds, les achats, les ventes, les modifications aux usages paroissiaux, les pauvres et les écoles de charité. Les comptes étaient rendus à l'évêque ou à l'archidiacre, en cours de visite. Si cette visite n'avait pas lieu dans l'année, les comptes devaient être examinés et arrêtés par le curé, en présence des principaux habitants, pour être ensuite représentés à l'évêque ou à l'archidiacre à leur prochaine visite.

" Les marguilliers étaient investis de pouvoirs assez étendus pour l'administration du temporel, la garde des biens et des objets mobiliers de l'église, la bonne tenue du monument, la convenance de l'office divin, le paiement des honoraires et des gages, l'acquittement des fondations, la nomination des serviteurs de l'église, l'exactitude de la grand'messe, et un certain nombre d'autres particularités. Ils avaient même le droit de choisir les prédicateursde l'Avent, du Carême et des grandes fêtes."

On peut voir ces attributions des marguilliers décrites plus longuement dans le *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique* par l'Abbé Prompsault (publié par Migne), 2e éd., Tome 2, p. 391.

58. Voici quelques passages qui traitent particulièrement de l'élection :

" Les apôtres avaient fait choisir par les fidèles la première fabrique qui ait existé, celle que formèrent à Jérusalem les sept diacres chargés de l'administration des aumônes. Par conséquent, d'après l'esprit du christianisme, les membres de la fabrique devraient être nommés par les fidèles et institués ou confirmés dans leur mission par les évêques ou les curés ;

c'est ainsi qu'on en agissait anciennement dans la plupart des églises de la chrétienté, et cette manière d'agir est la seule qui soit conforme à ce qu'exige le droit commun." (*Dictionnaire raisonné* etc., cité à la fin du n. 57).

" Au milieu de ces différences, on peut regarder comme presque généralement admises les règles suivantes : 1. Les marguilliers, fabriciens ou procureurs (car on leur donnait indifféremment ces noms ; aujourd'hui on ne donne le nom de marguilliers qu'aux membres du bureau de la fabrique, et celui de fabriciens à tous ceux qui appartiennent au conseil et au bureau) étaient nommés dans les assemblées des habitants. On pouvait élire tous les laïques résidant sur la paroisse, à l'exception de ceux qui en étaient exempts par un privilège particulier.'' (*Traité de l'administration temporelle des paroisses* par Mgr Affre, arch. de Paris, 10e éd. revue par Pelgé, Paris, 1884. *Introduction*, p. 5). L'auteur traite là des fabriques comme elles étaient avant la révolution.

On peut voir aussi De Champeaux, *Code des fabriques et de l'administration paroissiale*, 1862, Tome I, Introduction, p. IX; Dieulin, *Le guide des curés, du clergé et des ordecs religieux pour l'administration des paroisses*, 6e éd., 1866, p. 35.

59. Voyons maintenant ce qui se passe au Canada. Je transcrit de Gignac, *Compendium iuris canonici. De personis*, n. 724 ss.

" 1. La fabrique est une corporation religieuse, elle est de plus une corporation en main morte. Elle ne peut donc acquérir des biens que pour les fins du culte et elle ne peut posséder plus qu'une quantité déterminée de terrain. Il y a cette particularité dans l'existence corporative de la fabrique, que c'est une corporation qni administre les biens d'une autre corporation. La paroisse religieuse est bien une corporation aux yeux de la loi, mais o'est une corporation qui n'agit que par sa fabeique. Le représentant des paroisses qui n'ont pas de fabrique est généralement l'évêque ; quelquefois c'est un ordre religieux qui est propriétaire ou usufruitier des ébifices du culte. La fabrique est une corporation perpétuelle, elle se renouvelle d'année en année, mais il y a toujours certains marguilliers qui administrent les affaires courantes de la pa-

roisse. On ne perd la qualité de marguillier que par la mort ou la démission ; mais après avoir passé un certain temps au banc de l'œuvre on rentre dans la catégorie des anciens marguilliers.

" 2.° La fabrique se compose du curé, des marguilliers du banc de l'œuvre, qui sont généralement au nombre de trois, et des marguilliers sortis de charge qu'on désigne sous le nom d'anciens marguilliers. Le bureau ordinaire, chargé de l'administration des affaires courantes, se compose du curé et des marguilliers de l'œuvre ; le bureau extraordinaire, qui prend connaissance des affaires les plus importantes, se compose du curé et de tous les marguilliers. Mignault, page 225.

3.° D'après la loi et l'usage de ce pays, on a recours au système électif pour le choix des marguilliers. Les paroisses nouvellement fondées nomment les trois marguilliers à la fois, et elles choisissent souvent cinq autres franc-tenanciers qui sont considérés comme anciens marguilliers. Mais dans les anciennes paroisses, à moins d'une vacance extraordinaire, on ne fait chaque année l'élection que d'un seul marguillier pour remplacer celui qui sort du banc. Mignault, page 234.

" 4.° Il peut arriver, et de fait il arrive assez souvent, que la fabrique, pour exécuter les travaux qu'elle a entrepris ou pour rencontrer ses obligations, soit dans la nécessité d'emprunter des fonds et d'hypothéquer ses immeubles. La fabrique ne peut rien faire en cette matière qu'avec l'autorisation de l'Ordinaire, selon la teneur de l'art. 3425 des Statuts refondus de la Prov. de Québec...

" Donc pour que la fabrique puisse faire un emprunt, il lui faut deux autorisations : celle de l'autorité ecclésiastique et celle des paroissiens. Dans quelques paroisses, au lieu d'une assemblée générale des paroissiens, il suffit d'une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers. Mignault, p. 279.

" 5°. Les fabriques peuvent aliéner leurs biens, mais l'aliénation ne peut avoir lieu que pour cause de nécessité et après l'observation des formalités requises par la loi ; il faut le consentement de l'autorité ecclésiastique et des paroissiens, dans une assemblée de paroisse, si c'est l'usage de tenir de semblables assemblées...

" 6°. Le curé est *ex officio* président du bureau de la fabrique et de toutes les assemblées de fabrique et de paroisse...

" 7°. L'évêque peut annuler ou reviser une décision adoptée par une fabrique. La fabrique est un pouvoir d'ordre inférieur et l'évêque est l'administrateur en chef des biens de l'Eglise dans les limites de son diocèse. On prévient tout conflit, règle générale, en soumettant d'avance l'objet de la délibération à l'Ordinaire, mais les pouvoirs de l'évêque à ce sujet ne souffrent aucun doute, Mignault, page 300."

60. Venons aux Etats-Unis. Le IIIe Concile national de Baltimore traite des fabriciens aux n. 285-287, et nous dit, entre autres, que c'est désirable qu'il y en ait partout; mais il laisse à l'évêque de juger de leur nécessité pour son diocèse, de leur nombre et du mode de leur nomination. Le Concile ne parle que de deux systèmes d'élection, à savoir par le recteur de la paroisse ou par l'assemblée des fidèles. "Igitur quicumque viri laici, approbante Episcopo, sive a rectore missionis sive a coetu fidelium electi sint... " En fait seulement dans un petit nombre d'états, comme le Wisconsin, les marguilliers sont choisis par les fidèles ; et dans beaucoup, comme le Minnesota et l'Etat de New-York, ils sont élus par l'évêque, le vicaire général et le curé. (Klein, *La séparation aux Etats-Unis*, 2e éd., Paris, 1908, p. 93).

L'usage des fabriques est beaucoup moins en vogue aux Etats-Unis qu'au Canada et les attributions des marguilliers y sont beaucoup moins étendues. J'estime qu'il faut faire remonter la cause de cette différence surtout aux excès auxquels se livrèrent certains fabriciens vers la fin du 18e siècle et dans le courant du 19e. Le 1er Concile provincial de Baltimore (1829), le 1er Concile national de Baltimore (1852) et le 3e Concile provincial de New-York (1858) prescrivirent certaines règles contre ces excès ; et deux papes les condamnèrent, à savoir Pie VII (*Non sine magno*, 3 avril 1823) et Léon XII (*Quo longius*, 16 août 1828).

Qu'on remarque bien que ce n'est pas l'institution des conseils de fabrique qui a été condamnée, mais seulement les abus de certains de ces conseils, lesquels allaient jusqu'à s'arroger

le droit de nommer des pasteurs, même excommuniés, contre l'assentiment de l'évêque, d'administrer les biens ecclésiastiques selon leur arbitre et sans aucune intervention de l'évêque, etc.

CHAPITRE III

61. Nous venons de voir dans le chapitre II, qu'au moins à commencer au XIIIe siècle les laïcs eurent en général une part dans l'administration des biens de l'Eglise, qu'actuellement cette part est assez grande au Canada et, quoique désirée par le IIIe Concile national de Baltimore, est beaucoup moindre aux Etats-Unis. Il sera utile de rechercher quels sont les avantages de cette participation. L'exposé de ces avantages montrera que les Canadiens-Français qui voudraient voir la *corporation sole* remplacée par le système de la province de la province de Québec, adapté aux conditions différentes des Etats-Unis, ou par tout autre système analogue, désirent une chose qui non seulement est selon l'esprit de l'Eglise, comme il appert de ce qui a été dit plus haut, mais en outre aurait les plus grands avantages.

Selon l'usage que j'ai adopté pour le présent travail, je vais faire de nouveau parler les auteurs, les commentant et les complétant au besoin.

Sabathier, op. c., t. 1. p. 104, écrit : "Cette institution n'a jamais eu et encore aujourd'hui n'a pas pour but de créer des embarras, mais plutôt de seconder l'action du clergé dans l'administration de la paroisse. La surveillance, le règlement des choses matérielles, la perception des redevances annuelles peuvent quelquefois amener des froissements qui amoindriraient la confiance des paroissiens pour leur curé, si celui-ci avait seul provoqué, dirigé ces affaires délicates. Mais si l'on sait qu'il n'y a pris qu'une part restreinte et que toute son influence est concentrée sur la direction des choses spirituelles, on n'aura plus de motif raisonnable pour s'éloigner de lui. D'un autre côté les fabriciens étant choisis parmi les hommes les plus honorables de la paroisse, sont en général animés d'un bon esprit, et ils comprennent que leur mission est de venir en

aide pour tout ce qui regarde le matériel du culte et les édifices paroissiaux."

62. *L'Ami du clergé* (9 mars 1911, p. 220 s.), dans un savant article sur l'action des laïcs dans l'Eglise, dit, entre autres, ce qui suit : " Les laïques sont membre de la famille chrétienne, et déjà, à ce seul titre, ils sont grandement intéressés à tout ce qui peut augmenter son bien-être, garantir la pleine liberté de ses expansions, développer les énergies de sa vie surnaturelle. Hiérarchiquement, cela va de soi, ils sont soumis aux autorités constituées légitimement dans l'Eglise. Donc, il ne saurait être question de les appeler au partage de l'autorité juridictionnelle du commandement sous toutes ses formes, et certainement aucun d'eux n'est disposé à émettre pareille prétention. Qu'il s'agisse de l'exercice du magistère doctrinal ou du gouvernement social à un degré quelconque, ils sont et ne peuvent jamais être qu'au second rang ; l'obéissance est. de droit divin, pour eux, le premier et le plus strict de leurs devoirs de loyaux fidèles. C'est entendu.

" Mais, ceci dit, convient-il, sous prétexte de soumission et d'infériorité, de les tenir à l'écart de toute participation aux affaires paroissiales, de toute participation même aux œuvres du zèle pastoral proprement dit ? L'Eglise ne l'a jamais pensé. Qu'on ouvre les annales de son histoire, et à toutes les pages on verra éclater son souci de faire large part aux laïques dans l'administration des affaires ecclésiastiques. On pourrait même peut-être, avec quelque apparence de fondement historique, lui reprocher d'avoir jadis exagéré trop cette ingérence, d'ailleurs légitime, des laïques dans son gouvernement ; témoin par exemple certains abus des droits de patronat laïque du temps passé, et aussi le contrôle parfois indiscret des surveillances laïques dans ses affaires financières. Mais il résulte au moins de tout cela que, en principe, loin de lui être hostile, l'Eglise est très sympathique à l'idée de recourir aux concours laïques dans les affaires religieuses...

" Conclusion : certainement il est bon d'associer les laïques, sous toutes les formes possibles, à notre ministère pastoral, sous la seule condition, facile à réaliser, d'éviter les abus et indiscrétions éventuelles. Ils sont membres d'une famille vi-

vante, qu'ils sont en définitive seuls à composer en masse. C'est la moindre des choses qu'ils soient des membres vivants aussi dans leurs très légitimes influences sociales."

63. Ecoutons maintenant le docte curé Lesêtre, qui a fait une étude spéciale de ces questions ; dans son ouvrage déjà cité au chap. V : *La paroisse du XIVe siècle à la révolution*, p. 161, il dit : " Les conseils de fabrique, uniformes pour toutes les paroisses de France, ont puissamment contribué à maintenir la régularité dans le gouvernement temporel des égliees. Sans doute, dans les petites paroisses rurales, leur action n'a souvent été que nominale, et le curé s'est trouvé seul à même de mettre sur pied son maigre budget et d'exécuter tant bien que mal les prescriptions légales. Dans les centres plus importants, les fabriciens ont déchargé le prêtre de préoccupations administratives assez onéreuses, ont endossé auprès des paroissiens la responsabilité de mesures nécessaires mais quelquefois impopulaires, et ont prêté à l'Eglise l'appui de leur honorabilité, de leur intelligence et de leur dévouement. Ils ont même eu à la défendre contre les exigences vexatoires d'autorités civiles trop portées à exagérer leurs droits. Parfois, et il faudrait ne pas connaître la nature humaine pour s'en étonner, ils s'est produit entre les curés et les fabriciens, par la faute des uns ou des autres, des malentendus, des heurts, des conflits, des excès de pouvoir. Le plus souvent, la cordialité a régné entre les uns et les autres. En somme, les fabriques ont bien mérité de l'Eglise et des paroisses."

Remarquable surtout est ce qu'il dit au ch. X : *La Paroisse de demain*, p. 246 ss. : " La part que l'Etat devra nécessairement abandonner dans l'administration des intérêts temporels de la paroisse sera dévolue aux paroissiens eux-mêmes. Ce sera un retour à l'organisation qui existait sous l'ancien rét gime. Alors, comme nous l'avons vu, l'administration temporelle de la paroisse était confiée, sous la présidence du curé, à des marguilliers ou fabriciens qui réglaient les affaires courantes, et à l'assemblée de paroisse. Cette dernière comprenait toutes les personnes notables ; au moins deux fois l'an, elle s'occupait des intérêts généraux de la paroisse, examinai- les comptes et pourvoyait aux dépenses extraordinaires. Une

assemblée de paroisse fonctionne encore dans certaines localités de la Suisse. Le conseil des fabriciens et l'assemblée de paroisse, quelque nom qu'on leur donne désormais, auront leur rôle indiqué dans la nouvelle organisation. *Les laïques auront le droit d'être entendus, puisque l'entretien du clergé et de l'Eglise pèsera sur eux ;* et ils rendront grand service, à condition qu'ils ne fassent pas de leur générosité un titre à outrepasser les droits que l'Eglise leur reconnaît volontiers. " Le Saint-Esprit a établi les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu," dit saint Paul ; et sous l'autorité des évêques, ce sont les curés qui ont mission de gouverner la paroisse. Cet ordre ne pourrait être transgressé sans mettre en péril la constitution même de l'Eglise, et celle-ci ne tolèrerait pas des empiétements qui rendraient impossible l'accomplissement de sa tâche. " Mais la crainte des laïques ne doit pas empêcher l'autorité ecclésiastique de se soumettre, quant à sa gestion temporelle, à une suaveillance salutaire. Autant je redoute pour l'Eglise le contrôle administratif institué par la loi, d'où peut jaillir une source de tracasseries sans fin, autant je souhaite pour elle celui des fidèles, intéressés à la bonne marche de leurs associations. L'Eglise a tout à gagner à se montrer large et moderne dans sa manière de construire un budget, d'administrer le produit des offrandes et contributions volontaires des fidèles, enfin de rendre ses comptes."

64. J'attire d'une manière toute spéciale l'attention du lecteur sur les paroles mises en italique par moi : *les laïques auront le droit d'être entendus, puisque l'entretien du elergé et de l'église pèsera sur eux.* Une telle assertion, que j'avais formulée déjà avant d'avoir lu Lesêtre, et qu'en conséquence j'admets aussi bien que lui, n'est-elle pas opposée à ce qui a été dit plus haut, à savoir, que les fidèles n'ont aucun droit propre dans l'administration des biens ecclésiastiques ? Pas le moins du monde. En effet, d'abord il s'agit seulement du droit " d'être entendu," et il n'est nullement question de la décision, surtout ultime, du cas. Ensuite, on comprend sans peine que tout droit est enlevé à celui qui donne, par exemple, une statue à une église, qui fonde un temple que l'Eglise accepte comme sien, selon son

usage ordinaire de n'accepter aucune fondation si le fondateur ne lui en transfère le domaine parfait. Mais dans le cas dont traite Lesêtre, et qui se vérifie aux Etats-Unis, il ne s'agit pas seulement des biens déjà donnés, des églises déjà fondées, etc., mais aussi des biens à donner, maintenant ou dans le futur. Il y a en effet, comme le fait remarquer très à propos "The Catholic Fortnightly Review," 1er septembre 1910, p. 526, une très grande différence quant au point qui nous occupe entre les Etats-Unis et l'Europe continentale. "Dans l'Europe continentale, dit l'écrivain, les églises, les écoles et les autres institutions ecclésiatiques ont été fondées dans les temps passés et sont suffisamment dotées pour fournir à l'honnête maintien du clergé et à l'entretien de l'institution. Ici, ces institutions sont le fruit des aumônes et reposent sur la bonne volonté des laïques. Dans l'Europe continentale, le paroissien ne contribue en rien au maintien de son curé ni à la construction ni à l'entretien de l'église et de l'école....."[1] Cette différence totale de situations fait que bien des doctrines professées par des canonistes européens, qui traitaient des choses comme ils les avaient devant les yeux, ne sont pas en tous points applicables aux Etats-Unis, où il s'agit plus de biens à donner que de biens déjà donnés ; où, sous peine de voir vendre les propriétés paroissiales, les dettes contractées doivent être payées par les paroissiens même si la dette a été faite contre leur gré ; où il n'y a ni église, ni école, ni curé si les paroissiens ne fournissent les fonds nécessaires. De là il est facile d'arriver à établir pour les paroissiens un certain droit " d'être entendus " sur ces matières.

65. Aux raisons apportées par les auteurs cités, j'ajoute les suivantes. Quelques-unes montrent plus particulièrement les maux des trois modes irréguliers de posséder et d'administrer les propriétés ecclésiastiques admis, faute de mieux, par le IIIe Concile national de Baltimore. Je mets ensemble ces diverses raisons malgré l'objection que les inconvénients de ces trois modes ne proviennent pas nécessairement de l'exclusion des laïques qui a lieu dans ces

modes, et qu'on pourrait leur être opposé sans pour cela vouloir admettre les laïques dans l'administration des biens de l'Eglise. Je réponds que pour éviter sûrement tous les maux et pour obtenir tous les avantages, il faut non seulement supprimer la *corporation sole*, mais adopter un système où les laïcs soient admis dans l'administration sous la haute direction de l'évêque.

Venons aux raisons. Les membres du clergé ont beaucoup d'occupations spirituelles ; et c'est certes nuisible à ces occupations ainsi qu'à l'esprit de piété, de recueillement, d'union avec Dieu que doit posséder tout prêtre et tout évêque, que de devoir s'occuper des choses matérielles ; c'est autant de temps, d'attention, de forces mentales enlevé à des travaux plus sacerdotaux, plus utiles au salut et à la sanctification des âmes. Tout prêtre studieux, pieux, zélé, tout prêtre qui a l'esprit de son état, esprit qui est celui des Saints et celui de l'Eglise, est enclin à se décharger sur les laïques du souci des affaires temporelles, se réservant seulement, autant qu'il croit y être tenu en conscience, la direction et la surveillance générales.

Les prêtres en général, non seulement les réguliers mais aussi les séculiers, sont beaucoup moins aptes au maniement des affaires temporelles que le sont les laïques. Chacun son métier. L'éducation du prêtre, ses occupations, ses aspirations ne tendent certes pas à lui faire acquérir le sens des affaires temporelles ; aussi facilement se laisse-t-il tromper, fait-il des dépenses inutiles, etc. Un jour, un laïc belge, excellent catholique, qui avait été le conseiller de beaucoup de prêtres et de religieuses pour les questions d'argent, me disait : "Les prêtres, surtout les religieux, et les religieuses, bien qu'étant économes pour eux-mêmes et pleins de dévouement et de charité sont des gaspilleurs d'argent." Le laïc en général, surtout s'il est père de famille et a déjà un certain âge, est tout différent. Autre a été sa formation, autre est le milieu dans lequel il vit, autres ses occupations. Gagnant son pain et celui des siens à la sueur de son front, et ayant la plupart du temps à cal-

culer ses dépenses avant de les faire, il est économe, prévoyant et expert dans l'emploi de l'argent.

66. Dans les trois modes exceptionnels admis faute de mieux par le IIIe Concile de Baltimore, l'évêque pratiquement est, devant la loi civile, maître absolu ou presque de tous les biens des paroisses du diocèse : en conséquence, il pourrait vendre, hypothéquer les biens, employer l'argent d'une paroisse pour payer les dettes d'une autre ou la favoriser de quelque manière, etc. ; qu'on se rappelle ce qui a été dit à la note du n. 55, p. 91 s. J'estime, pour ma part, qu'il est presque impossible que les catholiques soupçonnent leur évêque de faire de telles choses pour des fins clairement mauvaises ; mais ils auront facilement la tentation, si les questions de nationalité et de langue interviennent, de penser que, dans certains agissements, il est mû, consciemment ou inconsciemment, par des idées assimilatrices. Et qui connaît la nature humaine dira que certes l'évêque, même le plus vertueux, mais atteint de la manie de l'assimilation, est vraiment en danger, surtout s'il est ardent, de poser des actes qui ne justifieront que trop les soupçons et les jugements de ses ouailles. Et un évêque assimilateur peut de tant de façons faire servir à ses fins les pouvoirs que lui donne la *corporation sole* ; il peut, par ex., dire à des religieuses canadiennes françaises : " Allez-vous-en d'ici : cette école m'appartient." Il peut faire visiter les écoles canadiennes-françaises par un inspecteur irlandais qui dirigera l'euseignement de telle manière que la langue française disparaisse de plus en plus ; et si le curé canadien-français fait quelque objection, l'inspecteur se croira légitimement autorisé à lui répondre : " Les écoles appartiennent à l'évêque, c'est lui qui est le maître."

Les gens savent tout cela, pensent à tout cela ; et, comme dans toutes les choses de ce genre, leur imagination parfois grandit les faits, trouve des intentions assimilatrices où peut-être il n'y a eu que de l'oubli ou de la maladresse. Ils deviennent de plus en plus défiants à l'égard de leur

évêque ; ils commencent à le considérer comme un ennemi de leur nationalité, qui abuse du pouvoir que lui confère la "corporation sole" pour les traiter injustement ; et ils arrivent à parler et à écrire contre lui, à l'accuser de manque de zèle, d'injustice, d'esprit de domination, etc. Qui ne comprend tout cela nuit profondément à la religion, diminue le sentiment de respect et d'obéissance dus à l'autorité surtout religieuse, développe l'esprit de critique contre les supérieurs, éloigne de l'église, de ses sacrements, de ses cérémonies, fait naître des doutes sur la foi ! En effet, beaucoup de fidèles unissent tellement dans leur esprit le prêtre, l'évêque avec la religion, que si celui-là est mauvais, la religion, d'après eux, aussi est mauvaise ; et l'expérience prouve que le ressentiment contre les supérieurs ecclésiastiques a une grande influence dans la genèse de l'incrédulité, du schisme, de l'apostasie. Ajoutons le scandale causé chez les protestants qui sont témoins de tout ce qui se passe. Que de maux produit ce système de la "corporation sole" là où il est, ou au moins est considéré comme étant, un des moyens d'assimilation ! Qu'on adopte un système conforme à l'esprit de l'Eglise, donnant une juste part aux laïques dans l'administration des biens paroissiaux et tout cela cessera. J'ai vu des défenseurs de la "corporation sole" faire grand bruit de quelques légers avantages de ce système. Ils ne considèrent pas que dans une corporation où les laïcs seraient admis, on aurait, sans les maux qui viennent d'être décrits, tous les avantages de la "corporation sole" avec les bienfaits exposés plus haut de la participation des laïcs à l'administration des biens de l'Eglise.

Concluons en répétant les paroles de Hemmer, "Politique religieuse," p. 51, citée par Lesêtre, op. c., p. 248 et rapportées déjà plus haut, n. 63 : "Mais la crainte des laïques ne doit pas empêcher l'autorité ecclésiastique de se soumettre quant à sa gestion temporelle, à une surveillance salutaire. Autant je redoute pour l'Eglise le contrôle administratif institué par la loi, d'où peut jaillir une source

de tracasseries sans fin, autant je souhaite pour elle celui des fidèles, intéressés à la bonne marche de leurs associations. L'Eglise a tout à gagner à se montrer large et moderne dans sa manière de construire un budget, d'administrer le produit des offrandes et contributions volontaires des fidèles, enfin de rendre ses comptes."

SECTION III.—DE LA CONSERVATION DE LA LANGUE MATERNELLE PAR RAPPORT A LA CONSERVATION DE LA FOI

CHAPITRE I.

67. Comme je l'expliquerai dans l'épilogue, il eût été certainement mieux de placer la présente section au commencement de l'ouvrage; elle est, en effet, sous un certain point de vue comme la raison d'être des deux autres, surtout de la première.

Les disputes sur les questions de langues et de nationalités sont fréquentes et parfois acharnées parmi les catholiques des Etats-Unis et du Canada depuis plusieurs lustres déjà. Certains catholiques, presque uniquement d'origine irlandaise et appartenant, le plus grand nombre, au clergé et à l'épiscopat, voudraient voir s'américaniser toutes les races, et cela au plus tôt et sans transition. Comme ces catholiques, bien que ne constituant qu'une minorité, sont puissants, habiles et entreprenants, ils ont jusqu'ici réussi assez bien dans leurs desseins et, croyant faire œuvre sainte ou au moins œuvre non répréhensible, ils ont conrribué,—comme nous le verrons plus loin—à la perte de la foi chez des millions. Souvent ils ont eu recours à des moyens que tout homme impartial qualifie sans hésitation d'imprudents, de maladroits, d'offensants;—d'opposés à l'esprit de l'Eglise;—de contraires parfois à l'équité et même à la justice;—de capables très souvent de faire perdre le respect et la confiance envers les supé-

rieurs, d'éloigner de l'église et des sacrements, de causer des doutes sur la foi, de préparer la voie à l'indifférence religieuse ou à l'apostasie.

Les victimes des agissements des assimilateurs ont souvent élevé la voix, comme le font les brebis sous la dent du loup ; des laïques distingués, des prêtres savants et zélés, des évêques éminents, ont plaidé leur cause. Mais tous ces efforts produisirent bien peu de chose, et les assimilateurs continuèrent et continuent leur œuvre. Ils ne pensent pas à tant de maux qui en sont la conséquence. Ils ne voient que les quelques petits avantages religieux et politiques de leur système, sans considérer que ces avantages ne sont qu'une quantité négligeable en présence des maux qu'il produit et des biens qu'il empêche. Ils semblent même ignorer, ou au moins n'avoir jamais médité sérieusement, la grande vérité, prouvée par les faits et par diverses considérations psychologiques, que la conservation de la langue maternelle et de diverses choses qui lui sont connexes, aide beaucoup à la conservation de la foi, tandis que, en pratique, son abandon mène très souvent, par divers chemins, au protestantisme, à l'indifférence religieuse, à l'incrédulité, et de fait a contribué énormément à la perte de la foi chez des millions de personnes aux Etats-Unis.

Pour bien comprendre ce qui sera dit de ces pertes et de leur remède principal, il est nécessaire de faire d'abord un peu d'histoire.

68. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord comptent environ 14 millions et demi de catholiques sur une population totale d'environ 92 millions d'habitants. La population catholique augmente chaque année, très peu par les conversions—qui ont toujours été et sont encore relativement rares,—mais beaucoup par les naissances et surtout par l'immigration. Le nombre des immigrants catholiques italiens, polonais, canadiens-français, allemands, autrichiens, etc., s'élève annuellement à des centaines de mille. Il n'y a pas là seulement des catholiques d'origine irlandaise ; mais la majorité des catholiques appartient à d'au-

tres races. On ne trouve nulle part une statistique exacte des fidèles par nationalités; ainsi je ne puis donner que des chiffres approximatifs. Les Polonais dans une pétition au Saint-Siège en 1903 affirmèrent qu'avec les autres Slaves ils constituaient presque le tiers de la population générale catholique en Amérique: " Poloni cum alliis Slovanis constituunt fere tertiam partem Ecclesiae in America." Des hommes très modérés portent le chiffre des Allemands catholiques actuels à 3 millions. Quant aux Italiens, dont 2,559,103 émigrèrent aux Etats-Unis de 1820 à 1907, un document très étudié que j'ai sous les yeux porte leur nombre à 2 millions au moins, tenant compte que la race italienne est très prolifique, mais que tous ne sont pas erstés là, qu'un bon nombre y ont perdu la foi. La " Cath. Encycl.", p. 274 et d'autres sources donnent 1,200,000 comme chiffre approximatif des Franco-Américains. Il faut ajouter les catholiques de tant d'autres nationalités, comme les Espagnols, les Mexicains, les Grecs (80 paroisses), les Indiens convertis, les Belges, les Hollandais, les Suisses, les Syriens, etc. Toutes ces données et d'autres que je pourrais mettre en avant, prouvent que les Irlandais perdent de plus en plus de leur importance numérique.

(*A suivre*)

Paris. — Chronique Théâtrale (Mars)

Vaudeville.—*Hélène Ardouin*, comédie en 5 actes, de M. Alfred Capus.

C'est l'histoire ou plutôt l'aventure d'un jeune provincial Sébastien Réal, qu'un désastre familial oblige à venir chercher fortune à Paris. Ses scrupules l'empêchent d'y réussir et il retourne en province après avoir retrouvé dans la capitale une camarade d'enfance Hélène Hardouin à qui il inspire un véritable amour et que son abandon désole. Le retour inopiné de Sébastien cause une telle émotion à Hélène, qui a une maladie de cœur, que celle-ci en meurt. Grand succès avec Mlle Verra Sergine et M. Rozenberg.

Porte Saint-Martin.—Reprise de *Cyrano de Bergerac* qui a retrouvé le même succès triomphal d'il y a 15 ans avec son nouvel interprète M. Le Bargy, lequel a rempli son rôle en artiste consommé.

Opéra Comique.—*Le Carillonneur* pièce en 3 actes de M. Jean Richepin d'après le roman de Georges Rodenback, musique de M. Xavier Leroux.

C'est un drame douloureux avec une partition délicate, dont certains passages ont un charme que l'on ne saurait méconnaître.

Mme Marguerite Carré, Mlle Brohly et M. Beyle ainsi que l'orchestre dirigé par M. Albert Wolff ont chacun dans leur rôle respectif contribué au succès.

Renaissance.—*Le Minaret*, comédie en 3 actes en vers de M. Jacques Richepin, musique de scène de M. Tiarko Richepin.

Le meilleur du succès revient surtout au couturier M. Paul Poiret et au décorateur M. Ronsin qui profitent du sujet de la pièce, histoire de harem, pour y adapter une véri-

table exposition de costumes et de décoration de tapissier. Mme Cora Laparcerie, Mlle Marcelle Yrven, MM. Jean Worms et Galipaux président chacun dans leur rôle à cette exposition.

Bouffes-Parisiens.—*Le Secret*, pièce en 3 actes de M. Henry Bernstein.

C'est l'étude des faits inconnus qui existent dans toute vie de même que des instincts mystérieux qui expliquent cette vie. M. Bernstein a certainement remporté avec cette pièce son plus grand succès auquel ont contribué largement Mmes Simone et Mlle Lély ainsi que MM. Claude Garry et Victor Boucher.

Athénée.—*La Semaine Folle*, comédie en 4 actes de M. Abel Hermant.

L'action principale se passe à Venise. Le prince Kaminsky qui s'est vu obligé d'épouser une jeune fille qu'il a séduite, après l'avoir dépravée, l'abandonne. Fédosia qui n'a pas cessé d'aimer son mari, cherche à le reprendre ; mais celui-ci la repousse avec un tel mépris qu'elle se jette à la tête d'un Français M. De Mauvière. A une seconde rencontre, la jalousie provoque la réconciliation des deux époux que M. De Mauvière cherche vainement à interrompre en déchargeant, sans l'atteindre, son revolver sur le mari.

De nombreux applaudissements ont souligné le succès de M. Abel Hermant ainsi que celui de ses principaux interprètes Mlle Ventura et M. Brulé, Mme Léona Devimeur, Loury et M. Jacques de Férandy.

Apollo.—*La Chaste Suzanne*, vaudeville opérette de M. M. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de Jean Gilbert.

Avec de tels auteurs, inutile de dire qu'on passe une soirée de folle gaîté.

La Mode à Paris (Mars)

Les quelques modèles de jupes avec ampleur lancés récemment n'ont obtenu qu'un succès assez restreint; aussi les jupes resteront probablement étroites mais avec plus de souplesse. Dans toute la toilette se révèle une ligne imprécise et floue, faite d'enveloppements et d'effets drapés. La silhouette parait plus fine et plus raffinée car il n'y a rien de plaqué ni d'ajusté. On voit des jupes légèrement retroussées, ouvertes ou fendues, à petite traîne pour les robes habillées et courtes devant pour les robes de toujours aller.

La mode printanière et estivale sera caractérisée par un mouvement remonté à la blouse, à la jupe et à la ceinture. La silhouette est notablement changée, car la taille est redescendue à peu près à sa place naturelle; devant, elle est encore un peu écourtée, derrière elle s'allonge souvent en accentuant un effet plombant qui souligne le ventre nettement dessiné sous la robe. Les corsets très bas ne font nullement saillir la poitrine et laisse au corps toute sa souplesse. La ligne des épaules est tombante; les manches seront longues pour la toilette courante et resteront courtes pour les robes habillées.

Les chapeaux restent toujours petits et fuyants avec garnitures de plumes, aigrettes, paradés à profusion. Quantités d'aigrettes croisées sur d'élégants chapeaux et déposées en ornement bouclé autour de la calotte; des nœuds de moire étroits et plats comme garnitures; des fruits dans les tons vifs variés sur de petites formes canotiers; la fantaisie préférée du moment c'est l'union du noir, du bleu Saxe et bleu de roi.

Index des Attractions Parisiennes

LES THEATRES.

Opéra.—Place de l'Opéra.
Comédie Française.—Place du Théâtre Français.
Opéra Comique.—Rues Favart et Marivaux.
Odéon.—Place de l'Odéon.
Gaité Lyrique.—Square des Arts et Métiers.
Comédie Marigny.—Champs Elysées.
Porte St-Martin.—Boulevard St-Martin.
Renaissance.—Boulevard St-Martin.
Variétés.—Boulevard Montmartre.
Vaudeville.—Boulevard des Capucines.
Sarah-Bernhardt.—Place du Châtelet.
Trianon Lyrique.—Boulevard Rochechouart.
Théâtre Antoine.—Boulevard de Strasbourg.
Gymnase.—Boulevard Bonne, Nouvelle.
Théâtre Réjane.—Rue Blanche.
Palais-Royal.—Rue Montpensier.
Ambigu.—Boulevard St-Martin.
Grand Guignol.—Rue Chaptal.
Comédie Royale.—Rue Caumartin.
Athénée.—Rue Boudreau.
Châtelet.—Place du Châtelet.
Bouffes Parisiens.—Rue Monsigny.
Théâtre Apollo.—Rue de Clichy.
Folies Dramatiques.—Rue de Bondy.
Théâtre du Château d'Eau.—Rue du Château d'Eau.
Théâtre Impérial.—Avenue des Ch. Elysées.

MUSIC HALLS ET CONCERTS.

CIRQUES.

Bibliographie

LA REVUE CRITIQUE DES IDEES ET DES LIVRES.—Sommaire du 10 avril 1913 : L'erreur d'un critique, Henri Clouard ; Une doctrine de la guerre, Claude Arès ; M. Remy de Gourmont ou le classique malgré lui, André du Fresnois ; Du traité de Francfort à l'accord du 4 novembre 1911, A. Pavie ; Le Faucon et les oies de Boccace, La Devretière de l'Isle ; Notes politiques, M. de Roux : Les événements d'Orient et le cabinet Barthou ; Chroniques, St-Evremond et Ninon.—Les bons plats de France.—Beautés de "l'Astrée". —La tragédie de Ravaillac.—Une soeur de René.—Ephémérides ; Faits et documents.—Le prix Stendhal et la Presse.—L'affaire du théâtre d'Orange.—L'Alsace interdite.—La Petite Scène à la Revue Critique ; Notes de théâtre, André du Fresnois, " Hélène Ardouin," Alfred Capus.—" Le secret," Henry Bernstein ; Notes d'Art, P. du Colombier : Le témoignage de M. Jacques Blanche ; Revue des Revues.—Effectifs ; Les livres : Le général Dagobert, Arthur Choquet. —Les femmes de l'émigration, Joseph Turquain.—L'histoire d'Alsace, Hansi.—Instantanés d'Extrême-Asie, Henry Aoylès.—Les mots lyriques, Henry Béraud.—Guillaume-Joseph Chaminade, H. Rousseau.—Deux poètes canadiens.—Livres reçus.—La place de Grève.

LA REVUE FRANÇAISE.—La psychologie du miliardaire, par Paul Bourget, de l'Académie française.—La loi de trois ans, par le commandant Briant.—Ville de France au printemps, par H. de Régnier, de l'Académie française.—Jeunes romanciers, par C. Lecigne.—L'art au temps d'Auguste, conférence, par M. Collignon, de l'Institut.—Courrier de Paris, par Antoine Redier.—Actualités et Souvenirs, par Furet —Un musée de poupées, par B. de Grandval.—Aux champs, Comte du Plessis.—Le carnet d'une Française, par Elisabeth Régnier.—Dans l'ombre de mes jours [roman], par Jacques des Gachons.—Chronique Théâtrale, par Jacques Duval.—Le Tour de France, par Alfred Dehodencq.—En feuilletant, par F. Jaumes.—La politique, par J. du Pontcray.—Chronique financière, par Jacques Rebais.—La vie sportive, par G. de Lafreté.

REVUE CANADIENNE.—Sommaire du mois d'avril : La semaine d'éthnologie religieuse.—Une préface, par Max. Turmann.—A quoi bon l'économie politique, par Ed Montpetit.—L'école d'industrie Notre-Dame-de-Montfort, par A. Winnen.—Le mystère de la vie, par M. Tamisier, s.j.—Echos des sciences, par J. Flahault.—A travers les faits et les oeuvres, par Thomas Chapais.—Notes bibliogragraphiques.

Paraîtra dans le numéro janvier 1913

VIEUX DOCUMENTS

L'Empire Britannique et ses Colonies

Examen du Docteur Benjamin Franklin devant la Chambre des Communes sur le rappel de l'Acte du Timbre, en 1776.

Extrait de la " Correspondance de Benjamin Franklin," traduite de l'anglais et annotée par Edouard Laboulaye, de l'Institut de France et des Sociétés historiques de New-York et de Massachusetts, Paris, 1866.

AVIS

Nous annoncions, dans le dernier numéro de la "Revue", le catalogue des **"Grands Magasins du Louvre",** de Paris. Quelques-uns de nos abonnés ont cru que nous avions ces catalogues en mains, pour distribution, et nous en ont fait la demande. D'après entente, nous ne faisons que transmettre ces demandes à Paris.

Si nos amis préféraient s'adresser directement à Paris, voici l'adresse : **MM. les Directeurs, Grands Magasins du Louvre, Paris, France.** Toutefois, nous leur conseillons de se réclamer de la "Revue Franco-Américaine."

A cet effet nous publions, la liste des Catalogues : fascicules, catalogues spéciaux et planches de cette importante maison, la plus importante du monde entier. Ainsi l'on aura qu'à spécifier et l'on sera servi à souhait.

Grands Magasins du Louvre

PARIS

Indépendamment des Catalogues des saisons, qui sont adressés à toute la clientèle, les **Grands Magasins du Louvre** envoient franco sur demande les fascicules et planches suivants :

CATALOGUES

Fascicule No 1	Toiles. Linge de table. Blanc de coton. Mouchoirs Trousseaux. Layettes. Lingerie. Corsets.
Fascicule No 2	Mercerie. Fournitures pour modes. Machines à coudre. Ouvrages de Dames.
Fascicule No 3	Ameublements. Tapisserie. Ebénisterie. Sièges. Glaces. Vitraux. Billards. Pianos. Meubles en pitchpin. Petits meubles de fantaisie. Meubles pour cuisines.
Fascicule No 4	Literie. Couvertures. Edredons. Couvre-lits. Couvre-pieds. Garnitures de foyer. Toilettes. Chaises et fauteuils cannés et paillés.
Fascicule No 5	Rideaux blancs. Stores. Brise-bise. Couvre-Lits.
Fascicule No 6	Ustensiles de ménage. Articles de cave, de cuisine, de jardinage. Hydrothérapie. Cages. Vannerie. Brosserie de ménage.
Fascicule No 7	Photographie. Peinture. Gravures et tableaux. Encadrements. Instruments de musique. Phonographes et Gramophones et accessoires.
Fascicule No 8	Sellerie. Harnachement. Voitures. Articles d'écurie.
Fascicule No 9	Bonneterie pour dames, hommes et enfants. Chemises pour hommes et garçonnets. Bretelles.
Catalogue Spécial	Rideaux confectionnés. Panneaux. Tapis de table. Ornements. Embrasses. Meubles en bois blanc à peindre et à pyrograver.
	Porcelaine. Cristaux. Garnitures de Toilettes Orfèvrerie. Coutellerie.

CATALOGUE SPECIAL

Sport. Bicyclettes et accessoires. Voitures et charrettes pour enfants. Voitures pour malades. Jeux de plein air. Jouets et jeux. Tentes. Parasols. Campements.

Eclairage. Electricité. Lustres. Flambeaux. Abat-jour.

Maroquinerie. Cadres et albums. Marpueterie. Articles de fumeurs. Sacs. Ceintures de dames. Jarretelles. Papeterie. Librairie. Objets de piété. Eventails. Optique.

Bijouterie. Or. Argent. Deuil. Montres et chaines· Parfumerie. Brosserie. Accessoires de toilette.

Vêtements pour hommes et jeuues gens. Articles pour hommes.

Vêtements et articles pour ecclésiastiques. Ornements d'église.

Fourrures. Manchons, Boas. Etoles. Chancelières.

Parapluies. Ombrelles. Cannes. En-cas. Rubans. Chapeaux non garnis. Fleurs et plumes. Ceintures.

Fichus. Echarpes haute nouveauté. Boas de plumes. Cravaies et fantaisies pour dames.

Vêtements et Articles de 1ère Communion. Objets religieux.

Vêtements et Articles de Deuil.

Articles de voyage. Automobile. Escrime.

Articles de pêche.

Armes et munitions. Vêtements et accessoires pour la chasse.

Articles pour Œuvres de Bienfaisance.

Caves et Comestibles du Terminus Hotel.

Meubles de jardin en osier, en fer et bois.

Gants, de peau. de tissus.

Modes. Chapeaux pour dames et enfants.

Chaussures, dames, hommes et enfants.

Corsets et Ceintures.

Layettes. Vêtements pour bébés.

Hygiène. Orthopédie, Pansement.

A fin octobre et à fin mars est édité l'Album spécial des dernières nouveautés parues en Modes, Costumes, Manteaux, Confections pour dames, Jupons, Vêtements d.enfants, Lingerie et Fichus.

PLANCHES

Argenterie. Articles de bains de mer, de la Chine et du Japon, terres cuites. Broderies blanches Broderies Madère. Bronzes d'art et Garnitures de cheminée. Chapeaux pour hommes. Cravates. Confections pour dames. Costumes pour dames. Couronnes mortuaires. Dentelles blanches. Dentelles Chantilly guipure, et laizes noires. Dentelles de fil. Dentelles plissées par pièces. Dentelles de laine et Mantilles. Dentelles Ruches et Balayeuses. Dentelles tulle perlé et Robes dentelle. Dentelles crêpe brodé et Voilettes. Embrasses et accessoires. Fleurs d'appartement. Fournitures pour modes. Glaces d'appartement. Jupes et Jupons. Lingerie fantaisie et deuil. Manteaux de voyage. Meubles en pitchpin. Meubles de cuisine et de bureau. Orfèvrerie. Passementerie,Broderies et Agréments. Passementerie, Garnitures et Boutons. Passementerie, Tresses et Gallons. Peignoirs Robes d'intérieur. Petits meubles fantaisie. Toilettes de mariées Tricot et Fichus de laine. Trousseaux. Vêtements pour automobile et voyage. Vêtements pour fillettes. Vêtements pour garconnets. Vannerie.

RESEAU DE CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

HORAIRE DES TRAINS PASSAGERS

QUITTANT LA GARE BONAVENTURE JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

x 7.16 A.M.—Pour Richmond et gares intermédiaires.

a 7.26 A.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.

x 8.00 A.M.—Pour Richmond, Sherbrooke, Portland ; tous les jours, dimanche excepté, pour Lévis (Québec.)

x 8.16 A.M.—Pour Ste-Anne, Coteau Jct., Ottawa et gares intermédiaires.

a 9.30 A.M.—Pour Coteau Jct., Alexandria, Ottawa et le Parc Algonquin.

x 8.31 A.M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, New-York via V. C. R'y.

x 8.45 A.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie D. & H.

a 8.50 A.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham et Waterloo.

x 9.00 A.M.—"International Limitée" pour Cornwall, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Chutes Niagara, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points à l'Ouest.

x 9.40 A.M.—Pour Vaudreuil, Cornwall, Prescott, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto et gares intermédiaires.

a 1.35 P.M.—Pour St-Jean, Iberville, St-Albans, Burlington, White River Jct. et gares intermédiaires.

a 3.00 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point Plattsburg, Troy, Albany et New-York. via Cie. D. & H.

a 3.55 P.M.—Pour Ste-Anne, Coteau Jct., Valleyfield, Alexandria, Ottawa.

a 4.16 P.M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis (Québec), Sherbrooke et Island Pond.

a 4.20 P.M.—Pour Vaudreuil, Valleyfield, Cornwall, Brockville et gares intermédiaires.

a 4.40 P.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.

a 4.50 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point et gares intermédiaires.

a 4.55 P.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham, Frelighsburg, Granby et Waterloo.

a 5.15 P.M.—Pour Ste-Anne, Vaudreuil et gares intermédiaires.

a 5.20 P.M.—Pour St-Hyacinthe et gares intermédiaires.

a 5.30 P.M.—Pour St-Jean, Iberville, St-Albans et gares intermédiaires.

a 6.25 P.M.—Pour St-Lambert, Chambly, Marieville et St-Césaire.

x 7.25 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via Cie D. & H.

x 7.30 P.M.—Pour Cornwall, Brockville, Kingston. Belleville et Toronto.

x 8.00 P.M.—Pour Coteau Jct., Alexandria, Ottawa.

x 8.10 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via Cie D & H.

x 8.15 P. M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis, (Québec), Sherbrooke, Island Pond et Portland.

x 8.30 P. M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York, via V. C. R'y.

x 10.30 P.M.—Pour Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, London, Detroit, Chicago et tous les points à l'Ouest.

x : Tous les jours. a : Tous les jours, dimanche excepté.

Pour billets, taux, mappes, indicateurs, wagons-lits, et toute autre information s'adresser au bureau de la compagnie, 122, rue St-Jacques, Tél. Main 6905, ou à la gare Bonaventure, Tel Main 4779.

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. X. No 4. Montréal, 1er FEVRIER 1913



Intérieur de la Cathédrale de Montréal.



Un sport favori des Canadiens forcément remis aux glaces de l'hiver prochain

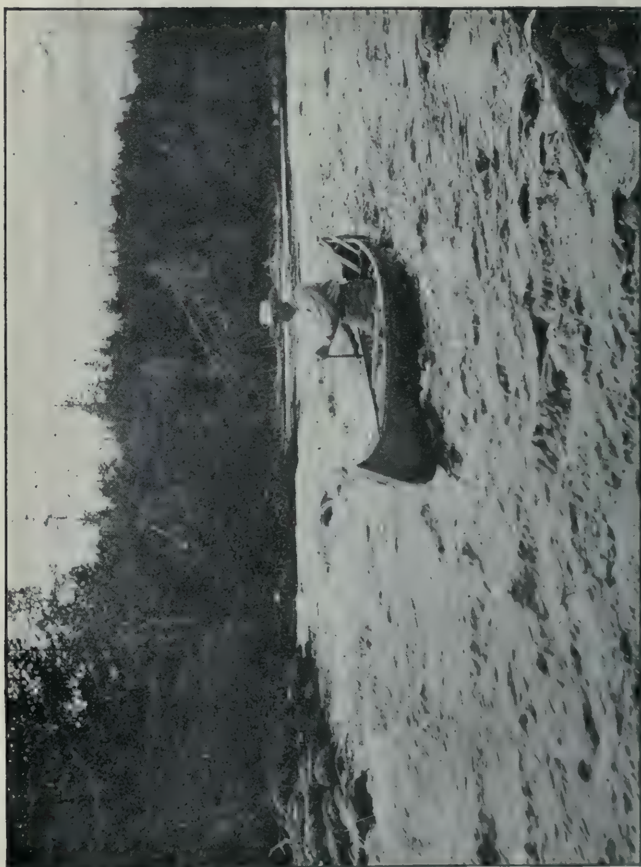


L'église Bonsecours, vue du port de Montréal.

Comment on se sert du canot d'écorce qui nous vient des industrieux sauvages d'Amérique.



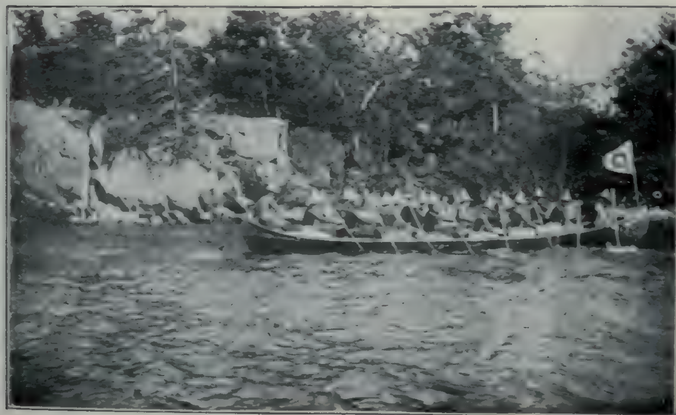
Le canot d'écorce est surtout employé par les explorateurs, les arpenteurs et les ingénieurs



Comment on saute les rapides en canot d'écorce



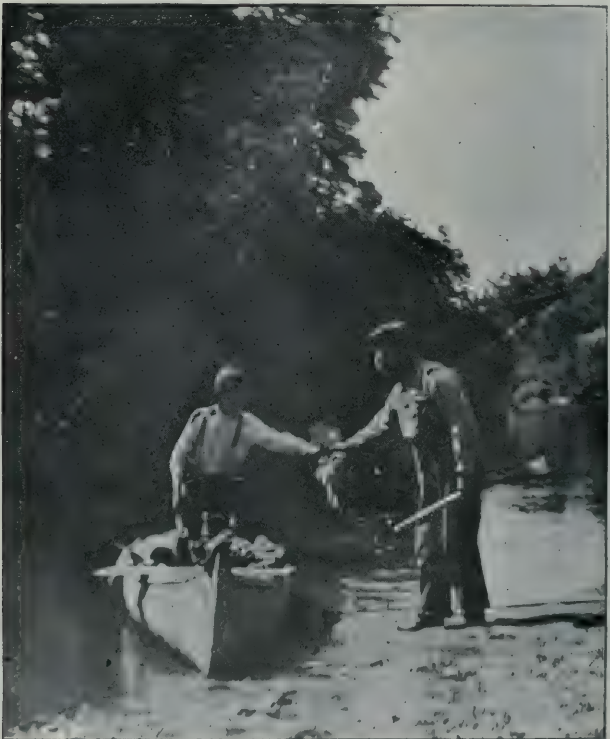
Le canot d'écorce sert à transporter les provisions dans les bois



Le canot d'écorce est aussi le favori dans les regattes



Un lieu de rendez-vous pour les sportsmen sur le C. P. R.



De retour d'une excursion de chasse



L'inspection du canot d'écorce avant de s'embarquer



Chemin de campagne



Ceux qui fuient les chaleurs des villes pendant l'été



La fameuse gare Windsor, de Montréal, Pacifique Canadien

Un baiser au drapeau

Pour voir défiler les soldats,
A côté de moi, dans la rue,
Avec son enfant dans les bras,
Une femme était accourue,

Une femme au regard plaintif
En deuil, en haillons de misère ;
Et l'enfant était bien chétif
Et bien triste la pauvre mère.

Mais ses yeux flétris par les pleurs
A son petit garçon sourirent,
Quand parurent les trois couleurs
Et quand les fronts se découvrirent ;

Et, voyant le drapeau passer,
L'humble, mais bonne patriote,
Pour que l'enfant fit un baiser,
Guida sa petite menotte.

Ce fut instructif, simple et bon.
O mère donnant dès l'enfance,
A ton fils l'amour du drapeau,
Sois bénie au nom de la France !

François COPPÉE

La Fin d'une Légende

Félix Poutré, le patriote de 1838, fut un espion et un traitre. — Voilà ce que révèlent deux documents officiels, publiés pour la première fois.

Détachée d'un livre que prépare M. Gustave Lanctôt, c'est une page d'histoire inédite que "La Revue Franco-Américaine" a le plaisir d'offrir à ses nombreux lecteurs.

Après avoir, pendant plus d'une moitié de siècle, mystifié l'histoire et ses contemporains, Félix Poutré sombre enfin à sa vraie place au rang des espions et des traîtres. Vendant ses frères pour une poignée d'or, après avoir acheté son pardon par la délation, voilà dans quelle posture nous le révèlent deux documents officiels, aujourd'hui publiés pour la première fois.

C'est l'effondrement de la légende. Pour la majorité du public, cette déclaration éclatera comme une surprise. En effet, quoique M. Sulte ait publié il y a huit ou dix ans un article sur ce sujet et que plusieurs au courant des faits les aient communiqués à leurs amis, Félix Poutré continuait aux yeux des masses, d'incarner, dans sa simple ferveur, le patriotisme populaire de 1837-38, avec, en plus, cette finasserie normande, qui lui avait fourni les moyens de berner ses geôliers et ses juges, au grand amusement du peuple que divertirent souvent ses plaisanteries extravagantes de pseudo-dément et ses actes assez drôles de faux épileptique, simulant la folie et le haut mal pour échapper à la potence, dont les bois sinistres se dressaient dans la cour de la prison, après avoir servi au martyre de Cardinal et de Duquette.

Qui ne connaît cette fameuse histoire, mise en circulation par le héros lui-même, dans ses "Souvenirs d'un prisonnier

d'Etat canadien," qui parurent à Montréal en 1862, soit vingt-quatre années après sa sortie de prison. Je la résume à larges traits.

En 1838, Poutré, jeune homme de vingt-deux ans, joint le mouvement révolutionnaire, prêche la révolte et assermente les recrues. Capitaine d'une compagnie, il assiste à la bataille d'Odelltown. De là, il rentre à Saint-Jean et se cache dans les bois. Deux semaines plus tard, il se livre aux autorités pour épargner la ruine des propriétés paternelles et va augmenter le nombre des patriotes détenus dans la prison de Montréal.

Le lendemain, (22 décembre), de l'exécution de Cardinal et de Duquette, il déclare à Béchard que, pour sauver sa tête, il va simuler la folie. Le jour suivant, commence la série de ses actes de pseudo-dément-épileptique. Il débute par une crise d'épilepsie, se proclame le gouverneur, bouscule les prisonniers, assomme les tourne-clefs. Et puis cela continue tous les jours avec quelques variations au programme. Un jour, il saisit le vieux médecin anglais, dur aux prisonniers, le secoue violemment, l'étouffant à demi, en dépit de ses gémissements. Un autre jour, il pêche avec une canne, ou s'en sert pour tuer des ours ou des éléphants. Parfois il dit la messe, aspergeant les prisonniers avec de l'eau bouillante, prononce des discours décousus ou fait culbuter le poèle, sous prétexte de l'équilibrer. Traduit devant les juges, il leur sert le grand jeu de l'épilepsie, ou leur tient des discours insensés. M. Leclère, surintendant de police et M. Delisle, greffier de la cour, s'interposent alors en sa faveur, le déclarent incurablement fou, et lui obtiennent son pardon. Et Poutré retourne à Saint-Jean, où il se range, "mais sans cesser, dit-il, de suivre la politique." Et pendant ces "quelques mois," où il contrefait la démence et l'épilepsie, personne, pas même Béchard, n'eût le moindre soupçon qu'il jouait un rôle, et chose aussi extraordinaire, jamais, même au milieu des scènes les plus cocasses, il ne se départit du "sérieux le plus imperturbable." Le jeu, à l'en croire, réussit si bien qu'il y gagna sa liberté.

Telle est l'histoire mise en circulation par Poutré, et dont il fit, la voyant non contredite, la matière d'une brochure en

1862, qui fut même traduite en anglais. Le récit devint si populaire que Fréchette en tira un drame en 1871. Les " Souvenirs " de Poutré atteignirent une troisième édition et l'Almanach du Peuple les reproduisit dans un de ses numéros, il y a quelques années.

***

Voilà la légende et son histoire, au moment où le public peut prendre connaissance des deux documents annoncés plus haut et dont des raisons d'ordres variés avaient jusqu'ici arrêté la publication.

Le premier est le rapport d'espion, attesté sous serment par Poutré et signé de sa main, en présence du surintendant de police, P. E. Leclère, le 1er février 1840. Il y déclare qu'à la demande de Leclère il se rendit aux Etats-Unis " et que le but particulier de sa mission était de voir et de fréquenter les Canadiens qui s'y sont réfugiés depuis l'existence des troubles en ce pays, afin de s'assurer de leurs sentiments à l'égard du gouverment anglais, et s'il existait quelque projet prémédité d'insurrection ou d'invasion du territoire britannique." Il ajoute qu'il rencontra plusieurs chefs canadiens, entre autres Goddue, Hébert et Meretti (probablement Merissi), que les réfugiés sont d'opinion que les Canadiens ont abandonné la cause de la révolte, qu'ils ne croient pas à la possibilité de renverser le gouvernement anglais au Canada, que leur espoir est une guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis et qu'ils sont bien résolus d'inquiéter le gouvernement en répandant de fausses rumeurs d'invasion.

Le cas ne saurait être plus clair, c'est l' " Habemus reum confitentem " de Ciceron. Nous le prenons en flagrant délit de mouchardise. Nous le découvrons, se glissant sous le manteau de l'amitié et du patriotisme, pour trahir l'une et l'autre. Pour trente deniers, il vend ses compatriotes, ses amis, ses frères d'armes.

S'il lui manquait après cela ses lettres de crédit de trahison et d'espionnage, on pourrait les trouver dans la seconde pièce reproduite. C'est une lettre du même jour, 1er février 1840, du chef de police Leclère, à M. Montizambert, assistant secré-

taire du gouverneur, annonçant l'envoi d'un rapport de Félix Poutré, "personne respectable, dit la lettre, attachée au personnel de la police pour fins secrètes."

Aucun doute n'est permis, ni possible : les deux documents prouvent, à l'évidence, le fait de l'espionnage. Ce sont des pièces officielles, dûment authentiques, et les originaux existent aux archives d'Ottawa, cette mine inépuisable de documents historiques, qu'enrichit chaque jour l'archiviste fédéral, M. Doughty. C'est à son obligeance bien connue de tous ceux qui étudient notre histoire, que je dois de les présenter aujourd'hui au grand public.



Maintenant, tout naturellement, se pose la question : Qu'y a-t-il de vrai dans la légende ? Les documents produits exposent la trahison de Poutré en 1840, mais il a pu être un patriote sincère en 1838. A quel moment a-t-il enlevé son capot d'étoffe du pays pour revêtir la livrée d'espion ? Puisqu'il a passé par la prison, comment en est-il sorti ? Faut-il accepter la version qu'il en donne dans ses "Souvenirs" ? Poutré fut-il, oui ou non, grâce à son truc, un échappé de la potence ?

Autant de questions que l'analyse de ses mémoires, à la lumière des faits et des dates, va résoudre les unes après les autres, indépendamment des révélations des deux derniers documents. Ouvrons donc les "Souvenirs d'un prisonnier d'Etat canadien."

Examinons d'abord sa conduite avant de devenir le No 300 à la prison de Montréal, Poutré nous conte qu'il prit part, le 7 novembre, à la bataille d'Odelltown, qu'il fait durer deux jours. Après la défaite, on l'envoie à Lacolle chercher des armes que l'on sait ne pas y être. Alors accusant ses chefs Nelson et Côté de trahison, il rentre à Saint-Jean, chez son père, le 9 novembre, et se cache dans les bois. Il y passe deux semaines. Il en sort le 25 novembre pour se livrer aux autorités, afin de sauver de la ruine son père dont on a menacé d'incendier les propriétés, à moins qu'il ne révèle la retraite de son fils. Poutré, dans un grand geste, se constitue prisonnier

et va rejoindre ses frères d'armes dans la nouvelle prison de Montréal, le 26 novembre 1838.

Or, ce récit, du premier au dernier mot, est un tissu de faussetés. D'abord le combat d'Odelltown que Poutré mêle avec celui de Lacolle (7 novembre), eut lieu le 10 novembre et non pas le 7, comme il l'affirme. Il commença le matin et se termina dans l'après-midi. Les troupes du gouvernement entrèrent le lendemain, 11 novembre, dans Napierville, et le 13 novembre, Félix Poutré était arrêté, comme le démontrent les régistres de la prison, alors que, selon lui, il était encore caché dans les bois de Saint-Jean ; ainsi donc l'histoire de la bataille de deux jours, le voyage inutile pour quérir des armes à Lacolle, la trahison des chefs, sont des mensonges. Mensonge aussi que sa fuite dans les bois, et mensonge encore que son grand geste, quand il se constitue prisonnier pour sauver son père de la ruine et de l'incendie.

Reste à étudier sa conduite en prison. D'après lui, c'est le 22 décembre, lendemain de l'exécution de Cardinal et de Duquette qu'il déclare son plan de jouer la folie, et le 23 décembre qu'il en commence l'exécution par une fausse attaque de fausse épilepsie. Selon lui, il contrefit le fou pendant "quelques mois." Or, l'expression "quelques mois" ne peut comprendre moins de deux mois, et comme il commença son rôle d'épileptique le 23 décembre, il a dû se prolonger durant janvier et février, et ne sortir au plus tôt qu'en mars 1839.

Or tout ce récit de folie simulée, d'attaques épileptiques, se prolongeant durant des mois, s'écroule d'un seul coup devant la date historique de sa sortie de prison que le livre d'écrou signale le 26 novembre 1838. Le régistre porte en effet l'entrée suivante : Félix Poutré, arrêté le 13 novembre 1838, libéré le 26 novembre 1838. S'il était libre le 26 novembre comment a-t-il pu commencer à simuler la folie le 23 décembre et continuer le jeu pendant des mois.

Cette simple entrée sur un régistre suffit à elle seule à réduire à néant tout ce tissu de mensonges, ourdi par le faux patriote de Saint-Jean.

Ainsi s'évanouit la légende, mais il y a plus : il existe une correspondance entre Poutré et Arnoldi, le médecin de la prison. Nous n'avons pu la retracer, mais M. Benjamin Sulte, l'historien si connu, qui l'a parcourue, il y a quelques années, a bien voulu nous en communiquer la substance. De ces lettres, il ressortirait que Poutré est entré en prison pour y servir d'espion, mais les patriotes, surtout Prieur, Bouchette et Girouard, des hommes remarquablement instruits, eurent tôt fait de découvrir l'âne sous la peau du lion, en ce Poutré, simple garçon de ferme, essayant de faire causer des gens trop intelligents pour se prendre à ses piéges rustres. Ce que voyant, il demanda, puisque son plan était inutile, à sortir de prison. Et c'est alors que Arnoldi, pour lui fournir, aux yeux du public, une justification de sa libération, lui aurait conseillé de jouer la folie. Ce truc même fut sans résultat, ne lui attirant que les moqueries des patriotes, et trois ou quatre jours plus tard, Poutré s'empressait de vider les lieux pour aller continuer ailleurs son rôle de sycophante.



Il resterait des choses multiples à signaler au sujet de ce triste sire, sur son caractère, sur sa conduite publique et privée, sur ses mémoires,—sont-ils les siens ?—sur les accusations qu'il lance, etc. Nous renvoyons les lecteurs à la brochure que nous publierons prochainement sur ce sujet et sur d'autres. Mais avant de clore cet article, quelques considérations s'imposent.

En premier lieu, il serait ridicule de nous exagérer l'importance de Poutré. Ce garçon de ferme n'a joué de grand rôle que sur la scène de son imagination. Il ne paraît même pas à titre de simple figurant dans aucune correspondance, ni aucun livre de cette époque, du moins à notre connaissance. Seulement le côté humoristique de ses prétendues aventures lui avait assuré un certain renom populaire, qui, s'effaçant aujourd'hui, le laisse retomber dans son insignifiance première.

La découverte de sa trahison, ou plutôt sa publication n'est, hors le fait de sa propre déchéance, d'aucune importance quelconque. Le public y perd seulement quelques occasions de

rire. Nous avons ri trop tôt des gouvernants du temps. Ce sont eux qui ont dû le plus rire... dans leur barbe.



Si nous nous sommes donné la peine de nous occuper de Poutré, ce n'est pas tant parce qu'il a déserté son drapeau, ni qu'il a vendu les siens. Il n'est pas le seul à l'avoir fait. Il était d'ailleurs fort jeune à cette époque, 22 ans, et à cet âge, l'échafaud épouvante, quoique Duquette y soit monté à 21 ans, et que Hamelin y ait porté sa tête à 18 ans, un enfant que seul un Colborne pouvait envoyer à une telle mort. La jeunesse de Poutré, avec son sursaut de terreur devant la potence, sans toutefois l'excuser, expliquerait du moins son crime. A cause de cela, nous l'aurions, comme plusieurs de ses confrères en mouchardise, laissé croupir dans son obscurité et son infamie, sans le désigner autrement au mépris des peuples.

Mais Poutré ne s'est pas arrêté là. Après avoir trahi par peur de la mort, ce qui se comprend, il a trahi ensuite de sang-froid, pour le gain, sans avoir jamais le remords de son métier.

Allant encore plus loin, il exploita le succès que rencontrait l'histoire qu'il avait inventée pour expliquer sa libération. Il publia sa brochure, où il commet l'impudence de se proclamer grand patriote, et de lancer des accusations gratuites à quelques-uns des grands noms de l'époque. Il s'est mis sur le visage le masque du patriote, battant monnaie sur cette réputation volée. Il frappait à grands coups, sur la grosse caisse du patriotisme, et passait ensuite le chapeau où pleuvaient les gros sous, car il vivait surtout de la vente de ses livres, quand il mourut, à l'âge de 69 ans, à Montréal, en 1885.

Poutré s'est trop longtemps moqué du peuple, il a trop longtemps fait s'égarer sur lui une certaine sympathie, il a trop triomphé dans la trahison et le mensonge ; il était nécessaire qu'enfin la vérité fut connue pour l'honneur de l'histoire et de la justice.

Surtout, car Fréchette, mis au courant des faits, en défendit la représentation, c'est la reprise récente, en certains endroits,

du drame "Félix Poutré," qui nous a poussé à publier cet article, afin que cesse ce scandale de voir les applaudissements du peuple qu'il a trahi, sous le masque du patriotisme, s'égarer sur la tête de l'espion de Saint-Jean.

Comme la maison Beauchemin, renseignée sur le rôle historique de Poutré, vient de déclarer patriotiquement qu'elle a brisé les clichés des deux livres se rattachant au pseudo-patriote, nous espérons qu'avec la publication de ces lignes, disparaîtront de la circulation le nom et les prétendus exploits du prisonnier No 300.

Gustave Lanctot.

PIECES JUSTIFICATIVES

TRADUCTION

No 1

Province du Bas-Canada,
District de Montréal.

Par devant moi, Pierre-Edouard Leclère, un des juges de paix de Sa Majesté pour le dit district, est venu et a comparu en personne Félix Poutré, de la paroisse de Saint-Jean dans le dit district, propriétaire-fermier, qui, ayant dûment prêté serment, dépose et dit qu'à la demande du dit P. E. Leclère, le déposant se rendit à Champlain, Plattsburg et Swanton, dans les Etats-Unis, où il arriva vendredi dernier, le 28e jour du même mois;

Que le but particulier de sa mission était de voir et de fréquenter les Canadiens qui s'y sont réfugiés depuis l'existence des troubles politiques en ce pays, afin de s'assurer de leurs sentiments à l'égard du gouvernement anglais, et s'il existait quelque projet prémédité d'insurrection ou d'invasion du territoire britannique;

Que le déposant eut des entretiens avec plusieurs des chefs canadiens de la rebellion en ce pays, et en particulier avec Toussaint Godhue (exilé par lord Durham), Médard Hébert,

notaire public, de Laprairie, et un certain Meretti, de Napierville ;

Que d'après le cours général de leur conversation, le déposant fut en état de juger que c'est leur impression là que la grande majorité des Canadiens ici ont abandonné la cause des rebelles et sont maintenant entièrement dévoués au gouvernement anglais ;

Que les dits Godhue et Hébert, quoique conservant encore apparemment des sentiments d'aversion à l'égard du gouvernement anglais, exprimèrent leurs regrets de la part qu'ils ont prise dans la rébellion, qui a tourné contre la cause qu'ils prêchaient ;

Qu'ils exprimèrent aussi au déposant leur opinion de l'impossibilité de renverser le gouvernement anglais par une nouvelle tentative quelconque de révolte, et que le seul espoir qu'ils paraissent entretenir est qu'une guerre générale se produise entre le gouvernement britannique et celui des Etats-Unis. Sur un point cependant ils sont bien déterminés : c'est de tenir en alerte le gouvernement anglais en répandant de fausses rumeurs d'attaques préméditées, et par autres moyens de même nature.

Attesté sous serment devant moi
à Montréal le 1er février 1840.
P. E. LECLÈRE, J.P.

FÉLIX POUTRÉ.

No 2

Bureau du Surintendant de Police,
Montréal, 1er février 1840.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport pour en informer Son Excellence l'administrateur du gouvernement que, sur renseignements pris depuis mon dernier rapport, je suis heureux de déclarer que le district paraît être dans un parfait état de tranquillité.

Je demande la permission d'inclure l'affidavit de Félix Poutré, personne respectable, attachée au personnel de la po-

lice pour fins secrètes, que j'envoyai en territoire américain pour s'assurer de la situation et des sentiments des réfugiés politiques. D'après ce document, il semblerait qu'il n'y a rien de sérieux à redouter de ce côté.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

P. E. LECLÈRE,

Surintendant de la Police.

C. N. MONTIZAMBERT,

Assistant Secrétaire,

Montréal.

(G. L.)

———:o:———

Notre Avenir [1]

CONSIDERATION SUR L'ANNEXION

I

Il est dans la destinée de certains peuples de se trouver, pendant des siècles, sous le coup de mêmes dangers, se présentant tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, mais toujours avec le même caractère inéluctable. Depuis combien d'années l'Europe ne se débat-elle point sous ce cauchemar de la question d'Orient ? Depuis combien de temps la Belgique et la Suisse se demandent-elles si elles ne s'éveilleront pas, un jour, ou allemandes ou françaises ? L'Italie a passé une partie du moyen-âge et une partie de l'ère moderne à changer de maîtres, rêvant une unité qui ne lui a pas valu tout le bonheur qu'elle en attendait, lorsqu'elle l'a enfin trouvée. Nous avons eu, nous aussi, Canadiens-Français, depuis les premières années de notre existence comme colonie française, une redoutable alternative suspendue au-dessus de nos têtes, et ce n'est pas d'hier que les esprits sérieux de notre pays interrogent avec anxiété l'horizon pour y découvrir le secret de notre avenir politique.

En 1711, Howenden Walker, commandant une flotte de 84 voiles, portant 9,200 hommes, cinglait vers Québec où il avait donné rendez-vous à l'armée de Nicholson. Inutile de rappeler le sort de l'expédition de Walker, qui vit ses ambitieux projets sombrer avec ses navires sur les écueils

---

(1) Le Canada-Français, vol. I, Québec 1888.

Cet article de M. Decelles est d'un intérêt tout particulier, surtout au moment où, à la Chambre des Communes le débat sur la contribution du Canada à la défense a provoqué chez certains députés les plus extraordinaire déclarations. C'est même dans ce débat que M. Emmerson, un ancien ministre des chemins de fer, a cité un des passages importants de la Déclaration de l'Indépendance Américaine.

de l'Isle-aux-Œufs. Québec et le Canada.... échappaient à la première tentative d'annexion projetée et exécutée, dans une large mesure, par les colons américains. De ce moment, la question de l'annexion du Canada aux Etats-Unis a surgi, et nous savons avec quelle tenacité elle s'est imposée depuis aux préoccupations de nos hommes d'Etat. On pourrait peut-être la faire remonter au jour où le comte de Frontenac, sommé de capituler, faisait fièrement savoir à Phipps que les canons du fort de Québec lui porteraient sa réponse. L'expédition de Phipps rentre plus dans le cadre des entreprises de guerre ordinaire, contre-coup des hostilités régnantes en Europe entre l'Angleterre et la France. Mais, en 1711, c'étaient les convoitises américaines qui se dessinaient en même temps que leurs craintes. "Jamais nous ne dormirons tranquilles tant que pourront s'élancer des bords du Saint-Laurent, de ces guerriers hardis capables de franchir quatre cents milles, la raquette aux pieds, pour tomber soudain, comme la foudre, sur un de nos jeunes établissements. Puis, ce serait si beau de posséder ce territoire immense, soumis à l'autorité de l'ennemi, sans compter que ces Français gênent notre essor vers le Sud et l'Ouest." Ce raisonnement des colons anglais ne sonnait point faux à Londres, où l'on trouvait que l'enfant transporté sous un autre ciel que celui de l'Angleterre, n'avait perdu ni l'esprit ni les instincts de sa mère.

Il y a quelques jours, un homme d'Etat américain prêchant la réunion du Canada aux Etats-Unis, pour éviter des ennuis dans l'avenir, disait : "Ils ne sont pas encore dangereux, nos voisins ; mais lorsqu'ils compteront 20 millions il faudra compter avec eux. Etouffons-les avant qu'ils ne grandissent : ce sera un grand embarras évité à nos enfants, et, outre cela, une excellente affaire au point de vue commercial." Ne reconnaissez-vous pas, dans le langage de ce fils de Puritain de 1888, l'argumentation du Bostonnais de 1711 ? Est-il donc si vrai qu'il n'y ait rien de nouveau sous le soleil ? Il n'entre pas dans notre plan de décrire dans toutes leurs péripéties émouvantes, les luttes de la Nouvelle-France contre la Nouvelle-Angleterre ; c'est

l'époque héroïque de notre histoire, vivante dans la mémoire de tous les Canadiens; nous ne voulons parler que du fait politique qui fut la conséquence de cette lutte désespérée: la première annexion du Canada aux Etats Anglais de l'Amérique.

II

Cette manière de désigner la cession du Canada à l'Angleterre pourra paraître quelque peu risquée, mais c'était bien ainsi que nos voisins l'entendaient; ils avaient été à la peine, et ils n'étaient pas hommes à se désintéresser au partage. Jonathan, tel que nous le connaissons, perçait déjà depuis longtemps. Dès les premiers temps du régime nouveau le Canada français entre dans *ses* préoccupations. L'Acte de Québec de 1774, qui modifie notre état social, l'irrite au plus faut dégré. Le Congrès des Etats, réuni à Philadelphie, proteste contre la liberté des cultes que l'Acte de Québec nous accorde; il déplore la position faite aux protestants de la Province de Québec, et s'insurge contre l'idée de séparer le Canada des Etats Anglais. Ce qui le chagrine le plus, mais ce dont il parle le moins, c'était l'extension donnée aux limites du Canada, vers le Sud, jusqu'à l'Ohio " in defiance of the territorial claim of Massachusetts, Connecticut, New York and Virginia ", dit un récent écrivain américain. (1).

Nous touchons à une nouvelle phase. Les Américains ont rompu en visière avec la mère-patrie. Ils avaient longtemps balancé avant de voler aux armes; mais l'entêtement des ministres anglais, les machinations de Madison et de Franklin, qui publiquement faisaient mine de vouloir la paix et en-dessous poussaient à l'insurrection, mirent fin à toute hésitation. C'est alors que les Américains changèrent soudain d'attitude à notre égard; et l'on vit le Congrès écrire, de la même plume qui avait demandé notre asservissement et la persécution religieuse, un chaleureux appel à nos sentiments, un magnifique éloge de la liberté,

---

[1] John Fiske, First crisis of the American Revolution.

doublé d'une peinture terrifiante du despotisme. C'était très éloquent, seulement pas assez pour faire oublier que quelques mois auparavant, les mêmes hommes reprochaient aux ministres de Georges III de ne pas faire du Canada une autre Irlande.

L'appel du Congrès resta à peu près sans résultat, et les Canadiens, guidés par le Clergé, qui, depuis la cession du pays, dirigeait le peuple, n'eurent pas de peine à comprendre de quel côté se trouvaient les plus grandes chances de paix et de tranquillité. Très peu de Canadiens voulurent mêler leur sort à celui des Américains, et nos ancêtres, nés malins, s'amusèrent aux dépens des "congréganistes," surnom infligé aux annexionnistes de l'époque.

La guerre de 1812 et 1813 offrit aux Canadiens une nouvelle occasion de se prononcer; mais, encore une fois, ils ne trouvèrent aucune raison de rompre leur allégeance, et leur haine pour l'ennemi traditionnel ne fit que s'aviver. Disons—quoique cela ait été dit bien des fois—mais disons-le tout de même, car il y a des gens si oublieux parmi nos contemporains des provinces voisines,—que l'attitude correcte des Canadiens conserva à la Grande-Bretagne l'immense territoire du Canada. C'est un officier canadien, M. de Lanaudière, qui empêcha, en 1775, le général Carleton, après sa retraite précipitée de Montréal, de tomber entre les mains des Américains. Or, que serait devenu Québec sans Carleton, avec les Anglais indécis et découragés?... Que serait-il arrivé, en 1812, si les Canadiens ne s'étaient pas rangés autour de Sir Georges Prévost, alors que les Américains remportaient tant de succès dans le Haut-Canada?..... Il n'est pas difficile de le dire; seulement il est fâcheux que tant d'individus qui font sonner bien haut leur titre de citoyen anglais, ne se souviennent pas assez qu'ils doivent aux Canadiens-Français l'honneur de le porter (1).

---

[1] Le procureur-général Cladwell disait, en 1776, au Conseil du Gouvernement Exécutif qu'il fallait traiter les Canadiens avec justice et que, sans leur affection, le Canada n'était pas en sûreté. Procès-verbal du Conseil de Hugh Finlay. (Ce document se trouve entre les mains de l'Hon. L. R. Masson.)

Les temps sont aujourd'hui bien changés. L'annexion ne se présente aux yeux d'un grand nombre que comme une éventualité de l'avenir, et il n'est pas rare de rencontrer, soit dans un parti, soit dans l'autre, des hommes qui avouent qu'après tout, il pourrait résulter de grands avantages de notre union politique avec les Américains. Cette modification des idées a-t-elle lieu de nous étonner ?

N'est-elle pas la conséquence forcée des rapports multiples qui se sont établis entre les deux pays ?... Il y a, éparpillés aux quatre coins de la République voisine, mais surtout dans le Nord et l'Ouest, au moins un demi-million de Canadiens, les uns fixés en permanence et les autres de passage chez les Américains. Il s'est établi entre les petites colonies françaises d'au-delà de la ligne 45ème et les paroisses canadiennes de notre Province, un va-et-vient continuel, un échange de visites entre les parents d'ici et leurs frères émigrés de là-bas qui ont contribué à faire disparaître soit des préventions, soit des préjugés.

Comme notre union avec les Anglais n'a guère été un mariage d'amour, l'on s'est un peu habitué à regarder Jonathan comme un successeur possible de John Bull, s'il survenait un divorce avec celui-ci. Tel est l'état des esprits à l'heure actuelle, et c'est ce qui fait que l'annexion se présente à nous d'une façon bien plus redoutable que lorsqu'elle paraissait à la frontière sous le grondement du canon.

Pour la foule, chez nous, les Américains sont un grand peuple. Jean-Baptiste professe pour le Yankee, un respect, une estime que celui-ci ne lui rend point. Le Canadien admire l'Américain et celuici se sert du Canadien qui peut lui aider à empiler des *dollars*. Du reste, Jonathan ne se targue guère de sentiments de fraternité pour les autres peuples. L'Anglais se croit supérieur à tous ses voisins, et l'Américain est resté très Anglais sous ce rapport : il a même renchéri sur la détestable manie de ce dernier, en ce qu'il se croit obligé, dans ses relations internationales, d'être très désagréable pour ses voisins, de les accabler de

petitesses et de tracasseries, de jouer sans cesse au plus fin et, souvent dans les choses les plus insignifiantes.

On n'a pas oublié qu'en vertu d'un des articles du traité de Washington, les Canadiens pouvaient faire entrer en franchise le poisson en conserve. Lorsque du traité on passa à son application, les douaniers américains reçurent instruction de laisser entrer le poisson en franchise mais de faire payer l'impôt à la boîte qui le contenait. C'était un *yankee trick*, c'était fin peut-être, mais ce n'était pas digne d'une puissante nation. Toute la diplomatie américaine est cousue de ces finesses terre-à-terre. Napoléon traitait les Anglais de marchands ; qu'aurait-t-il dit s'il eût mieux connu "les boutiquiers" des Etats-Unis ? Comment le Canadien, généreux, se laissant aller à l'impulsion de sa générosité jusqu'à l'excès quand il ne va pas jusqu'au donquichottisme, peut-il s'accommoder de l'Americain, froid, méthodique, calculateur, ne laissant aucune prise à l'émotion ?.... C'est un problème d'ethnographie morale difficile à résoudre, à moins qu'on ne l'explique par la loi des contrastes.

L'annexion n'est pas aujourd'hui une question à l'ordre du jour : elle ne figure pas sur le programme d'aucun parti politique, c'est ce qui nous permet, à nous, fonctionnaire public, de l'étudier, Nous connaissons des conservateurs qui ne la regardent pas d'un mauvais œil, et des libéraux qui la redoutent ; mais, avec le jeu si plein de surprises des évènements, avec l'imprévu qui entre si largement dans les affaires humaines, c'est une question qui peut s'imposer à notre attention d'un jour à l'autre. Depuis que ce n'est plus une affaire de discussion entre les partis, il se fait, au sein de notre population, un travail latent, inconscient, qui laisse les esprits indécis sur les conséquences probables, possibles, de notre union avec les Etats-Unis. Il est cependant important de ne pas laisser l'opinion s'égarer sur un sujet d'une telle gravité : tel qu'on fait son lit on se couche, est une vérité d'expérience un peu vulgaire, mais qui peut s'appliquer aux peuples comme aux individus.

III

Dès 1849, les sentiments des Canadiens à l'égard des Etats-Unis s'étaient déjà assez modifiés pour encourager des citoyens très influents de Montréal à lancer un manifeste annexionniste. Cet appel ne trouva guère d'écho dans le pays. On demandait alors l'annexion pour améliorer notre condition matérielle que les dissensions politiques du temps avaient rendue très précaire. Si nous étions américains, disait le manifeste, nous aurions des chemins de fer ; les produits de l'agriculture se vendraient mieux, et nous verrions surgir des manufactures sur tous les points du pays."

Il est bon de remarquer que, chaque fois que nous traversons une crise commerciale, il se trouve des hommes prêts à prêcher l'annexion comme remède au mal. Nous pourrions même aller plus loin dans cet ordre d'idées et ajouter que, sitôt qu'une des provinces anglaises du Canada croit avoir des griefs contre le gouvernement central, elle menace, si ces griefs ne sont pas promptement redressés, de passer aux Etats-Unis. C'est une singulière façon d'entendre la loyauté envers la Couronne, à moins que ce la soit une marchandise soumise aux fluctuations de la hausse et de la baisse, selon le plus ou moins d'argent à gagner d'un côté ou de l'autre de la frontière du Canada. Cette question des intérêts matériels est la seule que l'on fasse valoir, aujourd'hui comme en 1849, pour justifier ce changement d'allégeance de nature pourtant à affecter tant d'autres intérêts au moins aussi importants que les premiers. Cette question de savoir si les affaires iraient mieux, si nous étions unis aux Américains, est du ressort des discussions politique actuelles ; les opinions sont très partagées, irréconciliables, et, disons le mot, exagérées de part et d'autre.

Il est bien permis de se demander ce qui résulterait du contact de deux civilisations essentiellement distinctes, dominées par des idées souvent contradictoires. Tout est différent d'un côté de la frontière à l'autre. Ici, dans notre

province, Anglais, Irlandais, Français, vivent côte à côte dans les relations d'affaires ; mais socialement ils vont leur chemin sans se confondre. Aux Etats-Unis, on voit les nouveaux arrivés se réclamer pendant quelque temps de leurs pays d'origine ; mais ils sont bientôt heureux de se proclamer citoyens de la grande république. Les Etats-Unis ressemblent à un vaste creuset où sont broyés, mêlés, des éléments hétérogènes, qui, sortant de là, concourent à former l'Américain. Au Canada, c'est une loi différente qui prévaut : les peuples y suivent une marche parallèle comme les eaux de l'Ottawa et du Saint-Laurent, qui fuient longtemps vers l'Océan sans confondre leurs ondes. Aux Etats, la fusion des races est à l'ordre du jour ; ici, chacun vit sous un drapeau différent. Avec l'annexion, notre esprit changerait, nous subirions, bon gré, mal gré, la loi générale, pour nous confondre dans ce milieu absorbant, si fatal aux groupes isolés. Voilà autant de questions qu'il serait téméraire de résoudre à la légère et que l'étude des faits journaliers nos présente sous des aspects redoutables.

Mais il y a des points plus tangibles et sur lesquels il ne saurait y avoir de doute. N'est-il pas certain que nous retrouverions là-bas, avec des circonstances aggravantes, des dangers qui nous menacent dans notre état présent ? N'appréhendons-nous point, à l'heure qu'il est, la concentration, au préjudice de l'autonomie provinciale, de trop grands pouvoirs entre les mains de l'autorité fédérale ? L'antagonisme entre le pouvoir central et les gouvernements subalternes est au fond de l'histoire de toutes les fédérations. Aux Etats-Unis, il s'est manifesté dès les premiers jours du Congrès de Philadelphie. La déclaration de 1774 impliquait l'indépendance individuelle de chaqne Etat, et ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que l'on réussit à constituer la confédération ; et pendant longtemps la doctrine eût cours, dans l'esprit d'un grand nombre de parties contractantes aux pactes de 1775 et de 1789, que chacune pouvait reprendre son indépendance. C'est le grand principe qui était en jeu pendant la guerre de

sécession où il a péri avec ce que l'on appelait les droits des Etats ; ce n'est qu'au lendemain des hostilités que la suprématie du gouvernement central fut définitivement édifiée. Ce conflit de pouvoirs, qui nous cause aujourd'hui tant d'anxiété, et qui est l'objet de tant de récriminations, ne le verrions-nous pas sous le régime américain ? car, s'il nous est permis ici de combattre les empiètements du pouvoir central, il nous faudrait de toute nécessité, devenue partie intégrante de l'Union, nous incliner devant la suprématie de Washington. De plus, si les tentatives de centralisation s'accentuaient aujourd'hui d'une façon vraiment alarmante, les provinces du Canada qui ont toutes la même façon de comprendre leur autonomie et en sont jalouses, y auraient bientôt mis bon ordre, en confiant le pouvoir à des mandataires mieux disposés à respecter la constitution. Non, le péril est moins, pour nous, dans les empiètements du pouvoir central que dans les dépenses trop fortes des gouvernements des provinces. Il est à craindre que le peuple, effrayé par l'accroissement des budgets provinciaux, ne cherche à simplifier notre système de gouvernement et croie trouver cette simplification dans l'union législative. Cette réflexion nous amène, par une pente naturelle, à comparer les ressources actuelles de nos autonomies locales avec celles qui seraient à leur portée sous l'annexion. C'est une étude qui a été, croyons-nous, négligée jusqu'à ce jour.

IV

Les gouvernements d'Etat sont loin d'avoir, aux Etats-Unis, le prestige et l'importance dont jouissent, chez nous, nos institutions provinciales. Celles-ci sont des autonomies qui, pour les fins de gouvernement, possèdent une souveraineté étendue : le contrôle des droits civils, de l'éducation, des municipalités, le droit de prélever des revenus au moyen de contributions directes. L'organisation des différents Etats de l'Union a des dehors et des pouvoirs moins imposants, et ce qui n'est pas un médiocre avantage en sa

faveur, elle fonctionna à meilleur marché : le gouverneur, les ministres, à de rares exceptions près, sont moins rémunérés qu'à Québec ; les législatures, qui se réunissent à époques fixes, coûtent aussi moins cher et, en général, leurs travaux n'ont pas l'importance des nôtres. Il leur manque deux sources importantes de revenus : la vente des terres publiques laissée à notre disposition, et le subside du gouvernement fédéral. Force leur est donc, pour subvenir aux dépenses du gouvernement, de frapper la propriété de taxes qui varient entre 80 et 90 cents au maximum et 12 et 15 cents au minimum par $100 de sa valeur imposable. Les banques, les chemins de fer paient aussi un fort contingent. Presque tous les Etats ont, en outre, un " Poll tax " de une piastre à une piastre et demie pour chaque votant.

Si nous devenions partie intégrante de l'Union américaine, et si nous voulions nous procurer nos revenus actuels—qui du reste nous sont tous indispensables—nous nous trouverions dans un embarras assez sérieux. Il faut, à l'heure qu'il est, environ trois millions pour faire face à nos obligations. Or, de ces trois millions, $1,250,000 en chiffres ronds nous viennent du gouvernement fédéral, et nous manqueraient sous le régime nouveau. Il serait indispensable de demander soit à la propriété foncière, soit aux banques et autres institutions commerciales, ce million et quart supprimé de notre revenu actuel, car il n'est guère probable que le Gouvernement de Washington consentirait à nous donner un subside qu'il refuse aux Etats aujourd'hui placés sous son contrôle.

Afin de mieux faire saisir la différence entre notre budget provincial et ceux des Etats-Unis, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs, le montant des recettes de trente-huit Etats, les taxes imposées sur la propriété, et la population de chaque section :

ETAT	Dette de chaque Etat	Revenu provenant des taxes	Percentage par $100 sur la propriété	POPULATION
Alabama	$9,193,900	$1,063,327	.55	1,262,505
Arkansas	5,108,043	966,000	.40	802,525
Californie	2,698,000	4,455,383	.56	864,694
Colorado	aucune	534,258	.40	194,327
Connecticut	4,270,000	1,463,328	.12	622,700
Delaware	465,000	117,458	....	146,608
Floride	430,700	367,197	.40	269,493
Georgie	8,733,500	1,351,110	.35	1,542,180
Illinois	aucune	3,000,000	.53	3,077,871
Indiana	6,006,608	1,421,350	.12	1,978,301
Iowa	245,435	2,593,095	.25	1,624,615
Kansas	815,000	1,136,164	.41	996,096
Kentucky	680,394	2,851,125	.47½	1,648,690
Louisiane	11,982,621	1,565,120	.60	939,946
Maine	5,157,000	1,208,530	.37½	648,936
Maryland	10,960,535	970,870	.18¾	934,943
Massachusetts	31,429,681	1,500,000	.08 53-100	1,783,085
Michigan	241,993	1,202,161	.12 7-10	1,636,937
Minnesota	3,965,000	642,883	.13	780,733
Mississippi	3,178,694	605,641	.25	1,131,597
Missouri	10,537,000	2,839,523	.40	2,168,380
Nebraska	449,267	1,305,660	.81¼	452,402
Nevada	484,484	537,499	.90	62,266
New Hampshire	2,912,600	400,000	.19	346,991
New Jersey	1,496,300	926,705	.25 9-10	1,131,116
New York	7,444,310	9,075,046	.27 6-20	5,082,871
Caroline du Nord	13,179,045	487,000	.25	1,399,750
Ohio	3,845,229	4,840,728	.29	3,198,062
Oregon	110,000	239,280	.31	174,768
Pensylvanie	15,747,713	6,495,704	.40	4,282,891
Rode Island	1,341,000	394,237	.12	276,531
Caroline du Sud	6,399,742	766,878	.52½	995,577
Tennessee	12,500,000	954,903	.40	1,542,359
Texas	4,237,730	2,027,518	.25	1,591,749
Vermont	pas de dette	371,697	.10	332,286
Virginie	29,095,967	2,701,165	.40	1,512,565
Virginie Ouest	dette prohibée	766,205	.35	618,457
Wisconsin	2,252,000	783,159	15¾	1,315,497

Le revenu de la Province de Québec est d'environ trois millions et le chiffre approximatif de notre population peut être

fixé à un million et demi. Le tableau ci-dessus permet de constater qu'aucun des Etats voisins dont la population est à peu près égale à la nôtre, n'a des revenus aussi élevés que ceux de la Province de Québec. Il fait voir aussi dans quelle proportion la taxe d'état pèse sur la propriété. La valeur imposable de celle-ci dans la Province de Québec est estimée à 197 millions de piastres ; c'est donc 35 cents par $100 qu'il faudrait lui demander pour nous donner le million et quart provenant du subside fédéral, qui nous manquerait sous l'annexion. Cela ne serait guère du goût des contribuables canadiens, que rien n'effraie tant en matière d'impôt que la taxe directe. Quelle serait l'organisation politique assez forte pour demander ce million à la propriété ? S'il nous manquait, quelle perturbation dans la province, qui verrait s'arrêter la plupart de ses travaux publics ! Il faut prendre notre population telle que l'ont façonnée les mœurs et les usages de notre ancienne mère-patrie. Les Français comptent peu sur eux en matière d'entreprises d'un intérêt général. Ils demandent au gouvernement de pourvoir à tout. Nous sommes très Français sous ce rapport, et si le gouvernement n'avait pas, depuis 1867, subventionné largement les compagnies de chemins, nous serions encore sans voie ferrée dans notre province. Supposons un instant que l'annexion fût devenue un fait accompli, il y a vingt ans au lieu de la confédération : où en serions nous maintenant? Il est évident si nous ne nous méprenons point sur la manière de voir de nos compatriotes que le pays serait bien moins prospère que nous le voyons aujourd'hui.

Passer d'un pays à un autre, laisser ses habitudes, se plier à un régime nouveau, entraînent bien des inconvénients pour un individu ; mais combien est plus pénible, plus compliquée la transition pour un peuple. Elle serait pour nous un long enchaînement de sacrifices, de mécomptes qui ne cesseraient qu'au jour éloigné où le travail d'assimilation serait terminé.

N'est-il pas généralement admis que notre magistrature inamovible, choisie par le gouvernement, est entourée d'un respect, d'une considération qui font défaut aux juges américains élus par le peuple ? Quelle bizarrerie que de remettre la sélection des hommes chargés d'appliquer la justice et d'interpréter la loi à la

masse ignorante dépourvue des connaissances de nature à l'éclairer dans une mission aussi délicate ! Où trouver dans ces magistrats d'un jour, une garantie d'indépendance ? Montés sur le tribunal, par hasard, ils sont exposés à en descendre au bout de quelques mois pour rentrer dans les rangs du peuple. Ne sont-ils pas tentés de tirer le plus d'avantages possibles de cette aubaine passagère ? Hélas ! les juges américains peuvent rarement se soustraire à des soupçons souvent injustes, mais qui sont la conséquence fatale de leur mode d'élection. Encore s'ils étaient inamovibles, ils pourraient trouver dans la permanence de leurs fonctions une garantie d'indépendance. Comment ces magistrats oublieraient-ils qu'ils doivent leur élévation à un parti ? Il l'oublient si peu qu'il est passé en axiome, aux Etats-Unis, que leurs jugements se ressentent presque toujours de leurs anciennes convictions politiques.

Nous ne goûterions guère plus, et peut-être moins encore, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui existe aux Etats-Unis. On sait que les écoles sectaires ou congréganistes donnant un enseignement religieux, ne sont pas reconnues par l'Etat, et n'ont droit à aucune subvention. Notre manière de pourvoir aux besoins du culte ne serait pas moins en contradiction avec le système qui prévaut aux Etats-Unis. La dîme. qui est une redevance reconnue par l'Etat, la dîme, une institution aussi ancienne que la colonie de la Nouvelle France,le mode le plus en harmonie avec nos goûts de soutenir le clergé, ferait-elle place au système des contributions volontaires ? On nous objectera, sans doute, qu'en entrant dans l'Union, le pacte qui nous lierait aux Etats-Unis nous permettrait de conserver nos institutions provinciales et l'alliance et de l'Eglise et de l'Etat, c'est vrai ; mais il est tout de même probable qu'en vertu de la manie d'imitation si forte chez les hommes, véritables moutons de Panurge, il surgirait parmi nous une classe de réformateurs pour prêcher les bienfaits de cette séparation de l'Eglise et de l'Etat ; et qui sait s'ils ne l'obtiendraient pas, grâce au suffrage universel dont nous serions à même de savourer les avantages et les abus sous le régime nouveau ?

Le suffrage universel, il serait imposible de nous y soustraire : il est décrété à la première page de la constitution des Etats-

Unis, et il nous faudrait absolument l'accepter. Ce serait, pour nous, la suppression de l'influence des classes dirigeantes pour la transporter à la multitude ignorante. Ce serait asseoir, notre mode de gouvernement sur les bases de la démocratie. Hélas? nous ne la connaissons que trop celle-ci. Elle nous envahit lentement. Ne ressentons-nous pas déjà ses instincts niveleurs, qui éloignent de la vie publique trop d'hommes incapables de fléchir le genou devant cette fausse divinité ? La démocratie, ce serait pour nous l'expulsion, à bref délai, des grands caractères, qui trouvent incompatible avec leur dignité la flagornerie à la multitude. Voyez ce qui se passe en France sous le régime de la démocratie pure. Depuis la mort de M. Thiers, le niveau intellectuel est toujours allé en s'abaissant vers les nouvelles couches. M. de Remusat, un des grands hommes de l'époque républicaine, s'est vu préférer le radical et insignifiant Barodet ; M. de Broglie, le plus fort champion parlementaire de France, ne peut plus trouver un siège à l'Assemblée Nationale ; et des hommes comme Jules Simon, républicain éprouvé, n'ont aucune prise sur l'opinion républicaine précisément à cause de leur haute valeur.

Resterions-nous sous l'Union américaine, longtemps ce que nous sommes ? L'âme de chaque peuple dans sa collectivité est formée de traditions, d'usages, de goûts qui lui viennent des âges passées, de ses traditions, de ses idées religieuses ; c'est ce qui constitue sa manière d'être, d'apprécier tout ce qui l'entoure. Nous sommes, comme peuple, les fils de l'ancienne monarchie française et les fils de l'Eglise Catholique. Nos idées se sont peu modifiées sous le régime anglais, intéressé à nous conserver tels qu'il nous a trouvés, et qui devait s'accommoder des sujets amis de l'ordre, pleins de respect pour l'autorité. C'est cette vie intellectuelle qui a fait notre force dans le passé ; c'est elle qui nous sauvera dans l'avenir, si nous savons la conserver. Avec le suffrage universel, avec le contact immédiat de la démocratie, l'infiltration lente mais sûre des idées américaines dans notre milieu social ne battra-t-elle pas en brèche ces formes conservatrices qui font de nous un peuple à part dans le monde ?

Nous ne voyons pas dans l'annexion tous les dangers que ses ennemis y aperçoivent, ni tous les bienfaits qu'en attendent ses partisans : son côté faible est qu'elle nous présente l'incertain; Mais nous nous posons cette question : un peuple est-il justifiable de répudier son allégeance pour promouvoir ses seuls intérêts matériels, en raisonnant dans l'hypothèse de ceux qui voient dans l'annexion un remède à toutes les misères ?... Celles-ci sont de tous les régimes et ne durent point ; mais les inconvénients provenant d'antagonismes de races ou de religions, sont permanents. Les crises commerciales parcourent un cycle fatal : les économistes calculent qu'elles reviennent tous les dix ans et durent une année ou deux. Celle que l'Angleterre, la France et le reste de l'Europe traversent en ce moment, pèse sur ces pays depuis 1873. Jamais nous n'avons été éprouvés aussi longtemps et aussi sévèrement que cela. Malgré nos misères, et des ennuis inséparables de l'humanité, nous sommes encore peut-être le peuple le plus heureux du monde.

Lorsque nous considérons ce qui nous manque, nous pouvons nous trouver à plaindre, mais non pas lorsque nous nous comparons aux autres nations ; c'est alors que notre sort doit nous paraître enviable. Où est, en effet, le citoyen plus libre, à tous les points de vue, que l'habitant du Canada ? Où l'entrée de toutes les carrières est-elle plus largement ouverte ? Le peuple est ici maître absolu de tout ce qu'on appelle les droits de l'homme. Avec l'annexion, les avantages à gagner sont problématiques, les risques à courir, énormes. Figurons-nous ce que nous serions à Washington : Québec aurait-il *quatre* ministres dans le cabinet ? Il y en aurait peut-être *un* pour les *sept* provinces du Canada! L'élément français ne compterait pour absolument rien au Congrès. Advenant une coalition de députés à Ottawa, pour raison d'importance majeure, notre influence considérable, sous tous les gouvernements, y serait énorme. Nos pires ennemis rêvent l'annexion pour nous noyer sûrement. Il y a quelques jours, M. Goldwin Smith, qui nous a juré une haîne implacable, disait que l'union commerciale aurait pour effet de donner le coup de grâce à notre influence. L'union

politique nous accablerait bien davantage. Faisons notre profit de cet avertissement d'un ennemi. *Fas est ab hoste doceri*.

Aujourd'hui, avec la liberté dont nous jouissons, habitués au fonctionnement d'institutions façonnées spécialement pour répondre à nos goûts, à nos aspirations, nous savons sur quoi compter, ce qui est une satisfaction immense; et nous renoncerions à cette certitude pour nous lancer dans les hasards de l'imprévu! Qui sait si, parmi ces hasards, l'avenir ne réserve pas une autre guerre civile à nos voisins? Le Sud est pacifié, écrasé, mais ne conserve-t-il pas l'espoir d'une revanche? Ne se considère-t-il pas comme tyrannisé, exploité par le Nord? Celui-ci est protectionniste et veut pour lui seul les marchés intérieurs; celui-là, en sa qualité de pays agricole, reclame la concurrence étrangère par l'abaissement des tarifs. Mêmes conflits d'intérêts entre l'Ouest et les Etats de la Nouvelle Angleterre. Où cela conduira-t-il la République?

Ici, répétons-le, nous sommes assez forts pour nous faire craindre, nous serions trop faibles là-bas pour être respectés. En ce monde, lorsqu'on est bien, où à peu près, il est de saine politique de ne pas courir les aventures à la recherche d'un bonheur chimérique.

A.-D. Decelles.

———:o:———

Revue des faits et des oeuvres

Les races au Canada

Le dernier bulletin (XIII) du Cinquième Recensement du Canada donne le compte de la population par nationalités d'après les chiffres connus le Ier juin 1911 :

L'augmentation de la population durant les dix dernières années 1901-1911, s'élevait à 1,835,328, soit une augmentation de 34.16 pour cent. De cette augmentation les Anglais comptaient 562,251 ou 30.63 pour cent, les Irlandais 61,663 ou 3.36 pour cent, les Ecossais 197,726 ou 10.77 pour cent, les Gallois 11,754 ou 0.64 pour cent, les Français 405,519 ou 22.09 pour cent, les Allemands 82,819 ou 4.51 pour cent, les Austro-Hongrois 110,925 ou 6.05 pour cent.

Les races britanniques comptent 833,796 ou 45.43 pour cent de l'augmentation totale, et avec les Français et et les Allemands ce chiffre est porté à 1,322,134 ou 72 pour cent du total de l'augmentation durant la décade. Les Scandinaves, les Juifs, les Italiens, les Polonais, les Hollandais et les Finlandais viennent ensuite dans l'ordre nommé.

Les différentes origines britanniques constituaient 54.07 pour cent du total de la population en 1911, contre 57.03 en 1901. La proportion des Anglais par rapport au total de la population a augmenté de 23.47 à 25.30 pour cent durant les dix dernières années, tandis que celle des Irlandais est tombée de 18.40 à 14.58 pour cent, et celle des Ecossais de 14.90 à 13.85 pour cent. La population d'origine française était de 28.51 pour cent du total en 1911, contre 30.71 en 1901 ; les Allemands comptaient 5.46 pour cent en 1911, contre 5.78 en 1901. Les Austro-Hongrois, comprenant les Autrichiens, les Bukoniviens, les Galiciens, les Hongrois et les Ruthènes, qui formaient 0.34 pour cent du total de la population en 1901, avaient augmenté à 1.79 en 1911.

Les Japonais, les Chinois et les Hindous comptaient 0.54 pour cent de la population en 1911, contre 0.41 en 1901.

Le nombre de personnes d'origine britannique était de 3,861,985 en 1911, comparativement à 3,063,189 en 1901, soit un gain de 833,796 ou 27.22 pour cent durant la décade. Ce gain est dû en grande partie aux Anglais, qui comptent une augmentation de 562,251 ou 44.59 pour cent sur les chiffres de 1901 ; les Irlandais ont gagné 61,663 ou 6.24 pour cent et les Ecossais 197,726 ou 24.71 pour cent. Les Français ont augmenté de 405,219 ou 54.59 pour cent, les Allemands de 82,819 ou 26.67 pour cent, les Austro-Hongrois de 110,-925 ou 610.22 pour cent, les Chinois de 10,398 ou 59.84 pour cent, les Japonais de 4.347 ou 93 pour cent, les Italiens de 34,577 ou 319.15 pour cent, les Juifs de 59,550 ou 369.16 pour cent, et les Scandinaves de 76,493 ou 246.42 pour cent.

Il n'a été fait rapport d'aucun Hindou dans le recensement de 1901, tandis que le recensement de 1911 en compte 2,342, dont 2,292 dans la Colombie-Britannique.

Le paquebot "Impérator"

Le *Bulletin* de l'Ecole Polytechnique de Montréal publie, sous ce titre, l'étude suivante empruntée à la Société des Ingénieurs Civils de France :

" Ce paquebot, le plus grand qui existe, puisque son déplacement sera de 65,000 tonnes, soit 5,000 de plus que celui du *Titanic*, est construit pour la Hambourg-Amerika Line par les chantiers de Hambourg de la Société Vulcan ; sa mise à l'eau a été opérée en présence de l'empereur, le 23 mai dernier.

" La longueur de l'*Impérator* est de 900 pieds ; ce navire est le premier qui se rapproche de la longueur de mille pieds dont les constructeurs parlent depuis des années comme d'un chiffre qu'on doit atteindre dans un avenir plus ou moins rapproché. Sa largeur est de 96 pieds, et le creux de 63 pieds. Il y a 100 pieds de la quille au pont des embarcations, et la hauteur des pommes du mât, au-dessus de la quille ne sera pas moins de 246 pieds. Ces mâts seront au nombre de deux et il y aura trois cheminées de section ovale de 29 pieds sur 28 pieds, dont

la partie supérieure sera de 180 pieds au-dessus de la quille. Le gouvernail pèsera 90 tonnes et sa mèche aura un diamètre de 2 pieds 5 pouces.

" Ce paquebot sera propulsé par des turbines d'une puissance collective de 70,000 H.P., agissant sur quatre arbres qui lui assureront une vitesse de 22.5 noeuds. Un détail remarquable est que la vapeur sera fournie à ces turbines par des chaudières à tubes d'eau : c'est la première fois que ces générateurs sont appliqués à de très grands paquebots.

" Une disposition qui sera très appréciée par les passagers est l'installation de réservoirs anti-roulis, du système Frahm. On sait que ce système consiste à disposer de grandes capacités sur les deux côtés de la coque et à les mettre en communication par des canaux appropriés qui laissent passer l'eau d'un bord à l'autre selon les mouvements du navire, le passage étant contrôlé par des valves. L'expérience acquise sur quelques paquebots à passagers fait voir que le système Frahm est le meilleur procédé pour contrarier les effets du roulis, connu jusqu'à ce jour.

" Le récent désastre du " Titanic " amène tout naturellement à se demander quelles précautions ont été prises dans la construction du nouveau paquebot pour l'empêcher d'aller au fond en deux heures et demie dans le cas d'un accident semblable à celui auquel nous venons de faire allusion.

" On a proposé divers moyens, par exemple l'emploi d'une double coque dans la partie immergée ou l'installation de cloisons longitudinales, réservant des soutes à charbon sur les côtés dans le voisinage des chaudières. La division pour la coque de l'*Impérator*, dans la partie au-dessous de la flottaison, a été faite sous la surveillance du Lloyd allemand et de la Commission pour l'émigration. Elle consiste en une série de cloisons transversales et longitudinales. Les premières sont au nombre de douze, s'élevant jusqu'au deuxième pont au-dessus de la flottaison, à l'exception de la cloison d'avant ou de collision, qui s'élève jusqu'au quatrième pont au-dessus de l'eau. Ces cloisons sont croisées par d'autres longitudinales, qui divisent les espaces consacrées aux machines et chaudières en vingt-quatre compartiments étanches dans la partie immergée

"Il y a quatre chambres de chauffe, les soutes à charbon sont placées au-dessus des chaudières et sur les côtés de celles-ci. Les cloisons longitudinales se trouvent à vingt pieds environ des parois de la coque et vont de la cloison transversale No 4 à la cloison No 8.

"Derrière la chaufferie la plus à l'arrière est la chambre avant des turbines, laquelle est protégée par deux cloisons latérales ; l'espace entre ces cloisons et la coque est occupé par les machines auxiliaires. La chambre arrière des turbines est divisée en deux parties par une cloison centrale disposée dans le sens de l'axe du navire.

"Un intérêt spécial s'attache à l'installation des turbines, à cause de leurs dimensions énormes.

"La partie tournante de ces appareils, qui a 17 pieds et 9 pouces de diamètre et 24 pieds 7½ pouces de longueur, porte 50,000 cubes ; les arbres ont tous 1 pied 6 pouces de diamètre. Les hélices en bronze ont 16 pieds et 5 pouces de diamètre. Bien qu'on ait parlé de 70,000 H. P., on estime que la puissance développée s'élèvera de 80,000 à 85,000 H. P., soit 20,000 ou 21,000 par turbine.

"Le gouvernement allemand, en exerçant sa surveillance sur la construction des navires destinés à transporter des passagers, s'attache autant à la protection contre l'incendie qu'aux risques de la navigation proprement dite. Il y a sur les paquebots du genre de l'*Impérator* quantité de matières combustibles sous forme de cloisons, menuiserie, peinture, vernis, et comprenant tout ce qui tient à l'ornementation. Si le feu prend à quelque partie de ce genre, il se propage sans obstacles sur de très grandes longueurs. On a prévenu cette facile propagation par l'installation de cloisons légères en acier, munies de portes qu'on peut fermer, en cas de besoin, avec une extrême rapidité.

"Le Hambourg-Amerika Line compte que le nouveau paquebot pourra effectuer son premier voyage au commencement de l'été 1913."

Les catholiques des Etats-Unis

De la "Vérité," de Québec :

L'édition officielle pour 1913 de l'Almanach Catholique Officiel des Etats-Unis vient d'être publié. Il indique qu'il y a 15,154,158 catholiques romains dans les Etats-Unis proprement dits, et un total de 23,329,047 sous la protection du drapeau des Etats-Unis. Il y a 7,131,989 catholiques aux îles Philippines, 999,350 à Porto-Rico, 11,410 en Alaska, 42,108 aux îles Hawaii et 900 dans la zône du canal de Panama,

Ces chiffres sont fournis par les évêques catholiques ou leurs chanceliers des diocèses concernés.

Il y a 42,312 églises catholiques dans les Etats-Unis d'Amérique. Il y a 17,945 prêtres catholiques romains, trois cardinaux, 11 archevêques actifs, trois archevêques titulaires, 104 évêques, deux abbés mitrés et 15 abbés ou supérieurs d'abbayes aux Etats-Unis.

Suivant la même autorité, il y a 288 orphelinats catholiques qui donnent asile à 47,415 orphelins des deux sexes.

Trente et un Etats de l'Union ont plus de 50,000 de population catholique, comme suit :

New-York, 2,790,629 ; Pennsylvanie, 1,633,353 ; Illinois, 1,460,987 ; Massachusetts, 1,383,435 ; Ohio, 743,065 ; Louisiane, 584,000 ; Michigan, 568,505 ; Wisconsin, 558,476 ; New-Jersey, 506,000 ; Missouri, 470,000 ; Minnesota, 454,797 ; Connecticut, 423,000 ; Californie, 403,500 ; Texas, 306,400 ; Iowa, 266,735 ; Maryland, 260,000 ; Rhode Island, 260,000 ; Indiana, 232,764 ; Kentucky, 163,228 ; Nouveau-Mexique, 140,573 ; Kansas, 131,000 ; New-Hampshire, 126,034 ; Maine, 123,600 ; Nebraska, 118,270 ; Colorado, 105,000 ; North Dakota, 99,871 ; Washington, 90,663 ; Montana, 87,119 ; Vermont, 79,230 ; South Dakota, 73,000 ; Oregon, 66,408.

VIEUX DOCUMENTS

Origine des Acadiens

Par PASCAL POIRIER

VII.—LA TOUR ET SES COMPAGNONS

(*Suite*)

Par elle-même et indépendamment des preuves de fausseté que je viens de donner, l'imputation faite à La Tour et à ses hommes, d'avoir mené une "*vie libertine et infâme,*" d'avoir laissé à leurs "*misérables*" mères les enfants procréés d'eux, etc., n'est pas soutenable. Ce n'est pas lorsque La Tour avait le plus besoin de la confiance et de l'amitié des Souriquois, qu'il se serait livré à ces actes de libertinage sévèrement répudiés par leurs mœurs. Cette conduite lui aurait inévitablement aliéné leur estime, en aurait fait des ennemis.

Je n'entends pas ici béatifier La Tour, ni, à plus forte raison, le disculper d'avoir entretenu des relations avec les Anglo-Américains. La nécessité, la justice même de la cause,—en supposant que La Tour eût droit de cause dans sa rivalité avec d'Aunay—ne sauraient justifier son alliance avec les ennemis de son pays. Je ne vise pas non plus à faire de ses hommes et de lui-même, des modèles de continence. J'ai voulu montrer seulement la somme de croyance qu'il convient d'apporter aux accusations mesquines de son rival et ennemi mortel, d'Aunay.

D'un autre côté, les calculs de M. Rameau portent faux, même en concédant que La Tour et ses hommes aient peuplé

le pays de jeunes Métis de leur race. Il ne saurait rattacher la lignée des familles acadiennes à ces enfants illégitimes : les plus âgés d'entre eux n'auraient eu que sept à huit ans à l'arrivée de Razilly, en 1632. Ensuite ces enfants laissés à leurs " misérables " mères, sans avoir reçu l'eau du baptême, n'ayant aucune idée de civilisation, ignorant jusqu'aux auteurs de leurs jours, seraient restés dans la tribu avec leurs parents maternels, seraient devenus avec l'âge de courageux Micmacs, habiles à manier l'arc et à courir les orignaux, mais propres en aucune manière à la culture de la terre ou au soin d'une maison. Et les trente à quarante familles qui vinrent s'établir en Acadie avec Razilly, familles choisies avec soin dans les classes agricoles les plus morales et les plus religieuses de la France au dix-septième siècle, n'avaient pas plus le goût de la vie des bois, que les sauvages n'en avaient pour l'entretien d'un marais, ou d'une terre cultivée. Je pourrais encore apporter le témoignage des missionnaires Capucins et Récollets, que la compagnie fournissait à la colonie, trois par habitation (1). Mais ces preuves seraient surabondantes ; celles que je viens de donner suffisent pour prouver la véracité du fait historique que je soutiens.

Non-seulement il ne s'est pas contracté d'unions entre les colons emmenés par Razilly et d'Aunay—seule et première souche des Acadiens—et les prétendus métis issus de La Tour et de ses compagnons, mais il n'y en a pas eu non plus entre leurs descendants respectifs. Les aventuriers du Cap Sable, dont le grand nombre était pêcheurs, les autres pirates ou flibustiers, tous compagnons plus ou moins persévérants de La Tour, ont péri par la guerre, se sont dispersés sur le continent américain. ou sont retournés en France. Le Cap Sable, la rivière St. Jean (2), puis Boston et les côtes du

---

(1) *Mercure Français*. vol. XIV, 2me partie, pages 228-9.

(2) " A la rivière St. Jean, d'Aunay a traité de son temps jusqu'à 3,000 orignaux par an, sans compter les castors et les loutres, ce qui fut la cause qu'il en dépossséda La Tour." *Denys*, p. 30.

Maine, tels ont été leurs champs de bataille et leurs lieux de retraite. Dans ces périlleuses embuscades, dans ces combats de corsaires, il en tombait toujours un grand nombre sous les mousquets plus nombreux ou mieux exercés des soldats de d'Aunay. Contraints en premier lieu d'abandonner le Cap Sable trop rapproché de Port Royal ; assiégés ensuite et forcés de rendre le fort de la rivière St. Jean en 1645, malgré l'héroïsme de madame La Tour, leur commandant, les survivants restèrent bientôt sans autre refuge que les côtes du Maine et finalement Boston, où ils passèrent l'hiver 1645-6.

Au printemps suivant, La Tour s'embarqua avec les cinq compagnons qui lui restaient, et toujours infatigable, il alla faire la traite, peut-être aux dépens des Bostonais (1), dans les neiges de la Baie d'Hudson et au Canada (2), après avoir une dernière fois mais vainement sollicité quelques secours d'armes de son ancien ami, David Kirk, établi à l'île Terre-Neuve. Nous ne le revoyons plus sur le théâtre de l'Acadie qu'en 1651, après qu'il eut été officiellement réhabilité et réintégré dans tous ses droits par le gouvernement français. Trois ans plus tard, l'Acadie passa sous la domination anglaise ; et en 1656, Cromwell accorda à La Tour plus qu'il n'avait autrefois reçu de Sir William Alexander, le partage de toute l'Acadie entre lui, Sir Thomas Temple et William Crown. C'est vers cette époque que, par une des plus étranges vicissitudes de la fortune, il épousa, veuf lui-même, la veuve de son ancien rival et détracteur, d'Aunay. Il est le seul de tous les compagnons de Poutrincourt, qui se soit allié au groupe principal de la race acadienne, à la souche pre-

---

(1) " Ses amis de Boston lui fournirent des marchandises pour la traite avec les Indiens de l'Est, Mais il les trahit, força ceux de son équipage qui étaient Anglais à prendre terre au Cap Sable, et se sauva avec le vaisseau et le butin." Hildreth, vol. I, p. 314.
" Il avait avec lui cinq Français."—Hubbard.

(2) Journal des Jésuites, pp. 61-2, 78, 90 ; Régistres des Trois-Rivières, A. D. 1649 ; Ferland, vol. I, p. 202.

mière, et il n'y apportait pas de sang sauvage. Les enfants mêmes issus de son premier mariage, ne s'y rallièrent pas, excepté une fille, Jeanne, qui épousa Martin d'Arpentigny, établi à la rivière St. Jean. Son fils avait été renvoyé en France après la prise du fort St. Jean, en 1645 ; et si, à cette époque, quelques-uns de ses anciens compagnons survivaient encore, c'est qu'ils avaient de bonne heure retourné à leur industrie première, la pêche de la morue. De là en France le trajet était facile (1).

Ainsi tombe l'assertion de M. Rameau, affirmant que la filiation des Acadiens établis à Port Royal en 1671, remonte à Poutrincourt. Avec cette assertion s'écroule tout l'échafaudage au haut duquel était placée, comme en une position inaccessible, la découverte des mariages mixtes inaugurés en 1606. Il y arrivait par degrés ascendants : 1o La tradition des historiens : 2o l'amitié des Abénaquis pour les Acadiens, *résultat des mariages ;* 3o la condition même des premiers colons, quasi "brigands" aux habitudes flibustières ; puis finalement la filiation des familles acadiennes remontant à Poutrincourt, c'est-à-dire vingt-six ans avant qu'aucune femme française ne soit venue s'établir en Acadie (2).

A présent qu'il est démontré, preuves en main, que la *tradition* des historiens sur la question des mésalliances se réduit à peu de chose ; que l'amitié des Abénaquis pour les Acadiens avait un motif tout autre que celui des échanges de femmes; que les premiers colons, et tous ceux qu'on peut appeler colons de l'Acadie, étaient des cultivateurs et des

---

(1) Dès l'année 1621 nous lisons : "800 vaisseaux vont et reviennent (du Canada et de l'Acadie en France) avec trente pour cent de profit de leur pêche pour chaque voyage."
Mercure Français, vol. XVIII, p. 74.

(2) Je dois excepter Rivedon, qui vint s'y fixer avec sa femme vers l'année 1630 (Denys, vol. 2, p. 235) et peut-être aussi le capitaine Daniel, qu'une lettre du Père Lallemand, naufragé vers la même époque avec plusieurs autres missionnaires, sur les côtes de l'Acadie, nous dit occupé à "bâtir une maison." Mais le séjour de ces deux pêcheurs hivernants est passager et n'influe en rien sur la race acadienne.

artisans "choisis avec soin;" que la descendance des familles acadiennes, au lieu de remonter à 1606, ne date pas plus haut que 1632, nous allons voir clairement, positivement, qu'il n'y a aujourd'hui aucun mélange de sang entre les Abénaquis et les Acadiens, et qu'il n'y en a jamais eu.

VIII.—DE 1632 A 1671.

UN SEUL MARIAGE MIXTE PEUT-IL, APRÈS DEUX CENTS ANS, LAISSER QUEEQUES GOUTTES DE SANG INDIEN DANS LES VEINES DE 150,000 AMES ?

L'affirmation du mélange des sangs, qui est la déduction tirée des antécédents dont nous avons vu la valeur sous les titres des *Première*, *Seconde* et *Troisième erreur*, a ceci de particulier que, contrairement aux prémisses, elle n'admet point de " peut-être " ni de " sinon ", elle est positive. Nous l'avons déjà lue, elle mérite d'être répétée : la voici en toutes lettres. " Comme les familles originaires des Acadiens ont été peu nombreuses, on peut donc *affirmer* que, par suite des mariages subséquents. il est peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang dans les veines (1).

Ces mariages *subséquents* sont ceux au moyen desquels M. Rameau fait remonter jusqu'à Poutrincourt la filiation des Acadiens. Nous avons vu l'inexactitude de cette affirmation sous le titre de *troisième erreur*.

A quelle date ont été contractés ces mariages *subséquents* dont l'effet a été de mêler abondamment le sang sauvage au sang acadien, à tel point qu'aujourd'hui encore il y ait peu de familles acadiennes qui n'en aient retenu quelques gouttes

---

(1) Rameau, p. 124.

dans leurs veines ? De 1606 à 1671, nous dit M. Rameau : c'est-à-dire en rétablissant les faits selon qu'il a été démontré, de 1632 à 1671. Cette assertion est encore remarquable en ce qu'elle laisse dans le même cas d'*alliage* tous les descendants des familles acadiennes de 1671 ; partant la population entière de l'Acadie en 1755, tant ceux que la proscription a jetés aux quatre vents du ciel, à la Louisiane, aux Antilles, à Terre-Neuve, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, en France même dans les landes d'Archigny, au Canada dans paroisses Saint-Jacques, Nicolet, Bécancourt, Acadieville, la Beauce, Saint-Gervais, Bonaventure, etc., et qui sont demeurés où les a jetés la proscription ; que ceux qui sont restés ou sont revenus à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, et à l'Ile du Prince-Edouard.

En 1755 les Acadiens devaient être encore fortement mélangés, puisqu'après cent vingt autres années, il leur reste dans les veines quelques gouttes de sang indien. Cependant, en 1755, ils avaient déjà travaillé près d'un siècle à la purification de leur sang, en ne s'alliant plus aux sauvages. Les familles qui, à cette époque, ont été déportées, n'ont pu procéder avec beaucoup plus de vitesse à leur dépuration que celles de l'Acadie même, puisque celles-ci contractaient un grand nombre de mariages avec des familles venues directement de France, et que les autres formaient presque toujours de petits groupes à part et distincts sur la terre étrangère. Ainsi, au Canada où les Acadiens ont émigré en grand nombre, non-seulement en 1752, mais à diverses époques, où, à cause de l'affinité des deux races et la ressemblance des mœurs, ils se sont alliés plus qu'ailleurs aux colons originaires, il s'ensuit qu'une bonne partie de la population d'aujourd'hui, que les LeBlanc, les Girouard, les Poirier, les Bourc, les Landry, les Caissy, les Dugast, les Melanson, les

Gaudet, les Bourgeois, etc., etc., et ceux auxquels ils se sont alliés, ont quelques gouttes de sang indien dans les veines (1).

Cependant, si, de 1632 à 1671, il était prouvé que le mélange des sangs entre les Micmacs et les Acadiens a été moins radicalement opéré que ne le suppose M. Rameau, les gouttes de sang indien se trouveraient aujourd'hui singulièrement clarifiées. Et s'il est démontré clairement, positivement, que pendant toute cette période il n'y eut de contracté avec les sauvages qu'un *seul mariage*, à quoi se trouveraient réduites les conclusions et les gouttes de sang indien de M. Rameau? Ici il n'y a plus lieu de tâtonner, les "peut-être" et les "sinon" ne sont pas admis ; nous avons des documents, des documents authentiques et complets.

Le recensement de 1671 est nominal, et presqu'aussi détaillé que celui qui vient d'être exécuté par M. Taché. Il contient, entre autres détails, les noms prénoms, âges et professions des chefs de famille, maris et femmes, les prénoms et âges des enfants ; et, indiquant la date des mariages antérieurs par l'âge des enfants, il remonte à l'établissement des premières familles françaises dont la lignée s'est perpétuée en Acadie, c'est-à-dire en 1632.

Il accuse pour l'Acadie une population de près de 400 âmes, réparties en 69 ou plutôt en 67 familles. Voici les noms de ces familles que j'ai arrangés par ordre alphabétique pour la commodité du lecteur. Ce sont :

---

(1) C'est ce que me faisait remarquer très-judicieusement un écrivain dont personne ne contestera les vastes connaissances sur l'origine des Acadiens et des Canadiens. M. l'abbé Tanguay. Sur la question des mariages mixtes, M. l'Abbé professe une opinion contraire à celle de M. Sulte, et pense que le sang européen coule dans les veines des Acadiens aussi pur, aussi exempt de mélange, que dans les veines d'aucune autre nation transplantée sur le continent américain.

A PORT-ROYAL

Aucoin [veuve François], 26 ans ; 5 enfants ; âge de l'aînée, 12 ans.

Babin Antoine, 45 ans ; femme Marie Mercié ; 5 enfants ; aîné 9 ans.

Belliveau Antoine, 50 ans ; femme Andrée Guion ; 2 enfants ; aîné 19 ans.

Baiols Barbe [veuve de Savinien de Courpon], 8 enfants en France, et deux filles mariées en ce pays.

Belou Jacques, 30 ans ; femme Marie Girrouard ; une fille (*)

(*) L'âge des filles n'est pas indiqué au recensement, à quelques exceptions près. Dans cet extrait du recensement j'omets les noms des enfants. et les détails sur les biens et propriétés des habitants.

Bertrand Clément, 50 ans ; femme Huguette Laubelot.

Blanchard Jean, 60 ans ; femme Radegonde Lambert ; 6 enfants, aîné 24 ans.

Blanchard Martin, 24 ans ; [fils du précédent] ; femme Françoise Leblond-

Boudrot Michel, 71 ans ; femme Michelle Aucoin ; 11 enfants, aîné 29 ans.

Bourc Autoine, 62 ans ; femme Antoinette Landry ; 11 enfants, aîné 27 ans.

Bourc François, 28 ans [fils du précédent] ; femme M. Boudrot ; 2 enfants, aîné 5 ans.

Bourc Jean, 25 ans [fils d'Antoine] ; femme M. Martin ; 2 fils.

Bourc Bernard, 23 ans [fils d'Antoine] ; femme F. Brun ; deux filles.

Bourgeois Jacob, 50 ans ; femme Jeanne Trahan ; 10 enfants.

Bourgeois Charles, 25 ans [fils du précédent] ; femme, Anne Dugast ; une fille.

Breau Vincent, 40 ans ; femme Marie Bour ; 4 enfants, aîné 5 ans.

Brun Vincent, 60 ans ; femme Rénée Brode ; 5 enfants, aîné 25 ans.

Commeaux Pierre, 75 ans ; femme Rose Bayols ; 9 enfants.

Commeaux Etienne [fils du précédent] 21 ans ; femme M. Lefebvre ; 1 enfant.

Cormié Thomas, 35 ans ; femme M. Girrouard ; 1 fille.

Corporon Jehan, 25 ans ; femme F. Scavoie ; une fille de 6 semaines.

Daigle Olivier, 28 ans : femme M. Gaudet ; 3 enfants, aîné 4 ans.

Doucet Pierre, 50 ans ; femme H. Peltret ; 5 enfants, aîné 8 ans.

Doucet Germain, 30 ans ; femme M. Landry ; 3 enfants, aîné 6 ans.

Dugast Abraham, 55 ans ; femme ... Doucet ; 8 enfants, aîné 19 ans.

Dupeux Michel, 37 ans ; femme M. Gauterot ; 4 enfants, aîné 14 ans.

Foret Michel de, 35 ans ; femme M. Hébert ; 3 enfants, aîné 4 ans.

Gaudet Jean, 96 ans ; femme Nicolle Colleson ; un enfant âgé de 28 ans.

Gaudet Denis, 45 ans ; femme M. Gauthier ; 5 enfants, aîné 25 ans.

Gauterot Frs., 58 ans ; femme Edmée Lejeune ; 11 enfants, aîné 35 ans.

Girrouard Frs., 50 ans ; femme Jeanne Aucoin ; 5 enfants, aîné 23 ans.

Girrouard Jacob, 23 ans [fils du précédent] ; femme M. Gauterot ; 1 enfant.

Gougeon Antoine, 45 ans ; femme Jeanne Chebrat ; une fille.

Grangé Laurent, 34 ans ; femme M. Landry ; 2 enfants.

Guillebaut Pierre, 32 ans ; femme C. Tériau ; une fille.

Hébert Antoine, 50 ans ; femme G. Lefranc ; 2 enfants, aîné 22 ans.

Hébert [veuve Etienne Hébert], 38 ans ; 10 enfants, aîné 20 ans.

Kuessy Roger, 25 ans ; femme Marie Poirié ; une fille âgée de 2 ans.

Labathe Jean, 33 ans ; femme R. Gautherot.

Lanaux ou Lanoux Pierre, n'a pas voulu donner son âge.

Landry Perrine [veuve de Jacques Joffriau], 60 ans.

Landry Réné, 53 ans ; femme P. Bour ; 7 enfants, aîné 13 ans.

Lebland Daniel, 45 ans ; femme F. Gaudet ; 7 enfants, aîné 20 ans.

Martin Pierre, 70 ans ; femme C. Vigneau ; 5 enfants, aîné 45 ans.

Martin Pierre, 40 ans ; femme Anne Oxihnoroudh [sauvagesse] ; enfants, aîné 10 ans.

Martin Bernabé, 35 ans ; femme J. Pelletrat ; 2 enfants.

Martin Mathieu, 35 ans ; tisserand, non marié.

Melanson Pierre, a refusé de répondre.

Melanson Charles, 28 ans ; femme M. Dugast ; 4 filles.

Morin Pierre, 37 ans ; 5 enfants, aîné 9 ans.

Pelerin François, 35 ans ; femme Andrée Martin ; 3 enfants, aîné 5 ans.

Petipas Claude, 45 ans ; femme C. Bugard ; 7 enfants, aîné 9 ans.

Poirié Michel, 20 ans.

Pitre Jean, 35 ans ; femme Marie Bayols ; 3 enfants.

Richard Michel, 41 ans ; femme M. Blanchart ; 7 enfants, aîné 14 ans.

Rimbaut Réné, 55 ans ; femme Anne Marie ; 5 enfants, aîné 16 ans.

Robichaud Etienne, n'a pas voulu répondre.

Scavoye François, 50 ans ; femme C. Lejeune ; 9 enfants, aîné 18 ans.

Sire Pierre, armurier, 27 ans ; femme M. Bourgeois ; 1 enfant de 3 mois.

Terriau Jean, 70 ans ; femme P. Beau ; 7 enfants, aîné 39 ans.

Terriau Claude, 35 ans [fils du précédent] ; femme M. Gauterot ; 4 enfants, aîné 9 ans.

Terriau Bonaventure [fils de Jean ?] 27 ans ; femme J. Boudrot ; une fille.

Terriau Germain [fils de Jean], 25 ans ; femme Andrée Brun ; 1 enfant, 2 ans.

Thibeaudeau Pierre, 40 ans ; femme J. Terriau ; 6 enfants.

Trahan Guillaume, 60 ans ; femme M. Brun ; 3 enfants, aîné 4 ans.
Vincent Pierre, 40 ans ; femme Anne Gaudet ; 4 enfants, aîné 6 ans.

A POBONCOM, PRÈS DES ILES TOUSQUET

Mius Philippe, sieur de Landremont, [D'Entremont] 62 ans ; femme M. Elie ; 5 enfants, aîné 13 ans.

A L'HABITATION DU CAP NAIGRE

Lalloue Armand, Ecuyer, 58 ans; femme E. Nicolas ; 5 enfants, aîné 24 ans.

A LA RIVIERE AUX ROCHELOIS

Poulet Guillaume, sa femme et un enfant.

Ces soixante et sept familles ne font, en réalité, qu'un cinquantaine de souches (1), par le fait que Martin Blanchard, François Bourc, Jean Bourc, Bernard Bourc, Charles Bourgeois, Etienne Commeaux, Jacob Girrouard, Claude Terriau, Bonaventure Terriau, Germain Terriau sont mariés et probablement nés dans la colonie ; et que les Doucet, les Gaudet, les Hébert, les Landry, les Martin, les Melançon ne forment probablement que six souches. Or voici les renseignements directs que nous retirons de ce précieux document :

1o. Que la presque totalité des familles acadiennes, en 1671, est établie et réside à Port-Royal ;

2o. Que les femmes, les mères de familles, ne participent pas au mélange du sang indien, qu'elles sont nées en France, vu qu'il n'y était pas venu dans la colonie de familles du nom d'Aucoin [2] (2) de Beau, de Bour [2], de Brode, de

---

(1) Le chiffre placé après les noms de famille, indique le nombre des femmes du même nom, mariées dans la colonie.

(2) Il y a trois colons, Pierre Lenoux, Pierre Melanson et Etienne Robichaud qui ont refusé de répondre ; et deux autres qui ne sont pas mariés, Mathieu Martin et Michel Poirié. Ce Michel Poirié est le premier ancêtre de la famille de ce nom. Nous le retrouvons, en 1686, à Beaubassin, marié à Marie Boudrot de laquelle il a six enfants. Le même recensement mentionne également un Pierre Melanson dit La Verdure, marié avec Marie Mius d'Antremont, et établi à la Baie des Mines.

Bugard, de Baïols [3], de Chebrat, de Colleson, d'Elie, de Gauthier, de Guyon, de Lambert, de LeFranc, de LeJeune [2], de Lefebvre, de Lambelot, de Marie, de Mercié, de Nicolas, de Pelletrat, de Vigneau ; et que l'âge de la presque totalité des autres ne leur permet pas d'être nées dans la colonie, vu qu'il porte la date de leur naissance avant 1632.

Il est entendu que je ne parle ici que des premières familles, des souches. Le même raisonnement s'applique, *in extenso*, oux hommes de la première génération. Il faut nécessairement qu'ils soient venus directement de France, qu'ils y soient nés, et j'ajouterai, que la plupart d'entre eux fussent mariés avant de passer en Acadie. Est-il vraisemblable, en effet, que les chefs de famille, pères et mères, mariés, en 1671, depuis vingt, vingt-cinq, trente-cinq ans, soient venus isolément sur une terre aussi lointaine et aussi inconnue, les hommes pour y chercher des épouses, et les filles seules au milieu d'émigrants étrangers, matelots, soldats et colons, " courir la fortune d'une union légitime," comme dit M. Moreau sur un autre sujet ? (1).

Il a pu se faire que les gouverneurs du Canada envoyassent en France chercher des convois de filles pour les marier aux colons. Mais en Acadie les conditions n'étaient pas les mêmes. Au Canada ces immigrations de femmes étaient presque toujours destinées aux soldats licenciés auxquels on avait octroyé des terres. Les colons de l'Acadie, hommes et femmes, étaient cultivateurs ; ils étaient venus ensemble chercher la fortune ou l'aisance, sur des terres qu'on leur représentait et qui effectivement étaient riches et faciles à la culture, pour là s'établir et établir après eux leurs enfants. Quant aux soldats de la garnison, les balles des fusils anglais n'en laissaient qu'un bien petit nombre blanchir sous les armes, et exemptaient aux commandeurs le soin de pourvoir

(1) Moreau, p. 156.

à leur établissement. Tout, au reste, corrobore cette opinion, la seule vraisemblable ; les faits et les documents. Quoique l'Acadie soit rentrée sous la domination de la France en 1632, toutes les familles nommées au recensement n'y sont pas arrivées à cette date. La compagnie ne les faisait passer qu'au fur et à mesure que les gouverneurs avaient des terres et des habitations à leur fournir, et des provisions pour les nourrir. Razilly, le premier commandeur, en fit venir un grand nombre. Mais de 1636 à 1659, sous l'administration d'Aunay, les documents portent à vingt, ou à peu près, le chiffre des nouvelles familles qui vinrent de France s'établir à Port Royal.

Quelques-unes de ces familles sont à leur deuxième génération dans le pays : M. Rameau en conclut qu'elles datent de l'établissement de Poutrincourt. Cette conclusion, bonne au temps des patriarches, tombe ici en complet désaccord avec les faits. Selon M. Rameau, Jacob Bourgeois, Antoine Bourc, Pierre Commeaux, François Girrouard et Jean Terriau, font remonter aux compagnons de Poutrincourt, en 1605 ou 1610, la filiation de leurs petits-fils. Mais Jacob Bourgeois n'est âgé que de 50 ans ; l'année de sa naissance répond par conséquent à 1621, c'est-à-dire huit ans après la dispersion de la colonie de Poutrincourt par Argall. Il en est de même de François Girrouard, également âgé de 50 ans. Antoine Bourc, dont l'âge est de 62 ans, est né en 1609, lorsqu'il n'y avait pas un colon français en Acadie : tandis que Jean Terriau et Pierre Commeaux y seraient arrivés—sans être accompagnés de leurs mères—presqu'au berceau.

Ce qui a jeté la confusion dans le calcul de M. Rameau, c'est qu'il fait ces petits-eufants de la troisième génération *dans le pays* (1), tandis qu'ils n'y sont véritablement que de la deuxième : il faudrait autrement que les ayeux fussent nés

(1) " Il est donc évident que plusieurs en sont déjà à leur deuxième et troisième génération dans le pays."—Rameau, p. 127.

en Acadie. Pour accorder ses chiffres avec les faits, Jean Terriau et Pierre Commeaux se seraient trouvés, l'un avec cinq ans et l'autre avec dix ans d'avance, pour naître en 1606 des compagnons de Poutrincourt, le premier étant âgé de 70 ans et le second de 75 ans. Le fils aîné de Jean Terriau, Claude, est âgé de 35 ans : ce qui porte la date probable du mariage du père à 1634 ou 1635, pendant l'administration de Razilly. Cette démonstration toute seule nous fait voir que les familles acadiennes mentionnées au recensement de 1671, ne peuvent tirer leur origine des compagnons de Poutrincourt restés en Acadie avec Bienville et LaTour, après la prise de Port Royal en 1613. C'est un appendice à la preuve que j'en ai déjà faite plus haut.

La troisième information que nous donne le même recensement, et la plus importante par rapport à la question qui nous occupe, c'est de mettre sous nos yeux le tableau rétrospectif des mariages des familles acadiennes, depuis leur première arrivée en Acadie, c'est-à-dire depuis 1632. Pendant toute cette période il n'a été contracté qu'un seul mariage entre les Acadiens et les *squaws*, celui de Pierre Martin à Anne Oxihnoroudh. Nous laissons à M. Rameau "cette alliance" pour la dédommager de toutes ses hypothèses perdues.

(*A suivre.*)

——:o:——

Le Canada vu par un Français de France

COUP D'OEIL HISTORIQUE

Rapport de M. E. Agostini, délégué du syndicat Maritime et fluvial de France au Canada, en 1886.

III

AGRICULTURE

(*Suite*)

COMTÉ D'ESSEX

La vigne.—Le comté d'Essex forme une vraie presqu'île, ayant une ceinture d'eau dont la masse et l'étendue sont suffisantes pour tempérer les froides nuits de printemps. Aussi sur tout le pourtour des côtes d'Essex, environ 200 kilomètres, et sur une lisière d'à peu près trois kilomètres, la vigne échappe généralement aux plus fortes gelées de mai. Il n'en est pas de même dans l'intérieur des terres, où les essais faits jusqu'à ce jour pour la culture de la vigne n'ont pas été encourageants.

Le comté d'Essex, quelques parties de l'Ontario, sur le lac Erié et le Niagara, sont les seules régions du Canada qui aient le privilège d'offrir de sérieux avantages pour cette culture.

Le sol généralement plat, n'est pas dans les conditions les plus propices pour la production des vins fins, des vins de gourmets ; en outre, quoique la latitude soit à peu près la

même que celle du Midi de la France, le climat y est bien différent.

Les hivers plus longs ne permettent pas à la végétation de partir sûrement avant le premier mai, tous les arbres fruitiers fleurissent dans un très court espace de temps; le pêcher montre ses fleurs avec celles du pommier. Malgré ce retard du réveil de la nature, les moissons de blé et d'avoine sont toujours achevées du 20 au 25 juillet au plus tard, les maïs sont coupés du 10 au 20 septembre, et les vendnages se font généralement du 25 septembre au 5 octobre.

Depuis plus de 40 à 50 ans, plusieurs fermiers d'Essex ont tenté les plantations de quelques varietés de vignes ; mais les essais restèrent longtemps sans conclusion. On remarquait bien ça et là, quelques plants de vignes à côté de certaines maisons de ferme ; ces plants végétaient étouffés dans l'herbe, abandonnés à la nature, sans taille et sans tuteurs, et cependant ils montraient une certaine rusticité. Il y a seulement quinze ans environ, que le pays a vu les premières plantations s'étaler vigoureueement. Si l'on recherche les premiers implanteurs de la vigne dans le comté d'Essex, on peut citer deux français, MM. Th. Girardot et Tournier. Leur exemple fut bientôt suivi par la plupart des colons français ; et cette culture augmentant chaque année, tout fait présager que dans dix ou quinze ans, l'étendue des vignes dans le comté d'Essex, s'évaluera par milliers d'arpents.

Les vignes de France qui ont été essayées, n'ont pas pu vivre plus de trois ans. Il faut des plants plus rustiques et mieux appropriés à la crudité du climat. Parmi ceux qui ont jusqu'à présent offert le plus d'avantages, on cite le plant dit *Concord*, variété rustique, vigoureuse, très fertile, donnant un vin qui, sans être de première qualité, prend en vieillissant un goût qui se rapproche de celui des vins de Bordeaux ordinaires, de second cru. Quelques autres variétés sont aussi très avantageusement cultivées. Les viticulteurs sont arrivés d'ailleurs à faire leurs plants eux-mêmes. L'élevage des bou-

tures est lucratif, car à deux ans, le prix moyen est de 150 francs le mille. La plantation se fait à la bêche ou à la charrue. Ce dernier procédé finira par prévaloir. Un arpent reçoit de 900 à 1,000 plants. Si une plantation est bien faite et bien réussie, la troisième année peut donner un quart de pleine récolte, la quatrième une demie, et à la cinquième la vigne peut être en complète valeur. C'est alors que bon an mal an il est permis d'espércr par arpent quatre à cinq tonnes de raisins. La matière colorante est très riche.

Sur un arpent de vignes, il arrive aux vignerons d'obtenir de 600 à 1,000 gallons de vin, sans compter les piquettes qui se font en surplus pour l'usage de la famille.

Le prix dəs vins à Sandwich se tient facilement de quatre à six francs le gallon, selon l'âge et la qualité. (Un gallon = 4L. 53C.)

Il n'est pas douteux que la culture de la vigne peut offrir de sérieuses ressources aux familles d'émigrants qui connaissent ce travail.

L'acquisition d'une terre à vigne, dans l'Essex, peut être évaluée à environ 500 francs par arpent.

LE NORD-OUEST

La partie du Canada, comprise entre la ville de Winnipeg et les Montagnes Rocheuses, constitue la région des Prairies, traversée actuellement par le chemin de fer du Pacifique Canadien, qui relie Québec à Vancouver, sur la côte de l'Océan Pacifique. Ces prairies donnent une abondante nourriture soit à l'état de foin, soit comme pâturage. Les rivières, les lacs et les étangs nombreux dans cette région sont d'une grande utilité, l'approvisionnement d'eau est inépuisable, la fertilité du sol varie considérablement, mais le Manitoba et toute la région de la Saskatchewan forment ce qu'on peut appeler une véritable Palestine agricole à côté de laquelle s'étendent encore des quantités considérables de

terres arables faciles à reconnaître par les indices superficiels de la végétation.

Le Manitoba situé sous une latitude relativement élevée (1) a le privilège de jouir chaque jour d'un plus grand nombre d'heures de soleil pendant la période de la végétation, les plantes poussent plus vite, plus vigoureusement, et les céréales en particulier présentent plus de résistance contre les tendances à la verse.

Dans la saison d'hiver, sous l'action d'une basse température, accompagnée de neige, le sol gèle à une grande profondeur. et cette gelée lui procure un ameublissement que ne lui donneraient pas les façons les plus énergiques. Les racines s'enfonçant dans un terrain ameubli, acquièrent plus de fixité et atteignent une couche où l'humidité se maintient même pendant les plus fortes chaleurs.

C'est donc à tort ou par une profonde erreur que des adversaires de la colonisation dans le Nord-Ouest avaient prétendu que le rendement des récoltes pourrait y être compromis par la sécheresse.

La couche arable est généralement formée par une terre d'alluvion argilo-siliceuse, reposant sur un sous-sol d'argile. " Elle rentre ainsi, dit un de nos agronomes, dans la catégorie des terres fortes, sans présenter toutefois de grande difficulté au travail des instruments de labour."

Les fermiers américains eux-mêmes font le plus grand cas des semences qu'ils tirent de la Vallée de la Rivière Rouge et particulièrement du Manitoba. En descendant vers le sud, les blés dont on néglige de renouveler la semence, dégénèrent en perdant peu à peu de leur richesse en gluten ; tandis que, au contraire, en remontant vers le nord, on trouve des blés durs dont le poids moyen oscille entre 76 et 79 kilog. par hectolitre.

---

(1) Le Manitoba s'étend du 96me au 99me de longitude O., et du 49me au 53me degré latitude N., à distance à peu près égale du pôle et de l'équateur, de l'Océan Atlantique et du Pacifique.

Rien n'est plus propre à intéresser les agriculteurs que les deux traits qui caractérisent la météorologie du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

1o. L'abondance des pluies durant le mois de la végétation.

2o. La quantité relativement peu considérable de neige qui tombe pendant l'hiver, à différents intervalles, de sorte qu'elle est rarement accumulée par les vents, de façon à entraver la circulation. Les tempêtes de neige ou *blizzards* qui dévastent le Nord-Ouest des Etats-Unis, sont très rares dans le Manitoba et n'y sévissent que beaucoup plus faiblement, une fois ou deux, trois fois au plus par hiver.

Avec la nouvelle année commencent les froids les plus vifs, dont la rigueur exceptionnelle pendant quelques jours est adoucie par les rayons d'un beau soleil, et par le calme de l'atmosphère dont la pureté fait régner au Manitoba des journées brillantes auxquelles succèdent des nuits sereines d'une incomparable beauté.

La sècheresse de l'air, l'absence de brouillards, la succession régulière des saisons, rendent le climat du Manitoba le plus salubre et le plus propre à faire de cette contrée la résidence d'un population forte, saine et prospère, et l'on a remarqué que les hommes les plus robustes sont souvent des Européens ou des Canadiens-français qui sont venus jeunes se fixer dans ce pays.

Là sont ces fameuses terres à blé sans rivales au monde, qui ont fait dire, depuis leur découverte récente, que le Canada deviendrait le grenier universel.

Il est difficile de se faire une idée des récoltes abondantes qui se font dans le Nord-Ouest, à proprement parler, sans système de culture, et cette fertilité extraordinaire verra s'écouler bien des années avant que l'agronomie ne soit obligée d'y appliquer de nouvelles méthodes scientifiques.

Les terres noires sont si riches en matières organiques,

que l'alimentation des plantes ne les épuisera pas de bien longtemps ; les cultivateurs en tirent ce qu'ils peuvent sans rien leur rendre sous forme d'engrais. Il leur suffit de soulever un pouce ou deux à la surface pour y entretenir la fécondité, et cette pratique pourra être continuée impunément durant une très longue période. Les fumiers pendant les premières années seraient du reste plus nuisibles qu'utiles. Aussi les cultivateurs avaient-ils pris l'habitude de transporter fumiers et litières en traineaux, et de les déposer sur la glace des rivières, qui les emportaient dans leur fonte au printemps. La loi ayant cessé de tolérer ce procédé, on entasse les fumiers près des étables, et quand le tas devient gênant on ne l'enlève pas, c'est l'étable que l'on déplace !

La bonne culture serait évidemment d'une grande utilité, et donnerait des résultats surprenants ; an peut l'affirmer, si l'on considère que ceux qui se sont établis là sans aucune connaissance préalable, y trouvent une rémunération des plus encourageantes.

On rencontre dans le Nord-Ouest canadien de simples ouvriers, quelques-uns même Faançais, venus depuis peu d'années, ne disposant pas alors de 200 piastres, qui aujourd'hui ne cèderaient pas leur propriété pour $10,000.

Les récoltes ne sont pas seulement remarquables par leur abondance. Les produits sont de qualité supérieure.

Dans un pays presque aussi grand que l'Europe il est naturel que le rendement des récoltes varie selon les qualités du sol et les différences de climat.

Le Manitoba est la terre promise du froment.

Le rendement moyen du blé au Manitoba dans 84 localités pour lesquelles des rapports ont été faits en 1882, est de environ 32 minots à l'acre, soit pleinement 28 hectolitres à l'hectare. Le plus fort rendement connu, d'après ces rapports, eut lieu à Millford et atteignit 104 minots par 2 acres, soit 46 hectolitres et deux tiers à l'hectare. (Résumé du

"Times" de Winnipeg). Le "Globe" de Toronto constate aussi que le rendement moyen du blé a été, en 1882, de 32 minots par acre.

On reste au-dessous de la vérité en admettant :

Pour le blé,	30 min. par acre,	26,92 hect. par hectare.
Pour l'orge,	30 "	"
Pour l'avoine,	40 "	"
Pour les pois,	20 à 25 "	"

Le rendement des pommes de terre, en 1882, est constaté à 274 minots par acre, = 245,90 hectolitres par hectare.

Et la moyenne de celui des betteraves est d'environ 400 minots par acre, soit 360 hectolitres par hectare.

Cependant, dans la fameuse ferme Bell, située à 312 milles à l'ouest de Winnipeg, et qui couvre une étendue de près de 58,00) acres, environ 23,470 hectares, le rendement du blé qui, à certains endroits s'est élevé à 40 minots par acre, est resté dans d'autres parties entre 20 et 25.

La charrue américaine en acier est le plus généralement employée, cependant des charrues canadiennes légères permettent de creuser un sillon plus profond et donnent d'excellents résultats.

Sur une charrue de douze pouces, on attelle une paire de deux chevaux ou de bœufs, et avec un bon attelage, on peut faire en moyenne un arpent de labourage par jour.

Avant les semailles, la terre subit généralement deux labours, un premier labour superficiel d'un ou deux pouces en été, puis un autre de deux pouces et plus vigoureux au printemps suivant ; le second n'est pas transversal au premier, les deux labours se font dans le même sens.

On sème environ deux minots de blé, d'orge ou d'avoine par arpent.

Le trèfle, le mil, le seigle et le lin viennent admirablement, ainsi que les légumes et les végétaux.

Les sauterelles, qui ont ravagé les récoltes en 1868, n'ont plus reparu qu'en 1873, mais cette invasion n'a fait que des dégâts partiels.

Le printemps commence ordinairement vers la mi-avril, il n'est cependant pas rare de voir semer le blé dans les premiers jours de ce même mois. Le soleil fait disparaître presque toute la neige, et la gelée quitte le sol. Les récoltes sont bien rarement endommagées par des gelées de printemps.

Le foin se fauche du 15 juillet au 15 septembre ; le blé, l'orge et l'avoine, vers la première quinzaine d'août.

L'automne est hâtif.

Les premières gelées font leur apparition vers le 10 septembre, mais la neige ne se montre qu'en octobre pour commencer à fondre en mars, sous l'influence du soleil.

Les différentes variétés de fruits poussent dans le Nord-Ouest, soit en culture, soit à l'état sauvage. Les tomates y viennent en abondance.

L'élevage du bétail, la production du lait, du beurre et du fromage y sont d'un excellent rapport.

L'écoulement des produits se fait facilement, soit directement, soit par des intermédiaires qui vont traiter du prix dans les fermes.

REMARQUES

Nous allons maintenant passer rapidement en revue les défectuosités de l'agriculture au Canada telle qu'elle est actuellement pratiquée. Outre nos quelques observations personnelles, l'enquête faite en 1884 par un comité spécial nommé par la Chambre des Communes afin d'obtenir des renseignements sur les industries agricoles de la Confédération nous a fourni des informations qui nous semblent offrir un très grand intérêt, si l'on veut bien ne pas perdre de vue les résultats pour ainsi dire merveilleux que nous venons de

signaler et qui indiquent la mesure de ce que l'on pourrait attendre d'exploitations dirigées avec science et méthode, comme nos agriculteurs en sont capables.

Les cultivateurs canadiens ne produisent pas en moyenne plus de la moitié de ce qu'ils pourraient produire. Cela tient au manque de connaissances requises dans la profession, plus encore à l'ignorance des besoins du marché domestique et du marché étranger.

Il n'est pas téméraire d'évaluer à plus de $200,000,000, c'est-à-dire à plus d'un milliard de francs, la perte annuelle qui en résulte pour le Canada, et par conséquent pour les cultivateurs eux-mêmes. (Réponse du Directeur de l'Agriculture de la Province de Québec, au Président ee l'enquête,)

L'absence d'informations suffisantes, et, dans beaucoup de cas la négligence des cultivateurs, ne font pas assez discerner l'espèce de grain qui convient le mieux aux différents sols ; et l'on ne fait rien peur propager les méthodes de production les plus économiques et les plus efficaces.

Il existe encore au Canada beaucoup de cultures défectueuses.

Dans la culture des céréales, des racines et des herbes, les principales fautes sont le défaut d'un changement périodique et d'un choix convenable des graines, d'un bon système de rotation des récoltes, d'un labour profond et d'une connaissance suffisante de la valeur et de l'emploi approprié des engrais.

Sur les anciennes terres, la valeur de ces derniers est mal appréciée dans beaucoup de cas, et une proportion considérable de leur pouvoir fertilisant est neutralisée par une exposition trop prolongée à l'air, et par la perte de leurs parties liquides.

Dans l'élevage des animaux, c'est le trop petit nombre de mâles pur sang qui entrave l'essor de cette branche agricole, rendant cependant d'importants résultats, de même que le

défaut de savoir adapter les races aux conditions particulières des différentes parties du terroir.

Dans la production du beurre, on ne donne pas assez de soin au lait et trop peu d'attention au choix des vaches laitières ; la nourriture qui est distribuée à celles-ci, n'est pas assez nutritive, et n'a pas les qualités les plus propres à la secrétion du lait. Les qualités inférieures de beurre sont en grande partie le résultat d'un défaut d'habileté ou des connaissances requises pour sa fabrication, et de l'absence d'appareils perfectionnés.

Dans la fabrication du fromage, on observe aussi un manque d'habileté et de connaissances techniques. La qualité de la présure est négligée, ainsi que le choix des matériaux dont on se sert pour l'empaquetage. Il est à remarquer que les bâtiments employés comme fromageries sont la plupart construits trop légèrement pour offrir une protection convenable contre les changements atmosphériques.

Dans la culture des arbres fruitiers on ressent un grand besoin de variétés plus vigoureuses et se conservant mieux. On manque de connaissances spéciales sur les maladies et sur les insectes auxquels les arbres fruitiers sont exposés. et cette culture deviendrait bien plus lucrative par l'introduction d'espèces mieux adaptées au pays et de méthodes propres à combattre les ennemis des vergers.

Comme on peut s'en rendre facilement compte, l'agriculture au Canada est encore, non pas à l'état d'enfance, mais loin de donner à ceux qui la pratiquent tous les avantages que sauraient obtenir des hommes expérimentés, arrivant dans ces contrées fertiles avec un bagage de connaissances acquises, leur permettant d'appliquer avec discernement sur des terrains nouveaux, qui veulent être exploités, tout ce que l'étude et l'expérience de chaque jour les a forcés d'apprendre sur le sol épuisé de notre vieux continent.

De quelles conséquences heureuses ne serait pas susceptible un tel mouvement !

CONCESSIONS DES TERRES

Chaque province de la Confédération a un système particulier d'octroi gratuit des terres publiques pour la colonisation.

L'Ile du Prince-Edouard n'a plus de terres publiques disponibles. Les terres arables appartiennent, à peu d'exceptions près, à de riches propriétaires étrangers dont les habitants de cette province ne sont que les fermiers.

La Nouvelle-Ecosse concède aux colons des lots de 40 hectares au prix de 224 francs chaque lot.

Le Nouveau-Brunswick donne encore des concessions gratuites.

La Province d'Ontario concède gratuitement des lots de 80 hectares sous certaines conditions.

Chaque chef de famille peut également obtenir des lots de 40 hectares pour chacun de ses enfants âgés de plus de dix-hiut ans, sans distinction de sexe.

Le titre définitif de propriété n est remis par le gouvernement qu'au bout de cinq années d'occupation, quand il a été prouvé que six hectares ont été défrichés par lot de 40 hectares, que les concessionnaires y ont résidé au moins six mois chaque année, et qu'ils y ont construit une maison de vingt pieds de longs sur seize de large.

Des privilèges spéciaux sont accordés aux colons afin de leur permettre d'élever leur famille et de défricher leur propriété sans courir le risque de se voir enlever le fruit de leurs travaux.

La Province de Québec cède des terres à des prix variant de 2 frs 25 à 6 frs 75 l'hectare, par lots de 80 hectares 94 ares, avec facilité d'acquisition d'autant de lots que le colon a de fils. Un cinquième du montant total de l'achat se paie comptant et le reste en quatre paiements annuels, portant intérêt à raison de 6 p. c. l'an.

Cette province fait également des octrois gratuits de terre,

par lots de 40 hectares 47 ares. à toute personne âgée d'au moins 18 ans, occupant le terrain ainsi concédé dans le mois qui suit la date du permis d'occupation.

Le concessionnaire n'est mis en possession de son titre définitif qu'au bout de quatre années, s'il a mis en culture quatre hectares 85 ares, et construit une maison d'au moins douze pieds carrés.

Une loi votée par la législature de 1868 accorde aux colons des privilèges très étendus, dans le but de les protéger contre des revers de fortune, dans les premières années de leur installation, et exempte de saisie depuis le jour de l'occupation du sol et pendant dix années après la délivrance du titre de propriété, ses effets, instruments, bêtes de somme et provisions en proportion très large.

Le Nord-Ouest de la Confédération est divisé en townships ou cantons, d'une contenance de *six milles* carrés chacun. Ces townships contiennent trente-six sections mesurant 640 acres, lesquelles sont elles-mêmes subdivisées en quarts de sections de 160 acres. Des chemins de la largeur d'une chaîne ; (20 mètres) sont réservés entre les sections, en allant du nord au sud, et entre chaque deux sections de l'est à l'ouest.

Le chemin de fer du Pacifique Canadien a, par contrat avec le gouvernement, une concession de 25,000,000 d'acres de terre, qui, sur une étendue de 24 milles de chaque côté de sa voie principale, comprennent tous les numéros impairs des sections des townships, sauf les numéres 11 et 29 réservés par le gouvernement pour les fins de l'éducation. Enfin, tous les numéros pairs, excepté les numéros 8 et 26 appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson, sont réservés par le gouvernement pour les *homesteads* et préemptions.

Le *homestead* est l'octroi gratuit par le gouvernement d'un quart de section, c'est-à-dire 160 acres ou 64 hectares, à choisir sur les terres lui appartenant, et le droit de préemption est la faculte réservée au colon d'acheter, de préférence

à tout autre, le quart de section attenant à son *homestead*, à des prix variant de 10 à 15 francs l'acre (25 à 37 francs l'hectare).

Un colon et chacun de ses enfants, âgé d'au moins 18 ans, peuvent choisir un *homestead* sur les terres du gouvernement, et jouir de leur droit de préemption.

Les conditions du *homestead* sont comme suit :

Payer 50 francs en faisant inscrire son nom au bureau des terres. Résider sur son lot au moins six mois par année, pendant trois ans à compter du jour qu'on a pris son octroi ; préparer sur son *homestead* pendant la première année dix acres de terre (4 hectares) ; pendant la seconde année semer ces dix acres et en préparer quinze autres (six hectares et demi) ; pendant la troisième année semer ces vingt-cinq acres et en préparer en sus quinze nouveaux ; enfin construire sur son *homestead* une maison habitable. Lorsque ces condiaions ont été remplies, après trois ans, le calon reçoit, sans déébourser un sou, ses lettres patentes, et il devient propriétaire indiscutable et indiscuté. L'expérience a dàmontré la sagesse de ces dispositions de la loi, tant pour le bien du pays que pour celui de l'émigrant.

Le chemin de for du Pacifique vend ses terres depuis $2.50 l'acre (13 francs) et plus sous certaines cooditions de culture.

Les règlements en vigueur depuis 1882 répartissent les terres du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest en quatre catégories :

A. Terres situées d'un côté ou de l'autre de la voie principale du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de ses voies de raccordement dans un rayon de vingt-quatre milles.

B. Terres situées d'un côté ou de l'autre de tout chemin de fer projeté (outre que le chemin de fer Canadien du Pacifique) approuvé par un arrêté du Conseil, publié dans la *Gazette du Canada*, et dans un rayon de douze milles.

C. Terres situées au sud de la voie principale du chemin

de fer Canadien du Pacifique, et non comprises dans les classes A et B.

D. Terres autres que celles comprises dans les classes A, B et C. Il va sans dire que le gouvernement s'est réservé les droits les plus étendus, pour vendre et disposer des terres, et que la porte est largement ouverte aux exploitatiods agricoles qui rencontreraient au Canada toutes les facilités pour s'établir dans des conditions exceptionnelles.

IV

FORÊTS

Les provinces de l'Est ont trouvé pendant de longues années une source de richesse dans les produits des forêts, dont les trésors ne peuvedt être comparés à ceux d'aucune terre. Cependant le moment est venu où il faut se préoccuper de mettre un frein au gaspillage irréfléchi qui a été fait de ces précieuses ressources.

L'ignorance de la plupart des colons en matière d'économie forestiàre, l'incompétence de ceux qui les diaigeaient, ont laissé commettre bien des fautes ; mais il est juste d'ajouter que, répandus cn trop petit nombre sur une trop grande superficie, ils ne pouvaient réglémenter sciemment cette importante branche de production, qui, couvrant des territoires immenses, pourra, quand la science y aura pénétré, donner lieu à la création de puissants établissements dont ceux qui existent déjà peuvent donner une idée.

Nous donnons ci-dessous la liste des différentes essences de bois du Canada et leur emploi :

Constructions navales.—Le cèdre, le pin, l'épinette, le sapin, le chêne, l'orme, l'épinette rouoe, le merisier rouge.

Charpente de maison.—Le pin, le chêne, le bois blanc, le frêne, l'épinette, le châtaignier, le bouleau.

Bassins, pilotis, moulins hydrauliques.—La pruche, l'orme, le hêtre, le merisier, le chêne.

Charpente et machines.—Le frêne, le hêtre, le merisier, le pin, l'orme, le chêne.

Modéles de fonderie,—L'aulne et le pin.

Rouleanx et dents de roues.—Le cormier, le charme, le bois de fer.

Machines de moulins.—Le pommier sauvage.

Meubles et ébénisterie ordinaire.—Le bouleau, le merisier, le cèdre. le cerisier, le pin, le bois blanc, le frêne.

Ebénisterie de luxe.—L'érable, le châne, le noyer tendre, le noyer dur, le cerisier, le châtaignier, le cêdre, le tuligier, l'aulne.

Tonnellerie.—Le sapin, le cèdre, le chêne, le frêne, le peuplier.

Instruments aratoires et charronnage.—Le hêtre, l'orme, le chêne, le noyer, le frêne, le bois blanc, le saule.

Manche de hache.—Le bouleau, le frêne, le noyer, le hêtre, le charme, le bois de fer.

Traverses de chemin de fer.—L'epinette rouge, le cèdre, le chêne, le frêne, la pruche, le châtaignier, le hêtre, le charme, le bois de fer.

Gravures et ouurages au tour.—Le bois blanc, le saule, l'aulne rouge, l'arbousier, le canoullier.

Fuseaux et bobines.—Lə merisier et le peuplier.

Fabrication du papier.—Le peuplier et le bois bianc.

(*A suivre*)

Pour aider à la solution de questions qui s'agitent aux Etats-Unis et au Canada

---

MEMOIRE

adressé à Sa Sainteté Pie X, aux Eminentissimes Cardinaux, ainsi qu'aux principaux archevêques et évêques des Etats-Unis et du Canada intéressés dans la matière et à leurs conseillers.

SECTION III.—DE LA CONSERVATION DE LA LANGUE MATERNELLE PAR RAPPORT A LA CONSERVATION DE LA FOI

(*Suite*)

CHAPITRE I.

Un travail très documenté, fait par deux prêtres des Etats-Unis et qui est en ma possession, conclut qu'ils ne peuvent être plus de 4 millions et demi. Les Irlandais émigrèrent aux Etats-Unis en très grand nombre au XIXe siècle, surtout durant les années 1847 à 1854, alors que sévissait une grande famine en Irlande, chose qui leur rendait impossible une existence déjà excessivement pénible par suite des injustices les plus criantes, des spoliations, des persécutions de tous genres de la part de la protestante Angleterre. Ils formèrent ainsi la grande majorité catholique pendant un certain laps de temps, c'est-à-dire avant que les autres races eussent commencé à émigrer aux Etats-Unis en aussi grand nombre. Leur majorité est perdue de-

puis longtemps et leur importance numérique décroît de jour en jour; car l'immigration irlandaise a beaucoup diminué et diminuera encore davantage par suite des efforts que firent déjà et continuent à faire, l'épiscopat et le clergé d'Irlande et par suite de l'action de plusieurs sociétés qui se sont formées pour retenir les Irlandais chez eux. Il faut ajouter que le taux des naissances chez les Irlandais aux Etats-Unis est moindre en général que celui des autres races catholiques; ce qui est dû surtout, semble-t-il, à ce que très souvent, quand ils se marient, ils le font tard.

Mais les Irlandais, qui furent pendant un certain temps plus nombreux que les catholiques des autres races aux Etats-Unis, ne furent pas, soit comme prêtres, soit comme fidèles, les premiers, ou au moins ne le furent pas plus que les autres. Les premiers et les principaux missionnaires des tribus indiennes furent des Français et des Espagnols. La plupart des premiers évêques des Etats-Unis étaient français. Ainsi, dans le premier quart du XIXe siècle, nous trouvons aux Etats-Unis (d'alors) 5 diocèses, comprenant des territoires immenses: Baltimore, New-York, Philadelphie, Boston, Bardstown; les évêques étaient Caroll, *de Cheverus*, *Dubois*, *Flaget*, Egan: trois évêques français sur cinq. Il y avait aussi alors à la Nouvelle-Orléans pour la Louisiane (possession française, vendue aux Etats-Unis en 1803 par Napoléon Ier) un évêque français: Mgr Dubourg. Je passe sous silence ce qui se rapporte aux possessions espagnoles et mexicaines, territoires immenses qui ne faisaient pas alors partie des Etats-Unis, mais y furent annexés plus tard. En 1833, lors du IIe Concile provincial de Baltimore, il y avait aux Etats-Unis 12 évêques, parmi lesquels 6 français. On trouve encore, dans la suite, un grand nombre d'évêques qui ne sont pas d'origine irlandaise, mais d'origine française, belge, espagnole, allemande, etc. Et on trouve que la plupart des prêtres qui sont aux postes avancés et difficiles appartiennent à ces nationalités.

69. Les Canadiens-Français, appelés également Franco-

Américains aux Etats-Unis, sont les descendants des Français qui allèrent s'établir au Canada en XVIIe et au XVIIIe siècles. Ce terme général embrasse aussi les Acadiens, habitants de l'ancienne Acadie ou Nouvelle-Ecosse.

Lorsque, par le traité d'Utrecht en 1713, la France céda l'Acadie à la Grande-Bretagne, les Français qui l'habitaient étaient à peine 2000 ; et lorsqu'en 1763, par le traité de Paris, la Nouvelle-France passa à l'Angleterre, il n'y avait alors dans cette partie du Canada actuel qu'environ 60,000 personnes d'origine française. Ces gens se multiplièrent si prodigieusement qu'ils sont actuellement environ 3,500,000, dont 1,200,000 environ résident aux Etats-Unis, surtout dans la Nouvelle-Angleterre. Ils ont émigré là de leur pays d'origine et l'émigration continue. Le taux de la natalité chez les Canadiens-Français est extraordinaire ; il est à propos de citer là-dessus quelques témoignages.

Siegfried (écrivain protestant), *Le Canada*, p. 290, écrit :

"La remarquable fécondité des familles canadiennes est universellement connue. Cent fois, dans des articles, des discours et des livres, on a célébré ces familles de dix, quinze, parfois vingt enfants. Le recensement officiel du Dominion ne nous fait pas connaître exactement le taux respectif de la natalité chez les deux races ; mais il est manifeste que la natalité canadienne-française est une des plus élevées qui soient au monde et qu'en tout cas elle dépasse de beaucoup celle des populations canadiennes anglaises. C'est ainsi que la province de Qnébec, par le simple jeu de ces naissances, a pu devenir presque exclusivement française, tandis que, pour la même raison, une partie de la province d'Ontario est en train de perdre son caractère britannique. Comme nos frères d'Amérique ne présentent aucun signe physique de décadence, il est aisé de comprendre qu'ils conçoivent en leur avenir une confiance illimitée : le nombre, d'après eux, doit un jour leur donner la puissance."

La Presse de Montréal (8 oct. 1910) a ce qui suit sur le même sujet :

" Un éducateur éminent, qui est en même temps statisticien, disait, il n'y a pas bien longtemps, que " si l'abaissement du taux des naissances, parmi ce que l'on est convenu d'appeler les familles américaines, continuait pendant quatre-vingts ans encore, on n'enregistrerait plus de naissances dans cette classe de gens, après cette période d'années." On doit entendre par familles américaines les descendants des races de langue anglaise qui se sont établies dans le pays, depuis plusieurs générations.... D'un autre côté, les enfants des immigrants commencent à devenir tellement nombreux, qu'ils font le sujet de sérieuses réflexions. On a également constaté que le taux des naissances chez les Irlandais diminuait beaucoup plus vite que celui de toute autre nationalité immigrante....

" Pendant que, ce que l'on est convenu d'appeler l'élément américain, continu à diminuer en nombre et en force de la manière la plus insensée et la plus rapide, la puissance du nombre chez les Franco-Américains augmente d'une manière très rapide. Une enquête faite avec soin dans les rapports des recensements recueillis dans les différentes paroisses franco-américaines, démontre que le nombre moyen par famille, d'enfants ayant atteint l'âge de vingt-et-un ans, est d'environ cinq, tandis que la moyenne pour les familles américaines est de un et deux cinquième et pour les familles irlandaises de trois et quatre dixièmes. C'est un fait particulièrement remarquable, que toutes les races dont la langue maternelle est la langue anglaise, qui immigrent aux Etats-Unis, subissent immédiatement une prompte diminution dans le taux de leurs naissances, quand, à côté d'eux. les immigrants de nationalité étrangère, ne constate pas une diminution appréciable dans le taux des naissances, aussi longtemps qu'ils continuent à parler leur langue maternelle. Ce serait donc là une raison de plus pour la conservation de la langue française parmi les Franco-Américains... Ces quelques données indiquent clairement que la population franco-américaine se double en nombre à chaque génération, et ceci est particulièrement significatif dans la Nouvelle-Angleterre et à New-York, où cet élément se groupe en plus

grand nombre. Elles indiquent que les Yankees diminuent rapidement et que le facteur le plus important dans la nation, après eux, l'élément irlandais, sera bientôt largement dépassé par notre population. Il ne s'agit que de deux ou trois générations pour que les Franco-Américains exercent une influence prépondérante dans les affaires de la Nouvelle-Angleterre."

Et la *Catholic Encyclopedia*, v. VI, p. 273, nous dit qu'il est établi scientifiquement que les Canadiens-Français, au moins au Canada, doublent leur nombre par augmentation naturelle tous les vingt-six ans : "It having been scientifically established that the French Canadians—at least in Canada—double their numbers by natural increase every twenty-six years."

Les Canadiens-Français forment plus des trois quarts de la population catholique du Canada ; cette proportion est peut-être un peu baissée en ce moment par suite du grand flot d'immigration de toutes les races qui a eu lieu ces derniers temps dans l'Ouest du Canada.

Les Franco-Canadiens ont seuls habité le Canada pendant 150 ans. Ils ont été les premiers à l'explorer, à évangéliser les tribus indiennes du Canada et d'une partie des Etats-Unis, à fonder les séminaires et autres établissements, à fournir les premiers évêques, etc.

70. Afin que le lecteur puisse mieux juger de la valeur des arguments que j'apporterai et des réponses que je donnerai à certaines objections, il est nécessaire que je dise quelque chose de la foi et des vertus des Canadiens-Français, de leurs idées et de leurs usages relativement à la paroisse, ainsi que de leur fidélité à leur patrie d'adoption, soit le Canada, soit les Etats-Unis.

Nous lisons ce qui suit dans Hamon, S. J., *Les Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre*, Québec, 1891, p. 34 : " Voici comment s'exprime à ce sujet un éminent publiciste catholique américain, M. Gilmary Shea, dans le *North Western Chronicle*, de Saint-Paul :

" Les Canadiens-Français forment une des portions le plus industrieuses et les plus intelligentes de notre popu-

lation. Ils sont religieux et entretiennent leurs églises ; ils ont confiance dans l'éducation et entretiennent leurs écoles paroissiales ; ils sont moraux et surveillent les mœurs de la jeunesse et de l'enfance.

" A ces divers points de vue, ils brillent au premier rang dans nos villes manufacturières. Ils aiment la société, ils se divertissent d'une façon intelligente et agréable et ne sont jamais compromis dans les émeutes, les grèves ou les bagarres.

" Ils aiment à s'instruire. Ils ont leurs journaux, rédigés en français par des écrivains capables, dévoués et patriotes ; ils ont leurs sociétés admirablement organisées et dirigées par des hommes compétents et consciencieux.

" Ce peuple déjà nombreux aujourd'hui aux Etats augmente encore tous les jours, et forme un des contingents les plus considérables du catholicisme dans le nord des Etats-Unis. Comme citoyens, comme catholiques, ils possèdent les plus grandes qualités et se montrent en tout dignes de l'estime et de l'admiration de ceux qui les apprécient avec impartialité."

Voici des paroles non moins flatteuses, tirées de l'ouvrage *La Race française en Amérique* par MM. Desrosiers et Fournet, Montréal, 1910, p. 221 : " Les Canadiens-Français, disait un jour un sénateur de New-Hampshire, M. Blair, forment un des éléments les plus actifs de notre population. Ils sont appelés à rendre de grands services à la République américaine ; toutes leurs tendances et leurs aspirations sont vers nous ; le fait qu'ils sont catholiques ne nuit en rien à leur utilité comme citoyens. Au contraire, ils s'assimilent facilement nos institutions et nos coutumes, tout en restant fidèles aux principes de leur foi."

71. L'Irlandais Gilmary Shea, cité par Hamon, constata le zèle des Franco-Canadiens pour leurs églises et leurs écoles paroissiales. Divers passages apportés plus haut, n. 42, montre que Gilmary Shea ne se trompait pas quand il louait les Franco-Américains de leur zèle à l'égard des écoles paroissiales. Le jugement de cet écrivain est confirmé par les témoignages suivants : " L'école est un des

rouages essentiels de l'organisation paroissiale, telle que l'entendent les Canadiens-Français. Aux Etats-Unis, ils ont compris qu'elle était la sauvegarde indispensable de leur foi et de leur nationalité. Avant même que Rome l'ait expressément demandé, à côté des écoles publiques, ils ont élevé des écoles catholiques souvent au prix des plus grands sacrifices. (Desrosiers et Fournet, op. c., p. 230).— "Les évêques américains, témoins de ces résultats étonnants, ont été les premiers à féliciter les Canadiens de leur zèle pour les écoles, et à les proposer comme modèles aux autres paroisses de leurs diocèses." (Hamon, op. c., p. 108).

72. Pour les Canadiens-Français, en tant qu'ils sont catholiques, la chose fondamentale est la paroisse telle qu'elle existe au Canada et constituée surtout par l'église, l'école et un curé de leur nationalité. Quand ils s'établissent dans un nouvel endroit, fondent une colonie, un de leurs premiers soins est de bâtir l'église et, après, l'école ou le couvent. Ils considèrent la paroisse comme l'institution qui a été la gardienne de leur foi, de leur langue, de leurs traditions, de leur nationalité. C'est elle qui a donné les prêtres, les missionnaires, les religieuses, qui a formé les hommes d'Etat. C'est elle qui a organisé l'assistance publique, reculé par la colonisation les bornes de la région habitée, et, par l'application du principe électoral, servi de base à la municipalité. Elle a été le foyer de la vie religieuse et sociale, le berceau des libertés politiques, l'école d'apprentissage du gouvernement représentatif et populaire, comme le bourg et le township en Angleterre et la commune dans les Flandres. Dans la province de Québec, la paroisse est encore le pivot autour duquel roule toute la vie civile, municipale et religieuse de la population. Et il faut souscrire absolument aux paroles de MM. Desrosiers et Fournet : "Tout dans notre vie nationale découle d'elle ; on ne saurait exagérer l'importance de son rôle ni la valeur de son œuvre" (op. c., p. 283 ; voir aussi pp. 226, 273, 275).

Les Franco-Canadiens des Etats-Unis ont tâché d'imiter la paroisse de leur mère-patrie autant que la différence des situation le permettait. Le lecteur comprend déjà, mais il le comprendra mieux plus loin, qu'une telle institution, qui groupe

ensemble dans un pays nouveau des gens étrangers de même langue, de même souche, de mêmes usages, soit puissante pour la conservation de la foi et la pratique de la religion. Tout y contribue à produire de bons effets ; je note le suivant entre tant d'autres : " Après de longs voyages, et peut-être aussi un oubli prolongé de ses devoirs religieux, un Canadien se retrouve enfin avec ses compatriotes à la grand'messe de la paroisse ; il entend de nouveau ces chants d'églises qui lui rappellent tout un passé de bonheur et de foi. Il ne résistera pas longtemps à l'émotion qui s'en dégage ; ses yeux se mouilleront de larmes ; il reviendra au Dieu de son enfance.

" Seuls dans les Etats de l'Est, les Canadiens chantent la messe en plain-chant. Dans les autres églises, on a des chœurs de jeunes filles qui, incapables de soutenir le plain-chant, exécutent de soi-disant messes en musique." (Hamon, op. c., p. 94).

73. Que de belles choses à dire sur la fidélité que les Canadiens-Français, après la conquête, montrèrent à l'Angleterre, à laquelle, au prix de leur sang. ils gardèrent le Canada.

Voyons d'abord s'ils aiment encore la France et si cela pourrait jamais nuire à leur loyauté à l'Angleterre ou aux Etats-Unis. Entendons d'abord Klein, *Au pays de la vie intense*, 7e éd., Paris, 1905, p. 75 s. : " Pour les Franco-Canadiens de la province de Québec, les plus intéressants à nos yeux, il n'est pas douteux que la patrie véritable, ce soit leur province elle-même, avec tout ce qui s'y garde de fidélité à leur langue, à leur religion, à leurs traditions. Autour de ce sentiment, le premier de beaucoup, on en remarque trois autres qui coexistent sans lui ressembler ni se ressembler entre eux. Par intérêt bien entendu et par amour de l'indépendance, nos Canadiens tiennent à leur fédération avec les autres provinces, et il leur plaît que le *Dominion* fasse figure de nation. Par devoir et raison ils reconnaissent l'Angleterre comme suzeraine et comme suzeraine aujourd'hui bienfaisante ; ou, pour parler plus exactement, ils se trouvent fort bien d'appartenir au puissant Empire britannique, comme partie d'ailleurs libre et égale en droits à chacune des autres. Par scrupule de fidélité, par fierté de race, par poésie, par survivance plus ou moins cons-

ciente de toutes sortes d'influences subtiles, généreuses et ennoblissantes, ils gardent le culte idéal de la France ; de la France d'autrefois, dont ils se croient, non sans motif, autant que nous les héritiers ; de la France d'aujourd'hui, qui les étonne, les inquiète, les effraie, et cependant, même pour eux, est encore la France."

Voyons maintenant ce que pense d'eux un Canadien-Anglais de grande autorité, homme d'état et protestant, je transcris de la *Revue Franco-Américaine*, 1er janvier 1911, p. 230 s. : "Il y a des questions,—disait récemment à Kingston Sir James Whitney, premier ministre de la province d'Ontario,—que nombre d'hommes publics ont soin de ne pas toucher soit en public, soit même dans des réunions privées. Parmi celles-là se trouve la question des Canadiens-Français ; mais pour ma part je ne vois pas pourquoi je ne la discuterais pas ouvertement et sincèrement et en ce lieu même. J'ai un profond respect et une profonde admiration pour le Canadien-Français ; je crois à son honnêteté, à sa loyauté, à sa fidélité et je me rappelle le mot d'un Canadien-Français distingué—j'ai la conviction qu'il révèlerait beaucoup de vérité, si les circonstances s'y prêtaient —que les Canadiens-Français seront parmi les premiers à combattre et les derniers à cesser le feu pour la défense de leur pays.

"Je connais les Canadiens-Français—peut-être pas autant que quelques autres, mais assez pour savoir que dans les régions rurales de Québec l'élément canadien-français est aussi honnête et craignant Dieu qu'aucun autre élément sur le grand continent nord américain.

"J'ai foi aux Canadiens-Français, je sens et je crois que ce sont des Canadiens loyaux, et qu'ils sont aussi loyaux au drapeau britannique. "Assurément nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'ils oublient leur origine française." Mettons-nous à leur place et demandons-nous, si nous ne serions pas, comme eux, fiers de nos ancêtres, quoique loyaux au pays où nous vivons et à l'Empire dont ce pays fait partie."

Pour employer l'expression de M. Bourassa, les Canadiens-Français veulent être français comme les Américains sont anglais. "Soyons français, comme les Américains sont anglais." (Henri Bourassa, *Les patriotisme canadien-français*, p. 11).

Ceux qui les connaissent souscriraient sans hésitation à une phrase restée célèbre de Sir Etienne Taché : "Le dernier coup de canon tiré sur le sol de l'Amérique pour la défense du drapeau anglais le serait par un Canadien-français." (Siegfried, op. c., p. 125).

74. Ils ont donné des preuves éclatantes de la fidélité dont ils viennent d'être loués. Je laisse parler des écrivains déjà connus. "Les Américains firent appel au Canada et voulurent engager ses habitants dans leur révolte contre la métropole, laissant entendre que la liberté religieuse serait mieux respectée par eux que par l'Angleterre. En ces circonstances, Mgr Briand prescrivit dans un mandement (22 mai 1775) à ses diocésains, la conduite que leur imposaient la conscience et la religion. Le Canada fut envahi par les Bostonnais qui, après s'être emparés de Montréal et des Trois-Rivières, portèrent le siège sous Québec. Mais là ils furent battus et Montgomery, leur chef, tomba mort.

"Néanmoins ils essayèrent encore de la conciliation et disputèrent aux Canadiens le célèbre Franklin et John Carroll, plus tard évêque de Baltimore. Ils invitaient les habitants du Canada à faire cause commune avec eux. Ils promettaient au peuple le libre exercice de la religion catholique; au clergé la jouissance pleine et entière de ses biens; la direction de tout ce qui a rapport à l'autel et à ses ministres serait laissée aux Canadiens et à la législature qu'ils voudraient se donner, pourvu que tous les autres chrétiens pussent également remplir les charges publiques, jouir des mêmes droits civils et politiques, et professer leur religion, sans avoir à payer la même dîme de taxe au clergé catholique. Malgré de si séduisantes promesses, le peuple resta docile à son clergé qui lui prescrivait la fidélité à son souverain légitime. Après une série d'échecs, les Améri-

cains durent se retirer et Mgr Briand fit chanter un " Te Deum " d'actions de grâces (31 déc. 1776)." (Desrosiers et Fournet, op. c., p. 67 s.).—Ils se conduisirent de la même manière en 1812, lors du second conflit anglo-américain. Ils combattirent pour l'Angleterre; l'évêque de Québec ordonna des prières publiques pour le succès de la cause anglaise; et les séminaristes, prenant les armes, montèrent la garde sur les murs de la ville. (Siegfried, op. c., p. 64).

75. Peut-on parler avec la même assurance de la fidélité des Franco-Canadiens qui résident aux Etats-Unis envers cette autre terre d'adoption. Entendons un des plus vaillants défenseurs de la cause franco-canadienne aux Etats-Unis, Ferdinand Gagnon, cité par Hamon, op. c., p. 69: " L'allégeance à un pouvoir ne change pas l'origine du sujet ou du citoyen; elle ne change que sa condition politique.—En prêtant serment de fidélité à la constitution des Etats-Unis, rien ne change en moi, " ni ma foi religieuse, ni mon amour des traditions nationales."—Que se passe-t-il alors?—Il se passe un contrat politique qui m'oblige à observer les lois du pays que j'adopte pour patrie, à défendre son drapeau, à travailler à la prospérité générale de la nation. En retour, la constitution du pays me promet protection et me donne droit de délibération, de censure et d'approbation. Elle m'ouvre les portes de la représentation nationale, communale et municipale.—Il ne s'est passé rien de plus entre ma conscience et mon serment d'allégeance. —Soyons loyaux! Respectons le drapeau qui nous protège, aimons-le, défendons-le! Soyons loyaux, mais en même temps, restons Canadiens-Français. Conservons précieusement notre langue et notre foi, c'est-à-dire respectons le signe que la religion a mis sur notre front et celui que la Patrie a mis sur nos lèvres.

Et Hamon, op. c., p. 164, écrit encore: " Dès avant la guerre d'Indépendance en 1776, bon nombre de Canadiens-Français avaient émigré dans la Nouvelle-Angleterre. Quand éclata la révolution américaine, beaucoup d'entre eux combattirent dans les armées de Washington. A la conclusion de la paix le Congrès américain, pour les récom-

penser de leurs services, donna à ces vétérans des terres sur les bords du lac Champlain. Ce fut l'origine du Corbeau et autres paroisses canadiennes qui s'établirent dès lors près du grand lac." Le même fait est relaté dans la *Cath. Encycl.*, v. VI, p. 272, où il est dit en outre que les Franco-Américains fournirent 40,000 soldats à l'armée de l'Union qui combattit les états esclavagistes du Sud.

(*A suivre*)



Vieux Documents

L'Empire Britannique et ses Colonies

EXAMEN DU DOCTEUR BENJAMIN FRANKLIN DEVANT LA CHAMBRE DES COMMUNES, SUR LE RAPPEL DE L'ACTE DU TIMBRE, EN 1766.

1) *Demande.* Votre nom et votre domicile ?

Réponse. Franklin, de Philadelphie.

2) D. Les Américains payent-ils chez eux des taxes de quelque importance ?

R. Ils en payent beaucoup et de très lourdes.

3) D. Quelles sont les taxes actuellement établies en Pensylvanie par les lois de la colonie ?

R. Il y a des impôts sur toutes les propriétés immobilières ou mobilières, un impôt personnel, un droit sur les offices, professions, commerce et affaires, droit proportionnel aux bénéfices. Il y a une *excise* (ou impôt indirect) sur le vin, le rhum, les esprits, un droit de dix livres sterling par tête de nègre importé, et encore quelques autres droits.

4) D. A quoi servent ces impôts ?

R. A l'entretien de l'administration civile et militaire du pays, et au payement de la lourde dette contractée durant la dernière guerre.

5) D. Combien de temps ces taxes doivent-elles durer ?

R. Celles qui sont destinées au remboursement de la dette doivent être continuées jusqu'en 1772, et plus longtemps si à cette époque la dette n'est pas payée tout entière. Les autres sont à perpétuité.

6) D. N'espérait-on pas que la dette serait remboursée plus tôt ?

R. Oui : lorsque la paix fut faite avec la France et l'Espagne. Mais une nouvelle guerre ayant éclaté avec les Indiens, a amené un nouvel emprunt, et en conséquence les taxes ont été continuées par une nouvelle loi.

7) D. Toute la population n'est-elle pas fort en état d'acquitter ces taxes ?

R. Non. Les frontières, dans toute l'étendue du continent, ayant été fréquemment ravagées par l'ennemi et fort appauvries, ne sont en état de payer qu'un très faible impôt. C'est pourquoi, en considération de leur détresse, nos dernières lois financières ont favorisé ces cantons, en déchargeant ceux qui ont souffert. Je suppose qu'on fait de même dans les autres provinces.

8) D. N'êtes-vous point intéressé dans l'administration des postes d'Amérique ?

R. Oui, je suis directeur général des postes de l'Amérique du Nord.

9) D. Ne regardez-vous pas la distribution du papier timbré par la poste, à tous les habitants, comme chose très praticable, s'il n'y avait point d'opposition ?

R. Les postes ne vont que le long des côtes, elles ne pénètrent point dans l'intérieur du pays, sauf quelques rares exceptions ; si elles le faisaient, l'envoi des papiers timbrés par la poste occasionnerait une dépense qui, en biens des cas, dépasserait de beaucoup le produit du timbre.

10) D. Connaissez-vous l'île de Terre-Neuve ?

R. Je n'y ai jamais été.

11) D. Savez-vous s'il y a dans cette île des routes de poste ?

R. J'ai ouï dire qu'il n'y a point de routes du tout, et que les communications d'un établissement à l'autre ne se font que par mer.

15) D. Pourriez-vous distribuer des papiers timbrés par la poste en Canada ?

R. Il n'y a de poste qu'entre Montréal et Québec. Les habitants vivent si épars et si éloignés les uns des autres dans cette vaste contrée, qu'on ne peut point y entretenir

la poste, par conséquent, ils ne peuvent recevoir de papier timbré par la poste. Les colonies anglaises qui bordent les frontières sont aussi très peu peuplées.

13) D. Cet état de choses ne rendrait-il pas l'acte du timbre très à charge pour ces habitants, s'il s'exécutait ?

R. Sans nul doute : car un grand nombre d'habitants ne pourraient se procurer le papier timbré dont ils auraient besoin, sans de longs voyages et sans une dépense peut-être de trois ou quatre livres pour faire gagner six pences à la couronne.

14) D. Les colonies, grâce à leur prospérité, ne sont-elles pas en état de payer le droit de timbre ?

R. Dans mon opinion, il n'y a pas assez d'or et d'argent dans les colonies pour payer le droit de timbre pendant un an.

15) D. Ne savez-vous pas que le produit du timbre doit être dépensé tout entier en Amérique ?

R. Je sais que suivant l'acte, cet argent est attribué au service de l'Amérique ; mais il se dépensera dans les colonies conquises où l'on entretient des troupes, et non dans les colonies qui le payeront.

16) D. N'y a-t-il pas une balance de commerce qui, des colonies où sont les troupes, reversera cet argent dans les colonies anciennes ?

R. Je ne crois pas. Je pense qu'il reviendra très peu d'argent. Je ne connais pas de commerce qui doive le rapporter chez nous. Je crois que, des colonies où on le dépensera, l'argent passera directement en Angleterre, car j'ai toujours observé que, dans toute colonie, plus il y a de remises sur l'Angleterre, plus on demande de marchandises, et plus on fait de commerce avec l'Angleterre.

17) D. Quelle est, suivant vous, la population blanche de la Pensylvanie ?

R. Elle est, je suppose, d'environ cent soixante mille habitants.

18) D. Dans ce nombre, combien y a-t-il de quakers ?

R. Peut-être un tiers.

19) D. Combien d'Allemands ?

R. Peut-être un autre tiers. Toutefois je ne saurais l'assurer.

20) D. Y a-t-il beaucoup de ces Allemands qui aient servi comme soldats en Europe ?

R. Oui : beaucoup ont servi en Europe et en Amérique.

21) D. Sont-ils aussi mécontents du droit du timbre que les Anglais ?

R. Oui, plus encore ; et avec raison, car, en beaucoup de cas, ils payeront double timbre.

22) D. A combien évaluez-vous le nombre des blancs dans l'Amérique du Nord ?

R. A environ trois cent mille, entre seize et soixante ans.

23) D. Quel peut être le montant annuel des importations d'Angleterre en Pensylvanie ?

R. J'ai su que nos marchands évaluent l'importation anglaise à plus de cent mille livres sterling.

24) D. Quel peut être le montant de vos exportations pour l'Angleterre ?

R. Il doit être faible ; car nous produisons peu d'objets dont l'Angleterre ait besoin. Je ne présume pas qu'il excède quarante mille livres.

25) D. Comment alors payez-vous la balance ?

R. La balance est payée par l'exportation de nos produits aux Antilles, et leur vente dans nos îles ou celles de la France, de l'Espagne, du Danemark et de la Hollande, par leur envoi dans les autres colonies du nord de l'Amérique, telle que la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve, la Caroline et la Georgie, par leur exportation en différentes parties de l'Europe, telles que l'Espagne, le Portugal, l'Italie. Sur toutes ces places, nous recevons de l'argent, des lettres de change ou d'autres valeurs, propres à faire des remises sur l'Angleterre, ce qui, joint à tous les profits que l'industrie de nos commerçants et de nos marins tire de ces voyages, et aux frets de leurs bâtiments, vient finalement aboutir en Angleterre, comme à un centre commun, pour y solder la balance et y payer les

produits de fabrication anglaise que notre province consomme ou que notre commerce revend à l'étranger.

26) D. Avez-vous ouï dire que le commerce avec l'Espagne ait été rendu plus difficile ?

R. Oui. J'ai appris qu'il a été fort gêné par quelques règlements nouveaux et par les vaisseaux de guerre et les *cutters* anglais stationnés tout le long de la côte d'Amérique.

27) D. Trouvez-vous juste que l'Amérique profite de la protection de ce pays, et ne paye aucune part de la dépense ?

R. Ce cas n'est point le nôtre. Les colonies ont levé, habillé et payé, pendant la dernière guerre, près de vingt-cinq mille hommes et dépensé plusieurs millions.

28) D. N'avez-vous pas été remboursés par le Parlement !

R. Nous n'avons été remboursés que de la portion qui, suivant vous, excédait notre part contributoire, ou le concours d'argent qu'on pouvait raisonnablement nous demander ; cela n'était qu'une très faible part de nos dépenses. La Pensylvanie en particulier avait déboursé environ cinq cent mille livres, et les remboursements n'excédèrent pas en tout soixante mille livres.

29) D. Vous avez dit que vous payez de lourds impôts en Pensylvanie ; à combien pour cent montent-ils ?

R. L'impôt foncier et mobilier va, tout compté, à dix-huit pences par livre. L'impôt sur les bénéfices du commerce et des professions s'élève, je pense, avec les autres taxes, à une demi-couronne par livre.

30) D. Etes-vous au courant du taux du change en Pensylvanie, et savez-vous s'il a baissé depuis peu ?

R. Il est communément de cent soixante-dix à cent soixante-quinze. J'ai ouï dire qu'il est tombé dernièrement de cent soixante-quinze à cent soixante-deux et demi, baisse qu'il faut, je crois, attribuer à la diminution des demandes de marchandises. Lorsque les dettes envers l'Angleterre seront payées, j'estime que le change sera au pair.

31) D. Ne pensez-vous pas que le peuple d'Amérique se soumettrait à payer le droit du timbre, si ce droit était réduit ?

R. Non, jamais ; à moins qu'il n'y soit contraint par la force des armes.

32) D. Les impôts ne sont-ils pas répartis inégalement en Pensylvanie, afin de charger le commerce d'Angleterre, particulièrement en ce qui concerne la taxe sur les professions et les affaires ?

R. Cet impôt n'est pas proportionnellement plus fort que l'impôt foncier. On veut et l'on suppose qu'il frappe sur un chiffre de bénéfice à peu près égal.

33) D. Comment est composée l'Assemblée ? A quelle classe appartiennent ses membres ? Sont-ce des propriétaires ou des commerçants ?

R. Elle est composée de propriétaires, de marchands et d'artisans.

34) D. Les propriétaires ne sont-ils pas en majorité ?

R. Je pense que oui.

35) D. Ne font-ils pas tout leur possible pour décharger les biens-fonds et rejeter la plus lourde charge sur le commerce ?

R. Je n'ai jamais pensé qu'il en fût ainsi. Je n'ai jamais entendu prêter cette intention aux propriétaires. Et en vérité, une tentative de cette sorte n'aboutirait à rien. Toujours le commerçant ou le marchand s'entend en calcul, et raisonne avec sa plume et son encre. Si des droits trop lourds sont mis sur son commerce, il charge ses marchandises d'un prix additionnel, et les consommateurs, qui sont surtout des propriétaires, finissent toujours par payer la plus grande partie, sinon la totalité des droits.

36) D. Quelles étaient les dispositions de l'Amérique à l'égard de la Grande-Bretagne, avant 1763 ?

R. Des meilleures du monde. On se soumettait volontiers au gouvernement de la couronne, et l'on portait dans toutes les cours obéissance aux actes du Parlement. Quelque nombreuse que fût la population dans les anciennes colonies, leur soumission ne vous coûtait rien en forts, ci-

tadelles, garnisons ou troupes. Vous les gouverniez d'ici, rien qu'au prix d'un peu d'encre, de plume et de papier ; on les conduisait avec un fil. Elles avaient non seulement du respect. mais de l'affection pour la Grande-Bretagne, pour ses lois, ses usages, ses mœurs, et même de la passion pour ses modes, ce qui ajoutait beaucoup de commerce. Les personnes nées en Grande-Bretagne étaient toujours traitées avec une considération particulière; être *un homme de la vieille Angleterre* était de soi-même un titre à quelque respect, et donnait une sorte de rang parmi nous.

37) D. Et qnelles sont aujourd'hui les dispositions ?

R. Elles sont bien changées.

38) D. Avant ces derniers temps, avez-vous jamais entendu mettre en question le droit du Parlement à faire des lois pour l'Amérique ?

R. Le droit du Parlement était reconnu valide pour toutes les lois, sauf en ce qui eût touché l'établissement des taxes intérieures. On n'a jamais contesté le droit d'imposer des taxes pour régler le commerce.

39) D. Dans quelle proportion la population a-elle augmenté en Amérique ?

R. Je pense qu'en prenant ensemble toutes les provinces, le terme moyen est que la population double en vingt-cinq ans environ. Mais les demandes de produits anglais augmentent beaucoup plus vite, car la consommation ne se règle pas uniquement sur le nombre d'habitants, elle s'accroît avec les moyens de payer. En 1723, la somme des importations de la Grande-Bretagne en Pensylvanie ne montait guère qu'à quinze mille livres sterling; elle est aujourd'hui de près d'un demi-million.

40) D. De quel œil l'Amérique considérait-elle le Parlement de la Grande-Bretagne ?

R. Elle considérait le Parlement comme le boulevard et la garantie de ses libertés et priviléges, et toujours on en parlait avec respect et vénération. Des ministres, amis de l'abitraire, pensait-on, essayeront peut-être un jour de nous opprimer, mais on se fiait sur le Parlement, qui ferait Justice quand on se plaindrait. Il y en avait un exemple

éclatant qu'on se rappelait avec reconnaissance. Lorsqu'on présenta au Parlement un bill contenant une clause qui donnait aux instructions royales force de loi dans les colonies, la chambre des communes refusa de l'admettre, et la mesure fut rejetée.

41) D. Et n'a-t-on pas encore le même respect pour le Parlement ?

R. Non. Il est grandement diminué.

42) D. A quelle cause cela a-t-il dû ?

R. Au concours de plusieurs causes : aux entraves mises dernièrement sur le commerce, ce qui empêche d'introduire dans les colonies l'or et l'argent de l'étranger, à la prohibition de s'y faire du papier-monnaie pour l'usage intérieur du pays, et ensuite à la demande d'une nouvelle et lourde taxe, le droit de timbre, tandis qu'au même moment on ôte aux colonies le jury, et qu'on refuse de recevoir et d'entendre leurs humbles pétitions.

43) D. Ne croyez-vous pas que l'on se soumette à l'acte du timbre, s'il était modifié, si l'on en supprimait les dispositions fâcheuses, et si l'on réduisait le droit à quelques articles de peu d'importance ?

R. Non. Jamais on ne s'y soumettra.

44) D. Quelle est, d'après vous, la raison pour laquelle la population s'accroît plus rapidement en Amérique qu'en Angleterre ?

R. Parce que l'on s'y marie plus jeune, et plus généralement.

48) D. Pourquoi cela ?

R. Parce que tout jeune ménage, s'il est laborieux, peut aisément obtenir des terres en propriété et y élever une famille.

49) D. Les dernières classes du peuples ne sont-elles pas plus à leur aise en Amérique qu'en Angleterre ?

R. Oui, j'entends les gens sobres et actifs, car ils sont mieux payés pour leur travail.

50) D. Que penseriez-vous d'un nouvel impôt, assis sur le même principe que l'acte du timbre ? Comment les Américains le recevraient-ils ?

R. Juste comme celui-ci : Ils ne le payeraient pas.

51) D. N'avez-vous pas été informé des résolutions par lesquelles cette chambre et la chambre des lords ont affirmé que le Parlement a droit de taxer le peuple d'Amérique ?

R. Oui. J'ai entendu parler de résolutions de ce genre.

52) D. Quelle sera l'opinion des Américains sur ces résolutions ?

R. Ils les regarderont comme inconstitutionnelles et injustes.

53) D. Avant 1763, était-ce l'opinion en Amérique que le Parlement n'avait pas le droit d'y établir des taxes et des impôts ?

R. Je n'ai jamais entendu faire la moindre objection au droit d'établir des taxes pour régler le commerce; mais, quant au droit d'établir des taxes intérieures, on n'a jamais supposé qu'il appartint au Parlement, puisque nous n'y sommes pas représentés.

54) D. Sur quoi vous fondez-vous pour penser que le peuple d'Amérique fasse cette distinction ?

R. Dans toutes les conversations où je me suis trouvé présent, chacun m'a paru convaincu que nous ne pouvions être imposés dans un parlement où nous n'étions pas représentés. Mais le payement des droits mis par acte du Parlement comme règlement de commerce n'a jamais été contesté.

55) D. Pourriez-vous citer quelque acte de vos assemblées ou de vos gouvernements qui ait fait cette distinction ?

R. Je n'en connais point. Je crois qu'on n'a jamais eu l'occasion de faire un tel acte, tant que vous n'avez pas entrepris de nous imposer. C'est cette entreprise qui a été pour nos assemblées l'occasion de déclarer cette distinction qui, je crois, a pour elle toutes les assemblées de notre continent et l'unanimité de tous les membres dans chacune de ces assemblées.

56) D. Qui a donc pu, avant cette époque, donner occasion à des conversations sur ce sujet ?

R. Ce fut une proposition que l'on fit en 1704, et qui, je pense, venait d'ici. On disait que dans le cas d'une guerre que l'on appréhendait alors, les gouverneurs des colonies se réuniraient, ordonneraient des levées de troupes, des constructions de forts, et prendraient toutes les autres mesures nécessaires à la défense générale, qu'ils tireraient sur le trésor d'Angleterre pour l'acquittement des dépenses, qu'ensuite on s'en rembourserait sur les colonies par une taxe générale qui leur serait imposée par *acte du parlement.* Cette nouvelle fit beaucoup causer, l'opinion générale fut que le Parlement ne voudrait ni ne pourrait nous imposer tant que nous n'y serions pas duement représentés. Une telle mesure ne serait ni juste ni conforme aux principes de la constitution anglaise.

57) D. Ne savez-vous pas qu'un jour, à New-York, on mit en délibération si l'on ne prierait pas le Parlement, d'établir dans cette colonie des impôts, afin de suppléer au déficit occasionné par le refus ou la négligence que l'assemblée avait mis à lever les sommes nécessaires à l'entretien du gouvernement civil ?

R. Je n'ai jamais ouï parler de ce fait.

58) D. On a mis cette demande en délibération à New-York. Imaginez-vous que les colonies puissent supposer que le droit du Parlement à imposer des taxes en Amériques n'ait été que local, et restreint au cas d'un déficit, dans une colonie particulière, par suite du refus de son assemblée de lever les sommes nécessaires ?

R. On ne supposera jamais que l'assemblée se refuse à lever les fonds nécessaires à l'entretien de son propre gouvernement. Une assemblée capable d'un pareil refus manquerait de sens commun, ce que l'on ne peut pas supposer. Je pense qu'il ne s'est jamais passé rien de semblable à New-York, il y a erreur ou méprise. Je sais qu'en vertu d'instructions ministérielles venues d'ici, on a fait quelques tentatives, pour obliger les assemblées à assurer des appointements fixes aux gouverneurs, ce qu'elles ont refusé sagement ; mais je ne pense pas que jamais assemblée, ni de New-York ni d'aucune autre colonie, ait refusé d'entre-

tenir le gouvernement par des allocations convenables et votées annuellement, en faveur des officiers publics.

59) D. Mais si un gouverneur, agissant en vertu d'instructions, convoquait une assemblée pour lever les subsides nécessaires. et que l'assemblée lui refusât, ne pensez-sez-vous pas qu'il serait alors utile à la colonie et nécessaire au gouvernement, que le gouvernement établit l'impôt ?

R. Je ne pense pas que cela fût nécessaire. Si une assemblée pouvait être assez absurde pour refuser les subsides nécessaires à l'entretien du gouvernement colonial, on ne pourrait pas rester longtemps dans une telle situation ; les désordres et la confusion qui s'ensuivraient auraient bientôt mis l'assemblée à la raison.

60) D. S'il en arrivait autrement, ne faudrait-il pas que ce fùt la Grande-Bretagne qui eût le droit d'appliquer un remède à ces maux ?

R. Contre un droit dont on n'userait que dans un tel cas, je n'aurais pas d'objections à faire, en supposant qu'on n'en usât que pour le bien du peuple de la colonie.

61) D. Mais qui serait juge du cas, la Grande-Bretagne ou les colonies ?

R. Ceux qui ressentent les effets en sont les meilleurs juges.

62) D. Vous dites que les colonies se sont toujours soumises aux taxes extérieures, et ne s'élèvent contre le droit du Parlement qu'à l'égard des taxes intérieures. Pourriez-vous montrer qu'il y ait une différence entre ces deux impôts pour la colonie sur laquelle on les établirait ?

R. Je crois que la différence est très-grande. Une taxe *extérieure* est un droit mis sur des marchandises importées. Ce droit s'ajoute aux frais de première acquisition et aux autres charges ; quand la marchandise est offerte en vente, il entre dans le prix. Si le peuple ne veut pas de la marchandise à ce prix, il la refuse et n'est pas obligé de payer. Mais une taxe *intérieure* est exigée du peuple, malgré lui, s'il ne l'a pas consentie par ses propres représentants. L'acte du timbre dit que nous ne ferons point de com-

merce, point d'échange, point d'achat ni de donation, que nous ne recouvrerons aucune dette, que nous ne pourrons ni nous marier ni faire nos testaments, à moins de payer telles ou telles sommes; c'est pour extorquer notre argent par force, ou nous ruiner, si nous refusons de payer.

63) D. Mais supposons que la taxe extérieure ou le droit soit mis sur les objets de première nécessité que l'on importe dans votre colonie, ne sera-ce pas en effet la même chose qu'un impôt intérieur ?

R. Je ne connais point un seul article d'importation dans les colonies du nord dont elles ne puissent se passer, ou qu'elles ne puissent fabriquer elles-mêmes.

64) D. Ne pensez-vous pas que le drap d'Angleterre leur est absolument nécessaire ?

R. Non, cela n'est point absolument nécessaire. Avec du travail et une sage économie elles peuvent très bien se fournir elles-mêmes de tout ce qu'il leur faut.

65) D. Ne faudrait-il pas beaucoup de temps pour établir, aux colonies, ce genre de manufactures, et en attendant, n'auraient-elles pas beaucoup à souffrir ?

R. Je crois que non. Les colons ont fait déjà des progrès surprenants. Et je suis persuadé qu'avant d'avoir usé leurs vieux habits, ils en auront de neufs de leur propre fabrique.

65) D. Est-il possible qu'ils trouvent assez de laine dans l'Amérique du Nord ?

R. On a pris des mesures pour avoir de la laine. On s'est entendu pour ne plus manger d'agneau, et l'année dernière on en a tué très-peu. Si l'on persiste cela fera bientôt une prodigieuse différence dans la quantité des laines. D'ailleurs, l'établissement de grandes manufactures telles qu'on en voit ici, dans vos villes de draperies, n'est pas nécessaire, car il ne s'agit pas d'en faire une branche de commerce. En Amérique chacun filera et tissera pour soi-même, dans sa propre maison.

66) D. Dans un ou deux ans, y aura-t-il assez de laine et de fabrication ?

R. Je crois qu'en trois ans cela se fera.

67) D. La rigueur de l'hiver dans les colonies du nord ne nuit-elle pas à la qualité de la laine ?

R. Non ; la laine y est belle et bonne.

68) D. Dans les colonies plus méridionales, dans la Virginie, par exemple, ne savez-vons pas que la laine est grossière et n'est guère qu'une sorte de crin ?

R. Je ne sais point cela ; je ne l'ai jamais ouï dire. Cependant j'ai quelquefois été en Virginie. Je ne puis dire que j'y aie jamais fait particulièrement attention à la laine, mais je présume qu'elle est bonne, quoiqu'il ne soit pas possible de l'affirmer. Au reste, la Virginie et les colonies au sud ont moins besoin de laine. Leurs hivers sont courts et peu rigoureux ; les colons peuvent très bien s'habiller le reste de l'année avec leur lin et leur coton.

69) D. Dans les colonies du nord n'est-on pas obligé de nourrir le bétail à l'étable pendant tout l'hiver ?

R. Dans quelques-unes des colonies les plus septentrionales, on y est obligé pendant une partie de l'hiver.

70) D. En considérant les résolutions du Parlement comme *justes en droit*, pensez-vous que le rappel de l'acte du timbre suffise pour satisfaire les Américains ?

R. Je le pense.

71). D. Sur quoi fondez-vous votre opinion ?

R. Sur ce que l'affirmation du *droit* les occupera très-peu si l'on n'essaye jamais de mettre le droit en pratique. Les colonies se regarderont probablement comme étant dans la même situation que l'Irlande ; elles savent que vous prétendez au même droit sur l'Irlande, mais que vous ne l'exercez jamais. Elles peuvent croire que vous ne l'exercerez pas plus en Amérique qu'en Irlande, à moins de circonstances tout à fait extraordinaires.

(*A suivre.*)

Paris. — Chronique Théâtrale (Avril)

Théâtre des Champs Elysées. — Ce nouveau théâtre construit dans le quartier aristocratique des Champs Elysées et pourvu des meilleurs aménagements connus, a réuni dans sa salle, pour l'inauguration, un public d'élite composé des plus hautes notabilités parisiennes. Les spectacles d'ouverture ont été les suivants :

Benvenuto Cellini, opéra en 3 actes d'Hector Berlioz qui a enfin trouvé dans cette demeure le succès mérité, avec une interprétation de premier ordre et un orchestre dirigé d'une façon magistrale par N. Félix Weingartner.

Freischutz, opéra romantique en 3 actes de C. M. de Weber interprété par Mmes Rose Féart, Suzanne Vorska, MM. Sens, Paul Blancard, Georges Petit.

Lucia de Lammermoor de Donizetti pour les représentations de la Barrientos. Les autres rôles tenus par MM. Ciacolini, Rimini, Régis, Malatesta & Mlle Avezzo. Chef d'orchestre M. Lorenzo Camilieri.

Le Barbier de Séville de Rossini avec Mmes Barrientos, Maria Avezzo MM. Carpi, Sammarco, Vanni, Marcoux.

Théâtre des Capucines.— *Et Patati Et Patata*, revue en 2 actes de M. Georges Nanteuil.

Pour une tache, comédie en 1 acte de MM. Robert Dieudonné et G. Quillardet.

La Consolation, pièce en 1 acte de M. Jean Gusky.— Bonne soirée avec ce nouveau spectacle.

Comédie des Champs-Elysées. *L'Exilée*, pièce en 4 actes de M. Henry Kistemaeckers remplie de faits extraordinaires, de situations romanesques et même d'inventions originales qui ont fait impression sur le public. Comme interprètes citons :

Mmes Marthe Brandès, Juliette Darcourt, Mlle Monna Delza, MM. Dumény, Arquillière, Louis Gauthier.

Théâtre Fémina.— *Eh ! Eh !* Revue en 2 actes de MM. Rip et Bousquet.— Gros succès avec Mlles Edmée Favart, Régine Flory, Pomponnette, Delysia, MM. Signoret, Rouvière, Trévoux, Aimé Simon.

Théâtre Antoine.—*Le Chevalier au Masque*, pièce en 5 actes et 6 tableaux et MM. Paul Armont et Jean Manoussi.

C'est une pière historique et policière que tout le monde voudra aller voir. La mise en scène est soignée et l'interprétation avec MM. Candé, Escoffier, Mmes Jeanne Fusier, Germaine Dermoz est des plus intéressantes.

Opéra-Comique.— *Le Pays*, drame en musique en 3 actes et 4 tableaux de M. Charles Le Goffic, musique de M. Guy Ropartz.

Drame sévère dont la partition violente contient cependant certains passages remarquables que le chef d'orchestre M. Ruhlmann a fait valoir d'une façon supérieure.

Odéon.— *La Rue du Sentier*, comédie en 4 actes de MM. Pierre Decourcelle et André Maurel.— Catherine Herbelin, élève du conservatoire, épouse Jean Morisset riche négociant de la rue du Sentier et cela malgré l'opposition de Mme Morisset. L'antipathie qui existe entre la bru et la belle-mère, rendent le ménage malheureux ; sur le point de fauter, Catherine est sauvée par une preuve héroïque de l'amour de son mari. Bonne interprétation avec Mlle Alice Nory, Mme Grumbach MM. Vargat, Gretillat.

Vaudeville.— *Les Honneurs de la Guerre*, comédie en 3 actes de M. Maurice Hennequin. Cette comédie-vaudeville a eu un succès mérité, car elle est fort amusante et remplie d'esprit, avec des situations fort habilement amenées. Elle est bien jouée par MM. Rozemberg, Léraud, Joffre, Flateau, Mlle Arlette Dorgère, Mme Marie Magnier.

Théâtre Français.— *Riquet à la Houppe*, comédie féérique en 4 actes en vers de Théodore de Banville a fait son appari-

tion sur cette scène, plus de 20 ans après la mort du poète et a été fort appréciée du public. Elle est accompagnée sur l'affiche de *Venise*, comédie en 1 acte de MM. R. de Flers et de Caillavet qui avec Mme Marie Leconte dans le principal rôle ont obtenu leur succès habituel.

Gaité Lyrique.—*Panurge*, opera-comique en 3 actes d'après Rabelais de MM. Georges Spitzmuller et Maurice Boukay, musique de Massenet.

Cette partition a été écrite à la veille de sa mort par Massenet ; elle est vive, spirituelle et a obtenu un succès doublé d'un hommage respectueux à la mémoire du maître. Interprétation parfaite avec Mlle Lucy Arbell, Mmes Doria et Muratet, MM. Marcoux, Martinelli, Gilly.

Théâtre Sarah-Bernhardt.— *Le Bossu*, drame en 5 actes et 10 tableaux d'Anicet Bourgeois et Paul Féval. On a revu avec plaisir le fameux Lagardère ainsi que le couple légendaire de Cocardasse et Passepoil.

Bonne interprétation avec Mme M. L. Derval et MM. Joubé, Decœur, Guidé et Deau.

Théâtre Antoine.— *L'Entraîneuse*, pièce en 4 actes de M. Charles Esquier. C'est l'histoire réellement pitoyable d'une femme d'artiste qui s'est dévouée entièrement au succès de son mari ; elle n'en récolte qu'ingratitude et trahison et ce n'est qu'à son agonie que la preuve de son sacrifice éclate citons comme interprète : Mlles Margel et Dermoz, MM. Francen, Candé et Clasis.

———:o:———

La Mode à Paris (Avril)

C'est encore à l'Orient que l'on a emprunté une des nouveautés de ce printemps : les ceintures de tous genres qui font prendre un aspect tout nouveau aux jupes. Ces ceintures sont plutôt des enroulements immenses et bariolés en satin, taffetas, crêpe de chine, soies brochées, qui donnent une allure toute différente à celle des robes de l'an dernier.

Depuis quelque temps certaines qui se disent élégantes, afin de se faire remarquer, ont cherché des combinaisons extravagantes, des assemblages de tons tout à fait disparates. Rien ne vaut encore l'élégance sobre avec des couleurs discrètes, ce qui fait réellement valoir l'élégance et la distinction féminines.

On porte toujours beaucoup de robes drapées, des enveloppements, les manches longues, la jaquette habit, beaucoup de cols médicis et pour le costume tailleur, la jaquette smoking avec gilet de fantaisie.

Les chapeaux sont toujours petits et fuyants, quoique certains modèles demi-grands. Toujours garnis avec de luxueuses aigrettes ou fantaisies autruche ; les fleurs cherchent à faire une timide apparition, mais sans grand succès jusqu'alors.

Index des Attractions Parisiennes

LES THEATRES.

Opéra.—Place de l'Opéra.
Comédie Française.—Place du Théâtre Français.
Opéra Comique.—Rues Favart et Marivaux.
Odéon.—Place de l'Odéon.
Gaité Lyrique.—Square des Arts et Métiers.
Comédie Marigny.—Champs Elysées.
Porte St-Martin.—Boulevard St-Martin.
Renaissance.—Boulevard St-Martin.
Variétés.—Boulevard Montmartre.
Vaudeville.—Boulevard des Capucines.
Sarah-Bernhardt.—Place du Châtelet.
Trianon Lyrique.—Boulevard Rochechouart.
Théâtre Antoine.—Boulevard de Strasbourg.
Gymnase.—Boulevard Bonne, Nouvelle.
Théâtre Réjane.—Rue Blanche.
Palais-Royal.—Rue Montpensier.
Ambigu.—Boulevard St-Martin.
Grand Guignol.—Rue Chaptal.
Comédie Royale.—Rue Caumartin.
Athénée.—Rue Boudreau.
Châtelet.—Place du Châtelet.
Bouffes Parisiens.—Rue Monsigny.
Théâtre Apollo.—Rue de Clichy.
Folies Dramatiques.—Rue de Bondy.
Théâtre du Château d'Eau.—Rue du Château d'Eau.
Théâtre Impérial.—Avenue des Ch. Elysées.

Nouveau Théâtre.—Rue Fontaine.

Théâtre des Capucines.—Boulevard des Capucines.

Théâtre Cluny.—Boulevard St-Germain.

Théâtre Déjazet.—Boulevard du Temple.

Théâtre Femina.—Avenue des Ch. Elysées.

MUSIC HALLS ET CONCERTS.

Boite à Fursy.—Rue Pigalle.

Folies Bergères.—Rue Richer.

La Cigale.—Boulevard Rochechouart.

Olympia.—Boulevard des Capucines.

La Scala.—Boulevard de Strasbourg.

CIRQUES.

Nouveau Cirque.—Rue St-Honoré.

AVIS

Nous annoncions, dans le dernier numéro de la "Revue", le catalogue des **"Grands Magasins du Louvre",** de Paris. Quelques-uns de nos abonnés ont cru que nous avions ces catalogues en mains, pour distribution, et nous en ont fait la demande. D'après entente, nous ne faisons que transmettre ces demandes à Paris.

Si nos amis préféraient s'adresser directement à Paris, voici l'adresse : **MM. les Directeurs, Grands Magasins du Louvre, Paris, France.** Toutefois, nous leur conseillons de se réclamer de la "Revue Franco-Américaine."

A cet effet nous publions, la liste des Catalogues : fascicules, catalogues spéciaux et planches de cette importante maison, la plus importante du monde entier. Ainsi l'on aura qu'à spécifier et l'on sera servi à souhait.

CATALOGUE SPECIAL

Sport. Bicyclettes et accessoires. Voitures et charrettes pour enfants. Voitures pour malades. Jeux de plein air. Jouets et jeux. Tentes. Parasols. Campements.
Eclairage. Electricité. Lustres. Flambeaux. Abat-jour.
Maroquinerie. Cadres et albums. Marpueterie. Articles de fumeurs. Sacs. Ceintures de dames. Jarretelles. Papeterie. Librairie. Objets de piété. Eventails. Optique.
Bijouterie. Or. Argent. Deuil. Montres et chaines. Parfumerie. Brosserie. Accessoires de toilette.
Vêtements pour hommes et jeuues gens. Articles pour hommes.
Vêtements et articles pour ecclésiastiques. Ornements d'église.
Fourrures. Manchons, Boas. Etoles. Chancelières.
Parapluies. Ombrelles. Cannes. En-cas. Rubans. Chapeaux non garnis. Fleurs et plumes. Ceintures.
Fichus. Echarpes haute nouveauté. Boas de plumes. Cravaies et fantaisies pour dames.
Vêtements et Articles de 1ère Communion. Objets religieux.
Vêtements et Articles de Deuil.
Articles de voyage. Automobile. Escrime.
Articles de pêche.
Armes et munitions. Vêtements et accessoires pour la chasse.
Articles pour Œuvres de Bienfaisance.
Caves et Comestibles du Terminus Hotel.
Meubles de jardin en osier, en fer et bois.
Gants, de peau. de tissus.
Modes. Chapeaux pour dames et enfants.
Chaussures, dames, hommes et enfants.
Corsets et Ceintures.
Layettes. Vêtements pour bébés.
Hygiène. Orthopédie, Pansement.

A fin octobre et à fin mars est édité l'Album spécial des dernières nouveautés parues en Modes, Costumes, Manteaux, Confections pour dames, Jupons, Vêtements d.enfants, Lingerie et Fichus.

PLANCHES

Argenterie. Articles de bains de mer, de la Chine et du Japon, terres cuites. Broderies blanches Broderies Madère. Bronzes d'art et Garnitures de cheminée. Chapeaux pour hommes. Cravates. Confections pour dames. Costumes pour dames. Couronnes mortuaires. Dentelles blanches. Dentelles Chantilly guipure, et laizes noires. Dentelles de fil. Dentelles plissées par pièces. Dentelles de laine et Mantilles. Dentelles Ruches et Balayeuses. Dentelles tulle perlé et Robes dentelle. Dentelles crêpe brodé et Voilettes. Embrasses et accessoires. Fleurs d'appartement. Fournitures pour modes. Glaces d'appartement. Jupes et Jupons. Lingerie fantaisie et deuil. Manteaux de voyage. Meubles en pitchpin. Meubles de cuisine et de bureau. Orfèvrerie. Passementerie, Broderies et Agréments. Passementerie, Garnitures et Boutons. Passementerie, Tresses et Gallons. Peignoirs Robes d'intérieur. Petits meubles fantaisie. Toilettes de mariées Tricot et Fichus de laine. Trousseaux. Vêtements pour automobile et voyage. Vtêtements pour fillettes. Vêtements pour garconnets. Vannerie.

RESEAU DE CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

HORAIRE DES TRAINS PASSAGERS

QUITTANT LA GARE BONAVENTURE JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

a 7.16 A.M.—Pour Richmond et gares intermédiaires.
b 7.26 A.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
a 8.00 A.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Valleyfield Glen Robertson, Ottawa et gares intermédiaires.
a 8.01 A.M.—Pour Richmond, Sherbrooke, Portland ; tous les jours, dimanche excepté, pour Lévis (Québec.)
c 8.05 A.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon et Fort Covington.
a 8.31 A.M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via C. V.
c 8.32 A.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham, Granby et Waterloo.
a 8.45 A.M.—Pour St-Jean, Plattsburg, Troy, Albany et New-York. via D. & H.
b 8.51 A.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham Granby et Waterloo.
a 9.00 A.M.—Pour Cornwall, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, Détroit et Chicago.
b 9.10 A.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Alexandria et Ottawa.
c 9.10 A.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Vaudreuil, Coteau Jct., Valleyfield et gares intermédiaires.
a 9.40 A.M.—Pour Vaudreuil, Cornwall, Preseott, Brockville, Kingston, Belleviile, Toronto et gares intermédiaires.
d 1.30 P.M.—Pour Cornwall et gares intermédiaires.
b 1.35 PM.—Pour St-Jean, Iberville, St-Albans, Burlington, White River Jct. via C. V.
d 1.45 P.M.—Pour St-Hyacinthe et gares intermédiaires.
d 1.47 P.M.—Pour Laprairie, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et gares intermédiaires.
b 3.00 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point Plattsburg, Troy, Albany et New-York. via D. & H.
b 4.00 P.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Valleyfield, Alexandria, Ottawa, et gares intermédiaires.
b 4.15 P.M.—Pour Vaudreuil, Valleyfield, Cornwall, Brockville et gares intermédiaires.
b 4.16 P.M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis (Québec), Sherbrooke et Island Pond.
b 4.40 P.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
b 4.50 P.M.—Pour St-Jean, Iberville, Rouses Point et gares intermédiaires.
b 4.55 P.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham, Frelighsburg, Granby et Waterloo.
b 5.15 P.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Vaudreuil, Coteau Jct., Valleyfield et gares intermédiaires.
e 5.20 P.M.—Pour St-Hyacinthe et gares intermédiaires.
b 5.30 P.M.—Pour St-Jean, Iberville et St-Albans via C. V.
b 6.25 P.M.—Pour St-Lambert, Chambly, Marieville et St-Césaire.
a 7.25 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via D. & H.
a 7.30 P.M.—Pour Cornwall, Brockville, Kingston. Belleville et Toronto et gares intermédiaires.
a 8.05 P.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Alexandria, Ottawa. et gares intermédiaires
a 8.10 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via D & H.
a 8.15 P. M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis, (Québec), Sherbrooke, Island Pond et Portland.
a 8.30 P. M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York, via C. V.
a 10.30 P.M.—Pour Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, London, Detroit et Chicago.

a : Tous les jours. b : Tous les jours, dimanche excepté.
c : Dimanche seulement. d : Samedi seulement.
e : Tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

Pour billets, taux, mappes, indicateurs, wagons-lits, et toute autre information s'adresser au bureau de la compagnie, No. 122, rue St-Jacques, Tél. Main 6905, à l'Hotel Windsor où à la gare Bonaventure, Tel Main 4779.

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. X. No 5. Montréal, 1er MARS 1913

Le Centenaire Cartier



MONSIEUR J.-L. K.-LAFLAMME

Le directeur de la *Revue Franco-Américaine* a donné, le 18 mai, à Québec, dans la Salle des Promotions de l'Université Laval, une conférence sur Cartier et son temps. *Voir texte de cette conférence dans le présent numéro.*

LA VIE SPORTIVE AU CANADA



LA PÊCHE.—En route.



LA PÊCHE.—Le prix d'une bonne journée.

Clichés du chemin de fer Pacifique Canadien



LA PÊCHE.—Achigan.



LA PÊCHE.—Maskinongé, de la famille du brochet.



LA PÊCHE.—Le brochet, requin d'eau douce.



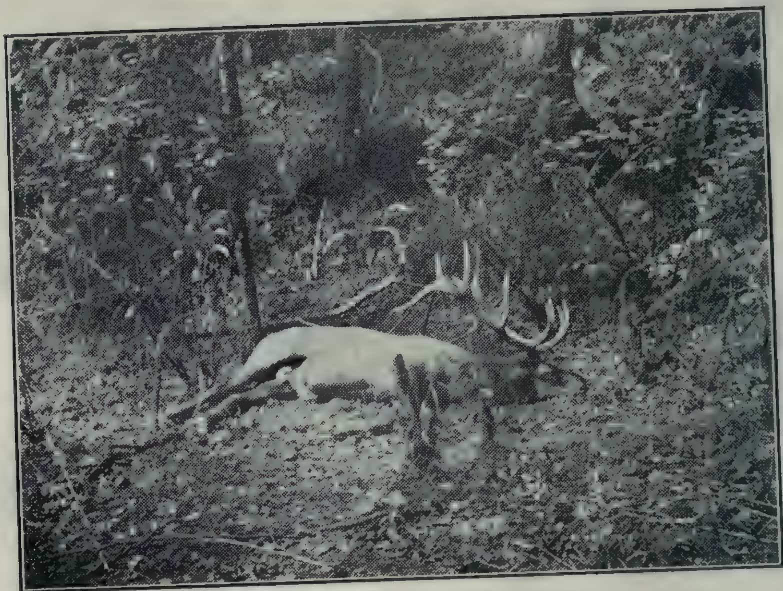
LA PÊCHE. — Truite saumonee des lacs et rivières.



LA CHASSE.—Campement de chasseurs.



LA CHASSE.—Mouflon des Montagnes Rocheuses,



LA CHASSE.—Caribou abattu en forêt.

LA CHASSE.—Un renard.

Les cendres de Jeanne d'Arc

(Ecrit pour la *Revue*)

" Sainte, sainte, trois fois sainte !—Ouvrez le tombeau,
Rompez les os sacrés, partagez les reliques,
Enchâssez-les dans l'or au fond des basiliques,
Et que veille alentour un éternel flambeau !

' Allez ! "
—Rome a parlé.
—Mais ici nul lambeau
De ton corps virginal aux pudeurs angéliques,
De ton coeur de guerrière aux vertus héroïques,
O Jeanne, n'est resté ! Va, ton sort est plus beau :

Car Dieu même a voulu que ta cendre féconde,
Par la Seine portée à l'immense Océan,
S'éparpille avec lui jusqu'aux confins du monde,

Afin qu'ainsi brassée aux chocs du flot géant,
Cette semence sainte en la terre pétrie,
Partout fasse germer l'amour de la patrie !

4 mai 1913.

Dr Ed. Imbeaux.

Cartier et son temps

Conférence donnée, le 18 mai 1913, devant une réunion publique tenue à l'Université Laval, Québec, sous la présidence de sir A. B. Routhier, et sous les auspices du Comité du Centenaire Cartier.

Le dernier témoignage public d'admiration rendu à Cartier, de son vivant, lui a été rendu par les citoyens de Québec, le 28 septembre 1872.

L'illustre homme d'Etat s'embarquait pour l'Angleterre, où il comptait, vainement hélas ! refaire sa santé brisée par vingt-cinq années d'efforts et de lutte.

Une délégation de citoyens, conduite par le maire de la ville, et dont vous étiez, M. le Président, lui présenta une adresse couverte de plus de 1500 signatures.

" Durant une longue et heureuse carrière publique, disait l'adresse, vous avez donné les preuves les plus éclatantes de votre dévouement à votre pays. Depuis longtemps votre nom a été associé à toutes les grandes entreprises publiques, à toutes les phases de la politique canadienne..... Si les passions politiques se sont quelquefois acharnées avec violence contre vous, elles ont, par là même, rendu un nouveau témoignage à votre valeur personnelle, à votre courage et à la force d'une volonté que rien ne peut abattre ni séduire."

CARTIER, ému jusqu'aux larmes, fit des vœux pour la prospérité future de Québec, " la clé de l'Amérique Britannique," comme il aimait à l'appeler ; il rappela les souvenirs heureux de son séjour dans l'ancienne capitale dont il proclamait la société aussi charmante que son site, aussi belle que la gloire imposante de ses monuments.

Cartier auquel on reprochait souvent ses préférences pour Montréal, retrouva ici la suprême, la dernière consolation dont

son âme avait besoin après l'écrasante défaite qu'il venait de subir à Montréal, dans la ville de son cœur.

Et, à cette époque, Québec prisait plus que toute autre chose un adroit compliment sur ses avantages naturels, sur l'éternelle poésie de son fleuve, de son promontoire, de ses vieilles églises, sur la beauté et la grâce de ses femmes.

Ses caprices mêmes devenaient sujets à compliments et quand Arthémis Ward en parlait comme d'une "ville étrange où les rues semblent aller partout en général et ne vont nulle part en particulier" (Strange city in which the streets seem to go everywhere in general and go nowhere in particular) il vantait le superbe désordre apporté dans sa construction par le temps et l'histoire.

Vous savez que cette coquetterie devait, longtemps encore, lui tenir lieu de beaucoup d'autres avantages et lui faire préférer souvent un madrigal bien tourné à un gros octroi de travaux publics.

Pour Cartier, la ville de Québec représentait autre chose que l'impression donnée par la majesté d'un panorama unique au monde, que l'émotion jetée dans l'âme par la multitude des souvenirs historiques, que la fierté des luttes soutenues et des victoires remportées par sa race depuis Bédard, Papineau et Lafontaine ; elle avait été le théâtre de ses succès les plus durables, le champ d'action où il fit valoir au bénéfice des siens les talents admirables dont la Providence l'avait doué.

C'est à Québec qu'il prononça ces paroles fameuses (22 décembre 1869, banquet Cartier-Langevin) : "Nous ne sommes plus des français ici, mais bien des citoyens anglais parlant le français." Paroles significatives, qui allaient, sans doute, beaucoup plus loin que sa pensée et que beaucoup de gens s'efforcent de corriger, depuis, en nous faisant entendre que tous les Canadiens ne devraient parler que l'anglais.

C'est ici encore, et surtout, qu'il livra les premières batailles de la Confédération, l'œuvre capitale de sa vie et pour laquelle ses collaborateurs les plus dévoués sont unanimes à lui donner tout le crédit.

"Je n'hésite pas à dire, écrivait il y a quelques mois, le dernier survivant de la grande époque, Sir Charles Tupper, que la

Confédération aurait été impossible sans Cartier; c'est pourquoi le Canada lui est redevable d'une dette qui ne pourra jamais lui être payée."

" Sans lui la Confédération n'aurait pas été accomplie," disait Sir John A. MacDonald, en dévoilant la statue de son illustre collègue, à Ottawa.

Dans deux jours tombe l'anniversaire de la mort de celui dont nous allons nous entretenir ce soir, et j'ai cru qu'il serait à propos de rappeler, en même temps que cette date (20 mai 1873), le fait qu'il adressa dans votre ville, un éternel adieu à la patrie qui avait épuisé ses forces mais qu'il souhaitait servir encore.

Six mois après son départ de Québec, on ramenait sa dépouille au pays pour lui faire des funérailles nationales.

Or, il y a quarante ans de cela ; mais je suis bien sûr que si la ville de Québec avait à se prononcer de nouveau sur les mérites de Cartier, elle ne retrancherait pas un mot à l'adresse qu'elle lui présentait en 1872.

Elle a même déjà fait beaucoup mieux. Elle accorde le concours unanime de ses citoyens au mouvement de glorification qui est toute la raison d'être de la réunion de ce soir. Nous avons ainsi comme une consécration publique de l'acte si généreux par lequel le gouvernement de Québec a tenu à s'inscrire le premier sur la liste des souscripteurs à l'œuvre du Monument Cartier.

Pour ma part, je devrais m'excuser de l'audace très grande dont j'ai fait preuve en acceptant de traiter devant vous un sujet aussi grave, de retracer les grandes lignes d'une vie aussi bien remplie que celle du Père de la Confédération. Mais j'ai compté que l'excellence du sujet ferait oublier les faiblesses du conférencier ; je me suis dit que je venais, en somme, en territoire ami et que je retrouverais, sans doute, dans cette maison à laquelle me rattachent tant de chers souvenirs, l'indulgence sympathique d'un public déjà gagné à notre cause, aussi bien que l'inlassable bonté de mes anciens professeurs.

Et, parmi ceux-là, vous serez de mon avis, je crois, si je distingue Monseigneur le Recteur de l'Université Laval, pour lui offrir les hommages respectueux, les chaleureuses félicitations

d'un ancien élève et ami pour l'honneur mérité qui lui a été conféré par le Saint Siège. La pourpre romaine est une couleur bien portée par l'Université Laval et qui arrive toujours à son heure, comme les langues de feu, pour surprendre et distinguer dans l'humilité de leur héroïsme nos éducateurs et nos maîtres. Je profite de cette rare occasion pour dire à ceux qui, il y a vingt ans, nous virent entrer dans le grand désert de la vie, que nous n'avons pas oublié ce qu'ils ont fait pour nous, et que tout ce qui leur arrive d'heureux a toujours, dans le plus intime recoin de notre âme, un écho de fierté, de reconnaissance et de joie.

Mais voici un sujet, je suppose, qui, pour être charmant, nous a entraînés un peu loin de Cartier et de son époque.

J'y reviens, en déclarant, avec toute la franchise du monde, que mon travail n'est autre qu'un groupement de notes recueillies au hasard de lectures mille fois interrompues ; je devrais dire que je vous apporte le fruit d'un pillage consciencieux des principaux historiens de Cartier, pamphlétaires, chroniqueurs, journalistes, adversaires et amis.

Turcotte, Decelles, David, Sulte, Boyd, Routhier ont été mis à contribution ; ils sont tous des auteurs connus, et si j'éprouve un regret c'est de me trouver impuissant à vous offrir le pur lingot qui devrait sortir d'un aussi riche alliage.

Avec votre permission, nous ne ferons pas une étude approfondie de la vie de Cartier, mais après avoir rétabli, aussi brièvement que possible, la scène sur laquelle il a joué son rôle, nous tâcherons de rappeler ses actions les plus considérables, les principaux traits de son caractère, en l'écoutant lui-même et en écoutant ses contemporains.



Je passe rapidement sur les premières années de Cartier, sa naissance à Saint-Antoine de Richelieu, le 6 septembre 1814, ses études au collège de Saint-Sulpice à Montréal, son admission au Barreau en 1835, voire même ses premiers essais en poésie qui furent médiocres, pour vous le montrer à la première étape de sa vie publique, la rébellion de 1837.

Georges Etienne Cartier était à Saint-Denis à la tête d'une division des patriotes qui repoussèrent le colonel Gore. Sa tête fut mise à prix et il se réfugia aux Etats-Unis après s'être tenu caché avec son cousin, pendant plusieurs semaines, chez un riche cultivateur de Verchères, Antoine Larose. Une intrigue amoureuse dont ils ne soupçonnaient même pas l'existence les força de déguerpir et de gagner la frontière.

C'est pendant cette période de première jeunesse qu'il composa le désormais célèbre "O Canada, mon pays, mes amours" une de nos chansons canadiennes les plus populaires, ce chant superbe d'amour de la patrie dont l'inspiration sublime fait pardonner les plus mauvais vers qui soient.

On sait comment fut réprimé le mouvement de 1837 et à quoi il a abouti : "L'Union," nouveau régime "injuste et barbare" comme le disait Lord Gosford, destiné à noyer l'élément français.

C'est la grande lutte constitutionnelle qui va continuer, l'évolution lente, mais plus dangereuse à mesure que les libertés éclosent, du régime constitutionnel au Canada.

On recueille les fruits des événements de 1837, mais les opinions se partagent, les groupes se divisent et le peuple se voit obligé de choisir entre Lafontaine et Papineau, deux patriotes qui lui étaient également chers. Lafontaine l'emporte, comme plus tard, le continuateur de son œuvre, Cartier.

Mais quelles luttes que celles de ce temps là ! Quand les amis politiques d'hier s'entredévoraient joyeusement dans un commun désir de sauver la race et de faire la patrie plus grande ! Ajoutez à cela la rivalité farouche de deux éléments qui, il n'y avait pas encore cent ans, étaient face à face, l'arme au poing, sur les plaines d'Abraham, et vous aurez une idée de tous les périls que durent faire courir à notre élément les dissensions, les querelles de nos premiers parlementaires. Mais la Providence veillait, et elle nous a permis de justifier dans la Nouvelle France cette observation d'Henri Heine au sujet de l'ancienne : "Le Français ne se casse jamais le cou de quelque hauteur qu'il tombe : il se retrouve toujours debout !"

Et puis, est-ce que nos mœurs politiques ont beaucoup changé depuis Lafontaine et Cartier ?

Cartier, que Lafontaine pressait de se lancer dans la fournaise, hésita longtemps ; il voulait d'abord, avec sa profession dont il était un des maîtres, et qui lui rapportait de beaux revenus, se créer une situation indépendante. Cette sage précaution fut dans la suite un des plus sûrs éléments de son succès.

Le 24 septembre 1844, nous le trouvons à Saint-Denis, combattant—avec succès d'ailleurs—la candidature de M. Denis Benjamin Viger, partisan du gouverneur qui refusait de reconnaître le principe de la responsabilité ministérielle. Lafontaine et Baldwin s'étaient démis sur cette question et MM. Viger et Draper tentaient de recueillir leur succession.

Cartier prononça, à cette occasion, une harangue qui a toute la saveur de l'éloquence napoléonienne.

" Electeurs de Saint-Denis, dit-il, vous avez fait preuve de courage le 22 novembre 1837, quand, armés de quelques mauvais fusils, de lances, de fourches et de bâtons, vous battiez les troupes du Colonel Gore ! J'étais des vôtres et je ne crois pas avoir manqué de bravoure. Aujourd'hui, je vous demande une preuve plus grande, mieux raisonnée de patriotique intelligence, je vous conjure de repousser, par vos votes, arme encore plus formidable, ceux qui veulent continuer l'oppression en vous privant des avantages du gouvernement responsable. Oui, électeurs de cette noble paroisse, faites votre devoir, donnez un exemple salutaire et le Bas-Canada sera fier de vous."

M. Viger fut battu dans deux comtés. " Cartier avait le courage d'un lion," disait Sir John A. McDonald. On vient de le reconnaître à la griffe.

En 1848, Cartier est élu député de Verchères, un comté qu'il représentera sans interruption jusqu'en 1861, alors qu'il combattit victorieusement dans une division de Montréal, M. Dorion, appelé par un écrivain du temps le " Goliath des Rouges de Montréal."

Le nouveau député remercie ses électeurs avec effusion, dans un manifeste, qui est à lire en entier, et qui dénote déjà la puissance de caractère du futur homme d'Etat, les convictions profondes du catholique qu'il ne cessa d'être jusqu'à la fin. Je cite le passage suivant de son manifeste :

" Avant de terminer, il me faut mentionner une des heureuses causes qui ont dû contribuer à dégager la lutte des troubles, des excès et du jeu des mauvaises passions qui, ordinairement, accompagnent les élections. Cette cause est la tempérance observée généralement par les citoyens du comté de Verchères. Je ne puis m'empêcher de signaler un fait qui a eu lieu à Varennes, la paroisse la plus considérable du comté, et dont les habitants sont presque tous de la société de tempérance. Durant les jours fixés pour la votation, le village de Varennes a réuni plus de quatre cents personnes venues, la plupart, d'une distance assez considérable pour enrégistrer leurs votes et pas une seule n'a fait usage de spiritueux. Et durant la votation, il y a eu une telle absence d'excès et d'excitation, qu'un grand nombre d'électeurs qui demeurent loin du village, ont profité de l'occasion pour accomplir leur devoir pascal. C'est un nouveau trait de mœurs électorales que de voir ainsi un électeur remplir en même temps son double devoir de chrétien et de citoyen, et je suis heureux de le faire connaître parce qu'il honore le comté et la paroisse, et, qu'il est de nature à encourager les zélateurs dévoués de la cause de la tempérance."

Voilà, certes, qui est d'une belle inspiration et qui peut offrir de solides enseignements à la génération actuelle. Car, il n'est pas bien certain que le comté de Verchères a continué de mériter de pareils éloges, que même, il les mérite aujourd'hui, ou encore, que nos élections offrent toujours de grands exemples de sobriété. C'est à la Société de Tempérance de le dire.

Mais il ne faut pas croire, au ton du manifeste cité plus haut, que la première élection de Cartier se soit fait faite sans coup férir. On le combattit à outrance par la parole et par la plume : insultes personnelles, accusations de corruption, rien ne lui fut épargné.

" Le rival de M. Préfontaine est Cartier, disait *Le Moniteur*, feuille radicale du temps ; il est avocat de la compagnie du Grand Tronc, partisan du monopole, défenseur des places lucratives, souteneur de privilèges, fauteur de corruption, allié des seigneurs, ennemi des censitaires adversaire de la justice,

champion de l'illégalité, apôtre de la servitude, prédicant de la soumission passive, tondeur de sujets, marchand de consciences humaines, ministre tory, agioteur, jobeur."

A part ces petits défauts, on admettait que Cartier était un citoyen passable.

Mais, c'est là le ton de toutes les campagnes qui se succédèrent jusqu'à sa mort. Et, on comprend bien que les attaques ne restaient pas sans réponse.

Pétroleux, *communards*, *révolutionnaires*, *païens*, étaient les moindres épithètes que l'on lançait à la tête des adversaires de l'administration. On en trouve encore les germes dans cet extrait d'une brochure publiée par les amis de Cartier à l'époque de la Confédération.

La brochure, naturellement, parle des adversaires de la Confédération. Elle dit :

" Si le parti rouge n'était pas gangrené de haine, d'envie, de perfidie et de mauvaise foi, il suffirait presque de citer cette clause pour montrer les immenses avantages de la Confédération et imposer silence à tous les braillards. Cette union des Canadas, tant maudite par les rouges et les annexionnistes, la voilà donc brisée par la volonté et l'énergie de M. Cartier et de son parti. Ce rappel de l'Union si longtemps et si hypocritement réclamé par les rouges et les annexionnistes, le voilà donc effectué et par nous et pour nous ! Et, cependant, ces gens crient à la trahison ! Ils ont lancé une meute de petits avocats sans clients comme sans cervelle contre M. Cartier pour vociférer que celui-ci a vendu le pays ! Pour Dieu ! peut-il se rencontrer dans le monde aussi noire hypocrisie et le peuple indigné ne finira-t-il pas par voir que *les rouges et les annexionistes* ne sont que des charlatans sans cœur et sans patriotisme qui veulent le duper et s'engraisser de ses sueurs et de ses épargnes en attendant l'heure où ils pourront le pressurer et le livrer aux Etats-Unis."

Il est évident que, munis d'un pareil certificat, les adversaires de la mesure ne devaient pas aller très loin.

Cartier entre donc au Parlement en 1848. Il trouve là une des grandes scènes de l'histoire canadienne. Il note les progrès accomplis depuis l'Union.

Lord Elgin, incomparable ami des Canadiens, lit le discours du Trône en français, un événement qui ne s'était pas vu depuis la conquête, et annonce une loi d'amnistie et de compensation pour les patriotes de 1837-38.

" Je suis fort heureux, disait Lord Elgin dans son discours du trône, d'avoir à vous apprendre que conformément au désir de la législature locale, exprimé dans une adresse des deux chambres du parlement provincial, le parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'acte d'Union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française."

M. Viger s'écriait alors : "Que je me sens heureux d'entendre dans ma langue les paroles du discours du Trône."

Papineau continue de protester contre l'Union, réclame la représentation basée sur la population, prédit l'annexion à brève échéance et reproche à Lafontaine d'avoir consenti à des compromis et accepté l'Union.

" Heureuse faute, dont vous avez été le premier à bénéficier, réplique Lafontaine, qui aboutit au rétablissement de la langue française et à une meilleure entente entre les deux provinces. "

Cartier accorde un appui loyal au Ministère Lafontaine-Baldwin et apprend, à leur grande école, le secret d'être, quelques années plus tard, l'arbitre de nos destinées, l'artisan heureux de la grandeur canadienne.

A cette session de 1849, furent proposées toutes les grandes mesures qui firent entrer résolument les deux provinces dans le plein exercice de leurs prérogatives constitutionnelles. On jetait les bases d'un programme dont la réalisation devait dépasser la Confédération. Je cite les principales :

Lois électorales, enquête sur l'immigration, subsides aux chemins de fer, colonisation, canaux, remaniement du tarif, réciprocité commerciale, lois d'extradition, lois des écoles, incorporation du barreau, réforme judiciaire, indemnité aux patriotes de 1837-38.

Cartier comprend toute l'importance de ces mesures et se jette ardemment dans la lutte. Lui qui devait dire plus tard : " Ma politique est une politiqne de chemin de fer," ne se contente pas de défendre cette politique en chambre, il va en de-

hors chercher l'appui de l'opinion publique, il s'efforce d'inspirer aux siens l'esprit d'initiative qui promet déjà la suprématie commerciale au Haut-Canada.

Aux citoyens de Montréal, il demande d'encourager la construction du chemin de fer de Montréal à Portland, (1er juillet 1849).

" Le temps est venu, leur dit-il, de faire mentir votre réputation d'hommes apathiques, sans énergie et sans esprit d'entreprise. Que ces épithètes cessent de s'attacher au nom canadien ! Cette grande assemblée est une des premières qui aient été tenues dans une ville des provinces britanniques pour encourager une entreprise publique de cette importance. Il est désirable que l'exemple parte de Montréal, la tête commerciale de l'Amérique britannique, Elle doit se montrer digne de sa position. "

Il prend part à tous les débats et souvent l'argument le plus original tombe de ses lèvres, sous l'inspiration de circonstances immédiates. Celui-ci, par exemple, au sujet d'un projet de loi de Lafontaine, augmentant la représentation. M. Robinson, député de Simcoe, combat la mesure.

—Il n'y aura pas économie, dit M. Robinson.

—Oh ! que si, réplique Cartier, l'on ferait plus de besogne et il y aurait moins de verbiage. Quel temps l'on perd maintenant en longues dissertations sur la constitution, dans le soi-disant comité du retranchement, quand on y perd de vue l'objet qu'on s'était proposé par la formation de ce comité ! c'est un fait connu que si un grand nombre de personnes sont réunies ensemble, il en est peu qui osent porter la parole, tandis que dans une petite assemblée tout homme est un parleur. J'en conclus que beaucoup de députés qui croient devoir étaler leur éloquence sur toute espèce de sujets, seraient beaucoup plus circonspects en présence d'une assemblée plus nombreuse."

C'est le trac érigé en règlement de clôture. Ce moyen, on l'avouera, diffère beaucoup des règles plus draconniennes que l'époque de Gladstone a inventées pour la direction des débats parlementaires de notre temps.

En 1849, se produisit au Canada, grâce aux passions politiques du temps, un fort mouvement annexioniste.

Un manifeste annexioniste, qui forme aujourd'hui un document historique du plus haut intérêt, fut couvert de signatures. Nous y relevons, pour Montréal, quelques noms de personnages, qui occuperont plus tard les plus hautes fonctions dans la politique ou la magistrature : MM. John Molson, S. de Bleury, B. Holmes, M.P., J. Dewitt, M.P., A.A. Dorion, John Rose, L. H. Holton, MM. Papineau et Galt, Jos. Paquin, J. B. E, Dorion, R. Laflamme, Wm. Workman, F. C. Johnson, F. Blanchet, C. Laberge, Labrèche, Viger, etc.

A Québec, une assemblée annexioniste fut tenue le 27 octobre sous la présidence du Dr. P. M. Bardy et se déclarent en faveur de l'annexion : MM. J. Fournier, Jos. Lagacé, A. Plamondon, S. P. Rhéaume, P. Huot, H. Dubord, J. B. Pruneau, C. Alleyn, A. Soulard, John Gordon, etc.

On ne soupçonnait guère dans ce temps là les grandes manifestations anglo-françaises du troisième centenaire de Québec !

Cartier proteste contre le mouvement annexioniste avec plusieurs de ses collègues de la Chambre des députés.

" Sincèrement attachés aux institutions que la mère-patrie a depuis peu reconnues, et convaincus que ces institutions sont suffisantes pour nous assurer, au moyen d'une législation sage et judicieuse, un remède prompt et efficace à tous les maux dont la province puisse se plaindre, nous croyons devoir nous empresser de protester d'une manière publique et solennelle contre les opinions énoncées dans ce document," disent les protestataires.

Deux mois auparavant, les adversaires du bill d'indemnité avaient brûlé les bâtisses du parlement et insulté le représentant du Trône.

Pendant les huit années qui suivirent—et pendant lesquelles on lui offrit deux fois de faire partie d'un ministère—Cartier recherche dans l'étude et la réflexion les enseignements donnés par les événements qui se déroulaient sous ses yeux.

M. Jules Claretie a dit quelque part : " Une nation n'est pas enfermée entre les quatre murs du parlement, et qui n'observe point la rue par les fenêtres du parlement ne voit rien."

Cartier était un observateur sagace et quand Lafontaine, quelques jours après son collègue et ami M. Hinks et comme lui dégoûté de la politique, se retirait de la politique active, il laissait après lui un continuateur de ses oeuvres, un successeur qui devait l'égaler et peut-être le surpasser.

***

Il serait trop long de retracer dans le détail les 28 années de vie active que Cartier donna au pays, comme chef ou membre des différentes administrations qui se succédèrent de 1855 à 1873. L'histoire de la Confédération demanderait à elle seule un long travail.

M. DeCelles a groupé dans quelques paragraphes la carrière de Cartier, l'histoire politique de son époque. C'est une précaution qui a beaucoup contribué à la clarté de son ouvrage sur " Cartier et son temps " et qui devrait nous être d'un secours encore plus précieux. Je cite intégralement :

" En 1855, le 20 janvier, il entrait dans le Cabinet McNab-Taché, avec le portefeuille de Secrétaire Provincial. Deux ans plus tard, il devint procureur général du Bas-Canada (et chef de nom comme de fait) du parti libéral-conservateur, dans le Ministère Macdonald-Cartier, qui dura jusqu'en 1858. Ses collègues du Canada étaient MM. Sicotte, Belleau et Loranger.

" En 1858, Macdonald était battu sur la question du siège du gouvernement, la majorité s'opposant à ce qu'il fut fixé à Ottawa. Rappelons qu'en 1856, la Chambre avait prié la Reine de trancher le nœud gordien que nul gouvernement n'avait pu dénouer et Sa Majesté avait choisi Ottawa.

" Le curieux de l'affaire fut que la Chambre refusa de ratifier le choix de la Reine, tellement il paraissait absurde de faire de la petite ville de Bytown la capitale du pays.

" En 1858, Ministère Brown-Dorion, (George Brown), appelé par Sir Edmund Head, à former un ministère, fut défait à la Chambre. Le gouverneur lui ayant refusé un appel au peuple. Brown se retira après un règne de deux jours et Cartier fut appelé à reconstituer un nouveau cabinet (août 1858). Le ministère Cartier-Macdonald conduisit les affaires du pays

jusqu'en 1862, alors qu'il fut battu sur le bill de la Milice présenté par Macdonald.

" Puis vint une série de changements de cabinet et de replâtrages qui durèrent l'espace de deux ans.

" En 1864, Sandfield McDonald fut obligé de se démettre et le gouverneur appela Cartier à former un nouveau Cabinet. Cartier, à raison des préjugés qui existaient contre lui dans le Haut-Canada, s'effaça en faveur de Sir E. P. Taché, qui forma le Cabinet avec Cartier et Macdonald comme principaux collègues. Ce ministère succombait quelques mois plus tard.

" 1864. C'est alors que se fit la coalition entre les tories et les réformistes du Haut-Canada et les amis de Cartier, coalition qui eut pour objet l'union des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Sir E. P. Taché, et après sa mort, Sir N. Belleau devinrent successivement chef du Cabinet dont font partie MacDonald, Cartier, Brown, Mowat et McDougall.

" 1867. Inauguration de la Confédération, nouveau ministère formé par J. A. Macdonald, avec Cartier comme Ministre de la Milice, poste qu'il occupe jusqu'à sa mort, 20 mai 1873.

" L'objet de la coalition ayant été atteint, Brown et Mowat, qui représentaient les libéraux de l'Ouest, se retirèrent pour reprendre la lutte contre leurs anciens adversaires."

Cette période ne comprend que 28 ans, mais quel cadre et quelle œuvre!

Je donne une énumération succinte des principaux actes politiques qu'elle comprend.

La décentralisation judiciaire, l'abolition de la tenure seigneuriale, le choix d'Ottawa comme capitale, la construction du chemin de fer Montréal et Portland, celle du Grand Tronc et du pont Victoria, la codification des lois civiles et de la procédure civile, l'application des lois françaises aux Cantons de l'Est, la modification des lois criminelles, l'acte des municipalités du Bas-Canada, la loi concernant les bureaux d'enrégistrement, l'organisation de notre système d'instruction publique, la fondation de nos écoles normales, la création d'une ligne de steamers océaniques, l'amélioration et l'approfondissement du fleuve Saint-Laurent, le creusement des canaux, la Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du

Nord, l'acquisition des territoires du Nord-Ouest, la construction du chemin de fer Intercolonial d'après le tracé Robinson, l'établissement de la province du Manitoba, l'admission de la Colombie Britannique dans la Confédération, l'organisation de notre système militaire, le chemin de fer du Pacifique.

J'allais omettre la mesure dont il était le plus fier—sa loi des fabriques.—On connaît cette loi qui, par une procédure à peu près automatique, donne la sanction civile à l'érection canonique des paroisses. Cartier reconnaissait dans la paroisse la base par excellence de notre organisation nationale. Et cette organisation il a voulu la rendre inexpugnable. Les événements ne cessent, depuis, de prouver qu'il avait cent fois raison.

Dans les réformes judiciaires qu'il entreprend, il a pour premier souci d'assurer aux siens, autant qu'aux autres, la pleine mesure de justice qu'on est en droit d'attendre des tribunaux. Il décentralise afin de donner aux centres des campagnes un accès plus facile aux cours de justice. Il obtient l'appel au tribunal suprême de la Métropole. "L'appel en Angleterre, disait-il à ses intimes, c'est la plus grande justice assurée au pays. C'est la décision des juges libre des préjugés locaux, des passions de clocher."

Dans son organisation municipale, il voit un moyen pratique d'intéresser à la cause publique ses compatriotes, habitués jusque là au système seigneurial. "Quand ils auront appris à administrer leur municipalité, leur comté, ils aurout l'habitude des affaires et seront prêts à peser de toute leur influence sur la politique générale du pays, à se faire entendre et respecter dans les conseils de la nation."

Et Dieu sait s'ils ont eu dans la suite maintes occasions d'employer cette arme formidable placée par Cartier entre leurs mains. Et nous avons, Dieu merci, dans la Province de Québec, une minorité protestante pour témoigner qu'ils n'en ont jamais abusé. C'est un fait qui n'est peut-être pas assez connu dans le reste du pays.

Toutes les réformes que Cartier a projetées il les met à exécution, au prix de nombreuses difficultés, sans doute, mais il les exécute avec une tenacité qui ne se dément pas. A ses ad-

versaires il s'efforce de faire comprendre que la raison et l'intérêt du pays sont de son côté, il les presse de questions, il les adjure au nom du patriotisme qui, en politique, tient souvent lieu de tout autre argument, il les traite même avec une sévérité provoquée par l'obstination que l'on met à le combattre et à ne pas vouloir le comprendre, mais il ne perd jamais de vue le but qu'il veut atteindre, il ne met bas les armes que lorsqu'il a obtenu du Parlement le vote qu'il désire.

Voyez, par exemple, comment il traite les adversaires de la Confédération : "C'est peut-être parce que le présent projet est grand, que ceux qui ne l'ont pas examiné de près en conçoivent des craintes ; mais quand nous le discuterons article par article, je serai prêt à soutenir et à démontrer qu'aucun intérêt ne sera mis au hasard par la Confédération, si elle est adoptée. Il est une chose à remarquer, c'est l'étrange manière dont les partis extrêmes s'unissent et travaillent de concert pour en faire avorter le projet. Par exemple, voilà le parti composant jadis ce qu'on appelait la queue de Papineau, qui s'est joint à la queue de M. John McDougall du *Witness* de Montréal."

Mais quand il a atteint son but, quel triomphe ! Et quand le succès vient couronner quelqu'une de ses entreprises, quel malin plaisir il met à passer sous le nez de ses adversaires, de ses amis incrédules, le fait brutal justifiant tout ce qu'il a fait ! C'est ainsi que nous l'entendons en 1866 dire aux citoyens de Montréal : "Vous vous souvenez des préjugés qui existaient contre l'entreprise de la construction du pont Victoria. C'était une digue qui allait inonder Montréal ; c'était porter le commerce à Portland. Mais les préjugés contre les grandes mesures ne durent point, c'est une tempête passagère. Il en fut ainsi pour le Grand Tronc et le Pont Victoria. Ils ont inondé Montréal de prospérité. Que serait Montréal sans le Grand Tronc ? Il nous a amené tout le commerce de l'Ouest. Eh bien ! j'ai eu les préjugés contre moi, ce ne fut qu'une tempête passagère."

Après la lutte formidable qu'il eut à soutenir pour décider le Parlement à approuver la construction du chemin de fer du Pacifique, un mot résume toute sa pensée. C'est un cri de

triomphe : "All aboard for the West" ! s'écrie-t-il pendant que les acclamations retentissent dans toute la Chambre et que les députés chantent l'hymne national.

Il y avait, en effet, de quoi se réjouir. Le nouveau chemin de fer complétait son œuvre, l'œuvre de la Confédération qui se terminait par l'entrée de la Colombie Anglaise dans le concert des provinces. Le Dominion, comme John Bright l'avait dit des Etats-Unis, "s'étendait maintenant des flots tourmentés de l'Atlantique jusqu'aux rives plus calmes de l'océan Pacifique."

Il avait dit : " Ma politique est une politique de chemins de fer ! " Et à sa mort il laissait au pays trois réseaux complets, l'Intercolonial, le Grand Tronc, le Pacifique, qui, vingt-cinq ans plus tard devaient se classer parmi les plus grandes voies ferrées du monde. Un si bel exemple devait être suivi par ses successeurs et nous mener à la construction de nouvelles voies transcontinentales.

J'aurais voulu vous faire voir les mérites particuliers de toutes les mesures d'intérêt public passées sous son administration ; le soin qu'il mit toujours à protéger les intérêts généraux de ses compatriotes, non seulement pour le présent, mais surtout pour l'avenir. Mais le temps me manque et je dois céder à l'obligation de ne montrer dans cette œuvre colossale que les grandes lignes.

Quel soin, par exemple, n'a-t-il pas apporté dans le choix du tracé de l'Intercolonial qui devait relier la province de Québec aux provinces maritimes. Beaucoup, et parmi les plus influents, favorisaient une ligne qui, de la Rivière du Loup, serait allée directement à Moncton en suivant le tracé actuel du chemin de fer Témiscouata. Cartier insista pour le tracé actuel qui donnait à deux comtés de plus dans la Province de Québec : Bonaventure et Rimouski, le bénéfice d'une entreprise nationale.

Quelle sollicitude aussi ne retrouve-t-on pas dans cette constitution rédigée de sa main, et dans laquelle il mit si largement à contribution les garanties dont il avait fait consacrer le principe dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Le Manitoba, c'était à ses yeux et dans un rêve splendide que le

temps n'a pas fini d'effacer, la nouvelle terre française, la terre promise où les siens, comme toujours à la suite de leurs pionniers et de leurs missionnaires, devaient retrouver un nouveau champ de gloire préparé par ses soins. Il eut, du moins, dans une des heures les plus douloureuses de sa vie, la consolation de recevoir du Manitoba un témoignage de sympathique reconnaissance. Immédiatement après sa défaite à Montréal, le comté de Provencher lui offrit un mandat que la mort allait l'empêcher de remplir.

J'ai parlé du souci qu'il mettait à assurer aux siens, dans toutes les grandes entreprises nationales, leur juste part de progrès et d'avantages. Il réclame toujours la part équitable qui doit revenir à chacun des membres de la grande famille fédérale. Et il parle avec d'autant plus d'autorité qu'il peut invoquer la générosité et l'esprit de justice de la population qu'il représente.

" Vous cédez à des craintes puériles ", dit-il à M. J. X. Perreault, député de Richelieu, qui combattait le projet de la Confédération. Il y a dans ce projet un équilibre qui va protéger les faibles contre les forts. " Mais, écoutons-le lui-même :

" Dans notre confédération il y aura des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais, et des Ecossais, et chacun, par ses efforts et ses succès, ajoutera à la prospérité, à la puissance, à la gloire de la nouvelle confédération. Nous sommes de races différentes, non pas pour nous faire la guerre, mais pour travailler ensemble à notre commun bien-être. Nous ne pouvons, par une loi, faire disparaître ces différentes races, mais, j'en suis persuadé, les Anglo-Canadiens et les Français sauront apprécier les avantages de leur position propre. Placés les uns à côté des autres comme de grandes familles, leur contact produira un heureux esprit d'émulation. La diversité des races contribuera, croyons-le bien, à la prospérité commune. Toute la difficulté consiste dans la manière de rendre justice aux minorités. Dans le Haut-Canada, les catholiques sont en minorité ; dans le Bas-Canada les protestants sont en minorité, pendant que dans les provinces maritimes les deux communions s'égaliseront entre elles. Est-il possible de supposer que le gouvernement géné-

ral ou les gouvernements locaux pourraient se rendre coupables d'actes arbitraires ? Quelle en serait la conséquence, même en supposant qu'un des gouvernements locaux le tentât. Des mesures de ce genre seraient, à coup sûr, répudiées par la masse du peuple. Il n'y a donc pas à craindre que l'on cherche jamais à priver une minorité de ses droits. Sous le système de la fédération qui laisse au gouvernement central le contrôle des grandes questions d'intérêt général, auxquelles les différences de races sont étrangères, les droits de race ou de religion ne pourront pas être méconnus. Nous aurons un Parlement général pour régler les matières de Milice, de douanes, d'accise, de travaux publics, et toutes les matières relatives aux intérêts individuels. Maintenant, je le demanderai à ces autres défenseurs de nationalités, qui m'ont accusé d'échanger et de troquer cinquante-huit comtés du Bas-Canada, avec mon collègue assis près de moi (l'honorable M. Brown) comment des injustices pourraient-elles être faites aux Canadiens-Français par le gouvernement général."

Ce collègue assis à ses côtés n'était pas autre que le farouche John Brown, adversaire acharné des Canadiens-Français et qui ne fit rien moins que menacer la Province de Québec d'une guerre de race si on n'accordait pas à Ontario la représentation basée sur la population.

L'intérêt du pays avait rapproché ces deux hommes, peut-être par des motifs différents, mais avec le seul résultat d'assurer aux deux races rivales une plus large somme de justice, de tolérance et de paix. Observons, en passant, que les variations politiques de la plupart des ministères que nous avons eus depuis 1840 sont si nombreuses qu'elles forceraient les partisans de l'absolue discipline de parti à se voiler la face.

Nous avons vu l'œuvre dans ses grandes lignes, c'est l'œuvre d'un Titan. Thémistocle prétendait, raconte-t-on, que, "s'il était inhabile à jouer de la harpe, de la viole ou du psaltérion, il connaissait le secret de rendre fameuse et prospère la plus petite ville qui serait placée sous sa direction."

C'est le cas de Cartier, en ne tenant pas compte du fait, assez difficile à prouver d'ailleurs, qu'il ait été plus ou moins musicien que le vainqueur de Salamine.

Mais il nous faudrait voir l'artisan lui-même travaillant à son œuvre, il faudrait entendre l'orateur, écouter le polémiste.

***

M. Benjamin Sulte nous en fait le portrait suivant : " Sir Georges était de taille moyenne, un peu petite même, ce qui n'empêchait pas qu'à première vue il nous donnait l'idée d'une vigueur peu commune. Sans être gras, il était rondelet, potelé, si bien que nerfs et muscles étaient comme enfouis sous cette enveloppe. La main et le pied petits, d'un modèle superbe. La tête, plantée aplomb sur le cou, était d'une mobilité extrême, en parlant, il la remuait de mille manières, qui toutes signifiaient quelque chose ; aussi, le mouvement qu'il lui imprimait sans relâche pendant ses discours causait-il la surprise des étrangers. La pétulance, toute française, qu'on a toujours remarquée en lui n'avait rien cependant de ce cachet importun, ou encore frivole, que les Anglais veulent absolument reconnaître dans le caractère français. Ses agissements avaient des allures de lion ; on les a confondus avec la brusquerie, mais bien à tort. Quand il voulait être brusque, il ne se ressemblait plus. Nous ajoutons qu'il se dominait assez pour s'emporter rarement, très rarement au-delà d'une certaine mesure calculée d'avance."

N'empêche que la légende est aujourd'hui fortement enracinée que son humeur ressemblait beaucoup à son écriture qui était abominable.

Témoin, ce billet que lui adressa un jour M. Chauveau.

" Votre calligraphie, qui est meilleure que la mienne, fait que je n'ai pas pu lire ce qu'il y avait dans l'enveloppe de lettre que vous m'avez adressée. J'ai trouvé, cependant, que ces hiéroglyphes avaient un aspect bienveillant, et je vous en remercie,"

On cite de lui certaines reparties terribles qui, d'un seul trait vous pulvérisaient les raseurs ou les importuns.

Un Anglo-Saxon, fort bien coté, mais pas très renseigné sur l'histoire du Canada, lui disait :

—Vous êtes canadien-français, M. Cartier, mais qu'est-ce que sont vraiment les Canadiens-Français ?

—Ce sont les descendants des Normands qui ont conquis l'Angleterre !

La leçon d'histoire se termina là.

En 1854, un groupe de députés—ils ressemblent à ceux de nos jours—s'agitèrent dans le but de faire augmenter le chiffre de leur indemnité, Cartier encloue le " round robbin " dans un discours d'une minute : " Pour moi, dit-il, je voudrais que l'indemnité fut réduite à quinze chelins par jour."

Cependant, il est à propos d'observer qu'un chef de gouvernement ou de groupe, n'a pas pu, comme Cartier, être pendant un quart de siècle, le chef incontesté de toute une race, l'arbitre écouté de toute une population mixte sans posséder un peu de magnétisme personnel, sans posséder les qualités rares qui font de l'homme d'Etat un homme essentiellement sociable.

Ces qualités, Cartier en était surabondamment doué.

Et je n'en veux pas d'autre preuve que le souvenir presque légendaire laissé dans la Capitale par les fameux " Samedis de Cartier " donnés à sa résidence, une petite maison située à l'angle des rue Metcalfe et Maria. Cette dernière a depuis changé de nom pour devenir l'avenue Laurier. La maison de Cartier elle-même est disparue pour faire place à l'imposant édifice du Y. M. C. A.

C'est là que Cartier se montrait sous son vrai jour ; il était le boute-en-train de toutes les réunions, tous ses efforts n'avaient qu'un but : entraîner ses hôtes à la bonne humeur.

Et cela, même pendant les deux dernières années, quand Cartier se sentait frappé à mort et que la joie dont il faisait montre ne parvenait pas à cacher l'angoisse douloureuse répandue dans tous ses traits. Je tiens ce détail de M. DeCelles qui fut un des derniers hôtes des samedis.

Mais quels moments tout de même : Députés anglais et français rivalisaient de zèle dans les chansons, chacun s'efforçait de populariser les chants de son peuple, mais on

revenait invariablement aux chants incomparables connus de nos arrière-grands'pères: "A la claire fontaine" "La belle Françoise" "L'Alouette"; celle-ci par exemple avait toutes les faveurs d'un député d'Algoma qui y mettait autant d'enthousiasme que d'accent. "All wet!" chantaient en chœur les hôtes "brittons" de l'ancien révolté de 1837 !

La liste des habitués des Samedis de Cartier serait assurément trop longue à dresser. Nous y retrouverions les plus grands noms de la politique canadienne et l'image des joyeux vivants dépeints par Philippe Aubert de Gaspé.

Une belle voix donnait droit à tous les honneurs.

—Allons, Braün, une chanson ! s'écriait le maître du logis quand l'intérêt semblait languir. Et l'apostrophe s'adressait au père de la très gracieuse châtelaine de Spencer Wood.

Un des plus populaires habitués des samedis était M. Fortin, député de Gaspé, qui excellait dans les chansons de "canotiers" et qui semblait incarner l'esprit de nos légendaires flotteurs de bois. Il chantait et faisait chanter tout le monde avec lui :

" C'est l'aviron qui nous men', qui nous mène.
" C'est l'aviron qui nous mène au vent."

Ou bien :

" Je monte en haut su' l'bois carré ! "

Fortin qui était une sorte d'hercule jovial, avait été, avant d'être député, commandant de la "Canadienne," un petit navire à un seul canon qui constituait alors toute la marine canadienne. Un navire, un canon, un amiral, voilà, on l'admettra, qui s'éloigne passablement de notre conception moderne d'armements maritimes !

Il est vrai que le rôle de la "Canadienne" au lieu de voler au secours des Iles Britanniques, se bornait à surveiller le commerce clandestin des Iles Saint-Pierre et Miquelon.

Même au milieu de ces réunions sociales, Cartier ne se départit pas d'une fierté de race qui le pousse à montrer

les siens sous le meilleur jour. A Mme Bureau, l'épouse du Sénateur Bureau, une excellente pianiste, il avait l'habitude de dire : "Jouez, jouez, c'est par le côté artistique qu'il faut montrer notre supériorité aux Anglais. Ils ont déjà assez d'avantages sur nous autrement dans le domaine ordinaire des choses."

C'était peut-être pousser trop loin la confiance dans la force des rhapsodistes ou d'une valse de Chopin, mais certains prétendent encore que rien n'aurait pu remplacer ce qui s'est fait là pendant quelques années pour l'entente des deux races.

M. Benjamin Sulte nous le dit d'une façon assez amusante. D'après lui, "quand on a chanté ensemble :

" C'est l'aviron qui nous men', qui nous mène
" C'est l'aviron qui nous mène au vent ! "

ou bien encore,

" O Canada, mon pays, mes amours !

il reste peu de distance entre les hommes, et pour ce qui est de l'acrimonie, elle n'existe plus."

Heureux temps où les plus ardentes luttes s'oubliaient dans une chanson !

***

Il ne faut pas croire, cependant, que les chansons des "Samedis" fussent les seules à être connues dans le pays.

On leur donnait souvent, en certains miliuex, de farouches contre-parties.

De tous nos hommes politiques personne plus que Cartier ne fut attaqué avec autant de violence par ses adversaires. A Toronto on l'a brûlé en effigie plus d'une fois.

"Ma politique, disait-il, et je crois qu'elle est la meilleure, est de respecter les droits de tous." Il s'en tint là ; et personne ne put le faire bouger de cette position.

Il avait dit à John Brown qu'il ne consentirait jamais au principe de la représentation basée sur la population. "L'Union, disait-il, a été basée sur l'égalité de représenta-

tion et ce principe sera respecté tant que durera l'Union!" Et il tint parole.

Mais il eut assez de flair pour comprendre que l'Union, ayant manqué son but, serait violemment attaquée et que le jour était où il devrait y avoir un remaniement de notre régime constitutionnel.

Il vit dans la Confédération le seul moyen de salut; et il n'attendit pas qu'on la lui imposât comme un nouveau mode de domination. Il prit les devants, et quand le temps fut venu de rédiger l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il en avait déjà rédigé les clauses essentielles.

Pressentait-il, avec cette prévision de l'avenir qui l'a toujours distingué, que la nouvelle constitution allait marquer la dernière étape de notre système colonial, et que l'année 1867 allait déterminer, pour longtemps à venir, une sorte d'arrêt dans l'évolution constitutionnelle de notre pays.

Je ne vois pas d'autre raison à cette activité fébrile qu'il déploya à l'organisation de sa province sous le rapport judiciaire, éducationnel et religieux.

Il y avait quinze ans qu'il songeait à la Confédération, il y avait dix ans qu'il en parlait, lorsque fût adopté l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Je ne recherche pas si cette pièce de législation a toujours protégé comme il le désirait les libertés qu'il prévoyait devoir être menacées. Au Canada, comme ailleurs, les lois ne sont rien si elle ne reçoivent le loyal appui du peuple et des gouvernants.

Aussi, comme on a pu le voir, même lorsqu'il l'explique aux Chambres, il ne compte pas sur la rigidité des textes, mais sur la bonne foi de ceux qui les interprètent. Il sait que sa loi, si parfaite qu'elle soit, sera interprétée par des hommes de race différente, dans un pays où ses compatriotes n'auront pas toujours la prépondérance du nombre. "Ce qui protégera les minorités, dit-il, ce sera moins cette constitution très juste et très claire que le jeu des intérêts de tous les groupes."

Mais, tout le temps il prêche à ses compatriotes la tolérance, la concorde, le respect de la parole donnée.

Il n'a pas oublié le conseil tardif que donnait Lord Gosford aux deux provinces en 1835 : "Considérez, disait le gouverneur, le bonheur dont vous pourriez jouir sans vos dissensions. Sortis des deux premières nations du monde, vous possédez un vaste et beau pays ; vous avez un sol fertile, un climat salubre et l'un des plus grands fleuve de la terre, qui porte jusqu'à votre ville la plus éloignée les navires de la mer."

L'explosion de 1837 ne put pas être empêchée, mais Cartier en retire une leçon qui le fera, dans la suite, à travers mille déboires et mille préjugés, conduire ses compatriotes et le pays vers une constitution définitive.

Et pendant qu'il lutte, pendant qu'il travaille, il voit avec une infinie satisfaction l'organisation sociale des siens se parfaire. Grâce à lui, l'élan superbe donnée par le grand Lafontaine à la codification de nos lois n'est pas interrompu. L'éducation se développe sous le bel et séculaire exemple du Séminaire de Québec, l'Université Laval est fondée, l'Université Laval, où il est venu lui-même, dans cette salle où nous sommes, proclamer, en 1869, les droits de la Papauté et les vœux des catholiques pour le triomphe de l'immortel Pie IX.

Mais, placé à la tête du pays en même temps que son fidèle ami, M. John A. McDonald, il étend à toutesles provinces son inlassable activité. De cette amitié, qui ne fut pas toujours sans nuage, certes, mais qui ne se brisa point, est sorti un régime de paix et d'initiative qui devait donner à la province de Québec une des plus grandes métropoles du monde et fonder dans l'Ouest Canadien, le "Grenier de l'Univers."

Gladstone l'appelait "l'homme légion" et jamais appellation ne fut mieux justifiée.

Sans doute, comme tous les êtres humains, il connut des faiblesses aussi bien qu'il posséda des vertus, mais personne n'a jamais mis en doute son sens inné de l'honneur, son courage indomptable. Son blason portait la devise "Franc et sans dol" et la devise donnait toute la beauté virile de son caractère.

Cent ans sont vite passés dans l'histoire d'une nation, et Cartier est peut-être encore bien rapproché de notre génération pour que nous puissions tirer de sa vie une autre leçon et d'autres conseils que ceux qu'il nous donna en étant un homme d'action.

Pour nous, pour tout le pays, sa figure grandira, à mesure que nous avancerons dans le temps et que nous pourrons contempler, à plus grande distance, les cimes au sommet desquelles nous pouvons déjà lire son grand nom.

Mais il est une chose, aujourd'hui, que tout le monde reconnaît et que, nous, Canadiens-Français, pouvons bien proclamer avec plus d'orgueil et d'émotion que les autres, c'est qu'il a réalisé pendant un quart de siècle, au milieu de son peuple "ce phénomène si peu fréquent du citoyen le plus digne occupant la première place."

J.-L. K.-Laflamme.

———:o:———

Colonies Militaires

Pendant que l'on discute, au Canada, le militarisme sous toutes ses formes, on ne lira pas sans interêt les pages suivantes qui sont extraites de l'intéressant ouvrage de feu Testard de Montigny sur la colonisation de nos régions du Nord. C'est une aubaine que nous devons au fils de l'illustre défunt, M. Louvigny de Montigny, employé civil à Ottawa.

Colonies militaires ! Voilà une expression qui devrait intéresser notre si actif ministre de la Milice, M. Hughes, qui assistait tout dernièrement aux manœuvres de l'armée française et de l'armée anglaise.

En gravissant ces montagnes, je me suis reporté en Italie, où toutes les villes sont perchées sur des élévations, qui leur permettaient de se défendre contre les villes voisines, toujours en guerre entre elles dans l'antiquité. Je me suis rappelé ces marches que l'on faisait le sac au dos, la giberne aux reins, la carabine sur l'épaule, le bidon au côté, sur ces routes chaudes des Etats Romains, et que le soir après 8 ou 10 lieues de marche, il nous fallait gravir l'une de ces montagnes pour caserner dans les couvents des moines de la localité ou le château-fort de la garnison. Et je me faisais une réflexion : tous ces points de nos montagnes que la nature a élevés au-dessus de fossés profonds, sont de vraies fortifications que la nature a pris soin d'ériger. Cette chaîne des Laurentides qui s'étend du Golfe au Lac Supérieur, offre des points stratégiques que l'art militaire pourrait utiliser à peu de frais. On fait de grandes dépenses pour former une milice. C'est un joli jeu, et chacun sait combien notre milice est effective. Moi, j'ai rêvé aux colonies militaires. Et mon système est bien simple : vous, gouvernement, vous ouvrez un bureau de recrutement pour engager cent, cinq cents, mille jeunes gens, que vous retenez pour trois, quatre ou cinq ans, et vous les envoyez à une ferme que vous vous êtes réservée dans un canton où s'élève des points naturels de stratégie. Là, vous avez un professeur expérimenté d'agriculture et un commandant de place avec un personnel d'officiers convenables, surtout un officier instructeur. Ces jeunes gens, loin des villes, et par

conséquent des dangers qui s'y rencontrent, seront occupés pendant certaines heures à apprendre le métier des armes et pendant certaines autres, à l'agriculture. Ils construiront avec le temps des forts, des redoutes, qui rendront formidables ces travaux faits de longue main, en temps de paix, en vue de la guerre. "Si vis pacem, para bellum." Pour le prix que vous dépensez pour jouer au soldat, vous formerez des générations de jeunes gens agronomes et militaires, et vous rendrez le pays redoutable aux ennemis du dehors, contre lesquels il peut être appelé bientôt à résister, surtout quand il sera émancipé ; chose qui doit nécessairement arriver un jour ou l'autre, puisque les peuples, pas plus que les individus, ne sont destinés à vivre continuellement en tutelle ; et les progrès de notre pays, la sagesse de sa conduite, l'intelligence dans les affaires nous font présumer que bientôt il demandera poliment à sa tutrice de lui abandonner l'exercice de ses droits ; et quand l'heure de l'indépendance sonnera, nous aurons avec ce système de colonies militaires une foule de jeunes citoyens bons agriculteurs, apportant aux champs cet amour de la discipline, cet esprit d'ordre qu'acquiert le soldat, et qui, au premier signal, accoureront se ranger sous les drapeaux, soit comme soldats, soit comme officiers. On pourrait, outre l'équipement, la nourriture, le logement et la solde militaire, accorder aux élèves tant par heures passées aux travaux de la ferme, salaire qui leur serait payé à la fin de leur temps, et un octroi d'une certaine quantité d'âcres de terre par chaque année d'engagement. Et voilà tout.

Ce système bien dirigé donnerait au pays une armée, et de fait la population serait en quelques années composée de défenseurs de la patrie et de bons agriculteurs ; tout cela à assez bon marché, puisque s'ils étaient bien conduits, ils devraient faire rapporter à la ferme plus que le nécessaire à leur entretien ; ils doteraient le pays de fortifications, et cela sans compromettre leur avenir, puisque, après quelques années, ils seraient et soldats et cultivateurs, ayant quelques économies en argent et en terrains, qui leur assureraient une existence d'autant plus certaine

qu'ils auraient acquis des habitudes d'ordre et de discipline. Je sais bien que cette organisation n'est pas facile, mais elle est possible, et le résultat serait si avantageux qu'il vaut bien la peine qu'on s'en occupe. Et après tout, la seule difficulté est de trouver une bonne tête. Pas nécessaire de commencer immédiatement en grand, on peut d'abord former un bataillon, puis un régiment.

Ce que l'on fait à Saint-Jean pour former les cadets n'est pas plus aisé que cela, et pourtant tout le monde s'accorde à dire qu'on y réussit admirablement. Non seulement les hautes autorités militaires en sont contentes, mais les citoyens de Saint-Jean sont édifiés de voir la discipline de cette troupe de jeunes cadets. Ce qu'opère là le colonel d'Orsennens, par une stricte mais juste discipline, peut se faire peut-être plus facilement sur une ferme. Surtout si l'on avait là un instructeur comme était le populaire colonel Labranche, et un maître d'armes comme l'ami Legault.

Quoi qu'il en soit, je jette cette idée que j'ai émise il y a vingt ans à mon retour du service militaire en Italie, et elle sera probablement encore vingt ans sans germer... Ah ! si j'étais donc ministre de la milice ! Pourtant ce ne sont pas les ressources qui ont manqué. Depuis trente ans, le Parlement a voté pour la milice plusieurs millions de dollars. Qu'en est-il résulté ? Chacun sait ça.

Nos militaires ne seraient pas pour cela millionnaires, et ils ne renonceraient pas à la poésie du refrain.

Dans le service de l'Autriche
Le militaire n'est pas riche,
    Chacun sait ça ;
Mais quand la paye est trop légère
On s'en contente, c'est la guerre
    Qui la paiera.
Vive le vin, l'amour et le tabac ! } *bis.*
Voilà, voilà le refrain du bivouac. }

Il y aurait bien aussi sur nos terres publiques à établir une œuvre de patronage où l'on recueillerait, pour les y faire travailler, tous les désœuvrés, ceux qui sortent des prisons, et même les prisonniers.

Les écoles bilingues au Canada [1]

Les écoles bilingues, ou pour mieux dire, les écoles dans lesquelles les jeunes Canadiens français apprennent en même temps l'anglais et le français, ont été l'objet de violentes attaques dans la province d'Ontario et dans le Manitoba. Les ennemis de l'enseignement du français prétendent que l'anglais étant la langue officielle du Canada et celle de tout l'empire, on ne saurait, dans une colonie britannique, accorder autant d'importance à un autre idiome.

La première assertion que nous relevons ci-dessus est fausse. L'anglais n'est pas la langue officielle de tout l'Empire Britannique. Aux Indes on ne parle pas cette langue, et il en est de même dans la plupart des possessions de l'Angleterre. Au Transvaal, le patois semi-barbare des Boers a résisté à l'invasion et on y rit d'un individu qui s'avise de parler l'anglais.

Le français est la langue d'un groupe considérable de Canadiens et en outre il possède sur le parler de Shakespeare un droit de priorité incontestable.

Les Canadiens cherchent tous à faire apprendre l'anglais à leurs enfants, mais ils ne veulent pas pour cela abandonner leur langue maternelle. Et le nombre des Canadiens-français qui peuvent s'exprimer dans les deux langues croît constamment.

Aux élections provinciales dans la province d'Ontario, on a tenté en vain de soulever la question de l'enseignement bilingue. Les chefs des deux grands partis politiques ont prévu le danger et l'ont prudemment écarté.

---

(1) Traduit de l'*America* de New-York.

Variétés [1]

PAUVRES ACADIENS !

M. F. Farjon, l'éminent président de la Chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer, dans une brochure publiée par le Comité "France-Amérique", à Paris, traite, avec une parfaite compétence, le sujet des relations du port de Boulogne-sur-Mer avec l'Amérique. Il raconte, à titre épisodique, la triste aventure d'une troupe d'Acadiens, ou Canadiens-français, dont un assez grand nombre furent ramenés en France par les Anglais, à la fin de la guerre de Sept ans.

Cent soixante-dix-neuf de ces malheureux, hommes, femmes et enfants, furent débarqués à Boulogne-sur-Mer dans le plus complet dénuement, le 26 décembre 1758, et l'on a pu, dans les archives boulonnaises, retrouver les noms de cent dix-huit d'entre eux. Ils provenaient, pour la plupart, de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul, en l'île Saint-Jean.

La municipalité et les habitants de Boulogne les secoururent de leur mieux ; mais la misère et les maladies les décimèrent. En 1764, six ans après leur débarquement, cinquante-six d'entre eux étaient décédés. Quelques-uns prirent du service sur les navires des corsaires ; mais, poursuivis par la malchance, ils furent capturés par les Anglais et jetés dans les prisons anglaises. Le 22 novembre 1764, le gouvernement français fit embarquer ceux qui restaient et les fit conduire à Cayenne. Deux seulement, nous dit M. Farjon, se sont mariés à Boulogne et y ont fait souche. Ainsi finit la lamentable transportation des pauvres Acadiens.

Max de Nansouty.

---

(1) *Les annales politiques et littéraires*, 51, rue Saint-Georges, Paris, numéro du 25 avril 1913, page 365.

Notes Bibliographiques

La librairie Beauchemin a fait faire des éditions européennes des œuvres de nos écrivains canadiens. Ce sont des réimpressions de livres déjà publiés ici par cette maison depuis plus d'un quart de siècle. Les nouveaux volumes comprennent une cinquantaine de titres, partagés en six séries de formats et de prix différents.

C'est une entreprise considérable, qui s'étendra à deux cents ouvrages ; elle est importante surtout par la diversité des sujets, la quantité du tirage et la variété des reliures. C'est sans contredit la plus forte commande qu'un éditeur canadien ait encore placée à l'étranger. Et cela n'aurait pu se faire sans l'appui financier du gouvernement provincial.

Il s'agissait, avant tout, de produire à bas prix sans rétrécir la marge des bénéfices. Dès lors il fallait bien aller dans les pays où les ouvriers du livre travaillent pour des salaires de famine. Tout serait dans la modicité du prix ; c'est cela qui contribuerait davantage à faire répandre les bons livres, en admettant que ce soit les productions de pacotille qui se vendent le plus. Le roman à dix sous s'achète facilement ; il offre une lecture aussi agréable que malsaine ; une jeune fille peut en digérer un à chaque soirée que son amant lui laisse libre. Nous aurons désormais la littérature canadienne au même prix.

On voit déjà les résultats bienfaisants produits par l'influence salutaire des bons livres à bon marché, sans nuire aux profits. Les éditions s'en écoulent rapidement sous l'égide de Dollard, Montcalm, Maisonneuve, Laval, Champlain et Jacques-Cartier, c'est dans l'ordre du catalogue. Leur diffusion est une œuvre nationale pour le moins équivalente à celle que poursuit la société Saint-Jean-Baptiste, puisque toutes deux tendent à "rendre le peuple meilleur."

"L'affaire" sous une couleur patriotique devait soulever un certain lyrisme. Le journal le plus sérieux s'y est laissé prendre au point de dire que " c'est une bonne action."

Et nous en sommes encore à ce point, en plein XXe siècle, que la reproduction à prix réduits du labeur intellectuel canadien par des mercenaires étrangers, soit considérée comme une bonne action !...

Bibliophile.

VIEUX DOCUMENTS

Origine des Acadiens

Par PASCAL POIRIER

IX.—DE 1671 à 1713

MARTIN LEJEUNE ; ENAUD ; SAINT-CASTIN ET UN DE SES COMPAGNONS.

(Suite)

Le recensement de 1671 n'est pas le seul qui fasse mention de mariages contractés entre les Acadiens et les Abénaquis. Dans celui de 1686 nous trouvons à la Hève un Martin Lejeune ; Enaud, Seigneur de Népissigny, et, vers le même temps, Saint-Castin et un de ses hommes à Pentagoët, mariés à des sauvagesses (1). Vu la population de l'Acadie à cette époque, ce chiffre de cinq mariages relevés dans deux rescensements aussi rapprochés, est très considérable. D'où vient que M. Rameau n'en fait pas la base de sa démonstration? pourquoi ne s'est-il pas appuyé sur ces documents *authentiques* pour établir la preuve de la consanguinité des deux races, au lieu de placer à une époque antérieure—de 1606 à 1671—la fusion de leur sang ? Pour deux raisons impor-

(1) Le recensement de 1686, conservé à la Bibliothèque du Parlement Canadien, ne fait mention que de Martin Lejeune et Enaud, mariés à des sauvagesses et dit que Saint-Castin est établi à Pentagoët avec plusieurs domestiques. Pour ce qui concerne le mariage de son compagnon avec une "squaw," je m'en rapporte au témoignage de M. Rameau, n'ayant trouvé aucune indication de ce mariage ailleurs.

tantes. La première est que ces cinq mariages mixtes n'ont pu altérer, dans les circonstances, le sang de la race acadienne : M. Rameau, en conséquence, s'en est servi, non pas comme d'une preuve directe, mais seulement pour s'autoriser à les multiplier de 1606 à 1671. La seconde, c'est que l'obscurité dont la période primitive de l'histoire de l'Acadie est remplie semblait justifier, ou plutôt mettre à couvert, toutes les suppositions qu'on pouvait faire sur les unions de ce genre. Pour ce qui concerne ce dernier point, nous avons, je crois, rétabli les faits selon la vérité historique, et fait ample justice des hypothèses. Les difficultés qui restent sont faciles à résoudre, comparativement aux difficultés vaincues, en ce sens que les documents que nous en avons sont plus complets.

En 1686, la Hève n'était pas comprise parmi les grands établissements de l'Acadie. Depuis que d'Aunay en avait transféré les habitants à Port Royal, en 1636, cette place était restée à peu près inhabitée, ou tout au plus avait servi d'habitation à quelques pêcheurs hivernants, et aux exploiteurs de bois de Denys. Quelques colons, cependant, avaient fini par s'y fixer en permanence.

Nous y trouvons en 1686 :

Petit-Violon, volontaire ;

Jean Vesin, âgé de 55 ans;

Jacques Prévost, marié à Jeanne Fouceaux ;

François Michel, marié à Madeleine Germon ;

Pierre Lejeune (dit Briard), marié à Marie Thibodeau ;

Martin Lejeune, marié à Jeanne, sauvagesse de nation ; et Jean Labat (1), habitant de la petite rivière de la Hève.

Martin Lejeune est le deuxième colon français de l'Acadie que nous voyons marié à une sauvagesse. Qu'est devenue sa lignée ? Ses enfants se sont-ils unis au groupe principal

---

(1) Le recensement de 1671 mentionne à Port Royal, un Jean Labathe âgé de 33 ans, marié à Renée Gautherot. Est-ce le même Labat ou Labathe qui serait allé s'établir à la Rivière de la Hève ? Il pourrait se faire.

de la famille acadienne, ou sont-ils demeurés avec leurs parents maternels dans la tribu des Souriquois ? Nous n'avons rien de positif sur leur compte. Ce que nous savons, c'est que la Hève, contrairement aux autres établissements français, n'a jamais augmentée en importance ni en population, jusqu'à ce que les Anglais, qui en sont aujourd'hui les seuls habitants, soient venus, longtemps après la cession du pays à l'Angleterre, y former un établissement. En 1693, il n'y avait encore que sept habitants, et les documents n'en font que de rares mentions dans la suite. Ce qui m'autorise à penser que les enfants de Martin Lejeune ne se sont jamais mêlés à la famille acadienne, ce n'est pas seulement l'isolement où se trouvait la Hève, séparée de Port Royal par toute la largeur de la péninsule et située à trente lieues du Cap Sable, mais c'est que les autres habitants que nous venons d'y voir en 1686, ne s'y sont pas réunis. Dans aucune partie de la Nouvelle-Ecosse, du Cap Breton, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince Edouard, je ne trouve aujourd'hui de Vesin, de Petit-Violon, de Labat, ni de Michel. Il y a quelques Prévost à Poulamond, Cap Breton. Quant aux Lejeune, je n'en trouve pas non plus, excepté des Young à Elm Tree, à Nepisiguit, à Tête-à-Gouche (côté sud) dans le Nouveau-Brunswick, et à Arichat (ouest), au Cap Breton. Il s'agit de savoir si ces Young descendent des Lejeune de la Hève, ou de quelqu'autre Lejeune que l'immigration aurait plus tard emmenés en Acadie. Je remarque précisément dans les localités où demeurent les Young dont il est question, grand nombre de familles arrivées dans le pays après 1686 ; par exemple à Elm Tree, des Bertin, des Laplante, des Lecouffe ; à Nepisiguit, des Boucher, des Veneault ; à Arichat (ouest), des Bouton, des Broussard, des Deslauriers, Dorion, Deveau, Forgeron, Héroux, Lacheur, LaVache, Marchant, Meunier, Mouchette, Pompin, Roger, Sacaloupe, Samson, Verre, Vigneau. Ne peut-on pas supposer que l'installation des Lejeune en Acadie soit également postérieure à 1686 ? Si l'on

persiste toutefois, contre la vraisemblance des faits, à vouloir qu'ils descendent des Lejeune de la Hève, il faudra encore s'assurer quel est leur ancêtre, du Lejeune marié à une sauvagesse, ou de celui qui a épousé Marie Thibodeau. Comme les enfants issus de mères sauvagesses avaient pour habitude d'embrasser la vie des bois, ce qui se verra mieux quand nous parlerons de Saint-Castin, et que la Hève se trouvait dans un lieu isolé et entouré de sauvages belliqueux, on peut presqu'affirmer que la descendance de Martin Lejeune s'est éteinte dans quelque expédition, siége ou embuscade si communs à cette époque, et que les Young d'Arichat et du Nouveau-Brunswick n'ont pas dans leurs veines de sang sauvage, et que leurs ancêtres n'en ont jamais eu.

Pour ce qui regarde Enaud de Nepisigny (1), il n'y a guère lieu de s'en embarrasser, il n'eut pas d'enfants ; au moins il n'en avait pas à la date du présent recensement. S'il lui en naquit par la suite, ils sont demeurés dans la tribu, ou sont passés au Canada dont ils étaient bien plus rapprochés que de Port Royal. Toujours est-il qu'il n'est resté dans l'Acadie aucune trace du seigneur Enaud. Est-il mort à Nepisigny, s'en est-il retourné en France ? Je suis porté à croire qu'il ne laissa pas ses os sur le sol américain, où il n'était venu, avec quatre serviteurs, que pour faire ou chercher fortune ; et que, s'étant accommodé en passant, d'une compagne aux joues dorées, il s'en retourna ensuite au pays de ses pères. Dans le siècle aristocratique par excellence où vivait ce seigneur, les grands avaient pour habitude de se permettre très innocemment mille petits luxes auxquels il eut été criminel à un roturier de songer.

Restent encore le baron de Saint-Castin, autre seigneur, et Jean Renaud, un de ses hommes (2). Saint-Castin est établi

---

(1) Nepisigny aujourd'hui Nepisiguit, est situé sur la Rivière Nepisiguit, tout près de Bathurst, comté de Gloucester, dans le Nouveau-Brunswick.

(2) Voir note, p. 44.

à Pentagoët, dans le Maine. Cette habitation, très éloignée de Port Royal, n'a jamais compté, non plus que la Hève après 1635, au nombre des établissements français en Amérique. Bâti par La Tour, occupé ensuite par Razilly, par d'Aunay, puis, après avoir été longtemps au pouvoir des Anglais, par Grandefontaine en 1670, Pentagoët fut choisi, peu après cette dernière date, par Saint-Castin, pour siége de ses manœuvres militaires, et la renommée du chef à fait celle du fort.

Aucun particulier, dans l'histoire de l'Acadie, je dirai même dans celle du Canada, n'a fait plus de bruit que Saint-Castin. Support principal de la colonie française en Acadie, idole ou plutôt divinité guerrière des Abénaquis, fléau des Anglo-Américains, son nom est dans toutes les chroniques de l'époque, ici chargé d'injures et de malédictions, là accompagné des plus enviables témoignages de désintéressement, de grandeur d'âme et de charité. Malgré tant de mentions, l'histoire intime de cet homme est très peu, ou plutôt très mal connue. Il était venu au Canada, selon toutes les apparences en 1665, en même temps que quatre compagnies du régiment de Carignan-Salières. Il passa en Acadie, d'après les historiens, en 1670, probablement avec le chevalier de Grandefontaine que le roi venait de nommer gouverneur de ce pays (1).

Depuis 1654, l'Acadie était restée entre les mains des Anglais, sans que le gouvernement français eut fait le moindre effort pour le recouvrer ; que dis-je ? il ne s'était pas même donné le trouble d'en recevoir la possession en 1667, après que le traité de Breda la lui eut restituée. En 1673, nous voyons Saint-Castin à Pentagoët, alors le mieux palissadé des forts de l'Acadie, sous le commandement de Chambly qui venait de succéder à Grandefontaine. L'année suivante, le fort fut attaqué par l'équipage d'un corsaire flamand, commandé par un espion anglais ; et Chambly ayant été mis hors de combat par un coup de mousquet, eut la douleur de voir son

(1) Je suis porté à croire qu'il n'y vint qu'en 1673, avec Chambly.

enseigne se rendre avec les trente ou trente-six défenseurs de la place, après une courte défense. Il est probabte que cet enseigne était Saint-Castin, mécontent du chef, ainsi que la garnison. Saint-Castin avait alors seize ou vingt ans tout au plus (1),

Ce coup de piraterie de la part des Anglais ouvrit au jeune enseigne la carrière où il devait s'illustrer. Chambly fut emmené prisonnier à Boston, ainsi que Marson, commandant du fort de la rivière Saint-Jean, et Saint-Castin se réfugia dans les bois avec les Abénaquis.

Doué d'un esprit essentiellement observateur et pénétrant, Saint-Castin ne tarda pas à comprendre le rôle qu'il pouvait jouer au milieu des indigênes, s'il parvenait à gagner leur confiance. Un événement du dehors, le pillage de son fort par Andros et Randolph de la Nouvelle-Angleterre, vint bientôt le confirmer dans sa vocation. Il y allait, du reste, de l'intérêt de l'Acadie dont la cause était désormais la sienne. " L'objet des Anglais, écrivait-il à Frontenac en 1691, est de détacher de nous les Abénaquis comme ils ont fait les Iroquois " (2). Depuis longtemps il s'était appliqué à écarter ce malheur de sa patrie adoptive, en faisant sa cour aux Abénaquis. Cette cour consistait à ne le céder à aucun de leurs plus habiles chasseurs dans l'art de traquer les bêtes fauves, à passer comme eux des semaines vivant de chasse et buvant

---

(1) " Saiut-Castin passa dans ce pays dès l'âge de 15 ans en qualité d'enseigne de M. Chambly "—Lettre de M. Petit, missionnaire à Port Royal, à M. de Saint-Valier, citée par Ferland, vol. II, p. 151, M. Petit avait été lui-même capitaine du régiment de Carignan avant d'être fait prêtre, et devait connaître Saint-Castin mieux qu'aucun autre.

M. Moreau, adoptant la version de Charlevoix et de Raynal, d'après lesquels Saint-Castin serait arrivé au Canada comme officier au régiment de Carignan, lui fait faire " de la manière la plus brillante " la campagne de Hongrie en 1664, et "contribuer puissamment à la victoire de Saint-Gothard." Moreau, p. 300.

Il était natif d'Oleron, dans l'ancienne province du Béarn. Voir Shea, note à sa traduction de Charlevoix, vol. III, p. 294.

(2) Charlevoix, Livre XV ; et Seconde Série, vol. VI, p. 124.

l'eau claire de la fontaine, à leur enseigner des ruses de guerre inconnues, à dresser pour eux des embuscades où l'ennemi ne manquait pas de tomber, à faire à leur tête l'assaut d'un fort, et surtout à se montrer en toutes occasions et plus encore que leurs chefs eux-mêmes, ennemi acharné des Anglais. Son influence et son autorité s'affermissaient de jour en jour. Il commandait déjà aux tribus du Maine. Mais il comprit que pour tenir tête à des ennemis toujours croissants, il lui fallait étendre son autorité sur les sauvages du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, devenir grand sagamos de toutes ces tribus ; et qu'il parviendrait â ce haut titre, qu'en donnant aux sauvages des preuves irrécusables de sincérité et de désintéressement. C'est alors qu'il épousa la fille de Madockawando, grand sagamos des Abénaquis, dans l'espoir de le devenir lui-même. C'est ce qui arriva.

Tout, dans la carrière de Saint-Castin, est conforme aux mœurs des Abénaquis et aux habitudes des Acadiens. Le voit-on, lui ou ses gens, mener, à la manière des *coureurs des bois canadiens*, une vie dissolue au milieu des sauvages, et les corrompre avec les eaux-de-vie ? Non ; toute son ambition est de conserver leur territoire à la France, et de gagner leur âme à la religion ; et jusqu'à son départ de l'Acadie pour la France, 1708 ou 1709, aucune de ses actions publiques ou privées ne s'écarte de cette généreuse ligne de conduite.

Nous sommes, 9 août 1689, au siège de Pémaquid, fort très important de la Nouvelle-Angleterre. Les assaillants sont des Abénaquis guidés sans aucun doute par le baron de Saint-Castin. Tous, avant de partir, se sont préparés à la mort..... A deux lieues de Pémaquid ils tombent ensemble à genoux, font une courte priére, puis se relèvent en poussant le terrible cri de mort. Rien ne résiste à leur fureur. Du premier coup douze maisons de pierre sont emportées.... Le gouverneur, ne voyant plus d'espoir de salut, demande à capituler. Les sagamos accordent aux assiégés la vie, et pro-

mettent que personn[illegible]ra molesté. Pour ne point s'exposer à oublier la pa[illegible]donnée, ils brisent une barrique d'eau-de-vie qu'ils répan[illegible]t par terre, les anciens étant persuadés que si leurs jeun[illegible]uerriers y goûtaient, il n'y aurait plus moyen de les co[illegible]ir. (Ferland, vol. II, pp. 191-2). Voilà les sauvages au[illegible]u desquels Saint-Castin passa sa vie.

Veut-on des témoig[illegible]s formels de la droiture d'intention et de la conduit[illegible]orale de Saint-Castin ? " M. de Saint-Castin demande [illegible]issionnaire pour Pentagoët où il demeure.... C'est un f[illegible]au, naturel, il mérite d'être aidé. Nous lui avons de gr[illegible]s obligations ici. Comme il est généreux et qu'il est for[illegible]son aise, (1) il nous a fait souvent des aumônes considéra[illegible]pour notre église qui, sans son secours, serait très pa[illegible] Je n'y entre jamais sans que je me souvienne de lui. [illegible]ant il vient ici me voir (à Port-Royal), ce qui lui arri[illegible]dinairement deux fois par an, il est ravi d'assister à la [illegible]e (2).

Faut-il des preuves [illegible] la main même de ses ennemis pour nous convaincre de l'exemple d'intégrité et de charité que notre jeune héros mettait sous les yeux de sa tribu adoptive ? Ecoutez ce que dit de lui Joseph Williamson dans un mémoire.

" Saint-Castin avait fait élever une chapelle dans l'enceinte même de son fort. C'est à ses efforts (*exertions*) qu'il faut attribuer l'implantation du catholicisme au milieu des Tarratins " (3), Abénaquis des environs de Pentagoët.

Cet apostolat sans doute ne consistait pas chez Saint-Castin, dans la prédication personnelle ; mais il consistait

(1) " On m'assure qu'il lui est venu de France une succession de 5.000 livres de rente, qu'il est honnête homme " A. D. 1686. Lettre de Denonville, Gouverneur du Canada, a[illegible] Ministre, 2 Série vol. 5, pp. 297-8.

(2) Lettre du curé de Port-[illegible]oyal à l'Evêque de Québec, datée 22 oct. 1685.

(3) Joseph Williamson, " Ma[illegible]ne Hist. Society," vol. V. p. 111.

dans le soin qu'il prenait de fournir constamment des missionnaires aux sauvages de sa tribu, et de les préparer lui-même par ses exemples à recevoir la lumière de l'Evangile. Ce n'est que sur ses instances réitérées que Mgr Laval donna à la mission de Pentagoët des missionnaires permanents. Le Père Thury, pendant les douze années qu'il passa au milieu de cette tribu, rendit leur foi et leur soumission remarquables par toute l'Amérique du Nord. Leurs mœurs étaient aussi pures que leur foi était inébranlable, et les Anglais ne réussirent jamais à les détacher de leur croyance religieuse, non plus que de la cause de la France. A la mort du Père Thury, survenue en 1699, Saint-Castin obtint qu'il fût remplacé par deux missionnaires, MM. Gaulin et Rageot. Ceux-ci demeurèrent à Pentagoët jusqu'en 1703, et les Jésuites alors furent chargés de la mission. Ce fut le Père Raslé, "le plus grand des missionnaires Abénaquis," selon l'expression de Shea (1), qui vint continuer l'œuvre du Père Thury. Il mourut martyr de son zèle et de son dévouement pour ses enfants, en 1724; et ses bourreaux étaient les meurtriers du Père Garreau et du Père Brébœuf, quelques Iroquois aidés d'un plus grand nombre d'Anglais (2).

Tels ont été les guides des Abénaquis de Pentagoët, au spirituel et au temporel : Saint-Castin et les missionnaires. Avec des chefs mûs par une aussi généreuse ambition et une sévérité aussi rigide à l'égard des bonnes mœurs, qui oserait maintenir qu'aucun Français de Pentagoët ait mené au milieu d'eux une vie de débauche si contraire à leurs habitudes ? Que l'un des compagnons de Saint-Castin ait épousé une sauvagesse, comme le rapporte M. Rameau, à la bonne heure ; mais assurément aucun d'eux n'eut osé renouveler l'aventure de Robert Gravé. Le châtiment auquel Poutrincourt avait impitoyablement condamné ce jeune délin-

---

(1) Shea, "Catholic Missions," p. 151.

(2) Idem "Catholic Missions," pp. 149-150-1, et tous les historiens.

quant (1), aurait été celui qu'ils auraient encouru de la part du sagamos Saint-Castin.

Les Français de sa suite, au reste, étaient moins nombreux qu'on ne le suppose généralement. Ils passaient, la plupart, dans ses rangs pour une expédition ou pour une embuscade, et, le coup de main exécuté, ils s'en retournaient à leurs travaux agricoles. De plus, il en tombait toujours quelques-uns sous les balles ennemies. Les Anglais s'étaient emparés de son fort en 1688, et l'avaient pillé. " Church, en 1704, mit à mort ou emmena captifs tous les habitants de Pentagoët français et indiens, sans qu'un seul, à sa connaissance, ait échappé. Au nombre des prisonniers se trouvait la fille de Saint-Castin " (2).

Le sort de cette captive nous fait voir celui des autres enfants du baron. Tous ont péri à la guerre, ont été emmenés en captivité, lorsqu'ils n'avaient plus leur brave père pour les défendre, et que les Anglais étaient devenus trop puissants, ou bien sont passés au Canada avec les Abénaquis en 1823-4, où ils ont formé les missions de Bécancourt et de Saint-François. Il est probable, cependant qu'il en resta quelques-uns à Pentagoët, où ni la proscription ni le fer de l'ennemi n'ont pu les atteindre : jeunes abrisseaux restés vivaces sous les débris de la forêt, pendant que les grands chênes étaient consumés dans la conflagration générale. Nous trouvons au bureau du Secrétaire de l'Etat du Massachusetts des lettres de Pentagoët, écrites par Joseph Dabadis de Saint-Castin, portant la date de 1754 (3) ; et l'abbé Maurault prétend que vers 1240, il vint au village de Saint-François (Canada) un Abénaquis de Pénobscot, du nom de Saint-Castin (4). Ceci

---

(1) Voir, à la fin, chapitre XIV.

(2) " Maine Historical Society," vol. VI, p. 113.

(3) " Maine Hist. Society," vol. VI, p. 113.

(4) " Histoire des Abénaquis," p. 170. " Pénobscot ou Pentagoët, aujourd'hui Old Town."

correspond assez avec un autre fait plus important : quand le gouverneur Pownal, en 1759, alla prendre possession du fort Saint-Castin, il le trouva désert et en ruines. C'est que les descendants du baron étaient alors devenus entièrement Abénaquis, ne conservant de Français que le nom.

Quoiqu'il en soit, ni le père ni les enfants ne se sont jamais mêlés, au moyen d'unions matrimoniales, aux Français de l'Acadie (1) qu'ils n'ont jamais connus que sur le champ de bataille, et qui leur étaient aussi étrangers que ceux du Canada ou des Basses-Pyrénées (2). Ils n'avaient de commun avec les Acadiens que l'amour du même sol, les mêmes missionnaires, les mêmes intérêts à sauvegarder et les mêmes ennemis à combattre. Mais la manière de vivre et les habitudes de ces amis ne leur convenaient pas plus que celle des Béarnais. En 1722, le fils aîné de Saint-Castin, Anselme, étant passé en France pour recueillir la succession de son père qui venait de mourir, ne put se faire aux exigences d'une civilisatiou à laquelle il n'avait pas été habitué et trop étroite pour les aspirations de son âme ; il revint à Pentagoët reprendre avec ses frères la vie plus libre de l'enfant des bois (3).

---

[1] Un des enfants de Saint-Castin, celui qui devint lieutenant de l'Acadie sous Vaudreuil, après que les Anglais en eurent pris possession en 1710, épousa, au rapport de Shea, la fille d'un officier français.—Shea, note à Charlevoix, livre XX, p. 275. Il est très probable que cet officier français était du Canada.

[2] Saint-Castin était d'Oléron, dans l'ancienne Province du Bearn, enclavée aujourd'hui dans le département des Basses-Pyrénées.

[3] Garneau, vol. II, p. 109, dit qu'il ne revint point en Amérique ; mais M. Moreau, p. 301, et l'abbé Maurault, p. 170, et les historiens du Maine me paraissent mieux informés.

(*A suivre*)

Le Canada vu par un Français de France

COUP D'OEIL HISTORIQUE

Rapport de M. E. Agostini, délégué du syndicat Maritime et fluvial de France au Canada, en 1886.

IV

FORÊTS

(*Suite*)

On relève dans le recensement de 1881, trente-quatre genres d'industries ou métiers, tirant leurs matières premières des forêts.

On pourrait facilement améliorer ou introduire certaines industries des forêts, par exemple, les extraits pour tanneries. Les nattes, le charbon de bois, sont très négligés. On ne produit pas de térébenthine.

Le sucre d'érable dont la production annuelle dépasse 20,000,000 de livres, ne compte dans les exportations de 1884 que pour 391,348 livres, estimées à $25,018, presque uniquement expédiées aux Etats-Unis.

M. H. B. Small s'exprime ainsi dans un rapport sur les forêts du Canada et leurs produits :

LIMITES A BOIS DE LA CONFÉDÉRATION

" Les plus importantes limites à bois de la Puissance peuvent être brièvement classées : une description plus détaillée de chacune d'elles sera donnée dans leurs provinces respec-

tives. Commençant par les côtes du Pacifique, nous dirons que les forêts de la Colombie anglaise ont encore été à peine attaquées par les marchands de bois, et que les arbres atteignent une grosseur excédant celle des autres limites. Cela est attribué à la douceur et à l'humidité du climat. La forêt n'est pas limitée à aucune partie de la province, mais elle s'étend presque d'un bout à l'autre. S'avançant à l'est des Montagnes Rocheuses vers la province d'Ontario, on trouve, dispersées çà et là, des régions de terres boisées mais non d'une étendue qui permette de les classer avec les autres terres dont le bois est retiré pour l'exportation, Dans les provinces aînées, les terres à bois sont situées au nord des lacs Supérieur et Huron, sur les terres de la baie Georgienne, de la région du Nipissing et du Muskoka, dans la région traversée par les rivières Ottawa, Saint-Maurice, Saguenay et leurs tributaires, les townships à l'est de Québec et les terres au sud du Saint-Laurent jusqu'au Golfe, y compris Gaspé, la région située au nord du Saint-Laurent depuis le Saguenay jusqu'à la Betsiamis et même plus bas jusqu'à Mingan et dans la contrée arrosée par les rivières Saint-Jean, Miramichi, Ristigouche et leurs tributaires. Ces limites, dans plusieurs endroits, sont isolées, et ont, à quelques exceptions près, été exploitées pour en avoïr du pin de première qualité, mais renferment encore une quantité immense d'épinettes, principalement dans l'Est.

" Les marchands s'avancent chaque année dans la forêt. Tous les tributaires accessibles des rivières Ottawa, Madawaska, Bonnechère, Pétawan, Mississipi et autres, ont été exploités depuis des années du côté d'Ontario, tandis que du côté de Québec ils ont à peine atteint la source de tous ces tributaires, les rivières Rouge du Lièvre, la Gatineau, Jean-de-terre, le lac Kakebonga. le lac des Rapides, et ils continuent leurs travaux le long des lacs Témiscamingue et Keepawa. Sur le Saint-Maurice ils sont rendus jusqu'au lac Manooran à l'ouest, et du côté est, le Bostonnais et la rivière Croche

ont été dépouillés de leur beau pin, qu'on cherche maintenant seulement aux sources de ces rivières.

" Dans la région du Saguenay, il ne reste plus qu'une quantité limitée de pin au sud du lac Saiut-Jean, mais une quantité d'épinette n'a pas encore été touchée.

" Au nord du lac Saint-Jean, il y a de bons pins, de même que sur les rivières Shispha, le bas du Saguenay, les rivières Sainte-Marguerite et le petit Saint-Jean.

" Quant aux grandes rivières qui se jettent dans le lac Saint-Jean, le gros pin est presque complètement disparu, sur les parties basses, et le reste de la contrée qui se trouve sur ces rivières, est un immense désert brûlé dont le sol végétal même a été détruit par le feu. La grande région située entre le Saint-Maurice et l'Ottawa est éclaircie de part en part et le marchand de bois d'Ottawa a rencontré son compagnon de travail du Saint-Maurice sur les terres Manooran.

" Au nord du lac Temiscamingue et de la rivière Montréal, il y a très peu de distance avant d'atteindre la hauteur des terres, la ligne divisant les eaux qui coulent vers le Saint-Laurent de celles qui se jettent dans la Baie d'Hudson. On trouve du beau pin le long des sources de l'Ottawa. Au-delà de cette hauteur de terre, les eaux coulent vers le nord, et les rivières qui se jettent dans la Baie d'Hudson encourageront sans doute nos marchands de bois à l'ouverture de la navigation par le Détroit d'Hudson, à tourner leurs efforts dans cette direction. Une grande quantité de bois peut être obtenue là, non-seulement pour l'exportation, mais aussi pour la consommation du pays situé dans les régions déboisées du grand Nord-Ouest. Il y a dans les endroits ci-dessus mentionnés une grande quantité de pin et d'épinette de seconde qualité qui suppléera aux besoins locaux de plusieurs générations, si on en prend soin, mais la première qualité de pin requise pour garder notre grand commerce de bois ce qu'il a été jusqu'ici, devient, excepté dans la Colombie anglaise, rare et inaccessible.

"En ce qui concerne la quantité de pin qui reste, des faits étonnants furent mentionnés à la Convention Forestière à Montréal, en 1882, par M. Little et d'autres autorités bien connues. M. Little dit qu'au Canada (lui apparemment ne comprenait pas la Colombie anglaise) il ne nous restait que dix mille millions de pieds de pin de première qualité (Québec 5,000, Ontario 3,500 et les Provinces Maritimes 1,500), tandis que nous coupons mille millions de pieds annuellement. D'après ce calcul, on peut voir combien il faudra de temps pour épuiser ce qui en reste."

Enfin, la science forestière fait presque totalement défaut au Canada. La prodigalité de la nature sous ce rapport, semble avoir fait négliger au Canadien l'étude, même élémentaire, des premières lois fondamentales de la richesse d'un pays où quelques-uns de nos forestîers pourraient rendre les plus grands services et se créer des exploitations sans rivales.

LIMITES A BOIS.—RÈGLEMENTS

Les demandes progressives du bois carré manufacturé ont donné une énorme valeur aux limites de bois. Des explorations ont été faites dans les contrées reculées, et les régions depuis longtemps négligées ont pris de la valeur. Les limites à bois varient en grandeur selon les moyens du locataire. Plusieurs des plus grands établissements contiennent des centaines de milles carrés. Le gouvernement de Québec et celui d'Ontario n'abandonnent jamais leurs droits de propriété. Ils gardent invariablement le fief ou droit de propriété, employant à peine l'usufruit.

Le bail de ces limites est adjugé par encan ou par vente privée, à *tant* du mille carré. Les licences doivent être renouvelées chaque année, et les licenciés payent annuellement deux piastres par mille. Toute espèce de bois coupé avec licence dans la province d'Ontario, est sujet au paiement des droits de la Couronne.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Dans le Nouveau-Brunswick les limites à bois donnent rarement plus de $8.00 par mille.

La coupe de l'épinette et du pin d'au moins dix-huit pieds de long et dix pouces au petit bout, est prohibée.

NOUVELLE-ECOSSE

Il n'est accordé ici aucune licence. Pour se procurer le droit de commercer sur le bois, le terrain même doit être acheté de la Couronne.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Une rente de terre de $5.00 par mille carré et une taxe additionnelle de cinq pour cent sur le montant des ventes, de tous les produits, sont retenues par le gouvernement fédéral, dans les provinces du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

COLOMBIE ANGLAISE

Il n'y a pas de règlement pour la Colombie anglaise ; mais les terres doivent être achetées avant même que le bois soit coupé.

Il y a un acte du parlement 42 Victoria chap. 31, défendant sévèrement la destruction inutile du bois, et on veille attentivement à ce que le feu n'y soit pas introduit. Un acte de la législature provinciale de Québec, 34 Victoria chap. 19, (1871) fixe le temps où on doit brûler les jachères et protéger les forêts contre le feu. D'autres actes sont plus sévères encore que le premier : ceux de la législature provinciale d'Ontario, 41 Victoria, chap. 23, (1878) et des Statuts refondus de la province du Nouveau-Brunswick, chap. 207 (1777). Enfreindre ces règlements, c'est s'exposer à de fortes amendes.

GASPILLAGE DANS LA COUPE

En faisant du bois carré, on gaspille en coupant des arbres au-dessous de la grosseur moyenne, et en dépouillant indistinctement la pruche de son écorce. On estime ce gaspillage à un quart de l'entier en fabriquant du bois carré. Comme tous les arbres ne sont pas suffisamment sains pour faire du bois carré, plusieurs pins sont laissés sur le terrain et pourrissent. Il peut y avoir quelque chose de défectueux dans le cœur, ou la longueur, qui les rende impropres à la fabrication du bois carré, quoi qu'ils eussent pu faire de beaux billots de sciage. En arrivant en Angleterre, le bois carré est immédiatement coupé de la longueur requise par le commerce local, mais s'il était réduit sur place à ces dimensions, les marchands de bois du Canada pourraient disposer avec profit d'une quantité de morceaux qui sont complètement perdus. Dans la Norvège, tout le bois est exploité dans toutes les dimensions requises pour le commerce.

Abattre des arbres au-dessous de la moyenne, c'est tuer la poule aux œufs d'or, car l'avenir des forêts dépend de la croissance des jeunes arbres. Pour obtenir la permission de couper le bois, sur les terres publiques, d'après l'acte des terres de la Puissance (35 Victoria, chap. 23, sect. 51), toute personne s'oblige d'empêcher toute destruction inutile de jeunes arbres de la part de ses hommes.

La destruction immodérée des forêts de pruches pour fournir l'écorce pour l'exportation, ruinant ainsi les arbres dépouillés, est une perte dont les effets se feront bientôt sentir dans les districts où elle s'opère. Il appartient aux gouvernements provinciaux d'arrêter cette trop grande destruction en octroyant les licences. (H. B. SMALL).

CHASSE ET PÊCHE

LA CHASSE.—Quand Champlain remonta le Saint-Laurent et vint fonder Québec, le Canada était couvert de forêts séculaires, dont la hauteur attestait l'ancienneté.

La chasse était la vie du sauvage. Des peuplades entières marchaient en familles à ces expéditions, les hommes pour tuer le gibier, les femmes pour le porter et le préparer.

La traite des pelleteries devint la base des rapports entre les Européens et les Indigènes, et le premier objet du commerce au Canada. Les peaux d'ours, de castor, de martre, de vison, de renard, de chevreuil, de loup-marin et d'autres animaux, étaient apportées sur les marchés, d'abord à Tadoussac, puis aux Trois-Rivières. Avec le temps, Montréal attira seul toutes les pelleteries. Elles arrivaient au mois de juin, sur les canots d'écorce. C'est ainsi qu'on vit se former une espèce de foire où les Sauvages affluaient. Au temps le plus prospère de la colonie, ses exportations en pelleteries s'élevèrent à 1,200,000 livres, dont 800,000 livres en castor ; et les exportations en bois de toute espèce montaient à 150,000 livres, celles en huile de loup-marin à 250,000 livres, et celles en farines à une pareille somme. Ces objets réunis formaient déjà un total de deux millions cent cinquante mille livres. (2,150,000 fr.) Ce chiffre était bien loin encore de ceux de nos jours. (Les exportations du Canada ont atteint un total de $102,137,203 en 1882). Mais si la production et le commerce général du Canada ont si prodigieusement augmenté les produits de la chasse ont nécessairement diminué en raison de l'accroissement de la population et de leur empiètement sur les forêts. La chasse peut néanmoins s'exercer sur des territoires immenses.

La pêche.—La pêche, cette agriculture de la mer, compte au premier rang parmi les industries canadiennes.

Les pêcheries du Canada sont les plus considérables du monde.

Le développement des côtes maritimes des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, la surface des grands lacs et de ceux du Nord-Ouest, l'immense nappe d'eau salée enclavée dans le territoire de la Confédération sous les noms de Golfe Saint-Laurent et des baies des

Chaleurs et de Fundy, forment ensemble ces vastes champs d'action dont la superficie totale de près de 145,000 milles carrés est sillonnée par plus de 52,000 pêcheurs vivant, avec leurs familles nombreuses, du produit de leur pêche sur toutes ces rives.

Déjà vers l'an 1373 la baleine était pourchassée dans les eaux du Golfe Saint-Laurent et sur les côtes du Labrador, Les progrès de la pêche autour de Terre-Neuve furent très tardifs. Il est curieux de rappeler que le voyageur Hore qui y aborda en 1536 manqua y périr, faute de subsistance, avec ses compagnons, quand le poisson pullulait autour d'eux ! Ce n'est qu'en 1540 que le Grand Banc fut bien connu et que les navires français commencèrent à pêcher sur les atterrages de Terre-Neuve.

Les pêcheries du Canada rendent annuellement plus de $17,000,000.

Ces quantités ne comprennent pas celle consommée par la population sauvage de la Colombie britannique, ni le rendement du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

PISCICULTURE.—Il y a aujourd'hui dans les différentes provinces du Canada, treize établissements destinés à la propagation artificielle du poisson.

Le nombre total d'alevins distribués par les établissements ichtyogéniques s'est élevé en 1884 à 53,143,000, et la quantité d'œufs déposés au cours de l'automne de la même année est de 66,033,000.

VI

LES MINES

L'industrie minière est encore à l'état d'enfance dans la Confédération canadienne, qui possède cependant des richesses minérales aussi considérables que variées, n'attendent que l'aide des capitaux pour donner lieu à de très grandes et très productives exploitations.

Nous estimons que ceux qui enverraient quelques-uns de nos ingénieurs explorer le pays ne perdraient ni le temps de ceux-ci ni leur propre argent.

Presque tous les minéraux connus se trouvent dans les diverses formations géologiques du Canada.

Les côtes de l'Atlantique, la chaîne des Laurentides, les régions des prairies elles-mêmes et la côte du Pacifique, concourent à former un ensemble qui peut rarement se retrouver dans d'autres contrées, et pour lequel la nature s'est montrée particulièrement libérale.

Dans les métaux et minéraux on trouve le fer sous forme de limonite, d'oligiste, d'hématite et de fer magnétique, le plomb, le cuivre natif ou en sulfures, le nickel, le cobalt, le zinc, l'argent, l'or, le platine et le mercure ;

Pour les fabriques de produits chimiques : les sulfates de baryte, molybdénite, cobaltine, bismuth, antimoine, manganèse, dolomite, magnésite, apatite et tufs calcaires ;

Pour les matériaux de construction, architecture, sculpture et arts décoratifs : les calcaires, les grès, le granit, l'ardoise et les argiles de diverses nuances ; les marbres blancs, noirs, veinés, vert clair, vert foncé, bruns, gris, etc ;

Pour le polissage et l'affutage : les pierres à repasser, les pierres à huile, les meules, la poudre d'émeri ;

Dans les minéraux réfractaires : l'asbeste, l'amiante, le mica, la pierre de savon (stéarite) le graphite, la plombagine, etc.

Pour les arts : les pierres lithographiques, l'agathe, les jaspes, l'améthyste, etc ;

Enfin l'anthracite, le lignite, le sel, le pétrole, le bitume, etc.

LE FER.—Le fer, le plomb et le cuivre se rencontrent à divers états dans toutes les provinces de la Confédération.

Le fer magnétique se trouve le long de la chaîne des Lauuentides. On l'exploite à une seule place, à peu de distance d'Ottawa, mais on peut dire que la quantité de minerai est en quelque sorte illimitée. D'immenses blocs s'avancent sur

la pente de la côte, qui contient, d'après les estimations officielles de 1885, plus de 288,000 tonnes de minerai, à sa surface, et 100,000,000 de tonnes de minerai accessible.

Les veines qui vont en descendant montrent une richesse qui augmente à mesure qu'on les approfondit. Une analyse faite à Boston a donné 67 p. 100 de fer métallique.

On trouve des dépôts de fer à grains magnétiques remarquablement riches, dont on fait le plus bel acier qui puisse être manufacturé, sur les terres du nord du golfe Saint-Laurent, à la rivière Moisie, et s'étendant le long de la côte de la Baie des Sept-Iles. Ces dépôts sont situés très favorablement pour le chargement des navires. Le fer de Moisie est de qualité supérieure ; le minerai est presque absolument exempt de soufre et de phosphore. De grandes quantités de limonites excellentes, gisent dans le district de Trois-Rivières. Les Forges et fonderies de Saint-Maurice furent établies par les Français en 1737. Elles sont comme un monument de l'entreprise des premiers colons dans cette région. Presque tout le fer produit dans ces forges est envoyé à Montréal où il est manufacturé en roues de wagon, et aussi pour faire des haches qui ont acquis une grande réputation parmi les travailleurs du bois.

Le fer spathique abonde sur la côte de la Baie d'Hudson et des quantités considérables de fer en grain magnétique, y sont respectées par les vagues.

On trouve le minerai de fer dans l'intérieur des Territoires du Nord Ouest.

Le Cuivre.—Le cuivre abonde et constitue un des plus importants trésors minéraux du pays.

Le Zinc.—Le zinc est sous forme de sulfure de blende dans l'Ontario et en petite quantité dans certaines parties des autres provinces.

L'argent.—L'argent se rencontre dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, dans la Colombie anglaise et les Territoires du Nord-Ouest. Les terres

au nord du Lac Supérieur sont riches en argent. L'Ilet d'Argent qui n'était en premier lieu qu'un simple rocher dont le plus grand diamètre est de 75 pieds et la plus grande hauteur au-dessus de l'eau d'environ 8 pieds, est situé à un demi mille du bord, du côté nord, et à quelques milles du Cap Tonnerre ; cet îlet a obtenu le nom le plus célèbre de toutes les mines où on trouve l'argent. La mine fut découverte en 1868.

Dans ce temps, la mine a été constamment exploitée ; elle a atteint une profondeur de 550 pieds au-dessous de la surface du Lac. On estime qu'on a retiré de l'argent de cette mine pour une valeur de $3,000,000. La galène argentifère est en abondance dans le district du Lac Supérieur.

L'Or.—L'or est disséminé sur divers points. On a estimé récemment le produit de la province de Québec, depuis la la date de la découverte du précieux métal sur la rivière Chaudière, à un total de 117,000 onces. Des travaux dans les terrains d'alluvion près de Sherbrooke rapportent de beaux bénéfices. Les mines d'or de la Nouvelle-Ecosse sont l'une des principales richesses de cette province.

Une " loi des mines et minéraux " stipule que les mines de quartz (or) seront divisées en superficies de 1 0 pieds le long d'un filon sur 250 pieds de forme rectangulaire et quadrilatère. Les baux sont donnés pour 21 ans. Les moulins à brocarder doivent être patentés et leurs registres sont ouverts à l'inspection publique. Cette inspection officielle offre une base solide sur laquelle on peut calculer les résultats.

Dans la Nouvelle-Ecosse la plupart des mines d'or sont situées près des eaux navigables et d'un accès facile. On peut miner et brocarder durant l'hiver. Le dernier rapport publié montre que le produit de 1883 a été de 15,446 onces provenant de 25,954 tonnes de quartz brocardé, 28 mines exploitées et 34 brocards.

Dans la Colombie anglaise, la valeur de l'or obtenu pendant vingt ans est estimée à quarante millions de piastres, à

part ce qui a été enlevé par des Chinois. Le professeur Dawson cite 110 localités où l'on trouve de l'or dans cette province.

Le Platine.—Le platine se rencontre aussi dans les provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie anglaise.

Le Mercure ou Cinabre.—Le mercure ou cinabre se trouve dans les graviers de la Rivière-du-Loup, et dans d'autres localités de la province de Québec, dans l'Ontario et dans la Colombie anglaise.

Le Bismuth.—Le bismuth n'y est pas rare, mais très disséminé ou par traces. De longs cristaux prismatiques de sulfate de bismuth ont été trouvés sur le côté nord-est du petit lac Shusnap ; un filon est situé dans le lot 34 du troisième rang de Tudor ; c'est la seule localité de l'Ontario connue pour posséder ce métal. Dans le Nouveau-Brunswick, au comté d'York, il y a d'abondantes veines de quartz contenant de l'*antimoine*. Si on prend en considération, dit le rapport de l'arpenteur-général, le nombre, la forme et l'étendue des filons d'antimoine dans le voisinage du lac Georges, et la richesse du minérai qu'ils contiennent, c'est certainement la plus riche localité qui ait jamais été découverte dans le Nouveau-Brunswick, *l'une des premières contrées du monde produisant l'antimoine.*

Siderochrome,—Ce sel sert a préparer un oxide vert employé dans la peinture. On en fait aussi une encre indélébile ; il en entre dans la teinture pour l'impression des indiennes. Il existe en très grandes quantités dans la province de Québec.

Manganèse.—Se trouve dans l'Ontario, la province de Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'Apavite ou Phosphate de Chaux.—Commun dans les pierres calcaires des Laurentides, ce minérai est quelquefois disséminé en petits cristaux bleus ou verts ; d'autres fois il

est si abondant qu'il forme des rochers entiers et, dans quelques cas, compose des couches de phosphate d'un cristallin à peu près pur. Les demandes réitérées de phosphates comme fertilisateurs du sol, attirent l'attention sur la quantité considérable de ce minérai existant au Canada.

Dans l'Ontario un grand nombre de mines de phosphate sont exploitées et rapportent de beaux revenus. On a fait à Portland de nombreuses découvertes d'apatite de belle apparence. L'exploitation se fait sur un grand pied dans les townships de Hull et de Wakefield où la qualité de ce minérai est excellente. " L'apatite canadienne, d'après le professeur Hoffman, (rapport à la commission géologique) peut être considérée comme préférable à toute autre pour la manufacture d'un superphosphate concentré ; jusqu'à présent toute l'apatite canadienne appartient à la variété " fluor apatite " et ressemble beaucoup à celle qui vient de plusieurs mines européennes."

Les dépenses d'exploitation et du coût du transport de Buckingham en Angleterre sont d'environ $13 la tonne. 23,000 tonnes ont été expédiées du port de Montréal en 1884 contre 15,000 tonnes en 1881.

Le Gypse.—Le gypse de l'Ontario est très pur et fait un très bon ciment et du stuc. Il en existe de vastes dépôts dans le Nouveau-Brunswick, et ceux de la Nouvelle-Ecosse sont sans égaux.

Dans l'opinion des géologistes, les mines d'*asbeste* de la vallée d'Ottawa sont destinées à devenir une industrie d'une haute importance.

L'Amiante.—La chrysotile du Canada n'est pas comme l'amiante ordinaire formée d'un paquet de fils. C'est une pierre qui se présente par couches de 2 à 10 centimètres d'épaisseur, composées de fibres transversales plus résistantes, mais plus faciles à filer, à tisser et à feutrer que l'amiante d'Europe.

L'amiante est appréciée d'après la longueur des fibres, la force, la couleur et la pureté du minéral.

Les mines de Colraine sont celles qui promettent le plus. Elles sont les plus riches et les plus considérables.

Les principaux gisements se trouvent dans les cantons de Thetford, Colraine, Broughton et Shipton.

Le minéral revient, dit-on, à un prix moyen de $30, $40 à $50 la tonne. Le prix de vente du minéral brut, varie de $60, $80 à $100 la tonne.

Les colons de ces cantons devraient se garder de détruire leur bois forestier en le brûlant, de le gaspiller dans le défrichement ; ces gaspillages du bois par des feux de broussailles, d'arrachis, de menus et de gros arbres ont causé des pertes énormes et irréparables.

En compensation, on peut dire que les mines de chrysotile des cantons de l'Est sont inépuisables. "On en extrairait 50,000 tonnes par année pendant des siècles, et il en resterait encore, et il en resterait toujours."

Dans les formations siluriennes métamorphosées des cantons de l'Est, la serpentine et la talc se sont entassées en masses énormes formant de véritables montagnes. La serpentine est susceptible du plus beau poli, ses nuances vertes, brunes, noires, jaunâtres, distribuées en lignes harmonieuses, en arabesques, en gerbes sont d'un magnifique effet.

C'est au cœur de ces masses compactes et imposantes et dans le talc ou pierre à savon que se trouve "la pierre à coton," nom que le mineur canadien donne à la chrysotile.

HOUILLE.—La Nouvelle-Ecosse est sans rivale pour les ressources productives de ses terrains houillers. La nature l'a en même temps favorisée de tout ce qui peut avantageusement en faciliter l'exploitation. La houille de Sydney est excellente pour les machines à vapeur et pour les besoins domestiques. On la détaille à Halifax à 30 et 80 centins de plus qu'aucune autre houille du Cap Breton. On envoie des quantités considérables de houille à Terre-Neuve pour l'usage

des bateaux à vapeur. La houille de Sydney est particulièrement adaptée à la fabrication du gaz: D'après les rapports de la commission géologique, le charbon qu'on peut retirer de cette mine s'élève au-delà 212,000,000 de tonnes. Le coût pour tirer la houille de la mine et la transporter aux wagons varie, suivant la situation houillières, de 60 cents à $1.25 tonne.

Plus d'un tiers de la province du Nouveau-Brunswick est formé de rochers composés de houille, qui offrent la variété ordinaire de conglomérés de grès et de schistes, qu'on rencontre encore dans d'autres localités avec de nombreux restes de fossiles caractéristiques.

Le minéral célèbre connu sous le nom d'*albertite* fut découvert en 1850, près du village de Hillsboro, dans le comté d'Albert. Quelques-uns l'ont regardé comme une vraie houille, d'autres comme une variété de jais, d'autres enfin comme un produit très rapproché de l'asphalte.

Depuis la première découverte des mines Albert, le total du minéral exporté s'élève à près de 200,000 tonnes. Ce minéral convient admirablement à la fabrication de l'huile et au mélange avec d'autres houilles pour la préparation du gaz d'éclairage. Il peut donner 100 gallons d'huile crue ou 14,500 pieds cubes de gaz par tonne. Ce gaz a un pouvoir d'éclairage supérieur. Employé avec d'autres houilles, il laisse un résidu très estimé. Le prix de vente varie de $15 à $20 (or) par tonne. Le coût du transport à Boston est de $2.

La présence de la bonne houille dans la Colombie anglaise et son absence dans d'autres parties de la côte du Pacifique sont une grande faveur pour cette province.

On trouve de l'anthracite dans l'île de la Reine Charlotte.

A l'Ile New-Castle, les rochers perpendiculaires à l'eau offrent des sillons de houille. Les principaux travaux sont faits à Nanaïmo, les houilles de Wellington et de Harwood

se vendent aux mines à raison de $5 à $6, et à San Francisco $10 la tonne.

L'existence d'une belle qualité de houille en quantités presque illimitées, sur le bord de la mer, ne peut manquer d'être d'une très grande importance maintenant que la compagnie du Pacifique a doté le pays d'une des plus grandes voies ferrées du monde. Comme tous les chemins de fer transcontinentaux s'uniront sur la côte du Pacifique, avec les bateaux à vapeur océaniques, ceux-ci s'approvisionneront de houille pour les besoins de l'industrie dans la seule région du Pacifique nord qui puisse la fournir.

(*FIN*)

——:o:——

Pour aider à la solution de questions qui s'agitent aux Etats-Unis et au Canada

MEMOIRE

adressé à Sa Sainteté Pie X, aux Eminentissimes Cardinaux, ainsi qu'aux principaux archevêques et évêques des Etats-Unis et du Canada intéressés dans la matière et à leurs conseillers.

SECTION III.—DE LA CONSERVATION DE LA LANGUE MATERNELLE PAR RAPPORT A LA CONSERVATION DE LA FOI

CHAPITRE I.

(*Suite*)

76. Pour pouvoir mieux juger jusqu'à quel degré sont répréhensibles certains actes des assimilateurs des Etats-Unis et du Canada et comprendre l'indignation des Canadiens-Français et la justice de leurs demandes, il faut encore observer certains faits que les Canadiens-Français font valoir ou peuvent faire valoir en leur faveur.

D'abord tout homme impartial qui connaît l'histoire jugera que les Canadiens-Français ont droit à une gratitude spéciale de la part des Irlandais, lesquels par les agissements d'un certain nombre d'entre eux les paient au contraire d'ingratitude. La narration qui suit fera voir le bien fondé de ce jugement.

" La population de l'Irlande subit un abaissement formidable. Toutes les routes du monde se couvrirent des

malheureux exilés que les terribles évictions chassaient de leur pays. L'Amérique reçut le plus grand nombre d'entre eux. On estime à 428,000 ceux qui émigrèrent au Canada de 1839 à 1840.

" On sait à quel dénûment ils étaient réduits, et avec quelle héroïque constance ils subirent la plus odieuse des persécutions pour rester fidèles à leur foi. L'histoire lamentable du " Jules-César " qui sur les cinq cents émigrants qu'il transportait en perdit plus de cent pendant les cinquante jours que dura la traversée, se répéta sur toutes les mers. Dans le seul été de 1847, à la station de la quarantaine, à la Grosse Isle, le typhus fit environ sept mille victimes, plus de cinquante par jour.

" Les Canadiens-Français étaient bien placés pour compatir à ces immenses souffrances. Ils se dévouèrent sans compter au salut de ces malheureux pestiférés que la Providence leur jetait entre les bras. A la Grosse-Isle, à Québec, à Montréal, le clergé, les communautés religieuses, de charitables laïques se portèrent à leurs secours avec une ardeur qui coûta la vie à plusieurs d'entre eux.

" Huit prêtres moururent à Montréal, victimes de leur zèle, entre autres M. le grand-vicaire H. Hudon, quatre du Séminaire de Saint-Sulpice et quelques Jésuites. Mgr Bourget, évêque de Montréal, marcha lui-même à la tête de ses prêtres sur ce théâtre d'abnégation sacerdotale et de catholique dévouement... Les religieuses des trois communautés consacrées dans notre ville au soulagement des infirmités humaines, s'offrirent spontanément pour braver la maladie et la mort, en leur disputant leurs victimes... Soixante et onze religieuses furent frappées de la contagion et treize succombèrent."

" Nos familles canadiennes se chargèrent de l'éducation des orphelins.

" Tandis que dans la Nouvelle-Ecosse, à Terreneuve, au Massachusetts et au Connecticut, les malheureux Irlandais se heurtaient à des lois d'exception qui restreignaient de toutes manières leur liberté civile et politique, ils étaient accueillis comme des frères par le peuple français du

Saint-Laurent. Aussi un de leurs historiens a-t-il pu écrire: "The descendants of the Irish emigrants owe an eternal debt of gratitude to the brave and generous priests and people of Lower-Canada." (Desrosiers et Fournet, op. c., p. 167 s.)

77. Les Canadiens-Français ont toujours bien traité les Irlandais et les autres nationalités, ne leur imposant nullement d'apprendre leur langue, mais leurs missionnaires ont appris eux-mêmes la langue des autres. Personne ne nie le soin qu'ont les archevêques et évêques de la province de Québec de leurs ouailles irlandaises, et l'on sait comment ils leur donnent des prêtres qui parlent l'anglais et qui sont de leur race. Les traditions des évêques canadiens-français sont celles que suit Mgr Langevin, archevêquede Saint-Boniface, et qui sont exposées dans sa lettre au *Tablet* de Londres, dont voici un extrait traduit: "J'ai été étonné de voir que votre édition du 17 septembre dernier contenait l'assertion étrange et fausse que les "représentants du catholicisme français" dans le Nord-Ouest canadien sont déterminés à enseigner la religion dans ce pays par l'intermédiaire de la langue française. Tout d'abord, je me joins à mes vénérables collègues pour répudier comme fausse cette appellation de "représentants du catholicisme français."

"Pour nous le catholicisme n'est ni français ni anglais ; il est catholique, c'est-à-dire universel; il comprend tous les enfants de Notre Sainte Mère l'Eglise, quelle que soit la nationalité à laquelle ils appartiennent.

"En outre, vous pouvez être sûrs que nous n'avons jamais rêvé de propager le catholicisme au moyen du français parmi ceux qui ne parle pas cette langue.

"Sans doute, nous savons que cette accusation a été portée contre nous par des gens qui habitent le Canada—et elle n'a pas été propagée au Canada seulement, mais à Rome même, mais elle n'en constitue pas moins une calomnie à l'égard de ceux qui sont en même temps membres loyaux de l'Eglise et admirateurs sincères des institutions britanniques. Je puis affirmer que dans la province

ecclésiastique de Saint-Boniface—qui embrasse les trois provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ainsi qu'une partie de l'Ontario et les vastes districts de l'Athabaska-Mackenzie et du Keewatin—nous veillons sans relâche sur les besoins spirituels des nouveaux colons catholiques qui nous arrivent par milliers de toutes les parties du continent américain et de l'Europe. Nous prenons tous les moyens possibles pour préserver la foi au milieu de notre troupeau cosmopolite, et je serais surpris que dans le monde entier aucun épiscopat eût fait ou ferait davantage pour la cause catholique. Nous procurons à ces nouveaux venus des paroisses régulièrement organisées selon les différentes nationalités; nous leur donnons des églises où ils peuvent entendre la parole de Dieu dans leur propre langue—qu'ils soient Anglais, Français, Allemands, Polonais, Hongrois ou Ruthènes; et nous établissons des écoles paroissiales où l'anglais est si bien enseigné que je serais heureux si les distingués visiteurs qui nous viennent d'Angleterre ou d'ailleurs pouvaient aller entendre l'accent correct et la facilité d'expression avec laquelle la langue anglaise est parlée par nos Canadiens-Français de Saint-Boniface comme par nos enfants polonais, allemands ou ruthènes de Winnipeg. Nos visiteurs pourraient aussi se rendre dans les quatre paroisses de cette dernière ville qu'habitent des catholiques de langue anglaise et où aucune autre langue maternelle n'est employée.

" Il est un fait certain, cependant ; nous désirons que nos enfants français apprennent et sachent leur propre langue aussi bien que les Anglais, et il en est de même pour tous les étrangers. Je ne pense pas non plus que l'Eglise considère comme un crime d'apprendre une langue différente de celle qui domine dans le pays où l'on vit. Et il est certain que cette manière de voir ne constitue pas une menace pour l'empire auquel nos catholiques sont fiers d'appartenir.

" L'histoire nous enseigne que les Romains n'ont pas cherché à faire disparaître la langue des ennemis qu'ils avaient subjugués ; les Grecs continuèrent de parler le

grec, et un grand nombre de Romains apprirent cette langue—tout comme dans les milieux cultivés des villes modernes, comme à Londres, Paris et Berlin, on se fait un point d'honneur d'apprendre et de parler d'autres langues que la sienne. Nous réclamons le droit de conserver notre langue maternelle et rien de plus—c'est un droit que la Grande-Bretagne nous a reconnu comme elle l'a accordé aux Celtes qui vivent dans ses propres domaines ; et nous savons que l'anglais est actuellement la langue officielle dans le Nord-Ouest canadien, tout comme l'anglais et le français sont les seules langues officielles dans tout le Dominion. C'est pourquoi nous voyons de très près à ce que l'anglais soit enseigné à tous les nouveaux venus ; nous considérons même que c'est pour nous un devoir rigoureux de conscience de leur procurer l'éducation qui les placera, au moins, sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens et leur permettra de se ranger dans une bonne classe sociale de leur patrie d'adoption. Mais nous croyons aussi que c'est pour nous, pasteurs de leurs âmes, un devoir de veiller à ce que ces gens conservent l'usage de leur langue maternelle, qui est inséparablement liée au plus haut idéal catholique de la patrie et de la foi. Serait-ce là un crime aux yeux de l'Eglise catholique et dans un pays britannique ?

" S'il faut enseigner l'anglais à ceux qui vivent au milieu de la population de langue anglaise et non catholiques, il faut aussi protéger contre les dangers qui les entourent les Français, les Polonais, les Allemands et les Hongrois, dont la foi est exposée dans les milieux hostiles.

" C'est pour cette raison que, pour exercer le ministère parmi ces populations, nous nous servons de la langue propre à chacune d'elles. Pour cette raison aussi, nous publions à grands frais, trois revues hebdomadaires en anglais, en allemands et polonais qui sont imprimées à nos ateliers de Winnipeg. Avant longtemps, des journaux français et rhutènes seront aussi publiés par les Oblats de Marie Immaculée, chargés de cet important travail. Que pourrions-nous projeter de mieux pour l'avancement matériel et moral de notre troupeau bien-aimé ? Personne ne prétendra, je suppose, que l'on doive

prêcher en anglais dans les églises françaises, allemandes, polonaises ou ruthènes où pas un seul catholique de langue anglaise ne se trouve ; je n'imagine pas non plus que quelqu'un désire nous obliger à enseigner le catholicisme en langue anglaise exclusivement. Ceux qui tiennent plus à l'unité de la foi inviteraient les catholiques à l'apostasie s'ils voulaient imposer à tous la langue anglaise.

" Nous admettons toujours que le catholicisme devrait être enseigné en anglais aux populations de langue anglaise, afin de les retenir dans la foi et de convertir nos amis non-catholiques ; mais ce n'est pas là une découverte à faire pour nous ; nous l'avons faite dès le commencement ; et chaque année une retraite est prêchée en anglais en l'église Sainte-Marie de Winnipeg, pour les non-catholiques." (Traduction prise du *Devoir* de Montréal, 23 janvier 1911).

78. Il apparaît de la lettre de Mgr Langevin combien il est faux que les Canadiens-Français, surtout ceux de l'Ouest, veuillent imposer leur langue aux autres nationalités et négligent de mettre en pratique à l'égard des autres leur grand principe : La conservation de la langue maternelle est une des sauvegardes de la foi. J'ai entendu moi-même ici à Rome ces bavardages plusieurs fois. Que voulez-vous ? Pour connaître le Canada il ne suffit pas d'y avoir passé quelques jours, ou d'avoir lu quelques journaux, n'entendant que les rapports des Canadiens-Anglais,—ou d'Irlandais faisant cause commune avec eux—qui pleins d'un orgueilleux mépris et d'une jalousie méfiante envers ceux qu'ils regardent comme les descendants des vaincus, ne sont pas dans les dispositions d'esprit requises pour raconter les choses avec impartialité. Pis encore si les narrateurs ou les narratrices qui ont fourni les renseignements sont des gens—et le monde en est plein—qui voient rarement et relatent encore plus rarement les choses telles qu'elles sont ; qui exagèrent les faits, les dénaturent ; qui prennent les créations de leur imagination pour des réalités. Il y a des gens qui manquent partiellement et même totalement de la faculté de distinguer entre le souvenir d'un fait arrivé et la création imaginative du même fait.

Cette même lettre de Mgr Langevin nous apprend que la

Grande Bretagne reconnaît à ses sujets du Canada le droit de conserver leur langue maternelle. C'est d'accord avec ce que dit le *Devoir* de Montréal (17 février 1911) : " Au point de vue constitutionnel la langue française et la langue anglaise sont officiellement reconnues par les lois du pays. Il suit de là que de par sa constitution, officiellement, le Canada est un pays bilingue." En sorte que les habitants du Canada d'origine française ont, outre le droit naturel, le droit civil de conserver leur langue.

79. Les Canadiens-Français ne demandent pas des privilèges, mais réclament seulement ce qui leur appartient strictement, ce qu'ils concèdent, eux, généreusement aux autres, ce que les autres s'attribuent comme une chose qui leur est due et qu'ils s'étonneraient de se voir contester.

Je lisais, il y a quelques mois, dans un jonrnal anglais du Canada un article qui traitait de l'enseignement de l'histoire de l'Irlande comme branche spéciale dans les écoles anglaises catholiques du Canada. L'écrivain, avec force considérations, montrait l'utilité de la chose ; et j'estime, pour ma part, que tous ceux qui vont au fond des choses lui donneront raison. Mais supposons qu'un Canadien-Français fit pour sa race la même chose par rapport à l'histoire de la France : ne faudrait-il pas faire la même concesssion et lui donner aussi raison ?

Les Canadiens-Français ont diverses sociétés dont l'objet est leur progrès religieux, économique, social et national. Les assimilateurs des Etats-Unis plus d'une fois ont désapprouvé l'existence de ces sociétés séparées ; pourtant les Canadiens-Français ne font qu'imiter les Irlandais ; écoutons la *Cath. Encycl.*, v. VIII, p. 132 ss. : "Un trait saillant de l'histoire des premiers temps des Irlandais dans ce pays, a été leur tendance à se réunir en sociétés composées exclusivement de personnes de leur race... Plus tard, à mesure que l'élément irlandais augmentait, des sociétés semblables furent établies dans d'autres villes pour ces mêmes fins de bienfaisance. Dans toutes ces sociétés la nationalité irlandaise, soit par naissance soit par parenté, était requise, et le maintien de l'esprit national était l'un des objets de la société. Mais cet amour pour

l'histoire et les traditions de leur mère-patrie était constamment et inséparablement allié à l'attachement inébranlable pour leur pays d'adoption ; et les Irlandais en Amérique ont démontré au delà de toute réplique que leur affection pour le sol d'où leurs ancêtres ou eux-mêmes sont sortis, n'a pas été un obstacle à l'accomplissement fidèle de leurs devoirs de citoyens américains... Plus récemment beaucoup de sociétés gaéliques ont été organisées, ainsi que diverses associations du *Home Rule* et des branches du *Land League* irlandais."

80. Pour finir cette exposition sur les Canadiens-Français, je veux citer un passage d'un discours d'un de leurs évêques, Mgr Cloutier, prononcé le 15 janvier 1911, à l'occasion de sa visite aux Chevaliers de Colomb de sa ville épiscopale. Ce qu'il dit se rapporte aux Canadiens-Français du Canada, mais avec les modifications requises peut s'appliquer aussi à ceux des Etats-Unis.

"Enfin, vous vous appelez Chevaliers de Colomb. Pourquoi ce nom ? Quelle idée recouvre-t-il ? Serait-ce que, dans l'intention de ses fondateurs, votre société aurait pour ambition d'étendre ses conquêtes sur tout le continent révélé au monde par le grand découvreur ? C'est possible, mais je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que cette société a pris naissance sur une terre étrangère où l'on ne parle pas la même langue que nous. Ce que je sais aussi, c'est que des personnages importants et nombreux répètent autour de nous, et vont dire jusqu'à Rome même, que les Canadiens-Français sont destinés à disparaître et que le catholicisme, pour assurer son avenir au Canada, devra parler anglais. C'est là une thèse à laquelle nous ne pouvons souscrire. Les Canadiens-Français sont ici chez eux ; ils sont nés et ont grandi sur la terre canadienne ; ils veulent continuer d'y vivre et de s'y développer tels qu'ils ont été dans le passé et tels qu'ils doivent être dans l'avenir ; ils entendent garder, et défendre au besoin, ce qui a fait jusqu'ici leur grandeur et leur force, je veux dire, les traditions ancestrales, la foi catholique et la langue française. Notre langue, notre belle langue, est la sauvegarde de notre

vie nationale: personne n'a le droit ni le pouvoir de nous l'enlever.

"Nous ne demandons qu'à vivre en paix avec les autres races qui partagent avec nous le sol de la patrie; nous nous honorons de leur tendre une mains loyale et généreuse, mais nous réclamons en même temps justice et liberté, et, pour tendre la main, nous nous tenons debout." (*Revue Franco-Américaine*, 1er février 1911, p. 305 s.)

81. Nous avons dit plus haut que durant une certaine période les Irlandais constituèrent la majorité de la population catholique. Se trouvant en plus grand nombre que les catholiques réunis des autres nationalités et parlant la langue de l'élément principal au commencement de la République, ils furent naturellement portés à se croire plus importants que les autres et à vouloir les dominer et leur prescrire des règles. C'est la vieille histoire de l'humanité: le plus fort pense qu'il a le droit de gouverner, et pour la plupart des hommes, le droit du plus fort est toujours le meilleur. Un autre instinct qui exerça quelque influence est décrit dans les termes suivants par M. Bourassa: "Je m'explique très bien qu'arrivés en Amérique, où un régime d'intense liberté succédait brusquement pour eux à trois siècles de tyrannie, ils aient mis une ardeur extraordinaire à prendre leur place partout, et surtout dans les fonctions d'autorité, religieuses ou civiles, dont ils avaient été privés si longtemps." A ces instincts s'ajoutèrent divers motifs plus ou moins conscients, plus ou moins explicites et plus ou moins justes en soi: le désir de faire oublier certaines accusations portées contre eux (Voir l'article de l'historien Irlandais Shea dans l'*American Quarterly Review*, avril 1879), en particulier celle de n'être pas assez américains et de mettre en première ligne la nationalité irlandaise (V. *The Cath. Encycl.*, v. VIII, p. 144); le désir de plaire aux autorités civiles en généralisant l'anglais et en se montrant ainsi américains. Certes, de tels désirs étaient bien justifiés par l'espérance de voir cesser les persécutions auxquelles étaient en butte les Irlandais et les autres catholiques, comme étrangers et comme catholiques,

de la part du *Know-Nothingism*, du *Native Americanism* et plus de l'*American Protective Association*. Il faut mentionner aussi la peur chez certains hommes que les Allemands, les Canadiens-Français. les Polonais, etc., ne s'assimilant pas formassent comme des états séparés, ce qui plus tard donnerait facilement lieu à des conflits de races et d'intérêts. N'oublions pas l'admiration exagérée qu'avaient un grand nombre pour leur nouvelle patrie. Il y eut aussi chez beaucoup la pensée de détruire certains préjugés contre le catholicisme et celle de rendre moins pénible le travail des prêtres et plus facile la desserte des paroisses.

Ces diverses causes créèrent chez les Irlandais, pris en masse, un esprit spécial quant à la présente matière, une inclination particulière à dominer et à américaniser les autres races catholiques. Cette inclination, qui certes n'était pas du tout à l'état conscient chez l'immense majorité et qui même aurait été combattue par le grand nombre s'ils l'avaient trouvée dans leur cœur, aveugla un certain nombre d'entre eux et les poussa à des actes de différents genres, imprudents, injustes et nuisibles à la religion. Que de faits pourraient être narrés! Ils se comptent par milliers. Je me borne à quelques exemples, qui se rapportent la plupart aux Canadiens-Français. Ces choses d'ailleurs sont assez connues.

82. Qu'on se rappelle d'abord ce qui a été dit à la fin de la note au n. 68, p. 123 s. relativement au fait que souvent les Irlandais se sont emparés des paroisses et même des évêchés, fondés par les autres races au prix de grands sacrifices.

Dans les paroisses mixtes, c'est-à-dire composées d'Irlandais et de Canadiens-Français, et souvent fondées par ces derniers, on nomme de préférence un curé irlandais. On donne même à des curés irlandais, sachant à peine assez de français pour se faire comprendre, des paroisses entièrement ou presque entièrement franco-canadiennes, tandis qu'on pourrait très facilement les confier à des prêtres canadiens-français, sachant parfaitement ou au moins suffisamment l'anglais. De là il y a parfois de très grandes

difficultés pour les confessions. Les prêtres canadiens-français restent de longues années vicaires, tandis que les prêtres irlandais sont curés après peu de temps.

On favorise les vocations des jeunes Irlandais, payant pour leur éducation avec l'argent qui provient parfois pour la plus grande partie des Canadiens-Français ; on suit une autre ligne de conduite pour les jeunes Canadiens-Français. Au lieu d'attirer des prêtres du Canada, on les éloigne plutôt.

On engage les prêtres à prêcher seulemeut en anglais ; parfois on leur défend de faire autrement, même dans des paroisses complètement franco-canadiennes.

Dans les écoles on restreint le nombre d'heures consacrées à l'enseignement du français, on les supprime même. On tâche par toutes sortes de moyens de se défaire des religieuses enseignantes franco-canadiennes pour mettre à leur place des Irlandaises. On nomme comme visiteurs des écoles canadiennes-françaises des prêtres irlandais ; ceux-ci de diverses manières découragent l'enseignement du français et dirigent le tout de façon à amener peu à peu sa disparition : pour être plus libres, ils ne veulent pas être accompagnés du curé canadien-français quand ils font la visite de son école. La francophobie aveugle tellement qu'on va juspu'à créer des difficultés à l'érection d'écoles paroissiales canadiennes-françaises, à fermer, sous de futiles prétextes, de telles écoles bien que prospères, on préfère voir les enfants aller aux écoles publiques (neutres ou protestantes) : là le français n'est pas enseigné.

Sans crainte de se tromper on peut dire que la préférence est en général donnée aux prêtres irlandais en toute chose : ils forment, cela s'entend de soi, la totalité ou au moins la majorité du conseil de l'évêque, dans lequel les Canadiens-Françeis, les Allemands, etc., ne sont pas représentés du tout ou sont loin de l'être selon le nombre des fidèles et des prêtres de leur race. On nomme les curés inamovibles surtout parmi les Irlandais. Le vicaire général est irlandais.

(*A suivre*)

Vieux Documents

L'Empire Britannique et ses Colonies

EXAMEN DU DOCTEUR BENJAMIN FRANKLIN DEVANT LA CHAMBRE DES COMMUNES, SUR LE RAPPEL DE L'ACTE DU TIMBRE, EN 1766.

(*Suite*)

72) D. Mais, qui sera juge de ces circonstances extraordinaires? N'est-ce pas le Parlement ?

R. Quoique le Parlement en soit juge, les colonies penseront qu'il ne pourra jamais exercer ce droit tant qu'elles n'y seront point représentées, et que si jamais ces circonstances se rencontrent, on leur *donnera* des représentants.

73) D. N'avez-vous pas entendu dire que pendant la dernière guerre le Maryland a refusé de contribuer pour sa quote-part à la défense commune ?

R. On a été fort injuste avec le Maryland. Le Maryland, à ma connaissance, n'a jamais refusé de contribuer ni de voter des subsides pour la couronne. Tous les ans, durant la guerre, les assemblées ont voté des sommes considérables, et des bills pour en assurer la levée. Conformément à la constitution de la province, les bills ont été envoyés au Conseil ou Chambre haute, pour y être adoptés, afin de pouvoir être présentés au gouverneur, et promulgués comme lois. Malheureusement des querelles entre les deux chambres, nées surtout des vices de la constitution, ont fait avorter tous les bills, à l'exception d'un ou deux. Le conseil du *propriétaire* les a rejetés. Il est vrai que le Maryland n'a pas contribué pour sa part, mais ce fut suivant moi la faute du gouvernement et non du peuple.

74) D. Dans les autres provinces, n'a-t-on pas parlé de s'adresser au Parlement pour les forcer à contribuer ?

R. J'ai entendu dire cela; mais comme il était bien connu que le peuple ne méritait aucun blâme, jamais cette demande ne fut faite, non plus qu'aucune démarche à ce sujet.

75) D. La proposition n'a-t-elle pas été faite dans une réunion publique ?

R. Non, que je sache.

76) D. Vous souvenez-vous de l'abolition du papier-monnaie dans la Nouvelle-Angleterre par un acte de l'assemblée ?

R. Je me souviens de cette abolition dans le Massachusetts.

77) D. Le lieutenant-gouverneur Hutchinson n'a-t-il pas pris à cette mesure une part principale ?

R. Je l'ai ouï dire.

78) D. N'était-ce pas alors une loi très impopulaire ?

R. Je le présume, quoique je ne puisse rien assurer en ce point, car j'habitais loin de cette province.

79) D. La rareté de l'or et de l'argent n'était-elle pas un argument allégué contre l'abolition du papier-monnaie ?

R. Je le suppose.

80) D. Quelle est l'opinion actuelle sur cette loi ? Est-elle aussi impopulaire qu'au début ?

R. Je crois que non.

81) D. N'a-t-on pas quelquefois envoyé d'ici aux gouverneurs des instructions fort oppressives et fort impolitiques ?

R. Oui.

82) D. N'y a-t-il pas eu des gouverneurs qui s'en sont écartés pour ce motif ?

R. Oui, je l'ai entendu dire.

83) D. Les Américains ont-ils jamais disputé au Parlement le droit de régler le commerce ?

R. Non.

84) D. Peut-on, autrement que par l'emploi d'une force armée, mettre à exécution l'acte du timbre ?

R. Je ne vois pas comment une force armée pourrait être employée à cet effet.

85) D. Pourquoi pas ?

R. Supposez que des troupes soient envoyées en Amérique, elles ne trouveront personne en armes ; que feront-elles ? Elles ne peuvent forcer un homme à prendre du papier timbré, s'il veut s'en passer. Elles ne trouveront pas de rébellion ? il est vrai qu'elles pourront en créer une.

86) D. Si l'acte n'est pas révoqué, quelles en seront, suivant vous, les conséquences ?

R. La perte totale du respect et de l'affection que les Américains portent à ce pays, et celle de tout le commerce qui tient à ce respect et à cette affection.

87) D. Le commerce pourrait-il être atteint ?

R. Si l'acte n'est point révoqué, vous verrez qu'avant peu es colons ne vous prendront plus qu'une très faible quanté de vos produits.

88) D. Leur est-il possible de s'en passer ?

R. Je pense qu'ils peuvent très bien s'en passer.

89) D. Est-ce leur intérêt ?

R. Les objets que les colons tirent d'Angleterre sont ou de première nécessité, ou de pur agrément, ou de luxe. Les premiers, tels que les draps, etc., peuvent, sans trop de travail, se fabriquer à l'intérieur ; les seconds, on peut s'en passer jusqu'à ce qu'on soit venu à bout de les produire sur place ; et quant aux derniers, qui sont de beaucoup les plus nombreux dans le commerce, on s'en privera immédiatement. Ce sont des articles de mode qu'on achète et que l'on consomme parce qu'ils sont de mode dans un pays respecté, mais que désormais on rejettera avec dégoût. Déjà, d'un commun accord, les colons ont banni l'emploi de tous les objets de mode dans les deuils, et des articles représentant plusieurs milliers de livres sterling ont été retournés comme invendables.

90) D. Est-il de l'intérêt des Américains de fabriquer le drap chez eux ?

R. Je pense que maintenant l'on a meilleur marché à le faire venir d'Angleterre, pour l'avoir de même finesse et qualité ; mais si l'on tient compte d'autres considérations,

des entraves apportées au commerce et de la difficulté des remises, l'intérêt sera de tout fabriquer.

91) D. En supposant qu'un règlement intérieur fût joint à un impôt, comment le recevrait-on ?

R. Je pense qu'on y résisterait.

92) D. Ainsi donc, on ne se soumettrait à aucun règlement joint à un impôt ?

R. L'opinion des colons est que, lorsque des subsides sont nécessaires à la couronne, on doit conformément au vieil usage établi, en faire la demande aux assemblées, qui les accorderont librement, comme elles l'ont toujours fait. Ils pensent que leur argent ne doit pas être donné sans leur consentement par des personnes vivant au loin et qui ne connaissent ni leur situation ni leurs ressources. Accorder des subsides à la couronne est le seul moyen qu'ils aient de se recommander à leur souverain, et ils regardent comme extrêmement dur et injuste, qu'un corps où ils n'ont aucun représentant se fasse à lui-même un mérite de donner et d'accorder ce qui appartient, non pas à lui, mais à eux, et qu'il les prive d'un droit auquel ils attachent un prix et une importance extrêmes, puisqu'il est la garantie de tous leurs autres droits.

93) D. Mais la poste, à l'établissement de laquelle ils se sont soumis depuis longtemps, n'est-elle pas un impôt en même temps qu'un règlement ?

R. Non. L'argent payé pour le port d'une lettre n'est pas de la nature des impôts. Ce n'est qu'un *quantum meruit* pour un service rendu. Personne n'est obligé de payer, s'il préfère ne pas recevoir le service. On est libre encore, comme avant l'établissement des postes, d'envoyer ses lettres par un domestique, par un exprès, par un ami, si l'on croit cette voie moins chère ou plus sûre.

94) D. Mais aux colonies, ne considère-t-on pas comme un impôt les règlements de la poste, portés dans l'acte de l'année dernière ?

R. Par ces règlements le port des lettres a généralement été diminué de près de trente pour cent par toute l'Amé-

rique. On ne peut certainement pas considérer cette diminution comme un *impôt*.

95) D. Si le Parlement établissait un excise qu'on pourrait également éviter de payer en ne consommant pas les articles imposés, les colons y feraient-ils des objections?

R. Certainement! car une excise ne se lie à aucun service rendu; c'est un pur subside que, suivant les colons, on doit leur demander et qu'ils doivent accorder, s'ils ont à le payer. Personne n'a droit d'accorder pour eux ce subside, s'il n'a pas reçu à cet effet leurs pouvoirs.

96) D, Vous dites qu'ils ne contestent pas au parlement le droit d'imposer les objets d'importation; quelle différence voyez-vous entre un droit d'importation sur les denrées et un droit d'excise sur leur consommation?

R. J'y vois une différence essentielle. Je vous ai dit pourquoi les colons ne pensent pas que vous ayez droit d'établir une excise à l'intérieur de leur pays. Mais la mer est à vous; vous y maintenez par vos flottes la sûreté de la navigation. Vous la purgez des pirates. Vous pouvez donc avoir sur les marchandises transportées à travers cette partie de vos domaines, un droit naturel et équivalent à un péage, à une taxe, afin de contribuer à la dépense des vaisseaux qui font la police de la route.

97) D. Ce raisonnement serait-il applicable à un impôt sur l'*exportation* des produits de leurs terres? Les colons s'opposeraient-ils à ce droit?

R. S'il renchérissait les produits au point d'en diminuer la demande au dehors, à coup sùr ils réclameraient contre un tel impôt; ce n'est pas votre droit qu'ils attaqueraient, mais ils se plaindraient de la lourdeur de l'impôt et vous demanderaient de l'alléger.

98) D. Le droit payé sur l'exportation du tabac n'est-il pas de cette sorte?

R. On ne le paye, je crois, que sur le tabac transporté par cabotage d'une colonie dans l'autre. Encore est-ce un fonds affecté à l'entretien du collége de Williamsburg en Virginie.

99) D. Les assemblées des Antilles n'ont-elles pas les

mêmes droits naturels que celles de l'Amérique du Nord ?

R. Indubitablement.

100) D. Et n'y a-t-il pas là un droit sur l'exportation de leurs sucres?

R. Je ne connais pas bien les Antilles; mais je crois que le droit de quatre et demi pour cent sur l'exportation des sucres a été consenti par leurs propres assemblées.

101) D. De combien est, dans votre province, l'impôt personnel sur les gens non mariés ?

R. Il est, je crois, de quinze shillings pour chaque homme au-dessus de vingt et un ans.

102) D. Quel est le montant annuel de toutes les taxes en Pensylvanie ?

R. A peu près vingt mille livres sterling.

103) D. En supposant que l'acte du timbre soit maintenu et qu'on en renforce l'exécution, imaginez-vous que la mauvaise humeur pousserait les Américains à payer les mauvais produits de leurs manufactures aussi chers que les nôtres, et à les consommer de préférence ?

R. Oui, je le crois. On payera aussi volontiers pour satisfaire uue passion qu'une autre, on payera pour satisfaire son ressentiment comme aujourd'hui pour contenter sa vanité.

104) D. Les habitants de Boston cesseront-ils leur commerce ?

R. Les marchands sont en très petit nombre, comparés à la population tout entière; il faudra bien qu'ils suspendent leur commerce, si personne ne leur achète leurs marchandises.

105) D. De qui se compose la population dans les colonies ?

R. De fermiers, laboureurs ou planteurs.

106) D. Laisseront - ils pourrir les produits de leurs terres ?

R. Non. Mais ils ne cultiveront plus autant. Ils fabriqueront plus et laboureront moins.

107) D. Voudront-ils vivre sans justice civile et supporter tous les inconvénients d'une telle situation pendant un

temps considérable plutôt que d'employer du papier timbré, en supposant, toutefois, que la distribution de ce papier soit protégée par une force suffisante et qu'on puisse s'en procurer ?

R. Je regarde cette supposition comme inadmissible. Il est impossible d'organiser la distribution de façon à ce que chacun puisse se procurer des timbres. L'acte porte que des sous-distributeurs seront établis dans les villes, districts et villages de chaque province, et cela serait nécessaire. Mais les distributeurs principaux, qui devaient avoir un bénéfice considérable, n'ont pas jugé que cette fonction valût la peine d'être continuée. Je regarde comme impossible de trouver des sous-distributeurs solvables qui, pour un chétif bénéfice, voudront braver les haines et courir les dangers que cet emploi leur attirera. Parvint-on à en trouver, il me paraîtrait impraticable de protéger les papiers timbrés sur tant de points éloignés et reculés.

108) D. Mais dans les lieux où ils pourraient être protégés, le peuple n'aimerait-il pas mieux en faire usage que de se condamner à ne faire valoir aucun de ses droits et à ne pouvoir recouvrer en justice aucune dette ?

R. Il est difficile de dire ce qu'on ferait. Je ne puis juger de ce que les autres penseraient et feraient que par ce que je sens. J'ai beaucoup de créances en Amérique, j'aimerais mieux n'en jamais poursuivre le recouvrement en justice que de me soumettre à l'acte du timbre. Ce seront des dettes d'honneur. Mon opinion est que l'on demeurerait dans cet état, ou que l'on trouverait quelque moyen de s'en tirer, peut-être par un accord universel de procéder en justice sans papier timbré.

109) D. A quel chiffre évaluez-vous la force militaire nécessaire pour protéger la distribution du papier timbré dans toute l'Amérique ?

R. Il faudrait beaecoup de monde. Je ne saurais dire combien, si l'Amérique songeait à une résistance générale.

110) D. Combien y a-t-il en Amérique d'hommes capables de porter les armes ou de milice disciplinée ?

R. Il y a, Je suppose, au moins...

(*On s'opposa à cette question. Franklin se retira. Il fut ensuite rappelé.*)

111) D. Le droit de timbre en Amérique serait-il un impôt qui pèserait également sur tout le pays ?

R. Je ne le pense pas.

112) D. Pourquoi ?

R. La plus grande partie de son produit viendrait des poursuites pour recouvrement de dettes et serait payée par ceux qui sont trop pauvres pour acquitter leurs dettes avec facilité. Ce serait donc une lourde taxe sur le pauvre et une taxe qui le frapperait précisément parce qu'il est pauvre.

113) D. Mais cette augmentation de frais ne serait-elle pas un moyen de diminuer le nombre des procès ?

R. Je ne crois pas ; car tous les frais retombant sur le débiteur et étant payés par lui, cela ne découragerait pas le créancier d'intenter son action.

114) D. Cela n'aurait-il pas le même résultat qu'une usure excessive ?

R. Oui, comme oppression du débiteur.

115) D. Dans l'Amérique du Nord, combien y a-t-il annuellement de bâtiments chargés de graine de lin pour l'Irlande ?

R. Je ne puis dire le nombre de bâtiments ; mais je sais qu'en 1752 dix mille barils de graine de lin, contenant chacun sept boisseaux, ont été exportés de Philadelphie pour l'Irlande. Je suppose que cette quantité s'est beaucoup accrue depuis ce temps, et on sait que l'exportation de New-York est égale à celle de Philadelphie.

116) D. Que devient le lin que produit cette graine ?

R. On l'emploie à fabriquer des toiles communes ou de qualité moyenne.

117) D. Y a-t-il des moulins à scies en Amérique ?

R. Je crois qu'il y en a trois, mais qu'un seul marche maintenant. Je suppose qu'ils seront tous employés si l'interruption du commerce se prolonge.

118) D. Y a-t-il des moulins à foulon ?

R. Beaucoup.

119) D. N'avez-vous pas su que, pendant la guerre, il a été passé des marchés pour une grande quantité de bas à l'usage de l'armée, et que ces bas ont été fabriqués à Philadelphie ?

R. Je l'ai ouï dire.

120) D. Si l'acte du timbre était révoqué, les Américains ne s'imagineraient-ils pas qu'ils peuvent obliger le Parlement à révoquer tous les impôts extérieurs en vigueur maintenant ?

R. Il est difficile de dire ce que penseront des gens qui vivent à une si grande distance.

121) D. Mais à quel motif supposez-vous qu'ils attribueront le rappel de l'acte ?

R. Je suppose qu'ils penseront qu'on l'a révoqué par conviction de ses inconvénients, et ils compteront que, tant que les mêmes inconvénients subsisteront, vous n'essayerez point d'en établir un second.

122) D. Qu'entendez-vous par ces inconvénients ?

R. J'entends par là plusieurs choses : la pauvreté et l'impuissance de ceux qui auraient à payer l'impôt ; le mécontentement général qu'il occasionnerait, et l'impossibilité de le lever.

123) D. Si l'acte était rappelé, et que le Parlement témoignât son ressentiment aux opposants, les colonies acquiesceraient-elles à l'autorité du Parlement ? Que croyez-vous qu'elles feraient ?

R. Je ne doute nullement que si le Parlement rapporte l'acte du timbre les colonies reconnaîtront son autorité.

124) D. Mais si le Parlement jugeait à propos de constater son droit par une loi qui imposerait une taxe légère contrairement à l'opinion des colonies, se soumettraient-elles à la payer ?

R. L'attitude des Américains a été jugée trop en gros. La conduite des assemblées a été très différente de celle de la foule, et il les faut distinguer, car elles n'ont ensemble aucun rapport. Les assemblées se sont bornées à déclarer paisiblement ce qu'elles regardent comme étant leur droit. Elles n'ont pris aucune mesure pour résister ; elles n'ont pas bâti un fort, pas levé un homme, pas fait une provision. Selon

elles, les chefs d'émeutes doivent être punis, elles mêmes les puniraient si elles le pouvaient. Tout homme sérieux et sensé désire le châtiment des émeutiers, puisque autrement il n'y a pour les gens paisibles aucune sûreté ni dans leur personne ni dans leurs biens. Mais quant à un impôt intérieur, si faible qu'il soit, qui serait mis sur les Américains par le Parlement d'Angleterre où ils ne sont pas représentés, je pense qu'on ne s'y soumettra jamais ; on résistera jusqu'au bout. Les Américains ne voient aucune nécessité à ce que vous leviez sur eux de l'argent par vos impôts ; car ils sont et ont toujours été prêts à s'imposer eux-mêmes, et à fournir, suivant leurs moyens, de larges subsides, sur la réquisition de la couronne.

Non-seulement ils ont contribué suivant leurs moyens, mais encore, pendant la dernière guerre, ils ont été bien au delà ; ils ont payé plusieurs centaines de mille livres outre leur part contributive, ainsi que vous-mêmes en avez jugé. Ces subsides, ils les ont accordés librement et de suite, sur la simple promesse que le secrétaire d'Etat recommanderait au Parlement de les indemniser. Cette recommandation a été faite au Parlement de la manière la plus honorable pour eux.

Dans vos journaux, dans vos pamphlets, dans vos harangues l'Amérique a été injuriée ; on l'a représentée comme ingrate, déraisonnable, injuste ; on a dit qu'elle avait entraîné votre nation dans des dépenses énormes pour sa défense, et que maintenant elle refusait de rien payer. Pendant la dernière guerre, les colonies ont levé, payé, habillé près de vingt-cinq mille hommes, nombre égal à celui des troupes envoyées d'Angleterre, et bien supérieur à celui que l'Amérique devait fournir. En faisant cela les colonies se sont fortement endettées, et pour payer cette dette, tous leurs impôts et tous leurs biens sont engagés pour plusieurs années.

Le gouvernement a paru au début très sensible à ce dévouement. Les colonies ont été recommandées au Parlement. Chaque année, le roi a envoyé à la chambre un message exprimant : "que Sa Majesté avait été vivement touchée du zèle et de l'énergie déployés par ses fidèles sujets de l'Amérique du Nord pour la défense des justes droits et des possessions de Sa

Majesté ; qu'elle recommandait à la chambre de prendre ceci en considération, et de la mettre en état de les dédommager convenablement." Vous trouverez ces messages dans vos procès-verbaux, à chaque année de la dernière guerre ; et il a été, en conséquence, accordé annuellement deux cent mille livres à la Couronne pour être distribuées en indemnité aux colonies.

Voilà certes la plus forte preuve que, loin d'avoir refusé de supporter leur part du fardeau, les colonies ont dépassé leur contingent. Si elles avaient fait moins, ou si elles n'avaient rien fait de plus que leur devoir, il n'y aurait eu ni occasion ni motif de les indemniser. A la vérité les remboursements n'ont pas égalé l'excédant de leurs dépenses, mais elles n'en ont jamais murmuré : elles ont pensé que la royale approbation donnée à leur zèle et à leur fidélité et l'approbation de cette chambre étaient choses plus précieuses que la plus riche indemnité. Il n'était donc pas besoin de cet acte du timbre pour arracher de l'argent à un peuple qui en donne volontiers. On n'a point refusé de donner de l'argent pour subvenir aux besoins qui ont provoqué cet acte ; aucune réquisition n'a été faite ; les colons se sont toujours montrés disposés et prêts à faire tout ce que l'on pouvait raisonnablement attendre d'eux ; c'est sous ce jour qu'ils désirent être considérés.

125) D. Mais supposez que la Grande-Bretagne fût engagée dans une guerre européenne, l'Amérique du Nord contribuerait-elle à la soutenir ?

R. Je crois qu'elle y contribuerait autant que le permettraient ses moyens. Elle se considère comme une part de l'empire britannique, et comme unie à lui par un commun intérêt. Ici on peut regarder les Américains comme des étrangers, mais, eux, ils ne se considèrent points comme tels. Ils sont zélés pour l'honneur et la prospérité de ce pays, et tant qu'on en usera bien avec eux, ils seront toujours prêts à vous aider suivant leurs faibles forces. En 1739, on leur a demandé de concourir à l'expédition de Carthagène, ils ont envoyé trois mille hommes à votre armée. Il est vrai que Carthagène est en Amérique, mais elle est aussi loin des colonies du nord que si elle était en Europe. Ils ne distinguent point

entre les diverses guerres, quant au devoir qu'ils ont de vous y assister.

Je sais que l'on parle ici de la dernière guerre, comme si elle avait été entreprise pour la défense, ou dans l'intérêt de l'Amérique. Selon moi, c'est une erreur complète. La guerre a commencé à l'occasion des limites du Canada et de la Nouvelle-Ecosse, pour des territoires sur lesquels, à la vérité, la *couronne* élevait des prétentions, mais qui n'étaient réclamés par aucune des *colonies* anglaises ; aucune de ces terres n'avait été concédée à un colon ; nous n'avions donc aucun intérêt particulier dans cette querelle. Quant à l'Ohio, les différends ont commencé à propos de votre droit de commerce en pays indien, droit que le traité d'Utrecht vous avait reconnu et que les Français ont violé. Ils avaient saisi les trafiquants et leurs marchandises qui venaient de vos manufactures ; ils avaient pris un fort qu'une compagnie de vos marchands et leurs facteurs et correspondants y avaient construit pour la sûreté de la traite. Braddock fut envoyé avec une armée pour reprendre ce fort (dont la prise avait été regardée ici comme un nouvel envahissement du territoire du roi,) et pour protéger votre commerce. Ce ne fut qu'après la défaite de ce général qu'il y eut une attaque contre les colonies ; jusque-là elles étaient restées en pleine paix tant avec les Français qu'avec les Indiens. Ce n'était donc pas pour leur défense que vous aviez envoyé des troupes.

Le trafic avec les Indiens, quoiqu'il se fasse en Amérique, n'est pas un intérêt américain. Les Américains sont surtout fermiers ou planteurs ; rien de ce qu'ils cultivent ou produisent ne fournit un article de négoce avec les Indiens. Le trafic indien est un intérêt anglais ; il se fait avec des produits anglais, au profit des marchands et des fabricants anglais. Ainsi donc la guerre commencée pour la défense des terres de la couronne qui ne sont la propriété d'aucun Américain, et pour la défense d'un commerce purement anglais, a été réellement une guerre anglaise. Et cependant le peuple d'Amérique n'a pas fait difficulté de contribuer de tout son pouvoir à la soutenir et à l'amener à une heureuse conclusion.

126) D. Pensez-vous donc que la prise de possession d'un

territoire au nom du roi et la garantie des frontières ne soient pas un intérêt américain ?

R. Non, ce n'est pas un intérêt particulier à l'Amérique, c'est un intérêt commun à l'Angleterre et à l'Amérique.

127) D. Vous ne nierez pas que la guerre avec l'Espagne n'ait été entreprise à cause de l'Amérique. N'a-t-elle pas été amenée par des prises faites dans les mers d'Amérique ?

R. Oui, par des prises de bâtiments faisant le commerce anglais avec les produits des fabriques anglaises.

128) D. La dernière guerre avec les Indiens depuis la paix faite avec la France, n'a-t-elle pas été uniquement faite pour l'Amérique ?

R. Oui, plus que la précédente. Mais ce n'était qu'une suite et un reste de la première guerre, les Indiens n'ayant pas été complètement pacifiés ; du reste les Américains en ont supporté presque tous les frais. Elle a été terminée par l'armée du général Bouquet ; dans cette armée il n'y avait pas plus de trois cents hommes de troupes réglées, tandis qu'on y comptait plus de mille Pensylvaniens.

129) D. N'est-il pas nécessaire d'envoyer des troupes en Amérique pour défendre les Américains contre les Indiens ?

R. Non, en aucune façon, cela n'a jamais été nécessaire. Les colons se sont défendus eux-mêmes lorsqu'ils n'étaient qu'une poignée d'hommes, et que les Indiens étaient beaucoup plus nombreux. Ils ont continuellement gagné du terrain, et repoussé les Indiens par delà les montagnes, sans que l'Angleterre ait envoyé un soldat à leurs secours. Peut-on croire qu'il soit nécessaire d'envoyer maintenant des troupes pour les défendre contre ces tribus affaiblies, lorsque les colonies sont devenues si populeuses et si fortes ? Il n'y a pas la moindre raison d'envoyer des troupes ; les Américains sont en état de se défendre eux-mêmes.

130) D. Ne venez-vous pas de dire qu'il n'y eut pas plus de trois cents hommes de troupes régulières employées dans la dernière guerre contre les Indiens ?

R. Pas davantage sur l'Ohio ou sur les frontières de Pensylvanie, théâtre principal de la guerre qui intéressait les colonies. Il y avait des garnisons à Niagara, au fort Détroit, et

dans ces postes lointains qui sont établis pour assurer votre trafic ; je ne les ai pas comptées, mais je crois, que tout calculé, le nombre des Américains, ou des milices provinciales, employés dans la guerre, surpassait celui des troupes régulières. Je n'en suis pas certain, mais je le présume.

131) D. Pensez-vous que les assemblées aient droit de lever de l'argent sur le peuple et d'accorder cet argent à la couronne ?

R. Sans doute, je le pense ; elles l'ont toujours fait.

132) D. Connaissent-elles la déclaration des droits ! Ne savent-elles pas que, par ce statut, aucune somme ne peut être levée sur les sujets sans le consentement du Parlement ?

R. Elles savent cela parfaitement.

133) D. Comment donc peuvent-elles se croire le droit de lever de l'argent pour la couronne ou pour tout autre objet qu'un intérêt purement local ?

R. Elles entendent cette clause, en ce sens qu'elle ne concerne que les sujets vivant dans le royaume : c'est sur eux qu'on ne peut lever d'argent pour la couronne sans le consentement du Parlement. Les colonies ne sont pas censées être dans le royaume. Elles ont leurs assemblées particulières, qui sont leurs parlements et à cet égard elles sont dans la même situation que l'Irlande. Quand il y a lieu de lever de l'argent pour la couronne sur les sujets d'Irlande, ou sur ceux des colonies, c'est au Parlement d'Irlande, ou aux assemblées coloniales, qu'il appartient de consentir à l'impôt. Les Américains pensent que le parlement de la Grande-Bretagne ne peut régulièrement donner ce consentement tant qu'il n'aura pas dans son sein des représentants de l'Amérique, car le bill des droits dit en termes exprès qu'il faut le *commun consentement du parlement*. Or, le peuple d'Amérique n'y a pas de représentants pour concourir à ce commun consentement.

134) D. Si l'acte du timbre était révoqué, et que l'on passât un acte enjoignant aux assemblées des colonies d'indemniser ceux qui ont souffert dans les émeutes, obéiraient-elles ?

R. C'est une question à laquelle je ne puis pas répondre.

135) D. En supposant que le roi demandât aux colonies de voter un revenu, et que le Parlement s'y opposât, pensez-vous qu'elles puissent accorder au roi un revenu, sans le consentement du parlement de la Grande-Bretagne ?

R. C'est une grosse question. Dans mon opinion personnelle, je me croirais libre de le faire, et je le ferais si l'occasion le demandait.

136) D. Lorsque de l'argent a été levé dans les colonies, sur réquisition, n'est-ce pas au roi qu'il a été accordé ?

R. Oui, toujours. Mais les réquisitions ont ordinairement été faites pour un service indiqué, par exemple, pour lever, habiller et solder des troupes ; on ne demande pas simplement de l'argent.

137) D. Si l'on passait un acte requérant les assemblées américaines d'indemniser ceux qui ont souffert, et qu'elles y désobéissent, et si alors le Parlement, par un autre acte, imposait une taxe intérieure, obéirait-on ?

R. On ne payera aucune taxe intérieure, et je crois fort peu nécessaire un acte qui obligerait les assemblées à accorder une indemnité. Je suis convaincu qu'aussitôt l'effervescence actuelle tombée, elles prendront cet objet en considération, et si la mesure est juste, elles y pourvoieront d'elles-mêmes.

138) D. N'arrive-t-il pas souvent au bureau des postes d'Amérique des lettres adressées à quelques villes de l'intérieur où la poste ne va pas ?

R. Oui.

139) D. Tout particulier peut-il se charger de ces lettres et les porter à destination ?

R. Oui. Tout ami peut le faire en payant les frais de port

140) D. Mais ne faut-il pas qu'il paye un supplément des frais de port, pour la distance à parcourir jusqu'à la ville de l'intérieur ?

R. Non.

141) D. Le maître de poste peut-il délivrer la lettre sans se faire payer ce supplément de port ?

R. Certainement ; il ne peut rien demander là où il ne rend aucun service.

142) D. Supposez une personne éloignée de chez elle, qui trouve dans un bureau de poste une lettre à son adresse. Cette personne vit dans un endroit où la poste a l'habitude d'aller, et c'est à cet endroit que la lettre est adressée, le maître de poste lui délivra-t-il la lettre sans se faire payer le port, qu'il doit recevoir au lieu de destination ?

R. Oui. Le bureau ne peut demander le prix d'une lettre qu'il ne transporte pas, ni exiger le prix pour une distance qu'il n'a pas parcourue.

143) D. Les maîtres des bacs ne sont-ils pas obligés, en Amérique, par acte du Parlement, de passer la poste sans rétribution ?

R. Oui.

144) D. Cela n'est-il pas un impôt mis sur ces passeurs?

R. Ils n'en jugent point ainsi, parce qu'ils sont payés par les personnes qui voyagent avec la poste.

145) D. Si l'acte du timbre était révoqué et que la couronne fît aux colonies une réquisition d'argent, l'accorderaient-elles?

R. Je crois que oui.

146) D. Sur quoi fondez-vous cette opinion ?

R. Je puis parler pour la colonie que j'habite ; j'ai reçu pour *instruction* de l'assemblée d'assurer le ministère qu'elle s'est toujours fait et se fera toujours un devoir de fournir à la couronne tous les subsides proportionnés à sa situation et à ses moyens, toutes les fois que la demande lui en sera adressée suivant les usages constitutionnels, et j'ai eu l'houneur de communiquer cette instruction à l'honorable personnage qui était alors ministre.

147) D. Ferait-on cela pour un intérêt anglais, et, par exemple, pour une guerre européenne qui ne toucherait pas l'Amérique?

R. Oui, pour tout ce qui concernerait l'intérêt général. L'Amérique se considère comme une partie du grand tout.

148) D. Quelle est la forme constitutionnelle pour faire aux colonies une demande de subsides ?

R. Une lettre du secrétaire d'Etat.

149) D. Est-ce là tout ce que vous voulez dire ? une lettre du secrétaire d'Etat ?

R. Je veux parler du mode ordinaire de réquisition. C'est une circulaire du secrétaire d'Etat écrite par ordre de Sa Majesté, exposant les motifs de la demande, et recommandant aux colonies d'accorder des subsides tels qu'il convient à leur loyauté et à leurs moyens.

150) D. Le secrétaire d'Etat a-t-il jamais fait des demandes d'argent pour la couronne ?

R. Les réquisitions ont eu pour objet de lever, vêtir, payer des soldats, ce qui ne peut se faire sans argent.

151) D. Accorderait-on de l'argent, purement et simplement, si on le demandait ?

R. Dans mon opinion, on accorderait de l'argent aussi bien que des hommes, si l'on avait de l'argent ou qu'on pût s'en procurer.

152) D. Si le Parlement révoquait l'acte du timbre, l'assemblée de Pensylvanie annulerait-elle ses résolutions ?

R. Je ne crois pas.

153) D. Avant qu'on ne parlât de l'acte du timbre, les colons souhaitaient-ils d'être représentés dans le Parlement ?

R. Non.

154) D. Ne savez-vous pas qu'il y a dans la charte de Pensylvanie une réserve expresse du droit qu'a le Parlement d'y imposer des taxes ?

R. Je sais qu'il y a dans la charte une clause par laquelle le roi accorde qu'on ne lèvera aucune taxe sur les habitants, sinon du consentement de l'assemblée, ou par acte du Parlement.

155) D. Comment donc l'assemblée de Pensylvanie peut-elle prétendre, qu'en mettant sur la colonie l'impôt du timbre, on a violé ses droits ?

R. Voici comment elle l'entend. Par la même charte et par d'autres actes, les colons ont droit à tous les priviléges et libertés des Anglais. Ils trouvent dans la grande charte, et dans la Pétition et la Déclaration des droits, qu'un des priviléges des sujets anglais est de ne pouvoir être taxés sans leur commun consentement. Depuis le premier établissement de la province ils ont donc compté que le Par-

lement ne voudrait ni ne pourrait jamais, à la faveur de cette clause de leur charte, s'attribuer le droit de les taxer, aussi longtemps du moins qu'il n'aurait lui-même pris qualité pour exercer ce droit, en admettant des représentants du peuple qu'on prétend taxer, et qui doit participer à ce consentement commun.

156) D. Y a-t-il quelque mot dans la charte qui justifie cette interprétation ?

R. Les droits communs des Anglais, tels qu'ils sont déclarés dans la grande charte, et la Pétition des droits, la justifient.

157) D. La distinction entre les taxes intérieures et extérieures est-elle formellement exprimée dans la charte ?

R. Non ; je ne crois pas.

158) D. En ce cas, et à l'aide de la même interprétation, les colons ne pourraient-ils pas contester au Parlement le droit de mettre des impôts extérieurs ?

R. On ne l'a jamais fait. Beaucoup d'arguments ont été mis récemment en avant pour démontrer qu'il n'y a pas de différence, et que si vous n'avez aucun droit pour imposer les colonies à l'intérieur, vous n'en avez aucun, non plus, pour les frapper d'impôts extérieurs, ni pour faire aucune autre loi qui les oblige. A présent les Américains n'en croient rien, mais avec le temps, ils pourront bien se laisser convaincre par ces arguments.

158) D. Les résolutions de la Pensylvanie ne disent-elles pas : aucune taxe.

R. Si elles le disent, elles ne veulent parler que des taxes intérieures ; les mêmes mots n'ont pas toujours la même signification ici et aux colonies. Par taxes on y entend les taxes intérieures ; par droits, les droits de douane. Telles sont les idées qu'on attache à ces termes.

160) D. N'avez-vous pas vu les résolutions de l'Assemblée de Massachusetts ?

R. Je les ai vues.

161) D. Ne disent-elles pas que le Parlement ne peut établir en Amérique de taxes, ni extérieures, ni intérieures ?

R. Je n'en ai pas connaissance ; je ne le crois pas.

162) D. Si cette colonie disait qu'on ne peut mettre ni taxes ni impositions, n'entendrait-elle pas que le Parlement n'a le droit de mettre d'impôt d'aucune espèce ?

R. Je suppose que par le mot *impositions*, elle n'entendrait pas les droits mis à l'importation, comme *règlements de commerce*.

163) D. Que veulent dire les colonies par ce mot *impositions* qu'elles distinguent des taxes ?

R. Elles veulent dire beaucoup de choses, telles que les réquisitions d'hommes ou de voitures, les logements de troupes chez les particuliers et autres choses semblables ; ce sont de lourdes impositions, sans être des taxes proprement dites.

164) D. Le droit de poste, n'est-ce pas une taxe intérieure mise par acte du Parlement ?

R. J'ai déjà répondu à cela.

165) D. Toutes les parties des colonies sont-elles également en état de payer les taxes ?

R. Non certainement. Les frontières qui ont été ravagées par l'ennemi sont fort appauvries. Aussi, en pareil cas, nos lois fiscales les favorisent-elles.

166) D. A la distance où nous sommes pourrions-nous être juges compétents de la nécessité de ces faveurs ?

R. Le Parlement l'a supposé, en réclamant le droit de faire des lois financières pour l'Amérique. Je ne crois pas la chose possible.

167) D. La révocation de l'acte du timbre arrêterait-elle vos manufactures ? Ceux qui ont commencé à fabriquer cesseraient-ils ?

R. Oui, je le crois ; surtout si en même temps le commerce est réouvert de manière à ce que les remises puissent se faire avec facilité. Plusieurs exemples rendent probable cette opinion. Dans l'avant dernière guerre, le tabac ayant baissé, et ne fournissant que de faibles remises, la population de la Virginie se mit à fabriqher dans l'intérieur des familles. Ensuite, lorsque le tabac fut remonté à meilleur prix, on en revint à se servir des fabrications anglaises. Pareillement les moulins à foulons

étaient très négligés en Pensylvanie pendant la dernière guerre, parce qu'il y avait alors abondance de billets, et que des remises pouvaient aisément être faites sur la Grande-Bretagne pour le payement des draps anglais et d'autres marchandises.

168) D. Si l'acte du timbre était révoqué, cela engagerait-il les assemblées d'Amérique à reconnaître le droit que le Parlement a de les taxer? Effaceraient-elles leurs résolutions?

R. Non, jamais.

169) D. N'y a-t-il pas moyen de les obliger à effacer ces résolutions?

R. Aucun que je connaisse. Elles ne le feront jamais, à moins d'y être contraintes par la force des armes.

170) D. Y a-t-il un pouvoir sur terre capable de les forcer à effacer les résolutions?

R. Aucune puissace, si grande fût-elle, ne saurait forcer des hommes à changer leurs opinions.

171) D. Considère-t-on la poste comme une taxe ou comme un règlement?

R. Non comme une taxe, mais comme un règlement et un service; toutes les Assemblées l'ont encouragée et soutenue à son origine par des secours d'argent qu'elles ne lui auraient pas accordés si elles l'avaient considérée autrement, et le peuple a toujours payer les frais de port.

172) D. Quand avez-vous reçu les instructions dont vous avez parlé?

R. Je les ai apportées avec moi, lorsque je suis venu en Angleterre, il y a environ quinze mois.

173) D. Quand avez-vous communiqué ces instructions au ministre?

R. Aussitôt après mon arrivée, lorsque l'on délibérait sur le timbre à imposer à l'Amérique, et avant que le bill ne fût porté au Parlement.

174) D. Quel est le plus grand intérêt de la Grande-Bretagne? Est-ce d'employer les bras de la Virginie à la culture du tabac, ou à des manufactures?

R. A la culture du tabac, assurément.

175) D. A quoi les Américains mettaient ils leur vanité ?

R. A se servir des modes et des fabrications anglaises.

176) D. A quoi mettent-ils leur vanité maintenant ?

R. A user leurs vieux habits, jusqu'à ce qu'ils sachent eux-mêmes s'en faire de neufs.

(*Il se retire.*)

Pendant cet examen qui, suivant un mot spirituel de Burke, ressemblait à l'interrogatoire d'un maître fait par ses écoliers, Franklin se montra si rude jouteur, qu'il désarçonna tous ses adversaires. Aussi fut-il dénoncé le lendemain dans un violent discours fait par un tory à propos de l'enquête : "Nous avons éprouvé l'ingratitude de l'Autriche, dit l'orateur, et cependant nous avons aidé le Portugal ; nous avons éprouvé l'ingratitude du Portugal, et cependant nous avons aidé l'Amérique. Mais qu'est-ce que l'ingratitude de l'Autriche ? qu'est ce que l'ingratitude du Portugal, comparées à celle de l'Amérique ? Nous avons combattu, nous avons versé notre sang, nous nous sommes ruinés pour agrandir les Américains, et maintenant ils viennent nous dire, à notre nez et à la barre même de cette chambre, qu'ils ne sont pas nos obligés ?" Cette éloquence venait trop tôt ; on était encore sous le charme des paroles de Franklin ; quelques mois plus tard, on y eût applaudi. Quand on parle, non pas à la raison, mais à la passion, la première condition, pour réussir, c'est de parler à des gens qui aient perdu le goût de la vérité et de la justice. Sous le ministère Rockingham, on n'en était pas là.

Après des débats orageux, le Parlement, éclairé par les réponses de Franklin, révoqua l'acte du timbre ; mais en cédant au fond, on voulut avoir raison par la forme. Ces subterfuges de la vanité ne sont pas rares dans les assemblées législatives et ont rarement d'heureux résultats. Le Parlement passa ce qu'on appela *un acte déclaratoire* par lequel il affirmait que *le Parlement avait le droit d'obliger les colonies en tous les cas possibles.* A prendre au sérieux cette déclaration, la propriété, la liberté, la vie de tout Américain eût été à la merci du Parlement ; tout au moins y

avait-il là un danger paur l'avenir. Mais en Amérique, et dans le premier moment, on ne vit qu'une chose, c'est que le droit de timbre était révoqué, et que le Parlement avait cédé. La joie fut universelle. Au milieu des fêtes, on ne pouvait oublier celui qui avait défendu avec tant de calme et de fermeté les libertés, américaines : aussi le nom de Franklin fut-il célébré par plus d'un toast, surtout à Philadelphie.

Une fois cette dispute calmée, Franklin profita du loisir que lui laissaient les affaires, et fit un voyage en Allemagne et plus tard une promenade en France.

(*FIN*)

AVIS

Nous annoncions, dans le dernier numéro de la "Revue", le catalogue des **"Grands Magasins du Louvre",** de Paris. Quelques-uns de nos abonnés ont cru que nous avions ces catalogues en mains, pour distribution, et nous en ont fait la demande. D'après entente, nous ne faisons que transmettre ces demandes à Paris.

Si nos amis préféraient s'adresser directement à Paris, voici l'adresse : **MM. les Directeurs, Grands Magasins du Louvre, Paris, France.** Toutefois, nous leur conseillons de se réclamer de la "Revue Franco-Américaine."

A cet effet nous publions, la liste des Catalogues : fascicules, catalogues spéciaux et planches de cette importante maison, la plus importante du monde entier. Ainsi l'on aura qu'à spécifier et l'on sera servi à souhait.

Grands Magasins du Louvre

PARIS

Indépendamment des Catalogues des saisons, qui sont adressés à toute la clientèle, les Grands Magasins du Louvre envoient franco sur demande les fascicules et planches suivants :

CATALOGUES

FASCICULE No 1	Toiles. Linge de table. Blanc de coton. Mouchoirs Trousseaux. Layettes. Lingerie. Corsets.
FASCICULE No 2	Mercerie. Fournitures pour modes. Machines à coudre. Ouvrages de Dames.
FASCICULE No 3	Ameublements. Tapisserie. Ebénisterie. Sièges. Glaces. Vitraux. Billards. Pianos. Meubles en pitchpin. Petits meubles de fantaisie. Meubles pour cuisines.
FASCICULE No 4	Literie. Couvertures. Edredons. Couvre-lits. Couvre-pieds. Garnitures de foyer. Toilettes. Chaises et fauteuils cannés et paillés.
FASCICULE No 5	Rideaux blancs. Stores. Brise-bise. Couvre-Lits.
FASCICULE No 6	Ustensiles de ménage. Articles de cave, de cuisine, de jardinage. Hydrothérapie. Cages. Vannerie. Brosserie de ménage.
FASCICULE No 7	Photographie. Peinture. Gravures et tableaux. Encadrements. Instruments de musique. Phonographes et Gramophones et accessoires.
FASCICULE No 8	Sellerie. Harnachement. Voitures. Articles d'écurie.
FASCICULE No 9	Bonneterie pour dames, hommes et enfants. Chemises pour hommes et garconnets. Bretelles. de blanc
CATALOGUE SPÉCIAL	Rideaux confectionnés. Panneaux. Tapis de table. Ornements. Embrasses. Meubles en bois blanc à peindre et à pyrograver.
	Porcelaine. Cristaux. Garnitures de Toilettes Orfèvrerie. Coutellerie.

RESEAU DE CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

HORAIRE DES TRAINS PASSAGERS

QUITTANT LA GARE BONAVENTURE JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

a 7.16 A.M.—Pour Richmond et gares intermédiaires.
b 7.26 A.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
a 8.00 A.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Valleyfield Glen Robertson, Ottawa et gares intermédiaires.
a 8.01 A.M.—Pour Richmond, Sherbrooke, Portland; tous les jours, dimanche excepté, pour Lévis (Québec.)
c 8.05 A.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon et Fort Covington.
a 8.31 A.M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via C. V.
c 8.32 A.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham, Granby et Waterloo.
a 8.45 A.M.—Pour St-Jean, Plattsburg, Troy, Albany et New-York. via D. & H.
b 8.51 A.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham Granby et Waterloo.
a 9.00 A.M.—Pour Cornwall, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, Détroit et Chicago.
b 9.10 A.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Alexandria et Ottawa.
c 9.10 A.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Vaudreuil, Coteau Jct., Valleyfield et gares intermédiaires.
a 9.40 A.M.—Pour Vaudreuil, Cornwall, Prescott, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto et gares intermédiaires.
d 1.30 P.M.—Pour Cornwall et gares intermédiaires.
b 1.35 P.M.—Pour St-Jean, Iberville, St-Albans, Burlington, White River Jct. via C. V.
d 1.45 P.M.—Pour St-Hyacinthe et gares intermédiaires.
d 1.47 P.M.—Pour Laprairie, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et gares intermédiaires.
b 3.00 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point Plattsburg, Troy, Albany et New-York. via D. & H.
b 4.00 P.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Valleyfield, Alexandria, Ottawa, et gares intermédiaires.
b 4.15 P.M.—Pour Vaudreuil, Valleyfield, Cornwall, Brockville et gares intermédiaires.
b 4.16 P.M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis (Québec), Sherbrooke et Island Pond.
b 4.40 P.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
b 4.50 P.M.—Pour St-Jean, Iberville, Rouses Point et gares intermédiaires.
b 4.55 P.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham, Frelighsburg, Granby et Waterloo.
b 5.15 P.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Vaudreuil, Coteau Jct., Valleyfield et gares intermédiaires.
e 5.20 P.M.—Pour St-Hyacinthe et gares intermédiaires.
b 5.30 P.M.—Pour St-Jean, Iberville et St-Albans via C. V.
b 6.25 P.M.—Pour St-Lambert, Chambly, Marieville et St-Césaire.
a 7.25 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via D. & H.
a 7.30 P.M.—Pour Cornwall, Brockville, Kingston. Belleville et Toronto et gares intermédiaires.
a 8.05 P.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Alexandria, Ottawa. et gares intermédiaires
a 8.10 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via D & H.
a 8.15 P. M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis, (Québec), Sherbrooke, Island Pond et Portland.
a 8.30 P. M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York, via C. V.
a 10.30 P.M.—Pour Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, London, Detroit et Chicago.

a : Tous les jours. b : Tous les jours, dimanche excepté.
c : Dimanche seulement. d : Samedi seulement.
e : Tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

Pour billets, taux, mappes, indicateurs, wagons-lits, et toute autre information s'adresser au bureau de la compagnie, No. 122, rue St-Jacques, Tél. Main 6905, à l'Hotel Windsor où à la gare Bonaventure, Tel Main 4779.

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. X. No 6. Montréal, 1er AVRIL 1913



La Tour du Musée Victoria, d'Ottawa, construite par le gouvernement Laurier et que l'on va être obligé de démolir pour l'asseoir sur les bases solides qu'elle aurait dû avoir

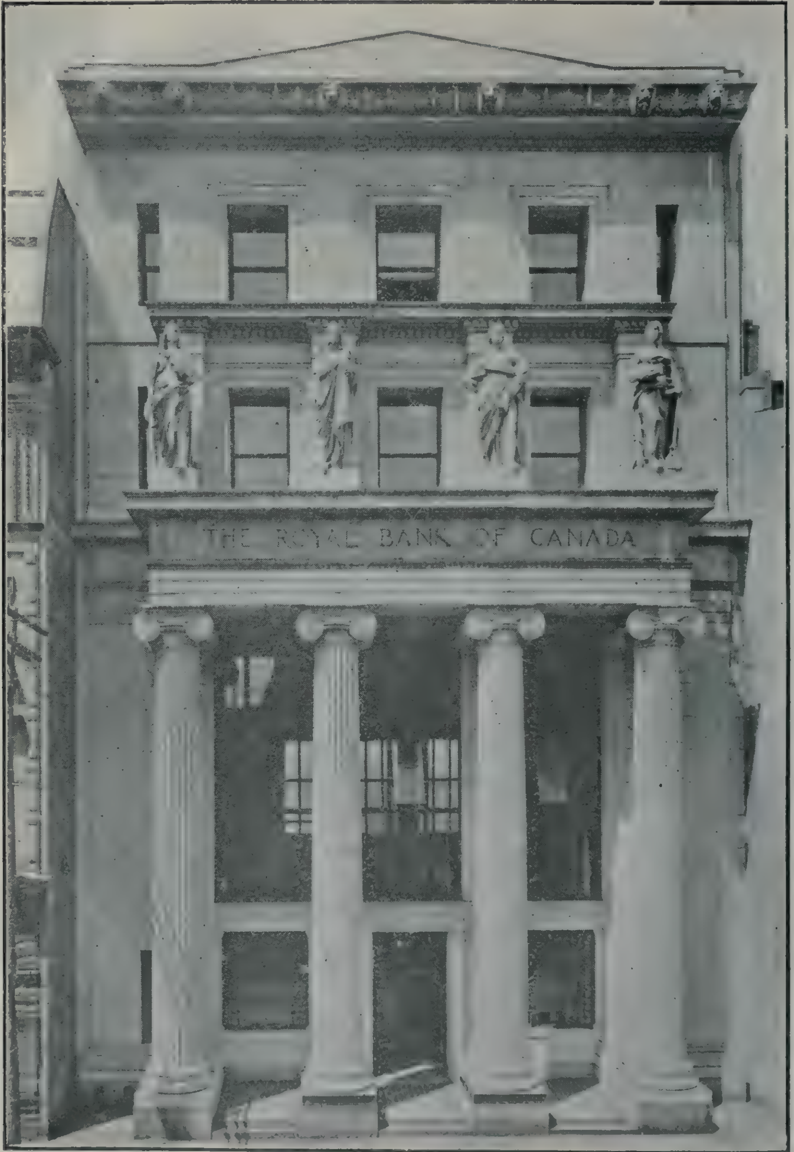
Clichés de la Chambre de Commerce Française, de Montréal.



Le début d'une ville —Une mine à Porcupine, 1910



Un camp de Mineurs à Porcupine



La Banque Royale du Canada, rue Saint-Jacques, Montréal



Le Rapide du chemin de fer du gouvernement canadien



Chemin de fer du gouvernement canadien.—Vallée de la Métapédia



Un renard argenté du Canada



Une grange dans l'Ouest du Canada



Amusements d'été—Yachting



Amusements d'hiver—Yachting sur patins

Le secret de la confession

L'ivrogne Wenceslas est jaloux de sa femme....
Sa femme est une sainte, et le soupçon infâme
Ne hante l'Empereur que depuis quatre jours.
Depuis qu'un jeune page après les troubadours
Ayant chanté le lied de fort tendre manière,
Il a distinctement vu Jeanne de Bavière
Lui sourire. Est-ce un signe entre eux qu'il a surpris?
Il a bien vu, c'est sûr, n'étant pas encore gris.
Il doute cependant. Il faut qu'il éclaircisse
Au plus tôt cette affaire....
....Or, hier, l'impératrice
S'est dûment confessée au bon chanoine Jean
De Népomuk, saint prêtre, aumônier indulgent,
Qu'à la Cour Wenceslas a fait venir lui-même,
Car il est vénéré de toute la Bohême.
Et l'Empereur, l'ayant mandé, dit brusquement :
" Tu reconnaîtras bien, chanoine, assurément,
" Que jusqu'ici pour toi, je me montre bon prince :
" Je te paie un denier, peste, qui n'est pas mince
" Tous les mois, sans compter ton petit casuel,
" Et plus qu'évêque ayant bon fief conventuel
" Tu peux devenir riche ". — " Oui, Sire, je rends grâce
" A votre Majesté ; mais tout cet argent passe
" A nos pauvres de Prague, hélas, qui sont nombreux ! "—
" A ton gré s'il te plaît de nourir tous ces gueux !
" Au fait : tu vas pouvoir autrement m'être utile
" Qu'avec tes oremus. Oh, c'est chose futile :
" Je veux savoir ce qu'hier au confessionnal
" T'a dit Madame Jeanne....Allons ! Si c'est banal,
" Qu'importe un vain caquet ! Mais si son cœur me cache
" Quelque secret amour, prêtre, il faut que je sache !
" Il faut que je punisse !....Il le faut, entends-tu ? "—
" Chacun de notre dame ici sait la vertu,
" Sire, n'en doutez pas ! "—" Moine, tu te dérobes !
" Crois-tu que je me fie aux apparences probes ?
" Ce qu'elle t'a conté, redis-le point par point
" Ou sinon...." — " Majesté, l'homme ne trahit point
" Ce qui n'est dit qu'à Dieu ! "—" Tu parlerais sans doute,

" Si le pape en disait ta conscience absoute.
" J'en vais écrire à Rome, ainsi qu'en Avignon :
" Urbain consentira, si Clément Sept dit non ;
" A moins que pour me plaire, ils soient d'accord peut-être "—
" Aucun pape ne peut délier aucun prêtre,
" Sire, du sceau divin de la confession ".—
" Chansons que tout cela ! Qu'on fasse exception
" Pour moi ! César est-il au niveau d'un autre homme ? "....

. . . .

Or, tandis qu'à cheval vers la France et vers Rome
Deux légats vont porter aux deux papes élus
Les lettres du César, lui ne se contient plus,
Car Jeanne a derechef applaudi le beau page ;
Non, il n'attendra pas la réponse au message !
Eh, que lui font Urbain, Clément et cœtera ?
Il n'en a qu'au chanoine : il dissimulera
En le flattant, d'abord ; après si Jean refuse,
Eh bien, la question est là pour qu'on en use !
On en a fait tâter même au prince Henri
De Waldeck, et l'abbé n'en est pas à l'abri....
Et l'Empereur invite à souper à sa table
Notre bon chapelain. Honneur inéluctable,
Mais dangereux, dont Jean veut se défendre en vain !....
Et Wenceslas, gorgé de viandes et de vin,
Espère que son hôte enfin va lui complaire :
" Chanoine, tu n'as bu, je crois, que de l'eau claire !
" Vide-moi ce hanap d'excellent hypocras,
" Et que ce vin délie un peu ton embarras
" Et ta langue ! Sangdieu, vaut-il ton vin de messe ?....
" Maintenant, dis-moi tout, et j'en fais la promesse,
" Avant peu tu seras évêque " — " Sur ce point,
" Sire, excusez-moi, car je ne parlerai point ".—
Le Wenceslas s'irrite et son sourcil se fronce :
" Penses-tu que ta vie ait plus de poids qu'une once
" Entre mes mains ? " dit-il. — Or juste à ce moment
On apporte rôti, sur le plat d'or fumant,
Un chevreuil tout entier que perce encore la broche.
Pour découper la bête un écuyer s'approche.
Mais, ayant vu la chair brûlée à l'un des flancs,
César fait avancer les cuisiniers tremblants,
Et désignant le chef brusquement il commande
Qu'on l'attache à la broche, en place de la viande,
Et du foyer ardent reprenant le chemin
Que l'on y fasse à point griller ce rôt humain....
Tous, gardes et valets, à cet ordre barbare

Restent figés, tandis qu'arrachant sa simarre
Le chapelain se jette aux pieds de l'Empereur :
" Majesté, contre moi tournez votre fureur,
" Dit-il, qu'à la broche au lieu de ce pauvre homme
" On m'attache ! Moi seul dois payer, puisqu'en somme
" C'est moi seul qui vous fâche " — " Oui dà, fait Wenceslas ;
" Mais ce sera ton tour quand l'autre sera las....
" A moins pour le sauver, contentant mon envie,
" Que tu parles enfin ! " — " Sire prenez ma vie ! "—
" Vous mourrez donc rôtis comme deux porcs velus ; "—
" Nous mourrons donc martyrs comme deux purs élus !....
" Faites-nous la grâce, ô Christ, de tout subir sans plainte !
" Et toi, frère, reçois l'absolution sainte ! "—
Et le prêtre bénit l'homme qu'on embrochait.
Et l'homme, tout le temps que la flamme léchait
Son pauvre corps tout nu pivotant devant l'âtre,
Se tint coi, sans ouvrir sa bouche opiniâtre....
. . . .
Et lorsqu'ainsi grillé fut mort l'humble valet,
On étendit le prêtre au long du chevalet :
" Quant à lui, dit César, qu'en détail on le brûle !
" Sans doute il parlera pour peu qu'on le stimule "....
Mais on put promener sur tout le corps meurtri
Fers rouges et tisons sans provoquer un cri ;
On put l'écarteler en tous sens sur la claie ;
On put tailler la chair ; on put dans chaque plaie
L'aviver en semant du sel fin par dessus,
Le Saint ne murmura que le nom de Jésus....
. . . .
A minuit, Wenceslas, ayant la crainte vague
Que la mort du chanoine irrite ceux de Prague,
Donna l'ordre aux valets d'aller à la Moldau
Jeter du haut du pont dans un grand remous d'eau
Le corps du moribond, et puis sur cette scène
De garder le silence !...
....Ainsi Népomucène
Trépassa, projeté dans le fleuve profond.
Mais dès que le cadavre a touché jusqu'au fond,
Voici qu'une lumière aussitôt l'environne :
Cent étoiles tombant lui font une couronne
Dont l'éclat merveilleux jusqu'au ciel s'agrandit ;
Et la rivière au loin rayonne et resplendit ;....
Et tandis que le peuple éveillé se dirige
Vers le lieu qu'illumine un si rare prodige,
Tandis qu'il reconnaît le saint chanoine mort,

L'impératrice aussi, du haut du château-fort,
Regardant par dessus toute la Ville Neuve,
Voit briller la lumière immense sur le fleuve,
Et dit à son époux : " Voyez donc Mon Seigneur,
" D'où vient sur la Moldau cette grande lueur
" Et m'en dites la cause ! " — Et Wenceslas regarde,
Mais détourne aussitôt sa figure hagarde,
Car du prêtre martyr il a revu les traits,
Et comme un fauve il fuit juqu'au fond des forêts......

. . . .

Cependant des plongeurs ont tiré vers le hâvre
Et posé sur le bord le radieux cadavre.
En triomphe on le porte à l'église Saint-Vit,
Où l'argent pur l'enferme. — Et depuis lors on vit
Se faire tout autour des miracles sans nombre......

. . . .

Or, trois cent ans après, on regarda dans l'ombre
De la châsse très sainte, et l'évêque présent,
Lorsqu'on eut soulevé le couvercle pesant,
Parmi les os blanchis, vit la langue, ô merveille,
Qui restait comme en vie, aussi rouge et vermeille....
Et chaque fois depuis qu'on ouvre le tombeau,
On trouve cette langue, horrible et saint lambeau,
Qui pour mieux conserver son mutisme invincible
Contracte dans la mort son muscle imputrescible !....

Dr Ed. Imbeaux.

à Nancy (France).

———:o:———

Notre anniversaire

La Revue Franco-Américaine termine avec le présent numéro, sa cinquième année.

Voilà donc cinq ans bien comptés que nous nous efforçons de donner à nos compatriotes une revue qui soit à la fois une arme digne des luttes qu'ils ont à soutenir et un organe soucieux des principes vitaux à défendre. Pour cela, il a fallu d'abord entreprendre un travail de documentation devenu indispensable à cause de la multiplicité des questions, à cause surtout de l'éparpillement inévitable des pièces nécessaires à la discussion et trop souvent laissées entre les mains de nos plus rudes adversaires. Jusqu'à présent, la *Revue Franco-Américaine* peut se rendre le témoignage qu'elle n'a rien négligé pour mettre ses lecteurs au courant des faits capitaux, pour mettre sous leurs yeux les documents essentiels, pour préparer lentement, mais avec un soin méticuleux, la voie des historiens futurs.

Il va de soi que la *Revue* n'a pas pu accomplir ce travail sans provoquer certains mécontentements, souvent parmi ses propres amis, sans même s'attirer certaines inimitiés aussi injustes que peu raisonnées. Mais ceci indique tout au plus que ses tactiques n'ont pas plu au petit nombre de ceux qui préfèrent livrer les mêmes combats en employant d'autres moyens. Personne, du reste, n'a mis en doute le bien fondé de ses réclamations, pas plus qu'on a songé à attaquer l'exactitude de ses informations. On admettra que c'est un assez bon point de gagné.

Pour ce qui est de l'attitude que la *Revue* entend suivre à l'avenir, il est à peine utile de déclarer qu'elle sera en tout point semblable à son attitude dans le passé. Discutant les

mêmes questions et faisant face aux mêmes adversaires, pourquoi invoquerait-elle autres choses que les arguments irréfutables, pourquoi mettrait-elle sous les yeux de ses lecteurs autre chose que la vérité nue, autre chose que le fait brutal qui donne parfois les pires suites à un acte apparemment sans importance.

Il ne faut pas oublier que nos adversaires—surtout ceux que nous rencontrons dans le domaine religieux national—ne s'inquiètent guère des protestations platoniques de nos chevaliers de la " petite paix." Ce qu'ils désirent c'est qu'on ne mette pas d'obstacles sérieux à leurs projets. Ce qu'ils redoutent, ce qu'il leur faut respecter, c'est l'action véritable, c'est l'action déterminée et libre de tout sentiment de faiblesse. Ils n'ont que faire des protestations récitées à genoux ; ce qui les impressionne, ce qui peut seul les impressionner, ce sont des hommes debout et dont ils peuvent voir le blanc des yeux.

Voici ce qu'il faut comprendre et avoir le courage d'admettre.

On prétend, dans certains milieux, que nos luttes nationales ne peuvent se faire sans une sorte de ménagement pour les adversaires qui est le comble de l'irréflexion. Nos adversaires en mettent beaucoup de ménagements dans leurs procédés à notre égard ! Mais ils sont plus habiles ; ils maintiennent la moitié des nôtres courbés devant quelques principes que personne ne songe à défendre parce qu'ils ne sont pas attaqués, et ils ont facilement raison du reste. Et cela fait que dans la plupart des questions importantes nous sommes invariablement roulés.

L'histoire de nos relations avec les Irlandais nous offre, sous ce rapport, des exemples d'une éloquence désespérante. Et vraiment, nous ne pouvons pas faire un crime à nos adversaires de nous vaincre lorsque nous nous livrons sans bataille. Nous oublions trop ce principe de lutte, vieux

comme le monde, qu'il faut savoir aller chercher chez les ennemis eux-mêmes des leçons de victoire.

Le cadre qu'il nous faut donner à cet article, et aussi, le sujet que nous devons y traiter, ne nous permettent pas de développer comme elles devraient l'être ces quelques pensées. Il faudra y revenir.

Il est certain que ce qui se passe parmi les nôtres, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, n'est pas de nature à nous faire attendre de sitôt le but que nous nous proposons tous. Aux Etats-Unis, par exemple, il n'est rien de plus dangereux que cette concentration qui s'y fait de la passe franco-américaine entre les mains de ceux que leur état, et les règles de discipline auxquelles ils sont soumis, placent sous la domination directe des pires assimilatenrs. Nos amis de là-bas regretteront amèrement, et dans un avenir rapproché, d'avoir voulu tenter à leur détriment ce vieil exemple donné par le fabuliste du cheval qui veut se donner un maître.

Quoi qu'il arrive, la *Revue* entend donc poursuivre sa carrière en s'attachant plus que jamais au programme d'action qu'elle s'est tracé dès son premier numéro. Et personne, assurément, ne voudra lui chercher querelle à cause de cela. Si elle ne réussit pas à convaincre ses amis de la sagesse de ses conseils, il lui restera toujours à remplir un rôle auquel elle ne faillira pas—faire de la lumière !

Nous continuerons à améliorer notre publication, à la rendre digne du généreux patronage que le public ne cesse pas de nous accorder. Sans doute, beaucoup lui trouveront encore de nombreux défauts ; il n'est personne, on peut en être certain, qui ne connaisse mieux que nous ses côtés faibles. Et nous l'aurions bien avant aujourd'hui lancée dans des voies nouvelles, en fait de perfection typographique et de développement littéraire. Si nous ne l'avons pas fait, c'est que nous n'avons pas voulu compromettre son existence en exigeant d'elle des entreprises au-dessus de ses forces.

Nous voulons surtout qu'elle vive. Son existence est assurée à condition qu'elle ne se lance pas à l'aventure et qu'elle ne cède pas trop au désir de suivre tous les caprices de la mode. Le peu de progrès qu'elle a pu réaliser est le fruit d'un labeur incessant et le fruit d'une administration rigoureusement pratique. Et si elle a grandi c'est qu'elle a été prospère.

Nous tenions à faire ces quelques observations au moment d'entreprendre une nouvelle année qui sera, nous l'espérons ardemment, une nouvelle étape vers des succès toujours grandissants. Sur ce point nous n'avons pas besoin d'insister auprès de nos lecteurs et amis pour qu'ils continuent à se montrer de dévoués collaborateurs de notre œuvre.

Les œuvres comme celle de la *Revue Franco-Américaine* sont surtout des œuvres de solidarité. C'est ce qui a fait notre succès dans le passé et ce qui peut seul assurer notre avenir.

Le premier point à régler, c'est le renouvellement de l'abonnement. Qu'on n'y manque pas et nous ferons le reste.

La Direction.

———:o:———

Le Maine

Waterville, Lewiston, Biddeford, etc.

Je viens de visiter du nord au sud le Maine, et vos lecteurs aimeront à connaître ce que j'y ai vu. Dans le Canada, on ne se fait pas d'idée du travail néfaste que font ici les ennemis de la race canadienne. Nous sommes occupés de nos frères de l'Ontario et de Mgr Fallon, mais nous ne pensons guère aux 100,000 canadiens que Mgr Walsh veut anglifier et aux autres groupes canadiens de la Nouvelle-Angleterre, qui luttent contre une hiérarchie irlandaise hostile.

Ne parlons que du Maine aujourd'hui. Van Buren était, il y a quelques années, un pays où l'on n'entendait pas un mot d'anglais. Mais depuis l'arrivée des Maristes qui se sont faits les courtisans intéressés des assimilateurs et qui ont anglifié tout à fait leur Collège, c'est chose fréquente d'entendre les canadiens parler l'anglais. Caribou, paroisse canadienne, s'est vu gratifié d'un Curé irlandais succédant au Père McGill. L'assimilation y bat son plein. Fort-Fairfield autre paroisse canadienne est gouvernée par un curé irlandais, il y cultive le vert d'Irlande avec succès. South Brewer, grande paroisse canadienne, est une grande victime de l'oppression irlandaise. Orono autre grande paroisse canadienne est tombé sous le couteau de l'assimilation. Dexter, contre toute justice, a un curé irlandais imposé par la fraude. L'injustice a donné des Curés Irlandais à Farmington, à Lisbon. Le nombreux groupe canadien de Bath est anglifié par les curés irlandais. Les jeunes gens chez nos 3,000 Canadiens de Sanford ont honte de parler français, c'est l'oeuvre de l'assimilation victorieuse. Il en est ainsi chez nos nombreux canadiens de South-Berwick etc., etc.

Il en faudrait des Congrès du Parler Français avec leurs éloquents discours pour enrayer ce mal. Le mal vient de ce qu'à Rome on ignore l'œuvre néfaste de l'assimilation qui pervertit nos canadiens, les prépare au protestantisme et les faits émules des Irlandais pour l'apostasie. C'est par millions et millions que les Irlandais ont apostasié et apostasient encore aux Etats-Unis. C'est aussi dans une proportion effroyable que nos Canadiens, qui ont perdu leur langue et sont, par le fait, en continuel contact avec les protestants, ont perdu et perdent leur foi. Le mal vient de ce qu'à Rome inavertie on donne aux nombreux groupes canadiens des évêques irlandais qui ne les comprennent pas et que les événements ont été jusqu'ici impuissants à instruire.

Le Congrès du Parler Français a nommé un Comité dont les membres sont dispersés sur tout le territoire de l'Amérique du Nord. Ce comité est chargé de pourvoir aux intérêts canadiens. C'est bien, mais ce comité dans son fonctionnement se heurtera contre de grands obstacies. Son action sera paralysée en grande mesure.

Pendant ce temps les évêques irlandais pourvoient à l'assimilation en s'emparant des paroisses et des écoles canadiennes par les curés irlandais et les institutrices irlandaises qu'on y installe, comme à Sanford, Berwick, Brunswick, Old Town.

On nous assure que le travail d'assimilation dans les écoles a reçu une grande impulsion de Mgr O'Connell, avant qu'il se mit en tête de présider les danses américanisées, où l'on sautille, disent les journaux, au son d'une musique voluptueuse.

Les communautés irlandaises s'américanisent ou se modernisent comme tout le reste aux Etats-Unis.

L'enseignement de la danse, dans une communauté du Maine entre dans le programme d'étude, comme y entre l'enseignement du catéchisme, en attendant qu'on y enseigne les dances plus américanisées ou modernisées.

Les gens de Deering, Maine, peuvent nous donner ici des informations précises. Ils nous diront que le curé affirme qu'il n'a pas le droit de parler français. Cependant, Mgr Walsh dit aux Canadiens-français : " Gardez votre belle langue ! "

Les farceurs ! ! !

C'est beau d'avoir des Congrès Français, d'adopter des résolutions patriotiques, d'entendre d'éloquents discours, de faire venir des académiciens de France, mais nous ne croyons pas que cela suffit pour guérir le mal, car le mal est à Rome, entendons-nous bien, à Rome inavertie. Tant qu'on ne fera pas connaître la situation à Rome, l'assimilation fera son chemin.

Ce qu'il faut faire connaître à Rome c'est l'apostasie Irlandaise par million, nonobstant ce que dit Monseigneur Régis Canevin, évêque de Pittsburg. Les Irlandais aux Etats-Unis sont arrivés tout assimilés à l'Anglais par la langue ; le contact protestant fit le reste et l'irlandais s'assimila à l'anglais protestant. Ce qu'il faut faire connaître à Rome, c'est la disparition prochaine de la race irlandaise aux Etats-Unis par le défaut de mariage et le mariage stérile.

Ce qu'il faut faire connaître à Rome c'est l'américanisme ou les irlandais sont enrôlés par phalanges ; c'est l'américanisme qui fait qu'un Cardinal n'hésite pas à présider des danses à musique voluptueuse ; c'est l'américanisme qui fait que les dogmes et la morale s'adoucissent, s'assouplissent et deviennent aptes à tous les compromis. Après cela, faut-il s'étonner si la multitude des Irlandais qui se disent encore catholiques ne pratiquent plus et laissent les églises presque vides ?

Ce qu'il faut faire connaître à Rome, c'est que le péril de l'assimilation qui a jeté dans l'apostasie des millions d'Irlandais, n'est pas différent du péril de l'assimilation ou les Irlandais veulent jeter les Canadiens.

L'assimilation produira, par l'oubli des traditions ancestrales et le contact rendu facileet fréquent avec les protestants l'apostasie canadienne comme elle a produit aux Etats-Unis l'apostasie irlandaise, l'apostasie allemande.

Tant que nous ne ferons pas ce travail, nous aurons beau faire des Congrès, Rome inavertie continuera à imposer aux Franco-Américains des évêques irlandais qui tyranniseront, mettront à la torture les groupes canadiens, etc., afin de se faire des Irlandais factices, puisque le mariage irlandais *américanisé* est devenu infécond, quand il n'est pas tout à fait disparu.

En attendant que ce travail si nécessaire se fasse, la hiérarchie irlandaise, imbue de l'esprit accapareur et dominateur particulier à la race, poursuit son œuvre anti-canadienne.

Les centres que nous avons nommés ont été pour elle une proie facile, maintenant elle bat en brèche les groupes où les Canadiens sont très nombreux.

Le premier acte de Mgr Walsh dont le nom, comme ennemi des Canadiens, est maintenant historique, a été d'ériger, à Waterville, la paroisse du Sacré-Cœur en paroisse de langue anglaise. Cet acte dépasse tout ce que nous connaissions en fait d'audace. A Waterville, Mgr Walsh prit 1,000 Canadiens-Français et 250 Irlandais, et il déclara au monde que cet amalgame formerait une paroisse irlandaise et lui donna un curé irlandais. Nos mille Canadiens ne voulurent pas accepter l'injustice, le Dr Fortier, l'émule de Dubuque, à Fall-River, les dirigea dans cette lutte mémorable qui dure depuis six ans. Les Canadiens ne mettent pas les pieds dans l'église irlandaise de la nouvelle paroisse.

Il y a deux ans, Fortier mourait, Mgr Walsh interdit à la dépouille mortelle du héros canadien l'entrée de l'église. Il craignait, disait-il, une émeute ! Dérision ! personne n'y songeait.

Mgr Walsh s'attaque au groupe canadien de Lewiston. Les Canadiens à Lewiston veulent avoir un collège pour les jeunes gens qui, pour compléter leurs études, vont aux écoles publiques. Un collège canadien serait une forteresse pour la langue française. Mais les écoles américaines, sont des engins d'assimilation. Les Irlandais, ici n'ont nulle peur de ces écoles qui chassent Dieu de leur sein. Au contraire, ils y sont à l'aise et trouvent en elles un moyen puissant de nous assimiler. Donc, les Canadiens de Lewiston n'auront jamais leur collège canadien, Mgr Walsh crèvera plutôt. Non, nos Irlandais aux Etats-Unis n'ont pas peur des écoles neutres; témoins ce qui s'est passé à Bath où il n'y avait pas d'écoles paroissiales, pour recevoir les nombreux enfants catholiques, témoin ce que l'on voit à Skowhegan où une florissante école paroissiale a été fermée et les enfants jetés dans les écoles publiques. Mgr Walsh la laissera pourrir plutôt que de l'ouvrir, car il perdrait

le moyen d'anglifier Skowhegan. J'ai appris dans mon long voyage dans le Maine que l'assimilation prime tout. Cela me rappelle le mot de je ne sais plus maintenant quel prêtre irlandais : il disait à Mgr Walsh : "Vous voulez faire disparaître la race canadienne" ; eh bien ! favorisez tant que vous pourrez les écoles publiques." Mgr Walsh prit le conseil au sérieux et le 20 février il disait à la Législature : "Il n'y a pas de loi de l'Eglise qui défend aux catholiques, dans le Maine, de fréquenter les écoles publiques." Voilà comment l'américanisme surgit de sa tombe ou l'avait cloué Léon XIII. Voilà comment il se fait que jadis un certain ecclésiastique très renseigné disait : "Les Canadiens de Lewiston n'auront jamais d'école paroissiale pour les garçons." L'assimilation ne porte pas seulement Mgr Walsh à refuser justice aux nôtres, mais elle le porte encore à leur refuser de simples faveurs. Il disait dernièrement : "Accordez une faveur aux Canadiens et ils vous taperont pour en avoir d'autres."

A Biddeford, l'assimilation de Mgr Walsh fait ses ravages ; à l'école Saint-André, nos petits canadiens font les prières en anglais. On a constaté la même chose à l'école Saint-Joseph.

On y habitue les enfants à parler à Dieu en anglais. Les assimilateurs n'ignorent pas que quand les petits canadiens auront perdu l'instinct, la tendance de parler à Dieu dans la langue maternelle, ils auront défait leur mentalité et les auront poussés loin dans la voie de l'assimilation.

Bientôt le petit inspecteur irlandais, comme l'appelle la *Justice*, et la maîtresse des classes Saint-Patrick s'entendront à merveille pour introduire le catéchisme anglais. Ils savent bien que Mgr Walsh applaudira la chose, car c'est ce qu'il a voulu faire à Lawrence autrefois. La *Justice* à déjà écrit que Sœur Saint-Patrick passe pour être très bien avec Mgr Walsh. C'est tout naturel. Certainement le Bon Pasteur de Québec à été très mal inspiré en faisant cette nomination anti-patriotique. Déjà le patriotisme du Bon Pasteur à Québec passe pour fort avarié. Lors du Congrès Français, nos amis ne se gênaient pas de dire à M. Bonneau que la Supérieure Mont-Carmel ne comprendrait rien aux luttes nationales des Canadiens du Maine, pour la conservation de la langue et de la foi.

Ajoutez à cela que souvent les femmes en office, se prennent très au sérieux et croient avoir de fréquents rapports avec un monde supérieur *à notre Vallée de larmes* (*style des curés danseurs de Boston*). Mais si les Manitous de ce monde supérieur ont des biais assimilateurs, imaginez si les choses de l'assimilation, dans ces têtes de femmes, roulent bon train, même à Québec. Aussi, lors de ma tournée dans le Maine, j'ai pu savoir qu'à l'école Saint-Joseph on donnait une petite séance dramatique. Les gens de la ville patriotique de Biddeford nous ont appris que les billets d'admission étaient imprimés en anglais, que toute la séance, sauf un brin de français, a été faite en anglais. Tiens c'est comme à Sanford chez les *Sisters öf Mercy* qui relèvent du couvent dansant de Deering.

Nos amis de Biddeford nous ont appris qu'on y a chanté en anglais, force chansons de Nègres, manière gaélique de s'amuser. Une personne fort spirituelle nous a parlé de certaines plaisanteries, de certains jeux de mots faits pour orner la séance. Mon Dieu! ce n'était certainement pas de l'archaïsme, ce n'était ni Québecquois, ni Parisien.

Ces gens-là et leur copain du Maine ne savent peut-être pas ce que font en Canada nos enfants pour résister à l'assimilation. Voici ce qui s'est passé, il y a quelques mois, dans l'Ontario, où Mgr Fallon et ses affidés ont juré l'extinction de la langue française. Nos enfants canadiens se conduisent d'une façon héroïque. Quant ces enfants voient les assimilateurs, même ceux qui sont envoyés par le gouvernement, entrer dans les classes, aussitôt, tous quittent l'école et prennent la fuite. Les assimilateurs n'ont plus devant eux que les bancs. Et cela se répète partout et chaque fois que ces inspecteurs se présentent.

Les Polonais sont opprimés par le gouvernement prussien, qui leur défend de parler polonais. Voici quelle résistance héroïque les enfants Polonais font à ceux qui veulent leur faire perdre leur langue et les assimiler aux Prussiens.

Un jour, un agent du gouvernement tyrannique aborde un enfant d'école polonais il lui dit : "Tu vas me réciter tes prières en Allemand," l'enfant répond à l'officier : "Je vous les réciterai en Polonais" ; l'officier réplique : " Nous ne vou-

lons plus entendre la langue polonaise, il faut qu'elle disparaisse, c'est l'Allemand qui doit la remplacer." Simple répétition du style O'Connell. L'enfant reprend : "Je vous l'ai dit, je ne prierai pas en Allemand, je prierai dans la langue de mon père et de ma mère, je prierai en polonais." Alors l'officier saisit l'enfant, l'accable de coups, puis il crie : "Vas-tu prier en Allemand maintenant ?"

"M. l'officier, dit le petit martyre ensanglanté, vous me ferez mourir que je ne prierai pas dans la langue de ceux qui nous persécutent, je ne veux prier que dans la langue de mon père et de ma mère."

C'est de l'héroïsme et c'est aussi de l'histoire. Il n'y a que quelques mois que ce fait s'est passé en Pologne allemande.

Si ceux qui nous persécutent jusque dans nos écoles veulent réveiller le sentiment patriotique des enfants canadiens et de leurs parents, ils n'ont qu'à continuer leurs tentatives d'assimilateurs.

Nous demandons aux enfants et à leurs parents de tenir bien informés les journaux qui défendent la cause nationale.

Nous venons d'esquisser à grands traits la situation des Canadiens dans le Maine. Une plume plus autorisée que la nôtre entreprendra sans doute de nous raconter dans ses détails et ses péripéties, la grande bataille que notre élément livre à ceux qui ont juré sa perte. Il y a encore beaucoup à dire, car l'assimilation de Mgr Walsh est aussi féconde que révoltante, Il ne pense qu'à cela. Il ne cherche que cela partout, toujours. Il a juré d'arracher la langue des Canadiens et partout, dans ma course à travers le Maine, on m'a affirmé que le grand inspirateur et instigateur de cette inqualifiable persécution est celui qu'on désigne comme le futur évêque de Portland, célèbre comme le disait la *Justice* du 23 décembre dernier, par son administration scolaire à Bath et par son voyage à Jérusalem où les objets les plus délicats de la voirie et le manque d'*Honesty cut plug* ont seuls captivé son bel esprit.

Chas. Dutil.

Le mythe de la création chez les Hurons

INTRODUCTION

Il n'est, peut-être, dans les traditions des peuples, rien de plus intéressant que leurs récits mythologiques. C'est en ces récits fabuleux que se découvre généralement le fond de leur religion, à l'origine de leur histoire, religion et histoire qui se mêlent si intimement, parfois même au point de se confondre.

D'habitude, on est tenté de se représenter les mythes, ou comme des créations fantaisistes des poètes, ou comme des fables fabriquées par les prêtres pour assurer le culte de leurs dieux. Ce sont là des explications trop simplistes. Avec la science moderne, il faut, semble-t-il, voir dans les mythes "une création spontanée de l'esprit à certaines époques primitives de son histoire." Ils constituent ainsi l'expression la plus fidèle des idées, des sentiments, de la morale, en un mot, de la civilisation des peuples qui les ont produits. De là pour tous, et pour l'homme de science, en particulier, leur intérêt considérable.

Or, parmi ces traditions, dont la naissance remonte à l'enfance des races, se rangent en premier lieu les mythes cosmogoniques, ceux qui expliquent l'origine du monde, êtres et choses. Ils éveillent une curiosité toute spéciale, car ils tentent de résoudre le grand problème des commencements, et posent, pour plus d'un peuple, la base de la morale et de la religion.

Il n'entre naturellement pas dans le cadre de cette introduction de passer en revue les cosmogonies anciennes. Qu'il suffise de remarquer qu'en général, dégagées des fables qui les obscurcissent, elles supposent l'existence, au début, d'un principe créateur, conscient de l'oeuvre qu'il accomplit, et d'une masse initiale qu'il doit ordonner pour en former le monde. Le monde n'est pas, en fait, créé, mais tiré du chaos par une espèce de génération. L'idée d'une création absolue, ex nihilo, ne se rencontre que dans deux cosmogonies, la juive et la persane. Le récit de la Génèse, où Jéhovah crée successivement les choses en six jours, est connu. Dans le Zend'Avesta, du Moïse persan, Zoroastre, il y a aussi création mais due à deux principes éternels : Ormazd, principe du bien, et Ahriman, principe du mal. Chacun opère ses propres créations, qui, en se mêlant, produisent le monde actuel.

Ces quelques remarques posées en guise de préface, il ne me reste qu'à présenter le récit huron de la création. Ce mythe cosmogonique fut recueilli au cours de l'automne de 1911, par M. C.-M. Barbeau, anthropologue de la section d'anthropologie de la Commission Géologique du Canada (1). C'est un métis huron (Wyandot), B.-N.-O. Walker, de la Réserve huronne de l'Oklahoma (Wyandotte Reservation) qui le lui raconta. Lui-même l'avait reçu de sa tante, qui était une Greyeye, originaire des environs de Détroit. M. Barbeau le

---

[1] M. Barbeau, premier boursier Cecil Rhodes, de l'Université Laval [Québec], étudia l'anthropologie à l'Université d'Oxford, qui lui a conféré ses degrés. Il a, de plus, suivi des cours à la Sorbonne. Actuellement, il complète des études sur la nation huronne et publiera prochainement, pour la section d'anthropologie, une collection de leurs récits mythologiques.

recueillit en anglais, et je n'ai fait que le traduire, aidé, dans mon travail, par ses conseils.

Très simple de forme, ne s'embarrassant ni de détails, ni d'explications, ce mythe n'en captive pas moins, à la lecture, par son originalité et son charme. Il s'y trouve de jolis passages, comme l'épisode de l'Arc-en-Ciel, qui déploie son arche de brillantes couleurs pour en faire une route aux animaux de la terre au firmament. On y rencontre des sentiments touchants, comme cette simple parole d'un des jumeaux à son frère, qui veut naître en se frayant une ouverture sous l'aisselle de sa mère : " Il ne doit pas en être ainsi : car cela lui causera du mal, ou même fera mourir notre mère."

Ce qui frappe d'abord, c'est que, dans ce récit, il existe, avant la création de la terre, des hommes, des Hurons, par delà le firmament, et des animaux dans le monde inférieur, qui n'était qu'une vaste étendue d'eau. Pour les Hurons, semble-t-il, l'humanité et la matière seraient éternelles, susceptibles simplement de modification. Cette idée de permanence se précise lorsque, pour créer l'île, qui est notre planète, il faut retrouver un peu de la boue de ce monde qu'habitaient les Hurons par delà le firmament ; ce monde-ci n'est donc que la continuation de l'autre ; l'univers n'est pas tiré du néant, mais surgit de l'ordonnance de la matière existante.

La lutte entre Tsesta le bon, et Taweskaré le mauvais jumeau, l'un créant les choses utiles et l'autre les choses malfaisantes, rappelle celle de la cosmogonie persanne, entre Ormazd et Ahriman. Dans le Zend'Avesta, Ormazd et Ahriman se combattent aussi par leurs créations, et là aussi la querelle se dénoue par le triomphe du principe du bien.

Il est intéressant de voir réapparaître dans ce mythe l'idée d'un être supportant le monde, commune à tant de peuples. Chez les Grecs, c'est le géant Atlas, à qui échoit cette tâche éternelle. Dans la présente cosmogonie, c'est un animal, la Tortue, qui joue ce grand rôle. Nous retrouvons la Tortue, portant le monde, dans le récit chinois, dans la cosmogonie algonquine et aussi dans les livres védiques, mais avec cette particularité qu'il y a, dans ce dernier cas, plusieurs animaux : la Tortue porte l'éléphant, qui supporte la Cigogne sur les épaules de qui la terre est en équilibre.

Dernier trait, qui vaut d'être souligné : les Hurons font naître d'une vierge les jumeaux qui doivent préparer le monde pour la venue des hommes.

Avant de clore ces rapides remarques, simples annotations d'un passant en marge du texte, il convient de rappeler, et cela servira de réponse à plusieurs questions, que les Hurons, ne possédant aucun système d'écriture, nous avons, dans leur récit, une tradition orale. Transmise de génération en génération, avec des oublis ou des additions ; perdant, au cours de près de deux siècles d'influence chrétienne, son importance première, elle a dû, sans doute, subir des altérations. Telle qu'elle est, cependant, elle constitue un récit mythologique recélant une grande originalité, se prêtant à de nombreuses comparaisons et ouvrant le champ à d'intéressants commentaires. Elle demeure donc une heureuse et importante acquisition pour l'étude des cosmogonies anciennes de l'Amérique.

Gustave Lanctot.

LE MYTHE DE LA CRÉATION (1)

Les hommes vivaient par de là le firmament. C'était, dit-on, des Hurons.

Un jour, la nouvelle se répandit que la fille unique du grand chef était malade et que les hommes de médecine s'étaient déclarés impuissants à la guérir de son mal. On dépêcha un mocassin (ou courrier) avec mission de ramener un très vieux shaman, vivant solitaire dans une forêt lointaine.

Dès qu'il vit la jeune femme, le vieux shaman ordonna de creuser entre les racines d'un pommier sauvage qui se trouvait près de la demeure du chef. On se mit à creuser tout autour de l'arbre et, suivant l'avis du vieillard, on déposa la jeune femme sur le bord de la tranchée, car il avait dit: " En fouillant entre les racines de l'arbre, vous découvrirez le remède qui la doit guérir. Couchez-la si près qu'en étendant la main, elle puisse l'atteindre dès qu'elle l'apercevra."

De toutes leurs forces, les hommes continuèrent leur travail. Dès qu'ils étaient fatigués, d'autres, les remplaçant, poursuivaient la tâche. La jeune malade gisait ainsi couchée quand les travailleurs sortirent de la tranchée. Soudain, l'approche d'un fracas épouvantable les fit brusquement tressaillir. Regardant d'où il provenait, ils virent, autour de l'arbre, le sol s'effondrer, et l'arbre lui-même disparaître sous terre avec la jeune femme enchevêtrée dans ses branches.

Le monde inférieur était une immense nappe d'eau. Aucune terre en vue nulle part. Une couple de grands oiseaux blancs aux longs cous recourbés, des Cygnes, dit-on, nageaient sur les eaux. Un roulement de tonnerre, le premier qui ait ébranlé ce monde, les fit tressaillir. Ils levèrent la tête et aperçurent l'arbre et la femme qui tombaient du firmament.

---

[1] Traduction et reproduction autorisées par la Section d'Anthropologie de la Commission Géologique du Canada.

L'un d'eux s'écria : " O l'étrange créature qui tombe ainsi d'en haut ! " Et il ajouta : " Je sais que les eaux ne la peuvent supporter. Nageons l'un près de l'autre et soutenons-la sur notre dos." Tout près l'un de l'autre ils nagèrent, et la femme vint doucement choir sur leur dos, et y reposa.

Tout en nageant, les Cygnes ployaient leurs longs cous et contemplaient leur fardeau. Ils conversèrent ensemble : " Quelle belle créature !" dit l'un ; " mais qu'en allons-nous faire ? Nous ne pourrons toujours nager et la supporter ainsi. Qu'en ferons-nous ?" L'autre répondit : " Je ne vois qu'une chose : aller consulter la grosse Tortue. Elle réunira un conseil de tous les animaux pour décider du sort de celle qui est tombée d'en haut."

Ils nagèrent ainsi à la recherche de la grosse Tortue qu'ils finirent par rencontrer. Ils lui montrèrent l'étrange créature, en racontant ce qu'ils en savaient, et la prièrent de convoquer un conseil de tous les animaux pour décider de son sort.

Un mocassin alla de la part de la grosse Tortue prévenir les animaux. Accourus à l'instant, ils se perdirent en une longue contemplation devant l'étrange créature. La grosse Tortue les instruisit alors de leur devoir ; car il s'agissait de se prononcer sur son sort. Il ne fallait même pas songer à la laisser choir dans la mer et mourir. Puisqu'elle leur était ainsi venue, ce devait être pour quelque bien, et leur devoir était, en vérité, de lui trouver un endroit où demeurer.

Les animaux étaient maintenant grandement troublés à ce sujet. Un arbre était tombé d'en haut, leur avaient raconté les Cygnes. Quelqu'un se leva et dit que, si les Cygnes pouvaient indiquer l'endroit où l'arbre avait disparu, il serait peut-être possible aux plongeurs de s'enfoncer sous l'eau et de rapporter quelques grains de la terre collée à ses racines. La grosse Tortue, à l'appui de cette idée, ajouta que, si vraiment les Cygnes pouvaient retrouver l'endroit de la chute de l'arbre, on pourrait bien détacher de ses racines un peu de boue

et en faire une île, où la femme pourrait demeurer. Elle offrit, en outre, de soutenir cette île sur son dos.

Portant toujours la femme sur leur dos, les cygnes revinrent, en tête de tous les animaux, vers l'endroit où l'arbre avait disparu. Là, ils firent halte. Alors le meilleur des plongeurs, la Loutre, fut désignée par la Tortue pour plonger dans la mer, à la recherche d'un peu de boue attachée aux racines du pommier sauvage. Aussitôt, la Loutre disparut sous l'eau. Les animaux commençaient à croire qu'elle ne reviendrait jamais plus, quand, après un long intervalle, ils la virent réapparaître à travers les eaux limpides. Tel était son épuisement qu'en atteignant la surface, elle ouvrit la bouche, haletante, et retomba morte au fond de l'eau. Le Rat-Musqué fut ensuite choisi. Il plongea et demeura sous l'eau encore plus longtemps que la Loutre. Mais il échoua de la même manière. Ce fut ensuite le tour du Castor, le meilleur des autres plongeurs. Mais il éprouva le même sort que la Loutre et le Rat-Musqué. Nombre d'autres plongeurs tentèrent ensuite l'aventure. Tant à la fin avaient perdu la vie que la grosse Tortue refusa d'en désigner de nouveaux, espérant que d'autres tenteraient volontairement l'aventure.

Longtemps personne ne se présenta. C'est alors qu'un vieux Crapaud, perdu dans la foule, éleva la voix et se déclara prêt à plonger. Les animaux, se regardant les uns les autres, se moquèrent avec force rires du vieux Crapaud, petit et laid, si vaine était sa prétention de surpasser tant de fameux plongeurs là même où ils avaient échoué. Quant à la grosse Tortue, elle déclara qu'il faisait bien d'essayer et qu'il serait peut-être plus heureux que les autres.

Le Crapaud respira longuement et plongea. Les animaux, se rapprochant, le suivirent des yeux jusqu'à ce qu'il disparut. Ils se tinrent ensuite aux aguets et attendirent si longtemps qu'ils finirent par se dire qu'il avait péri et que jamais il ne reviendrait. Ils continuèrent cependant d'attendre pendant très longtemps, car ils n'avaient pas encore perdu tout

espoir. Une bulle d'air monta enfin à travers les eaux et vint crever à la surface. Mais on ne pouvait encore apercevoir le Crapaud La grosse Tortue était toutefois d'avis qu'il apparaîtrait bientôt, ajoutant : " Nageons vers l'endroit où la bulle d'air a crevé, et, si le Crapaud revient, nous le soutiendrons, de peur qu'il ne retombe." Ainsi fut-il fait. Quelques-uns purent, à ce moment, le voir monter du fond des eaux. D'autres dirent : " Il doit rapporter de la terre, car il y est resté si longtemps." Bientôt le Crapaud glissa sur l'eau, du côté de la grosse Tortue, ouvrit la bouche et cracha quelques grains de terre sur le bord de sa carapace ; puis, haletant, il retomba sans vie.

La petite Tortue se mit aussitôt à frotter et à étendre la boue sur la carapace de la grosse Tortue. La boue se transforma en une île, pendant que les animaux la regardaient grandir. L'île devint bientôt assez spacieuse pour que la femme y pût vivre. Les deux oiseaux blancs nagèrent jusqu'à son bord, et la femme y descendit. L'île continua à grandir jusqu'à ce qu'elle devint notre Ile (le monde) telle que nous la connaissons.

On s'aperçut bientôt, cependant, qu'il n'y avait pas assez de lumière sur l'île. A ce sujet la vieille Tortue convoqua un conseil des animaux. Quand ils furent tous assemblés, elle s'avança en disant que puisque l'île avait été faite pour la femme, il y fallait plus de lumière. Après une longue délibération sur ce qu'il y avait à faire, quelqu'un suggéra de placer une grande lumière dans le firmament. La petite Tortue déclara que, s'il lui était possible d'escalader le ciel, elle pourrait recueillir des éclairs et en faire une lumière. La grosse Tortue l'engagea à exécuter son projet. Il semble que la petite Tortue jouissait de très grands pouvoirs, car elle les avait à peine mis en œuvre que le conseil des animaux aperçut un vaste nuage, tout noir de rochers et d'arbres tordus, d'où les éclairs jaillissaient de toutes parts. Lentement le nuage descendit vers les animaux et vint si près que la

petite Tortue y monta. S'élevant bientôt, le nuage disparut dans le firmament.

Une fois dans le firmament, la petite Tortue se mit à recueillir des éclairs. Elle en fit le Soleil pour éclairer l'île. Puis elle fit la Lune, et la donna au Soleil pour compagne. Malgré que la Lune fut plus petite et moins puissante que le Soleil, elle brillait alors d'un bien plus grand éclat que de nos jours.

Des animaux furent ensuite chargés de creuser une ouverture à travers la terre, de l'ouest à l'est, afin que le Soleil et la Lune pussent revenir à leur point de départ. Ces grands luminaires n'étaient pas destinés à voyager ensemble. On dit qu'une fois, cependant, la Lune entra dans le passage souterrain plus tôt qu'elle ne le devait, avant que le Soleil en fut sorti. Il en fut si offensé que, accablant sa compagne d'injures et de coups, il fut sur le point de la tuer.

La petite Tortue, étonnée de l'absence prolongée de la Lune, partit à sa recherche et la trouva chancelante et meurtrie, se traînant avec langueur dans le passage souterrain. Elle était devenue si faible, en vérité, qu'il ne lui restait plus qu'une lueur de lumière et de vie, et à peine un lambeau de son corps, c'est-à-dire juste autant que l'on en voit aujourd'hui au temps de la nouvelle lune. La petite Tortue l'amena hors du souterrain et chercha à la réconforter. Après quelque temps, elle redevenait pleine de vie pour s'étioler de nouveau, reprenant bientôt des forces, au point de paraître presqu'aussi brillante qu'auparavant. A ce moment, l'espoir lui venait que le Soleil, comme par le passé, lui ferait la cour. Affligée de voir qu'il la remarquait à peine, elle recommençait à décliner jusqu'au point de n'être plus, comme au début, qu'un mince lambeau presque dépourvu de chaleur et de lumière. Et voilà comment s'expliquent les changements continuels de la Lune, jusqu'à nos jours.

Il paraît, de plus, que la petite Tortue infligea un châtiment

quelconque au Soleil pour sa cruauté envers la Lune. Mais on ne se rappelle plus quel fut ce châtiment.

Après qu'on l'eût envoyée dans le firmament pour régler le cours des choses selon ses pouvoirs, la petite Tortue fut connue sous le nom de Gardienne-du-firmament, et elle a demeuré là-haut depuis ce jour. Quand ses services étaient requis au conseil des animaux, il fallait la convoquer par un héraut dont la voix se prolonge dans le lointain. Elle faisait alors la route sur le nuage qui l'avait, au début, transportée dans le firmament.

Un jour, il vint à l'esprit du Chevreuil de monter aussi là-haut. Peut-être pensait-il en lui-même que le cours des choses célestes n'était pas aussi parfait qu'on le pouvait désirer, et que c'était son devoir d'y remédier. Il se rendit donc chez l'Arc-en-ciel et le pria de l'aider à escalader le firmament. Mais ce dernier, après beaucoup d'hésitation, lui demanda quel était le but de son voyage et quelle mission i avait reçue. Le Chevreuil ne put offrir aucune raison satisfaisante. Aussi l'Arc-en-ciel, lui conseilla-t-il, afin de réfléchir mûrement, de revenir le voir un autre jour.

Le Chevreuil, toutefois, était continuellement hanté de l'idée qu'il lui fallait monter au firmament. Après une assez longue période d'attente, il revint voir l'Arc-en-ciel et lui redemanda de l'y conduire. Cette fois, l'Arc-en-ciel déploya toutes ses brillantes couleurs en une longue et large route, joignant la terre au firmament ; puis il dit au Chevreuil de s'élancer et de courir le long de l'arche de couleur jusqu'à son sommet. Et c'est ainsi que le Chevreuil monta dans le ciel.

Or, un conseil des animaux fut convoqué peu après. Tous s'y présentèrent, sauf la petite Tortue et le Chevreuil. La grosse Tortue demanda ce qu'ils étaient devenus. Plusieurs animaux avaient entendu parler de l'aventure du Chevreuil ; mais ils restèrent cois et gardèrent le silence. La grosse Tortue dépêcha sur-le-champ des courriers à la recherche du

Chevreuil. A leur retour, longtemps après, ils rapportèrent qu'ils n'avaient pu trouver le Chevreuil nulle part, car il était, paraît-il, monté au firmament. On se souvient encore de nos jours de la colère de la grosse Tortue. Ne pouvant s'expliquer qui l'avait envoyé là, ni qui l'avait aidé à y parvenir, elle se demandait pourquoi il avait ainsi empiété sur le domaine de la petite Tortue. Les courriers répondirent qu'il avait, paraît-il, reçu l'assistance de l'Arc-en-ciel. Finalement le Faucon, le dernier courrier à revenir, rapporta que personne n'avait vu le Chevreuil depuis assez longtemps.

C'était, de plus, faute d'avis que la petite Tortue n'avait pas paru au conseil, car le Chevreuil, dont la voix se prolonge dans le lointain, avait pour fonction de l'appeler du firmament quand sa présence était requise. La grosse Tortue dit alors : " Appelons ensemble la petite Tortue du firmament ; peut-être sait-elle quelque chose au sujet du Chevreuil." C'était, en effet, la coutume établie de ne tenir aucune assemblée en l'absence du Chevreuil. On cria donc à la petite Tortue de descendre, et bientôt elle apparut, chevauchant comme d'habitude un sombre nuage.

A peine fût-elle en place au conseil que plusieurs des animaux prirent la parole, disant : " Le Chevreuil n'est pas ici ; il ne peut y avoir de conseil sans lui. Où est-il donc ? " La grosse Tortue lui demanda : " Qu'allons-nous faire sans le Chevreuil ? " Et la petite Tortue de répondre : " Le Chevreuil est maintenant dans le firmament ; il y est depuis quelque temps, courant partout, de côté et d'autre." Les animaux étaient stupéfaits. La grosse Tortue, hors d'elle-même et toute déconcertée, dit à l'autre : " Pourquoi et comment le Chevreuil a-t-il monté au ciel ? Qui donc l'a envoyé là ? " La petite Tortue répondit : " C'est l'Arc-en-ciel qui l'a conduit au firmament par un chemin magnifique de toutes ses couleurs qu'il a déployées devant lui. Suivez-moi tous et je vais vous l'indiquer." Les animaux marchèrent quelque temps à sa suite, et elle leur montra la large voie multico-

lore de l'Arc-en-ciel, s'étendant de la terre jusqu'au firmament.

Tous les animaux l'ayant longuement contemplée, la grosse Tortue leur parla : "Maintenant, écoutez-moi ! Puisque le Chevreuil nous a montré le chemin, suivons-le !" Et tous les animaux dans une longue file cheminèrent sur la large route, jusqu'à ce qu'ils eurent atteint le firmament.

Et c'est un dicton huron que les animaux ont jusqu'à ce jour demeuré dans le firmament.

Pendant tout ce temps, la femme vivait avec sa grand-mère, une vieille femme qu'elle avait trouvée sur l'île. Peu après sa chute du firmament, la jeune femme comprit qu'elle allait devenir mère. Des jumeaux devaient, en effet, naître d'elle. L'un d'eux dit à l'autre : "Je ne veux pas naître à la façon des autres enfants. De fait, je vais me frayer du pied un chemin dans son flanc." Son frère lui fit des remontrances, disant : "Il n'en doit pas être ainsi ; car cela lui fera du mal, ou même, tuera notre mère." L'autre répliqua que cela lui était tout-à-fait indifférent, étant bien résolu d'ailleurs de faire ce qui lui plaisait. Pendant que le bon jumeau vint en cette île à la manière des autres enfants, le mauvais se fraya, à coups de pieds, un chemin sous l'aisselle de sa mère, et causa sa mort sur-le-champ.

Ainsi, dès le début, la grand-mère connut que l'un des jumeaux était bon et l'autre méchant. Ce fut elle qui les éleva et, dès leur plus tendre enfance, les prépara à la mission qu'ils avaient à remplir, c'est-à-dire à rendre l'île habitable pour la venue des Indiens. Pendant que le bon était toujours dévoué, obligeant, secourable et plein de sollicitude pour elle, l'autre était toujours revêche et méchant, désagréable pour son frère, et irrespectueux envers sa grand-mère. A mesure qu'ils grandissaient, le bon caractère de l'un se révélait de plus en plus, tandis que la méchanceté de l'autre s'accentuait davantage tous les jours. Tsesta était le nom du bon, et Taweskaré était celui de son frère.

Leur grand-mère les éleva tout comme s'ils eussent été enfants des hommes.

Quand arriva l'époque de leurs travaux, il était connu que Tsesta jouissait de pouvoirs supérieurs à ceux de son frère. Il fut donc le premier à se mettre à l'œuvre. Il commença à préparer l'île pour la venue des hommes et disposa tout de telle façon que, sans l'intervention de Taweskaré, les hommes n'auraient jamais connu ni la faim, ni le travail, ni la douleur. Mais Taweskaré bouleversait et ruinait tout ce que faisait Tsesta, disant qu'il ne fallait pas que les hommes trouvent la vie trop facile sur l'île. Il semble que le bon jumeau devait le premier se mettre à l'œuvre, et céder ensuite le tour à son frère. Ainsi Taweskaré pouvait, de temps en temps, défaire ou gâter en partie les travaux de Tsesta. Sa méchanceté augmentait avec le temps ; et quand arrivait le tour de son frère, il ne lui était plus possible de remettre les choses dans leur premier état. Ainsi Tsesta fit des longues plaines unies ou légèrement ondulées et de belles forêts, faciles d'accès. Mais Taweskaré survint et fit surgir çà et là des montagnes escarpées, entassant par endroits d'énormes rochers, semant par toute l'île des cailloux et des galets, obstruant les forêts de marécages, de ronces, de buissons et de taillis. Toute rivière ou ruisseau coulant dans un sens était accouplé à un autre coulant en sens contraire, de sorte que les hommes pouvaient voyager dans une direction ou dans une autre, sans aucun effort et sans se servir d'aviron. Taweskaré trouva que cela rendait les voyages par trop faciles. Il arracha donc à chaque endroit l'une des deux rivières laissant ainsi les autres se perdre au hasard dans toutes les directions. Le bon jumeau, reprenant son œuvre, fit toutes sortes d'arbres couverts de fruits délicieux, à la portée de la main. Il fit croître les mûres, les fraises et les framboises sur de haut buissons, groupés çà et là de telle sorte que c'était vraiment un plaisir de les cueillir. L'érable était ainsi faite que le sirop s'en échappait quand l'arbre était incisé. Survint

alors le méchant jumeau. Trouvant les buissons trop abondants, et les fruits trop succulents, il les gâta et les disséмina, les rendant chétifs et épineux. Et les fruits, depuis ce temps, poussèrent petits, amers et tout pleins de noyaux. Il versa de l'eau dans l'érable et, de cette façon, changea, le sirop en sève sucrée qu'on ne pouvait rendre utile qu'à force de patience et de travail.

Entre multiples choses, Tsesta avait fait les poissons sans écailles ; mais son frère les recouvrit de larges écailles pierreuses, telles qu'on pouvait à peine les enlever.

Il était heureux, toutefois, que Tsesta pouvait toujours amoindrir les mauvaises œuvres de son frères, car autrement la vie serait devenue chose insupportable aux hommes.

Les jumeaux continuèrent longtemps leurs travaux sur l'île, tant et si bien qu'elle devint telle que nous la connaissons. A la fin, cependant, une sourde querelle s'éleva entre les deux frères. On se souvient encore que Taweskaré s'enfuit une fois du côté de l'ouest, afin d'agir à sa guise, sans aucune contrainte. A son grand plaisir, il fit de ce côté d'énormes montagnes et des déserts stériles. Tsesta eut le privilège d'y faire un voyage et d'en améliorer les choses. Il parcourut tout ce rude pays, perçant des sources ici et là, semant les rivières et la végétation dans les vallées, qu'il bordait de forêts.

Entre les jumeaux la querelle croissait de plus en plus profonde, et devint telle qu'on ne pouvait prévoir ce qui en résulterait. Tsesta s'aperçut bientôt, par hasard, que Taweskaré avait une peur extrême des bois de chevreuil. Il en ramassa donc un grand nombre, les sema le long d'un sentier, et pourchassa ensuite son frère devant lui. Ignorant de son sort, Taweskaré se trouva bientôt engagé dans le chemin jonché des redoutables bois de chevreuil. Empêtré parmi ces bois pointus, il tomba sur le sol, et en tentant de fuir, expira sous les coups de son frère.

Après la mort de Taweskaré, l'île n'était pas encore prête

pour les hommes. Tsesta se remit à l'œuvre et fit de son mieux pour en bannir les maux inventés par son frère. La plupart de ses mémorables exploits sont maintenant oubliés. A la fin de toutes choses, il créa les hommes, les Hurons.

Quelque temps après, les hommes étaient tous assemblés dans le monde souterrain, vers le nord, au loin. Leur grand-chef les conduisit à l'entrée de la caverne qui s'ouvrait sur l'île. De l'ouverture du souterrain, pour la première fois, ils contemplèrent le monde. Comme ils étaient perdus dans cette contemplation, un nuage de tempête s'éleva dans le firmament, accompagné de flammes livides et d'éclairs effrayants. Les hommes étaient terrifiés. Alors quelqu'un leur apparut et parla à leur chef, disant qu'ils n'avaient rien à craindre, car jamais l'éclair ni le tonnerre ne frapperaient un Huron.

La tempête se calma, et contemplant toujours avec admiration ce monde magnifique, les hommes défilèrent hors de la caverne. Ils se divisèrent en bandes et, voyageant dans toutes les directions, ils établirent ensuite des villages, maintenant répandus par toute la terre.

Traduit de l'anglais de C.-M. Barbeau par
Gustave Lanctot.

———:O:———

Henri Rochefort

Une dépêche, qui a fait le tour de la presse, annonce la mort d'Henri Rochefort, journaliste et pamphlétaire français de renommée universelle.

Rochefort est mort à Aix-les-Bains (France), à l'âge de 83 ans. Voici la note biographique que les journaux lui ont consacrée et qui résume assez bien sa carrière mouvementée :

"Henri Rochefort, de son vrai nom Victor-Henri, marquis de Rochefort-Lauçay, était le fils du marquis Claude-Louis-Marie de Rochefort-Luçay, écrivain et auteur de comédies légères. Il était employé dans les bureaux de la préfecture de la Seine (1851) lorsqu'il commença à s'essayer à l'art dramatique et produisit un certain nombre de vaudevilles et de comédies dont plusieurs eurent quelques succès. Il se faisait connaître en même temps comme amateur d'objets d'art et comme critique dans des articles de la *Presse théâtrale*, du *Charivari*, etc., qu'ils réunit ensuite en volume sous le titre de *Petits Mystères de l'Hôtel des Ventes*. Il venait d'être nommé inspecteur des beaux-arts lorsqu'il renonça à l'administration pour se donner tout entier au journalisme. Au *Nain*, au *Figaro*, au *Soleil*, il se créa une place avec des chroniques alertes et mordantes. Des duels, entre autres avec Paul de Cassagnac, en résultèrent, et les écrits de Rochefort parurent dangereux au gouvernement, qui exigea que le *Figaro* l'exclut de sa rédaction.

"Rochefort fonda alors la *Lanterne* (1er juin 1868). La *Lanterne* fut un violent pamphlet hebdomadaire contre l'Empire : aussi Rochefort fut-il accablé d'amendes et de condamnations et dut s'exiler en Belgique. La *Lanterne* n'en devint que plus violente. Enfin en 1869, Rochefort rentra en France, se fit élire député de Paris et fonda la

Marseillaise. A la suite de l'incident Victor Noir, tué par le prince Pierre Bonaparte, Rochefort, impliqué dans les poursuites du procès de Bourges, fut condamné à la prison, où il était encore lorsque les événements du 4 septembre vinrent le délivrer et en faire un membre du gouvernement de la Défense nationale. Après la création du *Mot d'Ordre*, il donna sa démission de membre du gouvernement et de député de l'Assemblée nationale. Il se prononça contre le gouvernement de Thiers et de l'Assemblée de Versailles, ne voulut pas faire partie de la Commune. Il fut pourtant, après le rétablissement de l'ordre, arrêté et condamné, à cause d'articles publiés dans son journal, à la déportation dans une enceinte fortifiée. Le ministère de Broglie l'envoya à la Nouvelle-Calédonie (1873), d'où il s'échappa au bout de quatre mois. En 1880, Rochefort put rentrer en France à la faveur de l'amnistie. Il créa immédiatement l'*Intransigeant*, destiné à soutenir les revendications radicales et socialistes. En 1885, il fut élu député de Paris et donna sa démission en 1886. Puis, se prononçant ouvertement pour le général Boulanger, il le suivit dans sa fuite en Belgique (1889), fut condamné par coutumace à la détention dans une enceinte fortifiée, s'établit à Londres et rentra en France en 1895. Il fit plusieurs campagnes mémorables contre les scandales de Panama, contre Dreyfus, puis en faveur du nationalisme. Outre ses nombreux articles de journaux, on doit à Rochefort un grand nombre d'ouvrages, entre autres: *Les Français de la décadence* (1886); *la Grande Bohème* (1867); *les Dépravés* (1875); *les Naufrageurs* (1876); *l'Aurore boréale* (1878); *l'Evadé* (1880); *les Aventures de ma vie* (1895-1896), etc."

———:o:———

La Revue des Revues

M. Henri Ghéon et M. Jean-Marc Bernard.—M. Emile Faguet et Lafontaine. — M. Vincent d'Indy et "Fervaal", — Un portrait de Mademoiselle Louise Read. — Barbey d'Aurévilly et M. Victor-Emile Michelet. — La Raison et la Poésie (M. André Suarès).—Le Théâtre des Champs-Elysées.

Voici une critique fort juste du livre de M. Jean-Marc Bernard sur les poètes politiques français. Elle est de M. Henri Ghéon. " Pour illustrer le mot : " Politique d'abord " que nous ne sommes pas près de cesser de combattre, M. J.-M. Bernard a entrepris de réunir les meilleures *Pages politiques des poètes français* ! Nous n'avons jamais, quant à nous, dénié aucun droit à aucun poète : qu'il s'isole du monde ou se mêle à la foule ; qu'il pense devoir mieux servir sa langue et son pays en se vouant à une œuvre inactuelle ou en soulevant de son verbe les plus utiles passions du moment ; peu nous importe !—à condition qu'il serve avec conviction et conscience son métier et son art d'abord.

" La politique étant " du monde" est de son ressort " comme tout le reste ; n'eut-elle suscité que le *Discours sur* " *les misères de ce temps* et quelques-uns des plus beaux poè- " mes de Hugo, que cela suffirait à réhabiliter son in- " fluence. Mais quand M. J.-M. Bernard s'attache à ras- " sembler les meilleures " pages politiques " de nos poètes, " entendez bien qu'il ne s'agit pour lui que d'une certaine " politique, à son gré la seule avouable, la seule susceptible " de féconder l'art : la politique royaliste. Dans la louange " de nos rois, nos poètes, hélas ! sont en général assez " faibles. Malherbe ne s'est jamais montré plus froid, " Boileau moins cru, ni Racine plus pâle, que quand ils se

" sont résignés à célébrer le souverain... Tant pis. Roya-" lisme d'abord. Boileau occupe ici vingt pages, tandis que " d'Aubigné, qui pense mal, n'en a que trois." On se rabat pour faire masse sur du Bellay, Lefranc de Pompignan, Saurin... Et passé le dix-huitième siècle, quand vraiment naît le lyrisme français, ici l'Anthologie languit : si elle ne s'arrête pas, elle se traîne : que voulez-vous qu'elle fasse de ce siècle républicain ? La fibre royaliste ne vibre plus guère et Moréas lui-même se refuse à la réveiller. Il faut pourtant citer les romantiques, la moindre décence le veut. Voyez donc le plaisant spectacle ! Notre seul grand poète politique, le seul qui ait inspiré la gloire française, M. J.-M. Bernard règle son compte en une dizaine de lignes décisives que je ne me retiens pas de citer : il est question, vous l'avez deviné, d'Hugo : " Dirons-nous avec Renan : bête comme l'Himalaya. Mon Dieu, oui ! car ce qualificatif n'enlève rien au prodigieux talent de poète qu'il possédait. Et pourtant la doctrine monarchique lui avait prêté dans sa jeunesse une solide armature pour draper son lyrisme. Elle soutenait et dirigeait son enthousiasme. Dans les Odes, en effet, on sent passer plus qu'ailleurs un véritable souffle épique. Mais lorsqu'il se mit à considérer avec complaisance les nuées démocratiques, il laissa son inspiration s'éparpiller au gré des Mots ? Et qu'est-ce que le lyrisme qu'aucune force réelle ne dirige ? "

Cet " et pourtant " vaut tout un manifeste. Ainsi, non ! le souffle épique n'est pas là où ont cru le sentir trop de lecteurs bassement démocrates, bonapartistes, ou, simplement, sensibles à la poésie ; ni dans l'*ode à la colonne*, ni *dans mil huit cent onze*, ni dans Waterloo ! Il est dans la *Vendée*, il est dans *Bonaparte*, deux pauvres pièces des *Odes et Ballades*, les seules que M. J.-M. Bernard daigne citer. Il est sans doute aussi dans l'*Ode sur la naissance du duc de Bordeaux !* Voilà du beau et sain lyrisme ! que dirige une force réelle, celui-là : le respect de la monarchie légitime !

Pour retrouver ensuite le pareil, il nous faut attendre Angellier et ses *Dialogues civiques*. Un Hugo qui n'est plus royaliste n'est plus, et le génie n'y peut rien faire.—A quel

degré d'aberration intellectuelle l'esprit de parti peut mener un écrivain qui fait profession de "raison française," en voilà l'exemple bouffon."



M. Emile Faguet a terminé ses conférences sur Lafontaine au milieu de l'enthousiasme de ses auditeurs. Nous savions bien que ce critique était l'homme le plus intelligent de France. Il est le sourire de l'intelligence française, et en même temps, un admirable passionné. Il s'agite, il semble s'énerver, il branle la tête, il frappe sur la table, il joue avec son binocle quand il veut lancer quelques paradoxes délicieux, il esquisse des grimaces : bref, il est multiple, ondoyant et divers. Il est étonnant, ce M. Faguet ! Si l'on n'avait pas déjà abusé de cette parole, je voudrais écrire que la Providence l'a créé pour comprendre Lafontaine. Il convient de s'arrêter sur les conclusions de l'étude qu'il a consacrée au poète des contes. M. Faguet se demande si Lafontaine a été classique ou romantique ou réaliste ? Réponses : "Lafontaine a-t-il été romantique ? C'est très amusant ; car vous allez voir que, d'après les définitions ordinaires du romantisme, il faudrait répondre : Oui. Car enfin, si l'on accepte cette définition du romantisme : "Le romantisme, c'est la prédominance de l'imagination," personne, je crois, n'a eu plus d'imagination, ni plus brillante, et plus abandonnée souvent, et souvent plus fantasque, mais avec des grâces infinies, que Lafontaine.— Si l'on accepte cette définition du romantisme : "Le romantisme, c'est la prédominance de la sensibilité," de tous ses contemporains, avec Racine, Lafontaine a été certainement le poète le plus doué de sensibilité, et vous savez de quelle nature charmante était cette sensibilité... Mais je vais plus loin. Si l'on accepte cette définition du romantisme, que je considère, du reste, comme radicalement fausse, si l'on accepte cette définition du romantisme que le romantisme c'est la prédominance de la littérature personnelle,......................si l'on dit que le romantique est un "monsieur qui parle toujours de lui," Lofontaine est

plus romantique que jamais car il est, à travers tout le dix-septième siècle, l'un des deux hommes—vous allez voir quel est l'autre—l'un (1) "des deux hommes qui a le plus parlé de lui, qui s'est versé, lui et ses sentiments domestiques, vous l'avez vu, conjugaux ou extra-conjugaux, qui s'est le plus versé dans ses œuvres. Alors il serait romantique de cette façon-là"..................

Lafontaine est-il un réaliste?........... "Lafontaine, par sa soumission à l'objet, par sa fidélité absolue à l'observation de la nature telle qu'elle est, par les soins infinis qu'il prend pour être toujours, pardonnez-moi l'expression, adéquat, et pour mieux parler, ajusté à son objet, c'est-à-dire à la nature qu'il considère; si l'on fait toutes ces considérations on trouve qu'iln'y a pas de réaliste plus réaliste que Lafontaine dans tout le dix-septième siècle, et peut-être dans toute la littérature française. Il est donc un romantique réaliste. S'il est un romantique réaliste avec beaucoup de talent, savez-vous ce qu'il est? Il est un classique supérieur et voilà tout; car ma définition du classique est celle-ci; le classique est un homme qui a des qualités de romantique, car il lui faut de l'imagination, de la sensibilité, qui a des qualités de réaliste, qui a de l'observation du réel avec passion, avec une fidélité passionnée—et qui, avec cela, a du goût. Vous pensiez voir arriver le mot de *raison* parce qu'on a toujours dit: le classicisme c'est la raison! Allons donc! la raison chez les poètes. Il ne faut pas parler de raison, il faut parler de vérité. L'homme qui est doué comme un grand romantique, et qui est doué, d'autre part, comme un grand réaliste, s'il a le sentiment de la mesure, s'il n'est pas exagéreur, s'il a toutes les qualités du romantique sans en avoir les défauts, s'il a toutes les qualités du réaliste sans en avoir les imperfections, sera un classique, etc..

Le classique sera donc l'homme qui, doué de toutes les qualités littéraires, aussi bien de celles qu'on a appelées romantiques que de celles qu'on a appelées réalistes, a de

(1) Boileau.

plus le sentiment de la mesure ; et le sentiment de la vérité, c'est-à-dire de la mesure, c'est ce qu'on a appelé le goût. Et bien ! toutes les qualités de toutes les écoles les plus opposées, avec ce beau juste milieu de la vérité et de la mesure ; et dans un goût exquis, voilà ce que Lafontaine a eu souverainement et voilà, s'il est question d'étiquette, l'étiquette que l'on donnera définitivement à Lafontaine : c'est le classique le plus original que toute la littérature classique ait pu enrégistrer dans ses illustres annales.



M. Vincent d'Indy a remporté à l'Opéra un grand succès en y faisant représenter son " Fervaal." Nous voulons faire écho aux appréciations louangeuses qui parurent dans les journaux et les revues. La *Nouvelle Revue Française*, écrivait sous la signature de H. G. les remarques suivantes : " Fervaal " s'il rappelle invinciblement la *Tétralogie*, la faute n'en est pas à la musique mais au livret, et il nous est réapparu, après quinze ans de repos, moins dur, moins agressif dans son système thématique et moins conforme à l'esthétique de Bayreuth, que riche d'inspiration personnelle. Les procédés wagnériens qui venaient en avant à une première audition, rentrent dans l'ombre et laissent place à la musique......................Ni la couleur arabe du rôle de Guilhen, ni l'ascension religieuse de Fervaal ne portent moins la marque de M. d'Indy, que le réveil de Brunehilde la marque de Richard Wagner et je voudrais qu'un musicien compétent en fit la preuve.

Mais si haut que l'on place l'œuvre de M. Vincent d'Indy, avec ou sans réserves, quelque chose encore la surpasse et qui n'admet aucune restriction : c'est son apostolat fécond, c'est ce culte qu'il a voué à la musique des autres.............
......Lorsque M. d'Indy conduit les maîtres, il n'est plus qu'ardeur et qu'amour ; c'est bien la partie la plus instinctive de leurs ouvrages qu'il s'efforce à faire jaillir ; et Bach, Beethoven, Wagner ne lui suffisent pas encore ; il sait aimer Rameau et nous l'impose ; il découvre Destouches et Lalande ; il ressuscite Monteverde. On se souvient de

l'excellent article où, louant *Pelléas*, il le rapprochait d'*Orfeo*. Il ne s'en est pas tenu là et l'admirable exécution du *Couronnement de Poppée*, apothéose de l'art le plus nu, le plus simple, le plus direct, atteste l'étendue de sa compréhension et de son goût. Non, rien de la musique ne lui saurait être étranger et il vient à nous faire partager son enthousiasme. Notez ceci : la moindre partie de sa force il la donne à son œuvre et la plus grande est réservée à la diffusion de ce qu'il aime. En un temps de mesquinerie, de jalousie, de quant à soi, oh ! le réconfortant exemple !

J'écris ces lignes en manière d'hommage, après une audition des deux premiers *Nocturnes* de Claude Debussy. Car voici le dernier service que nous a rendu l'auteur de Fervaal : c'est, en les conduisant avec une précision paradoxale, de nous en révéler la ligne et la classique proportion : nous n'en connaissions encore que le charme.



Le *Mercure de France*, dans un de ses derniers numéros, donnait le portrait physique et moral de Mlle Louise Read, célèbre dans les lettres françaises par son magnifique dévouement à l'œuvre de Barbey d'Aurevilly et à tant d'autres écrivains : Mlle Louise Read est une de ces figures exquises et hautes qui marquent une place dans l'histoire littéraire de leur époque. La femme est tout intelligence et bonté. " Ses manières sont d'une princesse," disait d'elle François Coppée, qui l'aimait profondément. On ne cite d'elle que des mots héroïques et charmants. Ceux qui, une fois seulement, ont vu cette grande dame en noir, au noble et pur visage encadré de cheveux d'or léger, aux yeux bleus aussi spirituels que tendres, en ont gardé un souvenir impérissable, comme de certains peintres anglais. Cette femme de race. d'une distinction souveraine,—dont le frère, mort si jeune, écrivit des vers d'anthologie tendres et "intérieurs" qui suffisent à perpétuer un nom,—a édité, entre autres, un livre de pensées de Mme Ackerman, préparé par elle avec ce talent que les mots n'empruntent qu'à l'âme.

Mais l'œuvre de sa vie, c'est le culte qu'elle n'a cessé de rendre à Barbey d'Aurevilly et le souci qu'elle témoigne de sa gloire, en réunissant en volumes ses innombrables et étincelants articles de critique. Les Lettres françaises devront à Mlle Read, si pieuse au génie, une reconnaissance sans limite."



M. Victor-Emile Michelet réunit en volume les études qu'il fit paraître en diverses revues sur Baudelaire, Alfred de Vigny, Barbey d'Aurevilly, Villiers de l'Isle-Adam.

Il s'exprime ainsi sur la personnalité de d'Aurevilly: "La personnalité de Barbey doit sa vigueur à son unité. Tous ses rayons, quoi qu'ils aillent toucher, partent d'un même foyer. Le poète, le romancier, le critique, le polémiste, le censeur se ressemblent. Ceux qui l'ont entendu, quand ils le lisent, entendent sa voix, cette voix dont l'âge, quand je l'entendis, avait assourdi le timbre et a molli l'articulation. Il parlait exactement comme il écrivait, avec une perfection d'images incisives et chaudes......

L'unité frappante de la personnalité de Barbey l'a fait entrer dans la gloire...... Les lisières dont l'enserrent les nécessités, les fatalités, elle les fait craquer et les brise. Il faut qu'elle soit pour elle-même et devant les autres......

La personnalité de Barbey déborde des cadres où elle entre. On l'aperçoit poète, conteur, romancier, critique. Sous ces avatars, il reste toujours lui-même.

Poète il l'est toujours au long de son œuvre, puisqu'il a les dons essentiels, la sensibilité, l'ardeur, la passion, et celui, dominateur, de saisir les rapports unissant les choses, et voir sous les apparences, la réalité......

...Ses dons poétiques trouvèrent leur expansion dans le roman et dans la critique, et c'est par eux qu'il est sacré romancier et critique de premier ordre. Les huit romans et les six fameuses *Diaboliques* sont des conquêtes violemment arrachées au labeur du journaliste. Aussi ont-ils la force conquérante...... Après l'unique Balzac, la main qui, au dix-neuvième siècle, aura le plus fortement pétri la pâte du

roman, est celle de Barbey d'Aurevilly. Pour apparaître aux premiers plans, le laborieux et pénible Flaubert, si respectable que soit son effort, est dénué d'âme, et sa vision ne dépasse pas un étroit horizon......

Ce qui fait de Balzac et de Barbey des romanciers supérieurs aux autres de leur siècle, c'est leur vision du monde surnaturel. Si les personnages qu'ils créent nous attachent à eux par les liens d'une ardente émotion, c'est qu'autour d'eux nous sentons une atmosphère charriant des passions aussi vivantes que des bêtes. Leurs actes, exécutés en obéissance à des ordres dictés par de mystérieuses puissances, prolongent leurs conséquences infernalement logiques jusqu'en de ténébreux domaines, impérieusement soupçonnés. Les héros de Barbey, qu'il est licite d'appeler héros puisqu'ils portent jusque dans la perversité ou le crime leur furieuse fierté, exhalent une odeur de sang et de soufre. Il faut excepter quelques-uns respirant un parfum d'innocence...... Il (Barbey) sait que les passions puisent leur énergie vitale dans le pacte que les hommes concluent avec elles et signent de leur sang, de ce sang dont elles se nourrissent comme des stryges ou des lamies. Pour descendre dans les âmes, il faut du courage comme pour descendre aux enfers. Et il faut des yeux puissants,—les yeux de l'esprit plutôt que ceux du corps,—pour voir ce que jette en elles le monde occulte, ou tout au moins la partie de ce monde où nos idées et nos désirs plongent leurs racines pour y vivre et grandir, ce que jette en elles le royaume de la tentation "......

Sur le critique, M. Victor-Emile Michelet ne craint pas d'écrire : " J'estime, en Barbey d'Aurevilly, le critique plus assuré et plus complet que le romancier...... Cet oeuvre critique est considérable, fécond et varié. Le monument, construit pierre à pierre au cours d'une longue carrière, ne fut dévoilé que longtemps après la mort de l'auteur. Il se compose d'articles écrits sous le souffle de l'actualité, et soumis aux rudes conditions qu'impose le journalisme, aux nécessités de l'improvisation, à la gêne constante. Cet écrivain prétendait, sur les oeuvres et les hommes de son

temps, écrire sa pensée en pleine indépendance. Il voulait son esprit libre au milieu d'une organisation qui ne tolère que des esclaves. La presse ne peut vivre qu'enchaînée, par des chaînes qui ne sont même pas toujours d'or...... Un écrivain fier est, dans un journal, en butte à mille difficultés, etc., etc."

Il faudrait tout citer, car cette étude de M. Michelet est pleine de notations remarquables.



La raison et la poésie. On avait bien un peu songé qu'elles étaient deux choses différentes, et qui, n'étant pas nécessairement ennemies, s'exerçaient dans des domaines propres à chacune. Mais les théoriciens étaient venus et ils avaient fait tant de bruit que leur logique avait semblé forte, inattaquable. Puis les pédants se levèrent en masse avec leurs formules toutes faites, toujours les mêmes, captieuses et non dépourvues d'ingéniosité, et qu'ils appliquent encore à toutes les oeuvres.

Voici, au sujet de la logique et de la poésie, quelques lignes d'un sens très juste. que nous détachons d'un article de M. André Suarès : " On ne peut rien dire contre la raison logique dans son ordre. Elle est la vérité, mais dans son ordre seulement. Et cet ordre n'est que celui des conditions, où l'ordre intérieur se soumet pour se faire connaître. L'ordre intérieur est tout autre, et un autre monde. L'art seul et la religion en sont la méthode. Le bon artiste est comme un prêtre de la vie : prêtre de tous les cultes, depuis la folie charnelle des Bacchantes jusqu'à l'office mystique de Melchisédec.

Toujours au fond des coeurs : Je n'ai pas d'autre loi. Voilà Shakespeare et Dostoïevski, Verlaine et Dante, Rambrandt et toute la musique. Dieu n'est géomètre que dans l'esprit du philosophe. Allons-nous renoncer à la musique, parce qu'un sourd nous y convie ? Que le cœur prenne conscience de lui-même. Et que l'artiste connaisse enfin sa puissante dignité : lui seul a les lumières de l'être. Lui

seul détient la promesse. Il est aux sources de l'espérance. Il a Dieu, comme on dit, même s'il ne le cherche pas. Nous ne vivons pas de théorèmes. Le bon du peuple, c'est qu'on a beau l'égorger, il ne s'en refaît pas. On croirait parfois qu'il se laisse faire, la bonne bête ; mais les géomètres n'y entendent rien: avec tous leurs théorèmes, ils ne savent pas entraver la vie ; ils n'en prévoient jamais les bonds: la bête rompt ses liens, et d'une ruade elle vous envoie la géométrie et les politiques à tous les diables.

Passion de la vie et des objets, mille autres raisons d'être pour l'artiste. Le monde extérieur me frappe et m'enivre d'autant plus, que je n'y crois pas. Mystère, surprise, admiration qui ne sauraient finir.

Une curiosité infinie m'attache à la possession de l'enivrante merveille. Il faut s'en rendre dupe et, je le sens, c'est une œuvre d'amour. Les objets ne sont réellement qu'à la mesure où on les crée. La pensée en médite le renouvellement avec ivresse, et l'œuvre d'art en accomplit la création. Nous ne voulons être nous-mêmes que pour sauver ce rêve prodigieux, pour en étendre la suprême beauté et la mieux connaître, enfin pour le créer sans cesse et le recréer."

***

Il n'est bruit que du Théâtre des Champs-Elysées. On n'a pas encore vu un pareil effort artistique: couronné de plus vifs et plus mérités succès. Il est heureux de vivre à Paris dans un moment si riche d'émotions esthétiques. Et cette fête d'art ne doit pas finir. Après avoir applaudi la Pavlova qui est une merveille de grâce et de caprice dansant après des concerts magnifiques où Beethoven, Bach, Vincent d'Indy, Fauré, Debussy ont été glorifiés, voilà la saison russe qui va nous apporter des frissons nouveaux. Miginsky, la Karsaniva et toute cette troupe merveilleuse de danseurs russes, viennent d'arriver à Paris. La foule se précipite au Théâtre des Champs-Elysées où tous les soirs un enthousiasme renouvelé acclame les pensionnaires de M. Gabriel Astruc.

La Pénélope de M. Gabriel Fauré a remporté un succès prodigieux. Les critiques d'art ont salué comme un chef-d'œuvre ce poème musical. Les *Nocturnes* de M. Claude Debussy ont arraché les applaudissements.

Saint-Jacques,

Paris, 1913.

——:o:——

Qu'en pensez-vous ?

(1) *Le Pays* après tous nos confrères canadiens-français, publie la note suivante :

"*Le Pas*" *et non* "*The Pas.*"—" La découverte récente d'une plaque enfouie par La Vérendrye rappelle l'origine française du nom "Le Pas." Le chevalier de La Vérendrye, découvreur de la rivière Saskatchewan en 1743, l'appela "Rivière du Pas," en honneur de sa mère Marie Dandonneau de l'Isle du Pas."

Alors, ce n'est pas "Le Pas" mais "Du Pas," qu'il faudrait dire.

Furet.

(1) 31 mai 1913.

——:o:——

Origine des Acadiens

Par PASCAL POIRIER

IX.—DE 1671 à 1713

MARTIN LEJEUNE ; ENAUD SAINT-CASTIN ET UN DE SES COMPAGNONS

(*Suite*)

Telle a été la descendance des seuls Français de l'Acadie qui se soient mariés à des sauvagesses : Martin Lejeune, dont la race s'est éteinte sans avoir influé en aucune manière sur le sang des Acadiens de Port-Royal, de Beaubassin, des Mines et de la Baie Verte, ancêtres de la race actuelle ; Enaud qui n'eut pas d'enfants ; Saint-Castin dont la lignée a été brisée, et dont un faible rameau s'est conservé dans la tribu des Abénaquis de Pénobscot ; et Pierre Martin dont il a été question au recensement de 1671. Ces mariages qui, de prime abord, promettaient un fort mélange entre les Abénaquis et les Acadiens, et une falsification considérable du sang de ces derniers, n'y apportent finalement aucune altération. M. Rameau, dans ses recherches généalogiques, s'était convaincu sans doute de ce fait important ; c'est pour cela que prudemment, il n'a pas tenté d'opérer la fusion des deux races au moyen de ces mariages.

X.—DE 1671 A 1713 (*Suite*)

ÉTAT DE L'ACADIE ; FORBANS ANGLAIS ; SAUVAGES ; DIVERSES ACCUSATIONS ; MISSIONNAIRES ; SIÈGE ET PRISE DE PORT-ROYAL

Quoique le gouvernement français eut fait quelque chose, en 1670 et 1671, pour l'Acadie abandonnée depuis près de

vingt ans, la condition du pays ne s'améliorait guère, et l'immigration européenne continuait à contribuer pour peu de chose dans son développement. De 1686 à 1689, le chiffre de la population accuse un décroissement assez considérable. Port-Royal qui, à cette première date, comptait 592 âmes, n'en a plus que 461 en 1689, et seulement 485 en 1703. Il faut cependant tenir compte d'un certain courant d'émigration qui s'était établi entre cette ville et les nouveaux établissements français de la Baie Fundy, Cobéguit, Beaubassin et surtout les Mines.

Rien de plus misérable que Port-Royal à cette époque. Une garnison composée d'une trentaine de soldats, des chaumières de la plus chétive apparence, une église, un curé et un gouverneur : tout cela ensemble constituait la capitale de l'Acadie à la fin du dix-septième siècle (1). Aussi l'Evêque de Québec, dans une courte visite qu'il fit dans ces provinces en 1686, n'en rapporta pas une impression des plus favorables. Denonville, gouverneur du Canada, écrivant peu de temps après au ministre de Louis XIV, renchérit sur le rapport de Mgr de Saint-Valier, ou plutôt en change la nature pour le faire cadrer avec ses plans sur l'amélioration du pays. " Monseigneur, écrit-il, est de retour de l'Acadie......... Il vous rendra compte de la grande quantité de désordres qui se font dans les bois par les malheureux libertins qui font comme des sauvages depuis longtemps, sans avoir rien fait du tout pour la culture des terres (2). J'apprends qu'il n'y a pres-

(1) " Je reconnus des bords de l'onde
" Que ce Port n'était pas le mieux nommé du monde."
Dierreville, Voyage en Acadie en 1699.

(2) A cette même date les Acadiens étaient cependant presqu'aussi avancés en agriculture que les Canadiens, quoiqu'ils fussent encore mal remis des suites de la domination anglaise; Entre 885 personnes, population totale de tout le pays, ils avaient 896 arpents de terre défrichée, 986 bêtes à cornes, 759 montons, 608 cochons, etc. ; au Canada où le temps était bon relativement, il y avait 24,427 arpents de terre en valeur et seulement 600 moutons, 6,936 bêtes à cornes, pour 9,710 personnes.

que plus de sauvages, qu'ils sont presque tous crevés (sic) des débauches d'eau-de-vie" (1).

Outre l'exagération visible de ce récit, il est évident que Denonville confond avec les colons de l'Acadie, les pêcheurs hivernants et les traitants de la côte du sud, depuis le Cap Sable jusqu'à Chedabouctou; encore dépasse-t-il ici même de bien loin les bornes du vrai. Voici le récit de l'Evêque, fait sur le rapport de M. Petit, curé de Port-Royal, daté 1686 :—" Les Acadiens sont des gens d'un caractère doux et porté à la piété, parmi lesquels on ne voit ni jurements, *ni débauches de femmes, ni ivrognerie.* Je les ai trouvés sur ce pied là quand je suis arrivé ici (peu après 1671) et cependant ils avaient été quinze à seize ans sans prêtres sous la domination anglaise" (2).

Le témoignage de Denonville est d'autant moins valide que, de l'aveu même de l'auteur, il est greffé ou basé sur celui-ci. Que les sauvages de l'Acadie fussent presqu'entièrement exterminés à l'époque où écrit le gouverneur, il n'y a là rien de contraire à la vérité historique : que les Acadiens, ceux de Port-Royal surtout, vécussent souvent dans les bois et négligeassent, un grand nombre d'entre eux au moins, la culture de la terre, rien de surprenant encore ; ce qui est faux, c'est que ces mêmes sauvages eussent *crevé des débauches d'eau-de-vie,* et que les Acadiens vécussent *comme des sauvages.*

Dierreville raconte qu'arrivant à Port-Royal, en 1699, le vaisseau qu'il montait fut pris par les habitants pour un corsaire. " Aussitôt chacun d'eux de se retirer dans les bois et d'y emporter ses effets les plus précieux." Voilà " la vie des sauvages" que les malheureux Acadiens ont menée pendant deux siècles sur la terre qu'ils appelaient leur chère Acadie. Sans cesse exposés aux incursions des Bostonais, aux coups

---

(1) 2me Séric. vol. V, pp. 259-60. Lettre de Denonville au Ministre.

[2] Cité par Ferland, vol. VI, p. 152, et ailleurs.

de main des pirates et forbans anglais, il leur fallait être toujours aux aguets, toujours prêts à se sauver dans les bois aux premières alertes (1).

Nous avons vu comment, en 1674, un corsaire flamand avait pillé Pentagoët, faisant prisonnier Chambly, et emmenant avec lui à Boston, Marson qu'ils avaient attaqué et pris dans son fort de la rivière Saint-Jean. Par cet acte de piraterie, l'Acadie tout entière était passée entre les mains des Anglais : Pentagoët, en était alors le chef-lieu, et la résidence du commandeur. Six ans plus tard, en 1680, l'Acadie tombe encore au pouvoir des Bostonais qui ravagent Pentagoët, Saint-Jean et Port-Royal, au moment où Chambly venait de prendre en main le gouvernement du Canada. Andros et Randolf, dans une excursion de plaisir, surprennent et pillent Pentagoët en 1688. En 1690, Phipps s'empare de l'Acadie tout entière ; Chedabouctou même (2) et l'Ile Percée sont saccagés, puis brûlés. A Port-Royal, des sauvages avaient donné l'alarme, et les habitants avaient pu sauver une partie de leurs effets avant l'arrivée de la flotte anglaise. Quelques semaines plus tard, deux corsaires tombent à l'improviste sur la ville démantelée, détruisant et emportant ce qui avait échappé aux soldats de Phipps.

Ces actes de piraterie ne s'accomplissaient pas sans une rude résistance de la part des Acadiens. Sous le feu de leurs

---

[1] Le souvenir de ces jours d'alarmes s'est conservé dans la mémoire des Acadiens. Souvent, pendant les longues soirées d'hiver, les enfants et les petits enfants font cercle autour du feu, et l'aïeul, assis au milieu d'eux, leur raconte. non sans émotion, quelque épisode de ce temps de malheur et de détresse :—l'arrivée imprévue d'un forban anglais tombant sur le village ; les femmes et les enfants se sauvant dans les bois avec ce qu'ils pouvaient emporter de provisions et de richesses ; les hommes restant au village pour combattre, et souvent obligés de s'enfuir à leur tour dans les bois, où ils demeuraient une semaine, un mois, jusqu'à ce que les forbans, après avoir détruit ce qu'ils ne pouvaient emporter, eussent enfin levé l'ancre et disparu.

[2] Près du passage de Canso, à l'est de la Nouvelle-Ecosse.

mousquets, ou le tranchant de leur hache, tombaient chaque fois un grand nombre d'agresseurs, Mais eux aussi ils étaient moissonnés par les balles des ennemis. C'est là ce qui explique comment Port-Royal qui renfermait en 1686, 592 habitantc, n'en comptait plus que 461 en 1689.

De leur côté, les sauvages, pour venger leurs amis, allaient avec Saint-Castin semer la mort jusque dans le cœur de la Nouvelle-Angleterre. Le 13 et le 14 août 1676, Pémaquid, New Harbour, Corbins Sound et Windgins, fort et villages très importants dans le comté de Devonshire, sont par eux dévastés et brûlés. Rien ne peut apaiser ces redoutables vengeurs, et les Anglais de Sagadahock n'obtiennent de trève qu'à la condition de leur payer un tribut annuel.

A de nouvelles incursions il fallait de nouvelles représailles. La prise et le sac de Pentagoët par Andros en 1688, furent suivis par la destruction et l'incendie de Fort Charles et de Jamestown, par les Abénaquis ; et leurs chefs dans le délire de la vengeance, criaient : "Donnez-nous deux cents Français et nous brûlerons Boston." Pour se dédommager de ne pas brûler, faute d'avoir deux cents Français, la capitale de la Nouvelle-Angleterre, ils se jetèrent sur quatorze autres forts de moindre importance qu'ils détruisirent, et s'en retournèrent après avoir fait un massacre épouvantable de crânes anglais. Quelques années plus tard Chubb, autre gouverneur anglais, fit charger de chaînes et égorger, pendant un pourparler de paix, quelques-uns de leurs sagamos. Aussitôt ils déterrent la hache avec une fureur inouïe, et vont porter le fer et le feu jusque dans Grotton, sous les murs mêmes de Boston,

Mais ces expéditions coûtaient la vie à beoucoup de leurs guerriers ; et les Anglais, plus nombreux et mieux armés, prenaient quelques fois d'éclatantes revanches. Wallis et Bradford, avec six compagnies de soldats, exterminèrent dans un seul combat livré en 1799, sur les bords de la rivière Kénébec, 700 Abénaquis.

Ils ne sont guère plus épargnés, dans un autre sens, par les autorités françaises qui ne manquent pas une occasion de les pousser aux armes et de les placer toujours aux premiers rangs, se croyant justifiées de les sacrifier ainsi parce qu'elles leur envoyaient périodiquement quelques présents (1). A chacune de leurs querelles privées ou publiques, les Abénaquis prennent part ; ils sont de toutes les excursions, dans toutes les batailles, à tous les assauts ; en Acadie, à la Nouvelle-Angleterre, au Canada, à Terre-Neuve. Ces guerres de tous genres, sans cesse renouvelées, les avaient décimés au point qu'en 1703, Brouillau, gouverneur de l'Acadie, écrivait au gouvernement français toujours prodigue du sang de ces tribus dévouées : " Il ne faut pas croire que l'on puisse rassembler les sauvages comme vous me le marquez, en cas d'attaque par les Anglais ; ils sont répandus en des endroits bien différents et trop éloignés pour pouvoir les avoir en deux mois " (2). C'est là l'eau-de-vie qui faisait *crever* les fidèles alliés de la France ; eau-de-vie dont, hélas ! grâce à l'égoïsme du gouvernement, ils ont été trop souvent abreuvés,

Le rapport de Denonville avait produit son effet à la cour, non pas qu'il eut déterminé le Grand Roi à envoyer en Acadie des soldats ni même des colons, mais il avait alarmé l'âme du vieillard, ou, selon l'expression de ses biographes, du soleil à son coucher.

Une chose est remarquable dans l'établissement de l'Acadie vis-à-vis la France. Il semble que les rois, pressentant les malheurs qui devaient s'abattre sur cette malheureuse colonie, n'aient songé qu'à y préparer des martyrs, pendant qu'il eut été si facile d'y susciter des dominateurs ; et que, pour

---

[1] Encore ces présents, consistaient-ils pour la plupart, en fusils, poudre et plomb.

[2] Brouillan au Ministre, 3me Série, vol. II, p. 606. Le gouverneur Philippe écrit à peu près la même chose à Craggs en 1720 ; Nova-Scotia Archives, p. 32.

se justifier de faire répandre à tout propos le sang des indigènes, ils aient cru assez faire en leur fournissant des missionnaires qui les tinssent toujours prêts à mourir, comme ils l'étaient toujours à combattre. Nous savons avec quel soin on avait donné aux premiers colons des prêtres et des religieux pour les instruire et en même temps évangéliser les sauvages ; nous avons vu quel choix sévère était fait, non-seulement des colons, mais aussi des gouverneurs ; Poutrincourt et Biencourt son fils, traduisant aux sauvages les prières et instructions religieuses des missionnaires ; La Saussaye, Madame de Guercheville et les Jésuites, formant de concert un établissement à Saint-Sauveur. Quand il eut été décidé par la compagnie des Cent Associés de reprendre, en 1632, l'établissement de l'Acadie, le gouverneur qu'on y envoya avec une colonie " d'élite," était un saint, Razilly, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem aussi pieux, que marin habile et guerrier intrépide.

Nous avons vu La Tour perdre tous ses droits et propriétés en Acadie, sur accusation d'avoir débauché quelques Souriquoises, puis réhabilité en entier, lorsqu'il eut été prouvé que les accusations qui l'avaient perdu étaient mensongères. Nous avons dit aussi que le Roi, dans chacun de ses édits, commissions, lettres et mandements aux gouverneurs, leur recommandait avant tout de travailler au salut des âmes, à la conversion des naturels, de veiller à ce que les Français leur montrassent bon exemple en toutes choses ; nous allons voir ici, en réponse au rapport de Denonville, les mêmes ordres et recommandations renouvelés. " La principale vue de Sa Majesté dans ces établissements," commence-t-il par écrire au gouverneur de l'Acadie, " consiste principalement en la gloire de Dieu et à faire connaître la vérité de notre sainte Religion aux nations du pays." Il lui recommande ensuite, d'une manière trop détaillée pour que je transcrive sa lettre en entier, la plus grande vigilance pour la répression de tout désordre de la part des colons français au milieu des

sauvages. Pour prévenir toute occasion de débauche, les débauches surtout dont Denonville lui avait fait un récit, il lui défend de laisser aller les habitants dans les bois et sur les rivières faire la traite avec les sauvages ; " mais ils devront se contenter de négocier avec eux lorsqu'ils viendront dans leurs habitations et demeures." Le gouverneur verra à ce que ce négoce soit fait avec douceur, bonne foi " et surtout empêchera que les Français ne débauchent les sauvagesses." Cependant, il lui permet d'accorder " quelques permissions limitées mais en connaissance de cause avec beaucoup de précaution et de retenue, à quelques particuliers vivant dans l'ordre et soumis à une bonne discipline, soit à cause de leur pauvreté, ou bien pour leur donner moyen de continuer et augmenter leur entreprise pour la pêche et la culture de la terre."...... " En cas qu'il permette cette traite, il fera savoir à Sa Majesté les raisons qu'il aura de le faire, et le nombre de ceux qu'il en aura gratifiés."

Ces ordres sont-ils assez détaillés, assez formels ? Tout cela pour empêcher les Acadiens de donner scandale aux sauvages en courant les bois ; pour prévenir ce qu'au Canada il n'était plus possible de réprimer. Le roi ne borne pas là ses recommandations " Sa Majesté est informée, continue-t-il, qu'il y a un petit nombre de particuliers prétendant avoir des concessions exclusives sur de grandes étendues du pays......qui ne se sont employés jusqu'à présent ni à la culture de la terre, à la nourriture des bestiaux, ni à faire aucun greffe, et qu'ils se sont uniquement occupés à la traite dans les baies, et dans une débauche scandaleuse, en exerçant aussi des violences contre les Français sous prétextes de dites concessions..... Sa Majesté informe le gouverneur de faire *repasser en France* ceux qui ne voudront pas travailler sans retard à la terre et à la pêche, et ceux qu il trouvera dans la débauche et autres désordres......et qui ne seraient pas jugés propres à contribuer aux desseins de Sa Majesté dans les établissements solides du pays......et de ne point

souffrir de gens oisifs ni débauchés" (1). Au nombre de ces "particuliers prétendant avoir des concessions," etc., et que le Roi ordonne au Gouverneur de faire "repasser en France," on peut, je crois, sans trop hasarder, mentionner le seigneur Enaud, et un autre seigneur établi vers Chedabouctou.

Tous ces rapports et ces informations d'un côté, ces instructions et ces ordres de l'autre, ne laissent pas lieu à supposer l'existence d'aucun commerce illicite entre les Acadiens et les Souriquoises. Les gouverneurs, munis d'ordres aussi sévères et de pouvoirs aussi étendus que ceux que leur donnait le roi, ne pouvaient permettre ni tolérer des abus qui eussent mis en danger la colonie tout entière.

Le roi recommande au gouverneur de donner avis de tels désordres à l'Evêque de Québec et à Sa Majesté. Or ces avis étaient donnés, non seulement par les gouverneurs, mais aussi par les nombreux missionnaires que l'Evêque de Québec, moyennant une pension sur le Trésor, entretenait à Pentagoët, à la Rivière Sainte-Croix, à la Rivière Saint-Jean, à Port-Royal, aux Mines, et dont les dessertes embrassaient en outre les établissements français de moindre importance, et tous les campements et résidences des sauvages. Nous avons dans ces relations de tous genres le détail de ce qui se passait dans la colonie, et nulle part nous ne voyons qu'aucun Acadien, excepté ceux dont les recensements font mention, se soit uni, d'une manière légitime ou autre, aux filles des Souriquois et des Abénaquis. Et cependant personne n'osera avancer que les missionnaires et les gouverneurs se sont montrés tolérants à l'égard de tels abus, ou d'abus quelconques, et disposés à couvrir plutôt qu'à mettre au grand jour, les griefs ou les semblants de griefs que les uns pouvaient avoir contre l'administration ou la conduite des autres. Frontenac accuse à la cour les missionnaires de l'Acadie "de

---

[1] Instructions de Louis XIV à de Maneval, datées 5 avril 1687. 3ème Série, vol. 1, pp. 146-7-8, etc.

s'occuper de choses qui ne sont point de leur fait" (1); Saint-Castin accuse Perrot, gouverneur de Port-Royal, d'être d'intelligence avec le gouverneur de Boston (2), et Villieu accuse Saint-Castin de faire entrer les Anglais dans le commerce des pelleteries (3); Villieu formule de fortes plaintes contre Villebon lui-même, et contre les missionnaires Saint-Gautins et Saint-Cosme (4).

De leur côté les missionnaires ne cachaient pas plus, dans leurs lettres, les désordres des laïques que ceux-ci ne se montraient disposés à les laisser outrepasser les limites de ce qu'ils appelaient leur juridiction.

En 1694, les enfants de Pamours, conseiller au Conseil Souverain, furent accusés d'avoir pris, avec les sauvagesses de la rivière Saint-Jean, des permissions interdites même aux Seigneurs. Aussitôt on ordonna des investigations à ce sujet; et Champigny, qui en était chargé, fit au ministre du roi un rapport, qu'il accompagna des plus minutieux détails sur le compte des accusés, avec un certificat du Père Simon, missionnaire de l'endroit, attestant " que c'était mal à propos qu'on avait mandé au Ministre que les enfants de Pamours menaient une vie licencieuse avec les sauvagesses, que leur conduite était fort bonne, etc." (5). Le bruit s'était accrédité que le Sieur Bonaventure entretenait une fille de 18 à 20 ans, et partant menait une vie scandaleuse. Il n'en fallait pas davantage pour lui intenter un procès à Québec, puis à la cour. Brouillan, alors gouverneur de l'Acadie, dut inter-

---

[1] 2me Série, Vol. VII, p. 169.

[2] 2me Série, vol. V, p. 385.

[3] 3me Série, vol. II, pp. 431-5. Saint-Castin passe en France en 1701 pour se justifier; 2me Série, vol. IX, p. 338.

[4] 2me Série, vol. VII, pp. 130 à 132. " Quelques habitants se sont rendus jusqu'à Québec porter leurs plaintes." 2me Série, vol. VII, p. 262.

[5] 2me Série, vol. VIII, p. 261.

venir, et dans son rapport au Ministre, il dément formellement toutes les imputations faites contre ce prétendu séducteur, comme étant fausses et sans fondement (1).

Le scrupule à l'endroit des mariages mixtes fut poussé si loin, que Maneval, en 1689, écrivant au roi, impute à crime à deux gentilshommes de Port-Royal, Soulègre et Desgoutins, de fomenter, quant au premier, des actes de mutinerie contre l'autorité, et au second " de s'être sottement marié à la fille d'un paysan " (2). C'est ce *sot* mariage qui a sans doute inspiré à Dierreville le quatrain suivant :

Plus qu'ailleurs on s'y mésaillie (à Port-Royal)
On ne regarde point à la condition,
Dans son transport on se marie,
Rien ne rebute et tout est bon. (3)

Dierreville visitait l'Acadie en 1699. Dans le rapport qu'il a laissé de son voyage, écrit ici en vers, là en prose, il envisage surtout le côté ridicule des choses. Tout ce qui offre matière à blâme ou à commentaire n'échappe pas à sa verve satirique. Il raconte, à propos des unions entre les Canadiens et les sauvagesses, des choses à sensation. L'Acadie est traitée avec guère plus de ménagements. Mais de mariages mixtes et de libertinage il n'a pas un mot, même pour faire pendant à ce qu'il dit à ce sujet du Canada. Or, Dierreville abonde en informations détaillées et exactes sur la condition de l'Acadie et des Acadiens.

Cependant Port-Royal, affaibli par les nombreuses expéditions des Anglais, et surtout par les ravages deux fois renouvelés en 1690, ne se relève que très lentement de ses ruines. Cobéguit, au contraire, Beaubassin et les Mines, plus retirés vers le fond de la Baie Fundy, et moins exposés aux coups de main, prennent une importance relative assez

---

[1] 3me Série, vol. III, pp. 618-9.

[2] 3me Série, vol. I, pp. 173-4.

[3] Dierreville, pp. 74-5.

considérable. La grande fertilité des terres, l'avantage de riches et vastes marais, y attirent chaque année quelques immigrants de France, auxquels vient se joindre de temps en temps un habitant ruiné de Port-Royal. Cette dernière ville, ou plutôt ce fort, ne renfermait encore, en 1693, que 500 habitants; mais les Mines en comptaient déjà 307, et Beaubassin 119.

Les établissements de la côte du sud et de l'est ne marquent aucun progrès sensible. Au Cap Sable, la population, composée presqu'exclusivement des descendants de la famille La Tour par sa seconde femme est de 32 âmes : il y a 12 colons établis à Port Razoir (3) ; 7 à la Hève ; 7 à Pasmaquoddie (4) ; 21 à la rivière Saint-Jean, et 20 à Pentagoët, y compris Saint-Castin et ses sept enfants.

Quelque peu considérables que fussent ces divers noyaux d'habitants, établis comme ils l'étaient sur tous les points de l'Acadie, ils auraient pu fournir de grandes ressources en temps de guerre, si le gouvernement français eut pris soin d'en favoriser le développement. Mais qui songeait alors à l'Acadie ? Colbert était mort : les magnificences du Grand Roi laissaient la France épuisée et incapable de soutenir la seule guerre légitime portée pendant ce long et glorieux règne, la guerre de la succession d'Espagne prête à éclater. Vauban seul traçait sur le papier, pour le succès et l'avenir des colonies, de vastes plans qui ne devaient jamais se réaliser. Au Canada les esprits n'étaient pas encore remis du massacre épouvantable fait à La Chine par les Iroquois ; et loin de pouvoir prêter assistance aux Acadiens, le pays prêt à périr, n'était sauvé que par le bras de Frontenac.

Malgré cet abandon où elle était laissée et malgré tous les désavantages de sa position, l'Acadie ne laissait pas de croî-

---

[3] Aujourd'hui Roseway, Nouvelle-Ecosse.

[4] Sur la rivière Sainte-Croix, entre l'Etat du Maine et le Nouveau-Brunswick.

tre et de se développer d'une manière remarquable. En 1703, les Mines comptaient 427 habitants, Beaubassin 245 et Cobéguit 87 ; mais Port-Royal n'en renfermait que 485. La population entière de l'Acadie s'élevait à 1,300 âmes, ou à peu près.

Ce chiffre, si peu important qu'il paraisse au lecteur, semblait néanmoins formidable aux autorités bostonaises qui basaient leurs calculs moins sur le nombre que sur la valeur des colons, Il n'en avait pas fallu autant, en 1696, pour démanteler leurs principales forteresses. La Nouvelle-Angleterre était, du reste, sérieusement menacée du côté des Canadiens qui, depuis le grand traité de 1700 avec les Iroquois, avaient pris l'offensive avec des succès alarmants. Hertel de Rouville et Beaubassin avaient successivement promené de petits corps d'armée depuis Casco jusqu'à Wells, depuis les monts Alleghanys jusqu'à Durfield et Portsmouth, dans le Massachusetts, et fait de tous les forts et bourgades de ces parages autant de monceaux de ruines. Trop faibles ou trop peu confiants dans leurs forces pour attaquer tout d'abord le Canada, les Anglais résolurent d'en finir au moins avec l'Acadie.

Les Acadiens avaient prévu le coup dont ils étaient menacés ; ils sentaient que le moment était venu de décider sur le champ de bataille auquel des deux peuples, anglais ou français, devait rester l'empire du Nouveau-Monde. Mais en vain sollicitèrent-ils quelques secours d'armes, pour frapper les premiers coups, envahir la Nouvelle-Angleterre et prendre Manhatte (1). Cette héroïque détermination ne fut ni

---

[1] Manhatte, aujourd'hui New-York. La population des colonies anglaises à cette époque s'élevait à 262,000 âmes ainsi reparties :

Massachusetts,	70,000		
Connecticut,	30,000	New Jersey,	15,000
Rhode Island,	10,000	Pennsylvanie,	20,000
New Hampshire.	10,000	Virginie,	40,000
New-York,	30,000	Caroline du Nord,	5,000
Maryland,	25,000	" " Sud	7,000
Colonies centrales,	175,000	Colonies méridionales	87,000

Le Canada et l'Acadie, réunis, ne comptaient que 18,000 âmes !

comprise ni secondée. Les Anglais, sur ces entrefaites, vinrent mettre le siège devant Port-Royal.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de faire le récit de cette guerre, une des plus mémorables par la résistance des assiégés, dont il soit fait mention dans les colonies françaises d'Amérique. Je dirai seulement que les Anglais, avec des flottes et des soldats plus nombreux de moitié que la population entière de toute l'Acadie, vinrent *trois fois* se briser contre Port-Royal. Cette ville n'avait pour défenseurs, au-dedans des murs, que 50 soldats joints à 150 habitants et une centaine de flibustiers ; et au-dehors Saint-Castin avec sa petite troupe d'Acadiens et d'Abénaquis, et une soixantaine de Canadiens.

Les préparatifs de la *quatrième* invasion prirent trois ans, Connecticut, New-York, New-Jersey, furent épuisés d'hommes et d'argent. Pour en assurer le succès, on envoya d'Angleterre le général Nicholson, avec un régiment de marine, se mettre à la tête de l'expédition. Le 24 septembre 1710, une cinquantaine de navires montés par 3,400 soldats entrèrent dans la rade de Port-Royal et mirent le siège devant la ville. Subercase, gouverneur du pays, n'avait que 300 hommes, soldats et habitants, à lui opposer ; et pour comble d'infortune, Saint-Castin était en France. Après vingt-deux jours de blocus, Subercase dût rendre à l'ennemi son fort à quatre bastions.

Ainsi tomba la capitale de l'Acadie après une défense qui laissait la Nouvelle-Angleterre à demi ruinée. On peut se faire une idée de l'acharnement que mirent les Anglais à abattre cette colonie, par le fait qu'il leur en avait déjà coûté, en 1703 et 1704, au rapport de Hildreth, plus de £1,000 sterlings par chevelure abénaquise (1).

Qu'avait-on fait pour l'Acadie pendant cet intervalle ? Le gouvernement y avait dirigé quelques recrues dont Suber-

---

[1] Hildreth, vol. II, p. 253.

case dut renvoyer le plus grand nombre à cause de mutinerie. La chute même de Port-Royal réveilla à peine l'attention de la Cour, tout absorbée dans les guerres continentales sous le poids desquelles la France était prête à succomber. En vain le fils de Saint-Castin extermine-t-il un escadron anglais, en vain une levée de 400 Acadiens demande-t-elle un officier pour les commander dans l'audacieux projet de reprendre Port-Royal ; personne ne peut leur en fournir, et Port-Royal reste au pouvoir de la garnison britannique pour n'en plus sortir. Deux ans plus tard fut signé le traité d'Utrecht par lequel la France cédait à l'Angleterre l'Acadie " conformément à ses anciennes limites " (1).

[1] C'est-à-dire la Nouvelle-Ecosse proprement dite. Cette expression "anciennes limites," devint plus tard l'objet de longues et infructueuses négociations entre l'Angleterre et la France.

(*A suivre.*)

———:o:———

Pour aider à la solution de questions qui s'agitent aux Etats-Unis et au Canada

MEMOIRE

adressé à Sa Sainteté Pie X, aux Eminentissimes Cardinaux, ainsi qu'aux principaux archevêques et évêques des Etats-Unis et du Canada intéressés dans la matière et à leurs conseillers.

SECTION III.—DE LA CONSERVATION DE LA LANGUE MATERNELLE PAR RAPPORT A LA CONSERVATION DE LA FOI

CHAPITRE I.

(*Suite*)

Comme les consulteurs et les curés inamovibles ont la part initiale dans l'élection des évêques,—qui souvent sont choisis parmi les consulteurs eux-mêmes—et comme il sont censés agir d'après le désir du clergé, on comprend leur action dans la création d'évêques *irlandais*. Et comme les évêques de la province. en général, sont aussi irlandais, au moins en majorité, il est bien difficile qu'un prêtre non-irlandais ait des suffrages suffisants surtout comme *dignissimus* ou *dignior*. Grâce à ces causes et grâce aussi à divers moyens qu'emploient les assimilateurs pour réussir, telle la représentation qu'ils font au Saint Siège des raisons d'opportunité de choisir un Irlandais et des dangers politiques (imaginaires) qu'il y aurait à agir autrement, grâce, dis-je, à ces causes et à ces moyens, il se fait qu'il y a aux

Etats-Unis et au Canada plusieurs diocèses où la grande majorité des fidèles est franco-canadienne et où pourtant on a un évêque irlandais. Il se fait qu'aux Etats-Unis, bien qu'ils y soient environ 1,200,000, ils n'ont qu'un évêque de leur race. Il se fait qu'au Canada, malgré que les trois quarts des catholiques soient franco-canadiens, il n'y a que 4 archevêques et 15 évêques de leur nationalité, tandis que l'autre quart a 4 archevêques et 10 évêques. Il se fait qu'il n'y a pas d'évêque, fils des Acadiens, race glorieuse entre toutes, qui forme un groupe puissant, opiniâtrement fidèle à ses traditions catholiques, comptant 250,000 représentants et qui avait déjà la majorité dans le Nouveau-Brunswick en 1901 et l'a actuellement dans les trois provinces maritimes, lesquelles constituent la province ecclésiastique d'Halifax avec un archevêque et 4 évêques.

La manie de dominer et d'assimiler, produite par les causes exposées plus haut,—auxquelles nous pouvons joindre l'esprit de race—se manifeste dans une foule d'autres choses qu'il serait trop long et trop fastidieux de décrire; elle exerce son influence d'une manière inconsciente même sur des personnes qui sont en principe opposées à l'assimilation. Elle aveugle ceux qui en sont atteints et les conduit à voir, dans les opinions et les actes de leurs adversaires, des choses qui ne s'y trouvent nullement; nous en verrons un exempte plus bas en parlant de la pétition présentée par Cahensly.

Tout cela, je le répète, est connu; et certains assimilateurs ne cachent nullement leurs desseins. J'ai sur ces divers faits de nombreux documents publics et privés.

Après avoir lu tout ce qui a été dit dans le présent chapitre, qui ne comprend quelle doit être l'indignation des Canadiens-Français qui réfléchissent à ces choses, quel doit être leur désir de se libérer de ce qu'ils appellent "l'esclavage et la tyrannie irlandaise"! Qui n'excusera pas ceux d'entre eux qui dans la revendication des droits de leur race, dans la lutte pour la conservation de leur langue, de leurs traditions, de leur foi, se laissent aller quelquefois à employer contre leurs adversaires des expressions

dures, offensantes, et dans le feu de la discussion pèchent par inexactitude ou exagération, vices d'ailleurs qui se rencontrent aussi bien dans le parti opposé. (Voir plus haut nn. 31 et 32). Qui ne comprend également combien les agissements des assimilateurs doivent nuire à la religion, faisant perdre le respect dû aux supérieurs, éloignant de l'église, causant des doutes, etc. Déjà nous avons parlé de ces choses; et il est temps de traiter du mauvais effet général de l'assimilation, c'est-à-dire de la grande part qu'elle a eue et continue à avoir dans la perte de la foi chez des millions de catholiques.

CHAPITRE II

83. Certains admirateurs européens ou américains des institutions des Etats-Unis, dans leur engouement, portent jusqu'aux nues les progrès, d'après eux merveilleux, que l'Eglise catholique a fait dans ce pays. Ils les attribuent à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à la grande liberté dont y jouit l'Eglise, au fait que le catholicisme a pu s'y soustraire aux haines politiques, etc.; ils oublient l'immigration, l'accroissement naturel par les naissances, l'accession de nouveaux territoires. Celui qui connaît la vraie histoire ne partage pas leur admiration, mais éprouve un tout autre sentiment en constatant le triste fait que des millions y ont perdu la foi; et dans son zèle, s'il en a, il recherche les causes et les remèdes à ce mal.

Ecoutons à ce propos l'*Extension Magazine* (Vol. V, n. 11), bulletin de la Société pour l'extension de l'Eglise catholique (*The Catholic Church Extension Society*) des Etats-Unis, dans un article reproduit par la *Catholic Fornightly Review*, 1er mai 1911, p. 270 ss. L'écrivain citant la *Correspondance de Rome* du 13 janvier 1911, dit: "Il faut être tout-à-fait au courant des faits pour porter un jugement sur l'avenir du catholicisme dans ce grand pays, mais surtout pour régler le présent."

"L'éditeur de la *Fortnightly* (*Mr Preuss*) est d'opinion que les pertes subies sont réelles, et dit que lorsqu'il exprime

cette opinion, il est dénoncé comme un toqué sans patriotisme, pessimiste et alarmiste. M. Preuss se consolera peut-être en apprenant qu'il n'est pas le seul dans ce cas.... Le fait est que les neuf-dixièmes d'entre nous ne veulent réellement pas connaître la vérité.

" Y a-t-il eu des pertes dans l'Eglise aux Etats-Unis ? Il y en a eu tant, mes frères, que vous seriez terrifiés d'apprendre quelle serait votre part, si la responsabilité était divisée entre ceux qui sont restés fidèles ; et nous n'arrivons pas à comprendre comment on puisse penser qu'il y ait du mérite à cacher le fait ou comment on puisse s'attendre à arrêter un mal dont on tâche d'ignorer l'existence....

" En face des critiques la tendance naturelle des catholiques des Etats-Unis, mis ainsi sur la défensive, est de nier le tout en bloc et de couvrir de fleurs de rhétorique des faits désagréables. Nous qui connaissons la situation nous gémissons intérieurement quand nous sommes témoins des félicitations que nous nous adressons dans les congrès, les banquets et les occasions de ce genre, non pas parce que nous n'aimons pas le parfum des fleurs, mais parce que nous savons que si la chose hideuse qui est en dessous reste là plus longtemps, le parfum d'un million de fleurs, renforcé par toute l'eau de Cologne de la terre, n'empêchera pas des suites troublantes pour la tranquillité de notre esprit et la paix de notre conscience."

84. Dicté par le même zèle est l'article du Père O. M. Shinnors, missionnaire irlandais des Oblats de Marie-Immaculée, paru dans l'*Irish Eccl. Record*, ensuite résumé et reproduit en partie dans le *Tablet* de Londres, 15 fév. 1902, p. 261 s. En voici un extrait que, après l'avoir comparé avec l'original du *Tablet*, je transcris de la traduction qu'en donne le Père Ch. Maignen, *Nouveau catholicisme et nouveau clergé*, 2e éd., Paris 1902, p. 472 ss.

" Quelle est la proportion des catholiques irlandais tombés ainsi dans le gouffre noir de l'incroyance ? On ne peut la conjecturer avec quelque semblant d'exactitude. Mais

il n'y a pas de doute que la proportion soit grande. Il y a toute raison de craindre que la grosse majorité des apostats soit de race irlandaise et même, pour un bon nombre, nés en Irlande, car les Irlandais semblent se laisser américaniser plus aisément que tout autre peuple et *s'américaniser* (j'emploie le mot comme de juste, dans le sens qui se présente de lui-même) c'est se *décristianiser*...

"Les Irlandais n'ont malheureusement pas une langue qui les préserve, et la conséquence est qu'ils prennent les habitudes, les manières et les modes de parler de ceux qui les entourent. Ils deviennent, quelques mois après leur arrivée, plus Américains que les Américains eux-mêmes. Beaucoup d'entre eux sont pris par l'esprit d'irréligion qui transpire partout autour d'eux, et, s'ils ne rejettent pas formellement la foi, ils y deviennent insensibles et indifférents, et peu à peu ils élèvent leurs enfants sans aucune connaissance de Dieu et de son Eglise.

"C'est, je crois, l'un des plus tristes faits de notre triste histoire. Le peuple qui dans ses foyers mourrait joyeusement pour sa foi comme ses pères, se dépouille délibérément de ce précieux trésor en Amérique, comme un sacrifice à l'esprit d'impiété du pays. Pour l'esprit d'un prêtre, pour l'esprit de tout vrai catholique, peut-il y avoir un argument plus fort contre l'émigration ? Notre cœur se serre et notre sang s'enflamme quand nous lisons des milliers et milliers d'hommes de notre sang qui mouraient de la fièvre il n'y a seulement qu'un demi-siècle, dans la traversée de l'Atlantique, et dont les os n'ont à cette heure pour sépulture que les profondeurs de l'Océan. Au point de vue chrétien, leur sort n'était-il pas enviable comparé à celui des émigrants irlandais d'aujourd'hui qui ne traversent les flots de l'Océan dans l'un de nos vapeurs-salons que pour perdre la foi et pour perdre leur âme sur l'autre rivage ?

"Depuis ma courte excursion en Amérique, j'ai été plus que jamais attristé à la vue des départs d'émigrants, car je ne puis m'empêcher de les regarder comme se précipitant dans la mort spirituelle. Quel brise-cœur que cette procession constante de notre peuple vers Queenstown ou Li-

verpool pour New-York, que cette perte continue du sang d'une nation qui mérite de vivre, mais qui, de jour en jour, s'achemine vers la mort. Voyez cette foule de beaux jeunes gens, pleins de foi, pleins de piété, dont le visage respire la candeur, l'honnêteté, le courage, l'espoir, la mâle pureté de leur âme ! Que seront-ils dans quelques années, au milieu des influences corruptrices d'une grande ville d'Amérique ? Mais combien plus douloureux encore de voir nos jeunes filles d'Irlande, vraies enfants de Marie-Immaculée, modèles de douceur, de grâce et d'innocence, se vouer inconsidérément à leur perte, pour le temps et pour l'éternité."

82. Il est nécessaire de parler un peu plus des pertes que déplorent tous ceux qui sont animés de zèle. Je citerai d'abord Jules Tardivel, *La situation religieuse aux Etats-Unis*, Paris, 1900, p. 258 ss.

On a tort de nous représenter le développement du catholicisme aux Etats-Unis comme *prodigieux*. C'est une assertion absolument contraire à la vérité historique. Ce qui est *prodigieux*, c'est le nombre d'enfants que l'Eglise a perdus sur la terre de la grande République.

" Elle a commencé à en perdre dès les premiers jours des colonies ; elle en a perdu après ; elle en perd encore...

" Je cite une histoire de l'Eglise aux Etats-Unis, écrite par un Américain (Irlandais). Je cite la *sixième* édition de cette histoire ; c'est-à-dire une édition examinée, critiquée et soigneusement revue. Dans la préface de la *quatrième* édition, l'auteur fait la déclaration suivante :

" Chaque ligne, chaque fait, chaque date a été soumise à une critique minutieuse et sévère. J'ai fait des changements et même une nouvelle rédaction a été donnée à des paragraphes entiers... J'ai reçu des observations et des corrections de tous côtés. Quelques-unes des plus hautes autorités ecclésiastiques du pays m'ont honoré de leurs conseils ; et dans chaque cas j'ai fait volontiers les corrections et les modifications qu'on me conseillait de faire."

" C'est donc un livre qui offre, dans sa sixième édition, une autorité plus qu'ordinaire.

" Voici maintenant ce que nous y lisons au sujet des pertes que l'Eglise a faites aux colonies anglo-américaines, avant la guerre de l'Indépendance :

" Avant la Révolution, l'Eglise a fait de grandes pertes dans les colonies anglaises de l'Amérique. A part beaucoup de catholiques d'autres nationalités, il est certain que *quelques centaines de mille* catholiques irlandais ont débarqué sur nos rives pendant les cent cinquante ans qui ont précédé la Déclaration de l'Indépendance...

" Après la guerre de l'Indépendance et l'établissement du gouvernement de la République, l'Eglise s'est organisée régulièrement, et les pertes ont dû, dès lors, diminuer. Cependant, elles n'ont jamais cessé. De tout temps elles ont été terribles. Elles le sont *encore* à l'heure présente.

" Dès 1848, un auteur français, hostile à l'Eglise, il est vrai, Guillaume Tell Poussin, ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis, fait cette observation :

" L'influence démocratique et puritaine est telle aux Etats-Unis, que je suis d'opinion que le nombre des catholiques romains diminuerait sensiblement s'il n'était recruté d'une manière démesurée par les émigrants catholiques qui, chaque année, arrivent de l'Europe, particulièrement de l'Irlande."

" M. Claudio Jannet cite un écrivain d'origine irlandaise, le Rév. Stephen Byrne, qui, dans un écrit intitulé : " Irish emigration to the United States. What it has been and what it is (1873, n. 7, p. 56), déclare que " sans ces funestes déperditions de forces, les catholiques seraient aujourd'hui trois fois plus nombreux qu'ils ne le sont aux Etats-Unis."

" Je reviens à la sixième édition de l'histoire populaire de l'Eglise aux Etats-Unis, par Murray, à cause des garanties d'exactitude qu'elle offre. A la page 581, nous lisons :

" Qu'est-il arrivé pendant les cinquante ans qui ont suivi la Révolution ? Les pertes se sont continuées. Mgr England, évêque de Charleston, fut le premier qui étudia cette question avec soin et patience. En 1836, il estimait la population catholique des Etats-Unis à 1,200,000. " Nous devrions, disait l'illustre prélat, s'il n'y avait pas eu de pertes, comp-

ter cinq millions de catholiques, et nous avons moins d'un million et un quart ; il doit y avoir une déperdition de trois millions et trois quarts. Et les personnes ainsi perdues se trouvent dispersées au sein des diverses sectes, en trois fois plus grand nombre que la population catholique de tout le pays. J'estime que, dans mon diocèse, il y a moins de 12,000 catholiques, et que les descendants des catholiques appartenant aux différentes sectes sont au nombre de 38,000 à 40,000."

" Qu'on veuille bien le remarquer, il y a 63 ans que Mgr England évaluait les pertes de l'Eglise des Etats-Unis à 3,750,000.

" Voici ce que Murray nous dit de l'époque qui a suivi ce premier recensement fait par le grand évêque de Charleston :

" Les dernières quarante ou cinquante années ont également connu des pertes. L'immigration catholique arrivait par flots pressés en ce pays... Les pertes immenses qu'a subies le catholicisme en Amérique sont mieux connues de ceux qui ont mieux étudié le sujet. Nous ne pouvons pas les nier... Traduites en chiffres, quelles ont été réellement nos pertes ? demandera-t-on. Vu l'état peu satisfaisant de la statistique en ce pays, il est impossible de donner une réponse absolument exacte et certaine. Mais, sans crainte de se tromper, on peut dire que, pendant les deux cent cinquante dernières années, le nombre des catholiques qui ont abandonné la foi est plus considérable que le nombre de ceux qui la professent."

" L'archevêque Spalding, cité par Murray, page 583, estimait que, pendant l'époque écoulée entre 1780 et 1876, l'Eglise des Etats-Unis avait perdu *beaucoup plus* qu'elle n'avait gagné.

" A la page 639, M. Murray reproduit, en note, sans en garantir l'exactitude, un intéressant tableau préparé par M. Ford, directeur de l'*Irish World*, de New-York, et publié le 25 juillet 1884. " M. Ford, affirme M. Murray, est bien connu pour le soin avec lequel il étudie les questions se rapportant à la statistique." D'après ce tableau, en 1870, la population

des Etats-Unis, alors de 38,500,000, se composait comme suit : élément celtique, 24,000,000 ; élément irlandais séparément, 14,325,000 ; élément anglo-saxon, 4,522,000 ; autres éléments : Allemands, Hollandais, Scandinaves et Noirs, 9,978,000. " On peut dire sans crainte, ajoute-t-il, que les 24 millions de l'élément celtique sont des descendants, à peu d'exceptions près, d'ancêtres qui étaient catholiques lorsqu'ils sont arrivés en Amérique."

" Ce chiffre paraîtra peut-être excessif ; et, encore une fois, l'historien Murray n'en garantit pas l'exactitude ; mais il doit estimer que les calculs de M. Ford ont une certaine valeur, puisqu'il s'est donné la peine de les reproduire dans la sixième édition de son livre. Si le tableau avait paru absolument fantaisiste aux dignitaires ecclésiastiques qui ont examiné cette histoire populaire de l'Eglise, il n'est guère probable que M. Murray l'eût inséré dans une édition soigneusement revue et corrigée de son ouvrage.

" Je ferai remarquer qu'outre les 24 millions de race *celtique* qui, presque tous, descendaient d'ancêtres catholiques, il y a aussi l'élément catholique d'origine allemande, flamande, élément très important. Cela ferait plusieurs millions de plus à ajouter aux chiffres de M. Ford."

86. Voici un autre témoignage de non moins de valeur. Tout récemment un certain Joseph McCabe, à ce qu'on dit prêtre apostat, publia aux Etats-Unis un ouvrage intitulé *The Decay of the Church of Rome* (La décadence de l'Eglise romaine). Ce livre excita bien des controverses et inspira les réflexions qui suivent à l'*American Eccl. Review*, mars 1910, p. 357 s. :

" S'il y a lieu de s'enorgueillir de l'augmentation spontanée de la population catholique dans notre pays, parce qu'on y peut voir la promesse de vertus civiques plus vivantes grâce à la pratique de la morale très élevée par la religion catholique, nous devons aussi admettre le fait indiscutable que la foi a fait des pertes immenses parmi les gens qui devraient réclamer cette foi catholique comme un droit de naissance. Nous pouvons supposer que les déclarations d'écrivains comme Joseph McCabe, bien qu'il se

vante de faire remonter la cause de ces pertes jusqu'à Rome, sont suffisamment exactes. Le fait qu'elles sont présentées avec partialité et dans le but de nuire à l'Eglise, ou le fait que leur auteur en tire de fausses conclusions ne les infirment en rien... nous croyons que, suivant une citation de M. McCabe donnée par le *New-York Freeman's Journal*, " pas moins de 20,000,000 de gens d'extraction catholique dans les Etats-Unis défendent aujourd'hui la cause protestante sous une forme ou sous une autre." Que cette perte continue de se produire faute de prêtres, ou faute de méthodes et de zèle quand les prêtres sont suffisamment nombreux, cela ne fait plus de doute quand nous voyons la foule énorme des personnes ne professant aucune religion bien que leurs noms et celui de leur patrie d'origine nous donnent les signes non trompeurs de longues lignées de catholiques. (Traduction prise de la *Revue Franco-Américaine*, 1er juillet 1910, p. 228 s.).

87. Nous ne pouvons passer sous silence le témoignage de Mgr McFaul, évêque de Trenton.

Voici comment parle *The Review* de S. Louis (22 sept. 1904, p. 576): "Mgr McFaul, évêque de Trenton, dans son allocution à la 49e Assemblée annuelle du catholique *Centralverein* allemand à S. Louis, le 11 septembre, a dit qu'il pensait que les catholiques aux Etats-Unis devraient être actuellement au moins 40 millions, tandis qu'en réalité ils ne sont que de 12 à 15 millions. Il dit qu'il ne voulait pas dans cette occasion rechercher les causes de ces défections, mais que c'est absolument indéniable qu'elles ont eu lieu dans des proportions effrayantes".

Mgr McFaul a répété la même chose dans d'autres circonstances : voir par exemple *The Catholic Fornightly Review*, 1er août 1910, et la *Montreal Tribune*, 24 nov. 1910.

88. Finissons par le haut témoignage de la *Catholic Encyclopedia*, v. VIII, p. 135 ss., qui indirectement nous fait connaître les pertes :

"...Ces considérations, croyons-nous, légitiment la révision et la correction du chiffre de l'immigration irlandaise dans les Etats-Unis (pour la période 1820 à 1913), lequel

jusqu'aujourd'hui a été officiellement fixé à environ 4 millions. Nous dirions que prenant toute la période depuis le commencement de la guerre d'Indépendance (1776) jusqu'à l'année 1908 inclusivement, l'immigration irlandaise s'élève facilement à 5½ millions...

"...Le recensement officiel de 1870 donne aux Etats-Unis une populatiou totale de 38,696,954, et l'*Irish World* de New-York (22 juillet 1824), parlant du recensement, maintient que les deux tiers des habitants sont celtes de naissance ou d'origine et que seulement environ un neuvième sont anglo-saxons. Dans une table des parties composant la population, ce journal porte à 14,325.000 pour 1870 la somme résultant de l'élément irlandais colonial et de l'immigration subséquente (y compris celle qui a lieu par le Canada). (Pris de O'Kane Murray, *History of the Catholic Church in the United States*, p. 611)...

"...Depuis 1870, 1,749,460 immigrants sont arrivés d'Irlande,—selon les statistiques officielles citées plus haut—outre ceux qui sont venus par le Canada; et si le chiffre de la population irlandaise indiqué plus haut pour l'année 1870 s'est seulement doublé et pas plus, il semble qu'il n'y aurait maintenant aux Etats-Unis pas moins de 30 millions de personnes d'origine irlandaise."

Or nous savons qu'il y a actuellement aux Etats-Unis tout au plus 5 millions de catholiques d'origine irlandaise, et que d'un autre côté l'immense majorité des Irlandais qui émigrèrent aux Etats-Unis étaient catholiques. Il s'ensuit que le chiffre des pertes s'élève au moins à 20 millions.

Je pourrais confirmer plusieurs des données qui précèdent sur les pertes en apportant d'autres témoignages et surtout en reproduisant un travail de statistique fait avec le plus grand soin par deux ecclésiastiques américains, mais c'est un document trop long pour être inséré ici. Prenant toujours les chiffres les plus bas, ils arrivent à la conclusion qu'il y a certainement aux Etats-Unis pour le moins 19 millions de personnes d'origine irlandaise, dont plus de 14 millions représentent les pertes subies par l'Eglise aux Etats-Unis seulement dans la race irlandaise.

89. Les pertes ont été immenses; et, quoi qu'en disent certains optimistes, elles continuent à avoir lieu, bien que dans des proportions beaucoup moindres. Les faits sont là et le seul examen des causes suffirait amplement pour démontrer la chose : les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Passons à l'investigation de ces causes. Cette recherche nous fera connaître aussi le principal remède du mal, qui consiste à en faire disparaître les causes connues. Comme résumé de centaines de pages écrites par divers auteurs sur cette matière, voici les causes principales.

a) Le manque de prêtres et leur éloignement des fidèles, disséminés dans les campagnes, dans les villages protestants, etc. Souvent les fidèles restaient de longs mois, même des années, sans voir le prêtre : de là s'ensuivait le manque partiel, ou total, de catholicisme pour les enfants, d'instructions, de sermons pour les adultes, d'assistance à la messe les dimanches et jours de fête, de fréquentation des sacrements, en un mot, des principaux moyens ordinaires qui alimentent la foi et maintiennent l'esprit de religion.

b) Le manque de prêtres parlant la langue propre des immigrants, connaissant leurs besoins, s'adaptant à leur caractères, à leurs traditions nationales. L'influence de cette cause, ainsi que celle de quelques autres, seront mieux comprises après l'exposé des considérations qui montrent combien la conservation de la foi est aidée par la conservation de la langue maternelle et de diverses choses qui constituent la nationalité.

c) Pour un certain nombre de fidèles la privation de la vie de famille ; pour un nombre énormément plus considérable la privation de ce que nous pouvons appeler la vie paroissiale avec son église, où l'on a été baptisé, où l'on a fait la première communion, à côté de laquelle reposent les cendres des parents, etc. ; — avec ses fêtes, ses usages spéciaux ;—avec l'exemple des autres, l'entraînement qu'il produit ;—avec un curé qui vous connaît, vous visite, vous reprend au besoin ; etc. En grande partie cette cause se

réduit à la précédente considérée sous un autre aspect. On dira peut-être que certains de ces gens n'étaient pas dans leur pays d'origine des catholiques bien fervents ; que même il y en avait qui accomplissaient à peine ce qu'il faut pour être considéré comme catholique pratiquant et étaient retenus dans l'Eglise plus par l'influence de leur entourage et des traditions locales, que par la foi : Cette observation, dont j'admets la justesse, ne change rien à la présente question. Ces gens ont de fait perdu la foi pour eux-mêmes et leurs descendants ; cela n'aurait pas eu lieu ou serait arrivé seulement dans des cas très rares, si la cause dont nous parlons n'avait pas exercé son action : telle est la présente question.

d) Le milieu avec ses mille influences diverses : journaux, livres, théâtres, compagnons de travail, amis, etc. Tout aux Etats-Unis, en dehors de l'Eglise catholique, était et est encore imprégné de protestantisme, de matérialisme, de naturalisme, de rationalisme, d'agnosticisme, de scepticisme, d'indifférence religieuse, d'incrédulité.

Que de choses il y aurait à dire sur l'action délétère des journaux, qui sont les seules productions littéraires que la plupart des habitants de là lisent, et qui, en tous cas, constituent en général le principal aliment intellectuel de la population qui parle anglais. Il n'y a encore aucun journal quotidien catholique en anglais (il y en a plusieurs en allemand, en français, en polonais, etc.). Il se fait ainsi que ceux qui ne savent que l'anglais, et même beaucoup d'autres, lisent les journaux non-catholiques ; lesquels, sans être positivement anticatholiques, sont parfois plus dangereux que s'ils étaient tels, et la plupart du temps, par une action lente et insensible, produisent de mauvais fruits pour la foi.

Et quelle n'est pas l'influence des rapports avec des compagnons de travail, des amis protestants, sceptiques, indifférents, etc. On devient comme eux sans le remarquer. "Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es." On commence par rougir de sa religion, on la renie ensuite croyant

sottement s'élever ainsi au niveau de la société des gens de bon ton, des gens d'esprit."

A l'influence du milieu nous pouvons rattacher celle des écoles publiques, des mariages mixtes et des sociétés secrètes ; mais, à cause de l'importance de ces choses, j'ai cru opportun d'en parler à part, et même de chacune d'elles en particulier. Les Souverains Pontifes et les conciles en ont traité plusieurs fois, et les livres sont remplis de considérations et d'exhortations à leur égard.

e) Les écoles publiques, où l'atmosphère est protestante, indifférente ou athée. Que d'enfants, que de jeunes gens, que de jeunes filles furent perdus par suite de cette cause, qui continue d'agir sur une échelle plus vaste que ne le croient certains optimistes du genre de ceux que blâme l'*Extension Magazine* (plus haut, n. 83). Il y en a qui sont tellement optimistes ou tellement imbus d'un esprit spécial qui certainement n'est pas celui de l'Eglise catholique, qu'ils ne font aucun effort sérieux pour avoir des écoles catholiques ou même n'en veulent pas. D'après un travail de statistique sur les écoles paroissiales aux Etats-Unis, travail que j'ai sous la main, il y a là seulement 4,592 écoles paroissiales pour 15,812 paroisses et missions.

f) Les mariages mixtes, c'est-à-dire entre une partie catholique et l'autre non catholique. C'est relativement très rare que la partie catholique convertisse l'autre ; c'est plus souvent le contraire qui arrive, ou bien ni l'un ni l'autre n'a lieu. mais la partie catholique devient tiède et les enfants, au contact de tels parents. deviennent de mauvais catholiques qui fréquemment finissent dans l'indifférence religieuse, le scepticisme, etc.

g) Les sociétés secrètes, qui sont si nombreuses aux Etats-Unis et ont tant d'attraits.

On énumère quelques autres causes, mais ce sont des causes à effets beaucoup moindres; telles sont les suivantes : le manque de zèle d'un certain nombre de prêtres, les scandales que donnèrent quelques-uns d'entre eux.

90. Celui qui connaît à fond le système que suivent ou veulent suivre les Canadiens-Français, comprendra immé-

diatement que dans ce système les causes principales des défections sont exclues ou au moins ont une influence beaucoup moindre, et qui est neutralisée presque totalement.

Les Canadiens-Français dès qu'ils se rendent dans un endroit, s'ils n'y trouvent pas une église canadienne déjà bâtie, se hâtent d'en construire une ; ils demandent un curé ; après ils érigent une école paroissiale. Conservant l'usage de leur langue maternelle et de leurs traditions nationales, lisant les journaux rédigés par les leurs en français, subissant continuellement à l'église, au foyer, dans leurs relations avec des gens ayant la même religion et la même nationalité, diverses influences salutaires à la conservation de la foi et à la pratique de la religion, ne fréquentant la société non-catholique que pour les affaires, ils sont, cela se comprend facilement, placés en dehors de l'action funeste des causes de défection, ou sont beaucoup moins en danger de subir cette action que ne le sont ceux qui ne parlent que l'anglais et qui n'ont pas les mêmes préservatifs. Le Canadiens-Français ne lisent pas les journaux non-catholiques anglais, ou s'ils le font, grâce aux antidotes, ils subissent beaucoup moins leur mauvaise influence. Ils contractent beaucoup moins facilement des relations qui conduisent aux mariages mixtes ; ils sont peu en danger d'être entraînés à faire partie des sociétés secrètes ; etc.

Tout cela sera confirmé par ce qui sera dit au chapitre III sur les bienfaits de la conservation de la langue maternelle et de la nationalité par rapport à la conservation de la foi.

De ce qui a été dit sur les causes des pertes il apparaît clairement que le système des assimilateurs crée et maintient la plupart d'entre elles.

91. On objectera peut-être qu'aussi dans le Canada il y a des pertes, et qu'en conséquence le système suivi par les Canadiens-Français n'offre pas le remède à ce mal. On prouvera facilement qu'il y a des pertes dans ce pays : il suffira de citer par ex. la lettre du Rév. Theol. Spetz, C. R.,

Berlin, Ontario, reproduite dans la *Catholic Fornightly Review*, 1er juin 1911, p. 342 s. Nous y lisons ce qui suit : "Il est possible que la province de Québec ne mérite pas ce reproche; je l'ignore. Quant au reste du Canada, les pertes ont toujours été et sont encore très grandes. Je viens d'être occupé pendant un à deux ans avec les missions des Allemands de l'Ontario dans le but d'en écrire l'histoire. Jusqu'ici je n'ai pas pu étendre mes recherches beaucoup au-delà de notre district de Waterloo. Hélas! je dois dire que presque dans chaque village et hameau, là où l'action de l'église et de l'école catholiques n'a pu s'exercer, nous avons à déplorer des pertes qui épouvantent. Des familles entières, des colonies complètes de gens dont les ancêtres étaient catholiques ont abandonné la foi, et cela non seulement ça et là, mais partout. Dans l'Ouest l'état de choses est le même parmi toutes les nationalités, mais particulièrement parmi les Galiciens, les Ruthènes et les Hongrois; comme le *Catholic Register and Canadian Extension* de Toronto nous l'a dit si clairement. Dans les grandes villes du Canada les Italiens doivent être l'objet de beaucoup d'attention et de zèle si l'on ne veut pas qu'ils soient perdus *en masse*."

En puisant dans le matériel que j'ai en mains, je pourrais facilement apporter bien des faits qui montrent que ce qui a lieu pour les Allemands, est arrivé aussi dans certains endroits pour les Canadiens-Français qui se sont trouvés sans église, sans école paroissiale et surtout sans prêtre parlant leur langue.

Pour que l'objection eût de la valeur contre la thèse qui a été établie, il faudrait montrer que là où ces défections ont eu lieu le système des Franco-Canadiens était en vigueur. On ne peut prouver cela, mais on prouverait aisément le contraire, au moins pour le plus grand nombre des cas. Les Canadiens-Français ont déjà eu, comme on le sait diverses difficultés avec les autorités civiles et ont été souvent empêchés d'appliquer leur système. En outre dans la plupart des endroits des pays où l'on constate des per-

tes, ce ne sont pas eux qui exercent le pouvoir ecclésiastique. Là où ils sont assez maîtres nous avons vu plus haut n. 77 ce qu'ils font.

CHAPITRE III

92. La population catholique des Etats-Unis de l'Amérique du Nord est composée dans sa presque totalité de gens qui sont arrivés là depuis moins de 100 ans et de leurs descendants ; même la grande immigration est de date encore plus récente. Cette immigration n'a pas cessé et chaque année voit débarquer aux Etats-Unis des centaines de milliers de personnes venant de tous les points du globe terrestre.

Le plus grand nombre des immigrants ne savent pas ou ne savent qu'imparfaitement l'anglais ; mais leurs enfants, au moins ceux qui sont nés et ont été élevés aux Etats-Unis, en général le savent très bien ou au moins suffisamment pour leurs besoins : c'est que parents et enfants, quoique n'aimant peut-être pas trop la langue anglaise, sentent qu'elle est nécessaire.

On comprend que tous ces gens, les parents surtout, aient conservé beaucoup de choses de leurs nationalités respectives : langue, certains usages, une certaine affection pour leur pays d'origine, où ils ont laissé tant de souvenirs chers, etc. Mais leurs descendants peu à peu s'américanisent, au moins autant qu'il le faut pour être des citoyens vrais et loyaux des Etats-Unis.

Les catholiques allemands, slaves, canadiens-français, etc,, ont la prétention d'être aussi bons citoyens des Etats-Unis que leurs confrères, les Irlandais. Ils obéissent et veulent obéir aux lois de leurs patrie adoptive ; lesquelles. comme ils le savent très bien, ne leur sont aucunement contraires dans leurs désirs légitimes. Mais, bien qu'ils veillent à ce que leurs enfants apprennent l'anglais, ils tiennent aussi à ce qu'ils sachent la langue maternelle, qui est pour eux la langue de l'église et du foyer, l'anglais servant principalement pour les relations avec les gens

d'autres races et pour les affaires. Ils sont attachés à leur langue maternelle et à certains de leurs usages. Ils ne sont pas opposés à l'américanisation, au moins raisonnable, de leurs descendants, mais ils estiment qu'elle doit se faire graduellement, sans rien forcer, et qu'elle n'implique nullement une abdication complète de leur langage, pas plus que celle de certains usages indifférents et inoffensifs et d'un certain amour platonique pour un autre pays où reposent les cendres de leurs ancêtres, où vivent leurs cousins. Ils tiennent à tout cela pour des raisons de cœur et surtout pour des motifs religieux très graves, comme nous le verrons bientôt. Ils pensent que les Irlandais n'ont pas le droit de dominer les autres races, et cela pour bien des raisons. En effet, les Irlandais sont aussi des immigrés et ils ne constituent pas la majorité catholique ; ils ne furent pas plus les premiers pionniers de l'Evangile que les autres, ou plutôt ils le furent moins que certains d'entre eux. Les Etats-Unis, dès leur fondation, ont reçu toutes les races et leur ont donné les mêmes droits ; ou, pour mieux dire, toutes ces races ont formé les Etats-Unis, tels qu'ils sont actuellement. Les catholiques allemands, canadiens-français, etc., demandent seulement ce qui leur appartient strictement et ce que les Irlandais se sont toujours attribué à eux-mêmes comme une chose due (V. n. 79). Du côté des Canadiens-Français il y a en outre les raisons spéciales qui furent exposées plus haut au nn. 76-80.

Les catholiques allemands, canadiens-français, etc., gémissent et sont indignés des manières d'agir des assimilateurs. Ils voudraient être laissés en paix quant à la question de la langue. Ils voudraient avoir des prêtres de leur nationalité. Ils voudraient aussi que leurs prêtres ne fussent pas pratiquement exclus de l'épiscopat, mais fussent élevés à cette dignité aussi bien que les Irlandais.

93. Comme il est souvent parlé de la conservation de la nationalité, des bienfaits de cette conservation, etc., je crois nécessaire, avant d'aller plus loin, d'expliquer ce qu'il faut entendre par nationalité. Ecoutons Hamon, S. J., op. c., p. 66 : " C'est un ensemble d'idées, de traditions, de ma-

nières d'être qui donne à un peuple une physionomie spéciale, distincte de celles des autres peuples. Cette union des intelligences et des cœurs ne connaît ni les limites du temps, ni les séparations de la mort. Vivants et morts ne forment qu'un seul peuple. Les ancêtres, les grands hommes de la patrie revivent pour nous, et par l'histoire de leurs belles actions, et par les monuments littéraires ou artistiques qu'ils nous ont laissés, leurs noms nous sont familiers dès l'enfance, leurs statues parlent à nos yeux sur les places publiques, leurs œuvres nourrissent notre intelligence et font battre nos cœurs. Nous le sentons, nous sommes de la même famille, leur gloire est notre gloire, c'est un héritage commun qui passe des pères à leurs descendants."

D'après MM. Desrosiers et Fournet, op. c., p. 290, trois qualités constituent d'ordinaire un peuple, lui donnent son caractère national, à savoir l'unité de la foi, l'uniformité des mœurs et la communauté de langage. Plus ces trois facteurs sont vigoureux, plus le caractère national est marqué. Ils sont ainsi unis entre eux que l'affaiblissement de l'un apporte nécessairement l'affaiblissement des deux autres. Parfois on prend le terme nationalité pour signifier seulement un ensemble d'usages, de traditions, sans y comprendre le langage et la religion. Si, en outre, il y a l'unité politique, le caractère national est certes renforcé; mais ce facteur n'est pas nécessaire, et nous voyons beaucoup de peuples qui ont conservé leur nationalité malgré l'absence de ce facteur.

Comme on le comprend déjà de ce qui a été dit plus haut, diverses nationalités peuvent très bien coexister sous un même régime politique sans créer aucun danger pour la paix, tels les peuples divers de la Suisse, de la Belgique, de l'Espagne, etc. Nous verrons bientôt que cette coexistence offre divers avantages.

94. Ce qui a été dit aux nn. 86-91 montre déjà que le système suivi par les assimilateurs produit de nombreuses défections; je veux maintenant confirmer cette vérité de fait en exposant les principaux motifs religieux sur lesquels se

basent les catholiques canadiens-français lorsqu'ils désapprouvent les agissements des assimilateurs et veulent suivre un système opposé quant à la conservation de la langue et de la nationalité propres, quant à la nomination de curés canadiens-français pour les fidèles de cette race, etc. La plupart des choses qui seront dites s'appliquent aussi au cas des catholiques allemands, polonais, italiens, etc. Les témoignages des hommes distingués que je vais faire parler, abstraction faite de leurs arguments intrinsèques, constituent déjà une preuve très grave d'autorité en faveur de la thèse que je défends.

Ecoutons, en premier lieu, un membre de l'épiscopat canadien, Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, dans son *Mémoire sur la situation des Canadiens-Français aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord*, présenté au Préfet de la Propagande le 29 février 1892, et édité à Paris la même année, par la Librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, rue Cassette, 6 :

"III.—Le fait seul de l'émigration, de la transplantation d'un peuple, sur une terre étrangère, du sol où il a pris naissance et à longtemps vécu, ébranle chez lui l'organisme moral trop profondément, pour qu'il soit prudent d'accroître l'intensité de ces ébranlements par des attaques inutiles à de vieilles et fortes traditions. Il en est ainsi pour tous les peuples, mais nous croyons pouvoir affirmer que la chose existe *a fortiori* pour le peuple canadien-français, à raison des circonstances particulières dans lesquelles il est né et a grandi.

"Arraché, en quelque sorte au sortir de l'enfance, aux relations avec la mère-patrie, voyant son pays cédé à une nation puissante qui ne partageait pas sa foi, n'entretenant guère de commerce avec le monde extérieur, ayant à concentrer ses forces pour conserver son existence nationale et religieuse, le peuple canadien a dû vivre à l'écart, de sa vie propre, retiré au sein de ses œuvres patriarcales ; pour résister aux séductions et aux attaques de l'hérésie, pour s'emparer du sol et étendre autour de lui ses colonies, il s'est attaché à son admirable système paroissial, il a fondé, malgré les plus grands obstacles, ses écoles françaises, où

le catholicisme règne en maître; il s'est réuni en masse compacte sous la direction de ses prêtres, qu'il entoure du respect que l'on doit à des amis bienfaisants, à des protecteurs, à un père; en sorte que le Canadien-Français s'est habitué à regarder ses coutumes, sa langue, ses traditions et sa discipline comme le dépôt d'un héritage sacré et même le prolongement extérieur de ses croyances. Qui s'attaque à cet ensemble de choses qui lui sont chères, indirectement s'attaque à sa foi. Sa force de résistance devant le protestantisme, devant l'athéisme, devant l'indifférentisme est grande; mais ôtez-lui cet entourage protecteur de ses vieilles coutumes, il en est de lui, pouvons-nous dire, comme de Samson dépouillé de sa chevelure: il est déjà au pouvoir de l'ennemi.

" Les exemples de cette triste expérience ne sont que trop fréquents. Lorsque les Canadiens-Français n'ont pas dans leur voisinage de prêtres qui leur administrent les sacrements et leur donnent l'instruction dans leur langue. trop souvent il cessent de fréquenter l'église régulièrement et, petit à petit, ils glissent dans l'indifférence la plus complète. Imposez-leur des prêtres qui sont adverses à leurs traditions, ils deviennent mécontents, insubordonnés, incontrôlables; et leur cœur se trouve ouvert aux plus mauvaises influences de l'hérésie. Pour ces causes, avant qu'il n'y eût un évêque à Burlington, le Vermont a vu, parlant l'anglais et protestantes, de nombreuses familles dont les pères étaient Français et catholiques. Le mal une fois causé est irréparable.

" Au contraire, donnez-leur des prêtres zélés qui parlent leur langue et qui connaissent leurs mœurs, et vous aurez comme on le voit aujourd'hui dans un très grand nombre de centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre, des *congrégations* (*paroisses*) ferventes, généreuses, qui bâtissent des églises superbes, des écoles catholiques séparées, des couvents, des institutions de bienfaisance et de charité, faisant fleurir la foi au milieu de circonstances quelquefois très difficiles. Un mode d'être qui produit d'aussi bons effets mérite d'être conservé.

"IV.—L'homme échappe difficilement aux influences du milieu dans lequel il vit; comme malgré lui, il en subit les doctrines et les habitudes.

"Quelles sont les doctrines qui ont généralement cours, pour la grande masse de la population, dans le monde intellectuel et moral des Etats-Unis? Les doctrines du protestantisme, de l'indifférence religieuse ou de l'athéisme. La soif de l'or domine tout, la fièvre des richesses envahit presque toutes les âmes; et ce courant matérialiste est favorisé par ce qu'on y voit, par ce qu'on y entend, par les journaux, par les revues et surtout par le système des écoles communes, qui est de soi pour la jeunesse catholique une cause de ruine ou d'affaiblissement de la foi. S'il y a de nobles exceptions, c'est le cas de dire que l'exception prouve la règle générale.

"Quelles sont, *generaliter loquendo*, les habitudes du pays? Des habitudes de confortable, de vie aisée et facile, de jouissances matérielles ou de travail fiévreux à la poursuite de la fortune. *Virtus post nummos.*

"Ayant à se mouvoir au sein d'une pareille atmosphère, il est bien difficile pour les catholiques de n'en pas subir les influences délétères, au moins quelque peu, tout en conservant l'intégrité de la foi, et même un zèle très vif pour la religion, de ne pas se laisser aller inconsciemment aux mœurs pratiques et aux tendances intellectuelles de leurs compatriotes. N'arrive-t-il pas quelquefois que, loin de chercher à se défendre contre ces tendances, ils ne les favorisent par la trop grande sympathie qu'ils professent pour les manières d'être de la société américaine, imprégnée après tout de la morale protestante et d'un tolérantisme énervant. On compte par milliers les âmes que cet indifférentisme en matière de croyance religieuse a enlevées, aux Etats-Unis, à la vraie foi. Et si, dans ces derniers temps, la religion a pris un grand accroissement, cela n'est pas dû précisément aux conversions qui se sont faites dans l'élément protestant, mais bien, plutôt, à l'immigration catholique qui arrivait, à flots pressés, de l'Irlande, de l'Allemagne, du Canada et, depuis quelques années, de

l'Italie. L'organisation rapide de ces forces éparses par un épiscopat habile, et la constatation retentissante de cette importance numérique jusqu'ici inconnue, ont pu faire croire à la propagande envahissante de l'Eglise au sein des populations américaines ; mais, malheureusement, on ne peut se le cacher, le nombre des perversions dépasse de beaucoup celui des conversions.

"Or, contre l'envahissement de ces influences pernicieuses, leurs coutumes et leur langue pour les Canadiens-Français, en les tenant à l'écart, sont un rempart, une digue puissante, digue et rempart qu'il est sage de maintenir et de fortifier, bien loin de travailler à les abattre. On voit se produire, chez eux, pour les mêmes causes, les mêmes résultats que l'on constate chez les Maronites du Liban ou chez les fidèles polonais de la Prusse ou de la Russie.

" VI.—Avant de terminer, nous indiquerons brièvement, en faveur de cette politique de bienveillance paternelle, quelques motifs d'intérêt général :

" 1° Cet esprit si profondément catholique des populations canadiennes, si on sait le conserver avec ses garanties actuelles, peut servir de contrepoids à l'esprit d'indifférentisme qui pénètre de toutes parts le peuple de la République américaine, et devenir avec le temps un bon levain dans la masse de la nation.

" 2° L'énergie et la générosité avec lesquelles les Canadiens bâtissent et soutiennent leurs écoles françaises et catholiques et leurs principes invétérés sur la question des écoles séparées, peuvent être d'un grand appoint et d'un puissant secours aux évêques américains dans les efforts qu'ils feront, selon les temps et les circonstances, pour mettre en pratique sur ce sujet les décrets du troisième concile de Baltimore.

" 3° Le zèle et l'esprit d'apostolat qui sont un des traits caractéristiques de la race française en Amérique, le grand nombre de prêtres, de religieuses, de missionnaires qui sont sortis de son sein, démontrent qu'il est de bonne politique de conserver, sous la forme qui lui est propre, cette

pépinière de vocations sacerdotales et religieuses, qui a tant fait dans les deux siècles passés et qui fait tant encore à l'heure présente pour l'extension du nom chrétien sur le nouveau continent.

"4° La croissance rapide des Canadiens, quand on leur permet de se développer librement à l'ombre de leurs institutions paroissiales, fera que, avant longtemps, le catholicisme dominera dans plusieurs Etats de la grande République. Sur ce sujet de la puissante natalité des Français d'Amérique, pour l'information de Votre Eminence, nous annexons à ce mémoire deux opuscules, courts, précis, nourris de faits et de chiffres : "Du mouvement de la population catholique dans l'Amérique anglaise et Colonies canadiennes." Ils sont d'un penseur, d'un chercheur infatigable, d'un esprit philosophique qui sait remonter des effets à la cause, d'un chrétien solide : M. E. Rameau de Saint-Père (Paris, France).

"5° Enfin, les sentiments profondément catholiques et romains des Canadiens-Français, qui ont échappé, par le bonheur des circonstances providentielles, aux erreurs gallicanes ainsi qu'aux influences du jansénisme, du protestantisme et de l'athéisme moderne, à un moment donné, dans des conjonctures difficiles que pourrait faire naître l'avenir en Amérique, certainement seraient d'un grand secours au triomphe des vues, de la politique et des directions de la Curie romaine."

95. Entendons aussi trois autres membres de l'épiscopat du Canada, dans une lettre qu'ils adressèrent à la Propagande.

" Nous prenons respectueusement la liberté de signaler à votre E. un danger qui menace, non pas nos provinces ecclésiastiques du Canada, mais une partie de la population canadienne-française émigrée de ces provinces aux Etats-Unis, et à laquelle, par un motif de charité chrétienne, nous nous intéressons vivement.

" De temps en temps, surtout en ces dernières années, sont arrivés à nos oreilles, de la part de nos compatriotes établis dans la République américaine, des cris de dé-

tresse, des expressions de mécontentement, qui nous inspirent, pour l'avenir, les craintes les plus sérieuses. Ces Canadiens se plaignent, dans les termes les plus amers, de leurs chefs hiérarchiques. Ils allèguent que ces derniers, du moins, mus par un désir excessif d'unification, n'hésitent pas à prendre toute sorte de moyens, même injustes et déloyaux, affirment-ils, pour les anglifier, pour leur enlever l'usage de leur langue maternelle, la langue française, dans les églises et les écoles. De là, des animosités faciles à comprendre, des dissentiments regrettables, une lutte tantôt sourde, tantôt ouverte, contre ces tentatives d'américanisation ; lutte qui, nous le prévoyons, se prolongera longtemps, au grand préjudice de l'honneur de l'Eglise et du bien des âmes.

" Les injustices et les tyrannies dont nos compatriotes se disent les victimes, se produisent surtout à l'occasion de divisions et de démembrements de paroisses, de nominations, dans les paroisses canadiennes, de curés irlandais parlant très peu et très mal le français, de règlements et de procédés hostiles à la langue française dans l'enseignement des couvents et des écoles. Ces Canadiens ne s'expliquent pas comment des hommes chargés, par leur ministère, de procurer avant tout le bien de la religion, puissent de gaîté de cœur, sacrifier à des vues purement nationales les intérêts les plus graves de l'Eglise et de la foi chrétienne.

" Il ne nous appartient pas, sans doute, puisqu'il s'agit d'un pays qui n'est pas le nôtre, d'instituer des enquêtes et d'examiner dans quelle mesure ces plaintes et ces cris peuvent être fondés : nous nous contentons de constater et de signaler à V. E. un malaise qui grandit et qui menace, dans plusieurs localités des Etats-Unis, de compromettre irrémédiablement l'avenir religieux de nos compatriotes.

" Le Canadien-Français, nous sommes heureux de le dire, garde partout où il va un amour profond pour la religion de ses pères, et cet amour, en son cœur, s'associe à une sorte de culte pour le prêtre de sa race, qui, issu d'un même sang, parle la même langue que lui.

"Nous n'irons pas jusqu'à vouloir établir une relation *essentielle* et nécessaire entre la langue et la croyance religieuse d'un individu ou d'une nation : la chose serait évidemment fausse. Nous ajouterons, cependant, et c'est là chez nous une conviction intime, que, *de fait* et à raison des circonstances diverses, les Canadiens-Français des Etats-Unis trouvent dans leur langue, une des sauvegardes le plus efficaces de leur foi. A quoi cela tient-ils ? A plusieurs causes, dont nous ne voulons mentionner ici que les principales.

"Tout d'abord, la perte de la langue française chez nos compatriotes leur ouvre toute grande la porte des mariages mixtes et ces mariages constituent l'un des plus redoutables dangers qu'ait à courir le catholicisme dans ce pays d'Amérique, où le protestantisme et l'indifférence religieuse font tant de victimes.

"En second lieu, l'anglais étant la langue propre de la grande majorité protestante et infidèle du peuple des Etats-Unis, cette langue par les milles influences qu'elle exerce, par le journal, par le théâtre, la littérature, par les relations d'affaires et de société dont elle est l'instrument, crée partout une atmosphère pernicieuse, malsaine antichrétienne. Le Canadien qui y est jeté, après avoir perdu sa langue, peut-il longtemps résister aux séductions dont il est entouré ?

"Ajoutons que, pour un Canadien, perdre l'usage de la langue française, c'est perdre, en même temps, le souvenir des nobles traditions religieuses de son pays ; c'est perdre le souvenir des héroïques sacrifices faits par ses ancêtres pour la conservation de sa foi et du dévouement admirable des premiers missionnaires, pionniers de Catholicisme sur ce continent."

96. La question qui nous occupe est traitée aussi de main de maître par M. Tardivel (op. cit.), homme si bien renseigné dans ces matières. Par raison de brièveté, je ne prends de lui que les courts passages suivants :

"L'attachement d'un peuple à sa langue est merveilleusement fort ; tellement fort que, si vous violentez ce senti-

ment, vous pouvez causer des malheurs irréparables." (p. 206).

"D'abord ils ont pour eux le grand argument *des faits*. L'expérience prouve que là où l'on ne groupe pas les catholiques selon leurs nationalités, là où l'on ne leur donne pas une organisation paroissiale distincte, avec des prêtres capables de les "soulager en parlant leur langue", l'expérience prouve, dis-je que partout où l'on ne cherche pas à conserver la *langue maternelle* des catholiques, la foi se perd. Ce qui prouve combien Mgr Schroeder, ancien professeur de l'Université catholique de Washington, avait raison d'écrire, dans le *Catholic World* de novembre 1890, p. 267 : "Personne n'ignore la relation étroite qui existe entre les traditions domestiques, les coutumes particulières et spécialement la langue maternelle, et la conservation et l'exercise pratique du sentiment religieux." (p. 212-213).

" La relation mystérieuse qui existe entre la langue maternelle et la conservation de la foi est si forte et si manifeste, qu'autrefois, avant que la manie de l'américanisation à outrance ne se fût emparée d'un certain nombre de catholiques, on cherchait même à conserver aux Irlandais leur cachet national et leur parler particulier. On le sait, les Irlandais ont, pour la plupart, perdu leur langue primitive. Ils ont adopté l'anglais. forcément, comme leur langue nationale, mais ils le parlent avec un accent plus ou moins marqué, selon le degré d'instruction qu'ils ont reçu. Eh bien ! cet accent irlandais—le brogue — absolument caractéristique, très difficile à imiter et qui ne manque pas certes de charme, on voulait autrefois le conserver comme moyen efficace de mieux garder la foi chez les Irlandais. Faute d'une langue propre, le *brogue*, l'anglais parlé à l'irlandaise, remplaçait chez les Irlandais, la langue maternelle des autres peuples ; et il existait une relation très étroite entre le maintien du *brogue* et la conservation de la foi dans toute sa pureté et sa force... Ce double fait : conservation de la foi avec conservation du *brogue*, s'impose à l'attention de tous ceux qui ont vécu aux Etats-Unis et qui ont observé les hommes de près. Et j'insiste sur ce point :

autrefois on admettait volontiers l'à-propos de conserver aux Irlandais leur cachet national et leur parler particulier aussi longtemps que possible... On le reconnaissait jadis, et je me rappelle avoir lu maints articles dans ce sens."

(*A suivre*)

———:o:———

Paris. — Chronique Théâtrale (Mai)

Ambigu.—*Mon Ami l'assassin*, drame en 5 actes et 6 tableaux de MM. Serge Basset et Antoine Yvan.—C'est un drame à gros effets et dans lequel pour intéresser plus spécialement le public, on a intercalé la reproduction d'une actualité : la reconstitution du sac de l'agence de Chantilly par la fameuse bande tragique. L'action est bien menée et soutenue par l'interprétation avec MM. Armand Bour, Damorès, Lorrain, Mmes Carmen de Raysy et Guyta Réal.

Comédie Française.—*Vouloir*, comédie en 4 actes en prose de M. Gustave Guiches. Le premier acte faisait augurer d'une suite meilleure ; en effet les actes suivants sont un peu brouillés et hésitants. Richard Lemas, apôtre de la Volonté, agit sur son beau-frère Philippe devenu mélancolique à la suite de la mort de sa femme. Pour achever la guérison il obtient l'aide d'une jeune veuve Laurence qui épouse Philippe ; après maints épisodes où Philippe se débat de nouveau et où un instant le ménage semble rompu, les deux époux sont ramenés l'un à l'autre par Richard qui se sacrifie malgré l'amour qu'il épreuve pour Laurence. Excellente interprétation avec MM. De Féraudy, Georges Grand, Siblot, Henry Mayer, Mmes Cécile Sorel, Maille et Devoyod.

Théâtre Apollo.—*La Jeunesse dorée*, opérette en 3 actes de MM. Henri Verne et Gabriel Faure, musique de M. Marcel Lattès.—Nous revoyons avec plaisir la jeunesse dorée de 1840 avec Milord l'Arsouille, l'Opéra de la rue Le Peletier, etc. Quoiqu'il n'y ait pas d'action, la pièce est remplie d'esprit et les couplets bien tournés sont soutenus par une musique habile. Bonne interprétation avec MM. Defreyn, André Lefaur Mlle Brigitte Regent.

Athénée.—La reprise du *Bourgeon* de M. Georges Feydeau a eu un très vif succès. Ce vaudeville traite un sujet assez délicat : La crise de la puberté chez un jeune homme élevé loin du monde par une mère pieuse. Le succès a été partagé par l'excellente interprétation : MM. Guyon fils, André Brulé, Mme Marie Laure et Mlle Madeleine Carlier.

La Mode à Paris (1er Juin)

Nous voici à l'époque la plus brillante de la Saison Parisienne : les soirées, les réceptions, les thés, les garden-parties et les courses, se succèdent sans interruption, et c'est le moment que choisissent naturellement toutes nos élégantes pour arborer, par les premières belles journées de l'été, leurs plus nouvelles et plus séduisantes toilettes. Aux robes sombres, de charmeuse ou de taffetas noir ou bleu-marine, qui ont eu toutes les faveurs au début du printemps, succèdent maintenant toute la théorie des robes blanches, légères et mousseuses, de linon, de mousseline et de linon.

La silhouette de la Parisienne à la mode, est de plus en plus souple, avec un certain laisser-aller, et les mouvements des jupes drapées, remontant en avant, lui donnent une allure des plus nouvelles et des plus amusantes.

Ainsi qu'on peut le voir par le joli modèle reproduit dans ce numéro, à l'intention de nos lectrices, et qui est une des plus charmantes créations que j'ai vue à la dernière réunion de Longchamp, on porte beaucoup, pour accompagner les robes, des petits vêtements drapés, très serrés du bas. Celui-ci, ainsi que la jupe, était fait d'un très nouveau tissu d'été, d'aspect velouté, d'un joli ton bleu roy, et l'on apercevait tout le haut du corsage en mousseline écrue garnie de broderies bulgares bleu et vieux-rouge.

Tanine.

Pour tous renseignements concernant la mode dont nos lectrices auraient besoin, elles peuvent s'adresser à Mme Fribourg, 14 rue Damrémont, à Paris, femme de notre correspondant pour la France, qui sera heureuse de pouvoir leur être utile.

Index des Attractions Parisiennes

LES THEATRES.

Opéra.—Place de l'Opéra.
Comédie Française.—Place du Théâtre Français.
Opéra Comique.—Rues Favart et Marivaux.
Odéon.—Place de l'Odéon.
Gaité Lyrique.—Square des Arts et Métiers.
Comédie Marigny.—Champs Elysées.
Porte St-Martin.—Boulevard St-Martin.
Renaissance.—Boulevard St-Martin.
Variétés.—Boulevard Montmartre.
Vaudeville.—Boulevard des Capucines.
Sarah-Bernhardt.—Place du Châtelet.
Trianon Lyrique.—Boulevard Rochechouart.
Théâtre Antoine.—Boulevard de Strasbourg.
Gymnase.—Boulevard Bonne, Nouvelle.
Théâtre Réjane.—Rue Blanche.
Palais-Royal.—Rue Montpensier.
Ambigu.—Boulevard St-Martin.
Grand Guignol.—Rue Chaptal.
Comédie Royale.—Rue Caumartin.
Athénée.—Rue Boudreau.
Châtelet.—Place du Châtelet.
Bouffes Parisiens.—Rue Monsigny.
Théâtre Apollo.—Rue de Clichy.
Folies Dramatiques.—Rue de Bondy.
Théâtre du Château d'Eau.—Rue du Château d'Eau.
Théâtre Impérial.—Avenue des Ch. Elysées.

Nouveau Théâtre.—Rue Fontaine.

Théâtre des Capucines.—Boulevard des Capucines.

Théâtre Cluny.—Boulevard St-Germain.

Théâtre Déjazet.—Boulevard du Temple.

Théâtre Femina.—Avenue des Ch. Elysées.

MUSIC HALLS ET CONCERTS.

Boite à Fursy.—Rue Pigalle.

Folies Bergères.—Rue Richer.

La Cigale.—Boulevard Rochechouart.

Olympia.—Boulevard des Capucines.

La Scala.—Boulevard de Strasbourg.

CIRQUES.

Nouveau Cirque.—Rue St-Honoré.

AVIS

Nous annoncions, dans le dernier numéro de la " Revue ", le catalogue des **"Grands Magasins du Louvre",** de Paris. Quelques-uns de nos abonnés ont cru que nous avions ces catalogues en mains, pour distribution, et nous en ont fait la demande. D'après entente, nous ne faisons que transmettre ces demandes à Paris.

Si nos amis préféraient s'adresser directement à Paris, voici l'adresse : **MM. les Directeurs, Grands Magasins du Louvre, Paris, France.** Toutefois, nous leur conseillons de se réclamer de la " Revue Franco-Américaine. "

A cet effet nous publions, la liste des Catalogues : fascicules, catalogues spéciaux et planches de cette importante maison, la plus importante du monde entier. Ainsi l'on aura qu'à spécifier et l'on sera servi à souhait.

Grands Magasins du Louvre

PARIS

Indépendamment des Catalogues des saisons, qui sont adressés à toute la clientèle, les **Grands Magasins du Louvre** envoient franco sur demande les fascicules et planches suivants :

CATALOGUES

FASCICULE No 1	Toiles. Linge de table. Blanc de coton. Mouchoirs Trousseaux. Layettes. Lingerie. Corsets.
FASCICULE No 2	Mercerie. Fournitures pour modes. Machines à coudre. Ouvrages de Dames.
FASCICULE No 3	Ameublements. Tapisserie. Ebénisterie. Sièges. Glaces. Vitraux. Billards. Pianos. Meubles en pitchpin. Petits meubles de fantaisie. Meubles pour cuisines.
FASCICULE No 4	Literie. Couvertures. Edredons. Couvre-lits. Couvre-pieds. Garnitures de foyer. Toilettes. Chaises et fauteuils cannés et paillés.
FASCICULE No 5	Rideaux blancs. Stores. Brise-bise. Couvre-Lits.
FASCICULE No 6	Ustensiles de ménage. Articles de cave, de cuisine, de jardinage. Hydrothérapie. Cages. Vannerie. Brosserie de ménage.
FASCICULE No 7	Photographie. Peinture. Gravures et tableaux. Encadrements. Instruments de musique. Phonographes et Gramophones et accessoires.
FASCICULE No 8	Sellerie. Harnachement. Voitures. Articles d'écurie.
FASCICULE No 9	Bonneterie pour dames, hommes et enfants. Chemises pour hommes et garconnets. Bretelles. de blanc
CATALOGUE SPÉCIAL	Rideaux confectionnés. Panneaux. Tapis de table. Ornements. Embrasses. Meubles en bois blanc à peindre et à pyrograver.
	Porcelaine. Cristaux. Garnitures de Toilettes Orfèvrerie. Coutellerie.

CATALOGUE SPECIAL

Sport. Bicyclettes et accessoires. Voitures et charrettes pour enfants. Voitures pour malades. Jeux de plein air. Jouets et jeux. Tentes. Parasols. Campements.
Eclairage. Electricité. Lustres. Flambeaux. Abat-jour.
Maroquinerie. Cadres et albums. Marpueterie. Articles de fumeurs. Sacs. Ceintures de dames. Jarretelles. Papeterie. Librairie. Objets de piété. Eventails. Optique.
Bijouterie. Or. Argent. Deuil. Montres et chaines· Parfumerie. Brosserie. Accessoires de toilette.
Vêtements pour hommes et jeuues gens. Articles pour hommes.
Vêtements et articles pour ecclésiastiques. Ornements d'église.
Fourrures. Manchons, Boas. Etoles. Chancelières.
Parapluies. Ombrelles. Cannes. En-cas. Rubans. Chapeaux non garnis. Fleurs et plumes. Ceintures.
Fichus. Echarpes haute nouveauté. Boas de plumes. Cravaies et fantaisies pour dames.
Vêtements et Articles de 1ère Communion. Objets religieux.
Vêtements et Articles de Deuil.
Articles de voyage. Automobile. Escrime.
Articles de pêche.
Armes et munitions. Vêtements et accessoires pour la chasse.
Articles pour Œuvres de Bienfaisance.
Caves et Comestibles du Terminus Hotel.
Meubles de jardin en osier, en fer et bois.
Gants, de peau. de tissus.
Modes. Chapeaux pour dames et enfants.
Chaussures, dames, hommes et enfants.
Corsets et Ceintures.
Layettes. Vêtements pour bébés.
Hygiène. Orthopédie, Pansement.

A fin octobre et à fin mars est édité l'Album spécial des dernières nouveautés parues en Modes, Costumes, Manteaux, Confections pour dames, Jupons, Vêtements d.enfants, Lingerie et Fichus.

PLANCHES

Argenterie. Articles de bains de mer, de la Chine et du Japon, terres cuites. Broderies blanches Broderies Madère. Bronzes d'art et Garnitures de cheminée. Chapeaux pour hommes. Cravates. Confections pour dames. Costumes pour dames. Couronnes mortuaires. Dentelles blanches. Dentelles Chantilly guipure, et laizes noires. Dentelles de fil. Dentelles plissées par pièces. Dentelles de laine et Mantilles. Dentelles Ruches et Balayeuses. Dentelles tulle perlé et Robes dentelle. Dentelles crêpe brodé et Voilettes. Embrasses et accessoires. Fleurs d'appartement. Fournitures pour modes. Glaces d'appartement. Jupes et Jupons. Lingerie fantaisie et deuil. Manteaux de voyage. Meubles en pitchpin. Meubles de cuisine et de bureau. Orfèvrerie. Passementerie, Broderies et Agréments. Passementerie, Garnitures et Boutons. Passementerie, Tresses et Gallons. Peignoirs Robes d'intérieur. Petits meubles fantaisie. Toilettes de mariées Tricot et Fichus de laine. Trousseaux. Vêtements pour automobile et voyage. Vtêtements pour fillettes. Vêtements pour garconnets. Vannerie.

RESEAU DE CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

HORAIRE DES TRAINS PASSAGERS

QUITTANT LA GARE BONAVENTURE JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

a 7.16 A.M.—Pour Richmond et gares intermédiaires.
b 7.20 A.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Albany, via D. & H.
b 7.26 A.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
a 8.00 A.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Valleyfield Glen Robertson, Ottawa et gares intermédiaires.
a 8.01 A.M.—Pour Richmond, Sherbrooke, Portland ; tous les jours, dimanche excepté, pour Lévis (Québec.)
c 8.05 A.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon et Fort Covington.
a 8.31 A.M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via C. V.
c 8.32 A.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham, Granby et Waterloo.
c 8.50 A.M.—Pour St-Jean, Plattsburg, Troy, Albany et New-York. via D. &H.
a 9.00 A.M.—Pour Cornwall, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, Détroit et Chicago.
b 9.10 A.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Alexandria et Ottawa.
c 9.10 A.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Vaudreuil, Coteau Jct., Valleyfield et gares intermédiaires.
b 9.11 A.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham Granby et Waterloo.-
a 9.40 A.M.—Pour Vaudreuil, Cornwall, Prescott, Brockville, Kingston, Belleviile, Toronto et gares intermédiaires.
b 10.00 A.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Albany, New-York. via D. & H.
b 1.00 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Albany.
d 1.30 P.M.—Pour Cornwall et gares intermédiaires.
b 1.35 PM.—Pour St-Jean, Iberville, St-Albans, via C. V.
d 1.45 P.M.—Pour St-Hyacinthe et gares intermédiaires.
d 1.47 P.M.—Pour Laprairie, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et gares intermédiaires.
b 3.05 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point Plattsburg, Troy, Albany et New-York. via D. & H.
b 4.00 P.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Valleyfield, Alexandria, Ottawa, et gares intermédiaires.
b 4.11 P.M.—Pour St-Jean, St-Albans et W. R. Jct. via C. V.
b 4.15 P.M.—Pour Vaudreuil, Valleyfield, Cornwall, Brockville et gares intermédiaires.
b 4.16 P.M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis (Québec), Sherbrooke et Island Pond.
b 4.40 P.M.—Pour Laprairle, Hemmingford, Ste-Martine Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
b 4.55 P.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham, Frelighsburg, Granby et Waterloo.
b 5.15 P.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Vaudreuil, Coteau Jct., Valleyfield et gares intermédiaires.
e 5.20 P.M.—Pour St-Hyacinthe et gares intermédiaires.
b 5.30 P.M.—Pour St-Jean, Iberville, Rouses Point et gares intermédiaires.
b 6.25 P.M.—Pour St-Lambert, Chambly, Marieville et St-Césaire.
a 7.25 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via D. & H.
a 7.30 P.M.—Pour Cornwall, Brockville, Kingston. Belleville et Toronto et gares intermédiaires.
a 8.05 P.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Alexandria, Ottawa. et gares intermédiaires
a 8.10 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via D & H.
a 8.15 P. M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis, (Québec), Sherbrooke, Island Pond et Portland.
a 8.30 P. M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York, via C. V.
a 10.30 P.M.—Pour Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, London. Detroit et Chicago.
c 12.10 P.M.—Pour St-Hyacinthe et gares intermédiaires.

a : Tous les jours. b : Tous les jours, dimanche excepté.
c : Dimanche seulement. d : Samedi seulement.
e : Tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

Pour billets, taux, mappes, indicateurs, wagons-lits, et toute autre information s'adresser au bureau de la compagnie, No. 122, rue St-Jacques, Tél. Main 6905, à lHotel Windsor où à la gare Bonaventure, Tel. Main 4779.